



Tout part d'une  
connexion

Rapport financier annuel 2025

**BCE**

**Tout part d'une connexion** : la raison d'être de Bell est de transformer la façon dont les gens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Notre plateforme de marque, *Tout part d'une connexion*, souligne le rôle essentiel de Bell dans la facilitation des connexions, en permettant aux personnes et aux entreprises de créer des relations, des occasions et des expériences porteuses de sens au sein de leurs collectivités et à l'échelle mondiale.

## Contenu du rapport

|                                              |     |
|----------------------------------------------|-----|
| Message du président du conseil              | 2   |
| Message du président et chef de la direction | 3   |
| Performance financière de 2025               | 4   |
| Rapport de gestion                           | 5   |
| Rapports sur les contrôles internes          | 122 |
| États financiers consolidés                  | 124 |
| Conseil d'administration                     | 182 |
| Haute direction                              | 183 |
| Renseignements aux investisseurs             | 184 |

# Message du président du conseil

« Notre approche intégrée met l'accent sur la transparence, une répartition prudente du capital, l'efficacité opérationnelle et une vision équilibrée à long terme. »

Gordon M. Nixon  
Président du conseil, BCE Inc.



L'approche de BCE à l'égard de la création de valeur à long terme demeure guidée par une gouvernance et une surveillance solides pour nos clients et nos actionnaires. En cette ère de transition pour notre industrie et de progrès technologiques toujours plus rapides, le conseil et l'équipe de direction de BCE s'assurent que l'entreprise mène ses activités de manière responsable, sans jamais perdre de vue sa raison d'être : transformer la façon dont les gens communiquent entre eux et avec le reste du monde.

Le secteur des télécommunications et celui des médias évoluent rapidement. Cette année, des changements structurels profonds se sont opérés, qui ont augmenté l'incertitude mondiale et incité les pays à assurer leur souveraineté en matière de sécurité des données, d'infrastructures numériques et d'intelligence artificielle (IA). Dans ce contexte, la stratégie, la surveillance des risques et la performance sont étroitement liées, ce qui permet d'obtenir une vision à long terme équilibrée en ce qui a trait à la croissance durable.

En 2025, le conseil de BCE a supervisé l'orientation stratégique de l'entreprise, y compris le lancement du Réseau d'IA tissé de Bell, l'acquisition de Ziply Fiber, qui accroît notre présence sur les marchés de la fibre optique dans la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, et notre plan stratégique sur trois ans dévoilé lors de la Journée des investisseurs 2025 de BCE. Ce plan reflète un tournant délibéré vers des plateformes de croissance à fort potentiel, notamment la fibre optique, les services sans fil, les solutions d'entreprise propulsées par l'IA et les médias numériques, et s'appuie sur une stratégie rigoureuse de répartition du capital et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle. Cette orientation stratégique repose sur notre engagement continu envers notre clientèle et sur notre volonté d'offrir une expérience client améliorée.

Nous restons aussi fermement déterminés à poursuivre notre programme Mieux pour tous, notamment par l'intermédiaire de Bell Cause pour la cause pour le volet lié à la santé mentale et de diverses initiatives servant à bâtir des collectivités résilientes et inclusives dans tout le Canada.

Ce message est mon dernier en tant que président du conseil. Je souhaite exprimer ma sincère gratitude à mes collègues membres du conseil, à l'équipe de direction, aux membres de l'équipe de Bell et, particulièrement, à nos clients ainsi qu'à nos actionnaires pour leur confiance indéfectible. C'était un privilège pour moi de siéger au conseil de BCE, dont je suis membre depuis 2014 et que je préside depuis 2016. Je suis persuadé que BCE est parfaitement positionnée pour continuer à bâtir l'infrastructure numérique qui est essentielle à la compétitivité du Canada tout en offrant une performance durable et en créant de la valeur à long terme.

Au nom du conseil, je vous remercie de votre confiance et de votre appui.

Gordon M. Nixon  
Président du conseil, BCE Inc.

# Message du président et chef de la direction

« Nous exécutons un plan clair et méthodique fondé sur la croissance durable et articulé autour de quatre priorités stratégiques. »

Mirko Bibic

Président et chef de la direction,  
BCE Inc. et Bell Canada



Les connexions sont l'essence même de nos activités et de notre raison d'être. Depuis plus de 145 ans, Bell aide les gens à rester connectés, informés et divertis. Aujourd'hui encore, cet engagement inébranlable guide notre stratégie et notre transformation dans une économie toujours plus numérique.

Nous exécutons un plan clair et méthodique fondé sur la croissance durable et articulé autour de quatre priorités stratégiques :

- Être axé sur le client
- Offrir les meilleurs réseaux de fibre et sans fil
- Être la référence en matière de solutions d'IA pour les entreprises
- Devenir un leader du contenu et des médias numériques

En 2025, nous avons accompli de grands progrès pour chacune de ces priorités.

Nos clients constituent notre priorité absolue et répondre à l'évolution de leurs besoins est au cœur de toutes nos actions. En 2025, nous avons continué à simplifier l'expérience client, notamment à l'aide d'outils propulsés par l'IA, de sorte qu'il soit encore plus facile de faire affaire avec Bell ainsi que de fidéliser notre clientèle et de rehausser la valeur à long terme. Nous avons raffermi notre position de chef de file avec l'acquisition de Ziply Fiber, qui élargit notre présence par-delà nos frontières et fait de Bell un fournisseur d'accès Internet par fibre optique de premier plan en Amérique du Nord. À terme, nous avons pour objectif de connecter jusqu'à 16 millions d'emplacements sur le continent.

Nous avons aussi pris les moyens pour être la référence en matière de solutions d'IA pour les entreprises. Les entreprises canadiennes sont sur le point d'adopter l'IA à grande échelle, et Bell contribue à accélérer cette transformation en édifiant une infrastructure souveraine pour le Canada. Le Réseau d'IA tissé de Bell – notre plateforme d'IA complète de conception canadienne – est la rencontre de nos réseaux de fibre et de nos réseaux sans fil 5G, de nos centres de données destinés à l'IA, de nos partenariats avec des entreprises canadiennes d'innovation ainsi que d'une gamme

toujours plus riche de fonctions d'automatisation et de cybersécurité. Ce réseau fait de Bell un partenaire de confiance pour les entreprises et les administrations publiques qui exigent des solutions d'IA sûres, adaptables et contrôlées à l'échelle locale.

Pendant ce temps, Bell Média poursuit sa transformation pour devenir un leader du contenu et des médias numériques. En faisant prendre de l'expansion à Crave, en intensifiant ses activités de publicité numérique et en investissant dans du contenu canadien et international de choix, Bell Média va à la rencontre des auditoires où qu'ils soient et fait rayonner une identité canadienne distinctive dans un univers médiatique de plus en plus concurrentiel à l'échelle mondiale.

L'efficacité opérationnelle demeure l'axe central de nos perspectives. Lors de notre Journée des investisseurs de 2025, nous avons dévoilé notre programme pluriannuel visant à réaliser des économies de coûts de 1,5 milliard \$ d'ici 2028, ce qui consolidera notre position concurrentielle, soutiendra notre répartition rigoureuse du capital et rendra notre bilan encore plus résilient.

Nos avancées reflètent le savoir-faire de notre effectif ainsi que la solidité de nos réseaux et de nos partenariats. Je remercie notre clientèle, nos partenaires, nos actionnaires et les membres de notre équipe de continuer à nous faire confiance.

Mirko Bibic

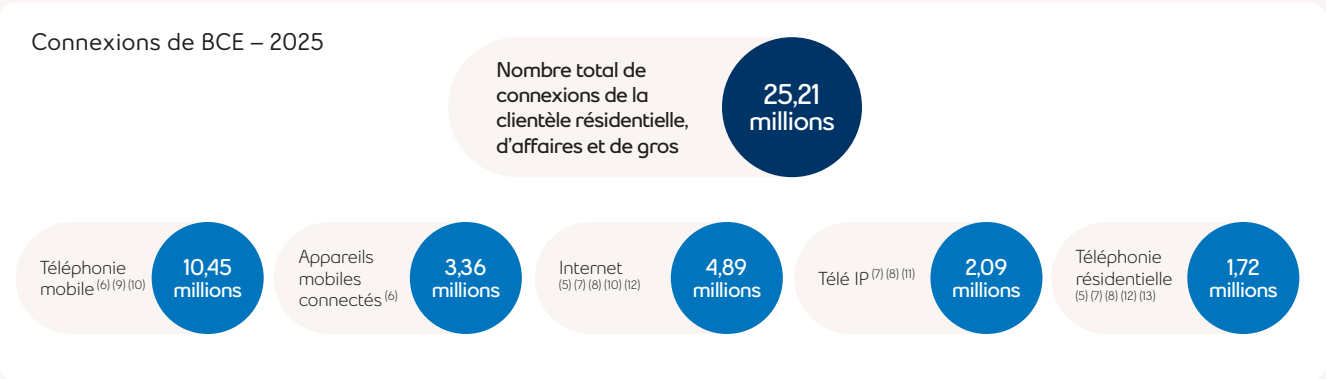
Président et chef de la direction,  
BCE Inc. et Bell Canada

# Performance financière de 2025

## Faits saillants des finances et de l'exploitation

En 2025, l'équipe Bell a fourni des technologies de communication qui propulsent la raison d'être de Bell consistant à faire progresser la façon dont les gens communiquent entre eux et avec le monde. Ces services de connexion, rendus possibles par nos réseaux, nos services et les membres de notre équipe, continuent de soutenir la performance et la croissance à long terme de BCE.

| Performance financière de 2025                                                          | Résultats réels | Cible <sup>(3)(4)</sup> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------|
| Croissance des produits <sup>(1)</sup>                                                  | 0,2 %           | 0 % à 2 %               |
| Croissance <sup>(1)</sup> du BAIIA ajusté <sup>(1)</sup>                                | 0,7 %           | 0 % à 2 %               |
| Croissance <sup>(1)</sup> du bénéfice net                                               | n. s.           | Aucune cible fournie    |
| Intensité du capital <sup>(2)</sup>                                                     | 15,1 %          | Environ 15 %            |
| Croissance <sup>(1)</sup> du bénéfice net par action (BPA)                              | n. s.           | Aucune cible fournie    |
| Croissance <sup>(1)</sup> du bénéfice net ajusté par action (BPA ajusté) <sup>(1)</sup> | (7,9) %         | (13) % à (10) %         |
| Croissance <sup>(1)</sup> des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 0,1 %           | Aucune cible fournie    |
| Croissance <sup>(1)</sup> des flux de trésorerie disponibles <sup>(1)</sup>             | 10,0 %          | 6 % à 11 %              |



n. s. : non significatif  
† Par rapport à 2024.

(1) Le BAIIA ajusté est un total de mesures sectorielles, le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR et les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Ces mesures financières n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS® de comptabilité. Il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Se reporter à la rubrique 11, Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC) du rapport de gestion annuel 2025 de BCE pour en savoir plus sur ces mesures, y compris, dans le cas du BAIIA ajusté, un rapprochement avec le bénéfice net, la mesure financière la plus directement comparable en vertu des normes IFRS de comptabilité et, dans le cas des flux de trésorerie disponibles, un rapprochement avec les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, la mesure financière la plus directement comparable en vertu des normes IFRS de comptabilité.

(2) L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.

(3) Comme nous l'avons annoncé dans un communiqué de presse publié le 8 mai 2025 qui peut être consulté sur le site SEDAR+, à l'adresse [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca), nous avons revu à la baisse notre objectif lié au dividende annualisé sur actions ordinaires par action pour 2025, lequel est passé d'un montant de 3,99 \$, annoncé précédemment le 6 février 2025, à un montant de 1,75 \$. Toutes les autres cibles financières sont restées inchangées à ce moment.

(4) Comme nous l'avons annoncé dans un communiqué de presse publié le 7 août 2025, qui se trouve sur SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca), nous avons revu les objectifs de notre orientation en matière de produits des activités ordinaires, de croissance du BAIIA ajusté, d'intensité du capital, de croissance du BPA ajusté et de flux de trésorerie disponibles pour 2025, annoncés précédemment le 6 février 2025, qui sont passés des fourchettes de (3) % à 1 %, de (2) % à 2 %, d'environ 14 %, de (13) % à (8) % et de 11 % à 19 %, respectivement, à des fourchettes de 0 % à 2 %, de 0 % à 2 %, d'environ 15 %, de (13) % à (10) % et de 6 % à 11 %, respectivement. L'orientation pour ce qui est du dividende annualisé sur actions ordinaires par action demeurerait inchangé à ce moment.

(5) Au T4 2025, à la suite d'un examen approfondi des comptes des abonnés de Ziplu Fiber, acquise le 1<sup>er</sup> août 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail et des SAR résidentiels de détail de 13 029 abonnés et de 1 106 abonnés, respectivement, aux fins d'alignement avec la méthode de calcul des désactivations d'abonnés de Bell.

(6) Au T3 2025, le secteur Bell SCT Canada a réduit sa clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles et des appareils connectés de 51 541 et de 7 867, respectivement, à la suite de l'examen d'un compte d'abonné du secteur public visant à éliminer les abonnés sans utilisation.

(7) Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Ziplu Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025, la clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT États-Unis a augmenté de 442 225 abonnés, de 6 089 abonnés et de 84 440 abonnés, respectivement.

(8) Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 80 666 abonnés, de 441 abonnés et de 14 150 abonnés, respectivement, au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ces services. En outre, au début du T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 2 783 abonnés afin d'ajuster le nombre pour tenir compte des désactivations d'abonnés de l'exercice précédent à la suite d'un examen des comptes de nos abonnés.

(9) Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Bell de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles dans le secteur Bell SCT Canada au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

(10) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles dans le secteur Bell SCT Canada au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants dans le secteur Bell SCT Canada aux services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

(11) Au T2 2024, nous avons augmenté notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 40 997 abonnés pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.

(12) Exclut les abonnements aux services de gros.

(13) Exclut les services de téléphonie d'affaires.

# Rapport de gestion

## Table des matières

|          |                                                                     |           |           |                                                                                                                        |            |
|----------|---------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>1</b> | <b>Vue d'ensemble</b>                                               | <b>9</b>  | <b>5</b>  | <b>Analyse des secteurs d'activité</b>                                                                                 | <b>51</b>  |
| 1.1      | Introduction                                                        | 9         | 5.1       | Bell SCT                                                                                                               | 51         |
| 1.2      | À propos de BCE                                                     | 12        | 5.2       | Bell Média                                                                                                             | 65         |
| 1.3      | Principaux faits récents touchant notre société                     | 16        | <b>6</b>  | <b>Gestion financière et des capitaux</b>                                                                              | <b>70</b>  |
| 1.4      | Stratégie de répartition du capital                                 | 17        | 6.1       | Dettes nettes                                                                                                          | 70         |
| 1.5      | Gouvernance d'entreprise et gestion du risque                       | 20        | 6.2       | Données liées aux actions en circulation                                                                               | 71         |
| 1.6      | Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise                   | 23        | 6.3       | Flux de trésorerie                                                                                                     | 72         |
| <b>2</b> | <b>Priorités stratégiques</b>                                       | <b>30</b> | 6.4       | Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi                                                                             | 74         |
| 2.1      | Être axé sur le client                                              | 30        | 6.5       | Gestion des risques financiers                                                                                         | 75         |
| 2.2      | Offrir les meilleurs réseaux de fibre et sans fil                   | 31        | 6.6       | Notations                                                                                                              | 79         |
| 2.3      | Être la référence en matière de solutions d'IA pour les entreprises | 32        | 6.7       | Liquidité                                                                                                              | 80         |
| 2.4      | Devenir un leader du contenu et des médias numériques               | 33        | 6.8       | Litiges                                                                                                                | 82         |
| <b>3</b> | <b>Objectifs de rendement, perspectives, hypothèses et risques</b>  | <b>34</b> | <b>7</b>  | <b>Faits saillants annuels et trimestriels</b>                                                                         | <b>83</b>  |
| 3.1      | Rendement de BCE en 2025                                            | 34        | 7.1       | Information financière annuelle                                                                                        | 83         |
| 3.2      | Perspectives commerciales et hypothèses                             | 35        | 7.2       | Information financière trimestrielle                                                                                   | 85         |
| 3.3      | Principaux risques d'entreprise                                     | 36        | <b>8</b>  | <b>Cadre réglementaire</b>                                                                                             | <b>88</b>  |
| <b>4</b> | <b>Analyse financière consolidée</b>                                | <b>41</b> | 8.1       | Cadre réglementaire canadien                                                                                           | 88         |
| 4.1      | Introduction                                                        | 41        | 8.2       | Cadre réglementaire américain                                                                                          | 94         |
| 4.2      | Connexions clients                                                  | 42        | <b>9</b>  | <b>Risques d'entreprise</b>                                                                                            | <b>96</b>  |
| 4.3      | Produits d'exploitation                                             | 44        | <b>10</b> | <b>Méthodes comptables</b>                                                                                             | <b>110</b> |
| 4.4      | Coûts d'exploitation                                                | 44        | <b>11</b> | <b>Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)</b> | <b>115</b> |
| 4.5      | Bénéfice net                                                        | 45        | 11.1      | Mesures financières non conformes aux PCGR                                                                             | 115        |
| 4.6      | BAIIA ajusté                                                        | 45        | 11.2      | Ratios non conformes aux PCGR                                                                                          | 118        |
| 4.7      | Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres     | 46        | 11.3      | Total des mesures sectorielles                                                                                         | 119        |
| 4.8      | Amortissements                                                      | 46        | 11.4      | Mesures de gestion du capital                                                                                          | 120        |
| 4.9      | Charges financières                                                 | 47        | 11.5      | Mesures financières supplémentaires                                                                                    | 120        |
| 4.10     | Perte de valeur d'actifs                                            | 47        | 11.6      | IPC                                                                                                                    | 120        |
| 4.11     | Profits nets sur placements                                         | 48        | <b>12</b> | <b>Efficacité des contrôles internes</b>                                                                               | <b>121</b> |
| 4.12     | Autres produits (charges)                                           | 48        |           |                                                                                                                        |            |
| 4.13     | Impôt sur le résultat                                               | 49        |           |                                                                                                                        |            |
| 4.14     | Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA         | 49        |           |                                                                                                                        |            |
| 4.15     | Dépenses d'investissement                                           | 50        |           |                                                                                                                        |            |
| 4.16     | Flux de trésorerie                                                  | 50        |           |                                                                                                                        |            |

Dans ce rapport de gestion, les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et la *société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. *Bell* désigne, selon le contexte, Bell Canada ou, collectivement, Bell Canada, ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à la rubrique 11, *Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)* pour obtenir la liste des mesures financières non conformes aux PCGR, des autres mesures financières et des indicateurs de performance clés.

Se reporter aux états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 lors de la lecture de ce rapport de gestion.

Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 5 mars 2026, soit la date du présent rapport de gestion.

## Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Le présent rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, la section 1.3, *Principaux faits récents touchant notre société*, la section 1.4, *Stratégie de répartition du capital*, la section 1.6, *Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise*, la rubrique 2, *Priorités stratégiques*, la section 3.2, *Perspectives commerciales et hypothèses*, la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*, et la section 6.7, *Liquidité*, contiennent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations portant sur la cession proposée de Northwestel Inc. (Northwestel) et le moment et la réalisation prévus de la cession proposée; le nombre éventuel total d'emplacements connectés à la fibre par Zipy Fiber et Network FiberCo combinées qui pourrait être atteint à long terme; les priorités de répartition du capital de BCE; notre objectif de créer de la valeur à long terme pour nos actionnaires, de générer d'importants flux de trésorerie disponibles et d'offrir un dividende durable; le dividende sur actions ordinaires et la cible de la politique de distribution de dividendes de BCE; le ratio de distribution de BCE prévu à moyen terme; notre objectif de maintenir des notations de première qualité pour la dette de premier rang de Bell Canada; le ratio de levier financier net de BCE attendu d'ici la fin de 2027 et le levier financier net cible prévu dans notre politique qui devrait être atteint d'ici 2030; l'utilisation prévue du produit net de l'émission, le 12 février 2026, de titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur par Bell Canada; les plans de déploiement des réseaux de BCE au Canada et aux États-Unis et les avantages qui devraient en découler; la cible de fiabilité des réseaux de BCE; le lancement du service Internet sans interruption en 2026; le développement et la mise en œuvre réussis de solutions d'intelligence artificielle (IA), soit par nous, soit en vertu de divers partenariats conclus par BCE, ainsi que le développement et l'utilisation responsables de l'IA; notre objectif d'économies de coûts de 1,5 milliard \$ d'ici 2028 et les avantages qui devraient en découler; notre performance financière projetée; les dépenses d'investissement prévues de BCE; la capitalisation prévue des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de BCE et les sources de liquidités auxquelles nous prévoyons recourir pour répondre à nos besoins de liquidités en 2026; nos objectifs de durabilité et les avantages qui devraient en découler, qui incluent, sans s'y limiter, nos objectifs en ce qui concerne la satisfaction de la clientèle, la qualité du service, la protection des renseignements personnels, la vigilance en matière de sécurité de l'information, la fiabilité des réseaux et l'intensité énergétique, la réduction prévue du niveau de nos émissions de gaz à effet de serre (GES), y compris sans s'y limiter, nos cibles basées sur la science et nos objectifs de réduction des émissions de carbone, ainsi que nos objectifs concernant les déchets envoyés à l'enfouissement, le bien-être et l'engagement des membres du personnel et le leadership en matière de

gouvernance d'entreprise et d'éthique professionnelle; et les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible*, *engagement* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel et l'emploi de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à*, *aspirer à* et *s'engager à* permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Les documents et autres informations présentés dans le site Web de BCE ou dans tout autre site mentionné dans le site Web de BCE ou dans ce rapport de gestion ne font pas partie du présent rapport de gestion et ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

Ce rapport de gestion traite de nos activités d'exploitation, de notre performance, de notre situation financière et d'autres sujets pour les deux exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion décrivent nos attentes au 5 mars 2026 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde les lecteurs contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Les lecteurs sont donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché, aux activités d'exploitation et autres dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, des déclarations prospectives figurant dans les rubriques et sections mentionnées précédemment du présent rapport de gestion. Ces

hypothèses comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses qui sont décrites dans les différentes sous-sections *Hypothèses* du présent rapport de gestion, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Sous réserve de divers facteurs, nous jugeons que nos hypothèses étaient raisonnables au 5 mars 2026. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, les résultats ou événements réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives mentionnées précédemment et d'autres déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion comprennent, sans s'y limiter : l'effet négatif de la conjoncture économique défavorable, y compris la poursuite ou l'escalade des guerres commerciales, les récessions, les tarifs douaniers américains et l'imprévisibilité des éventuels accords commerciaux, l'inflation, la valeur du dollar canadien, la réduction des seuils d'immigration, les coûts liés à l'habitation élevés par rapport aux revenus et la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers, et l'incidence négative connexe sur les dépenses de nos clients et de nos clientes et par le fait même sur la demande de nos produits et services, sur la situation financière de notre clientèle, et sur le coût et le montant du financement disponible sur les marchés financiers; l'effet négatif du contexte défavorable lié aux événements géopolitiques, y compris la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers, une instabilité géopolitique étendue, des conflits armés, une hausse des prix de l'énergie, des pressions inflationnistes limitant les dépenses des consommateurs et des entreprises et augmentant nos coûts d'exploitation, des perturbations de nos chaînes d'approvisionnement et un risque accru lié aux menaces à la sécurité de l'information; l'intensité de l'activité de nos concurrents au Canada et aux États-Unis et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle en pleine évolution; le rythme des progrès technologiques et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des services en nuage et par contournement et autres solutions; les pressions sur le marché de la publicité découlant de la conjoncture économique, de la fragmentation et des services numériques non traditionnels ou mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la hausse du taux de pénétration d'Internet et des téléphones intelligents au Canada; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous nuisent et qui influent sur nos activités au Canada, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation d'acquisitions, à l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences relatives à la propriété étrangère, aux obligations liées à la protection des renseignements personnels et à la cybersécurité, à la réglementation en matière de diffusion en continu et de services numériques et au contrôle du piratage des droits d'auteur, ainsi que les cadres réglementaires régissant l'IA; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires, dont l'incapacité de surveiller les exigences légales et réglementaires américaines auxquelles Zply Fiber est soumise et de s'y conformer, ce qui pourrait réduire le montant des subventions et des produits qu'elle reçoit, augmenter le fardeau de la conformité ou restreindre sa capacité à rivaliser avec la concurrence; un règlement défavorable des litiges; l'incapacité à protéger nos actifs et nos données contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies, des catastrophes naturelles, des événements météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques, les pannes de courant, les fuites d'air conditionné dans les bâtiments, les actes de guerre ou de terrorisme, les conflits géopolitiques, le sabotage, le vandalisme, des actions de voisins et d'autres événements du même ordre; l'incapacité de mettre en œuvre des cadres de gouvernance efficaces en matière de sécurité, de données et d'IA responsable; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de

prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts, y compris l'incapacité de répondre aux attentes de la clientèle en ce qui a trait aux produits et à l'expérience en matière de service et à la clientèle; l'utilisation des technologies d'IA dans nos solutions d'affaires et nos activités, mais aussi celle de notre clientèle, de nos partenaires commerciaux et de nos fournisseurs tiers; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; les interruptions de service ou les pannes en raison de pannes et de ralentissements de réseau; la complexité de nos activités et de nos systèmes de technologies de l'information (TI) et l'incapacité à mettre en œuvre, à maintenir ou à gérer des processus et des systèmes de TI très performants; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de TI, de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; l'incapacité d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de leurs réseaux, de leur matériel et d'autres installations, ce qui pourrait entraîner une interruption de nos activités, notamment par suite de défaillances du réseau ou d'autres infrastructures; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télévision (télé) par satellite; l'incapacité à étendre avec succès le réseau de fibre de Zply Fiber; l'incapacité des initiatives ou des programmes actuels et futurs de Zply Fiber de générer le niveau de rendement que nous prévoyons ou de se réaliser selon l'échéancier prévu; le fait que rien ne garantisse que les avantages qui devraient découler de la création de Network FiberCo se concrétiseront; l'incapacité d'intégrer avec succès Zply Fiber en tant que filiale de BCE et de générer les avantages attendus de l'acquisition de Zply Fiber; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que notre politique de distribution de dividendes sera maintenue ou atteinte, que le dividende sur actions ordinaires sera maintenu ou que des dividendes sur toutes les actions en circulation de BCE seront déclarés par le conseil d'administration de BCE (le conseil de BCE); l'incapacité à réduire les coûts et à évaluer adéquatement les priorités en matière d'investissement, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; l'incapacité de prévoir avec exactitude les fluctuations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain et notre incapacité à mettre en œuvre avec succès les stratégies de couverture; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption au Canada, aux États-Unis ou dans tout autre territoire pertinent de nouvelles lois ou conventions fiscales ou de nouveaux règlements fiscaux, et les règles qui s'y rattachent, ou de modifications qui y sont apportées ou qui sont apportées à leur interprétation ou à leur application par les autorités fiscales, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations; la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et la hausse des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à la retraite; la conclusion prévue de la cession proposée de Northwest et le moment auquel elle devrait avoir lieu, qui sont assujettis à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, l'obtention du financement par l'acheteur, qui pourraient avoir une incidence sur la conclusion, ses modalités ou le moment auquel elle devrait avoir lieu et, par conséquent, le fait que rien ne garantisse que la cession proposée aura lieu ou qu'elle aura lieu selon les modalités et au moment actuellement envisagés ou que les avantages qui devraient découler de la cession proposée se concrétiseront; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe talentueuse capable de faire avancer notre stratégie d'affaires et notre transformation opérationnelle; l'incidence négative sur le moral et l'engagement des membres du personnel des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations et de la diminution du niveau

de priorité attribué aux initiatives de transformation découlant des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations; l'incapacité à gérer adéquatement les préoccupations de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; les risques de réputation et l'incapacité à intégrer de manière significative la durabilité à notre stratégie d'affaires, à nos activités et à notre gouvernance; l'incidence négative de divers facteurs internes et externes sur notre capacité à atteindre nos cibles en matière de durabilité, y compris, sans s'y limiter, celles liées à la réduction des émissions de GES et à l'engagement des fournisseurs; l'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, y compris les changements climatiques; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise adéquates; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; les risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de pandémies, d'épidémies et d'autres risques pour la santé, comme les émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux sous-traitants et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin et nous aident à respecter différentes obligations; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et de l'IA, à la protection des renseignements personnels et à l'approvisionnement responsable; et la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives sont présentés dans ce rapport de gestion, en particulier à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du présent rapport de gestion.

Les déclarations prospectives que contient le présent rapport de gestion pour les périodes postérieures à 2026 reposent sur des hypothèses et des estimations à plus long terme que les déclarations prospectives pour 2026 et présentent donc une plus grande incertitude. Les déclarations prospectives pour les périodes postérieures à 2026 supposent de plus, sauf indication contraire, que les risques décrits plus haut et à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du présent rapport de gestion demeureront essentiellement inchangés pour ces périodes.

Les lecteurs sont priés de tenir compte du fait que les risques décrits dans la rubrique mentionnée précédemment et dans les autres rubriques de ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des partenariats ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles opérations ni d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 5 mars 2026. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

# 1 Vue d'ensemble

## 1.1 Introduction

### Aperçu

BCE est la plus grande entreprise de communications au Canada<sup>(1)</sup> et un chef de file des réseaux évolués de fibre optique et sans fil, des services d'affaires et des médias numériques. BCE offre des technologies de nouvelle génération qui tirent parti de solutions en nuage et propulsées par l'IA. BCE fournit à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros une vaste gamme de solutions répondant à tous ses besoins de communications. Les actions de BCE sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York (TSX, NYSE : BCE).

Le 1<sup>er</sup> août 2025, BCE a acquis Ziplly Fiber, le principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique dans la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, qui offre des services sur fil, d'accès Internet et de télé à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros dans cette région. Les résultats des activités de Ziplly Fiber acquises ont été inclus dans un nouveau secteur, Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT) États-Unis, à partir de la date d'acquisition.

Nos résultats sont désormais présentés selon trois secteurs : Bell SCT Canada, Bell SCT États-Unis et Bell Média. Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance.

Bell SCT Canada offre une vaste gamme de produits et de services de communications à une clientèle résidentielle, d'affaires et du secteur public partout au Canada. Elle propose à l'échelle nationale des produits et des services sans fil comme des forfaits de services de données et vocaux mobiles, des services de diffusion en continu et des appareils. Elle offre également des produits et des services sur fil, incluant des services de données (notamment des services d'accès Internet et de télévision sur protocole Internet (télé IP), des services en nuage, des solutions propulsées par l'IA et des solutions d'entreprise), de voix, de diffusion en continu ainsi que d'autres produits et services de communications à notre clientèle résidentielle et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité sont offerts à une clientèle d'affaires partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, de même que, en 2024, les résultats d'exploitation de notre détaillant national de produits électroniques grand public La Source (Bell) Électronique inc. (La Source). En 2024, Bell a mis progressivement fin aux activités du siège social de La Source et à ses fonctions administratives et a fermé 107 magasins La Source.

Bell SCT États-Unis, qui se compose de Ziplly Fiber, fournit des produits et des services de communications sur fil sur un réseau mixte de fibre optique et de fils de cuivre à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros dans la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis. Ses produits et services sur fil comprennent les données (services d'accès Internet à large bande avec différentes vitesses et fonctionnalités à valeur ajoutée, services Ethernet commerciaux, services d'accès Internet non commuté dédiés et autres solutions de réseau pour le transport de données) et la voix (services voix traditionnels et voix sur protocole Internet (IP), y compris les appels locaux et interurbains, les communications unifiées en tant que service (UCaaS) et la vidéo (télé IP)).

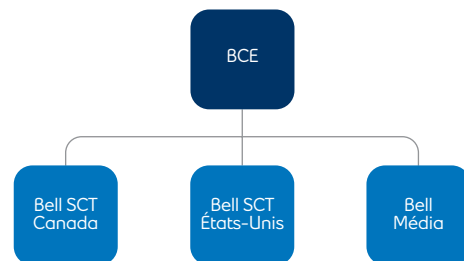
Bell Média détient un portefeuille d'actifs permettant d'offrir des produits vidéo et audio, des services d'affichage extérieur et des services de médias numériques de choix à une clientèle dans l'ensemble du Canada.

Nous détenons également des participations dans un certain nombre d'actifs, notamment :

- une participation indirecte de 50 % dans Glentel Inc. (Glentel);
- une participation indirecte de 20,2 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal, evenko et le Centre Bell à Montréal, au Québec, ainsi que la Place Bell à Laval, au Québec.

### Secteurs d'activité de BCE

Au 31 décembre 2025



**BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada**

(1) En fonction du total du chiffre d'affaires et du total combiné de connexions clients.

## Notre raison d'être

La raison d'être de BCE est de transformer la façon dont les gens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Notre plateforme de marque, *Tout part d'une connexion*, souligne le rôle essentiel de Bell dans la facilitation des connexions, en permettant aux personnes et aux entreprises de créer des relations, des occasions et des expériences porteuses de sens au sein de leurs collectivités et à l'échelle mondiale.

En tant que plus grande entreprise de communications du Canada, nous nous efforçons de créer des expériences exceptionnelles et d'améliorer les choses de façon durable pour nos clients, les entreprises et les collectivités où nous exerçons nos activités. Des solutions de connectivité et des solutions numériques fiables et performantes sont essentielles à la vie moderne. Elles favorisent la croissance économique, l'inclusion sociale et l'innovation d'un océan à l'autre. En continuant d'investir dans des réseaux de fibre et sans fil de calibre mondial et en déployant des technologies en nuage propulsées par l'IA, nous voulons aider les gens, les entreprises et les institutions publiques à prospérer dans un monde de plus en plus numérique et axé sur les données.

Nos objectifs commerciaux principaux sont de faire croître de manière rentable notre clientèle d'abonnés et d'augmenter autant que possible les produits des activités ordinaires, le bénéfice d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles et le rendement du capital investi. Pour ce faire, nous

renforçons notre position en tant que principal fournisseur du Canada en matière de services de communications complets à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros, que fournisseur de premier plan d'accès Internet par fibre optique dans la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis par l'intermédiaire de Zply Fiber, ainsi que de plus importante société canadienne de médias et de divertissement. Dans l'ensemble de nos activités, nous libérons le potentiel de notre échelle, de nos réseaux, de notre infrastructure, de nos canaux de distribution, de notre marque et de nos capacités de commercialisation afin de créer de la valeur pour notre clientèle, pour nos actionnaires et pour les autres parties prenantes. Notre stratégie s'articule autour de quatre priorités interdépendantes qui concrétisent notre raison d'être tout en renforçant l'expérience client, en améliorant l'efficacité opérationnelle et en favorisant la création de valeur à long terme. Ces priorités s'appuient sur nos actifs uniques et différenciés dans les domaines de la fibre optique, du sans-fil, des entreprises et des médias, et visent à stimuler une croissance durable grâce à notre leadership en matière de réseaux, de transformation numérique et d'innovation axée sur le client. L'exécution de cette stratégie est soutenue par une stratégie rigoureuse de répartition du capital adaptée à un environnement d'exploitation redéfini, renforçant ainsi notre objectif visant à offrir un rendement total pour les actionnaires.

**Les quatre priorités stratégiques de Bell**



**Être axé sur le client**



**Offrir les meilleurs réseaux de fibre et sans fil**



**Être la référence en matière de solutions d'IA pour les entreprises**



**Devenir un leader du contenu et des médias numériques**

## Notre conformité au référentiel international d'information intégrée

Conformément aux principes du référentiel international d'information intégrée (le référentiel), qui fait maintenant partie de l'IFRS® Foundation, Bell publie, parallèlement au présent rapport de gestion, un rapport annuel intégré présentant un survol stratégique qui décrit notre processus de création de valeur durable. Ce survol stratégique présente la façon dont nos activités d'exploitation nous permettent de générer une valeur durable pour

nos parties prenantes, selon nos priorités stratégiques et l'utilisation de nos capitaux. Nos capitaux, décrits ci-après, servent de matière première à notre stratégie d'affaires et à nos priorités stratégiques, et ils sont transformés en résultats visant à créer de la valeur pour nos parties prenantes au fil du temps.



**Nos réseaux**

Des réseaux de fibre à large bande et sans fil de calibre mondial à la fois fiables, accessibles et abordables



**Notre clientèle et nos relations**

Des relations solides avec la clientèle, les collectivités et les fournisseurs



**Nos produits et services**

Des produits, services et contenus médiatiques innovants et intéressants qui répondent aux exigences de la société



**Notre environnement**

Une gestion environnementale responsable dans tout ce que nous faisons



**Notre équipe**

Du personnel qualifié et engagé



**Nos ressources financières**

Les capitaux de nos investisseurs et investisseuses, le rendement sur nos investissements et les flux de trésorerie disponibles générés par nos activités

Afin d'accroître la connectivité de l'information, nous avons intégré dans le présent rapport de gestion les icônes représentant nos six capitaux, décrits précédemment, afin de souligner le lien entre nos capitaux et les sujets abordés.

## Résultats consolidés de BCE en 2025

### Produits d'exploitation

24 468 \$

millions  
+0,2 % vs 2024

### Bénéfice net

6 514 \$

millions  
vs 375 millions \$ en 2024

### BAIIA ajusté <sup>(1)</sup>

10 658 \$

millions  
+0,7 % vs 2024

### Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires

6 305 \$

millions  
vs 163 millions \$ en 2024

### Bénéfice net ajusté <sup>(1)</sup>

2 601 \$

millions  
(6,2) % vs 2024

### Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

6 993 \$

millions  
+0,1 % vs 2024

### Flux de trésorerie disponibles <sup>(1)</sup>

3 178 \$

millions  
+10,0 % vs 2024

## Connexions clients de BCE

### Total – téléphones mobiles <sup>(3) (6) (7)</sup>

+1,6 %

10,5 millions d'abonnés  
à la fin de 2025

### Services Internet haute vitesse de Bell SCT <sup>(2) (4) (5) (7)</sup>

+8,9 %

4,9 millions d'abonnés  
à la fin de 2025

### Services de télé IP de Bell SCT <sup>(4) (5) (8)</sup>

(2,2) %

2,1 millions d'abonnés  
à la fin de 2025

### Services d'accès au réseau (SAR) filaires résidentiels de détail de Bell SCT <sup>(2) (4) (5)</sup>

(6,1) %

1,7 million d'abonnés  
à la fin de 2025

(1) Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles; le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Se reporter à la section 11.3, *Total des mesures sectorielles* et à la section 11.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR* du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

(2) Au T4 2025, à la suite d'un examen approfondi des comptes des abonnés de Zipy Fiber, acquise le 1<sup>er</sup> août 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail et des SAR résidentiels de détail de 13 029 abonnés et de 1 106 abonnés, respectivement, aux fins d'alignement avec la méthode de calcul des désactivations d'abonnés de Bell.

(3) Au T3 2025, le secteur Bell SCT Canada a réduit sa clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles et des appareils connectés de 51 541 et de 7 867, respectivement, à la suite de l'examen d'un compte d'abonné du secteur public visant à éliminer les abonnés sans utilisation.

(4) Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Zipy Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025, la clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT États-Unis a augmenté de 442 225 abonnés, de 6 089 abonnés et de 84 440 abonnés, respectivement.

(5) Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 80 666 abonnés, de 441 abonnés et de 14 150 abonnés, respectivement, au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ces services. En outre, au début du T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 2 783 abonnés afin d'ajuster le nombre pour tenir compte des désactivations d'abonnés de l'exercice précédent à la suite d'un examen des comptes de nos abonnés.

(6) Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Bell de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles dans le secteur Bell SCT Canada au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

(7) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles dans le secteur Bell SCT Canada au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants dans le secteur Bell SCT Canada aux services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

(8) Au T2 2024, nous avons augmenté notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 40 997 abonnés pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.

## 1.2 À propos de BCE

Le 1<sup>er</sup> août 2025, BCE a réalisé l'acquisition de Zply Fiber, le principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis. Les résultats des activités de Zply Fiber acquises ont été inclus dans un nouveau secteur, Bell SCT États-Unis, à partir de la date d'acquisition. Les résultats des activités sans fil et sur fil canadiennes de BCE sont présentés dans le secteur Bell SCT Canada.

Les résultats de BCE pour 2025 sont présentés selon trois secteurs opérationnels : Bell SCT Canada, Bell SCT États-Unis et Bell Média. Dans la présente section, nous décrivons les principaux produits et services offerts par chaque secteur, afin de donner un meilleur aperçu de nos entreprises et de nos activités.

### Nos produits et services



## Bell SCT Canada

### Description du secteur

- Offre une vaste gamme de produits et de services de communications aux consommateurs, aux entreprises et aux gouvernements partout au Canada.
- Les produits et services sans fil comprennent des forfaits et des appareils pour les services mobiles de données, de voix et de diffusion en continu offerts à l'échelle nationale.
- Les produits et les services sur fil incluent des services de données (notamment des services d'accès Internet et de télé IP, des services en nuage, des solutions propulsées par l'IA et des solutions d'entreprise), des services de diffusion en continu, des services de voix ainsi que d'autres produits et services de communications à notre clientèle résidentielle et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité à la clientèle d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada.
- Les solutions d'entreprise sont offertes dans quatre piliers : services de communication de base; automatisation de l'IA, services gérés et intégration des services par le biais d'Ateko; cybersécurité par le biais de Bell Cyber; et solutions d'IA complètes par le biais du réseau d'IA tissé de Bell.
- Inclut nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications ainsi que les activités sur fil de Northwestel, qui offre des services de télécommunications dans les territoires du Nord canadien<sup>(1)</sup>.

### Voici quelques-unes de nos marques



### Nos réseaux et notre rayonnement

Nous détenons des licences de spectre pour les services sans fil, ce qui porte le total de nos avoirs dans diverses bandes de spectre et régions du Canada à plus de 8,6 milliards de mégahertz par population (MHz par population), et correspond à une moyenne d'environ 234 mégahertz (MHz) de spectre par Canadien.

La grande majorité de nos stations cellulaires sans fil est connectée au moyen de liaisons de raccordement au réseau de fibre, améliorant ainsi la capacité, les vitesses et la fiabilité du réseau. De plus, nous continuons d'améliorer la zone de couverture du réseau sans fil à l'intérieur des bâtiments afin de renforcer la performance des services LTE et de cinquième génération (5G).

Nous exploitons un réseau de quatrième génération (4G) évolution à long terme (LTE) à large bande sans fil à l'échelle du Canada, compatible avec les normes mondiales et permettant d'offrir des services voix et de données haute vitesse de grande qualité et fiables à la quasi-totalité de la population canadienne. Nous exploitons également des réseaux 5G et 5G+ qui offrent des vitesses accrues et une latence réduite, et nous continuons d'étendre leur zone de couverture dans l'ensemble du Canada.

- Au total, la couverture de plus de 99 % de la population canadienne par le réseau LTE, la zone de couverture du réseau LTE Advanced (LTE-A) s'étendant à 96 % de la population, celle du réseau 5G, à 89 % de la population, et celle du réseau 5G+, à 65 % de la population au 31 décembre 2025.

- Vitesses de pointe d'accès mobile théoriques pour le téléchargement : jusqu'à 3,64 gigabits par seconde (Gbit/s) pour le réseau 5G+ dans certains marchés et jusqu'à 1,7 Gbit/s pour le réseau 5G (vitesses moyennes attendues de 89 à 705 mégabits par seconde (Mbit/s) dans les marchés partout au Canada); jusqu'à 1,5 Gbit/s pour le réseau LTE-A (vitesses moyennes attendues de 25 à 325 Mbit/s) dans les marchés partout au Canada; jusqu'à 150 Mbit/s pour le réseau LTE (vitesses moyennes attendues de 18 Mbit/s à 40 Mbit/s); jusqu'à 42 Mbit/s pour la technologie d'accès haute vitesse au réseau à commutation de paquets rehaussé (HSPA+) (vitesses moyennes attendues de 7 à 14 Mbit/s)<sup>(2)</sup>.
- Recours à la technologie et aux vitesses LTE/LTE-A lorsque la clientèle se trouve à l'extérieur des zones de couverture 5G et 5G+.
- Bell exploite également un réseau LTE catégorie M1 (LTE-M), un sous-ensemble de notre réseau LTE, qui prend en charge les applications Internet des objets (IdO) à faible consommation d'énergie en leur offrant une couverture améliorée et une autonomie accrue de piles d'appareils et en permettant de réduire les coûts pour les appareils IdO connectés au réseau national de Bell. Notre réseau LTE-M est offert dans la majorité des provinces canadiennes.
- De vastes réseaux d'accès local en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, ainsi que dans les territoires du Nord canadien.

(1) En juin 2024, Bell Canada a conclu une entente en vue de la cession de Northwestel à Sixty North Unity, un consortium de communautés autochtones du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 milliard \$, sous réserve d'ajustements. Nous prévoyions initialement que la transaction serait réalisée en 2025, et nous continuons de travailler de concert avec Sixty North Unity en vue de réaliser la clôture de la transaction en 2026. La transaction demeure assujettie à certaines conditions de clôture, notamment l'obtention du financement par Sixty North Unity; par conséquent, rien ne garantit que la transaction se concrétisera ultimement. Les résultats de Northwestel sont inclus dans notre secteur Bell SCT Canada.

(2) Les vitesses du réseau varient selon l'emplacement, le signal et l'appareil du client. Il est nécessaire d'utiliser un appareil compatible.

- Une zone de couverture du réseau de fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP) qui couvre environ 8 millions de foyers et d'entreprises en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba.
- Une zone de couverture du réseau sans fil jusqu'aux locaux de l'abonné (WTTT) qui correspond à près de 1 million d'emplacements, principalement en milieu rural. Le service WTTT repose sur une technologie sans fil fixe 5G fournie par le réseau sans fil LTE de Bell pour offrir un service résidentiel d'accès Internet à large bande à des petites localités mal desservies.

## Nos produits et services sans fil

- **Forfaits pour les services de données et les services voix** : gamme de forfaits répondant aux besoins de tous les segments de clientèle, des forfaits axés sur l'abordabilité jusqu'aux services haut de gamme, sous forme de services postpayés ou de services prépayés, notamment des forfaits de données illimitées et de données partageables, le programme de financement d'appareils et le forfait Connectez tout. Nos services offrent un accès Internet rapide pour la vidéo, le réseautage social, la messagerie et les applications mobiles, ainsi qu'une panoplie de fonctions d'appel.
- **Forfaits spécialisés** : pour les tablettes, les montres intelligentes, les voitures connectées, Internet mobile, les dispositifs de localisation, les ordinateurs portables et les caméras de surveillance.
- **Vaste gamme d'appareils** : téléphones intelligents, tablettes et montres intelligentes, appareils utilisant Internet mobile et objets connectés (service Voiture connectée de Bell, dispositifs de localisation, maison connectée et style de vie) 5G et 5G+ les plus récents.

## Nos produits et services sur fil

### Résidentiels

- **Internet** : accès Internet haute vitesse au moyen de la technologie de fibre optique à large bande, de la technologie sans fil WTTT 5G ou de la ligne numérique d'abonné (DSL) avec une vaste gamme d'options de services, y compris le service Wi-Fi, l'utilisation illimitée et des caractéristiques de sécurité. Le service Internet de Bell, commercialisé sous l'appellation Internet Fibe, offre des vitesses symétriques de téléchargement et de téléversement allant jusqu'à 8 Gbit/s grâce à la technologie FTTP et des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 100 Mbit/s avec le réseau de fibre jusqu'au nœud (FTTN). Bell propose également un service Internet résidentiel sans fil fixe qui offre des vitesses de téléchargement à large bande allant jusqu'à 50 Mbit/s dans des secteurs où les services fondés sur la fibre optique ne sont pas disponibles.
- **Télé** : service de télé IP, commercialisé sous l'appellation **Télé Fibe**, ainsi qu'un service national de télé par satellite. Le service Télé Fibe sans récepteur et basé sur une application donne accès à une large sélection de contenu en direct et sur demande, y compris du contenu offert en ultra-haute définition d'une résolution 4K sur les appareils compatibles, sans avoir besoin d'un boîtier décodeur traditionnel. Parmi ses principales fonctionnalités, citons un enregistreur en nuage, le redémarrage et l'achat de contenu sur demande. L'application Télé Fibe est offerte sur les téléviseurs intelligents et appareils de diffusion en continu compatibles, y compris les téléviseurs intelligents des marques Samsung, LG et Roku, ainsi que sur Amazon Fire TV, Google Chromecast, Roku Streaming Stick et Apple TV.
- **Diffusion en continu** : forfaits de diffusion en continu de Bell offrant l'accès à des services de diffusion en continu par abonnement, dont Crave, Netflix et Disney+, et proposent aux clients des rabais mensuels, une facturation simplifiée et la possibilité de gérer et de modifier leurs abonnements par l'intermédiaire de Bell.
- **Téléphonie** : service téléphonique local et interurbain et gamme de fonctions d'appel évoluées.

- Le plus important réseau système de commutation multiprotocole avec étiquetage des flux sur protocole Internet (IP) parmi tous les fournisseurs canadiens, ce qui nous permet d'offrir à notre clientèle d'affaires un service de réseau privé virtuel (RPV) pour le trafic IP et d'optimiser la bande passante pour la transmission de la voix et de la télé en temps réel.

Nous avons plus de 7 000 points de distribution au détail partout au Canada, y compris plus de 1 000 emplacements Bell, Virgin Plus, Lucky Mobile, Best Buy Express et Staples/Bureau en gros et emplacements exploités par Glentel (WIRELESSWAVE/WAVE SANS FIL, Tbooth wireless/la cabine T sans fil et The Mobile Shop/La Boutique Mobile) ainsi que d'autres emplacements exploités par des concessionnaires et magasins de détail.

- **Voyages** : services d'itinérance internationale dans plus de 230 destinations, service d'itinérance sur le réseau LTE dans 216 destinations et service d'itinérance 5G dans 135 destinations.
- **Solutions d'affaires mobiles** : fonction Appuyer-pour-Parler, gestion des effectifs, sécurité des travailleurs et gestion de la mobilité.
- **Solutions IDO** : gestion de parc de véhicules, gestion des actifs, gestion d'immeubles et de sites, activités municipales et écosystème intégré de villes intelligentes en partenariat avec Esri.
- **Forfaits** : forfaits multiproduits (Internet, télé, diffusion en continu, téléphonie et mobilité) assortis de rabais mensuels.

### Affaires

- **Internet et solutions de réseau** : solutions d'accès Internet d'affaires et solutions réseau de pointe par le biais des capacités de bout en bout de Bell en matière de réseaux, de nuage et de sécurité, y compris les forfaits Internet Affaires, la solution Connexion satellite gérée par Bell, le service SD-WAN géré par Bell, les réseaux privés, les solutions de connectivité mondiale, les services gérés et les services professionnels.
- **Voix et collaboration** : gamme de solutions vocales et de collaboration, y compris des solutions UCaaS, des services téléphoniques locaux et interurbains traditionnels, des services voix sur IP en nuage et des solutions d'appel évoluées comportant des fonctions personnalisables.
- **Solutions en nuage** : solutions en nuage et solutions d'automatisation de flux de travaux par l'intermédiaire d'Ateko, la marque de services technologiques de Bell, qui est à la fois un intégrateur de systèmes et un fournisseur de services gérés. Parmi les autres solutions en nuage, citons les solutions d'informatique en périphérie à accès multiple (MEC) publique avec le service Amazon Web Services (AWS) Wavelength, les solutions de connexion en nuage ainsi que les services sauvegarde et de reprise après sinistre.
- **Cybersécurité** : solutions de cybersécurité de bout en bout par l'intermédiaire de Bell Cyber, y compris les solutions de sécurité en tant que service, la détection des menaces en temps réel et les capacités de pointe du Centre de gestion de la sécurité.
- **Centre d'appels** : solutions de centre d'appels en nuage intégrant des fonctions propulsées par l'IA et des analyses évoluées qui soutiennent la participation de la clientèle et l'efficacité opérationnelle.
- **Réseau d'IA tissé** : solutions complètes d'IA souveraine, dont un réseau de centres de données spécialisés et l'accès à un écosystème de partenaires et de solutions comprenant des grands modèles de langage, des processeurs graphiques de pointe et des capacités d'inférence d'IA.

## Bell SCT États-Unis

### Description du secteur

- Le 1<sup>er</sup> août 2025, BCE a réalisé l'acquisition de Zipl Fiber, le principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis. Les résultats des activités de Zipl Fiber acquises ont été inclus dans un nouveau secteur opérationnel, Bell SCT États-Unis, à partir de la date d'acquisition.
- Zipl Fiber offre des produits et des services de communications sur fil à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros dans la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis.
- Les produits et les services sur fil sont principalement composés de services de données, y compris des services d'accès Internet à large bande offrant différentes vitesses et fonctionnalités à valeur ajoutée, des services Ethernet commerciaux, des services d'accès Internet dédiés et autres solutions de transport de données, ainsi que de services voix sur des réseaux fondés sur la technologie IP.

### Nos réseaux et notre rayonnement

- Infrastructure de réseau FTTP servant environ 1,4 million d'emplacements avec accès à la fibre optique dans les états de Washington, de l'Oregon, de l'Idaho et du Montana.
- Architecture spécialisée de réseau de fibre fondée sur la technologie IP, combinant évolutivité, redondance, fiabilité et possibilités d'expansion à long terme.
- Infrastructure de réseau de fibre soutenant la connectivité résidentielle, d'affaires et de gros, y compris des interconnexions avec d'autres fournisseurs de services et entreprises clientes.
- Grâce à Network FiberCo<sup>(1)</sup>, BCE a accès à deux artères optiques supplémentaires et à des possibilités d'expansion aux États-Unis, permettant un déploiement accéléré de la fibre au-delà de l'empreinte actuelle de Zipl Fiber.

## Bell Média

### Description du secteur

- Plus importante société de médias et de divertissement au Canada détenant un portefeuille d'actifs liés aux produits vidéo et audio, aux services d'affichage extérieur et aux médias numériques de choix, monétisés au moyen de plateformes traditionnelles et numériques.
- Les produits sont principalement tirés de la publicité et des frais d'abonnement :
  - les produits liés à la télé généraliste, à la radio et à l'affichage extérieur sont tirés de la vente de publicité;
  - la distribution de nos produits de télé et vidéo par l'intermédiaire de partenaires génère des produits tirés des frais d'abonnement et de la publicité;
  - les produits liés aux services de diffusion en continu directement aux consommateurs sont tirés des frais d'abonnement et de la publicité.

### Nos actifs et notre rayonnement

#### Vidéo

- 35 stations de télé généraliste, y compris **CTV**, premier réseau de télé généraliste au Canada aux heures de grande écoute chez les adultes de 25 à 54 ans, et ce, pour la 24<sup>e</sup> année d'affiliation, ainsi que ses plateformes numériques CTV.ca, la première plateforme de vidéos sur demande financée par la publicité (VSDFP) au Canada, et CTVNews.ca, l'une des principale destination au pays pour les nouvelles numériques. Bell Média exploite également le réseau de langue française **Noovo** au Québec, y compris sa populaire plateforme VSDFP et Noovo.info, sa chaîne de nouvelles.

### Notre marque



### Nos produits et services sur fil

#### Résidentiels

- Internet** : services d'accès Internet FTTP à haute vitesse offrant des vitesses symétriques de téléchargement et de téléversement selon diverses formules, y compris des vitesses multigigabits pouvant atteindre 50 Gbit/s.
- Voix** : services voix par fibre optique offrant des appels téléphoniques locaux et interurbains et un éventail de fonctions d'appel, par l'intermédiaire de réseaux fondés sur la technologie IP.

#### Affaires

- Solutions de connectivité** : solutions de connectivité par fibre optique à l'intention d'une clientèle d'affaires et de gros, notamment des services d'accès Internet, Ethernet, en longueur d'onde, de ligne spécialisée, de transport IP, ainsi que des services voix sur protocole IP et des services de connectivité optique avec des centres de données de tiers.

### Voici quelques-unes de nos marques



- 24 chaînes de télé spécialisées, y compris **RDS**, la principale chaîne francophone de télé spécialisée dans les sports, et **TSN**, un des chefs de file des sports au Canada.
- 5 services de diffusion en continu, y compris **Crave**, qui diffuse la programmation originale de HBO et de Max en exclusivité au Canada, **STARZ**, **RDS**, **TSN** et **TSN+**.
- 13 chaînes télévisées de diffusion en continu gratuites et financées par la publicité (FAST) de langue française et de langue anglaise, qui présentent une sélection d'émissions de divertissement, de documentaires, de nouvelles et de sports acclamées et populaires. Les 13 chaînes sont offertes sur LG Channels, Samsung TV Plus, Plex et Roku Channel.

(1) Network FiberCo est un partenariat stratégique à long terme entre Bell et l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP), un des plus importants investisseurs pour des régimes de pensions du Canada. Il a été établi en vue d'accélérer le développement de l'infrastructure de fibre optique par l'intermédiaire de Zipl Fiber dans les marchés mal desservis aux États-Unis.

## Audio

- Bell Média détient la marque iHeartRadio Canada, qui offre une vaste gamme de contenu, dont plus de 360 stations de radio canadiennes autorisées dans 170 marchés, des centaines de milliers de balados et de listes de lecture, ainsi que du contenu sur demande. En septembre 2025, Bell Média et iHeartMedia ont annoncé la prolongation de leur partenariat à long terme exclusif, permettant aussi à Bell Média de commercialiser l'imposant portefeuille de balados de iHeartRadio au Canada.
- Bell Média offre aussi un accès à la programmation radio locale et à du contenu supplémentaire, en direct et sur demande, par l'intermédiaire du site Web et de l'application iHeartRadio. iHeartRadio Canada fait progresser la transformation numérique des stations de radio locales de Bell Média en offrant une programmation canadienne et internationale, des listes de lecture assemblées avec soin et des chaînes de diffusion en continu numériques exclusives. L'application iHeartRadio Canada, qui a intégré un éventail de nouvelles fonctionnalités en septembre 2025, comprend des notifications poussées personnalisées, une messagerie intégrée à l'application, des préreglages, des stations de radio en direct, des paroles de chansons et l'interaction en temps réel avec les auditeurs grâce à son service d'interaction vocale.

## Affichage extérieur

- Astral Media Inc. (Astral), l'une des entreprises d'affichage extérieur les plus importantes au Canada, comprend un réseau d'espaces publicitaires installés de manière stratégique dans 50 marchés à l'échelle du pays.
- Astral présente un portefeuille composé de cinq gammes de produits innovateurs : Affichage extérieur, Mobilier urbain, Aéroports, Numérique grand format et Transit.
- En 2024, Bell Média a conclu son acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Média Inc., OUTEDGE Media Canada (OUTEDGE).

## Droits de diffusion

- **Sports** : droits de diffusion à long terme de plusieurs propriétés de premier plan spécialisées dans les sports et diffuseur canadien officiel du Super Bowl, de la Coupe Grey et du Championnat mondial de hockey junior (IIHF). La couverture en direct d'émissions de sport comprend les Canadiens de Montréal, les Jets de Winnipeg, les Sénateurs d'Ottawa et les Maple Leafs de Toronto, la Ligue canadienne de football (LCF), la National Football League (NFL), la National Basketball Association (NBA), la Ligue professionnelle de hockey féminin (LPHF), la ligue majeure de soccer (MLS), les événements de la Coupe du Monde de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), la Saison des champions de curling, les principaux championnats de golf, le NASCAR, la Formule 1 (F1), le Grand Chelem de tennis, le March Madness de la National Collegiate Athletic Association (NCAA), la Super Ligue du Nord, la ligue de basketball FIBA, et plus encore.
- **Warner Bros. Discovery** : Crave a prorogé une entente de licence à long terme avec Warner Bros. Discovery qui permet à Crave de demeurer le diffuseur des séries originales de HBO et de Max, des nouvelles séries disponibles sur câble, des séries télé de la bibliothèque et de conserver les droits de première diffusion pour les films de Warner Bros. L'entente donne également accès au contenu très prisé de Warner Bros. Discovery par l'intermédiaire de CTV et des chaînes de télé spécialisées de Bell Média.

## Autres placements de BCE

BCE détient également des placements dans plusieurs autres actifs, notamment :

- une participation indirecte de 50 % dans Glentel, un fournisseur de services connectés de détail établi au Canada;
- une participation indirecte de 20,2 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal, evenko (un promoteur et un producteur d'événements culturels et sportifs) et le Centre Bell à Montréal, au Québec ainsi que la Place Bell à Laval, au Québec.

- **NBCUniversal Global TV Distribution** : entente visant des licences avec USA Network et Oxygen True Crime au Canada.
- **STARZ** : entente à long terme avec Lionsgate pour offrir la programmation de choix de STARZ au Canada.
- **iHeartRadio** : partenariat exclusif pour des services de musique numérique et en continu au Canada.

## Autres actifs

- Groupe de course Octane inc., entreprise montréalaise et promoteur du Grand Prix de F1 du Canada, l'événement sportif et touristique annuel le plus important au pays.
- Participation majoritaire dans Sphere Abacus, une entreprise de distribution de contenu à l'échelle mondiale qui est le principal distributeur international de droits détenus par Bell Média.
- Participation dans Dome Productions Partnership, l'un des plus importants fournisseurs d'installations de production et de diffusion d'événements sportifs et autres en Amérique du Nord.
- Participation minoritaire dans Grandé Studios de Montréal, une entreprise montréalaise multidisciplinaire spécialisée dans la télévision, le cinéma et l'équipement de tournage, qui offre des installations de production, des services de location d'équipement et des services techniques.

## Nos produits et services

- Vaste gamme diversifiée de contenu vidéo offert à des distributeurs de radiodiffusion partout au Canada.
- **Services de publicité** dans nos propriétés de vidéo, d'audio, de services numériques et d'affichage extérieur offerts à des annonceurs locaux et nationaux exerçant leurs activités dans de nombreux secteurs.
- **Partenariats stratégiques** permettant de faire progresser les occasions publicitaires pour les clients, comme le fait de devenir le partenaire publicitaire canadien exclusif de Tubi; l'expansion des services Mesures d'impact par le biais d'un partenariat avec Loblaw Accélération<sup>MC</sup>; des expériences enrichies de possibilités d'achat grâce à Shopsyense AI; et l'intégration des outils de la Plateforme Marketing de Bell dans la plateforme Kokai de The Trade Desk.
- **Bell Publicités pour entreprises**, une plateforme publicitaire qui permet aux entreprises locales de partout au pays d'utiliser les données canadiennes de premier choix de Bell et de cibler les bonnes audiences.
- **Crave**, la plus importante plateforme de diffusion en continu détenue par des intérêts canadiens, qui offre un contenu inégalé, comme les séries originales de HBO et Max, les films de STARZ et de Hollywood Suite, et bien plus encore. Elle propose également une bibliothèque toujours plus vaste et mondialement reconnue de séries originales en anglais et en français. Crave est offert par le truchement d'un grand nombre de fournisseurs canadiens de services de télé ainsi que directement à tous les abonnés d'Internet canadiens à titre de service par contournement.
- **RDS, TSN et TSN+**, les services de diffusion en continu, qui offrent un accès en direct et sur demande au contenu de RDS et de TSN directement aux consommateurs au moyen d'un abonnement annuel ou mensuel à visionner sur un ordinateur, une tablette, un appareil mobile, l'Apple TV et tout autre appareil de diffusion en continu, et qui peuvent aussi faire partie d'un forfait avec Crave.



G R O U P E C H



## Notre équipe



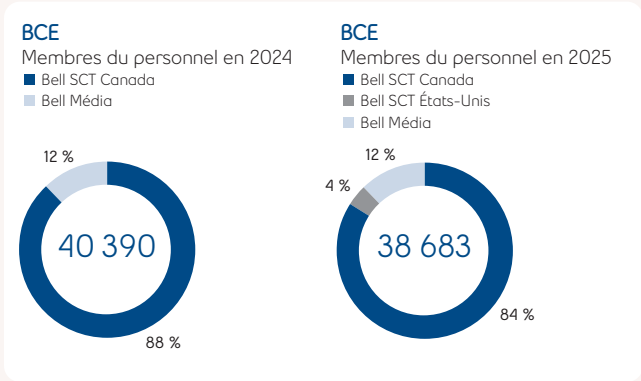
### Membres du personnel

À la fin de 2025, notre équipe était composée de 38 683 membres, soit une diminution de 1 707 par rapport à 40 390 membres du personnel à la fin de 2024, ce qui est attribuable aux réductions de personnel, à l'attrition naturelle et aux départs à la retraite, facteurs compensés en partie par la hausse du nombre d'employés à la suite de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025 et d'autres acquisitions moins importantes effectuées au cours de l'exercice considéré.

Environ 39 % du total des membres du personnel de BCE étaient représentés par des syndicats au 31 décembre 2025.

### Code de conduite de Bell

Nous exerçons nos activités en faisant preuve d'intégrité, et l'éthique professionnelle de notre personnel est un rouage essentiel de ce principe. Le Code de conduite de Bell énonce des attentes et des responsabilités précises et fournit aux membres du personnel des lignes directrices pratiques pour les aider à mener leurs activités en adoptant une conduite éthique. Les membres du personnel et de la direction sont régis par le Code de conduite de Bell, qui fixe des attentes en matière de comportement responsable et exige une formation et des attestations annuelles.



## 1.3 Principaux faits récents touchant notre société

-  Nos réseaux
-  Notre clientèle et nos relations
-  Nos produits et services
-  Notre équipe
-  Nos ressources financières

La présente section renferme des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne le nombre potentiel d'emplacements combinés de Ziplly Fiber et de Network FiberCo qui auront accès au réseau de fibre optique à long terme. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

### Réalisation de l'acquisition de Ziplly Fiber

Le 1<sup>er</sup> août 2025, BCE a réalisé son acquisition précédemment annoncée de Ziplly Fiber, le principal fournisseur d'accès Internet par fibre de la région Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, en contrepartie d'un montant en trésorerie de 3,64 milliards \$ US (5,01 milliards \$ CA) et de la prise en charge d'une dette nette<sup>(1)</sup> d'un solde d'environ 1,9 milliard \$ US (2,6 milliards \$ CA) à la clôture. Le 8 mai 2025, afin d'accélérer l'expansion aux États-Unis, BCE et Investissements PSP ont annoncé la création de Network FiberCo, un partenariat stratégique à long terme visant à accélérer le développement

de l'infrastructure de fibre optique par l'intermédiaire de Ziplly Fiber dans les marchés mal desservis aux États-Unis. Combiné avec la réalisation de l'acquisition de Ziplly Fiber, ce partenariat stratégique à long terme pourrait permettre à Bell d'atteindre jusqu'à 8 millions d'emplacements connectés au réseau de fibre aux États-Unis, consolidant sa position de troisième fournisseur de services Internet par fibre le plus important en Amérique du Nord. Les résultats de Ziplly Fiber sont pris en compte dans notre secteur Bell SCT États-Unis.

### Cession de la participation minoritaire dans MLSE

Le 1<sup>er</sup> juillet 2025, BCE a conclu la vente précédemment annoncée de sa participation de 37,5 % dans Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (MLSE) pour 4,7 milliards \$ à Rogers Communications Inc. (Rogers). BCE a affecté le produit net de cette cession à l'acquisition de Ziplly Fiber. Dans le cadre

de la transaction visant MLSE, Bell Média a obtenu l'accès aux droits sur le contenu liés aux Maple Leafs de Toronto et aux Raptors de Toronto sur TSN jusqu'à la saison 2043-2044 grâce à un accord à long terme avec Rogers.

### Changement dans l'équipe de haute direction de BCE

Le 20 mai 2025, Mark McDonald a été promu au poste de vice-président exécutif et chef du développement technologique. Dans le cadre de son nouveau poste, Mark est responsable de la stratégie et de l'infrastructure réseau de Bell et de l'optimisation du potentiel des technologies clés comme les réseaux 5G et la fibre.

De plus, depuis le 20 mai 2025, Hadeer Hassaan occupe un rôle élargi à titre de vice-présidente exécutive et cheffe de l'information et de l'expérience client. Dans le cadre de son poste, Hadeer s'assure que l'approche centrée sur le client de Bell est appuyée par les données et l'information appropriées, tirant parti de la technologie pour créer une expérience positive et fluide pour les clients de Bell. Elle dirige également la stratégie des services infonuagiques de Bell.

(1) La dette nette est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR* du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

## 1.4 Stratégie de répartition du capital



### Nos ressources financières

Cette section comprend des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne les priorités de BCE en matière de répartition du capital; notre objectif visant à créer de la valeur à long terme pour nos actionnaires grâce à la génération de solides flux de trésorerie disponibles et à un dividende durable; le dividende sur actions ordinaires de BCE et la cible de la politique de distribution de dividendes; le ratio de distribution prévu à moyen terme; notre objectif de maintenir des notations de première qualité pour la dette de premier rang de Bell Canada; le ratio de levier financier net de BCE attendu d'ici la fin de 2027 et le levier financier net cible prévu dans notre politique qui devrait être atteint d'ici 2030; l'utilisation prévue du produit net de l'émission, le 12 février 2026, de billets subordonnés de rang inférieur par Bell Canada; ainsi que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Nos priorités en matière de répartition du capital sont axées sur le renforcement du bilan, le financement de nos priorités stratégiques et le remboursement du capital aux actionnaires d'une manière disciplinée. Nous agissons selon un cadre clair conçu en fonction de notre contexte d'exploitation actuel, en mettant l'accent sur le désendettement, l'optimisation de notre coût du capital et le maintien de notre marge de manœuvre financière. Dans un même temps, nous continuons d'investir dans des initiatives qui soutiennent la croissance à long terme, notamment les solutions d'entreprise propulsées par l'IA, les médias numériques et l'expansion du réseau de fibre aux États-Unis. Notre approche en matière de répartition du capital repose sur une forte génération de flux de trésorerie disponibles et un dividende durable, et vise à créer de la valeur à long terme pour les actionnaires.

### Dividende et politique de distribution de dividendes

BCE a pour objectif de longue date de redistribuer du capital aux actionnaires au moyen d'un dividende durable sur actions ordinaires. Notre politique de distribution de dividendes fait partie intégrante de notre cadre de répartition du capital et vise à équilibrer le rendement pour les actionnaires, les besoins de financement de nos priorités stratégiques et le maintien d'un bilan solide.

En mai 2025, à l'issue d'un examen approfondi du contexte macroéconomique, réglementaire et concurrentiel de BCE, le conseil de BCE a fixé le dividende annualisé à 1,75 \$ par action ordinaire de BCE avec prise d'effet pour le versement de dividende à compter du 15 juillet 2025. Au même moment, la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires de BCE a été révisée pour cibler un ratio de distribution se situant entre 40 % et 55 % des flux de trésorerie disponibles. Cette politique révisée reflète la volonté du conseil de BCE d'améliorer la marge de manœuvre financière, de soutenir un désendettement accéléré et d'optimiser le coût du capital de BCE, compte tenu du contexte d'exploitation et de la situation des marchés financiers, tout en continuant d'offrir un important dividende durable aux actionnaires.

La politique de distribution de dividendes est conçue pour rester stable à long terme. Par conséquent, les dividendes ne diminuent pas automatiquement au cours d'un exercice où les flux de trésorerie disponibles diminuent et n'augmentent pas automatiquement au cours d'un exercice où les flux de trésorerie disponibles augmentent.

Le 5 février 2026, le conseil de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,4375 \$ par action ordinaire, à payer le 15 avril 2026 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 16 mars 2026.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le ratio de distribution<sup>(1)</sup> de BCE correspond à environ 64 % des flux de trésorerie disponibles, ce qui est supérieur à la fourchette cible, cet exercice en étant un de transition du fait de la révision du niveau de dividende au milieu de l'exercice. Le ratio de distribution devrait tendre vers la fourchette cible à moyen terme, soutenu par la génération continue de flux de trésorerie disponibles, par des investissements disciplinés et par l'attention constante que nous portons à l'optimisation du bilan.

Comme elle l'a annoncé en mai 2025, BCE s'est engagée à présenter, sur une base annuelle, un ratio de distribution implicite calculé en fonction des flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives, en plus du ratio de distribution calculé selon notre politique cadre. Cette mesure financière est fournie afin d'améliorer la transparence pour les investisseurs en ce qui concerne les liquidités disponibles pour le paiement des dividendes après les remboursements au titre des contrats de location et ne fait pas partie de la politique de distribution de dividendes de BCE, qui continue d'être fonction des flux de trésorerie disponibles.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le ratio de distribution implicite calculé en fonction des flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives<sup>(1)</sup> correspond à environ 99 %, cet exercice en étant un de transition du fait de la révision du niveau de dividende au milieu de l'exercice.

La politique de distribution de dividendes vise à fournir un cadre à long terme pour l'approche de BCE en matière d'affectation des liquidités générées par l'entreprise. Elle n'a pas pour but de restreindre le conseil de BCE en ce qui a trait à la déclaration de dividendes et n'oblige pas BCE à déclarer des dividendes d'un montant établi. La politique en matière de dividendes de BCE, le taux de dividende sur actions ordinaires établi et la déclaration de dividendes sont à la discrétion du conseil de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de distribution de dividendes de BCE sera maintenue ou que sa cible sera atteinte, ni que le dividende sur actions ordinaires sera maintenu, ni que des dividendes seront déclarés. Les taux du dividende et la déclaration des dividendes par le conseil de BCE dépendent de la stratégie d'entreprise, des résultats d'exploitation et des résultats financiers de BCE, qui sont pour leur part assujettis à différents risques et hypothèses, dont ceux décrits dans le présent rapport de gestion.

(1) Le ratio de distribution et le ratio de distribution après les paiements au titre des obligations locatives sont des ratios non conformes aux PCGR. Se reporter à la section 11.2, *Ratios non conformes aux PCGR* du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

## Adéquation de la rémunération de la haute direction

BCE lie la rémunération de tous les membres de son équipe, y compris les membres de sa haute direction, à leur rendement. Dans le but d'attirer, de motiver et de maintenir en fonction les meilleurs talents, la société offre un programme de rémunération global concurrentiel.

- Salaire de base : il récompense les attributions et les responsabilités rattachées à une fonction ciblant une position à la médiane de notre groupe de référence.
- Intéressements annuels : ils encouragent un rendement solide par rapport aux objectifs annuels individuels et à ceux de l'entreprise.
- Intéressements à long terme : ils sont alignés sur les intérêts à long terme des actionnaires.

Les diverses attributions aux termes du régime d'intéressement à long terme de BCE favorisent l'atteinte de multiples objectifs. Elles sont structurées de manière à créer une valeur durable pour les actionnaires et, à cette fin, d'attirer, de motiver et de maintenir en fonction les membres de la direction requis pour promouvoir la stratégie de l'entreprise et de les récompenser pour leur contribution en vue de concrétiser notre raison d'être qui est de transformer la façon dont les gens communiquent entre eux et avec le reste du monde par la concrétisation de nos priorités stratégiques. Nous avons établi une solide corrélation entre les intérêts des actionnaires et ceux des membres de la direction au moyen des régimes d'intéressement fondés sur des titres de capitaux propres à l'intention de ces derniers.

### Pratiques exemplaires adoptées par BCE en matière de rémunération des membres de la haute direction

- Exigences strictes en matière d'avoir en actions
- Accent mis sur la rémunération à risque pour les membres de la haute direction
- Politique en cas de changement de contrôle à double condition
- Politique anticouverture à l'égard de l'avoir en actions et de la rémunération incitative
- Dispositions relatives à la récupération de la rémunération du président et chef de la direction et de toutes les personnes occupant le poste de vice-président exécutif
- Limite des prestations aux termes des régimes de retraite supplémentaires pour les membres de la haute direction de BCE et du versement des primes annuelles, ainsi que des attributions d'intéressement à long terme
- Critères d'acquisition alignés sur les intérêts des actionnaires

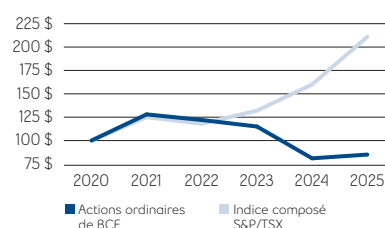
## Priorités de répartition du capital

Conformément à notre objectif relatif aux marchés financiers, qui est de procurer aux actionnaires des rendements grâce à un dividende durable tout en maintenant le niveau approprié de dépenses d'investissement, des notations de première qualité pour la dette de premier rang de Bell ainsi qu'une souplesse financière généralisée, nous redistribuons les flux de trésorerie disponibles excédentaires et les produits provenant de cessions, le cas échéant, de manière équilibrée. Notre stratégie d'affectation du capital est notamment destinée aux fins suivantes :

- le financement d'acquisitions et d'investissements stratégiques, notamment les acquisitions de spectre des services sans fil, pour soutenir la croissance de notre entreprise;
- la réduction de la dette, avec un accent sur le renforcement du bilan et le soutien aux objectifs de désendettement;
- les rachats d'actions privilégiées dans le cadre d'un programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRA) au besoin.

En 2025, les flux de trésorerie disponibles excédentaires<sup>(1)</sup> se sont établis à 1152 millions \$, par rapport à un solde négatif de 725 millions \$ en 2024, et ont principalement été affectés à diverses acquisitions et à la conclusion de partenariats stratégiques alignés sur nos priorités stratégiques, ainsi qu'au remboursement de la dette à long terme. L'augmentation des flux de trésorerie disponibles excédentaires d'un exercice à l'autre est attribuable à la baisse des dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires à la suite de la révision du niveau annualisé du dividende sur actions ordinaires au milieu de l'exercice, ainsi qu'à la hausse des flux de trésorerie disponibles, qui reflète principalement le recul des dépenses d'investissement par rapport à l'exercice précédent.

Valeur totale cumulative sur cinq ans d'un placement de 100 \$<sup>(2)</sup>  
Du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025



Ce graphique compare la variation annuelle du rendement total annuel cumulatif procuré aux actionnaires par les actions ordinaires de BCE au rendement total annuel cumulatif de l'indice composé S&P/TSX de S&P Global Ratings Canada, une unité d'affaires de S&P Global Canada Corp. (S&P)<sup>(3)</sup>, pour la période de cinq ans close le 31 décembre 2025, en supposant que la valeur initiale du placement était de 100 \$ le 31 décembre 2020 et que tous les dividendes trimestriels subséquents ont été réinvestis.

(1) Les flux de trésorerie disponibles excédentaires sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR* du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

(2) Est établie en fonction du cours des actions ordinaires de BCE à la TSX et suppose que les dividendes ont été réinvestis.

(3) À titre de principal indice du marché canadien des actions, l'indice composé S&P/TSX est le principal indicateur par rapport auquel évaluer le rendement total procuré aux actionnaires pour les sociétés canadiennes dont les titres sont inscrits à la cote de la TSX.

## Structure du capital

Le bilan de BCE est appuyé par de solides liquidités et par une gestion prudente des risques financiers. Les liquidités disponibles <sup>(1)</sup> totalisaient 2,5 milliards \$ au 31 décembre 2025, dont 314 millions \$ sous forme de trésorerie, 6 millions \$ sous forme d'équivalents de trésorerie, un montant de 700 millions \$ disponible en vertu de notre programme de créances titrisées et un montant de 1,5 milliard \$ disponible en vertu des facilités de crédit renouvelable et liée à l'expansion engagées de 4,0 milliards \$. Nous continuons à surveiller les marchés financiers afin d'identifier les possibilités

de réduire le coût de notre dette et d'optimiser notre coût du capital, tout en gérant de manière proactive les risques financiers, notamment l'exposition au risque de change sur les achats libellés en dollars américains, le risque sur capitaux propres associé aux régimes d'intéressement à long terme fondé sur des titres de capitaux propres, ainsi que l'exposition au risque de taux d'intérêt et au risque de change du fait de notre portefeuille de titres d'emprunt. Le maintien de notations de première qualité pour la dette de premier rang de Bell demeure un objectif financier clé.

### Structure d'échéances de la dette à long terme

- Titres d'emprunt émis venant à échéance en 2026 de 750 millions \$ préfinancés et remboursés par anticipation;
- Titres hybrides de 1,5 milliard \$ émis en février 2026.

### Situation de trésorerie <sup>(2)</sup>

- Montant de 1,5 milliard \$ pouvant être prélevé de nos facilités de crédit engagées pluriannuelles de 4,0 milliards \$;
- Capacité disponible de titrisation des créances de 700 millions \$;
- Trésorerie de 314 millions \$;
- Équivalents de trésorerie de 6 millions \$.

### Notations de première qualité pour la dette de premier rang de Bell <sup>(2) (3)</sup>

- Notation de la dette à long terme de BBB par DBRS Limited (DBRS), de Baa2 par Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et de BBB par S&P.

Nous utilisons diverses mesures pour surveiller notre structure du capital, principalement le ratio de levier financier net et le ratio de distribution.

Au 31 décembre 2025, notre ratio de levier financier net <sup>(4)</sup> était de 3,78 fois le BAIIA ajusté, par rapport à 3,81 fois le BAIIA ajusté au 31 décembre 2024. L'amélioration est survenue en dépit de la réalisation de l'acquisition de Zipy Fiber, qui a été financée au moyen du produit net de la vente par BCE de sa participation dans MLSE, ainsi que des fonds en caisse. Notre niveau d'endettement demeure supérieur au levier financier net cible interne prévu dans notre politique, qui est d'environ 3,0 fois le BAIIA ajusté, en raison des acquisitions de spectre des services sans fil, des importantes dépenses d'investissement en vue de faire progresser nos initiatives de réseau et de transformation, ainsi que du financement de plusieurs acquisitions stratégiques au cours des dernières années.

Nous ciblons l'atteinte d'un ratio de levier financier net d'environ 3,5 fois le BAIIA ajusté d'ici la fin de 2027, et nous avons l'intention de continuer de réduire notre endettement de façon à ce qu'il atteigne la cible prévue dans notre politique, soit environ 3,0 fois le BAIIA ajusté, d'ici 2030, conformément à notre stratégie de répartition du capital. Par ailleurs, nous comptons affecter le produit de l'émission, le 12 février 2026, de billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe en deux séries (billets de série D et E), pour un montant en capital total de 1,5 milliard \$, au remboursement ou au rachat de titres d'emprunt de premier rang ou de rang inférieur de Bell et aux fins générales de l'entreprise. Les billets de série D et E bénéficient d'un traitement en fonds propres à hauteur de 50 % de la part des agences de notation et, conformément à leurs méthodologies, seul 50 % du montant en capital est inclus dans la dette lors du calcul de notre ratio de levier financier net.

| Ratios de BCE<br>en matière de crédit | Cible<br>pour 2027 | 31 décembre<br>2025 | 31 décembre<br>2024 |
|---------------------------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| Ratio de levier financier net         | 3,5                | <b>3,78</b>         | 3,81                |

Bell Canada a fait appel aux marchés des titres d'emprunt en février 2025, en mars 2025 et en août 2025 pour recueillir un produit brut de 2 250 millions \$ US (environ 3 187 millions \$ CA) de l'émission, aux États-Unis, de billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe en deux séries

(billets de série A et B), de 1 250 millions \$ de l'émission, au Canada, de billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe de série C (billets de série C) et de 2,0 milliards \$ de l'émission, au Canada, de débentures à moyen terme (MTN). Le produit net a été affecté au remboursement ou au rachat de titres d'emprunt de premier rang de Bell Canada, au financement du rachat des titres d'emprunt en cours de Zipy Fiber d'un montant total de 1,96 milliard \$ US (environ 2,7 milliards \$ CA) et aux fins générales de l'entreprise. En mars 2025 et en juin 2025, dans le cadre d'offres publiques de rachat, Bell Canada a racheté, pour un prix d'achat total en trésorerie de 2 401 millions \$ CA, des billets américains et des débentures à moyen terme d'une valeur nominale totale de 3 036 millions \$ CA, soutenant ainsi l'optimisation continue du bilan.

En février 2025, Bell Canada a modifié et mis à jour son prospectus préalable de base simplifié de 2024 pour, notamment, modifier la description et les caractéristiques des titres d'emprunt qui pourraient être émis en vertu de ce prospectus de façon à permettre l'émission de titres d'emprunt subordonnés (y compris la dette subordonnée de rang inférieur) au Canada et aux États-Unis, en vertu de un ou plusieurs nouveaux actes de fiducie.

Après la clôture de l'exercice, le 12 février 2026, Bell Canada a réalisé l'émission des billets de série D et E d'un montant en capital total de 1,5 milliard \$. Les billets de série D d'un montant de 750 millions \$, échéant en 2056, portent initialement intérêt au taux annuel de 5,375 % avec rajustement tous les cinq ans à compter du 12 mai 2031 à un taux annuel correspondant au taux de rendement des titres du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré d'une marge de 2,388 %, à la condition que le rajustement ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 5,375 %. Les billets de série E d'un montant de 750 millions \$, échéant en 2056, portent initialement intérêt au taux annuel de 5,875 % avec rajustement tous les cinq ans à compter du 12 mai 2036 à un taux annuel correspondant au taux de rendement des titres du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré d'une marge de 2,440 %, à la condition que le rajustement ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 5,875 %.

Bell Canada peut racheter l'une ou l'autre des séries, en totalité ou en partie, à un prix de rachat équivalent à 100 % du capital total à compter des premières dates de rajustement applicables.

(1) Les liquidités disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR* du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

(2) Au 31 décembre 2025.

(3) Ces notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps par l'agence de notation les ayant attribuées. Les notations sont déterminées par les agences de notation en fonction des critères que ces dernières établissent ponctuellement, et ces agences ne formulent aucun commentaire sur le cours des titres ou sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Chaque notation devrait être évaluée indépendamment de toute autre notation.

(4) Le ratio de levier financier net est une mesure de gestion du capital. Se reporter à la section 11.4, *Mesures de gestion du capital* du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

## 1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion du risque

### Philosophie en matière de gouvernance d'entreprise

Le conseil de BCE et la direction de la société sont d'avis que la mise en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise favorise la réalisation de résultats exceptionnels pour ce qui est de créer et de maintenir de la valeur pour les actionnaires. C'est pourquoi nous visons continuellement à consolider nos pratiques de gouvernance et d'éthique d'entreprise en adoptant les meilleures pratiques et en faisant preuve de transparence et de responsabilité envers nos actionnaires. Le conseil de BCE a la responsabilité de superviser les activités commerciales et les affaires internes de la société.

Le tableau ci-dessous indique nos meilleures pratiques en matière d'information du conseil de BCE et de gouvernance :

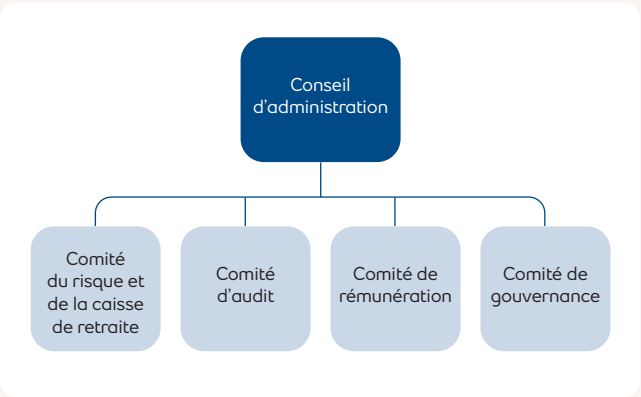
|        |                                                                                                               |   |                                                                                                             |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ✓      | Membres du conseil TOUS indépendants (sauf le chef de la direction)                                           |   | Renouvellement du conseil de BCE :                                                                          |
| 98,4 % | Présence des membres du conseil de BCE aux réunions du conseil et de ses comités en 2025                      | ✓ | 7 candidats au poste d'administrateur non dirigeant<br>mandat ≤ 7 ans<br>Durée moyenne du mandat : 6,21 ans |
| ✓      | Membres des comités du conseil de BCE tous indépendants                                                       | ✓ | Ligne directrice sur l'actionnariat des membres du conseil de BCE et des membres de la haute direction      |
| ✓      | Politique sur la diversité du conseil de BCE et objectif fixé pour la représentation de la diversité de genre | ✓ | Code de conduite et programme d'éthique                                                                     |
| ✓      | Élection annuelle de tous les membres du conseil de BCE                                                       | ✓ | Vote consultatif annuel sur la rémunération des membres de la haute direction                               |
| ✓      | Membres du conseil de BCE élus individuellement                                                               | ✓ | Processus structuré d'évaluation des membres du conseil de BCE                                              |
| ✓      | Élection des membres du conseil de BCE à la majorité des voix exprimées                                       | ✓ | Pratiques du conseil de BCE en matière de surveillance des risques                                          |
| ✓      | Séparation des rôles du président du conseil de BCE et du chef de la direction                                | ✓ | Examen par le conseil de BCE de la stratégie en matière de responsabilité d'entreprise                      |
| ✓      | Lignes directrices sur l'appartenance des membres du conseil de BCE aux mêmes conseils                        | ✓ | Solide planification de la relève                                                                           |
| ✓      | Lignes directrices sur la durée des mandats des membres du conseil de BCE                                     |   |                                                                                                             |

Pour obtenir plus de détails, se reporter au plus récent document *Avis d'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de procuration de la direction* de BCE (circulaire de procuration), déposé auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponible à [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca)) et fourni à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponible à [sec.gov](https://www.sec.gov)) et disponible sur le site Web de BCE, à [BCE.ca](https://www.bce.ca).

### Cadre de gouvernance sur les risques

#### Surveillance exercée par le conseil de BCE

Les membres du conseil de BCE ont la responsabilité d'identifier et de surveiller les principaux risques auxquels nos activités sont exposées et de chercher à assurer l'existence de processus qui visent à identifier, à contrôler et à gérer les risques de façon efficace. Ces processus ont pour objectif de réduire les risques, et non de les éliminer. Par risque, nous entendons la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Le conseil de BCE assume une responsabilité pleine et entière à l'égard du risque; toutefois, il délègue la responsabilité de certains éléments du programme de surveillance des risques à des comités du conseil de BCE afin de veiller à ce que ces risques soient traités avec une expertise, une attention et une diligence appropriées, et ces comités tiennent le conseil de BCE régulièrement informé.



L'information sur les risques est analysée par le conseil de BCE ou les comités pertinents tout au long de l'exercice, et les leaders d'affaires présentent des mises à jour périodiques au fur et à mesure qu'ils mettent en œuvre les stratégies d'affaires et les activités liées aux risques et à leur réduction.

- Le comité du risque et de la caisse de retraite est responsable de surveiller le cadre de gouvernance sur les risques de l'entreprise, qui a été créé pour identifier, évaluer, atténuer et présenter les principaux risques auxquels BCE est exposée. En vertu de sa charte, le comité du risque et de la caisse de retraite doit surveiller les risques liés à la résilience des réseaux, aux plans de continuité des activités, aux plans en cas d'arrêt de travail et aux plans de reprise après sinistre, à la réglementation et aux politiques publiques, à la gouvernance des données et à la protection de la vie privée, à l'IA, à la sécurité de l'information (y compris la cybersécurité), à la sécurité physique, à la fraude, à la gestion des fournisseurs, à la réputation et à la durabilité, à la technologie, à la sécurité, à la situation géopolitique, à la caisse de retraite et à d'autres risques, si nécessaire. Le comité du risque et de la caisse de retraite reçoit des rapports sur des questions liées à la sécurité, y compris la sécurité de l'information (dont la cybersécurité) et à l'environnement tous les trimestres, et aux questions liées à l'IA au moins une fois par année.
- Le comité d'audit est responsable de superviser l'intégrité de nos états financiers et de l'information connexe, l'évaluation par la direction de l'efficacité du contrôle interne et l'information que la direction présente à cet égard ainsi que les processus en matière de la gestion des risques en ce qui concerne la présentation et la gestion de l'information financière.

- Le comité des ressources en cadres et de rémunération (comité de rémunération) surveille les risques qui ont trait à la rémunération, à la planification de la relève ainsi qu'aux politiques et pratiques en milieu de travail.
- Le comité de gouvernance du conseil (comité de gouvernance) aide le conseil de BCE à élaborer et à mettre en œuvre les lignes directrices de BCE en matière de gouvernance d'entreprise, à identifier les personnes qualifiées pour devenir membre du conseil de BCE et à déterminer la composition du conseil de BCE et de ses comités. Le comité de gouvernance est responsable de superviser nos programmes et notre stratégie en matière de responsabilité d'entreprise visant à protéger ou à rehausser la réputation de la société, l'intégration de ces stratégies dans la stratégie globale de l'entreprise et la communication de l'information sur les questions liées à la durabilité. Ce comité est également responsable de superviser les politiques de la société relativement à la conduite des affaires, à l'éthique, à la communication de l'information significative et à la gouvernance en matière d'IA.

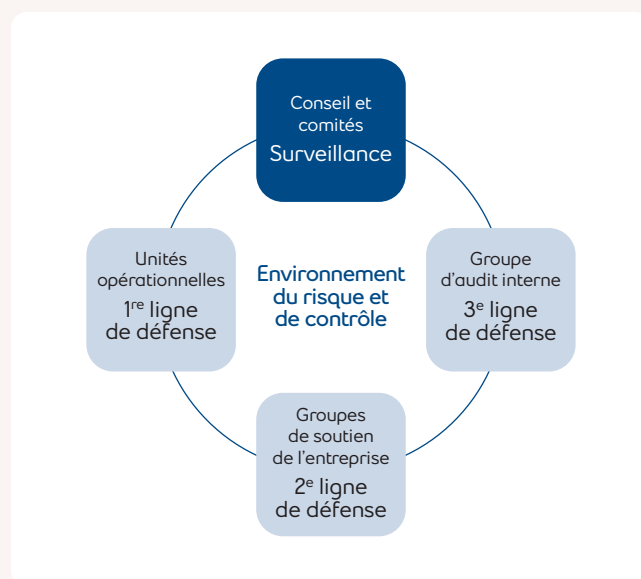
## Culture de gestion des risques

La culture de gestion des risques est solidement implantée chez BCE, et le conseil de BCE, le comité du risque et de la caisse de retraite ainsi que le président et chef de la direction font tout ce qu'ils peuvent pour la faire rayonner à tous les niveaux de l'entreprise. Elle marque de son empreinte les activités quotidiennes et est indissociable de la structure et des principes opérationnels orientant la réalisation des priorités stratégiques de l'entreprise.

Le président et chef de la direction, choisi par le conseil de BCE, a établi son orientation stratégique au moyen de l'établissement de quatre priorités stratégiques et axe la gestion des risques sur les facteurs susceptibles d'influer sur la réalisation de ces priorités stratégiques. Malgré les défis à relever posés par l'évolution constante de la conjoncture économique et des conditions dans le secteur, si les objectifs stratégiques, les attentes en matière de rendement, la gestion des risques et les principes d'intégrité à respecter dans l'exécution des activités sont clairs, tous les aspects de notre entreprise seront marqués par la rigueur et l'équilibre.

## Cadre de gestion des risques

Le programme de surveillance des risques de BCE incombe au conseil de BCE, mais les unités opérationnelles jouent un rôle primordial dans la détermination et la gestion des risques en amont. Ces unités sont appuyées par divers groupes de soutien au sein de l'entreprise, lesquels leur offrent une expertise indépendante pour soutenir l'implantation des méthodes de gestion des risques en collaboration avec les unités opérationnelles. Le groupe d'audit interne offre pour sa part une autre forme d'expertise et de certification en fournissant orientation et appui aux unités opérationnelles et aux groupes de soutien de l'entreprise. Son rôle est aussi de présenter au comité d'audit, au comité du risque et de la caisse de retraite et, au besoin, aux autres comités du conseil de BCE une perspective indépendante de la situation sur le plan des risques et du contrôle au sein de l'entreprise. Pris ensemble, ces éléments constituent ce que l'on peut qualifier de « trois lignes de défense » pour la gestion des risques. Bien que le cadre de gestion des risques décrit dans la présente section 1.5 soit en accord avec les pratiques courantes de l'industrie, rien ne garantit qu'il permettra d'empêcher la survenance d'événements susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation.



## Première ligne de défense – unités opérationnelles

La première ligne de défense désigne les membres de la direction de nos unités opérationnelles, qui doivent comprendre les activités de manière approfondie ainsi que les résultats financiers qui les sous-tendent. Des examens de la performance opérationnelle, auxquels prennent part les membres de la direction et les cadres supérieurs de l'entreprise, sont régulièrement effectués. Rigoureux et précis, ce processus est également fermement axé sur les objectifs de performance, ce qui favorise la reddition de comptes et la transparence, à l'appui de nos pratiques en matière de gestion des risques.

Lorsque des risques surgissent dans l'environnement commercial, nous en discutons avec diverses instances bien établies pour bien cerner les tenants et les aboutissants et tenter de voir si ces risques sont susceptibles de toucher notre entreprise. Les membres de la direction et les cadres supérieurs jouent un rôle indispensable en ce qui a trait à l'identification, à l'évaluation, à l'atténuation et à la communication des risques à tous les niveaux. La présentation des risques proprement dite s'effectue lors de séances de planification stratégique, de présentations par les membres de la direction au conseil de BCE ainsi que par les canaux officiels de communication de l'information sur les risques utilisés par le conseil de BCE et le comité du risque et de la caisse de retraite tout au long de l'exercice.

Il incombe également aux membres de la direction de maintenir des contrôles internes efficaces et de mettre en œuvre des procédures de gestion des risques et de contrôle quotidiennement. Chaque unité opérationnelle élabore ses propres contrôles et procédures répondant aux besoins de son contexte opérationnel particulier.

## Deuxième ligne de défense – groupes de soutien de l'entreprise

BCE est une très grande entreprise : elle comptait 38 683 membres du personnel au 31 décembre 2025 et de multiples unités d'affaires et elle est exposée à de nombreux risques qui changent continuellement sous l'effet de divers facteurs internes et externes. Dans le contexte d'une grande entreprise, il est normal que la gestion de certaines fonctions soit centralisée afin d'assurer l'efficacité, les économies d'échelle et l'uniformité. La première ligne de défense joue un rôle souvent capital pour ce qui est de l'identification et de la gestion des risques d'entreprise; dans de nombreux cas, les membres de la direction des unités opérationnelles travaillent en collaboration avec les groupes de soutien de l'entreprise et s'en remettent à ces derniers. Ces groupes, qui constituent la deuxième ligne de défense, comprennent les Affaires réglementaires, les Finances, la Sécurité de l'entreprise, la Gestion des risques de l'entreprise, les Affaires juridiques, la Responsabilité d'entreprise, les Ressources humaines, l'Immobilier et l'Approvisionnement.

**Groupe Affaires juridiques et réglementaires :** ce groupe est responsable de la gestion des questions réglementaires. BCE a élaboré, et maintient en vigueur, une politique améliorée en matière de gouvernance des données qui englobe la protection et l'utilisation appropriée des données à toutes les étapes de leur cycle de vie. Une part importante du programme de gouvernance des données repose sur les activités du groupe Sûreté de l'entreprise décrites ci-dessous : ces deux groupes travaillent en collaboration avec les propriétaires de données, les dépositaires de données et d'autres membres du personnel concernés pour s'assurer que la politique est adéquatement mise en œuvre. Nous sommes conscients qu'une approche rigoureuse appliquée de façon systématique en matière de gouvernance des données est essentielle pour maintenir l'approbation sociale nécessaire à la réalisation de nos objectifs commerciaux. Pour en savoir plus sur notre approche en matière de vie privée et de sécurité des données, se reporter à la section 1.6, *Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise* du présent rapport de gestion.

**Groupe des Finances :** le groupe des Finances de BCE joue un rôle décisif en ce qui a trait à l'identification, à l'évaluation et à la gestion des risques au moyen d'un certain nombre d'activités, notamment la gestion de la performance financière, la présentation de l'information financière externe, la gestion des régimes de retraite, la gestion du capital et les pratiques de surveillance et de mise en œuvre dans le cadre de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et des lois canadiennes similaires sur les valeurs mobilières, ce qui comprend l'établissement et l'application d'un contrôle interne approprié à l'égard de l'information financière. Par ailleurs, BCE a établi et applique des contrôles et procédures de communication de l'information dans le but de s'assurer que l'information qu'elle communique au public est adéquatement enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus. Pour des renseignements supplémentaires sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information de BCE, se reporter à la circulaire de procuration et à la rubrique 12, *Efficacité des contrôles internes* du présent rapport de gestion.

**Groupe Sûreté de l'entreprise :** ce groupe est responsable de tous les aspects de la sûreté, ce qui exige d'avoir une connaissance approfondie de l'entreprise, du contexte des risques et de l'environnement des parties prenantes externes. S'appuyant sur ces connaissances, le groupe Sûreté de l'entreprise établit les normes de performance à respecter dans l'ensemble de l'organisation, en formulant des politiques et des directives qui définissent les exigences visant à protéger les membres de l'équipe, les actifs de la société et les renseignements. Dans des domaines où il y a des risques élevés et en évolution, comme la sécurité de l'information, le groupe Sûreté de l'entreprise mobilise son expérience et ses compétences afin d'établir des stratégies en vue d'atténuer les risques pour l'entreprise. Par exemple, nous avons mis sur pied des formations de sensibilisation à la sécurité et mis en œuvre des politiques et directives à cet égard afin d'atténuer les risques découlant des menaces à la sécurité de l'information. Nous nous appuyons également sur des évaluations de la sécurité dans le cadre de l'identification des risques et nous examinons les projets afin de nous assurer que les systèmes qui sont déployés ont été soumis au niveau de contrôle approprié, ce qui comprend la gestion des accès, la gestion de la vulnérabilité, le contrôle de la sécurité et les tests qui en découlent. Nous évaluons et cherchons à adapter nos politiques et nos directives relatives à la sécurité conçues pour protéger nos informations et nos actifs en tenant compte de l'évolution continue et de la complexité accrue des menaces à la sécurité de l'information. Cependant, étant donné la complexité et l'envergure de nos activités, de l'infrastructure du réseau, des technologies et des systèmes de TI connexes, rien ne garantit que les politiques et les directives en place empêcheront la survenance de toutes les atteintes à la sécurité de l'information possibles. De plus, même si BCE a souscrit une police d'assurance couvrant le risque lié à la sécurité de l'information, rien ne garantit que la police d'assurance détenue couvrira les coûts, les dommages-intérêts, les passifs ou les pertes qui pourraient découler de la survenance d'une atteinte à la sécurité de l'information.

**Groupe Gestion des risques de l'entreprise :** ce groupe travaille en collaboration avec l'ensemble de la société pour recueillir de l'information et faire rapport sur l'évaluation que fait l'entreprise des principaux risques auxquels elle est confrontée. Une fois par année, les membres de la haute direction participent à un sondage sur les risques qui constitue un important point de référence dans le cadre du processus global d'évaluation des risques.

En plus des activités décrites ci-dessus, la deuxième ligne de défense sert à établir et à faire fonctionner les mécanismes de surveillance axés sur des secteurs de risque pertinents ainsi qu'à resserrer les liens entre la première et la deuxième ligne de défense. De cette manière, on s'assure de bien comprendre les risques émergents, leur pertinence pour l'entreprise et les plans d'atténuation proposés.

Afin de coordonner davantage les efforts mis en œuvre par la première et la deuxième ligne de défense, BCE a mis sur pied le comité de surveillance des risques (CSR), qui a succédé au Comité de surveillance de la santé, de la sécurité, de la sûreté, de l'environnement et de la conformité en 2025. Un nombre important des plus hauts membres de la direction de BCE siègent au CSR, dont le mandat est de surveiller les domaines pouvant, de l'avis de la direction, présenter des risques pour les activités de BCE, notamment la sûreté (y compris la sécurité de l'information), l'environnement, la santé et la sécurité, la conformité, l'IA, la gouvernance des données et la protection des renseignements personnels. Ce comité interfonctionnel cherche à s'assurer que tous les risques pertinents sont adéquatement identifiés et que les mesures d'atténuation sont bien intégrées dans l'entreprise, avec la mise en place des ressources suffisantes pour les appuyer. Les coprésidents du CSR font rapport au comité du risque et de la caisse de retraite, au comité de gouvernance et au comité de la rémunération du conseil de BCE.

De plus, nous avons mis sur pied des comités de direction qui relèvent du CSR : i) le Conseil de la responsabilité d'entreprise appuie l'évolution de notre stratégie en matière de responsabilité d'entreprise et gère de façon proactive les questions liées à la durabilité de manière intégrée; le Conseil de la responsabilité d'entreprise est également redevable au Comité de divulgation et de conformité de BCE en ce qui concerne les informations à fournir en matière de durabilité; ii) le Conseil de l'énergie assure la supervision de la consommation globale d'énergie et du progrès réalisé pour atteindre les cibles de réduction des émissions de GES de Bell (les cibles basées sur la science); iii) le Groupe de travail sur la résilience climatique aide à mettre en place une gouvernance sur la résilience climatique afin de faire face aux répercussions éventuelles des changements climatiques; iv) le Bureau de la responsabilité en matière d'IA surveille les programmes d'IA, les risques, la mise en œuvre de notre cadre éthique lié à l'IA, les développements des technologies de l'IA et leurs applications ainsi que l'évolution sur le plan juridique et réglementaire ayant une incidence sur l'IA; et v) le CISO Partnership Program (CPP) encourage les comportements sécuritaires à l'échelle de la société.

### Troisième ligne de défense – groupe d'audit interne

L'audit interne, un volet du système global d'information de gestion et de contrôle, doit assumer le rôle d'un organe d'évaluation indépendant. Son mandat est de présenter au comité d'audit, au comité du risque et de la caisse de retraite et aux autres comités du conseil de BCE, au besoin, et à la direction un portrait objectif du contexte des risques et de l'environnement de contrôle de l'entreprise afin d'aider la direction à prendre les mesures nécessaires pour réaliser les priorités stratégiques de BCE et d'assurer une présence en matière d'audit dans l'ensemble de l'entreprise de BCE et de ses filiales.

## 1.6 Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise

Cette section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos objectifs de durabilité et aux avantages qui devraient en découler. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion et la sous-section *Hypothèses* à la fin de la section 1.6. Pour obtenir des explications sur certains termes, mesures et cibles liés aux changements climatiques mentionnés dans la section 1.6, y compris, sans s'y limiter, « cibles basées sur la science » et « zéro émission nette », veuillez vous reporter à la section *Explication de certains termes, mesures et cibles liés aux changements climatiques* à la fin de la section 1.6.

### La responsabilité d'entreprise favorise la réalisation de notre raison d'être, qui est de transformer la façon dont les gens communiquent entre eux et avec le reste du monde

Notre approche en matière de responsabilité d'entreprise s'appuie sur un ensemble de principes directeurs qui soutiennent notre stratégie et nos politiques d'entreprise dans toute l'organisation. Grâce à nos propres processus internes et à la rétroaction des parties prenantes, nous avons priorisé et fixé des objectifs afin de traiter les questions et les occasions qui se présentent en ce qui concerne la durabilité. Nous mesurons et nous rendons compte de nos progrès. Nous utilisons cette approche parce qu'elle nous paraît logique et parce qu'elle produit de la valeur à long terme pour nos parties prenantes. Les initiatives de Bell en matière de responsabilité d'entreprise visent à relever certains défis sociaux et environnementaux, dans le but d'offrir des avantages à nos clients, aux membres de notre personnel et aux collectivités qui nous accueillent. Ces avantages aident à améliorer la performance opérationnelle, à attirer et à retenir les talents, à accroître l'accès au capital et à renforcer la gestion des risques, l'objectif ultime étant de générer des rendements durables pour nos actionnaires et les autres parties prenantes.

Le conseil a établi une structure claire pour la supervision de nos programmes de responsabilité d'entreprise et de notre approche visant les pratiques liées à la durabilité, la responsabilité première relevant de divers comités. Le comité de gouvernance a la responsabilité de superviser notre stratégie en matière de responsabilité d'entreprise et de communiquer des informations

à ce sujet. Parmi ses responsabilités, citons l'intégration de la responsabilité d'entreprise à notre stratégie et la surveillance de la mise en œuvre des programmes, des objectifs et des initiatives clés en matière de responsabilité d'entreprise, notamment en ce qui a trait aux changements climatiques. De plus, le comité est responsable de nos pratiques et de nos politiques de gouvernance, y compris celles relatives à la conduite des affaires, à l'éthique et à l'IA. En outre, le comité du risque et de la caisse de retraite surveille les risques qui pourraient avoir une incidence sur nos activités, comme les risques liés à la sécurité, à la continuité des activités, à la chaîne d'approvisionnement, à l'IA et à la durabilité, tandis que le comité d'audit surveille les questions importantes liées à la durabilité qui pourraient avoir une incidence sur la présentation de l'information financière, examine les activités d'audit ayant trait à la responsabilité d'entreprise et approuve les informations à fournir sur les risques et les hypothèses. Le comité de rémunération surveille les questions relatives aux ressources humaines, notamment les pratiques respectueuses et inclusives en milieu de travail, l'équité salariale, les résultats des sondages menés auprès de l'équipe, les droits de la personne, et la santé et la sécurité.

Nous continuons de présenter notre performance en matière de gestion des impacts sociaux, environnementaux et commerciaux, dans le respect des principes du cadre d'information intégrée.

## Nos réseaux



### Nos réseaux

Une infrastructure de réseau fiable et une confidentialité des données à toute épreuve sont les piliers sur lesquels reposent les produits et les services que nous fournissons chaque jour. La performance du réseau, la confidentialité des données et la sécurité de l'information sont au cœur de l'expérience client, de la résilience opérationnelle et de la création de valeur à long terme.

### La fiabilité des réseaux crée de la valeur

Une infrastructure de réseau extrêmement fiable aide à garantir la constance des services fournis, la satisfaction des clients et la participation économique. Une conception résiliente et des opérations proactives contribuent à réduire les interruptions de service, à protéger les communications critiques et à prendre en charge les services numériques qui reposent sur une connectivité stable et de grande qualité.

## Nos activités et leurs résultats

- **Fiabilité des services** : Nos réseaux sur fibre et sans fil prennent en charge les services destinés à une clientèle résidentielle, d'affaires et du secteur public, notamment les services de voix, de données, de médias, de connectivité en nuage et de communications de sécurité publique. La qualité, la disponibilité et la fiabilité du réseau restent des indicateurs de performance essentiels.
- **Résilience de la conception des réseaux** : Des voies de transport redondantes, des systèmes électriques de rechange et une architecture réseau diversifiée sont autant de facteurs qui aident à assurer la continuité du service et à limiter les pannes découlant d'événements météorologiques extrêmes, de défaillances d'infrastructures ou d'autres perturbations.

- **Activités proactives** : Une surveillance continue, des diagnostics automatisés et une exploitation du réseau basée sur l'IA permettent de déceler, d'isoler et de résoudre les problèmes plus rapidement, garantissant ainsi une performance stable alors que la demande en connectivité sécurisée et à haute capacité ne cesse de croître.
- **Intégrité des infrastructures** : Les investissements continus dans la sécurité, la capacité et la résilience du réseau contribuent à protéger l'intégrité des services fournis par le biais de nos infrastructures et garantissent une fiabilité de tous les instants.

Indicateur clé

|                                                                                                                                  | 2023    | 2024    | 2025    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|---------|
| Taux de fiabilité du réseau de Bell – connexions des services Internet haute vitesse du réseau de fibre jusqu'au domicile (FTTH) | 99,99 % | 99,99 % | 99,99 % |

La protection des renseignements personnels crée de la valeur

La protection des renseignements personnels des clients est essentielle pour maintenir la confiance et l'acceptabilité sociale. Des pratiques rigoureuses en matière de confidentialité contribuent à réduire les risques liés à la réglementation et le risque de réputation tout en permettant une utilisation responsable des données afin d'améliorer les produits, les services et l'expérience client.

Nos activités et leurs résultats

- **Gouvernance de la vie privée** : Un cadre complet de protection de la vie privée régit la collecte, l'utilisation, la conservation et la divulgation des renseignements personnels tout au long de leur cycle de vie et est intégré aux processus opérationnels et à la prise de décisions.
- **Protection de la vie privée dès la conception** : La protection de la vie privée est intégrée dans le développement des produits, la prestation des services et la gouvernance d'IA afin de garantir la protection des renseignements personnels dès la conception.
- **Politiques et formation** : Une formation obligatoire renforce la responsabilité des employés en matière de protection des renseignements personnels et de respect des exigences de protection de la vie privée, soutenue par des politiques et des directives claires. Les membres du personnel suivent une formation sur la gouvernance des données dans le cadre de notre formation obligatoire sur le Code de conduite, laquelle a lieu tous les deux ans et renforce leur responsabilité en matière de respect de la confidentialité et d'utilisation responsable des données.
- **Gestion des incidents** : Des processus structurés facilitent l'examen, la résolution et la prévention rapides des incidents liés à la protection de la vie privée, renforçant ainsi la transparence et l'amélioration continue.

Indicateur clé

|                                                                                                                                                                      | 2023 | 2024 | 2025 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|
| Nombre de plaintes fondées non résolues concernant la protection de la vie privée <sup>(1)</sup> soumises au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada | –    | –    | –    |

La sécurité de l'information des renseignements personnels crée de la valeur

Des pratiques renforcées de sécurité de l'information visent à protéger les données des clients et de la société, sécurisent les activités et favorisent la confiance dans un environnement de plus en plus numérique. Des contrôles de sécurité efficaces contribuent à réduire l'exposition aux cybermenaces et la possibilité de pertes financières et d'interruptions de service.

Nos activités et leurs résultats

- **Gouvernance et normes en matière de sécurité** : Notre programme de sécurité de l'information est guidé par des cadres reconnus à l'échelle mondiale, notamment la norme ISO/IEC 27001, et soutient une approche structurée et fondée sur les risques pour gérer les cybermenaces.
- **Prévention, détection et réponse** : Des contrôles de sécurité intégrés à travers les réseaux, les environnements en nuage et les plateformes permettent de prévenir les incidents, de déceler les menaces à un stade précoce et d'y répondre efficacement afin d'en réduire les répercussions au minimum.
- **Sensibilisation des membres du personnel** : Une formation continue en matière de cybersécurité, des simulations d'hameçonnage et des formations régulières renforcent la culture de sécurité favorisent et l'engagement des membres du personnel dans la protection de l'information.
- **Surveillance continue** : Un centre des opérations de sécurité, disponible en tout temps, analyse de grands volumes de signaux de menace, permettant ainsi de réagir rapidement aux risques en constante évolution et de renforcer la cyber-résilience globale.

Indicateur clé

|                                                                                                     | 2023 | 2024 | 2025 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|
| Vigilance en matière de sécurité de l'information : Taux de détection des situations de hameçonnage | 33 % | 36 % | 37 % |

(1) Nombre de plaintes fondées non résolues concernant la protection de la vie privée soumises au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada au 31 décembre de l'année de déclaration. Une plainte est considérée comme étant fondée si le Commissaire à la protection de la vie privée conclut qu'au moins une allégation formulée dans la plainte est fondée.

## Notre clientèle et nos relations



### Notre clientèle et nos relations

Des relations solides et éthiques avec nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires sous-tendent notre capacité à agir de manière responsable, à gérer les risques et à créer de la valeur à long terme. Notre approche repose sur une éthique commerciale et des pratiques d'approvisionnement responsable qui favorisent la confiance, la responsabilité et la résilience d'un bout à l'autre de notre chaîne de valeur.

### Les relations responsables créent de la valeur

Des normes claires en matière d'éthique et d'approvisionnement responsable contribuent à renforcer la fiabilité opérationnelle, à réduire les risques de conformité et de réputation, et à soutenir l'innovation durable. L'intégration de ces principes dans les processus de gouvernance et d'approvisionnement améliore la qualité des prises de décision et permet d'établir des partenariats à long terme qui créent de la valeur commune pour les parties prenantes sur tous les marchés où nous exerçons des activités.

### Nos activités et leurs résultats

- **Éthique et surveillance** : Le Code de conduite, qui s'applique aux membres du personnel et de la direction, définit les attentes en matière de comportement responsable. Des formations et des attestations annuelles obligatoires renforcent une culture éthique cohérente, tandis qu'un canal de signalement confidentiel permet aux employés et aux parties prenantes externes de faire part de leurs préoccupations ou de demander des conseils. Tous les signalements sont examinés et traités de manière appropriée, ce qui favorise la transparence et la confiance.
- **Politiques axées sur la gouvernance** : Les politiques régissant le lobbying, l'activité politique et l'IA responsable renforcent la responsabilité, la conformité et la prise de décision responsable dans l'ensemble des activités et des partenariats.
- **Expérience axée sur le client et conception inclusive** : En modernisant continuellement nos plateformes, nos processus et nos modèles d'exploitation, nous nous efforçons d'améliorer l'expérience client en permettant des interactions plus rapides, plus cohérentes et évolutives. La transformation des systèmes et des plateformes de services essentiels, associée à l'application de principes d'accessibilité et de conception inclusive ainsi que de normes inclusives dans le développement des produits, les canaux numériques et les pratiques internes, favorise des expériences plus équitables, conviviales et fiables pour les clients que nous servons.
- **Attentes claires envers les fournisseurs** : Le Code de conduite des fournisseurs établit des exigences en matière de gestion environnementale, de droits du travail et de la personne, de santé et sécurité, d'éthique commerciale et de sécurité des données. Ces attentes sont intégrées dans les contrats avec les fournisseurs et soutenues par une surveillance continue visant à promouvoir des pratiques responsables tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

- **Vérifications préalables et gestion des risques** : Des évaluations des fournisseurs, des audits, des attestations de durabilité et des protocoles de recours hiérarchique permettent d'identifier et d'atténuer les risques liés à l'éthique, à l'environnement et aux droits de la personne, y compris l'alignement sur l'évolution des règlements en matière de lutte contre le travail forcé, renforçant ainsi la résilience de la chaîne d'approvisionnement.
- **Pratiques responsables en matière de chaîne d'approvisionnement** : Les critères environnementaux et sociaux sont intégrés dans différents volets de l'approvisionnement et des contrats. Par l'engagement actif des fournisseurs, ces pratiques visent à réduire les émissions indirectes (portée 3), qui représentent la majorité de nos émissions totales de GES, en renforçant les exigences liées aux changements climatiques et en encourageant l'adoption de cibles basées sur la science.
- **Collaboration et amélioration continue** : La participation à des initiatives du secteur comme la Joint Alliance for Corporate Social Responsibility favorise l'alignement sur les pratiques exemplaires et les progrès collectifs. L'engagement continu auprès des clients, des fournisseurs, des membres du personnel, des investisseurs, des gouvernements, des organismes communautaires et des établissements universitaires permet de définir les priorités en matière de durabilité et contribue à garantir que les pratiques restent adaptées aux risques et aux occasions émergents, tels que la résilience climatique, la gouvernance d'IA et l'utilisation responsable des données.

### Indicateur clé

|                                                                                                                            | 2023   | 2024   | 2025   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|
| Part de Bell des plaintes à la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST) <sup>(1)</sup> | 16,1 % | 17,0 % | 16,8 % |

(1) L'indicateur de satisfaction de la clientèle et de qualité du service de Bell est fondé sur les résultats du rapport de la CPRST. Les données de la CPRST ne comprennent que Bell Canada (ce qui exclut Bell Aliant, Bell MTS, Virgin Plus, Lucky Mobile, PC Mobile). Le rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> août de l'année précédente au 31 juillet de l'année de déclaration.

Nos produits et services



Nos produits et services apportent de la valeur aux gens en les aidant à la fois à atténuer les changements climatiques et à s'adapter à leurs répercussions. Nos solutions aident nos clients à réduire leurs besoins énergétiques, à réduire au minimum leur empreinte carbone, à améliorer leur productivité et à maintenir leurs services dans des situations d'urgence et extrêmes.

Nos produits et services aident à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter, contribuant ainsi à la création de valeur

Les produits et services de Bell peuvent contribuer à améliorer la résilience des clients face aux changements climatiques et à renforcer la continuité des activités tout en réduisant leurs émissions de GES.

Nos activités et leurs résultats

Une analyse de Groupe AGÉCO, un consultant indépendant ayant une expertise en quantification des émissions de GES, et de Bell a conclu que les solutions de Bell ont permis de réaliser une réduction de près de 1 193 kilotonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> pour ses clients en 2023, au moment de l'analyse la plus récente. Cela équivaut à 4,7 fois les émissions de GES liées aux activités de Bell (portée 1 et 2)<sup>(1)</sup>.

Notre environnement



Nous avons l'intention de gérer les répercussions de nos activités et de notre chaîne de valeur sur l'environnement au moyen de processus de gouvernance et de cibles quantifiables. Nous nous efforçons d'aborder les risques posés par les changements climatiques et de promouvoir des pratiques d'économie circulaire afin de contribuer à soutenir la résilience de l'exploitation, l'efficacité des ressources et la création de valeur à long terme.

Changements climatiques

La gestion des changements climatiques crée de la valeur

Une action climatique proactive permet de gérer les risques physiques et les risques de transition, de protéger les infrastructures critiques, de réduire les coûts énergétiques et d'assurer la fiabilité des services dans un contexte climatique en mutation.

Indicateur clé

Facteur permettant d'estimer les émissions de GES évitées par notre clientèle grâce à l'utilisation des produits et services de Bell

|                                                                                                                                                                                                                                                    | 2017 | 2020 | 2023 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|
| Nombre de fois que la quantité estimative d'émissions de GES de notre clientèle réduites grâce à l'utilisation des technologies de Bell dépasse la quantité d'émissions de GES de portée 1 et 2 produites par les activités de Bell <sup>(1)</sup> | 2,5  | 4,0  | 4,7  |

Nos activités et leurs résultats

- **Stratégie et gouvernance en matière de changements climatiques :** Notre stratégie en matière de changements climatiques comporte trois volets : réduire les émissions, renforcer la résilience et favoriser les activités à faibles émissions de carbone. Elle s'appuie sur des cibles à court terme basées sur la science, des objectifs annuels et la supervision du conseil de BCE.
- **Décarbonisation de nos activités :** Nous nous efforçons de gérer les émissions de GES, lorsque possible, à l'aide d'initiatives d'efficacité énergétique, de l'optimisation de nos biens immobiliers et de nos infrastructures, de la rationalisation et de l'électrification de notre parc de véhicules, ainsi que de l'approvisionnement en électricité renouvelable.
- **Résilience climatique et adaptation aux changements climatiques :** Les risques climatiques sont intégrés dans la conception des réseaux, la gestion des actifs et la préparation aux situations d'urgence. Les mesures prises comprennent l'amélioration de l'alimentation électrique de secours, l'amélioration de la surveillance à distance et le renforcement des infrastructures afin d'assurer la continuité des services lors d'événements météorologiques extrêmes et d'événements liés aux changements climatiques.

(1) Compte tenu des produits et services pour lesquels Bell a mis au point les technologies considérées et joue un rôle déterminant afin de les rendre accessibles à la clientèle, ainsi que des produits et services pour lesquels Bell n'a pas mis au point les technologies, mais en favorise l'utilisation en fournissant des services réseau. Les émissions de GES de Bell désignent les émissions de portée 1 (émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par Bell) et les émissions de portée 2 (émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, d'énergie pour le chauffage et la climatisation ainsi que de vapeur achetées par Bell pour poursuivre ses activités). Les analyses ont été effectuées en fonction des données de 2017, 2020 et 2023, respectivement.

- **Infrastructures numériques à faibles émissions de carbone :** À mesure que la demande pour les services numériques augmente, notamment pour les produits et services basés sur l'IA, les considérations environnementales sont dans la mesure du possible intégrées dans la planification, l'implantation et la conception des infrastructures. Des mesures telles qu'un refroidissement optimisé, une gestion efficace de la température et un approvisionnement en électricité à faibles émissions de carbone contribuent à gérer la demande énergétique.

### Indicateurs clés

|                                                                                                                                                  | 2023    | 2024    | 2025    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|---------|
| Émissions de GES liées à nos propres activités (émissions de portée 1 et 2 – fondée sur le marché) en tonnes de CO <sub>2</sub> e <sup>(1)</sup> | 256 366 | 195 805 | 166 926 |
| Intensité énergétique : Consommation d'énergie (en équivalent mégawattheures ou MWh) divisée par l'utilisation du réseau (en pétaoctets)         | 99      | 74      | 53      |

## Économie circulaire et intendance de l'environnement

### L'économie circulaire et l'intendance de l'environnement créent de la valeur

La circularité vise à réduire l'utilisation des matériaux et les déchets, à améliorer l'efficacité opérationnelle et à diminuer les répercussions environnementales tout au long du cycle de vie. Une intendance rigoureuse de l'environnement favorise la conformité, atténue les risques et répond aux attentes des parties prenantes en matière de gestion responsable des ressources.

### Nos activités et leurs résultats

- **Système de gestion environnementale certifié ISO 14001 :** Notre système de gestion environnementale (SGE) certifié ISO 14001<sup>(2)</sup> nous donne des indications sur les manières d'identifier les risques environnementaux afin de nous assurer que nous sommes conformes et que nous nous améliorons continuellement dans les principaux volets environnementaux.
- **Environnement dès la conception :** La gouvernance en matière d'environnement est renforcée par notre initiative de prise en compte de l'environnement dès la conception, qui englobe des critères de durabilité dans certains volets de notre approvisionnement, de notre développement de produits et de planification de nos réseaux.

- **Prolongation de la durée d'utilité des actifs :** En conservant la propriété des équipements de nos clients, nous permettons leur réparation, leur remise à neuf et leur réutilisation, contribuant ainsi à réduire la demande en matériaux, les déchets et les émissions liés à la fabrication de nouveaux produits.
- **Intendance des déchets électroniques et responsabilité pour les produits en fin de cycle de vie :** En tant que distributeur d'appareils électroniques, il nous incombe d'accompagner nos clients à la fin du cycle de vie des produits grâce à des programmes de gestion des déchets électroniques accessibles et réglementés.
- **Récupération, recyclage et réutilisation des matériaux :** Nous gérons des programmes accessibles de retour et de récupération d'appareils, et nous récupérons, remettons à neuf ou recyclons une large gamme de matériaux issus de nos activités, contribuant ainsi à détourner les matériaux des sites d'enfouissement et à récupérer leur valeur intrinsèque.
- **Cibles de réduction des déchets et de circularité :** Nous suivons les flux de déchets dans l'ensemble de nos activités et continuons à progresser vers l'atteinte de notre cible visant à réduire de 30 % les déchets envoyés dans les sites d'enfouissement d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019, grâce à des initiatives de surveillance et d'amélioration.

### Indicateur clé

|                                                                                                                   | 2023      | 2024      | 2025      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'appareils électroniques récupérés (récepteurs télé, modems, capsules Wi-Fi et téléphones mobiles usagés) | 2 953 523 | 2 759 467 | 2 985 085 |

(1) La performance est basée sur les données de la période allant du 1<sup>er</sup> juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année de déclaration; elle ne tient donc pas compte des émissions de GES provenant de nos centres de données d'IA.

(2) Cette certification porte sur la gouvernance interne de Bell Canada afin d'assurer le fonctionnement du SGE lié à l'élaboration de politiques et de procédures visant la prestation de services par Bell Canada relatifs aux réseaux, aux services à large bande (les services sur fil, sans fil, Internet, de télé), aux services en nuage, d'hébergement de données et de diffusion (les services de radio, de plateformes numériques et de télé) et aux services de connectivité, de technologie publicitaire et de promotion d'événements dans les secteurs d'activité.

Notre équipe



Notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie dépend de l'engagement, des compétences et du bien-être des membres de notre équipe. Nous nous engageons à favoriser un milieu de travail sécuritaire, inclusif et hautement performant qui soutient le développement continu, prépare les employés à un avenir axé sur l'IA et leur fournit les moyens de donner le meilleur d'eux-mêmes chaque jour.

L'investissement dans notre équipe crée de la valeur

Des équipes engagées, en bonne santé et prêtes pour l'avenir sont au cœur de la qualité du service, de l'innovation et de la résilience opérationnelle. En investissant dans le développement des compétences, le bien-être et le leadership, nous contribuons à renforcer la productivité, à réduire les risques, à fidéliser les membres du personnel et à développer les capacités nécessaires pour leur permettre de s'adapter à un environnement commercial et technologique en rapide évolution.

Nos activités et leurs résultats

- Santé et sécurité** : Les membres de notre équipe bénéficient d'une sensibilisation et d'un engagement accrus en matière de sécurité, d'approches de formation repensées qui mettent l'accent sur l'application dans le monde réel et d'une présence accrue des dirigeants sur le terrain. Ensemble, ces mesures contribuent à ancrer la sécurité dans les activités de tous les jours et à soutenir une gestion des risques plus proactive dans toute l'organisation.
- Santé mentale et bien-être global** : Nous favorisons le bien-être grâce à des avantages sociaux inclusifs, à une couverture illimitée en matière de santé mentale, à l'accès au Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) et à des formations fondées sur les faits. Les programmes de leadership et la surveillance continue des indicateurs de risque psychosocial favorisent un milieu de travail psychologiquement sûr et accueillant.

- Développement des compétences et préparation à l'IA** : À mesure que notre entreprise évolue, nous repensons la manière dont nous développons les compétences grâce à un apprentissage agile et juste à temps, à des plateformes numériques, à des certifications, au mentorat et à l'expérience acquise sur le terrain. Les membres de l'équipe ont accès à des parcours d'apprentissage sur l'IA et la productivité, ce qui leur permet d'adopter en toute confiance les outils d'IA et des méthodes de travail plus efficaces.
- Leadership, mobilisation et inclusion** : Les investissements dans le développement du leadership, les programmes de reconnaissance et les sondages réguliers sur l'engagement favorisent l'harmonisation, la responsabilisation et l'amélioration continue. Des pratiques de recrutement inclusives, des formations sur l'accessibilité et des réseaux dirigés par des membres du personnel créent un sentiment d'appartenance, tandis que des parcours professionnels clairs et des programmes destinés aux jeunes diplômés favorisent la croissance, la fidélisation et le développement des leaders de demain.

Ensemble, ces mesures contribuent à une main-d'œuvre résiliente, qualifiée et engagée, à même d'obtenir d'excellents résultats aujourd'hui et de s'adapter à l'avenir.

Indicateurs clés

|                                                                                          | 2023 | 2024 | 2025 |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|
| Niveau global d'engagement des membres de l'équipe <sup>(1)</sup>                        | 73 % | 65 % | 65 % |
| Leaders ayant suivi la formation de base obligatoire sur la santé mentale <sup>(2)</sup> | 94 % | 93 % | 96 % |

(1) Cet IPC correspond à la moyenne obtenue au chapitre de l'engagement dans le cadre de l'enquête auprès de l'équipe Bell de 2025, qui a été réalisée du 23 septembre au 9 octobre 2025. Il reflète le pourcentage de membres du personnel qui ont répondu favorablement (fortement d'accord ou d'accord) à quatre questions sur l'engagement que l'équipe d'écoute des employés de Bell a identifiées comme des indicateurs clés de l'engagement. L'enquête a été conçue par l'équipe d'écoute des employés et réalisée par un prestataire indépendant spécialisé dans les enquêtes de satisfaction des employés. Cet indicateur inclut les employés réguliers actifs au 31 août 2025, ayant plus de trois mois d'ancienneté, disposant d'une adresse de courriel professionnelle valide et ayant accès à la plateforme d'enquête. Il exclut les stagiaires, les étudiants, les employés en congé prolongé et les retraités.

(2) Cet IPC correspond au pourcentage du nombre total de leaders (ayant au moins un subordonné direct) et de cadres supérieurs (direction ou haute direction) en poste qui ont suivi la formation de base en santé mentale (le premier cours du programme de certification Leadership en santé mentale au travail). Cet indicateur inclut les employés à temps plein qui ont accès à la Zone carrière.

## Nos ressources financières



### Nos ressources financières

Les ressources financières de la société sont traitées dans l'ensemble du présent rapport de gestion. De plus, en 2022 et en 2023, nous avons ajouté une tarification liée au développement durable à nos facilités de crédit engagées, à notre programme de titrisation et à certains dérivés, intégrant des ajustements de prix en fonction de notre performance par rapport à certaines cibles de rendement en matière de développement durable.

## Hypothèses

### Cibles de réduction des émissions de GES et cibles liées à l'engagement des fournisseurs



### Notre environnement

Nos cibles de réduction des émissions de GES et cibles liées à l'engagement des fournisseurs sont établies en fonction d'un certain nombre d'hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les principales hypothèses suivantes :

- notre capacité à acheter une quantité importante de certificats d'énergie renouvelable (CER) afin de réduire nos émissions de GES;
- l'absence d'augmentation importante de l'intensité des émissions du réseau de distribution d'électricité, sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle;
- les émissions de GES prévues provenant des centres de données du Réseau d'IA tissé de Bell actuels et proposés sont exclues de nos cibles à court terme basées sur la science;
- l'absence de nouvelles initiatives d'entreprise, d'acquisitions d'entreprises, de cessions d'entreprises ou de technologies qui entraîneraient un changement important des niveaux prévus d'émissions de GES. En particulier, nos cibles de réduction des émissions de GES supposent que l'acquisition de Zply Fiber et la cession en cours de Northwestel ne modifieront pas considérablement les niveaux prévus de nos émissions de GES;
- une collaboration et un engagement satisfaisants des fournisseurs dans l'établissement de leurs propres cibles basées sur la science;
- la mise en œuvre réussie et en temps opportun de diverses initiatives d'affaires et d'entreprise visant à réduire notre consommation d'électricité et de carburant ainsi que les autres sources d'émissions directes et indirectes de GES;
- la disponibilité de fonds suffisants pour la mise en œuvre d'initiatives visant à réduire notre consommation d'électricité et de carburant;
- l'absence d'une hausse importante du coût des solutions et des initiatives qui seront mises en œuvre pour atteindre nos cibles;
- l'absence d'améliorations ou de modifications de normes internationales ou de la méthode que nous utilisons pour calculer nos émissions de GES ayant une incidence défavorable sur le calcul de ces émissions de GES;
- l'absence de changement à apporter à nos cibles basées sur la science conformément à la méthodologie de l'initiative Science-Based Targets (SBTi) qui augmenterait les coûts liés à l'atteinte de nos cibles, mises à jour de temps à autre, ou rendrait nos cibles inatteignables compte tenu des besoins liés à nos activités;
- l'absence de changement important quant à la répartition de nos dépenses par fournisseur et un degré d'engagement et de collaboration suffisant de la part des autres participants de l'ensemble de notre chaîne de valeur dans la réduction de leurs propres émissions de GES.

## Explication de certains termes, mesures et cibles liés aux changements climatiques

### Émissions de GES de portée 1, 2 et 3

Les émissions de portée 1 sont les émissions de GES directes provenant de sources contrôlées par Bell. Elles sont associées au carburant consommé par le parc de véhicules, les immeubles, les tours de télécommunications et les génératrices. Quant à elles, les émissions de portée 2 sont les émissions de GES indirectes associées à la consommation d'électricité, d'énergie pour le chauffage et la climatisation ainsi que de vapeur achetées par Bell pour mener ses activités. Nous utilisons la méthode de calcul des GES fondée sur le marché (les facteurs d'émissions sont précisés dans les ententes contractuelles conclues avec le fournisseur concerné) pour évaluer nos cibles liées aux émissions de GES. Les émissions de portée 1 et 2 (méthode fondée sur le marché) sont parfois appelées collectivement « émissions liées aux activités » dans le présent rapport de gestion. Les émissions de portée 3 sont des émissions indirectes (non comprises dans la portée 2) qui sont produites dans notre chaîne de valeur, y compris les émissions en aval et en amont. Les émissions de GES de portée 3 proviennent de sources détenues ou contrôlées par d'autres entités dans la chaîne de valeur de Bell (comme nos fournisseurs, notre personnel et notre clientèle). Mesurer les émissions de portée 3 est donc plus complexe que mesurer les émissions de portée 1 et de portée 2, pour lesquelles nous sommes en mesure d'obtenir des données primaires (comme la quantité de litres de carburant consommés par nos véhicules et de kilowattheures d'électricité consommés par nos immeubles). Pour les catégories de portée 3 pour lesquelles les données primaires ne sont pas disponibles, nous devons nous appuyer sur des données secondaires (comme les données financières et les données moyennes du secteur provenant de bases de données publiées). La complexité de cette collecte de données contribue à l'incertitude qui entoure la mesure des émissions de portée 3, lesquelles représentent la majorité des émissions de GES de BCE.

### Cibles basées sur la science

Les cibles basées sur la science constituent une voie clairement définie vers la réduction des émissions de GES. Les cibles sont considérées comme « basées sur la science » si elles sont conformes à celles qui, selon les plus récentes recherches scientifiques, sont nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris – c'est-à-dire limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. La SBTi réunit une équipe d'experts qui fournit aux entreprises une évaluation et une validation indépendantes des cibles.

### Objectif zéro émission nette

Le terme *zéro émission nette* fait référence au cas où une organisation réduit ses émissions de GES dans l'ensemble de sa chaîne de valeur (c.-à-d. ses émissions de GES de portée 1, 2 et 3) à un niveau aussi proche de zéro que possible (avec une réduction d'au moins 90 %) et neutralise<sup>(1)</sup> les émissions résiduelles de sorte que ses émissions globales nettes de GES sont de néant. En date de mars 2026, BCE ne s'est pas fixé le but d'atteindre le « zéro émission nette ».

(1) Selon la SBTi, « neutraliser » signifie que le carbone est supprimé de l'atmosphère et stocké de façon permanente dans des réservoirs géologiques, terrestres ou océaniques ou dans des produits.

## 2 Priorités stratégiques

Notre succès s'appuie sur l'exécution résolue, par l'équipe de BCE, d'une stratégie claire qui repose sur notre raison d'être : transformer la façon dont les gens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Notre stratégie est orientée sur nos quatre priorités stratégiques qui visent à accroître l'expérience client, à améliorer l'efficacité opérationnelle et à soutenir la création de valeur à long terme en tirant parti de nos actifs uniques et différenciés dans l'ensemble des services de fibre, des services sans fil, des services aux entreprises et des services de médias.

Cette rubrique contient des déclarations prospectives, notamment des déclarations portant sur les plans de déploiement des réseaux les plans de déploiement des réseaux de BCE au Canada et aux États-Unis et les avantages qui devraient en découler; la cible de fiabilité des réseaux de BCE; le lancement du service Internet sans interruption en 2026; le développement et la mise en œuvre réussis de solutions d'IA, soit par nous, soit en vertu de divers partenariats conclus par BCE, ainsi que le développement et l'utilisation responsables de l'IA; ainsi que sur nos objectifs, nos plans et nos priorités stratégiques. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

### 2.1 Être axé sur le client



Procurer des expériences simples, fluides et personnalisées propulsées par les données et l'IA afin d'atteindre l'excellence du service, d'approfondir les relations, de réduire le taux de désabonnement et d'accroître la valeur à vie.

#### Progrès réalisés en 2025

- Nous avons amélioré le taux de désabonnement des services postpayés utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil <sup>(1)</sup> de 11 points de base en 2025, ce qui a été soutenu par l'amélioration d'un exercice à l'autre réalisée pendant trois trimestres consécutifs grâce au renforcement du service à la clientèle et aux initiatives de fidélisation.
- Nous avons lancé des forfaits sans fil différenciés, dont les tarifs sont établis selon la catégorie de service, le contenu et le mode de financement des combinés, ce qui procure aux clients un plus grand choix et soutient une tarification et une gestion de la proportion des abonnés rigoureuses.
- Nous avons élargi la distribution des services prépayés de la marque sans nom mobile à tous les magasins Maxi du Québec, ce qui étend l'accès aux services sans fil abordables et renforce la présence de Bell dans le segment à valeur grâce à un partenaire de détail de confiance.
- Notre assistant virtuel alimenté par l'IA a pris en charge environ 15 millions d'interactions avec des clients en 2025, ayant trouvé une solution pour plus de la moitié d'entre elles sans l'intervention d'un agent et offert un soutien bilingue en tout temps.
- Nous avons commencé le déploiement d'un nouvel assistant vocal virtuel alimenté par l'IA dans les marques Bell, Virgin Plus et Lucky Mobile afin d'améliorer les interactions avec les clients, d'accélérer la résolution des problèmes et d'améliorer l'expérience du service dans son ensemble.
- Nous avons atteint la plus faible proportion des plaintes de clients parmi les trois principales entreprises de télécommunications nationales, selon le rapport annuel 2024-2025 de la CPRST.

#### Points de mire en 2026

- Continuer d'accroître nos capacités en matière de services alimentés par l'IA au moyen du déploiement d'un assistant virtuel vocal alimenté par l'IA générative, conçu pour simplifier davantage la façon dont les clients explorent les services et accèdent à l'information.
- Accroître à grande échelle les capacités en matière de service à la clientèle et d'automatisation du réseau propulsées par l'IA afin d'améliorer la qualité du service et l'efficacité opérationnelle.
- Améliorer la satisfaction des clients grâce à la modernisation continue des plateformes clients, à l'utilisation accrue d'outils de service alimentés par l'IA et à des interactions plus fluides entre les canaux numériques et humains.
- Renforcer la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information en faisant progresser la gouvernance, les contrôles de sécurité et les pratiques de protection de la vie privée dès la conception afin de protéger les renseignements des clients et de soutenir des services numériques de confiance.
- Poursuivre l'avancement des initiatives d'accessibilité au cours de la prochaine phase du Plan d'accessibilité 2026 de Bell.

(1) Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles s'entend des annulations d'abonnement aux services par les abonnés utilisant des téléphones mobiles. Se reporter à la section 11.6, *IPC*, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

## 2.2 Offrir les meilleurs réseaux de fibre et sans fil



Offrir des services de connectivité rapides, fiables et résilients dans tout le Canada et la région Nord-Ouest Pacifique des États-Unis en occupant une position de chef de file dans la technologie de la fibre et l'innovation en matière de technologie 5G.

### Progrès réalisés en 2025

- Nous avons conclu l'acquisition de Zply Fiber, le principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique de la région Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, ce qui élargit considérablement la zone de couverture du réseau de fibre de Bell et consolide notre position en tant que troisième fournisseur d'accès Internet par fibre en Amérique du Nord.
- Nous avons créé Network FiberCo, un partenariat stratégique à long terme visant à accélérer le développement de l'infrastructure de fibre par l'intermédiaire de Zply Fiber dans des marchés mal desservis aux États-Unis, ce qui soutient une expansion du réseau évolutive et une utilisation efficace du capital.
- Nous avons poursuivi l'expansion de notre réseau FTTP au Canada à un plus grand nombre de foyers et d'entreprises, qui s'est élevé à environ 8 millions d'emplacements à la fin de 2025, ce qui a permis d'offrir des services Internet à des vitesses symétriques multigigabits qui procurent une performance supérieure par rapport aux réseaux de câbles.
- Nous avons ajouté 199 767 abonnés nets des services Internet par fibre optique de détail en 2025, y compris l'apport de Zply Fiber.
- Ookla a nommé l'Internet pure fibre de Bell comme l'Internet le plus rapide au pays dans son rapport sur les prix Speedtest Awards pour les T3 et T4 2025.<sup>(1)</sup> Ookla a aussi décerné à l'Internet pure fibre de Bell les distinctions dans les catégories suivantes : meilleur réseau Internet, meilleur fournisseur de services Internet pour les jeux et réseau Internet le mieux coté<sup>(1)</sup>.
- Dans son rapport sur les prix Speedtest Awards pour les T3 et T4 2025, Ookla a reconnu la 5G de Bell comme étant le réseau sans fil 5G le plus rapide et le meilleur au pays et a également décerné des prix à Bell dans les catégories suivantes : meilleur réseau 5G pour les jeux, réseau sans fil le plus rapide et meilleur réseau sans fil pour jeux mobiles<sup>(1)</sup>.
- Nous avons étendu notre réseau 5G sans fil pour rejoindre 89 % de la population canadienne.
- Nous avons étendu la zone de couverture du service 5G+, tirant parti du spectre de la bande de 3 500 MHz et de 3 800 MHz, pour rejoindre 65 % de la population du Canada.
- Bell a ajouté au total 214 551 abonnés nets des services postpayés et prépayés utilisant des téléphones mobiles en 2025, ce qui porte le nombre d'abonnés utilisant des téléphones mobiles de Bell à 10 451 584 au 31 décembre 2025.
- Nous avons annoncé un partenariat stratégique avec AST SpaceMobile visant l'avancement des services de connectivité sur un réseau cellulaire basé dans l'espace, ce qui soutient l'expansion future de la couverture des services sans fil dans les régions éloignées et mal desservies.

- Nous avons lancé la technologie Wi-Fi 7 en présentant la Borne giga 2.0, ce qui offre des vitesses plus rapides, une latence réduite et une amélioration de la connectivité dans le foyer afin de soutenir des applications exigeant un volume croissant de données et les appareils connectés.
- Nous avons lancé le service de Télé Fibe sans récepteur. Les clients de l'Ontario et du Québec peuvent accéder à du contenu en direct et sur demande sur les télévisions intelligentes et appareils de diffusion en continu compatibles, et ce, sans câble ni récepteur, ce qui simplifie l'installation, réduit la complexité et appuie un modèle de service évolutif et efficace sur le plan du capital.
- Nous avons lancé les forfaits de diffusion en continu de Bell qui regroupent des services de diffusion en continu de choix, dont Crave, Netflix et Disney+, dans un seul abonnement, permettant une facturation simplifiée, une flexibilité et une valeur accrues et une facilité de gestion dans l'écosystème des services de télé et de connectivité de Bell.

### Points de mire en 2026

- Élargir la couverture des services Internet en Alberta et en Colombie-Britannique (C.-B.).
- Favoriser la croissance des services de fibre optique aux États-Unis au moyen de Zply Fiber, ce qui soutient une évolution à long terme dans la région Nord-Ouest Pacifique.
- Accroître l'accès aux technologies 5G et 5G+ et augmenter la densification du réseau sans fil afin d'améliorer la capacité, la performance et la fiabilité.
- Accroître à grande échelle les capacités du réseau de prochaine génération, notamment les solutions de réseau d'accès radio (RAN) en nuage, l'automatisation du réseau fondée sur l'IA et le déploiement de nouveaux spectres.
- Poursuivre des efforts soutenus visant la résilience du réseau et viser l'atteinte d'une cible de fiabilité du réseau de plus de 99,99 %.
- Lancer la proposition du service Internet sans interruption, ce qui tire parti des réseaux de fibre optique et sans fil de Bell afin d'améliorer la résilience des services Internet et de favoriser des expériences clients caractérisées par une fiabilité accrue et une connexion ininterrompue.
- Faire progresser les plans pour les services cellulaires par satellite.
- Poursuivre la mise hors service des technologies traditionnelles, y compris la poursuite de la mise hors service des infrastructures câblées en cuivre et l'élimination du réseau sans fil 3G.

(1) Tel que décerné par Ookla®, chef de file mondial des tests et analyses de réseaux fixes et mobiles, dans le cadre des Speedtest Awards<sup>MC</sup>. D'après les données de Speedtest Intelligence® d'Ookla®, deuxième semestre de 2025. Tous droits réservés.

## 2.3 Être la référence en matière de solutions d'IA pour les entreprises



Permettre aux entreprises et aux gouvernements d'accélérer la transformation numérique grâce à des services infonuagiques, d'IA, de cybersécurité, d'IdO et de services gérés sécurisés et évolutifs, qui améliorent l'efficacité et la compétitivité.

### Progrès réalisés en 2025

- Nous avons lancé la marque Ateko, regroupant les capacités de services technologiques de Bell au sein d'une plateforme intégrée unique d'intégration de systèmes et de services gérés, axée sur l'automatisation par l'IA et les solutions infonuagiques destinées aux entreprises clientes.
- Nous avons lancé la marque Bell Cyber, rassemblant les capacités de cybersécurité de Bell au sein d'une plateforme intégrée unique permettant d'offrir des solutions de sécurité de bout en bout propulsées par l'IA pour les entreprises clientes et les clients du secteur public.
- Nous avons lancé le Réseau d'IA tissé de Bell, une plateforme d'IA souveraine de bout en bout qui fournit aux entreprises clientes et aux clients du secteur public une infrastructure de réseau, de données et de calcul sécurisée et évolutive sous contrôle canadien qui vise à soutenir les charges de travail d'IA et les applications exigeant un volume élevé de données.
- Nous avons enregistré une forte croissance des produits tirés des solutions propulsées par l'IA en 2025, ce qui reflète la hausse de la demande des entreprises pour les marques Ateko, Bell Cyber et Réseau d'IA tissé de Bell et illustre le dynamisme continu de la stratégie de Bell visant les entreprises.
- Nous avons acquis SDK Tek, un fournisseur de services d'ingénierie et d'analyse de données dont le siège social est situé à Calgary, ce qui consolide les capacités de Bell en matière de données IA et d'analytique et améliore notre capacité à offrir des solutions d'affaires propulsées par l'IA dans l'ensemble des plateformes d'analytique avancée.
- Nous avons annoncé un partenariat stratégique avec Cohere, une entreprise canadienne d'IA, afin d'appuyer l'offre de solutions d'IA souveraine sécurisées en intégrant les grands modèles de langage (LLM) de Cohere dans le Réseau d'IA tissé de Bell pour les entreprises clientes et les clients du secteur public.
- Nous avons annoncé des collaborations stratégiques avec des universités canadiennes de premier plan, dont l'Université Simon Fraser et l'Université Queen's, afin de faire progresser l'infrastructure de calcul intensif pour l'IA souveraine sous contrôle canadien et d'accroître les capacités en matière de recherche et de services d'IA pour les entreprises clientes et les clients du secteur public, dans le cadre du Réseau d'IA tissé de Bell.

### Points de mire en 2026

- Accroître à grande échelle la capacité du Réseau d'IA tissé de Bell dans l'ensemble du Canada afin de répondre à la demande croissante des entreprises clientes et des clients du secteur public liée aux capacités de calcul d'IA souveraine sécurisées et aux charges de travail exigeant un volume élevé de données.
- Étendre la couverture des services infonuagiques, d'automatisation et de transformation de la main-d'œuvre d'Ateko afin d'approfondir l'adoption par les entreprises des plateformes propulsées par l'IA et d'accélérer l'atteinte des résultats pour les clients.
- Accroître l'offre de services de sécurité et de renseignement sur les menaces gérés de Bell Cyber afin de répondre aux exigences resserrées en matière de cybersécurité des entreprises clientes des clients du secteur public.
- Soutenir les initiatives de modernisation numérique des gouvernements fédéral et provinciaux au moyen de solutions intégrées de connectivité, d'infonuagique, de cybersécurité et propulsées par l'IA.
- Faire progresser les déploiements de réseaux privés 5G et d'informatique en périphérie afin de permettre des cas d'utilisation alimentés par l'IA dans les milieux industriels, logistiques, des services publics et du secteur public.
- Renforcer les capacités en matière d'IA souveraine grâce à des partenariats avec des chefs de file canadiens de l'IA, notamment Cohere, BUZZ High Performance Computing (BUZZ HPC) et Coveo, en vue d'élargir l'écosystème d'IA de Bell.
- Aider les entreprises clientes et les clients du secteur public à élaborer et à mettre en œuvre des cadres de gouvernance de l'IA responsable afin de soutenir une adoption de l'IA sécurisée, conforme et digne de confiance.

## 2.4 Devenir un leader du contenu et des médias numériques



Mobiliser le public dans l'ensemble des plateformes grâce à des expériences de nouvelles dignes de confiance, de divertissement, de sports et de diffusion en continu, soutenues par une publicité axée sur les données et du contenu original.

### Progrès réalisés en 2025

- Nous avons accru notre clientèle d'abonnés de Crave, la portant à plus de 4,6 millions au total en 2025, en hausse de 26 % d'un exercice à l'autre, ce qui reflète la forte demande des consommateurs pour le contenu de diffusion en continu de choix et l'offre de plateforme de Bell.
- Nous avons réalisé la plus importante expansion de la plateforme de Crave de son histoire en 2025, augmentant le portefeuille de contenu de 30 % grâce à l'intégration de la programmation en direct de CTV et de Noovo, notamment des nouvelles, certains événements sportifs et de divertissement, ainsi qu'une offre bonifiée de contenu jeunesse, appuyée par des améliorations considérables de l'expérience utilisateur.
- Nous avons affiché un auditoire record sur la plateforme de Crave en 2025, l'exercice représentant l'année où le nombre d'heures de visionnement a été le plus élevé de l'histoire de diffusion en continu de Crave.
- Nous avons maintenu la solide lancée de la programmation originale de Crave en 2025, la série *Heated Rivalry* ayant connu un élan mondial important, étant appuyée par une distribution internationale et un renouvellement anticipé pour une deuxième saison.
- CTV s'est maintenu pour une 24<sup>e</sup> année d'affilée au premier rang des réseaux de télé au Canada aux heures de grande écoute pour l'auditoire des adultes de 25 à 54 ans.
- Nous avons renforcé la stratégie de contenu de sports à long terme de Bell Média grâce à la prolongation de son partenariat de diffusion régional avec les Canadiens de Montréal, assurant l'accès à une programmation en direct de la Ligue nationale de hockey (LNH) de premier plan sur RDS, TSN et les plateformes numériques.
- Nous avons prolongé les droits de diffusion régionaux à long terme de Bell Média avec les Jets de Winnipeg, garantissant un accès continu à la programmation en direct de la LNH sur TSN et les plateformes numériques.
- Nous avons lancé de nouveaux forfaits de diffusion en continu regroupant Disney+, Crave et TSN, élargissant la stratégie de distribution de forfaits de diffusion en continu de Bell Média et offrant aux consommateurs davantage de choix et de valeur en matière de contenu de divertissement et de sports en direct haut de gamme.
- Nous avons prolongé le partenariat exclusif à long terme de Bell Média avec iHeartMedia, assurant la représentation canadienne du portefeuille de balados d'iHeartRadio et élargissant les occasions publicitaires audio et numériques sur iHeartRadio Canada et les plateformes de Bell Média.
- Nous avons conclu un partenariat stratégique de vente et de distribution de publicités avec Tubi, augmentant la disponibilité du contenu canadien issu du catalogue sur demande et de l'offre de chaînes FAST de Bell Média, tout en créant de nouvelles occasions publicitaires numériques.
- Nous avons fait progresser la stratégie mondiale de distribution de contenu de Bell Média grâce à sa participation majoritaire dans Sphere Abacus, positionnant Sphere Abacus comme le principal distributeur international des droits de distribution détenus par Bell Média et élargissant la portée mondiale du contenu et des créateurs canadiens par le biais de ventes internationales et de la monétisation.

### Points de mire en 2026

- Poursuivre l'adoption des services de diffusion continue de Crave, de RDS et de TSN grâce à une distribution rehaussée, à des offres de contenu optimisées et à l'amélioration continue de la plateforme et de l'expérience usager, en soutenant la croissance des services de diffusion directement aux consommateurs et des abonnements aux forfaits.
- Continuer la mise en œuvre de la stratégie des médias numériques d'abord de Bell Média en augmentant les produits liés au contenu numérique<sup>(1)</sup> et le nombre d'abonnés aux services de diffusion en continu directement aux consommateurs et en accélérant la croissance des services numériques dans nos activités d'affichage extérieur.
- Augmenter les produits tirés de la publicité et la part du marché en poursuivant l'adoption de nos services liés aux téléviseurs connectés, aux chaînes FAST et à l'audio sur Demande Dynamique (DAAI) et en améliorant les capacités en matière de publicité fondées sur des données afin d'accroître la précision du ciblage, de l'évaluation et de l'attribution dans l'ensemble des plateformes linéaires et numériques.
- Renforcer la mise en valeur des histoires canadiennes et la mobilisation du public, notamment par la poursuite des investissements dans du contenu original de langue française et par un accent accru sur les plateformes numériques telles que Crave, Noovo.ca et iHeartRadio Canada afin d'offrir des expériences plus personnalisées aux publics francophones.
- Optimiser les partenariats et les investissements stratégiques dans le contenu afin de monétiser les droits sur le contenu et les propriétés de Bell Média sur l'ensemble des plateformes et des canaux de distribution.
- Accroître la distribution mondiale de contenu par l'entremise de Sphere Abacus, en élargissant la portée internationale et la monétisation du contenu détenu par Bell Média ainsi que du contenu de tiers.

(1) Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, la formule d'abonnement à Crave soutenue par la publicité, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéo sur demande (VSD).

# 3 Objectifs de rendement, perspectives, hypothèses et risques

Cette rubrique présente des renseignements sur notre rendement par rapport à nos cibles de 2025<sup>(1) (2)</sup>, sur nos perspectives commerciales et nos hypothèses relatives aux activités d'exploitation, sur une base consolidée, pour 2025 et sur nos principaux risques d'entreprise.

## 3.1 Rendement de BCE en 2025

| Mesure financière                                                               | Objectif de 2025           | Rendement et résultats en 2025 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Croissance des produits</b>                                                  | <b>0 % à 2 %</b>           | 0,2 %                          | Les produits des activités ordinaires de BCE ont augmenté de 0,2 % en 2025 par rapport à 2024, en raison de la hausse de 0,6 % des produits tirés des services, partiellement contrebalancée par la baisse de 2,2 % des produits d'exploitation tirés des produits. Ces résultats reflètent l'augmentation des produits tirés de Bell SCT du fait de notre nouveau secteur Bell SCT États-Unis à la suite de l'acquisition de Zply Fiber le 1 <sup>er</sup> août 2025, facteur partiellement contrebalancé par la diminution des produits tirés de Bell SCT Canada et par une légère hausse des produits tirés de Bell Média.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Croissance du BAIIA ajusté</b>                                               | <b>0 % à 2 %</b>           | 0,7 %                          | Le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 0,7 % en 2025 par rapport à 2024, en raison de la hausse des produits d'exploitation et du repli des coûts d'exploitation. La croissance est attribuable à Bell SCT du fait de Bell SCT États-Unis à la suite de l'acquisition de Zply Fiber le 1 <sup>er</sup> août 2025, facteur partiellement contrebalancé par la diminution dans le secteur Bell SCT Canada et par l'apport plus élevé de notre secteur Bell Média.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Croissance du bénéfice net</b>                                               | <b>Aucune cible prévue</b> | n.s.                           | En 2025, le bénéfice net a augmenté de 6 139 millions \$ comparativement à 2024, surtout en raison de l'augmentation des profits nets sur placements découlant de la vente de notre participation minoritaire dans MLSE, de la baisse de la perte de valeur d'actifs, principalement dans notre secteur Bell Média, et de la hausse des autres produits, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement de l'impôt sur le résultat et de la dotation aux amortissements.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Intensité du capital<sup>(3)</sup></b>                                       | <b>Environ 15 %</b>        | 15,1 %                         | Les dépenses d'investissement de BCE se sont établies à 3 700 millions \$ en 2025, en baisse de 197 millions \$ par rapport à 2024, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 15,1 %, en baisse de 0,9 point par rapport à l'exercice précédent. La diminution d'un exercice à l'autre découle de la réduction prévue des dépenses d'investissement au niveau de Bell SCT Canada, ce qui reflète principalement le ralentissement de l'expansion de la zone de couverture du réseau FTTP au Canada, en partie du fait de décisions réglementaires qui découragent les investissements dans le réseau. La baisse des dépenses d'investissement a été contrebalancée en partie par les dépenses d'investissement au titre de notre nouveau secteur Bell SCT États-Unis à la suite de l'acquisition de Zply Fiber. Les dépenses d'investissement ont été surtout consacrées à l'expansion continue du réseau FTTP de Zply Fiber aux États-Unis. |
| <b>Croissance du bénéfice net par action (BPA)</b>                              | <b>Aucune cible prévue</b> | n.s.                           | En 2025, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a augmenté de 6 142 millions \$, ou 6,61 \$ par action ordinaire, comparativement à 2024, surtout en raison de l'augmentation des profits nets sur placements découlant de la vente de notre participation minoritaire dans MLSE, de la baisse de la perte de valeur d'actifs, principalement dans notre secteur Bell Média, et de la hausse des autres produits, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement de l'impôt sur le résultat et de la dotation aux amortissements.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Croissance du bénéfice net ajusté par action (BPA ajusté)<sup>(4)</sup></b>  | <b>(13) % à (10) %</b>     | (7,9) %                        | Compte non tenu de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements, des profits (coûts) nets relatifs au remboursement anticipé de la dette et de la perte de valeur d'actifs, déduction faite de l'impôt et des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC), le bénéfice net ajusté de 2025 s'est établi à 2 601 millions \$, soit 2,80 \$ par action ordinaire, comparativement à 2 773 millions \$, soit 3,04 \$ par action ordinaire, en 2024.                                                       |
| <b>Croissance des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b> | <b>Aucune cible prévue</b> | 0,1 %                          | En 2025, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de BCE ont augmenté de 5 millions \$ par rapport à 2024, pour se chiffrer à 6 993 millions \$, du fait principalement de l'augmentation des fonds provenant du fonds de roulement et de la baisse de l'impôt sur le résultat payé, facteurs annulés en partie par des règlements relatifs aux dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, par la hausse des coûts liés aux indemnités de départ et autres coûts payés, de même que par l'augmentation des intérêts payés.                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Croissance des flux de trésorerie disponibles</b>                            | <b>6 % à 11 %</b>          | 10,0 %                         | Les flux de trésorerie disponibles se sont élevés à 3 178 millions \$ en 2025, en hausse de 290 millions \$ par rapport à 2024, du fait surtout de la baisse des dépenses d'investissement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Dividende annualisé par action ordinaire</b>                                 | <b>1,75 \$ par action</b>  | 1,75 \$ par action             | En 2025, le dividende annualisé par action ordinaire de BCE a diminué de 2,24 \$, ou 56,1 %, pour se chiffrer à 1,75 \$, comparativement à 3,99 \$ par action en 2024.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

n.s. : non significatif

(1) Comme nous l'avons annoncé dans un communiqué de presse publié le 8 mai 2025, qui se trouve sur SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), nous avons revu à la baisse nos prévisions en matière de dividende annualisé par action ordinaire pour 2025, qui sont passées du montant de 3,99 \$ annoncé le 6 février 2025 à 1,75 \$. Tous les autres objectifs de l'orientation financière demeurent inchangés à cette date.

(2) Comme nous l'avons annoncé dans un communiqué de presse publié le 7 août 2025, qui se trouve sur SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), nous avons revu nos orientations en matière de croissance des produits des activités ordinaires, de croissance du BAIIA ajusté, d'intensité du capital, de croissance du BPA ajusté et de croissance des flux de trésorerie disponibles pour 2025, que nous avions annoncées le 6 février 2025 et qui sont passées d'une fourchette de (3) % à 1 %, d'une fourchette de (2) % à 2 %, d'environ 14 %, d'une fourchette de (13) % à (8) % et d'une fourchette de 11 % à 19 %, respectivement, à une fourchette de 0 % à 2 %, une fourchette de 0 % à 2 %, environ 15 %, une fourchette de (13) % à (10) % et une fourchette de 6 % à 11 %, respectivement. Les prévisions en matière de dividende annualisé par action ordinaire étaient demeurées inchangées à cette date.

(3) L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation. Se reporter à la section 11.6, *IPC*, Indicateurs de performance clés du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

(4) Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.2, *Ratios non conformes aux PCGR* du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

## 3.2 Perspectives commerciales et hypothèses

Cette section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos perspectives commerciales, à notre objectif visant à réaliser des économies de coûts de 1,5 milliard \$ d'ici 2028, aux avantages qui devraient découler de ces initiatives, ainsi qu'à nos plans et priorités stratégiques. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

### Perspectives pour 2026

Les perspectives de BCE pour 2026 reflètent la mise en œuvre du cadre stratégique et financier triennal présenté lors de notre Journée des investisseurs 2025. Il s'agit de la première année d'existence de ce cadre, et les perspectives sont axées sur le développement de nos principaux moteurs de croissance que sont la fibre, les services sans fil, les solutions propulsées par l'IA et les médias numériques, le rehaussement de notre performance financière et le maintien d'une répartition rigoureuse du capital, tout en gérant l'érosion des services traditionnels à marge élevée.

BCE prévoit continuer à financer des initiatives de croissance stratégiques tout en tirant parti des gains d'efficacité associés aux investissements antérieurs dans le réseau, qui réduisent les besoins en capital liés à l'exploitation courante et offrent une plus grande souplesse pour affecter le capital à des occasions offrant un rendement plus élevé.

BCE continue de cibler des initiatives de transformation et des gains d'efficacité opérationnelle dans l'ensemble de l'organisation, et elle s'attend toujours à enregistrer des économies de coûts de 1,5 milliard \$ d'ici 2028, lesquelles devraient aider à atténuer l'incidence de l'érosion des produits tirés des services traditionnels.

### Hypothèses

#### Hypothèses relatives à l'économie canadienne

Une grande incertitude demeure quant à l'incidence de la politique commerciale américaine sur l'économie canadienne. Nous nous sommes appuyés sur les hypothèses suivantes :

- une croissance économique modeste, étant donné la plus récente estimation de la Banque du Canada qui établit la croissance du produit intérieur brut canadien à 1,1 % pour 2026, ce qui représente une baisse par rapport à 1,7 % pour 2025;
- une faible croissance de la population attribuable à des politiques gouvernementales conçues pour freiner l'immigration;
- une croissance modeste des dépenses de consommation, soutenue par les baisses antérieures de taux d'intérêt et une hausse du cours des actions;
- une faible croissance des investissements des entreprises, particulièrement dans les secteurs qui dépendent le plus des marchés américains;
- une inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) relativement stable;
- une faiblesse continue du marché de l'emploi;
- des taux d'intérêt qui devraient demeurer aux niveaux observés actuellement ou près de ces niveaux;
- un dollar canadien qui devrait se maintenir près de son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

#### Hypothèses relatives à l'économie américaine

- un ralentissement des dépenses de consommation, contrebalancé par les investissements des entreprises;
- une incertitude persistante quant aux politiques commerciales;
- la stabilité de l'inflation mesurée par l'IPC.

#### Hypothèses relatives au marché canadien

- une atténuation du niveau de concurrence dans le marché résidentiel des services sans fil mais un maintien du niveau de concurrence dans le marché résidentiel sur fil;
- une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil;

- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration de la clientèle d'affaires vers des solutions de télécommunications à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;
- le marché de la publicité se réoriente vers les plateformes numériques, ce qui pourrait n'avoir aucune incidence sur l'auditoire de la majorité des services de télé et de radio traditionnels au Canada ou le faire diminuer;
- l'intensification de la concurrence découlant du lancement constant de plateformes de diffusion en continu de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) et de l'expansion des agrégateurs de services par contournement devrait entraîner une nouvelle diminution de la clientèle d'abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR).

#### Hypothèses relatives au marché américain

- l'intensité accrue de la concurrence sur les prix des services sur fil dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros;
- l'augmentation de la demande pour les services de connectivité liés à la colocation et aux centres de données;
- un effritement du marché des services voix traditionnels, car les clients et les clientes se tournent de plus en plus vers les services sans fil et les services voix sur protocole Internet (IP).

#### Hypothèses sous-tendant le maintien prévu de la suspension des cotisations à la plupart de nos régimes de retraite en 2026

- au moment opportun, la situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations définies correspondra à des excédents évalués sur une base de continuité et les ratios de solvabilité demeureront supérieurs aux exigences minimales prévues par la loi pour une suspension des cotisations pour les composantes prestations définies et cotisations définies, selon ce qui s'applique;
- l'absence d'une détérioration importante de la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies en raison d'une diminution du rendement des placements ou des taux d'intérêt;
- l'absence de pertes actuarielles importantes découlant d'autres événements, comme un litige ou un changement dans les lois, les réglementations ou les normes actuarielles.

## 3.3 Principaux risques d'entreprise

Une description sommaire de certains de nos principaux risques d'entreprise qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur l'ensemble de nos secteurs est présentée ci-dessous. Certains risques d'entreprise supplémentaires propres à un secteur donné sont présentés à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques liés à notre cadre réglementaire et des autres principaux risques d'entreprise qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation, se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, et à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, respectivement.

### Conjoncture économique et événements géopolitiques

Nos activités et nos résultats financiers pourraient subir l'incidence négative d'une conjoncture économique défavorable, notamment celle associée à la poursuite ou à l'escalade des guerres commerciales et des récessions. Les tarifs douaniers américains et l'imprévisibilité des éventuels accords commerciaux pourraient avoir une incidence considérable sur la croissance économique, les dépenses et la confiance de la clientèle, l'inflation et la valeur du dollar canadien. Compte tenu du degré élevé d'incertitude quant à la durée et à l'ampleur des tarifs douaniers américains, il est difficile de prédire les répercussions sur l'économie et notre entreprise. Le contexte économique

mondial pourrait exacerber encore les facteurs de risque préexistants, y compris ceux décrits dans le présent rapport de gestion, compte tenu de la croissance économique canadienne modeste, de la réduction de l'immigration, des coûts liés à l'habitation élevés par rapport aux revenus, et de la volatilité des marchés financiers et des capitaux. Tous ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers, notamment par leur effet négatif sur les dépenses de la clientèle et la demande à l'égard de nos produits et services, la situation financière de notre clientèle et le coût et le montant du financement disponible sur les marchés des capitaux.

De plus, les facteurs de risque pourraient être exacerbés, ou devenir plus susceptibles de se concrétiser, par suite des événements géopolitiques qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités ou sur nos résultats financiers ainsi que sur les hypothèses connexes, et l'ampleur de cette incidence est difficile à prédire. Des événements géopolitiques pourraient avoir une incidence défavorable sur l'économie mondiale et entraîner la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers, une instabilité géopolitique étendue, des conflits armés, une hausse des prix de l'énergie, des pressions inflationnistes limitant les dépenses des consommateurs et des entreprises et augmentant nos coûts d'exploitation, des perturbations de nos chaînes d'approvisionnement et un risque accru lié aux menaces à la sécurité de l'information.

### Environnement concurrentiel



Nos  
réseaux



Nos produits  
et services



Nos ressources  
financières

### L'activité concurrentielle dans notre secteur est intense et la dynamique concurrentielle évolue, ce qui contribue à créer des perturbations dans chacun de nos secteurs d'activité

Notre marché est transformé par l'évolution de la conjoncture macroéconomique et réglementaire, par l'accroissement de la concurrence à l'échelle mondiale et nationale et par les changements dans les préférences de la clientèle. La transformation des activités et les avancées technologiques entraînent l'apparition de nouveaux services, modèles de prestation de services et partenariats stratégiques, et notre contexte concurrentiel continue de s'intensifier et de s'élargir pour inclure de nouveaux concurrents et des concurrents en émergence, dont certains étaient auparavant nos partenaires ou nos fournisseurs, ainsi que des concurrents d'envergure mondiale, y compris, en particulier, des fournisseurs de services en nuage et par contournement, de centres de données, de matériel et de logiciels de sécurité liés à l'IIdO et de services VoIP, et d'autres entreprises offrant des services sur le Web et des services par satellite qui font leur entrée dans le secteur des communications et qui disposent de ressources considérables et d'un grand nombre de clients et de clientes permettant d'amortir les coûts. Le contexte concurrentiel se trouve modifié par certains de ces concurrents qui sont en train d'établir une présence significative sur le marché, phénomène qui s'est accéléré au cours des dernières années. Il continue d'évoluer rapidement, particulièrement en raison de l'accélération de l'adoption des technologies d'IA. Les concurrents existants cherchent à consolider ou à élargir leurs gammes de produits au moyen d'acquisitions leur permettant de prendre de l'expansion et d'accroître les occasions dans le contexte de l'évolution de la dynamique du marché. Notre incapacité à réagir efficacement à cette dynamique concurrentielle en pleine évolution pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Les progrès technologiques, les réseaux IP et les récentes décisions liées à la réglementation, particulièrement, ont continué de faciliter l'accès au secteur. En outre, les politiques gouvernementales qui ont permis à des entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations de faire l'acquisition de spectre à prix avantageux faussent la dynamique du marché. Ces facteurs ont modifié les données économiques du secteur et ont permis aux concurrents de lancer de nouveaux produits et services et d'acquérir

des parts de marché en déployant beaucoup moins de ressources qu'il était historiquement nécessaire de déployer. D'ailleurs, à la suite de décisions du CRTC imposant des tarifs de gros pour les services Internet sur fil et l'accès des exploitants de réseaux mobiles virtuels (ERMV), les concurrents peuvent offrir leurs services par l'intermédiaire de nos réseaux, en profitant des obligations réglementaires auxquelles nous sommes assujettis, ce qui réduit leur besoin d'investir pour construire leurs propres réseaux et a une incidence sur le caractère distinctif de nos services fondé sur nos réseaux et notre capacité à obtenir un rendement du capital investi dans nos réseaux. La diminution des investissements nécessaires par la concurrence, et les répercussions sur notre rendement du capital investi ont pour effet de fragiliser la monétisation de nos réseaux et notre modèle d'exploitation. De plus, certains fournisseurs de services par contournement étrangers ne sont actuellement pas assujettis aux mêmes obligations ni aux mêmes exigences liées à l'investissement en contenu canadien que celles imposées aux fournisseurs de services numériques canadiens, ce qui leur procure un avantage concurrentiel et nous défavorise.

Si nous ne réussissons pas à élaborer ni à mettre en œuvre de nouvelles solutions avant nos concurrents, ou au même moment qu'eux, si l'adoption de ces nouvelles technologies par le marché ne suit pas le rythme de la mise en œuvre de nos nouvelles solutions, ou si nous ne parvenons pas à évaluer et à gérer adéquatement les risques découlant de ces nouvelles solutions, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Nous prévoyons que ces tendances se maintiendront dans l'avenir et l'intensification de la concurrence qui en découle à laquelle nous sommes exposés pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, y compris, sans s'y limiter, entraîner les conséquences suivantes :

- Les offres accrocheuses que nos concurrents lancent sur le marché, jumelées à la sensibilité accrue des consommateurs relativement aux tarifs, pourraient entraîner des pressions sur les prix, une diminution des marges et une hausse des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle, et notre part de marché et nos volumes de ventes pourraient diminuer si nous n'égalons pas les prix offerts par nos concurrents ou n'absorbons pas l'augmentation des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle.

- Une conjoncture économique défavorable, une réduction de l'immigration, la hausse des taux d'intérêt et l'inflation élevée, des conditions difficiles sur les marchés des capitaux ou une baisse du niveau d'activité de détail et commerciale, pourraient avoir une incidence défavorable sur la demande à l'égard de nos produits et services et sur les prix de ceux-ci et améliorer la position concurrentielle des fournisseurs de services à moindre coût.
- Les décisions du CRTC relatives à l'accès à nos réseaux sans fil et de fibre pour les services de gros pourraient faciliter l'entrée de nouveaux concurrents, dont des fournisseurs de services par contournement, renforcer la position sur le marché de nos concurrents actuels, ou encore inciter nos concurrents actuels à prendre de l'expansion au-delà de leur zone de couverture traditionnelle, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les abonnés du service de détail au profit des abonnés du service de gros générant de plus faibles marges et ainsi nuire à notre capacité de tirer pleinement parti de notre envergure et d'investir dans nos réseaux.
- L'accélération des perturbations et de la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité, du fait des progrès technologiques et de l'accessibilité, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.
- Si les clients et les clientes jugeaient notre proposition de valeur en matière de prix, de réseau, de vitesse, de service ou de fonctionnalités insuffisante à la lumière des options offertes ailleurs, ou si nos produits et services n'étaient pas offerts selon les modes de prestation privilégiés par la clientèle, cela pourrait entraîner une hausse du taux de désabonnement et un ralentissement des produits des activités ordinaires.
- L'adoption croissante des cartes SIM embarquées (eSIM) permet aux clients et aux clientes de changer plus facilement de fournisseur de services et pourrait compromettre les modèles de distribution existants, notamment en se répercutant défavorablement sur les produits tirés des services d'itinérance.
- L'intensification des transactions en ligne et de l'utilisation des outils numériques libre service pourrait se traduire par une baisse de la fréquentation des magasins, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité de tirer parti de notre vaste réseau de détail pour augmenter le nombre d'abonnés et vendre nos produits et nos services.
- La convergence des services sur fil et sans fil a une incidence sur les choix de la clientèle en matière d'achat de produits et pourrait augmenter la substitution favorisant les produits générant de plus faibles marges ainsi qu'accroître le taux de désabonnement. Ces tendances devraient augmenter avec l'adoption continue de la 5G et de la 5G+.
- L'ampleur et la rapidité du déploiement de nos réseaux sur fibre et de nos services mobiles 5G et 5G+ pourraient être réduites par suite de décisions gouvernementales et liées à la réglementation, de contraintes quant à l'accès à l'équipement lié aux réseaux et au prix de celui-ci, de pénuries de main-d'œuvre ainsi que d'éventuels problèmes opérationnels dans l'implantation de nouvelles technologies.
- L'adoption des services en nuage et des services par contournement et l'expansion des services voix sur IP, des solutions de collaboration et des solutions de réseau étendu défini par logiciel (SD-WAN) à coût moindre, offerts par des concurrents locaux et mondiaux comme des entreprises de logiciels traditionnelles, modifient notre approche en ce qui a trait aux gammes de services et aux prix et pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.
- Le lancement, par des concurrents, de satellites en orbite basse, ainsi que les partenariats entre les entreprises de télécommunications et les fournisseurs de services de connectivité de satellites en orbite basse, ainsi qu'entre les gouvernements et les fournisseurs de services de connectivité de satellites en orbite basse, afin d'assurer la connectivité, y compris dans des zones rurales et dans le nord du Canada, continue d'accroître la concurrence, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre stratégie de déploiement de réseau dans ces régions et nuire à la demande pour nos services de connectivité. La capacité de notre filiale Northwestel, qui exerce ses activités dans le Nord canadien, à répondre à la menace concurrentielle que posent ces fournisseurs est amoindrie par les règlements du CRTC en ce qui concerne les services Internet de détail.
- L'augmentation des taux d'insolvabilité, de la rationalisation des dépenses et du regroupement chez la clientèle d'affaires pourrait entraîner de nouvelles perturbations dans nos secteurs Bell SCT Canada et Bell SCT États-Unis en raison de la substitution technologique, des facteurs économiques et des améliorations à leur efficacité opérationnelle mises en place par les clients et les clientes.
- La pression exercée par les modèles de services simplifiés, agiles et à moindre coût alimente les tendances en faveur de l'internalisation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités liées aux services gérés.
- L'adoption plus généralisée par les consommateurs de services comme ceux liés à la 5G ainsi que des services et applications IdO dans le secteur de détail, le secteur des entreprises, les transports et l'optimisation des villes, conjuguée à l'utilisation accrue de l'IA, devrait accélérer la concurrence dans ces domaines.
- La croissance du nombre d'abonnés et de téléspectateurs et la fidélisation pourraient être compromises par l'évolution des habitudes en matière de visionnement, la liberté de choix, les coûts élevés pour les consommateurs autant que pour les fournisseurs de contenu, ainsi que le gain constant de parts de marché des fournisseurs de contenu par contournement à faible coût d'envergure mondiale, des agrégateurs de services par contournement et des autres fournisseurs de services ainsi que leur expansion, certains d'entre eux pouvant offrir du contenu et des plateformes en tant que produit d'appel en vue de soutenir leurs activités principales, ainsi que par la facturation combinée, les procédures d'arbitrage du CRTC et la fragmentation des auditoires découlant du large éventail des choix.
- La concurrence pour le contenu de programmation avec des concurrents mondiaux et des concurrents canadiens traditionnels dans les services de télé pourrait entraîner d'importantes hausses des coûts d'acquisition et d'élaboration de contenu et réduire l'accès au contenu de premier plan, certains concurrents se réservant du contenu pour améliorer leur offre de services par contournement.
- La prolifération du piratage de contenu pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à monétiser les produits et les services à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles, et également comprimer la bande passante sans nous permettre de générer une croissance des produits des activités ordinaires correspondante dans le contexte des tarifs réglementés en matière de services Internet haute vitesse de gros.
- Notre capacité à accroître les produits tirés des médias numériques et d'autres services de publicité, dans le contexte d'un marché de la publicité en évolution et fragmenté, est mise à l'épreuve par ces entreprises d'envergure mondiale.
- La radio traditionnelle risque d'être ébranlée par la substitution accélérée en faveur de nouvelles entreprises de diffusion de musique et des services de diffusion en continu, comme ceux qu'offrent des entreprises mondiales de diffusion audio en continu et ceux qui émanent des nouvelles technologies, comme les services en lien avec les voitures intelligentes.
- L'augmentation du nombre de concurrents sur le marché des fournisseurs de centres de données d'IA pourrait avoir une grande incidence sur nos activités, y compris, sans s'y limiter, compliquer la répartition des ressources énergétiques appropriées aux projets futurs et exercer une pression à la baisse sur nos prix et nos marges.
- La concurrence créée par des intégrateurs de systèmes mondiaux et nationaux pourrait accroître la pression sur les prix dans tout le secteur.

Tout comme le marché canadien, le marché américain dans lequel Zply Fiber exerce ses activités est très compétitif, évolue rapidement et est fragmenté, et il est soumis à l'évolution technologique, aux besoins en évolution de la clientèle et à l'introduction fréquente de nouveaux produits et services. Les clients et les clientes ont la possibilité d'obtenir des produits et des services auprès d'autres fournisseurs, y compris des entreprises de services locaux concurrents, des fournisseurs locaux de services de téléphonie, des fournisseurs de services Internet, des sociétés de services sans fil, des entreprises de satellites, des fournisseurs de services VoIP et des entreprises de câblodistribution. Certains de ces concurrents peuvent avoir une présence sur le marché, des capacités d'ingénierie, techniques et de marketing, ainsi que des ressources financières, humaines et autres, dans chaque cas plus importantes que celles de Zply Fiber. En outre, certains concurrents de Zply Fiber proposent des services sans fil qui peuvent leur conférer un avantage concurrentiel par rapport à Zply Fiber en raison de leur capacité à proposer des services groupés et des rabais. Notre

capacité à innover avec notre propre technologie peut également influencer sur notre capacité à livrer concurrence. La capacité de Zply Fiber à livrer concurrence peut être touchée par divers facteurs concurrentiels affectant le secteur américain, y compris un contexte réglementaire changeant qui peut toucher différemment nos activités et celles de nos concurrents. Se reporter à la section 8.2, *Cadre réglementaire américain*, du présent rapport de gestion pour en savoir plus. La perte de clients ou de clientes du fait de la concurrence ou le renouvellement de contrats clients à des tarifs inférieurs pourrait nuire considérablement aux activités de Zply Fiber et, par conséquent, se répercuter sur notre performance financière.

Pour une analyse plus détaillée de notre environnement concurrentiel et des risques connexes ainsi que pour obtenir la liste de nos principaux concurrents dans chaque secteur, se reporter à *Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur* et à *Principaux risques d'entreprise*, de la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

## Cadre réglementaire et conformité



Noi réseaux



Notre clientèle  
et nos relations



Nos produits  
et services



Notre  
environnement



Notre  
équipe



Nos ressources  
financières

### Notre cadre réglementaire influe sur nos stratégies, et les décisions défavorables prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation pourraient avoir une incidence défavorable de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation

Au Canada, bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, dont le CRTC, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence, continuent de jouer un rôle important en ce qui a trait aux questions de réglementation comme l'établissement et la modification de la réglementation concernant l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, l'approbation d'acquisitions, l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, les exigences relatives à la propriété étrangère, les obligations en matière de protection des renseignements personnels et de cybersécurité, la diffusion en continu, les services numériques et le contrôle du piratage des droits d'auteur. Comme pour tout autre organisme assujetti à la réglementation, les stratégies sont subordonnées aux décisions liées à la réglementation. Des décisions défavorables prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation, une réglementation plus rigoureuse, l'absence de mesures efficaces de lutte contre le piratage, des politiques ponctuelles ou la réticence à réglementer efficacement les entreprises d'envergure mondiale dans le secteur de la radiodiffusion pourraient avoir une incidence défavorable de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation.

Les cadres réglementaires régissant l'IA évoluent rapidement dans les territoires où nous exerçons nos activités. Les organismes gouvernementaux et de réglementation introduisent, ou devraient introduire, de nouvelles règles portant sur la protection des renseignements personnels, la transparence des algorithmes, l'entraînement des modèles, les tests de sécurité, l'attribution de la responsabilité et l'utilisation permise des systèmes décisionnels automatisés. Ces nouvelles exigences pourraient imposer des obligations de conformité importantes aux développeurs et aux exploitants d'IA. Le non-respect de la réglementation actuelle ou future en matière d'IA pourrait nous exposer à des pénalités et à des mesures coercitives et nuire à notre réputation.

Aux États-Unis, certains des services que nous offrons par l'intermédiaire de Zply Fiber sont soumis à une réglementation importante de la part des autorités fédérales, d'État et locales des États-Unis, notamment de la part de la Federal Communications Commission (FCC) et des agences de réglementation d'État. Par conséquent, Zply Fiber est confrontée à de nombreux risques qui peuvent avoir une incidence défavorable

importante sur ses activités d'exploitation et, par conséquent, nuire à notre performance financière.

Pour obtenir une analyse de notre cadre réglementaire au Canada et aux États-Unis et des principaux risques qui s'y rapportent, se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, ainsi qu'à l'analyse sectorielle figurant sous *Principaux risques d'entreprise*, à la section 5.1, *Bell SCT*.

### L'incapacité à nous occuper de manière proactive de nos obligations juridiques et réglementaires et notre implication dans divers litiges et recours judiciaires pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation

Des modifications apportées aux lois ou aux règlements ou encore à la façon de les interpréter et l'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements, ainsi que les litiges en cours ou futurs, pourraient avoir un effet défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation. L'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements régissant les interactions avec la clientèle, ainsi que l'évolution technologique de nos activités, donnent davantage lieu à un ensemble complexe d'exigences en matière de conformité que nous devons gérer de manière appropriée. Notre incapacité à surveiller et à respecter les obligations juridiques et réglementaires auxquelles nous sommes assujettis pourrait nous exposer à des risques de litiges, à des amendes et à des pénalités substantielles et à des restrictions d'exploitation et pourrait nuire à notre réputation. La plus grande importance accordée à la protection des consommateurs qui se reflète dans les lois, les codes de conduite à l'égard des consommateurs, ainsi que les obligations juridiques et réglementaires accrues en ce qui a trait à la protection des renseignements personnels, à l'accessibilité, à la gouvernance des données et en matière d'IA, à la cybersécurité et à d'autres questions de durabilité, nécessitent que nous établissions et mettions en œuvre des cadres de conformité améliorés et pourraient augmenter l'exposition de la société aux enquêtes, aux litiges, aux pénalités et aux amendes et nuire à sa réputation.

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cours de nos activités. Pour obtenir une description des litiges importants dans lesquels nous sommes engagés, se reporter à la rubrique intitulée *Litiges* de la notice annuelle 2025 de BCE.

### La bonne marche de nos activités, la performance de nos services, notre réputation et la continuité de nos activités dépendent de notre capacité à protéger nos actifs, notamment contre les menaces à la sécurité de l'information

La bonne marche de nos activités, la performance de nos services, notre réputation et la continuité de nos activités dépendent, en partie, de notre capacité à protéger nos actifs et nos données, y compris nos réseaux, nos systèmes de TI, nos bureaux, nos magasins et l'information de nature sensible, contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies, des catastrophes naturelles, des événements météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques, les pannes de courant, les fuites d'air conditionné dans les bâtiments, les actes de guerre ou de terrorisme, les conflits géopolitiques, le sabotage, le vandalisme, des actions de voisins et d'autres événements du même ordre. La protection et l'efficacité de l'organisation de nos systèmes, de nos applications et de nos archives sont essentielles au fonctionnement sécuritaire et continu de nos réseaux et de nos activités, car les dossiers électroniques et physiques contiennent de l'information commerciale de nature exclusive et des renseignements personnels, comme des renseignements confidentiels sur la clientèle et le personnel, considérés comme sensibles du point de vue commercial et de la confidentialité.

Les atteintes à la sécurité de l'information peuvent être causées par l'adoption accrue des outils d'IA et un nombre toujours croissant d'intervenants particulièrement habiles, dont des pirates, des groupes utilisant des logiciels de rançon, des membres du crime organisé, des organisations parrainées par des États et d'autres parties. La complexité, l'ampleur et la fréquence des atteintes à la sécurité de l'information ont augmenté au cours des dernières années, et les attaques recourent de plus en plus à l'IA et à l'automatisation, ce qui accroît le risque de dommages. Les atteintes à la sécurité de l'information peuvent être commises au moyen d'un ensemble complexe de méthodes en perpétuelle évolution, notamment l'utilisation de justificatifs d'identité volés, le piratage psychologique (avec ou sans hypertrucage), l'utilisation de virus informatiques et d'autres types de logiciels malveillants, l'hameçonnage ou d'autres attaques contre les systèmes d'information et les réseaux. Les atteintes à la sécurité de l'information ont différents objectifs malveillants comme l'accès non autorisé à de l'information confidentielle, de nature exclusive ou sensible, ou à des renseignements personnels, le vol, la demande de rançon ou le chiffrement de cette information et de ces renseignements, de même que l'extorsion et la perturbation des activités.

L'augmentation de l'accessibilité et des capacités de l'IA présente des risques pour la sécurité, car les criminels et d'autres acteurs malveillants exploitent les technologies d'IA pour automatiser, adapter à grande échelle et sophistication leurs opérations, notamment en concevant des logiciels malveillants plus puissants et plus difficilement détectables, en automatisant l'identification des faiblesses des systèmes, en menant des attaques d'hameçonnage ou de piratage psychologique hautement personnalisées et convaincantes (y compris des hypertrucages audio et vidéo), en optimisant les attaques par force brute ou par bourrage d'identifiants à une vitesse et à une échelle sans précédent, et en commettant des vols d'identité à grande échelle pour créer des identités synthétiques et automatiser des transactions frauduleuses.

Nous sommes également exposés aux menaces à la sécurité de l'information en raison des mesures que pourraient prendre notre clientèle, nos fournisseurs, nos sous-traitants, nos partenaires d'affaires, notre personnel ou les tiers indépendants, qu'elles soient malveillantes ou non, notamment par suite de l'utilisation des médias sociaux, des solutions infonuagiques, de nos centres de données d'IA et de la personnalisation des TI. Le recours aux tiers fournisseurs et aux sous-traitants et notre lien avec nos partenaires

d'affaires, qui peuvent également subir des atteintes à la sécurité de l'information, nous exposent également à des risques, car nous ne pouvons pas effectuer une surveillance aussi directe de leur environnement TI. De plus, l'introduction des téléphones intelligents, de la 5G, de l'informatique en nuage et la prolifération des services de données, comme la télé mobile, le commerce mobile, les services bancaires mobiles et d'autres applications IdO, de même que le recours accru à la numérisation et l'utilisation ou la mauvaise utilisation de technologies émergentes comme l'IA, la robotique et des contrats intelligents qui mettent à profit une chaîne de blocs pour la création de certificats numériques, ont considérablement augmenté les zones de vulnérabilité de nos réseaux et de nos systèmes, ce qui crée un environnement plus complexe qui doit être surveillé et géré avec attention afin de réduire les menaces à la sécurité. Notre incapacité à mettre en œuvre des programmes de sécurité de l'information qui évaluent efficacement les relations et les interactions avec les partenaires d'affaires, les fournisseurs, la clientèle, le personnel et d'autres tiers dans l'ensemble des méthodes de communication, dont les médias sociaux et les solutions infonuagiques, pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à nous défendre convenablement contre les atteintes à la sécurité de l'information.

Les changements de comportement observés au cours des dernières années, ainsi que certains événements géopolitiques récents, ont encore augmenté notre exposition aux menaces à la sécurité de l'information. Les arrangements de télétravail et de travail hybride de notre personnel et de ceux de nos fournisseurs ont multiplié les connexions à distance à nos systèmes et accru la possibilité que des technologies de communications non autorisées soient utilisées. De plus, nous avons observé une hausse des activités criminelles à l'échelle mondiale, y compris les attaques avec demandes de rançon et extorsion visant les infrastructures critiques et les fournisseurs de télécommunications, ce qui pèse davantage sur notre environnement de sécurité de l'information.

L'exécution réussie de menaces à la sécurité de l'information causant des atteintes à la sécurité de l'information pourrait nuire à notre marque, à notre réputation et à notre compétitivité, ébranler la confiance de la clientèle et des investisseurs et avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers, car elle pourrait entraîner :

- la défaillance des réseaux ainsi que la perturbation des activités, dont celle touchant les services d'urgence et la sécurité publique, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à vendre des produits et des services à notre clientèle, sur la capacité de notre clientèle à poursuivre ses activités commerciales courantes et à fournir des services essentiels, et/ou sur la capacité des tiers fournisseurs à nous fournir des services essentiels;
- l'accès non autorisé à de l'information de nature exclusive ou sensible et l'utilisation de cette information, ce qui pourrait se traduire par une perte de produits des activités ordinaires, l'affaiblissement de nos avantages concurrentiels, l'incapacité à conserver ou à attirer des clients et des clientes à la suite d'un incident et la perte de futures occasions d'affaires;
- le vol, la perte, la fuite, la destruction, le chiffrement, la corruption, la divulgation non autorisée et l'utilisation non autorisée de données et d'informations confidentielles ou encore l'accès non autorisé à ces données, y compris des renseignements personnels sur notre clientèle et notre personnel, qui pourraient se traduire par une perte financière, un risque de réclames-intérêts en dommages-intérêts par des clients ou des clientes, des membres du personnel et d'autres personnes, des amendes et/ou des pénalités pour non-conformité aux lois en matière de protection des renseignements personnels applicables, des menaces d'extorsion au moyen d'un logiciel de rançon, des coûts de notification et de restauration et la difficulté à accéder aux documents nécessaires à notre défense en cas de poursuites;

- des dommages matériels causés aux actifs réseau, qui pourraient avoir une incidence sur la continuité du service;
- des amendes et des sanctions imposées pour non-respect des exigences réglementaires ou par les fournisseurs de cartes de crédit en cas de non-conformité aux normes de sécurité des données du secteur des cartes de paiement liées à la protection des renseignements des détenteurs de carte;
- un risque de fraude accru, car les criminels pourraient utiliser l'information volée contre notre clientèle, notre personnel ou notre société;
- des coûts de restauration comme ceux attribuables aux obligations liées au vol d'informations, aux usurpations d'identité par hypertrucage, aux réparations d'équipements et au rétablissement du service, ainsi qu'aux incitatifs offerts à la clientèle et aux partenaires d'affaires afin de conserver la relation à la suite d'un incident;
- l'augmentation des coûts relatifs à la protection de l'information, y compris les coûts liés à la mise en place de personnel et de technologies de protection additionnels, à la formation et à la supervision des membres du personnel, à la mise en place d'outils efficaces de détection et de correction et à l'embauche d'experts en sécurité et d'auditeurs indépendants;
- des changements dans les modalités et la tarification des contrats et ententes avec la clientèle et les fournisseurs et des contrats financiers que nous pourrions avoir conclus.

Compte tenu de l'évolution et de la complexité accrue des menaces à la sécurité de l'information, nos politiques, procédures et contrôles relatifs à la sécurité de l'information doivent continuellement s'adapter et évoluer afin de réduire le risque et, par conséquent, exigent un suivi constant en vue de s'assurer de leur efficacité. Cependant, étant donné la complexité et l'envergure de nos activités, de l'infrastructure du réseau, des technologies et des systèmes de TI connexes, rien ne garantit que les politiques, procédures et contrôles en place s'avéreront efficaces contre toutes atteintes à la sécurité de l'information. Rien ne garantit non plus que la police d'assurance détenue couvrira, en totalité ou en partie, les coûts, les dommages-intérêts, les passifs ou les pertes qui pourraient découler de la survenance d'une atteinte à la sécurité de l'information.

### **Notre incapacité à mettre en œuvre des cadres de sécurité et de gouvernance des données et d'IA responsable efficaces pourrait nuire à notre marque et à notre réputation, nous exposer à des pressions, à des amendes et/ou des sanctions réglementaires, limiter nos perspectives concurrentielles et avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers**

Pour concrétiser notre raison d'être qui est de transformer la façon dont les gens communiquent entre eux et avec le reste du monde, nous devons conserver l'acceptation sociale de notre clientèle afin de pouvoir recueillir et utiliser des données dans le cadre de nos activités. Une approche rigoureuse et cohérente de la gouvernance de données à l'échelle de notre société est essentielle pour maintenir cette acceptabilité sociale et requiert que nous accordions la priorité au respect de la confidentialité des données de notre clientèle et des membres de notre personnel et à la protection de ces données contre des menaces à la sécurité de l'information, tout en assurant l'utilisation responsable et éthique des données et de l'IA. Étant donné que, dans le cadre de nos activités, nous recevons, traitons et stockons une telle information commerciale de nature exclusive et de tels renseignements personnels, nous devons mettre en œuvre des politiques, des procédures et des contrôles efficaces afin de protéger les systèmes d'information et les données sous-jacentes conformément aux lois sur la protection des renseignements personnels applicables. L'incapacité à répondre aux attentes de la clientèle et des membres du personnel concernant l'utilisation appropriée et la protection de leurs données pourrait nuire à notre réputation et à nos activités et avoir des conséquences financières défavorables pour la société.

Par ailleurs, la surveillance réglementaire dont font l'objet l'utilisation, la collecte et la divulgation des renseignements personnels s'est intensifiée. Nous sommes assujettis à diverses lois sur la protection des renseignements personnels et la publicité, comme la *Loi canadienne anti-pourriel* (LCAP) et la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, la loi américaine *Controlling the Assault of Non-Solicited Pornography And Marketing Act of 2003* (CAN SPAM Act) ainsi qu'à des lois sur la protection des renseignements personnels d'autres pays en raison des contrats avec notre clientèle, y compris le *Règlement général sur la protection des données* (RGPD) de l'Union européenne. Aux États-Unis, la protection des renseignements personnels est réglementée par un ensemble d'organismes généraux de protection des consommateurs, de statuts fédéraux propres à un secteur et de lois exhaustives par État. La réglementation nationale et internationale régissant les pratiques en matière de protection des renseignements personnels et de confidentialité des données évolue rapidement. De nouvelles lois ou des modifications à des lois existantes ont été proposées ou adoptées au Canada et aux États-Unis au niveau fédéral, dans de nombreuses provinces canadiennes et de nombreux États américains ainsi qu'au niveau municipal aux États-Unis. Ces lois prévoient d'importantes obligations, des restrictions quant à l'utilisation des renseignements personnels, des amendes et/ou des pénalités et souvent de courts délais de mise en œuvre. Non seulement notre cadre de gouvernance des données doit répondre aux exigences applicables en matière de protection des renseignements personnels, mais il doit pouvoir faire l'objet d'améliorations constantes. Une gouvernance des données efficace fait aussi partie des bonnes pratiques liées à la durabilité, qui sont considérées comme une mesure de plus en plus importante de la performance des entreprises et de la création de valeur.

L'incapacité de mettre en œuvre un cadre de gouvernance des données efficace englobant la protection et l'utilisation appropriées des données tout au long de leur cycle de vie, et de considérer la gouvernance des données comme un facteur primordial à envisager dans nos décisions relatives aux initiatives commerciales et aux technologies, y compris les solutions alimentées par l'IA et les partenariats, pourrait nuire à notre marque, à notre réputation et à notre compétitivité, ébranler la confiance de la clientèle et des investisseurs et avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers. Cela pourrait donner lieu à des litiges, des enquêtes, des amendes et/ou des pénalités et des obligations découlant du non-respect des lois de plus en plus sévères relativement à la protection des renseignements personnels, ainsi qu'à un renforcement des audits et des examens réglementaires qui pourrait nécessiter la réaffectation de ressources au détriment des activités d'exploitation.

Nous avons également mis en place un cadre de gouvernance d'IA et nous cherchons à adopter des pratiques responsables de conception, d'approvisionnement et d'utilisation en ce qui concerne les technologies d'IA en suivant les principes directeurs de notre Politique sur l'IA responsable.

# 4 Analyse financière consolidée



## Nos ressources financières

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse de la performance que BCE a enregistrée en 2025 par rapport à 2024. Elle met l'accent sur les résultats d'exploitation consolidés de BCE et fournit de l'information financière sur nos secteurs d'activité Bell SCT Canada, Bell SCT États-Unis et Bell Média. Pour obtenir une analyse plus détaillée de nos secteurs d'activité, se reporter à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

## 4.1 Introduction

### États consolidés du résultat net de BCE

|                                                                         | 2025         | 2024         | Variation (\$) | % de variation |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|----------------|----------------|
| Produits d'exploitation                                                 |              |              |                |                |
| Tirés des services                                                      | 21 207       | 21 073       | 134            | 0,6 %          |
| Tirés des produits                                                      | 3 261        | 3 336        | (75)           | (2,2) %        |
| Total des produits d'exploitation                                       | 24 468       | 24 409       | 59             | 0,2 %          |
| Coûts d'exploitation                                                    | (13 810)     | (13 820)     | 10             | 0,1 %          |
| BAlIA ajusté                                                            | 10 658       | 10 589       | 69             | 0,7 %          |
| Marge du BAlIA ajusté <sup>(1)</sup>                                    | 43,6 %       | 43,4 %       |                | 0,2 pt         |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres         | (517)        | (454)        | (63)           | (13,9) %       |
| Amortissement des immobilisations corporelles                           | (3 861)      | (3 758)      | (103)          | (2,7) %        |
| Amortissement des immobilisations incorporelles                         | (1 377)      | (1 283)      | (94)           | (7,3) %        |
| Charges financières                                                     |              |              |                |                |
| Charges d'intérêts                                                      | (1 775)      | (1 713)      | (62)           | (3,6) %        |
| Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 102          | 66           | 36             | 54,5 %         |
| Perte de valeur d'actifs                                                | (1 027)      | (2 190)      | 1 163          | 53,1 %         |
| Profits nets sur placements                                             | 5 217        | 57           | 5 160          | n.s.           |
| Autres produits (charges)                                               | 287          | (362)        | 649            | n.s.           |
| Impôt sur le résultat                                                   | (1 193)      | (577)        | (616)          | n.s.           |
| <b>Bénéfice net</b>                                                     | <b>6 514</b> | <b>375</b>   | <b>6 139</b>   | <b>n.s.</b>    |
| Bénéfice net attribuable aux :                                          |              |              |                |                |
| Actionnaires ordinaires                                                 | 6 305        | 163          | 6 142          | n.s.           |
| Actionnaires privilégiés                                                | 155          | 181          | (26)           | (14,4) %       |
| Détenteurs de PNDPC                                                     | 54           | 31           | 23             | 74,2 %         |
| <b>Bénéfice net</b>                                                     | <b>6 514</b> | <b>375</b>   | <b>6 139</b>   | <b>n.s.</b>    |
| <b>Bénéfice net ajusté</b>                                              | <b>2 601</b> | <b>2 773</b> | <b>(172)</b>   | <b>(6,2) %</b> |
| <b>BPA</b>                                                              | <b>6,79</b>  | <b>0,18</b>  | <b>6,61</b>    | <b>n.s.</b>    |
| <b>BPA ajusté</b>                                                       | <b>2,80</b>  | <b>3,04</b>  | <b>(0,24)</b>  | <b>(7,9) %</b> |

n.s. : non significatif

(1) La marge du BAlIA ajusté se définit comme le BAlIA ajusté divisé par les produits d'exploitation. Se reporter à la section 11.6, *IPC*, Indicateurs de performance clés du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

### Faits saillants – tableaux des flux de trésorerie de BCE

|                                                           | 2025    | 2024    | Variation (\$) | % de variation |
|-----------------------------------------------------------|---------|---------|----------------|----------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 6 993   | 6 988   | 5              | 0,1 %          |
| Dépenses d'investissement                                 | (3 700) | (3 897) | 197            | 5,1 %          |
| Flux de trésorerie disponibles                            | 3 178   | 2 888   | 290            | 10,0 %         |

En 2025, les produits d'exploitation de BCE ont augmenté de 0,2 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits tirés des services de 0,6 %, partiellement contrebalancée par la baisse des produits d'exploitation tirés des produits de 2,2 %. L'augmentation des produits tirés des services découle de l'apport de notre nouveau secteur, Bell SCT États-Unis, attribuable à l'acquisition de Ziplly Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025, et de l'apport de plusieurs autres acquisitions de plus petite envergure effectuées en 2024 et en 2025. En outre, la hausse d'un exercice à l'autre s'explique par l'augmentation des produits tirés des services Internet qui reflètent la croissance de notre clientèle d'abonnés utilisant le réseau FTTP, l'augmentation du nombre d'abonnés des services de diffusion en continu directement aux consommateurs de Bell Média, la hausse des produits tirés de la publicité liés aux services de vidéo numérique et l'augmentation des produits tirés de nos solutions d'affaires propulsées par l'IA<sup>(1)</sup>. L'augmentation des produits tirés des services a été atténuée par l'érosion continue des services voix, de données et de télé traditionnels et la baisse continue de la demande de services de publicité traditionnelle. Les produits tirés des services sans fil ont également diminué d'un exercice à l'autre, en raison de l'intensification des pressions concurrentielles exercées sur les prix au cours de la plus grande partie de l'exercice, bien qu'elles aient diminué au cours de la dernière partie de l'exercice, alors que le dynamisme des services sans fil s'est amélioré. La diminution des produits d'exploitation tirés des produits s'explique par la baisse des produits d'exploitation tirés des produits des services sans fil, ce qui reflète le recul des ventes de produits électroniques grand public découlant de la fermeture permanente des magasins La Source en 2024.

En 2025, le bénéfice net a augmenté de 6 139 millions \$, comparativement à 2024, surtout en raison de l'augmentation des profits nets sur placements découlant de la vente de notre participation minoritaire dans MLSE, de la baisse de la perte de valeur d'actifs principalement dans notre secteur Bell Média et de la hausse des autres produits, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement de l'impôt sur le résultat et la hausse de la dotation aux amortissements.

Le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 0,7 % en 2025 par rapport à l'exercice précédent, grâce à l'apport de notre secteur Bell SCT États-Unis en raison de l'acquisition de Ziplly Fiber et à la hausse dans notre secteur Bell Média, facteurs partiellement contrebalancés par la diminution dans notre secteur Bell SCT Canada. La hausse d'un exercice à l'autre du BAIIA ajusté s'explique par l'augmentation des produits d'exploitation et la baisse des charges d'exploitation, ce qui reflète les initiatives de réduction des coûts liées aux réductions de personnel et au contrôle des coûts, y compris les gains d'efficacité réalisés dans l'ensemble de l'entreprise grâce à la technologie et à l'automatisation. Ces résultats ont généré une marge du BAIIA ajusté de 43,6 % en 2025, en hausse de 0,2 pt, par rapport à 2024.

En 2025, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont augmenté de 5 millions \$ par rapport à 2024, du fait principalement de la hausse des fonds provenant du fonds de roulement et de la baisse de l'impôt sur le résultat payé, facteurs partiellement contrebalancés par les règlements liés aux dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, la hausse des coûts liés aux indemnités de départ et autres coûts payés et l'augmentation des intérêts payés.

En 2025, les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 290 millions \$, par rapport à 2024, du fait surtout de la baisse des dépenses d'investissement.

## 4.2 Connexions clients



Notre clientèle  
et nos relations

### Total des activations (pertes) nettes de BCE

|                                                                                        | 2025           | 2024           | % de variation  |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|-----------------|
| Activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles                          | 214 551        | 309 517        | (30,7) %        |
| Services postpayés                                                                     | 102 584        | 213 408        | (51,9) %        |
| Services prépayés                                                                      | 111 967        | 96 109         | 16,5 %          |
| Activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés                 | 324 002        | 310 882        | 4,2 %           |
| Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de Bell SCT | 53 959         | 131 521        | (59,0) %        |
| Bell SCT Canada                                                                        | 48 013         | 131 521        | (63,5) %        |
| Bell SCT États-Unis                                                                    | 5 946          | –              | n.s.            |
| (Pertes) activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail de Bell SCT    | (52 971)       | 21 614         | n.s.            |
| Bell SCT Canada                                                                        | (52 721)       | 21 614         | n.s.            |
| Bell SCT États-Unis                                                                    | (250)          | –              | n.s.            |
| Pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail de Bell SCT            | (181 197)      | (187 426)      | 3,3 %           |
| Bell SCT Canada                                                                        | (173 734)      | (187 426)      | 7,3 %           |
| Bell SCT États-Unis                                                                    | (7 463)        | –              | n.s.            |
| <b>Total des activations nettes pour les services</b>                                  | <b>358 344</b> | <b>586 108</b> | <b>(38,9) %</b> |

n.s. : non significatif

(1) Les produits tirés des solutions d'affaires propulsées par l'IA comprennent les produits tirés d'Ateko, de Bell Cyber et du Réseau d'IA tissé de Bell.

## Total des connexions clients de BCE

|                                                                                              | 2025              | 2024              | % de variation |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|----------------|
| Abonnés utilisant des téléphones mobiles <sup>(2) (5) (6)</sup>                              | 10 451 584        | 10 288 574        | 1,6 %          |
| Services postpayés <sup>(2)</sup>                                                            | 9 581 479         | 9 530 436         | 0,5 %          |
| Services prépayés <sup>(5) (6)</sup>                                                         | 870 105           | 758 138           | 14,8 %         |
| Abonnés utilisant des appareils mobiles connectés <sup>(2)</sup>                             | 3 359 565         | 3 043 430         | 10,4 %         |
| Abonnés des services Internet haute vitesse de détail de Bell SCT <sup>(1) (3) (4) (6)</sup> | 4 890 602         | 4 490 896         | 8,9 %          |
| Bell SCT Canada <sup>(4) (6)</sup>                                                           | 4 455 460         | 4 490 896         | (0,8) %        |
| Bell SCT États-Unis <sup>(1) (3)</sup>                                                       | 435 142           | —                 | n.s.           |
| Abonnés des services de télé IP de détail <sup>(3) (4) (7)</sup>                             | 2 085 630         | 2 132 953         | (2,2) %        |
| Bell SCT Canada <sup>(4) (7)</sup>                                                           | 2 079 791         | 2 132 953         | (2,5) %        |
| Bell SCT États-Unis <sup>(3)</sup>                                                           | 5 839             | —                 | n.s.           |
| Abonnés des SAR filaires résidentiels de détail <sup>(1) (3) (4)</sup>                       | 1 722 178         | 1 834 191         | (6,1) %        |
| Bell SCT Canada <sup>(4)</sup>                                                               | 1 646 307         | 1 834 191         | (10,2) %       |
| Bell SCT États-Unis <sup>(1) (3)</sup>                                                       | 75 871            | —                 | n.s.           |
| <b>Total des abonnés aux services</b>                                                        | <b>22 509 559</b> | <b>21 790 044</b> | <b>3,3 %</b>   |

n.s. : non significatif

- (1) Au T4 2025, après un examen approfondi des comptes d'abonnés de Ziplly Fiber, à la suite de notre acquisition le 1<sup>er</sup> août 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail et des SAR résidentiels de détail de 13 029 abonnés et de 1 106 abonnés, respectivement, afin de respecter les méthodes de Bell relatives aux désactivations d'abonnés.
- (2) Au T3 2025, le secteur Bell SCT Canada a réduit sa clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles et des appareils connectés de 51 541 et de 7 867, respectivement, à la suite de l'examen d'un compte d'abonné du secteur public visant à éliminer les abonnés sans utilisation.
- (3) Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025, la clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT États-Unis a augmenté de 442 225 abonnés, de 6 089 abonnés et de 84 440 abonnés, respectivement.
- (4) Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 80 666 abonnés, de 441 abonnés et de 14 150 abonnés, respectivement, au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ces services. En outre, au début du T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 2 783 abonnés afin d'ajuster le nombre pour tenir compte des désactivations d'abonnés de l'exercice précédent à la suite d'un examen des comptes de nos abonnés.
- (5) Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Bell de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles dans le secteur Bell SCT Canada au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.
- (6) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles dans le secteur Bell SCT Canada au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, dans le secteur Bell SCT Canada, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants aux services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.
- (7) Au T2 2024, nous avons augmenté notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 40 997 abonnés pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.

Le total des activations nettes d'abonnés aux services de BCE s'est chiffré à 358 344 en 2025, en baisse de 38,9 % par rapport à l'exercice précédent. Le total des activations nettes d'abonnés aux services en 2025 s'explique par :

- 214 551 activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et 324 002 activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés;
- 53 959 activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail dans le secteur Bell SCT, composées comme suit :
  - 48 013 activations nettes d'abonnés dans le secteur Bell SCT Canada;
  - 5 946 activations nettes d'abonnés dans le secteur Bell SCT États-Unis;
- 52 971 pertes nettes d'abonnés des services de télé IP de détail dans le secteur Bell SCT, composées comme suit :
  - 52 721 pertes nettes d'abonnés dans le secteur Bell SCT Canada;
  - 250 pertes nettes d'abonnés dans le secteur Bell SCT États-Unis;
- 181 197 pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT, composées comme suit :
  - 173 734 pertes nettes dans le secteur Bell SCT Canada;
  - 7 463 pertes nettes dans le secteur Bell SCT États-Unis.

Au 31 décembre 2025, les connexions clients de BCE totalisaient 22 509 559, soit une hausse de 3,3 % d'un exercice à l'autre, et comprenaient :

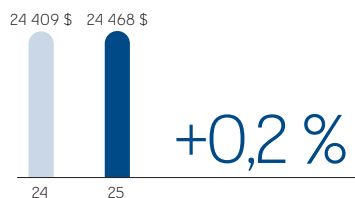
- 10 451 584 abonnés utilisant des téléphones mobiles, soit une hausse de 1,6 % d'un exercice à l'autre, et 3 359 565 abonnés utilisant des appareils mobiles connectés, soit une augmentation de 10,4 % d'un exercice à l'autre;
- 4 890 602 abonnés des services Internet haute vitesse de détail dans le secteur Bell SCT, soit une augmentation de 8,9 % d'un exercice à l'autre, composés comme suit :
  - 4 455 460 abonnés dans le secteur Bell SCT Canada, soit une diminution de 0,8 % d'un exercice à l'autre;

- 435 142 abonnés dans le secteur Bell SCT États-Unis, comparativement à aucun à l'exercice précédent, à la suite de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025;
- 2 085 630 abonnés des services de télé IP de détail dans le secteur Bell SCT, soit une baisse de 2,2 % d'un exercice à l'autre, composés comme suit :
  - 2 079 791 abonnés dans le secteur Bell SCT Canada, soit une diminution de 2,5 % d'un exercice à l'autre;
  - 5 839 abonnés dans le secteur Bell SCT États-Unis, comparativement à aucun à l'exercice précédent, à la suite de l'acquisition de Ziplly Fiber;
- 1 722 178 abonnés des SAR filaires résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT, soit une baisse de 6,1 % d'un exercice à l'autre, composés comme suit :
  - 1 646 307 abonnés des SAR filaires dans le secteur Bell SCT Canada, soit une diminution de 10,2 % d'un exercice à l'autre;
  - 75 871 abonnés des SAR filaires dans le secteur Bell SCT États-Unis, comparativement à aucun à l'exercice précédent, à la suite de l'acquisition de Ziplly Fiber.

### 4.3 Produits d'exploitation

#### BCE

Produits  
(en millions de dollars)



|                                                 | 2025          | 2024          | Variation (\$) | % de variation |
|-------------------------------------------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
| Bell SCT                                        | 21 681        | 21 619        | 62             | 0,3 %          |
| <i>Bell SCT Canada</i>                          | 21 289        | 21 619        | (330)          | (1,5) %        |
| <i>Bell SCT États-Unis</i>                      | 392           | –             | 392            | n.s.           |
| Bell Média                                      | 3 154         | 3 151         | 3              | 0,1 %          |
| Éliminations intersectorielles                  | (367)         | (361)         | (6)            | (1,7) %        |
| <b>Total des produits d'exploitation de BCE</b> | <b>24 468</b> | <b>24 409</b> | <b>59</b>      | <b>0,2 %</b>   |

n.s. : non significatif

#### BCE

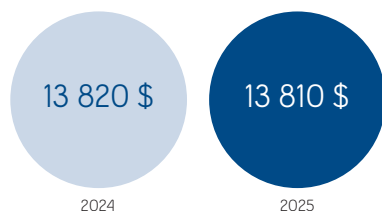
Les produits d'exploitation de BCE ont augmenté de 0,2 % en 2025 par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète les produits tirés des services de 21 207 millions \$, en hausse de 0,6 % d'un exercice à l'autre, et les produits d'exploitation tirés des produits de 3 261 millions \$, en baisse de 2,2 % d'un exercice à l'autre. La croissance des produits d'exploitation de BCE est

attribuable à l'augmentation dans le secteur Bell SCT de 0,3 % découlant de l'apport de notre nouveau secteur Bell SCT États-Unis de 392 millions \$, qui s'explique par l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025, contrebalancée par la diminution de 1,5 % dans notre secteur Bell SCT Canada et la légère hausse de 0,1 % des produits tirés de notre secteur Bell Média.

### 4.4 Coûts d'exploitation

#### BCE

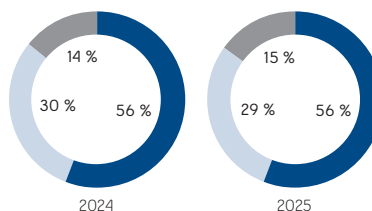
Coûts d'exploitation  
(en millions de dollars)



#### BCE

Profil des coûts d'exploitation

■ Coût des ventes <sup>(1)</sup> ■ Coûts de la main-d'œuvre <sup>(2)</sup> ■ Autres <sup>(3)</sup>



|                                                 | 2025            | 2024            | Variation (\$) | % de variation |
|-------------------------------------------------|-----------------|-----------------|----------------|----------------|
| Bell SCT                                        | (11 805)        | (11 788)        | (17)           | (0,1) %        |
| <i>Bell SCT Canada</i>                          | (11 584)        | (11 788)        | 204            | 1,7 %          |
| <i>Bell SCT États-Unis</i>                      | (221)           | –               | (221)          | n.s.           |
| Bell Média                                      | (2 372)         | (2 393)         | 21             | 0,9 %          |
| Éliminations intersectorielles                  | 367             | 361             | 6              | 1,7 %          |
| <b>Total des produits d'exploitation de BCE</b> | <b>(13 810)</b> | <b>(13 820)</b> | <b>10</b>      | <b>0,1 %</b>   |

n.s. : non significatif

(1) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et des autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(2) Les coûts de la main-d'œuvre (déduction faite des coûts inscrits à l'actif) incluent les salaires et impôts et avantages connexes, le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les autres coûts de la main-d'œuvre, y compris les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux TI, les honoraires ainsi que les loyers.

#### BCE

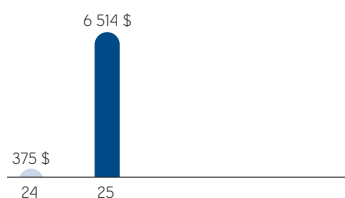
Les coûts d'exploitation de BCE sont demeurés relativement stables d'un exercice à l'autre, ayant diminué de 0,1 % en 2025, par rapport à 2024, en raison de la baisse de 0,9 % des coûts dans le secteur Bell Média, contrebalancée par l'augmentation des charges de 0,1 % dans le secteur

Bell SCT, en raison de la hausse des coûts de 221 millions \$ liés au secteur Bell SCT États-Unis, ce qui reflète les coûts d'exploitation de Zply Fiber, en raison de l'acquisition du 1<sup>er</sup> août 2025, facteur partiellement contrebalancé par les réductions de coûts de 1,7 % dans le secteur Bell SCT Canada.

## 4.5 Bénéfice net

### BCE

Bénéfice net  
(en millions de dollars)

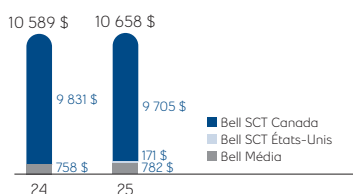


En 2025, le bénéfice net a augmenté de 6 139 millions \$, comparativement à 2024, surtout en raison de l'augmentation des profits nets sur placements découlant de la vente de notre participation minoritaire dans MLSE, de la baisse de la perte de valeur d'actifs principalement dans notre secteur Bell Média et de la hausse des autres produits, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement de l'impôt sur le résultat et la hausse de la dotation aux amortissements.

## 4.6 BAIIA ajusté

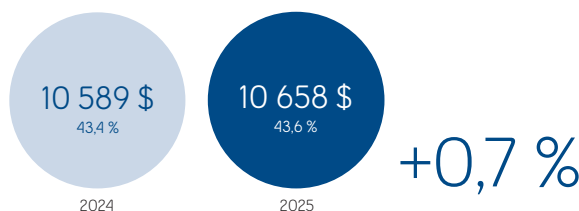
### BCE

BAIIA ajusté  
(en millions de dollars)



### BCE

BAIIA ajusté  
(en millions de dollars) Marge du BAIIA ajusté (%)



|                                     | 2025          | 2024          | Variation (\$) | % de variation |
|-------------------------------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
| Bell SCT <sup>(1)</sup>             | 9 876         | 9 831         | 45             | 0,5 %          |
| Marge du BAIIA ajusté               | 45,6 %        | 45,5 %        | 0,1 pt         |                |
| Bell SCT Canada                     | 9 705         | 9 831         | (126)          | (1,3) %        |
| Marge du BAIIA ajusté               | 45,6 %        | 45,5 %        | 0,1 pt         |                |
| Bell SCT États-Unis                 | 171           | —             | 171            | n.s.           |
| Marge du BAIIA ajusté               | 43,6 %        | —             | 43,6 pts       |                |
| Bell Média                          | 782           | 758           | 24             | 3,2 %          |
| Marge du BAIIA ajusté               | 24,8 %        | 24,1 %        | 0,7 pt         |                |
| <b>Total du BAIIA ajusté de BCE</b> | <b>10 658</b> | <b>10 589</b> | <b>69</b>      | <b>0,7 %</b>   |
| <b>Marge du BAIIA ajusté</b>        | <b>43,6 %</b> | <b>43,4 %</b> |                | <b>0,2 pt</b>  |

n.s. : non significatif

(1) Le BAIIA ajusté du secteur Bell SCT est un total des mesures sectorielles. Se reporter à la section 11.3, *Total des mesures sectorielles* du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

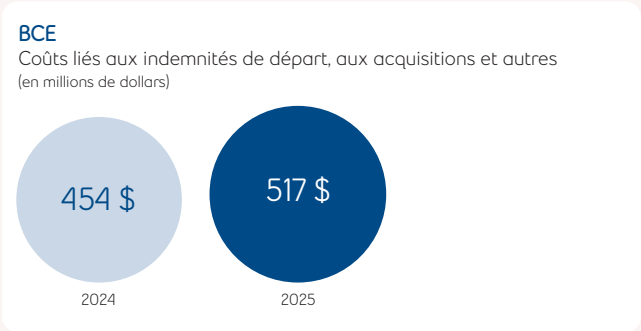
### BCE

Le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 0,7 % en 2025 par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des produits d'exploitation et de la baisse des coûts d'exploitation. L'augmentation reflète l'accroissement lié au secteur Bell SCT de 0,5 % découlant de l'apport de 171 millions \$ de notre secteur Bell SCT États-Unis, qui s'explique par l'acquisition de Ziply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025, partiellement contrebalancé par la diminution de 1,3 %

dans notre secteur Bell SCT Canada et par la hausse de 3,2 % dans notre secteur Bell Média. Cette augmentation a entraîné une marge du BAIIA ajusté de 43,6 % en 2025, en hausse de 0,2 pt par rapport à 2024, ce qui est attribuable aux initiatives de réduction des coûts, essentiellement celles liées aux réductions de personnel, au contrôle des coûts et aux autres gains d'efficacité réalisés.

## 4.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

Cette catégorie de coûts comprend divers produits et charges qui ne sont pas directement liés aux produits d'exploitation générés au cours de l'exercice. Il s'agit par exemple des coûts liés aux indemnités de départ qui se composent des charges de cessation d'emploi involontaire ou volontaire, ainsi que des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ de membres du personnel dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos activités d'exploitation, des coûts liés aux litiges et aux décisions d'ordre réglementaire, lorsque ces coûts sont importants, et d'autres coûts.



### 2025

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres comprenaient :

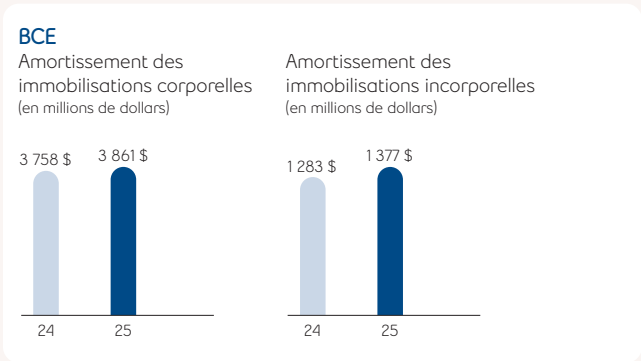
- des coûts liés aux indemnités de départ de 380 millions \$ au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 137 millions \$, y compris les coûts de 67 millions \$ pour l'acquisition de Zply Fiber.

### 2024

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres comprenaient :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 383 millions \$ au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 71 millions \$.

## 4.8 Amortissements



Le montant des amortissements que nous comptabilisons dans un exercice donné est touché par :

- le montant que nous avons investi dans de nouvelles immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles au cours d'exercices antérieurs;
- le nombre d'immobilisations que nous avons mises hors service au cours de l'exercice;
- les estimations de la durée d'utilité des immobilisations.

### Amortissement des immobilisations corporelles

En 2025, l'amortissement des immobilisations corporelles a augmenté de 103 millions \$, par rapport à 2024, essentiellement en raison d'un volume accru d'immobilisations découlant de l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025.

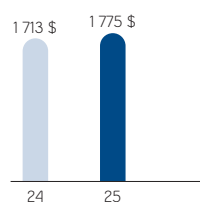
### Amortissement des immobilisations incorporelles

En 2025, l'amortissement des immobilisations incorporelles a augmenté de 94 millions \$, par rapport à 2024, essentiellement en raison d'un volume accru d'immobilisations et de l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025.

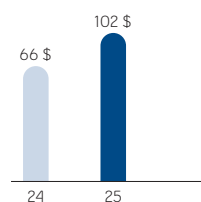
## 4.9 Charges financières

### BCE

Charges d'intérêts  
(en millions de dollars)



Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi  
(en millions de dollars)



### Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts en 2025 ont augmenté de 62 millions \$, par rapport à 2024, en raison surtout de la hausse des soldes des dettes imputable à l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025 et de l'augmentation du coût moyen de la dette.

### Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont fondés sur les conditions du marché au début de l'exercice et sur l'actif (le passif) net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le taux d'actualisation était de 4,7 %, comparativement à 4,6 % le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

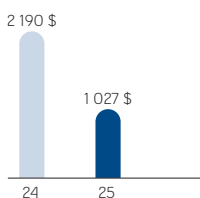
En 2025, les rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont augmenté de 36 millions \$, par rapport à l'exercice précédent, en raison d'un taux d'actualisation plus élevé en 2025 et d'une situation d'actif net plus élevée.

Les effets des changements des conditions de marché survenant au cours de l'exercice sont constatés dans le poste *Autres éléments de bénéfice global*.

## 4.10 Perte de valeur d'actifs

### BCE

Perte de valeur d'actifs  
(en millions de dollars)



### 2025

Au cours du troisième trimestre de 2025, nous avons relevé des indices de dépréciation pour nos services de télé Bell Média, nos marchés de la radio et nos activités d'affichage extérieur, découlant de la baisse de la demande pour la publicité traditionnelle et de la baisse des dépenses dans le marché publicitaire linéaire en raison de notre transition au numérique. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de certains groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) ainsi que du goodwill pour le groupe d'UGT de Bell Média.

Nous avons comptabilisé des pertes de valeur de 976 millions \$ relativement aux services de télé et aux marchés de la radio en français et en anglais et à la division de publicité extérieure de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 554 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion, les licences de spectre et autres et les marques, un montant de 250 millions \$ imputé aux droits d'émissions et de longs métrages, un montant de 103 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel et des actifs en cours de construction, un montant de 47 millions \$ imputé aux logiciels, un montant de 18 millions \$ imputé aux charges payées d'avance et aux stocks et un montant de 4 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au titre des marques de commerce.

Le goodwill de Bell Média n'a subi aucune perte de valeur.

En 2025, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur additionnelles liées à divers actifs de 51 millions \$ dans notre secteur Bell SCT Canada.

### 2024

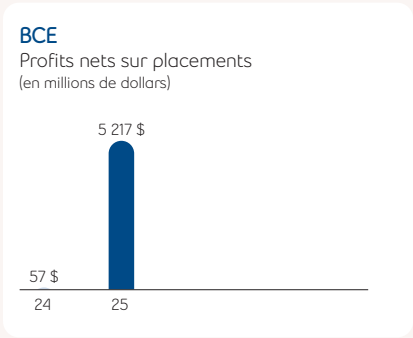
Au cours du troisième trimestre de 2024, nous avons relevé des indices de dépréciation pour nos services de télé Bell Média et nos marchés de la radio, en raison d'une nouvelle baisse de la demande et des dépenses dans le marché publicitaire linéaire. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de certains groupes d'UGT ainsi que du goodwill pour le groupe d'UGT de Bell Média.

Nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 958 millions \$ relativement aux services de télé et aux marchés de la radio en français et en anglais de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 627 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et les marques, un montant de 144 millions \$ imputé aux droits d'émissions et de longs métrages, un montant de 85 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel, un montant de 85 millions \$ imputé aux logiciels, un montant de 10 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au titre des marques de commerce, et un montant de 7 millions \$ imputé aux charges payées d'avance.

Au T3 de 2024, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur du goodwill de Bell Média de 1 132 millions \$.

En outre, en 2024, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 100 millions \$ essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains locaux de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

4.11 Profits nets sur placements



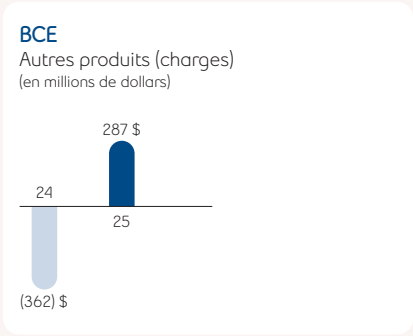
2025

Les profits nets sur placements de 5 217 millions \$ comprenaient un profit de 5,2 milliards \$ sur la vente de notre participation minoritaire dans MLSE le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

2024

Les profits nets sur placements de 57 millions \$ comprenaient un profit de 69 millions \$ lié à une obligation de rachat à la juste valeur de la participation minoritaire dans l’une de nos filiales.

4.12 Autres produits (charges)



Les autres produits (charges) comprennent des éléments de produits ou de charges comme :

- les profits nets ou les pertes nettes liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres;
- le produit ou la perte sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises;
- les profits ou les pertes sur la mise hors service et la cession d’immobilisations corporelles et incorporelles;
- les profits nets ou les coûts nets liés au remboursement anticipé de la dette;
- les produits d’intérêts.

Pour les exercices clos les 31 décembre

|                                                                                                                                                                                                       | 2025       | 2024         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------|
| Profits nets liés au remboursement anticipé de la dette                                                                                                                                               | 249        | –            |
| Produits d’intérêts                                                                                                                                                                                   | 79         | 123          |
| Produit (perte) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises                                                                                           |            |              |
| Perte sur placements                                                                                                                                                                                  | –          | (247)        |
| Exploitation                                                                                                                                                                                          | 8          | 10           |
| Pertes sur la mise hors service et la cession d’immobilisations corporelles et incorporelles                                                                                                          | (26)       | (38)         |
| Pertes nettes liées à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres | (9)        | (269)        |
| Autres                                                                                                                                                                                                | (14)       | 59           |
| <b>Total des autres produits (charges)</b>                                                                                                                                                            | <b>287</b> | <b>(362)</b> |

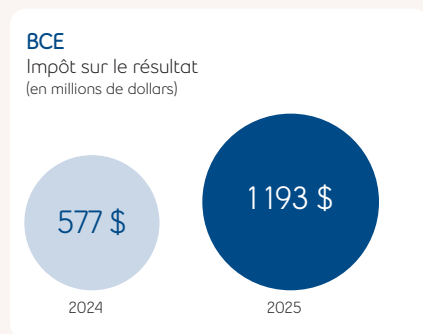
2025

Les autres produits de 287 millions \$ comprennent des profits liés au remboursement anticipé de la dette découlant du rachat par Bell Canada, à la suite de ses offres publiques de rachat en espèces, d’une partie de ses débetures MTN, série M-39, série M-45, série M-51 et série M-55, une partie de ses billets de série US-2, de série US-4, de série US-5, de série US-6 et de série US-7 ainsi que des produits d’intérêts, facteurs partiellement contrebalancés par les coûts de remboursement anticipé de la dette liés au remboursement par Bell Canada du solde de capital des billets à terme garantis et liés aux revenus de réseaux de fibre optique (billets à terme) initialement émis par Zipy Fiber.

2024

Les autres charges de 362 millions \$ se rapportent à des pertes nettes liées à l’évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et à des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises qui comprennent une perte sur la quote-part revenant à BCE d’une obligation de rachat à la juste valeur de la participation minoritaire dans MLSE, facteurs partiellement contrebalancés par des produits d’intérêts.

## 4.13 Impôt sur le résultat

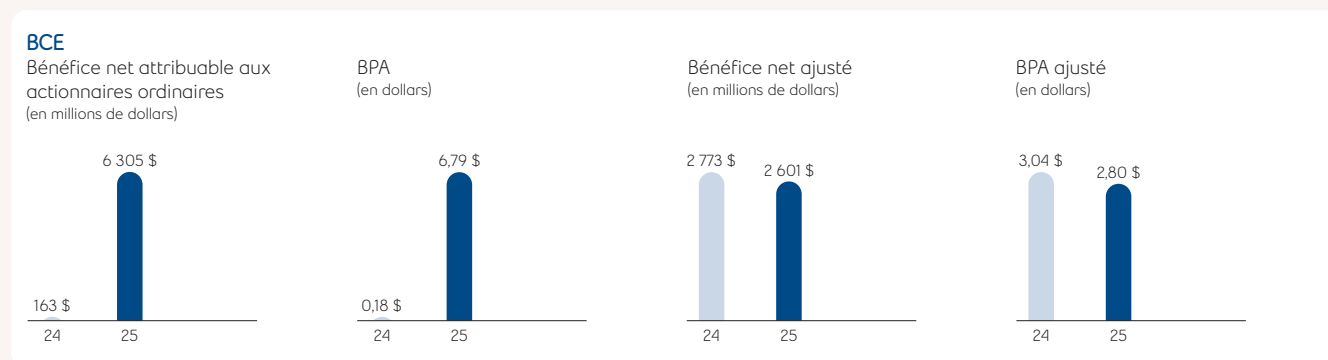


Le tableau suivant présente le rapprochement entre le montant déclaré de l'impôt sur le résultat dans les états consolidés du résultat net (états du résultat net) et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de 26,8 % pour 2025 et 2024.

| Pour les exercices clos les 31 décembre                                  | 2025           | 2024          |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------|
| Bénéfice net                                                             | 6 514          | 375           |
| Réintégration de l'impôt sur le résultat                                 | 1 193          | 577           |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat                                     | 7 707          | 952           |
| Taux d'imposition prévu par la loi applicable                            | 26,8 %         | 26,8 %        |
| Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables     | (2 065)        | (255)         |
| Tranche non imposable des profits nets sur placements                    | 850            | 18            |
| Positions fiscales incertaines                                           | 22             | 4             |
| Perte de valeur du goodwill                                              | —              | (303)         |
| Modification des estimations liées aux périodes antérieures              | —              | 1             |
| Tranche non imposable des pertes sur participations mises en équivalence | —              | (66)          |
| Économies d'impôt non comptabilisées antérieurement                      | —              | 3             |
| Autres                                                                   | —              | 21            |
| <b>Total de l'impôt sur le résultat</b>                                  | <b>(1 193)</b> | <b>(577)</b>  |
| <b>Taux d'imposition moyen effectif</b>                                  | <b>15,5 %</b>  | <b>60,6 %</b> |

En 2025, l'impôt sur le résultat a augmenté de 616 millions \$, par rapport à 2024, principalement en raison de la hausse du bénéfice imposable en 2025 qui découle d'un profit sur la vente de 5,2 milliards \$ comptabilisé à la cession de notre participation minoritaire dans MLSE.

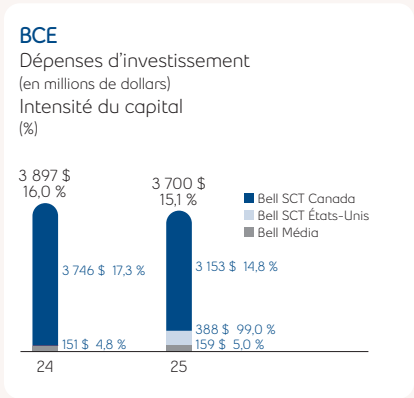
## 4.14 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA



En 2025, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a augmenté de 6 142 millions \$ ou 6,61 \$ par action ordinaire en regard de 2024, surtout en raison de la hausse des profits sur placements découlant de la vente de notre participation minoritaire dans MLSE, de la baisse de la perte de valeur d'actifs, principalement dans notre secteur Bell Média, et de la hausse des autres produits, facteurs en partie contrebalancés par la hausse de l'impôt sur le résultat et de la dotation aux amortissements.

Compte non tenu de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements et des profits nets (coûts nets) relatifs au remboursement anticipé de la dette et de la perte de valeur d'actifs, déduction faite de l'impôt et des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC), le bénéfice net ajusté de 2025 s'est établi à 2 601 millions \$, soit 2,80 \$ par action ordinaire, comparativement à 2 773 millions \$, soit 3,04 \$ par action ordinaire, en 2024.

## 4.15 Dépenses d'investissement



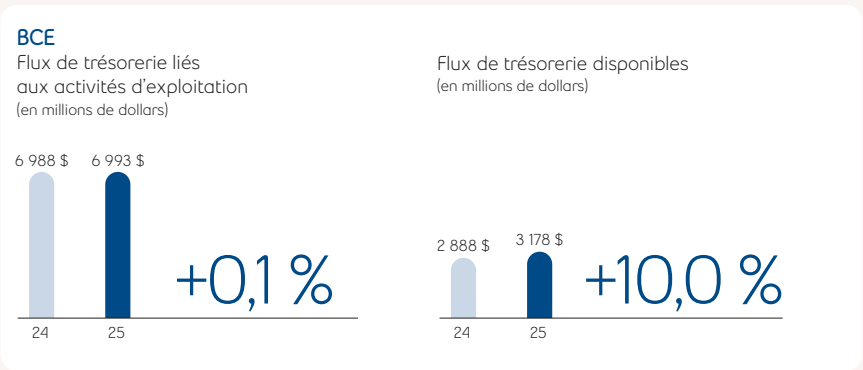
Les **dépenses d'investissement de BCE** se sont établies à 3 700 millions \$ en 2025, en baisse de 197 millions \$ par rapport à 2024, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 15,1 %, en baisse de 0,9 pt par rapport à l'exercice précédent. La diminution d'un exercice à l'autre reflète la réduction prévue des dépenses d'investissement au niveau de Bell SCT Canada, principalement imputable au ralentissement de l'expansion de la zone de couverture du réseau FTTP au Canada, en partie en raison des décisions réglementaires qui découragent les investissements dans le réseau. La baisse des dépenses d'investissement a été contrebalancée en partie par les dépenses d'investissement dans notre nouveau secteur Bell SCT États-Unis à la suite de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025. Les dépenses d'investissement ont été consacrées surtout à l'expansion continue du réseau FTTP de Ziplly Fiber aux États-Unis.

4

## 4.16 Flux de trésorerie

En 2025, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont augmenté de 5 millions \$ par rapport à 2024, du fait principalement de la hausse des fonds provenant du fonds de roulement et de la baisse de l'impôt sur le résultat payé, facteurs partiellement contrebalancés par les règlements liés aux dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, la hausse des coûts liés aux indemnités de départ et autres coûts payés et l'augmentation des intérêts payés.

En 2025, les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 290 millions \$, par rapport à 2024, du fait surtout de la baisse des dépenses d'investissement.



# 5 Analyse des secteurs d'activité



Nos  
réseaux



Notre clientèle  
et nos relations



Nos produits  
et services



Nos ressources  
financières

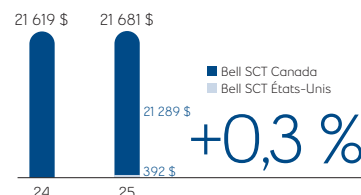
## 5.1 Bell SCT

### Analyse de la performance financière

#### Faits saillants de la performance en 2025

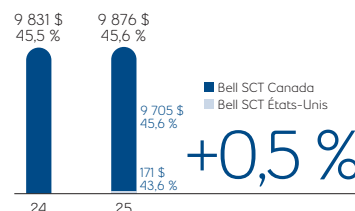
#### Bell SCT

Produits  
(en millions de dollars)



#### BALIA ajusté

(en millions de dollars)  
Marge du BALIA ajusté (%)



Croissance totale des abonnés utilisant des téléphones mobiles <sup>(2) (5) (6)</sup>

**+1,6 %**

En 2025

Activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles en 2025

**102 584**

Baisse de (51,9) % vs 2024

Activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles en 2025

**111 967**

Hausse de 16,5 % vs 2024

Taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles en 2025

**1,22 %**

Amélioration de 0,11 pt vs 2024

Revenu moyen par utilisateur (RMU) combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles <sup>(2) (5) (6) (8)</sup> par mois

**(0,9) %**

2025 : 57,36 \$  
2024 : 57,90 \$

Hausse (diminution) des abonnés des services Internet haute vitesse de détail  
En 2025

**Bell SCT <sup>(1) (3) (4) (6)</sup> +8,9 %**  
*Bell SCT Canada <sup>(4) (6)</sup> (0,8) %*  
*Bell SCT États-Unis <sup>(1) (3)</sup> n.s.*

Diminution des abonnés des services de télé IP de détail  
En 2025

**Bell SCT <sup>(3) (4) (7)</sup> (2,2) %**  
*Bell SCT Canada <sup>(4) (7)</sup> (2,5) %*  
*Bell SCT États-Unis <sup>(2)</sup> n.s.*

Diminution des abonnés des SAR filaires résidentiels de détail  
En 2025

**Bell SCT <sup>(1) (3) (4)</sup> (6,1) %**  
*Bell SCT Canada <sup>(4)</sup> (10,2) %*  
*Bell SCT États-Unis <sup>(1) (3)</sup> n.s.*

Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail en 2025

**Bell SCT 53 959**  
Baisse de (59,0) % vs 2024  
*Bell SCT Canada 48 013*  
Baisse de (63,5) % vs 2024  
*Bell SCT États-Unis 5 946*  
Néant en 2024

Pertes nettes d'abonnés des services de télé IP de détail en 2025

**Bell SCT (52 971)**  
vs activations nettes de 21 614 en 2024  
*Bell SCT Canada (52 721)*  
vs activations nettes de 21 614 en 2024  
*Bell SCT États-Unis (250)*  
Néant en 2024

Pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail en 2025

**Bell SCT (181 197)**  
Baisse de 3,3 % vs 2024  
*Bell SCT Canada (173 734)*  
Baisse de 7,3 % vs 2024  
*Bell SCT États-Unis (7 463)*  
Néant en 2024

- Au T4 2025, après un examen approfondi des comptes d'abonnés de Ziplly Fiber, à la suite de notre acquisition le 1<sup>er</sup> août 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail et des SAR filaires résidentiels de détail de 13 029 abonnés et de 1 106 abonnés, respectivement, afin de respecter les méthodes de Bell relatives aux désactivations d'abonnés.
- Au T3 2025, le secteur Bell SCT Canada a réduit sa clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles et des appareils connectés de 51 541 et de 7 867, respectivement, à la suite de l'examen d'un compte d'abonné du secteur public visant à éliminer les abonnés sans utilisation.
- Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025, la clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT États-Unis a augmenté de 442 225 abonnés, de 6 089 abonnés et de 84 440 abonnés, respectivement.
- Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 80 666 abonnés, de 441 abonnés et de 14 150 abonnés, respectivement, au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ces services. En outre, au début du T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 2 783 abonnés afin d'ajuster le nombre pour tenir compte des désactivations d'abonnés de l'exercice précédent à la suite d'un examen des comptes de nos abonnés.
- Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Bell de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles dans le secteur Bell SCT Canada au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.
- Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles dans le secteur Bell SCT Canada au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, dans le secteur Bell SCT Canada, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants aux services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.
- Au T2 2024, nous avons augmenté notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 40 997 abonnés pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.
- Le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT Canada divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois. Se reporter à la section 11.6, IPC, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

## Produits des activités ordinaires

### Bell SCT

|                                                                     | 2025          | 2024          | Variation (\$) | % de variation |
|---------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
| Services sans fil                                                   | 7 118         | 7 149         | (31)           | (0,4) %        |
| Services de données filaires                                        | 8 441         | 8 117         | 324            | 4,0 %          |
| Services voix filaires                                              | 2 520         | 2 672         | (152)          | (5,7) %        |
| Autres services sur fil                                             | 313           | 318           | (5)            | (1,6) %        |
| <b>Produits externes tirés des services</b>                         | <b>18 392</b> | <b>18 256</b> | <b>136</b>     | <b>0,7 %</b>   |
| Produits intersectoriels tirés des services                         | 28            | 27            | 1              | 3,7 %          |
| <b>Produits d'exploitation tirés des services</b>                   | <b>18 420</b> | <b>18 283</b> | <b>137</b>     | <b>0,7 %</b>   |
| Services sans fil                                                   | 2 634         | 2 715         | (81)           | (3,0) %        |
| Services sur fil                                                    | 627           | 621           | 6              | 1,0 %          |
| <b>Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits</b> | <b>3 261</b>  | <b>3 336</b>  | <b>(75)</b>    | <b>(2,2) %</b> |
| <b>Total des produits externes</b>                                  | <b>21 653</b> | <b>21 592</b> | <b>61</b>      | <b>0,3 %</b>   |
| <b>Total des produits d'exploitation</b>                            | <b>21 681</b> | <b>21 619</b> | <b>62</b>      | <b>0,3 %</b>   |

Les produits d'exploitation du secteur Bell SCT ont augmenté de 0,3 % en 2025, par rapport à 2024, en raison de l'apport de 392 millions \$ du secteur Bell SCT États-Unis provenant de l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025, facteur partiellement contrebalancé par un recul d'un exercice à l'autre de 1,5 % dans le secteur Bell SCT Canada. La croissance des produits des activités ordinaires d'un exercice à l'autre est attribuable à la hausse des produits tirés des services, contrebalancée par la baisse des produits d'exploitation tirés des produits.

### Bell SCT Canada

|                                                                     | 2025          | 2024          | Variation (\$) | % de variation |
|---------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
| Services sans fil                                                   | 7 118         | 7 149         | (31)           | (0,4) %        |
| Services de données filaires                                        | 8 119         | 8 117         | 2              | –              |
| Services voix filaires                                              | 2 450         | 2 672         | (222)          | (8,3) %        |
| Autres services sur fil                                             | 313           | 318           | (5)            | (1,6) %        |
| <b>Produits externes tirés des services</b>                         | <b>18 000</b> | <b>18 256</b> | <b>(256)</b>   | <b>(1,4) %</b> |
| Produits intersectoriels tirés des services                         | 28            | 27            | 1              | 3,7 %          |
| <b>Produits d'exploitation tirés des services</b>                   | <b>18 028</b> | <b>18 283</b> | <b>(255)</b>   | <b>(1,4) %</b> |
| Services sans fil                                                   | 2 634         | 2 715         | (81)           | (3,0) %        |
| Services sur fil                                                    | 627           | 621           | 6              | 1,0 %          |
| <b>Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits</b> | <b>3 261</b>  | <b>3 336</b>  | <b>(75)</b>    | <b>(2,2) %</b> |
| <b>Total des produits externes</b>                                  | <b>21 261</b> | <b>21 592</b> | <b>(331)</b>   | <b>(1,5) %</b> |
| <b>Total des produits d'exploitation</b>                            | <b>21 289</b> | <b>21 619</b> | <b>(330)</b>   | <b>(1,5) %</b> |

Les produits d'exploitation du secteur Bell SCT Canada ont diminué de 1,5 % en 2025 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la baisse des produits tirés des services et des produits d'exploitation tirés des produits. La baisse des produits tirés des services découle de l'érosion continue des produits tirés des services voix filaires et de la baisse des produits tirés des services sans fil, alors que les produits tirés des services de données filaires sont demeurés essentiellement stables d'un exercice à l'autre.

Les produits d'exploitation tirés des services du secteur Bell SCT Canada ont diminué de 1,4 % au cours de l'exercice par rapport à 2024.

- Les produits tirés des services sans fil ont diminué de 0,4 % en 2025 par rapport à l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :
  - les pressions concurrentielles exercées sur les prix au cours de la plus grande partie de l'exercice, bien qu'elles aient diminué au cours de la dernière partie de l'exercice, et des rabais plus généreux;
  - la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées;
  - la diminution des produits tirés des services d'itinérance en raison principalement de la baisse des déplacements aux États-Unis.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'accroissement continu du nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et des appareils connectés, conjugué à l'effet des hausses de taux;
- les produits liés au Sommet du G7 de 2025.
- Les produits tirés des services de données filaires sont demeurés essentiellement stables d'un exercice à l'autre par rapport à 2024, principalement en raison des facteurs suivants :
  - la hausse des produits tirés des services Internet reflétant la croissance de notre clientèle d'abonnés utilisant le réseau FTTP et l'effet des augmentations des tarifs, facteurs contrebalancés par les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits;
  - l'augmentation des produits tirés des solutions d'affaires propulsées par l'IA stimulée par la croissance de Bell Cyber, de notre division de cybersécurité et d'Ateko et par notre groupe d'intégration de systèmes

et de services gérés, y compris l'incidence des acquisitions de petite envergure réalisées en 2024 et en 2025;

- l'augmentation des ventes de services de radiocommunications dans le secteur public.

Ces facteurs ont été contrebalancés par :

- la baisse des produits tirés des services de télé, principalement imputable à l'érosion de notre clientèle d'abonnés des services de télé et à la diminution des produits tirés des services de données IP à large bande et des services de données traditionnels.

- Les produits tirés des services voix filaires ont diminué de 8,3 % en 2025 par rapport à 2024, principalement en raison des facteurs suivants :

- l'érosion continue des SAR filaires résidentiels de détail, conjuguée aux baisses des services voix d'affaires, découlant de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet, qui ont pesé sur les produits tirés des services locaux, d'accès et interurbains;
- les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'effet des augmentations des tarifs des services résidentiels.

Les produits d'exploitation tirés des produits du secteur Bell SCT Canada ont diminué de 2,2 % en 2025 par rapport à l'exercice précédent.

- Les produits d'exploitation tirés des produits des services sans fil ont diminué de 3,0 % en 2025 par rapport à 2024, en raison du recul des ventes de produits électroniques grand public découlant de la fermeture permanente des magasins La Source et de la baisse des ventes d'appareils dans le secteur public, facteurs partiellement compensés par la hausse des ventes d'appareils sans fil aux consommateurs, essentiellement du fait de l'augmentation des mises à niveau et de l'incidence favorable des tarifs en raison des rabais moins généreux.
- Les produits d'exploitation tirés des produits des services sur fil ont augmenté de 1,0 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison du lancement de notre première installation d'IA, située à Kamloops, en Colombie-Britannique (C.-B.) au T2 2025 et de la hausse des ventes de produits de Bell Cyber, facteurs partiellement contrebalancés par la baisse des ventes de services de réseaux de radio mobile terrestre dans le secteur public et la diminution des ventes d'équipements aux grandes entreprises clientes.

## Bell SCT États-Unis

|                                                            | 2025       | 2024     | Variation (\$) | % de variation |
|------------------------------------------------------------|------------|----------|----------------|----------------|
| Services de données filaires                               | 322        | —        | 322            | n.s.           |
| Services voix filaires                                     | 70         | —        | 70             | n.s.           |
| <b>Total des produits externes/produits d'exploitation</b> | <b>392</b> | <b>—</b> | <b>392</b>     | <b>n.s.</b>    |

n.s. : non significatif

Les produits d'exploitation du secteur Bell SCT États-Unis se sont chiffrés à 392 millions \$ en 2025 par rapport à néant en 2024, en raison de l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025. Les produits d'exploitation comprenaient les produits tirés des services, principalement des services de données filaires et des services voix filaires.

- Les produits tirés des services de données filaires ont totalisé 322 millions \$ en 2025, par rapport à néant à l'exercice précédent, et se composaient essentiellement des éléments suivants :
  - des produits tirés des services Internet liés aux services Internet à large bande destinés à la clientèle résidentielle, d'affaires et de gros offerts principalement sur le réseau de fibre optique de Zply Fiber, qui a tiré avantage de l'expansion continue de la zone de couverture de leur réseau FTTP;

- des produits tirés des services IP à large bande liés à la vente de services Ethernet commerciaux, d'accès Internet ou non commuté dédiés, ainsi que d'autres solutions de réseau pour le transport de données;
- des produits tirés des services de télé peu élevés découlant de la vente des services de télé IP.

- Les produits tirés des services voix filaires se sont chiffrés à 70 millions \$ en 2025, par rapport à néant en 2024. Ces produits comprenaient des services sur fil locaux et interurbains traditionnels, des services voix sur IP et plusieurs services de messagerie unifiés. Les produits tirés des services voix ont subi l'incidence défavorable des pertes continues entraînées par la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet.

Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

|                                  | 2025            | 2024            | Variation (\$) | % de variation  |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| Coûts d'exploitation de Bell SCT | (11 805)        | (11 788)        | (17)           | (0,1) %         |
| <i>Bell SCT Canada</i>           | <i>(11 584)</i> | <i>(11 788)</i> | <i>204</i>     | <i>1,7 %</i>    |
| <i>Bell SCT États-Unis</i>       | <i>(221)</i>    | <i>–</i>        | <i>(221)</i>   | <i>n.s.</i>     |
| BAIIA ajusté de Bell SCT         | 9 876           | 9 831           | 45             | 0,5 %           |
| Marge                            | 45,6 %          | 45,5 %          |                | 0,1 pt          |
| <i>Bell SCT Canada</i>           | <i>9 705</i>    | <i>9 831</i>    | <i>(126)</i>   | <i>(1,3) %</i>  |
| <i>Marge</i>                     | <i>45,6 %</i>   | <i>45,5 %</i>   |                | <i>0,1 pt</i>   |
| <i>Bell SCT États-Unis</i>       | <i>171</i>      | <i>–</i>        | <i>171</i>     | <i>n.s.</i>     |
| <i>Marge</i>                     | <i>43,6 %</i>   | <i>–</i>        |                | <i>43,6 pts</i> |

n.s. : non significatif

Les coûts d'exploitation du secteur Bell SCT ont augmenté de 0,1 % en 2025 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des coûts de 221 millions \$ du secteur Bell SCT États-Unis, ce qui reflète les charges d'exploitation de Ziplly Fiber à la suite de l'acquisition le 1<sup>er</sup> août 2025, facteur partiellement contrebalancé par les réductions de coûts de 1,7 % dans le secteur Bell SCT Canada.

Les coûts d'exploitation du secteur Bell SCT Canada ont diminué de 1,7 % en 2025 par rapport à l'exercice précédent, en raison de ce qui suit :

- les initiatives de réduction des coûts liées aux réductions de personnel, les économies dans nos centres de service à la clientèle découlant d'une amélioration du traitement des appels et de la baisse des volumes d'appels, la fermeture permanente des magasins La Source, ainsi que différentes initiatives de contrôle des coûts dans l'ensemble de l'entreprise, y compris les gains d'efficience réalisés grâce à la technologie et à l'automatisation;
- la diminution du coût des produits vendus liée à la baisse des produits d'exploitation tirés des produits;
- la baisse des coûts de la programmation télé découlant de la diminution des produits.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la hausse des frais de commissions, des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications et des créances douteuses;
- l'augmentation des charges liées aux produits générés dans le cadre du Sommet des dirigeants du G7 de 2025, la croissance des solutions d'affaires propulsées par l'IA de Bell et les acquisitions de petite envergure réalisées en 2024 et en 2025.

Les coûts d'exploitation du secteur Bell SCT États-Unis se sont chiffrés à 221 millions \$ en 2025, par rapport à néant à l'exercice précédent, ce qui reflète les coûts d'exploitation de Ziplly Fiber en raison de l'acquisition le 1<sup>er</sup> août 2025. Les coûts se composaient surtout des charges liées à la main-d'œuvre, des coûts liés au réseau, des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications, des coûts liés à la réglementation et de divers coûts administratifs et liés à la commercialisation. Les charges reflètent les gains d'efficience qui découlent principalement de la simplification des systèmes et des processus, ainsi que les volumes d'appels moins élevés malgré l'augmentation de la clientèle.

Le BAIIA ajusté du secteur Bell SCT a augmenté de 0,5 % en 2025 par rapport à 2024, ce qui s'explique par l'apport de 171 millions \$ du secteur Bell SCT États-Unis, en raison de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025, facteur partiellement contrebalancé par un recul de 1,3 % dans le secteur Bell SCT Canada. La croissance du BAIIA ajusté d'un exercice à l'autre est attribuable à la hausse des produits d'exploitation, en partie contrebalancée par l'augmentation des coûts d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté du secteur Bell SCT, qui s'est chiffrée à 45,6 % en 2025, est demeurée essentiellement stable par rapport à la marge du BAIIA de 45,5 % en 2024.

Le BAIIA ajusté du secteur Bell SCT Canada a diminué de 1,3 % en 2025, par rapport à 2024, en raison de la diminution des produits d'exploitation, partiellement compensée par la baisse des charges d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté, qui s'est chiffrée à 45,6 % en 2025, est demeurée essentiellement stable par rapport à 45,5 % en 2024.

Le BAIIA ajusté du secteur Bell SCT États-Unis s'est élevé à 171 millions \$ en 2025, par rapport à néant à l'exercice précédent en raison de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025. Ces résultats ont généré une marge du BAIIA ajusté de 43,6 %.

## Services sans fil

|                                                    | 2025       | 2024       | Variation | % de variation |
|----------------------------------------------------|------------|------------|-----------|----------------|
| <b>Téléphones mobiles</b>                          |            |            |           |                |
| RMU combiné <sup>(1) (2) (3)</sup> (\$/mois)       | 57,36      | 57,90      | (0,54)    | (0,9) %        |
| Activations brutes d'abonnés                       | 2 125 363  | 2 351 507  | (226 144) | (9,6) %        |
| <i>Services postpayés</i>                          | 1 428 620  | 1 641 053  | (212 433) | (12,9) %       |
| <i>Services prépayés</i>                           | 696 743    | 710 454    | (13 711)  | (1,9) %        |
| Activations nettes d'abonnés                       | 214 551    | 309 517    | (94 966)  | (30,7) %       |
| <i>Services postpayés</i>                          | 102 584    | 213 408    | (110 824) | (51,9) %       |
| <i>Services prépayés</i>                           | 111 967    | 96 109     | 15 858    | 16,5 %         |
| Taux de désabonnement combiné (%) (moyen par mois) | 1,56 %     | 1,67 %     |           | 0,11 pt        |
| <i>Services postpayés</i>                          | 1,22 %     | 1,33 %     |           | 0,11 pt        |
| <i>Services prépayés</i>                           | 5,47 %     | 5,28 %     |           | (0,19) pt      |
| Abonnés <sup>(1) (2) (3)</sup>                     | 10 451 584 | 10 288 574 | 163 010   | 1,6 %          |
| <i>Services postpayés <sup>(1)</sup></i>           | 9 581 479  | 9 530 436  | 51 043    | 0,5 %          |
| <i>Services prépayés <sup>(2) (3)</sup></i>        | 870 105    | 758 138    | 111 967   | 14,8 %         |
| <b>Appareils mobiles connectés</b>                 |            |            |           |                |
| Activations nettes d'abonnés                       | 324 002    | 310 882    | 13 120    | 4,2 %          |
| Abonnés <sup>(1)</sup>                             | 3 359 565  | 3 043 430  | 316 135   | 10,4 %         |

(1) Au T3 2025, le secteur Bell SCT Canada a réduit sa clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles et des appareils connectés de 51 541 et de 7 867, respectivement, à la suite de l'examen d'un compte d'abonné du secteur public visant à éliminer les abonnés sans utilisation.

(2) Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Bell de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles dans le secteur Bell SCT Canada au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

(3) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles dans le secteur Bell SCT Canada au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

Le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles s'est établi à 57,36 \$ en 2025, en baisse de 0,9 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de ce qui suit :

- les pressions concurrentielles exercées sur les prix au cours de la plus grande partie de l'exercice, bien qu'elles aient diminué au cours de la dernière partie de l'exercice, et des rabais plus généreux;
- la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées;
- la diminution des produits tirés des services d'itinérance en raison principalement de la baisse des déplacements aux États-Unis.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'effet des augmentations des tarifs;
- l'incidence favorable des ajustements en 2024 de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles et de l'ajustement au T3 2025 de notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 202 187 et 51 541 abonnés, respectivement;
- les produits liés au Sommet du G7 au T2 2025.

Les activations brutes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles ont diminué de 9,6 % en 2025, par rapport à l'exercice précédent, en raison de la diminution du nombre d'activations brutes d'abonnés des services postpayés et prépayés.

- **Les activations brutes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** ont diminué de 12,9 % en 2025 par rapport à 2024, en raison de la baisse d'activités sur le marché, du ralentissement de la croissance démographique surtout attribuable à la politique gouvernementale en matière d'immigration et à la baisse des activations d'abonnés apportant leurs propres appareils de moins grande valeur, ce qui reflète l'accent que nous mettons sur les activations d'abonnés à valeur plus élevée stimulées par la croissance de notre marque Bell.

- **Les activations brutes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** ont diminué de 1,9 % en 2025 par rapport à l'exercice précédent, en raison du ralentissement de la croissance démographique, principalement imputable à la baisse de l'immigration, facteur partiellement compensé par les offres promotionnelles efficaces liées à Lucky Mobile.

Les activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles ont diminué de 30,7 % en 2025 par rapport à 2024, en raison de la diminution du nombre d'activations nettes d'abonnés des services postpayés, en partie compensée par l'augmentation du nombre d'activations nettes d'abonnés des services prépayés.

- **Les activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** ont diminué de 51,9 % au cours de l'exercice, par rapport à 2024, en raison de la baisse des activations brutes d'abonnés, facteur en partie contrebalancé par la baisse des désactivations d'abonnés.
- **Les activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 16,5 % en 2025, par rapport à 2024, en raison de la baisse des désactivations d'abonnés, facteur en partie contrebalancé par la baisse des activations brutes d'abonnés.

Le taux de désabonnement combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles s'est établi à 1,56 % en 2025, en baisse de 0,11 pt par rapport à 2024.

- **Le taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** s'est établi à 1,22 % en 2025, en baisse de 0,11 pt, par rapport à l'exercice précédent, grâce à nos investissements accrus dans la fidélisation de la clientèle et des améliorations apportées en matière de service à la clientèle.
- **Le taux de désabonnement des abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** de 5,47 % en 2025 a augmenté de 0,19 pt par rapport à 2024, en raison de l'activité accrue sur le marché et de l'incidence de l'ajustement, en 2024, de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 202 187 abonnés.

**Les abonnés utilisant des téléphones mobiles** au 31 décembre 2025 totalisaient 10 451 584, en hausse de 1,6 % par rapport à 10 288 574 abonnés enregistrés à la fin de 2024. De ce nombre, on compte 9 581 479 abonnés des services postpayés, soit une hausse de 0,5 %, comparativement à 9 530 436 abonnés à la fin de 2024, et 870 105 abonnés des services prépayés, soit une hausse de 14,8 %, comparativement à 758 138 abonnés à la fin de 2024. Au T3 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles de 51 541, à la suite de l'examen d'un compte d'abonné du secteur public visant à éliminer les abonnés sans utilisation.

**Les activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés** ont augmenté de 4,2 % en 2025 par rapport à l'exercice précédent,

principalement en raison de la baisse des pertes nettes liées aux appareils de données et de la hausse du nombre d'activations nettes du service pour voiture connectée, facteurs partiellement compensés par la diminution des activations nettes d'IdO des entreprises.

**Les abonnés utilisant des appareils mobiles connectés** au 31 décembre 2025 totalisaient 3 359 565, en hausse de 10,4 % par rapport à 3 043 430 abonnés enregistrés à la fin de 2024. Au T3 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des appareils connectés de 7 867, à la suite de l'examen d'un compte d'abonné du secteur public visant à éliminer les abonnés sans utilisation.

Services de données filaires

Internet haute vitesse de détail

|                                                                                              | 2025      | 2024      | Variation | % de variation |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de Bell SCT       | 53 959    | 131 521   | (77 562)  | (59,0) %       |
| Bell SCT Canada                                                                              | 48 013    | 131 521   | (83 508)  | (63,5) %       |
| Bell SCT États-Unis                                                                          | 5 946     | –         | 5 946     | n.s.           |
| Abonnés des services Internet haute vitesse de détail de Bell SCT <sup>(1) (2) (3) (4)</sup> | 4 890 602 | 4 490 896 | 399 706   | 8,9 %          |
| Bell SCT Canada <sup>(3) (4)</sup>                                                           | 4 455 460 | 4 490 896 | (35 436)  | (0,8) %        |
| Bell SCT États-Unis <sup>(1) (2)</sup>                                                       | 435 142   | –         | 435 142   | n.s.           |

n.s. : non significatif

- (1) Au T4 2025, après un examen approfondi des comptes d'abonnés de Ziplly Fiber, à la suite de notre acquisition le 1<sup>er</sup> août 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de 13 029 abonnés, afin de respecter les méthodes de Bell relatives aux désactivations d'abonnés.
- (2) Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025, la clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail dans le secteur Bell SCT États-Unis a augmenté de 442 225 abonnés.
- (3) Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 80 666 abonnés au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ce service. En outre, au début du T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 2 783 abonnés afin d'ajuster le nombre pour tenir compte des désactivations d'abonnés de l'exercice précédent à la suite d'un examen des comptes de nos abonnés.
- (4) En raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, dans le secteur Bell SCT Canada, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants aux services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

**Les activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail du secteur Bell SCT** ont diminué de 59,0 % en 2025 par rapport à l'exercice précédent, ce qui est attribuable à une baisse de 63,5 % dans le secteur Bell SCT Canada, facteur partiellement compensé par l'apport de 5 946 activations nettes d'abonnés du secteur Bell SCT États-Unis, à la suite de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025.

**Les activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail du secteur Bell SCT Canada** ont diminué de 63,5 % en 2025, par rapport à l'exercice précédent, ce qui est imputable à une baisse des activations découlant des offres promotionnelles accrocheuses continues des concurrents offrant des services de câblodistribution, des services de gros utilisant la fibre optique, des services Internet sans fil fixe et des services Internet par satellite, à la diminution de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre et au ralentissement de la croissance du marché, ce qui s'explique par la baisse de l'immigration et le ralentissement des mises en chantier d'habitations, facteurs compensés en partie par la diminution du nombre de désactivations d'abonnés, surtout des services utilisant la fibre optique, et reflète nos efforts pour fidéliser la clientèle.

**Les activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail du secteur Bell SCT États-Unis** se sont élevées à 5 946 au cours de l'exercice, par rapport à néant à l'exercice précédent, en raison de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025. Les activations nettes ont été favorisées par l'expansion continue de la zone de couverture du réseau de fibre et du taux de pénétration solide de la fibre optique, facteurs ayant plus que compensé les déconnexions aux services autres que ceux utilisant la fibre optique.

**Les abonnés des services Internet haute vitesse de détail du secteur Bell SCT** totalisaient 4 890 602 au 31 décembre 2025, en hausse de 8,9 %, par rapport à 4 490 896 abonnés à la fin de 2024, grâce à l'apport du secteur Bell SCT États-Unis, en raison de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025, facteur contrebalancé par un recul dans le secteur Bell SCT Canada. Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 80 666 abonnés

au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ce service. En outre, au début du T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 2 783 abonnés afin d'ajuster le nombre pour tenir compte des désactivations d'abonnés de l'exercice précédent à la suite d'un examen des comptes de nos abonnés. Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Ziplly Fiber, la clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail dans le secteur Bell SCT États-Unis a augmenté de 442 225 abonnés. Au T4 2025, après un examen approfondi des comptes d'abonnés de Ziplly Fiber, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de 13 029 abonnés, afin de respecter les méthodes de Bell relatives aux désactivations d'abonnés.

**Les abonnés des services Internet haute vitesse de détail du secteur Bell SCT Canada** totalisaient 4 455 460 au 31 décembre 2025, en baisse de 0,8 % par rapport à 4 490 896 abonnés à la fin de 2024. Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de 80 666 abonnés au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ce service. En outre, au début du T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de 2 783 abonnés afin d'ajuster le nombre pour tenir compte des désactivations d'abonnés de l'exercice précédent à la suite d'un examen des comptes de nos abonnés.

**Les abonnés des services Internet haute vitesse de détail du secteur Bell SCT États-Unis** totalisaient 435 142 au 31 décembre 2025. Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Ziplly Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 442 225 abonnés. Au T4 2025, après un examen approfondi des comptes d'abonnés de Ziplly Fiber, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de 13 029 abonnés, afin de respecter les méthodes de Bell relatives aux désactivations d'abonnés.

## Services de télé IP de détail

|                                                                                     | 2025      | 2024      | Variation | % de variation |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| (Pertes) activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail de Bell SCT | (52 971)  | 21 614    | (74 585)  | n.s.           |
| <i>Bell SCT Canada</i>                                                              | (52 721)  | 21 614    | (74 335)  | n.s.           |
| <i>Bell SCT États-Unis</i>                                                          | (250)     | —         | (250)     | n.s.           |
| Abonnés des services de télé IP de détail de Bell SCT <sup>(1) (2) (3)</sup>        | 2 085 630 | 2 132 953 | (47 323)  | (2,2) %        |
| <i>Bell SCT Canada</i> <sup>(2) (3)</sup>                                           | 2 079 791 | 2 132 953 | (53 162)  | (2,5) %        |
| <i>Bell SCT États-Unis</i> <sup>(1)</sup>                                           | 5 839     | —         | 5 839     | n.s.           |

n.s. : non significatif

- (1) Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025, la clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail dans le secteur Bell SCT États-Unis a augmenté de 6 089 abonnés.
- (2) Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 441 abonnés au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ce service.
- (3) Au T2 2024, nous avons augmenté notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 40 997 abonnés pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.

**Les pertes nettes d'abonnés des services de télé IP de détail de Bell SCT**, qui se sont établies à 52 971 en 2025, ont augmenté de 74 585 abonnés nets, par rapport à des activations nettes d'abonnés de 21 614 en 2024, ce qui s'explique par un recul de 74 335 abonnés nets dans le secteur Bell SCT Canada et des pertes nettes d'abonnés de 250 dans le secteur Bell SCT États-Unis, à la suite de l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025.

**Les pertes nettes d'abonnés des services de télé IP de détail dans le secteur Bell SCT Canada**, qui se sont chiffrées à 52 721 en 2025, ont augmenté de 74 335 abonnés nets, par rapport à des activations nettes d'abonnés de 21 614 en 2024, en raison de l'utilisation moindre liée à la baisse des activations des services Internet, de la diminution des activations liées à nos services de télé en continu Télé Fibe découlant de l'accent mis sur l'accroissement de la clientèle représentant une plus grande valeur, de l'intensité accrue de la concurrence et de la substitution plus importante en faveur des services de télé par contournement, facteurs partiellement compensés par un nombre moins élevé de clients dont les offres promotionnelles ont pris fin.

**Les pertes nettes d'abonnés des services de télé IP de détail du secteur Bell SCT États-Unis** se sont élevées à 250 en 2025, par rapport à néant à l'exercice précédent, en raison de l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025, ce qui est attribuable à la hausse des désactivations, alors que les services de télé IP traditionnels sont mis à l'épreuve par l'adoption par les abonnés des services par contournement.

**Les abonnés des services de télé IP de détail du secteur Bell SCT** totalisaient 2 085 630 au 31 décembre 2025, en baisse de 2,2 %, par rapport à 2 132 953 abonnés à la fin de 2024, en raison d'un recul dans le secteur Bell SCT Canada, facteur partiellement contrebalancé par l'apport du secteur Bell SCT États-Unis attribuable à l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025. Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 441 abonnés au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ce service. Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025, la clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail dans le secteur Bell SCT États-Unis a augmenté de 6 089 abonnés.

**Les abonnés des services de télé IP de détail du secteur Bell SCT Canada** totalisaient 2 079 791 au 31 décembre 2025, en baisse de 2,5 %, par rapport à 2 132 953 abonnés à la fin de 2024. Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail de 441 abonnés au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ce service.

**Les abonnés des services de télé IP de détail du secteur Bell SCT États-Unis** totalisaient 5 839 au 31 décembre 2025. Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025, notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail a augmenté de 6 089 abonnés.

## Services voix filaires

|                                                                                    | 2025      | 2024      | Variation | % de variation |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| Pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail de Bell SCT        | (181 197) | (187 426) | 6 229     | 3,3 %          |
| <i>Bell SCT Canada</i>                                                             | (173 734) | (187 426) | 13 692    | 7,3 %          |
| <i>Bell SCT États-Unis</i>                                                         | (7 463)   | —         | (7 463)   | n.s.           |
| Abonnés des SAR filaires résidentiels de détail de Bell SCT <sup>(1) (2) (3)</sup> | 1 722 178 | 1 834 191 | (112 013) | (6,1) %        |
| <i>Bell SCT Canada</i> <sup>(3)</sup>                                              | 1 646 307 | 1 834 191 | (187 884) | (10,2) %       |
| <i>Bell SCT États-Unis</i> <sup>(1) (2)</sup>                                      | 75 871    | —         | 75 871    | n.s.           |

n.s. : non significatif

- (1) Au T4 2025, après un examen approfondi des comptes d'abonnés de Zply Fiber, à la suite de notre acquisition le 1<sup>er</sup> août 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des SAR résidentiels de détail de 1 106 abonnés, afin de respecter les méthodes de Bell relatives aux désactivations d'abonnés.
- (2) Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025, la clientèle d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT États-Unis a augmenté de 84 440 abonnés.
- (3) Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 14 150 abonnés au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ce service.

**Les pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail du secteur Bell SCT** ont diminué de 3,3 % en 2025 par rapport à l'exercice précédent, ce qui est attribuable à une baisse des pertes nettes de 7,3 % dans le secteur Bell SCT Canada, facteur partiellement contrebalancé par les pertes nettes de 7 463 dans le secteur Bell SCT États-Unis à la suite de l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025.

**Les pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT Canada** ont diminué de 7,3 % en 2025 par rapport à 2024, ce qui est attribuable à la diminution du nombre de désactivations d'abonnés, facteur partiellement contrebalancé par le nombre moindre d'activations brutes imputable à la substitution technologique continue en faveur des services sans fil et Internet ainsi que par l'utilisation moindre liée à la baisse des activations des services Internet.

**Les pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail du secteur Bell SCT États-Unis** se sont chiffrées à 7 463 en 2025, par rapport à néant à l'exercice précédent en raison de l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025. Les pertes nettes ont subi l'incidence de la substitution continue en faveur des technologies sans fil et Internet.

**Le nombre d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail du secteur Bell SCT,** qui s'est élevé à 1 722 178 au 31 décembre 2025, a diminué de 6,1 %, par rapport à 1 834 191 abonnés à la fin de 2024, en raison d'un recul dans le secteur Bell SCT Canada, facteur partiellement contrebalancé par l'apport du secteur Bell SCT États-Unis attribuable à l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025. Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT Canada de 14 150 abonnés au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ce service. Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025, la clientèle d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT États-Unis a augmenté de 84 440 abonnés. Au T4 2025, après un examen approfondi des comptes d'abonnés de Zply Fiber, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail de 1 106 abonnés, afin de respecter les méthodes de Bell relatives aux désactivations d'abonnés.

## Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment des déclarations en ce qui a trait à nos perspectives commerciales. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

### Contexte concurrentiel

#### Bell SCT Canada

##### Produits et services sans fil

Le secteur canadien du sans-fil a enregistré une croissance des produits tirés des services inchangée en 2025, ce qui s'explique essentiellement par la croissance continue de la clientèle et des gains liés au taux de pénétration en dépit du ralentissement de l'immigration et de la croissance démographique, facteurs contrebalancés par des pressions modérées sur les prix. Les taux de pénétration dans d'autres régions développées (États-Unis, Europe et Asie) étant bien supérieurs à 100 %, le taux de pénétration des téléphones mobiles au Canada devrait poursuivre sa croissance au-delà du taux d'environ 90 % enregistré en 2025, ce qui s'inscrit dans la tendance à l'utilisation de multiples appareils et à l'adoption continue des appareils et des services mobiles.

En 2025, le secteur canadien du sans-fil a continué de subir une concurrence accrue à l'échelle nationale, en particulier au sein des marques complémentaires, même si la dynamique concurrentielle s'est améliorée dans l'ensemble du secteur au cours du deuxième semestre de l'exercice. Les limites d'utilisation des données dans les plans mensuels sont demeurées élevées dans le secteur, y compris les plans de données illimitées et les forfaits de services d'itinérance Canada/États-Unis/Mexique, en plus d'autres facteurs persistants comme la popularité des forfaits de partage des données, y compris les forfaits de partage de données en famille, et l'évolution de la composition de la clientèle vers des appareils mobiles et des outils non traditionnels, par exemple le clavardage vidéo. Le déploiement de l'infrastructure du réseau 5G s'est poursuivi en 2025, le réseau 5G étant offert par les entreprises de télécommunications nationales à environ 90 % de la population canadienne à la fin de 2025, par rapport à quelque 88 % à la fin de 2024. L'engagement de longue date de Bell envers l'excellence du réseau se reflète dans les reconnaissances reçues de tiers indépendants. Entre autres, notre réseau 5G a été nommé le plus rapide et le meilleur réseau sans fil par Ookla dans son rapport des prix Speedtest Awards pour le troisième et le quatrième trimestre de 2025.

Le secteur canadien du sans-fil demeure extrêmement concurrentiel et capitalistique pour les fournisseurs de services dotés d'installations, les entreprises de télécommunications continuant d'étendre et d'améliorer leurs réseaux sans fil à large bande, notamment au moyen du déploiement continu du réseau 5G et de la mise en place opérationnelle du spectre.

##### Concurrents des produits et services sans fil

- Fournisseurs nationaux de services sans fil dotés d'installations : Rogers, le groupe de sociétés de Telus Corporation (Telus) et Québecor Inc. (Québecor).
- Entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations : Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation, qui fournit le service en Saskatchewan; et Bragg Communications Inc. (Eastlink), qui fournit le service dans les trois provinces des Maritimes.

**Le nombre d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail dans le secteur Bell SCT Canada,** qui s'est chiffré à 1 646 307 au 31 décembre 2025, a reculé de 10,2 % par rapport à 1 834 191 à la fin de 2024. Au T1 2025, nous avons réduit le nombre d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail de 14 150 abonnés au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ce service.

**Le nombre d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail du secteur Bell SCT États-Unis** s'est établi à 75 871 au 31 décembre 2025. Au T3 2025, à la suite de l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025, la clientèle d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 84 440 abonnés. Au T4 2025, après un examen approfondi des comptes d'abonnés de Zply Fiber, nous avons réduit la clientèle d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail de 1 106 abonnés, afin de respecter les méthodes de Bell relatives aux désactivations d'abonnés.

- Cogeco Communications inc. (Cogeco), qui a lancé un service mobile sur une base limitée dans certains marchés du Québec et de l'Ontario en juillet 2025 à titre d'exploitant de réseaux mobiles virtuels, offrant des services sans fil à ses clients des services Internet.

##### Produits et services sur fil

Environ 7,5 millions d'abonnés d'Internet recevaient leur service sur les réseaux des trois plus importantes entreprises de câblodistribution à la fin de 2025, par rapport à environ 7,6 millions d'abonnés à la fin de 2024. Entre-temps, on estime à environ 7,7 millions le nombre d'abonnés à Internet qui recevaient leur service sur les réseaux d'entreprises de services locaux titulaires (ESLT) comme Bell à la fin de 2025, par rapport à environ 7,7 millions à la fin de 2024. Bell continue d'accroître sa part de marché par suite de l'expansion continue de notre réseau de fibre au moyen de connexions directes FTTP et de l'accroissement de la pénétration des forfaits de services. L'attention que nous portons au réseau FTTP et à ses caractéristiques supérieures à celles du câble, telles que des vitesses de téléchargement et de téléversement plus élevées et symétriques et une fiabilité accrue, nous a permis de connecter quelque 8 millions de foyers et d'entreprises en Ontario, au Québec, au Canada atlantique et au Manitoba à notre réseau pure fibre. Pour la sixième période de présentation de l'information financière d'affiliée, le service Internet pure fibre de Bell a été nommé service Internet le plus rapide au Canada dans le rapport des prix Speedtest Awards d'Ookla pour le troisième et le quatrième trimestre de 2025. Ookla a aussi décerné à l'Internet pure fibre de Bell les distinctions dans les catégories suivantes : meilleur réseau Internet, meilleur fournisseur de services Internet pour les jeux et réseau Internet le mieux coté.

Bien que nombre de Canadiens et Canadiennes continuent de regarder la télé généraliste, les plateformes numériques de diffusion en continu jouent un rôle de plus en plus important dans l'industrie de la radiodiffusion et à l'égard de la distribution du contenu. Les populaires services de vidéo en ligne offrent à la population canadienne plus de choix quant au moment et à l'endroit où ils visionnent du contenu vidéo, ainsi qu'à la façon dont ils ont accès à ce contenu. En 2025, les ESLT offrant le service de télé IP avaient une clientèle totale estimative de 3,4 millions de clients, soit une part de marché de 39 %, ce qui est inchangé par rapport à la fin de 2024. Les trois plus importantes entreprises de câblodistribution du Canada comptaient un nombre estimatif de 4,3 millions d'abonnés des services de télé, soit une part de marché de 49 % à la fin de 2025, ce qui est légèrement inférieur par rapport à 50 % à la fin de 2024. Le reste des abonnés du secteur étaient servis par des entreprises de services de télé par satellite et des fournisseurs régionaux.

Ces dernières années, deux des plus importantes entreprises de câblodistribution canadiennes, à savoir Rogers et Vidéotron, ont lancé de nouveaux services de télé fondés sur la plateforme vidéo X1 de Comcast. La plateforme de télé IP de Bell, Télé Fibe, continue d'offrir de nombreux avantages en matière de services comparativement aux offres par

câble, dont une tarification et des forfaits flexibles, la clarté et la qualité de l'image, la richesse et l'étendue du contenu et le nombre de façons dont les clients peuvent accéder au contenu, ce qui inclut l'application Télé Fibe sans récepteur sur les appareils que les clients possèdent déjà et les fonctionnalités comme Restart TV et l'enregistreur infonuagique. Les forfaits de diffusion en continu de Bell rehaussent la proposition de valeur en offrant un accès à des services de diffusion en continu de choix, dont Crave, Netflix et Disney+, et offrent des forfaits mensuels assortis de rabais, une facturation simplifiée et une flexibilité permettant aux clients de gérer et de modifier leurs abonnements aux services de diffusion en continu au sein de Bell.

La performance financière de l'ensemble du marché canadien des télécommunications filaires demeure affectée par la baisse continue des produits tirés des services voix traditionnels, dans la foulée de la substitution technologique en faveur des services sans fil et par contournement, ainsi que par la poursuite de la conversion des grandes entreprises clientes aux services et aux réseaux de données IP. À la fin de 2025, les trois plus importantes entreprises de câblodistribution du Canada comptaient collectivement environ 2,3 millions d'abonnés du service de téléphonie, soit une part d'environ 40 % de ce marché résidentiel à l'échelle nationale, par rapport à 41 % à la fin de 2024. À la fin de 2025, les entreprises de télécommunications comptaient collectivement environ 2,8 millions d'abonnés du service de téléphonie, soit une part de marché d'environ 50 %, par rapport à quelque 49 % à la fin de 2024. D'autres concurrents fournisseurs de services non dotés d'installations offrent également des services voix sur IP locaux et interurbains et revendent des services Internet haute vitesse.

#### **Concurrents des produits et services sur fil**

- Les fournisseurs de services de câblodistribution suivants offrent des services de télé, Internet et de téléphonie par câble :
  - Rogers, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, en C.-B., en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba;
  - Vidéotron, au Québec;
  - Cogeco en Ontario et au Québec;
  - Shaw Direct, avec son service de télé par satellite à l'échelle nationale;
  - Eastlink, dans chaque province, sauf en Saskatchewan, où l'entreprise ne fournit pas le service de télé par câble ni le service Internet.
- Telus fournit des services voix, Internet et de télé IP résidentiels en C.-B., en Alberta et dans l'est du Québec et offre des services Internet de détail dans des régions de l'Est du Canada aux termes d'ententes d'accès de gros obligatoire prévues par le cadre réglementaire du CRTC.
- Telus et Allstream Inc. (Allstream) fournissent des produits et services de gros et d'affaires partout au Canada.
- Diverses entreprises, par exemple TekSavvy Solutions, et Vonage Canada (une division de Vonage Holdings Corp.) (Vonage), offrent des services de revente ou des services voix sur IP locaux et interurbains ainsi que des services Internet.
- Les entreprises de satellites en orbite basse offrant des services Internet.
- Les services voix et vidéo par contournement, comme Zoom, Skype, Netflix, Prime Video, Disney+ et YouTube.
- Les appareils de diffusion en continu, comme Apple TV, Roku et Google Chromecast.
- Les autres ESLT canadiennes et les câblodistributeurs.
- La substitution par les services sans fil, y compris les services offerts par Bell.
- Les concurrents offrant des solutions d'impartition gérées personnalisées, comme les intégrateurs de systèmes CGI inc. et IBM.
- Les concurrents dans le marché de gros comprennent des câblodistributeurs, des entreprises de services locaux concurrents (ESLC) nationales, des fournisseurs situés aux États-Unis ou ailleurs dans le monde pour certains services, et des fournisseurs de services de télécommunications fondés sur les services d'électricité.

## **Bell SCT États-Unis**

### **Produits et services sur fil**

Le contexte concurrentiel du secteur Bell SCT États-Unis est principalement façonné par la concurrence dans les services de données filaires résidentiels et d'affaires, avec une importance croissante accordée à la connectivité à bande passante élevée et aux solutions fondées sur la fibre optique.

Dans les marchés des services résidentiels et des services aux petites entreprises, la concurrence est demeurée intense, les câblodistributeurs continuant de livrer une concurrence soutenue sur les prix, les promotions et le marketing afin de protéger leur part de marché. Toutefois, la technologie FTTP devrait conserver un avantage concurrentiel structurel par rapport au câble, car elle offre une latence réduite, des vitesses plus élevées et constantes et des capacités en matière de téléversement et de téléchargement symétriques. Ces caractéristiques sont de plus en plus importantes, car la demande d'applications exigeant un volume élevé de données de la part des clients continue d'augmenter.

Au cours des dernières années, les services Internet sans fil fixes à large bande et les services Internet par satellite se sont développés, ciblant principalement des segments de clientèle à plus faible bande passante ou mal desservis. Bien que ces solutions de rechange puissent convenir à certains cas d'utilisation, elles présentent habituellement des limites en matière de capacité, de latence ou d'utilisation par rapport à la connectivité fondée sur la fibre optique et ne devraient pas remplacer les services fondés sur la fibre optique pour les clients ayant besoin d'un service à large bande de haute performance.

Dans nos marchés d'affaires et de gros, la concurrence est alimentée par la demande de service de connectivité fiable à capacité élevée afin de soutenir l'adoption de solutions infonuagiques, les applications exigeant un volume élevé de données et l'utilisation croissante de l'IA. La substitution technologique des services traditionnels reposant sur les fils de cuivre vers des solutions fondées sur la fibre optique et alimentées par IP se poursuit, accentuant la pression concurrentielle tout en élargissant le marché réceptif aux services de connectivité avancés. La concurrence dans ces marchés comprend des entreprises de télécommunications nationales, des fournisseurs régionaux et des entreprises de services locaux concurrentes offrant les services Ethernet et Longueur d'onde, des services d'accès Internet et des services voix IP.

Dans l'ensemble des segments de clientèle, les intervenants du secteur continuent d'investir dans l'expansion des réseaux, l'automatisation, les fonctions libre-service et les plateformes numériques afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle, la qualité du service et l'expérience client, tout en gérant l'intensité du capital associée au déploiement des réseaux de fibre optique.

### **Concurrents des produits et services sur fil**

- Les fournisseurs de services de câblodistribution offrant des services vidéo, Internet et de téléphonie à la clientèle résidentielle et aux petites entreprises, dont Comcast et Charter, qui sont présents dans différents marchés à l'intérieur de la zone de couverture de Zply Fiber.
- Les fournisseurs de services sans fil offrant des services sans fil fixes à large bande, dont AT&T, Verizon et T-Mobile, qui ciblent principalement la clientèle résidentielle et les petites entreprises qui n'ont pas besoin d'une grande bande passante.
- Les fournisseurs de services à large bande par satellite, tels que Starlink, qui offrent des services Internet principalement dans des régions rurales et mal desservies.
- Les fournisseurs de services vidéo par contournement, comme Netflix, YouTube TV, YouTube, DirecTV Stream et Hulu, qui se disputent les abonnés.
- Les fournisseurs de services Ethernet et Longueur d'onde commerciaux et de gros, dont les entreprises de télécommunications nationales, les fournisseurs régionaux et les ESLC, comme Zayo, Lumen, AT&T, Verizon, Comcast, Charter et d'autres ESLC locales.
- Les fournisseurs de services voix sur IP commerciaux, dont les fournisseurs de services de communications infonuagiques comme Zoom, RingCentral, Nextiva et Vonage.

## Tendances observées dans le secteur

### Bell SCT Canada

#### Produits et services sans fil

La croissance du marché canadien du sans-fil continue d'être soutenue par l'augmentation de l'utilisation des données et l'adoption continue de services exigeant un volume élevé de données. Parmi les principaux facteurs figurent la popularité persistante des téléphones intelligents à valeur élevée, les forfaits de données illimités, des offres de données partagées, des appareils IoT, un accès mobile élargi et des services de données connexes. Ces facteurs devraient soutenir la demande pour les services de données sans fil à moyen et à long terme, particulièrement à mesure que les habitudes d'utilisation continuent d'évoluer.

La croissance du sans-fil a également été stimulée par la dynamique démographique et la formation des ménages. À mesure que les nouveaux Canadiens et Canadiennes s'établissent davantage au pays et élargissent leurs besoins en matière de connectivité du foyer, des appareils mobiles supplémentaires sont souvent ajoutés aux comptes existants au fil du temps, ce qui contribue à une croissance incrémentielle du nombre d'abonnés. Toutefois, les récentes initiatives gouvernementales visant à réduire l'immigration, notamment la diminution du nombre de visas accordés aux étudiants internationaux, pourraient peser sur les ajouts d'abonnés du secteur à court terme et contribuer à une intensification de la concurrence.

À la suite d'une période de concurrence accrue en 2023 et 2024, le RMU du secteur a montré des signes de stabilisation en 2025. Malgré cette amélioration, les pressions sur les prix persistent, en partie en raison d'une intensification des activités concurrentielles et de la transition continue vers les forfaits permettant aux abonnés d'apporter leurs propres appareils. La prévalence accrue des offres permettant aux abonnés d'apporter leur propre appareil a réduit les obstacles au changement de fournisseur et a favorisé une plus grande mobilité de la clientèle entre les entreprises.

Alors que les technologies LTE et LTE-A augmentent les vitesses de téléchargement, encourageant l'utilisation des données et améliorent l'expérience client, la croissance du trafic des données pose des défis à la technologie d'accès mobile. Pour mieux gérer ce trafic de données, les fournisseurs canadiens continuent de faire évoluer leurs réseaux et de déployer du spectre pour soutenir le passage à la 5G. Même si la bande des ondes millimétriques (mmWave) est importante pour l'expansion des réseaux 5G, ISDE n'a pas encore annoncé à quel moment les enchères de la bande de spectre mmWave commenceront.

Les technologies d'IoT permettent aux appareils de communications d'avoir une connexion aux réseaux sans fil et d'échanger des données, soutenant ainsi l'automatisation, la surveillance et la prise de décisions fondée sur les données dans un large éventail d'applications. Les plateformes et réseaux IoT sont déjà bien établis dans des secteurs tels que le transport, le commerce de détail, la fabrication et les ressources naturelles, l'adoption continuant de s'étendre à d'autres secteurs. Les organisations intègrent de plus en plus les solutions IoT à d'autres applications numériques afin de soutenir la transformation opérationnelle, d'améliorer l'efficacité et de générer une valeur additionnelle à partir des actifs connectés. Par conséquent, les technologies d'IoT représentent une occasion de croissance pour les services de connectivité sans fil, permettant aux fournisseurs de services d'offrir des solutions qui renforcent la sécurité, la productivité et la fiabilité des services. Bien que la connectivité IoT génère habituellement un RMU inférieur lorsqu'elle est vendue comme service autonome, elle favorise une croissance plus générale des produits des activités ordinaires et des marges en facilitant la vente d'applications à valeur ajoutée et de services complémentaires. Les solutions IoT contribuent souvent à approfondir les relations avec la clientèle en augmentant la pénétration des comptes et en élargissant la gamme de services offerts aux entreprises clientes et aux clients du public. En 2025, nous avons ajouté 324 002 abonnés utilisant des appareils mobiles connectés, portant notre clientèle d'abonnés des appareils mobiles connectés à environ 3,4 millions d'abonnés, soit une hausse de 10,4 % par rapport à 2024.

#### Produits et services sur fil

Le marché des télécommunications sur fil devrait rester très concurrentiel en 2026. Bien que le marché de l'accès Internet haute vitesse résidentiel soit en voie d'atteindre un niveau de maturité, avec un taux de pénétration d'environ 95 % au Canada à la fin de 2025, le nombre d'abonnés devrait continuer d'augmenter au cours des prochaines années. La substitution technologique, y compris la croissance des services sans fil et voix sur IP, devrait continuer à remplacer les produits tirés des services voix existants, dont les marges sont plus élevées, tandis que les services de diffusion numérique en continu à partir de plusieurs fournisseurs de contenu en ligne devraient se répercuter sur les services actuels de télévision linéaire. Bell est un important fournisseur des services de substitution et le recul de ces services traditionnels se poursuit comme prévu, quoique les pertes liées aux services voix résidentiels se poursuivent à un rythme plus lent que lors des exercices précédents, ce qui reflète le succès des forfaits qui regroupent nos services résidentiels.

La popularité du fait de pouvoir regarder la télé et du contenu sur demande à partir de plusieurs appareils, particulièrement sur les appareils portables et connectés, devrait continuer d'augmenter en suivant l'évolution des habitudes télévisuelles des consommateurs. Les fournisseurs de diffusion en continu continuent d'améliorer leurs services de diffusion par contournement et directement aux consommateurs afin de tenter de capter l'attention du public. Les fournisseurs de contenu télé traditionnel adaptent leurs stratégies de contenu et de distribution pour tenir compte de ces tendances. Bell considère les services par contournement et de diffusion en continu comme une occasion d'enrichir ses services linéaires et sur demande en offrant aux clients davantage de flexibilité et de choix, tout en encourageant une utilisation accrue des réseaux Internet haute vitesse et sans fil de Bell. En 2025, Bell a élargi l'offre de ses forfaits de diffusion en continu, en proposant notamment des forfaits de Crave avec Netflix et Disney+, ainsi que de nouvelles options d'abonnement combinant Crave, RDS et TSN.

Les ESLT canadiennes continuent d'investir considérablement dans le déploiement des réseaux à large bande, surtout dans le service FTTP, afin de maintenir et d'accroître leur capacité d'offrir des services IP évolués ainsi que des vitesses accrues de transmission à large bande. Les entreprises de câblodistribution continuent de faire évoluer leurs réseaux de câble grâce aux améliorations de la bande passante sur la plateforme DOCSIS et au fractionnement des nœuds. Bien que cette plateforme augmente la vitesse à court terme et soit rentable, elle n'offre pas les capacités évoluées que le service FTTP à plus long terme, telles que des vitesses symétriques rapides en amont comme en aval.

Dans le marché des services d'affaires, la convergence des services de TI et des services de télécommunications, rendue possible grâce aux réseaux fondés sur la technologie IP, continue de transformer le contexte concurrentiel, les fournisseurs non traditionnels brouillant de plus en plus les frontières avec les secteurs traditionnels. Les fournisseurs de télécommunications comme Bell réagissent en offrant des solutions gérées réseaucentriques qui tirent parti des investissements dans le réseau FTTP, tandis que les fournisseurs de services de TI regroupent les services de connectivité en offrant des logiciels-services (SaaS). L'évolution des TI a multiplié les possibilités pour les services dans les marchés d'affaires, notamment pour les solutions d'informatique en nuage, de cybersécurité, de données et d'automatisation de flux de travaux. Dans ce contexte, les offres de Bell aux entreprises clientes, notamment Ateko et Bell Cyber, répondent à la demande des clients pour des solutions numériques intégrées combinant des services de connectivité et de sécurité et des services gérés. Parallèlement, l'émergence d'une transformation numérique propulsée par l'IA rehausse les exigences en matière d'infrastructure de données sécurisée et souveraine, de calcul de haute performance et de connectivité, ce qui crée des occasions pour le Réseau d'IA tissé de Bell de soutenir les entreprises et les gouvernements dans le déploiement et la mise à l'échelle de solutions alimentées par l'IA à l'intérieur d'un cadre souverain canadien.

## Bell SCT États-Unis

### Produits et services sur fil

La concurrence devrait demeurer féroce sur le marché américain des services résidentiels de télécommunications de données sur fil en 2026. Les câblodistributeurs continuent de faire face aux pertes d'abonnés des services sur fil traditionnels en changeant leurs prix, en menant des activités promotionnelles, en augmentant la publicité et en redoublant d'efforts pour fidéliser leur clientèle. Cependant, la disponibilité limitée de l'infrastructure FTTP dans une grande partie des États-Unis continue de créer des occasions pour que les fournisseurs de services par fibre se démarquent par la performance de leur réseau et leurs capacités en matière de services.

La fibre est une technologie qui devrait conserver son avantage structurel par rapport au câble, car elle offre une latence réduite, des vitesses plus rapides et constantes et des capacités symétriques de téléversement et de téléchargement. Ces caractéristiques sont utiles à la clientèle résidentielle, d'affaires, dont les petites entreprises, et de gros dans différents cas d'utilisation et elles sont de plus en plus importantes à mesure que l'utilisation des données et les besoins en données des applications continuent de croître. Les services sans fil à large bande fixes et par satellite sont apparus sur le marché américain au cours des dernières années, ciblant principalement la clientèle qui n'a pas besoin d'une large bande passante ou vivant dans des régions mal desservies. Bien que ces services puissent répondre à un grand nombre de besoins, ils ont généralement une latence élevée et leur

capacité et leur utilisation sont limitées comparativement aux services par fibre. Par conséquent, ils ne devraient pas remplacer la connectivité par fibre pour la clientèle ayant besoin d'une large bande hautement performante. Le remplacement des services traditionnels reposant sur les fils de cuivre par les solutions IP à large bande passante devrait se poursuivre dans les marchés résidentiels et commerciaux. Dans le marché d'affaires, la demande de connectivité à forte capacité provient de l'adoption accrue de l'infonuagique, des applications requérant beaucoup de données et de l'utilisation grandissante de l'IA, facteurs qui augmentent les besoins en bande passante des entreprises de toutes les tailles.

Les fournisseurs de services par fibre devraient continuer à investir dans l'expansion et l'optimisation de leur réseau pour répondre à cette demande. Dans les marchés commerciaux, la demande de services de connectivité liés aux centres de données et de colocation devrait demeurer forte, soutenue par les contraintes de capacité dans les installations traditionnelles. En outre, la clientèle accorde de plus en plus d'importance à l'efficacité de la structure de coûts, à la latence et à la proximité du réseau. Ces tendances créent des occasions pour les solutions de colocation et de connectivité alternatives qui tirent parti de l'infrastructure de fibre existante.

Les investissements continus dans l'automatisation, les capacités de libre-service, la surveillance des réseaux et les plateformes numériques dans l'ensemble du secteur devraient favoriser les gains d'efficacité opérationnelle, améliorer la qualité du service et rehausser l'expérience client.

## Perspectives commerciales et hypothèses

Cette section contient des déclarations prospectives, notamment des déclarations en ce qui a trait à notre performance financière projetée et à nos plans de déploiement des réseaux, ainsi qu'à nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

### Perspectives pour 2026

#### Bell SCT Canada

Nos perspectives à l'égard de Bell SCT Canada pour 2026 reposent sur l'amélioration continue de la performance des services sans fil et la croissance des solutions d'entreprise propulsées par l'IA, facteurs en partie contrebalancés par le recul des services de données et de voix traditionnels. Les perspectives reflètent aussi l'instabilité de la conjoncture macroéconomique, l'incertitude persistante sur le plan réglementaire quant aux prix de même que les pressions continues sur les prix exercées par la concurrence. En outre, la supériorité de la fibre sur le câble, nos services sans fil 5G, nos abonnements numériques et nos solutions propulsées par l'IA continuent de présenter des occasions de croissance.

La croissance du nombre d'abonnés aux services sans fil devrait être modeste dans un contexte de diminution de l'immigration, soutenue par le passage d'abonnés à la marque de premier ordre de Bell, l'accent continu mis sur la fidélisation de la clientèle et la hausse d'intensité des produits parmi les offres de services de mobilité, de services Internet et de contenu qui convergent. Nous continuerons d'accroître notre clientèle d'abonnés des services de téléphonie mobile sans fil en suivant une approche rigoureuse et axée sur les coûts tout en gérant l'intensification de la concurrence et des activités promotionnelles dans toutes les régions et tous les segments de marché. Nous prévoyons une légère baisse du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles découlant de l'effet des pressions sur les prix exercées par la concurrence à l'exercice précédent ainsi qu'une diminution des produits tirés des frais de dépassement de données imputable à l'adoption accrue de forfaits de services de données illimitées, facteurs contrebalancés en partie par les modifications de prix, l'augmentation des volumes d'abonnés et la hausse d'intensité des produits. Nous nous attendons également à augmenter les produits tirés des services et des applications IdO.

La croissance de la clientèle d'abonnée des services Internet par fibre devrait se poursuivre, grâce à l'augmentation du taux de pénétration. La croissance de la clientèle d'abonnés des services de télé IP et des services de diffusion en continu devrait être soutenue par le lancement de Télé Fibe

sans récepteur et l'adoption de forfaits de services de diffusion en continu groupés comprenant Crave. Notre stratégie visant à accroître l'intensité des produits en augmentant le nombre de services par foyer demeure un moteur important de la croissance des produits des activités ordinaires, grâce à notre service Internet plus rapide que le câble, à une excellente expérience client, à l'accroissement des ventes croisées de services de mobilité et Internet de grande valeur aux ménages et au regroupement de contenu.

Sur les marchés d'affaires, nous prévoyons poursuivre sur notre lancée de 2025 en faisant progresser nos vecteurs de croissance propulsés par l'IA, Ateko, Bell Cyber et Réseau d'IA tissé de Bell, tout en gérant le recul des services de connectivité traditionnels. Nous prévoyons une augmentation des ventes de produits et des dépenses de projet des moyennes et grandes entreprises clientes et du secteur public, soutenue par la croissance continue du nombre d'abonnés des services sans fil. Cependant, à mesure que les grandes entreprises clientes cherchent à tirer parti des technologies à faibles coûts pour transformer leur main-d'œuvre et faire face à une incertitude économique accrue, les dépenses en services et produits de télécommunications de base traditionnels devraient demeurer variables.

Nous continuerons d'axer nos efforts sur notre structure de coûts d'exploitation pour compenser les pressions liées au ralentissement de la croissance de la clientèle, à l'érosion continue des produits tirés des services voix sur fil et des autres services traditionnels, dont les marges sont élevées, ainsi que les pressions de la concurrence visant à modifier les prix. Les gains d'efficacité opérationnelle continus rendus possibles par le réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs, l'innovation au chapitre des produits, l'adoption du numérique et de l'IA, l'amélioration des produits et des services, l'augmentation des fonctions libre-service, de nouveaux investissements dans les centres d'appels et le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et la réduction des taux contractuels des fournisseurs devraient permettre de réaliser des économies de coûts et des gains de productivité significatifs dans toute l'organisation.

## Bell SCT États-Unis

Les perspectives de Bell SCT États-Unis reflètent la contribution financière progressive de Ziplly Fiber, dont les résultats seront pris en compte pour sept mois de plus en 2026 qu'en 2025. Ces perspectives s'expliquent aussi par l'instabilité de la conjoncture macroéconomique, les pressions sur les prix exercées par les câblodistributeurs concurrents et les risques d'exécution associés aux permis et aux fixations aux poteaux liés à l'expansion du réseau de fibre.

L'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre de Ziplly Fiber devrait s'accélérer en 2026, les investissements dans les marchés à forte croissance étant devenus prioritaires. Elle devrait permettre d'accroître les ajouts nets d'abonnés des services Internet d'un exercice à l'autre et soutenir la croissance des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté, à mesure que l'entreprise continue de bénéficier du levier d'exploitation inhérent à son réseau de fibre.

Les perspectives reflètent aussi les opportunités d'augmenter la part de marché des actifs de fibre existants et de ceux qui seront nouvellement construits dans les services de données résidentiels et commerciaux. La demande de connectivité à large bande passant de la clientèle commerciale, par exemple pour des centres de données et des services de colocation, devrait soutenir la croissance, en raison de l'adoption accrue de l'infonuagique et d'applications utilisant beaucoup de données. Les investissements dans l'automatisation, les fonctions libre-service et les capacités numériques devraient favoriser les gains d'efficacité et améliorer l'expérience client.

## Hypothèses

### Bell SCT Canada

- la stabilisation de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services sans fil, étant donné que nous devons composer avec un accroissement de l'intensité de la concurrence et des activités promotionnelles dans toutes les régions et tous les segments de marché;
- la poursuite de l'expansion et du déploiement du réseau sans fil 5G et du réseau sans fil 5G+, tout en offrant une couverture et une qualité concurrentielles;
- la poursuite de la diversification de notre stratégie de distribution, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directes avec le consommateur et en ligne;
- la légère baisse du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles attribuable aux pressions concurrentielles sur les prix;
- la poursuite de l'adoption par la clientèle d'affaires de solutions évoluées 5G, 5G+ et d'IdO;
- la poursuite de l'expansion des services de technologies issus des récentes acquisitions réalisées sur le marché des services aux entreprises, en tirant parti de nos canaux de vente et de l'expertise technique des entreprises acquises;
- la croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet de détail par fibre;

## Principaux facteurs de croissance

### Bell SCT Canada

- L'accroissement de la clientèle utilisant les services de la marque de premier ordre de Bell.
- La hausse de l'intensité des produits parmi les offres de services mobiles, de services Internet et de contenu qui convergent, en raison des ventes croisées auprès des clients et des clientes qui n'achètent pas tous leurs services de télécommunications chez Bell.
- L'expansion continue de la zone de couverture de notre réseau FTTP, quoiqu'à un rythme moins élevé que pour la période de 2020 à 2025.

- l'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet;
- l'accent soutenu mis sur l'offre de forfaits de services résidentiels et familiaux en ce qui a trait aux services mobiles, d'accès Internet et de contenu;
- la migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur IP;
- les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros;
- la mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement, qui, dans bien des cas, sont également des services vendus par Bell Marchés Affaires afin d'assurer la continuité des relations avec les clients et la création d'occasions de croissance des produits des activités ordinaires connexes;
- l'adoption plus généralisée par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télé et la diminution de la clientèle d'abonnés des EDR;
- la réalisation d'économies de coûts du fait de l'efficacité opérationnelle découlant de notre zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs, de l'innovation au chapitre des produits, de l'adoption du numérique et de l'IA, de l'amélioration des produits et des services, de l'augmentation des fonctions libre-service, de nouveaux investissements dans les centres d'appels et le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et de la réduction des taux contractuels des fournisseurs.

### Bell SCT États-Unis

- la poursuite de l'accroissement de la clientèle des services Internet de détail grâce au déploiement continu du réseau de fibre au moyen de connexions directes à des foyers et à des entreprises supplémentaires dans notre zone de couverture actuelle et dans de nouveaux marchés;
- la hausse du RMU des services Internet de détail grâce à la migration continue de la clientèle vers des forfaits à vitesses plus rapides et à l'augmentation des tarifs;
- les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros;
- la réalisation d'économies de coûts du fait des gains d'efficacité opérationnelle découlant de notre zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, de l'adoption du numérique et de l'IA, de l'augmentation des fonctions libre-service et d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle.

- L'accroissement de la pénétration des services FTTP et WTTIP.
- La croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet de détail par fibre.
- La croissance continue des solutions propulsées par l'IA sur les marchés d'affaires.
- Le renforcement des liens avec notre clientèle d'affaires, ce qui permet de dégager des produits par abonné plus élevés.
- Les mesures innovatrices actuellement appliquées à l'égard du service et l'amélioration de nos produits.

## Bell SCT États-Unis

- La contribution financière accrue de Zply Fiber en 2026, dont les résultats seront pris en compte pour environ sept mois de plus qu'en 2025.
- L'accélération de l'expansion de la zone de couverture du réseau de Zply Fiber, qui devrait permettre d'accroître les ajouts nets d'abonnés des services Internet d'un exercice à l'autre.
- L'augmentation de la part de marché des actifs de fibre existants dans les services de données résidentiels et commerciaux.

## Principaux risques d'entreprise

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise liés aux secteurs Bell SCT Canada et Bell SCT États-Unis en particulier. Pour obtenir une description détaillée des autres principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

### Bell SCT Canada

#### Concurrence féroce

##### Risque

- L'intensité de l'activité de nos concurrents que sont les entreprises de services sans fil à l'échelle nationale, les petites entreprises ou les entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations, les entreprises non traditionnelles et les revendeurs.
- L'intensité de l'activité de nos concurrents jumelée à la multiplication des forfaits prévoyant le paiement par versement et des forfaits « Achetez maintenant et payez plus tard » et au lancement de nouveaux produits sur fil destinés à la clientèle résidentielle (p. ex. IdO, les systèmes et les appareils résidentiels intelligents, les plateformes de services de télé novatrices, etc.) et à la clientèle d'affaires (p. ex. les services voix sur IP par contournement, les solutions de collaboration et les solutions SD-WAN) par les entreprises nationales, les entreprises non traditionnelles et les grossistes, notamment l'expansion de l'offre de services de détail fondés sur l'accès de gros par de grands concurrents dotés d'installations.
- La concurrence créée par des intégrateurs de systèmes mondiaux et nationaux exerçant une pression sur les prix dans tout le secteur.

##### Incidence éventuelle

- Des pressions sur nos produits des activités ordinaires, notre BAIIA ajusté, notre RMU, nos flux de trésorerie et notre taux de désabonnement seraient vraisemblablement exercées si des concurrents du secteur du sans-fil continuaient de manière active de proposer de nouveaux types de plans tarifaires, de majorer les rabais, d'offrir des forfaits à partager conçus selon des exigences tarifaires complexes (p. ex. des mensualités) ou d'offrir d'autres incitatifs, comme des remises en argent pour un ancien téléphone intelligent lors d'une mise à niveau ou des forfaits multiproduits, pour attirer de nouveaux clients et clientes.
- L'accroissement de l'intensité de l'activité de nos concurrents pour les services sur fil pourrait entraîner la perte de produits des activités ordinaires, une augmentation du taux de désabonnement et une hausse des coûts liés à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle; tous ces facteurs exerceraient des pressions sur le BAIIA ajusté de Bell SCT Canada.

- L'acquisition de clients et de clientes grâce au réseau de fibre nouvellement construit en 2026.
- L'expansion dans les secteurs commerciaux verticaux, dont l'éducation, les centres de données et la colocation, et le gain de part de marché dans ces secteurs.
- Les mesures innovatrices actuellement appliquées à l'égard du service et l'amélioration de nos produits de données et de voix.

### Cadre réglementaire

##### Risque

- Une réglementation accrue des services sans fil, de leurs tarifs et de leur infrastructure, comme un plus grand accès obligatoire aux réseaux sans fil, l'établissement de tarifs pour les services sans fil obligatoires qui diffèrent considérablement des tarifs que nous proposons, et des restrictions liées aux futurs processus d'appel d'offres pour l'utilisation de spectre.
- Dans une décision temporaire (la « décision temporaire »), le CRTC a jugé que l'accès haute vitesse de gros groupé aux installations utilisant la technologie FTTP de Bell Canada en Ontario et au Québec devrait être obligatoire temporairement et de manière accélérée et a fixé des tarifs provisoires. Par la suite, dans une décision définitive (la « décision définitive »), le CRTC a rendu obligatoire l'établissement d'un service d'accès haute vitesse de gros groupé disponible sur les installations utilisant la technologie FTTP que les grandes ESLT devront fournir dans tous leurs territoires de titulaires respectifs à compter du 13 février 2025. Ce nouveau service améliore significativement la position commerciale de nos concurrents. Plusieurs parties ont déposé des demandes en vertu de la partie 1 pour que le CRTC examine et modifie plusieurs aspects de la décision définitive. Le 20 juin 2025, le CRTC a publié la Décision de télécom CRTC 2025-154 (la « décision sur les demandes de révision ») qui rejette toutes les demandes de révision et de modification. Dans une requête déposée le 18 juillet 2025, Cogeco et Eastlink ont demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision sur les demandes de révision devant la Cour d'appel fédérale, demande qui a été accordée le 10 septembre 2025. Les Opérateurs de réseaux concurrentiels canadiens (les « ORCC »), Cogeco, Eastlink et Saskatchewan Telecommunications ont interjeté conjointement appel de la décision définitive auprès du gouverneur en conseil, lequel a annoncé le 6 août 2025 avoir refusé de modifier la décision définitive. En septembre 2025, Cogeco, Eastlink et Saskatchewan Telecommunications, Rogers Communications Canada Inc. et les ORCC ont interjeté appel de la décision sur les demandes de révision devant le gouverneur en conseil. Les répercussions financières de ces obligations réglementaires dépendront en partie de la question de savoir si le CRTC établit des tarifs définitifs qui compensent pleinement Bell Canada pour les coûts et les risques considérables qu'elle assume dans l'expansion et la mise à niveau de ses réseaux.

##### Incidence éventuelle

- Une réglementation accrue pourrait influencer sur les investissements dans les réseaux et la structure du marché, réduire notre marge de manœuvre, améliorer la position commerciale de nos concurrents, estomper le caractère distinctif de nos services fondé sur nos réseaux et avoir une incidence défavorable sur la performance financière du secteur Bell SCT Canada.

- En ce qui a trait au nouveau service d'accès haute vitesse de gros groupé imposé pour les installations utilisant la technologie FTTP : i) l'imposition de tarifs définitifs qui diffèrent considérablement des tarifs que nous avons proposés pourrait avoir des répercussions financières, ii) bien que nous soyons en mesure d'utiliser le FTTP en gros sur le territoire traditionnel de Telus Communications Inc., et vice versa, notre territoire traditionnel compte une clientèle plus importante que celle de Telus Communications Inc., ce qui donne à cette dernière l'accès à une nouvelle clientèle potentiellement plus importante que celle à laquelle nous aurons nouvellement accès, iii) nous et nos marques, qui revendons en gros les services d'accès haute vitesse sur le câble de nos concurrents, ne sommes plus autorisés à vendre ces services à de nouveaux clients sur notre territoire traditionnel de desserte des opérateurs historiques filaires, et iv) dans le cas de notre service d'accès haute vitesse de gros existant, la mise en œuvre des tarifs pour les services d'accès haute vitesse de gros groupés ou dégroupés pourrait modifier notre stratégie d'investissement, en particulier relativement aux investissements dans des réseaux sur fil de prochaine génération, dans les petites collectivités et les zones rurales, améliorer la position commerciale de nos concurrents, accélérer davantage la pénétration du marché par les fournisseurs de services par contournement et la désintermédiation qu'ils entraînent, et avoir une incidence défavorable sur la performance financière de nos activités.

## Environnement de marché, avancées technologiques et modification des habitudes de la clientèle

### Risque

- Le ralentissement de la croissance du nombre d'abonnés en raison du taux élevé de pénétration des services Internet et des téléphones intelligents au Canada, conjugué aux pressions potentielles liées au contexte économique, à la réduction des dépenses discrétionnaires et aux diminutions des niveaux d'immigration.
- Compte tenu des avancées technologiques, le modèle de visionnement traditionnel de la télé (c.-à-d., l'abonnement à des forfaits de chaînes) est remis en question du fait du nombre croissant de modes de visionnement, légaux et illégaux, offerts sur le marché par des entreprises traditionnelles, non traditionnelles et mondiales et en raison des tendances au débranchement du câble et à la câbloréduction qui s'accroissent.
- La prolifération des technologies de réseaux a une incidence sur les décisions de la clientèle d'affaires de migrer vers les services par contournement et les services voix sur IP et/ou de tirer meilleur parti de leur architecture SD-WAN.
- La modification des habitudes de la clientèle contribue davantage à l'érosion au chapitre des SAR.

### Incidence éventuelle

- Le niveau de saturation du marché des services sur fil et sans fil et les réductions des niveaux d'immigration pourraient nuire à la croissance du nombre d'abonnés et augmenter le coût d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle, exerçant des pressions sur la performance financière de nos activités.
- Notre taux de pénétration de ce marché et le nombre d'abonnés des services de télé pourraient diminuer en raison des offres novatrices des EDR, de l'augmentation du nombre de fournisseurs de services par contournement nationaux et extranationaux non réglementés et de la grande quantité de contenu piraté.
- La prolifération des produits IP, notamment les offres de contenu des fournisseurs de services par contournement et les offres de logiciels par contournement directement aux consommateurs, pourrait accélérer le débranchement des services de télé et la réduction des dépenses pour ces services, de même que la diminution des investissements de la clientèle dans les TI d'affaires.
- Les diminutions continues au chapitre des SAR pèsent sur nos produits tirés des services voix traditionnels et nous obligent à élaborer d'autres gammes de services.

## Bell SCT États-Unis

### Concurrence féroce

#### Risque

- L'intensité de l'activité de nos concurrents que sont les entreprises nationales et régionales de services résidentiels sans fil à large bande, les fournisseurs de services à large bande par satellite et les entreprises superposées de fibre.
- L'intensité de l'activité de nos concurrents, conjuguée aux nouveaux prix concurrentiels des fournisseurs de services aux particuliers et aux entreprises, et l'abandon des solutions reposant sur les fils de cuivre.

#### Incidence éventuelle

- Des pressions sur nos produits des activités ordinaires, notre BAIIA ajusté, notre RMU, nos flux de trésorerie et notre taux de désabonnement seraient vraisemblablement exercées si des concurrents du secteur du sans-fil à large bande, de la large bande par satellite et du câble continuaient de manière active de proposer de nouveaux types de plans tarifaires, de majorer les rabais ou d'offrir d'autres incitatifs pour attirer de nouveaux clients et clientes.
- L'accroissement de l'intensité de l'activité de nos concurrents pour les services sur fil pourrait entraîner la perte de produits des activités ordinaires, une augmentation du taux de désabonnement et une hausse des coûts liés à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle; tous ces facteurs exerceraient des pressions sur le BAIIA ajusté de Bell SCT États-Unis.

### Cadre réglementaire

#### Risque

- Les organismes de réglementation, les États et les gouvernements locaux des États-Unis exercent un grand contrôle sur les activités, les prix et le déploiement de l'infrastructure de Zply Fiber.

#### Incidence éventuelle

- Le renforcement de la réglementation municipale ou des États, ou les modifications aux obligations actuelles, pourraient limiter la capacité de Zply Fiber à déployer d'autres infrastructures dans un État ou une ville et retarder l'achèvement des travaux de construction.

## Environnement de marché, avancées technologiques et modification des habitudes de la clientèle

### Risque

- Le ralentissement de la croissance du nombre d'abonnés en raison de l'arrivée de nouveaux concurrents, conjugué aux pressions potentielles liées au contexte économique et à la réduction des dépenses discrétionnaires.
- Les progrès concurrentiels du sans-fil et de la large bande par satellite rendent ces technologies plus attrayantes que la fibre pour les utilisateurs communs de la large bande.
- La compétitivité des services basés sur les réseaux commutés traditionnels dans les endroits où la fibre n'est pas disponible entraînera l'érosion des produits tirés des services traditionnels.

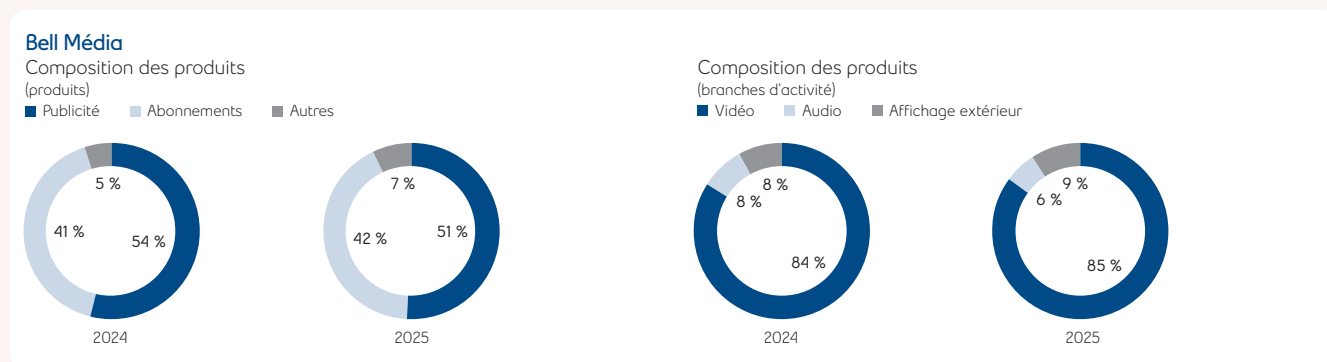
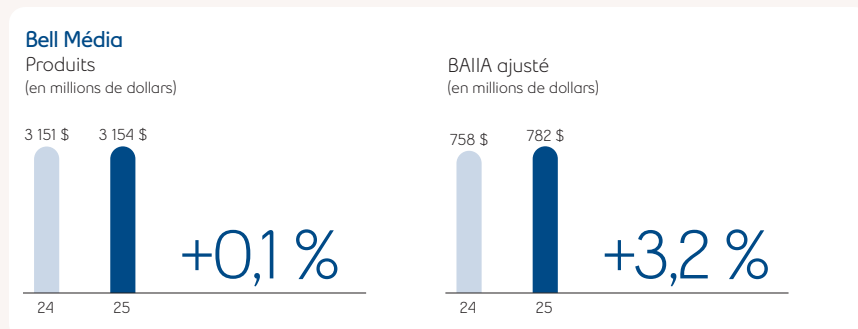
#### Incidence éventuelle

- Le niveau de saturation du marché des services sur fil et sans fil pourrait nuire à la croissance du nombre d'abonnés et augmenter le coût d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle, exerçant des pressions sur la performance financière de nos activités.
- Les diminutions continues au chapitre des SAR filaires pèsent sur nos produits tirés des services voix traditionnels et nous obligent à étendre le réseau de fibre pour offrir des services concurrentiels.

## 5.2 Bell Média

### Analyse de la performance financière

#### Faits saillants de la performance en 2025



### Résultats de Bell Média

#### Produits des activités ordinaires

|                                                    | 2025         | 2024         | Variation (\$) | % de variation |
|----------------------------------------------------|--------------|--------------|----------------|----------------|
| Produits externes                                  | 2 815        | 2 817        | (2)            | (0,1) %        |
| Produits intersectoriels                           | 339          | 334          | 5              | 1,5 %          |
| <b>Produits d'exploitation tirés de Bell Média</b> | <b>3 154</b> | <b>3 151</b> | <b>3</b>       | <b>0,1 %</b>   |

Les produits d'exploitation de Bell Média ont légèrement augmenté de 0,1 % en 2025, par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des autres produits et des produits tirés des frais d'abonnement, partiellement contrebalancée par la baisse des produits tirés de la publicité. Ces produits tiennent compte de la croissance d'un exercice à l'autre des produits liés au contenu numérique de 6,0 % en 2025.

- Les produits tirés de la publicité ont diminué de 5,6 % en 2025 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la baisse continue de la demande de services de publicité traditionnelle qui a eu une incidence sur toutes les plateformes traditionnelles, surtout en ce qui a trait aux chaînes généralistes et aux chaînes spécialisées axées sur le divertissement. En outre, la baisse d'un exercice à l'autre des produits tirés de la publicité a reflété le recul des produits tirés de la publicité à la radio par suite de la cession, annoncée précédemment, de 45 stations de radio, facteur partiellement compensé par la hausse des produits tirés de l'affichage extérieur qui ont tiré parti de l'acquisition d'OUTEDGE en juin 2024 et l'augmentation des produits tirés de la publicité liés aux services de vidéo numérique découlant de la croissance des téléviseurs connectés et de la formule d'abonnement à Crave soutenue par la publicité, ce qui souligne la transition de Bell Média vers les plateformes vidéo et audio et les plateformes numériques d'affichage extérieur.

- Les produits tirés des frais d'abonnement ont augmenté de 2,7 % au cours de l'exercice, par rapport à 2024, en raison de la hausse des produits tirés de Crave et des services de diffusion en continu de sports, ce qui s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'abonnés du service de diffusion en continu directement aux consommateurs, facteur modéré par l'érosion continue du nombre d'abonnés des EDR et l'avantage au T3 2024 découlant des ajustements rétroactifs liés à des contrats conclus avec des fournisseurs de services de télé canadiens.
- Les autres produits ont augmenté en 2025 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des ventes de programmes qui découle en partie de l'acquisition de Sphere Abacus, un distributeur de contenu d'envergure mondiale, en mai 2025, et de l'augmentation d'un exercice à l'autre des produits liés au Grand Prix du Canada de F1 2025.

Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

|                       | 2025    | 2024    | Variation (\$) | % de variation |
|-----------------------|---------|---------|----------------|----------------|
| Coûts d'exploitation  | (2 372) | (2 393) | 21             | 0,9 %          |
| BAIIA ajusté          | 782     | 758     | 24             | 3,2 %          |
| Marge du BAIIA ajusté | 24,8 %  | 24,1 %  |                | 0,7 pt         |

Les coûts d'exploitation de Bell Média ont diminué de 0,9 % en 2025 par rapport à l'exercice précédent, en raison de ce qui suit :

- les économies au titre des coûts de contenu, partiellement contrebalancées par les majorations contractuelles des coûts liés aux droits de diffusion et à la programmation sportive;
- les économies découlant des initiatives de réduction des coûts, principalement les réductions de personnel et les autres gains d'efficacité opérationnelle;
- la baisse des charges découlant des ventes de stations de radio.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- les charges d'exploitation liées à OUTEDGE et à Sphere Abacus en raison des acquisitions;
- la hausse des charges liées à l'augmentation des produits liés au Grand Prix du Canada de F1 2025.

Le BAIIA ajusté de Bell Média a augmenté de 3,2 % en 2025 par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de la baisse des coûts d'exploitation.

Données opérationnelles de Bell Média

- Le nombre total d'abonnés à Crave au 31 décembre 2025 a augmenté de 26 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 4,6 millions, en raison de la hausse de 65 % du nombre d'abonnés au service de diffusion en continu directement aux consommateurs de Crave.
- Pour la saison de diffusion 2024-2025, CTV s'est maintenu au premier rang des réseaux au Canada pour une 24<sup>e</sup> année consécutive pour l'ensemble des téléspectateurs aux heures de grande écoute, avec 9 des 20 émissions les plus regardées par l'ensemble des téléspectateurs à l'échelle nationale.

Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment des déclarations en ce qui a trait à nos perspectives commerciales. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Contexte concurrentiel

La concurrence pour le contenu dans le secteur canadien des médias continue d'être de plus en plus concentrée au sein d'un petit nombre de concurrents mondiaux qui ont une taille imposante et des ressources financières considérables. Les avancées technologiques ont aidé les nouveaux venus à véritablement s'imposer sur la scène des médias, alors que certaines entreprises titulaires ont renforcé leur intégration verticale avec les plateformes traditionnelles ainsi que les plateformes émergentes afin de soutenir l'acquisition, la distribution et la monétisation du contenu de choix. Par ailleurs, de nouveaux revendeurs mondiaux exercent une concurrence tant pour les droits sur le contenu que pour l'attention du public. Bell Média exerce une concurrence dans les marchés des services vidéo, audio, d'affichage extérieur et de médias numériques :

- **Services vidéo** : le marché des services vidéo est de plus en plus fragmenté et devrait continuer d'évoluer à mesure que de nouveaux services, plateformes et technologies accroîtront l'éventail des choix en ce qui concerne l'information et le divertissement offerts aux consommateurs; La concurrence liée au nombre de téléspectateurs continue de s'intensifier dans l'ensemble des services linéaires, sur demande et de diffusion en continu à mesure que les habitudes télévisuelles des consommateurs évoluent.

- Les cotes d'écoute des propriétés de télé spécialisée et de télé payante anglophones se sont élevées à 68 % de l'ensemble des téléspectateurs canadiens de la télé spécialisée et de la télé payante anglophones d'une semaine moyenne dans l'auditoire clé des téléspectateurs âgés de 25 à 54 ans, alors que les cotes d'écoute des propriétés de télé spécialisée et de télé payante francophones se sont chiffrées à 66 % des téléspectateurs québécois de la télé spécialisée et de la télé payante francophones d'une semaine moyenne.
- Noovo a compté 2 des 15 émissions régulières les plus regardées sur les chaînes généralistes de langue française par les téléspectateurs âgés de 25 à 54 ans.
- Les Canadiens et les Canadiennes consomment plus de 750 millions d'heures de contenu de Bell Média par mois en moyenne. La consommation de contenu de Bell Média sur les plateformes numériques a augmenté de plus de 50 % d'un exercice à l'autre pour l'ensemble de nos marques Crave, RDS, TSN et News.
- Astral Media Inc. (Astral) demeure un important fournisseur de solutions d'affichage extérieur dans l'ensemble du Canada, offrant cinq gammes de produits : Affichage extérieur, Mobilier urbain, Aéroports, Numérique grand format et Transit.

- **Services audio** : la concurrence au sein de l'industrie de la radiodiffusion a lieu principalement sur le marché local entre des stations individuelles, tandis que le marché étendu de l'audio est de plus en plus influencé par des plateformes mondiales de diffusion en continu offrant du contenu musical et des balados.
- **Services d'affichage extérieur** : le marché canadien de l'affichage extérieur est fragmenté, comprenant un petit nombre de grandes entreprises nationales et de nombreux fournisseurs régionaux et locaux exerçant leurs activités dans des marchés géographiques spécifiques.
- **Médias numériques** : la demande des consommateurs pour les médias numériques, le contenu sur des appareils mobiles et les services sur demande continue d'augmenter, ce qui accroît l'adoption des services numériques dans l'ensemble des produits liés aux médias. Par conséquent, les annonceurs déplacent leurs dépenses vers des formats vidéo et audio numériques de choix sur les plateformes numériques mondiales et les réseaux sociaux qui permettent de cibler plus étroitement des publics spécifiques comparativement à l'ancienne approche de marketing de masse. En réponse, Bell Média et d'autres entreprises de médias renforcent leurs capacités numériques et vendent leurs inventaires publicitaires sur des plateformes d'achat programmatiques et fondées sur les données qui favorisent solutions publicitaires plus ciblées et mesurables.

## Concurrents

### Vidéo

- Stations de télé généraliste (signaux locaux et éloignés) et chaînes spécialisées et payantes canadiennes, comme celles de Corus Entertainment Inc. (Corus), de Rogers, de Québecor et de Canadian Broadcasting Corporation (CBC)/Société Radio-Canada.
- Stations de télé généraliste et chaînes spécialisées américaines.
- Fournisseurs de services par contournement, comme Netflix, Prime Video, Disney+, Apple TV+, Paramount +, Discovery+ et DAZN.
- Plateformes numériques, comme YouTube, TikTok et Instagram.
- Chaînes FAST.

### Audio

- Importants opérateurs de radiodiffusion, comme Rogers, Corus, Cogeco et Groupe Stingray Inc., qui détiennent et exploitent également des concentrations de stations de radio dans divers marchés locaux.
- Stations de radio dans des marchés locaux spécifiques.
- Fournisseur du service radio par satellite SiriusXM.
- Réseaux et distributeurs de balados.
- Services de musique et de balados en continu, comme Spotify, Apple Music et Apple Podcasts.
- Services de téléchargement de musique, comme la boutique iTunes d'Apple.
- Autres médias, comme les journaux, les hebdomadaires locaux, la télé locale, les magazines, les panneaux publicitaires extérieurs et Internet.

### Affichage extérieur

- Annonceurs extérieurs et intérieurs importants, comme Allvision, Branded Cities, Lamar Advertising, Pattison Affichage, Québecor Inc., Vendo Media, REC Media, UB Media, Cineplex et Rogers Sports & Média.
- Nombreuses sociétés locales de plus petite taille qui exercent leurs activités dans quelques marchés locaux où le nombre de surfaces publicitaires est limité.
- Autres médias, comme la vidéo, l'audio, les médias imprimés et Internet.

### Tendances observées dans le secteur

Les consommateurs continuent d'avoir accès à un nombre grandissant de choix de divertissement et d'information en ligne, de nouveaux services étant ajoutés régulièrement. Cette augmentation a contribué à accentuer la fragmentation dans les habitudes de visionnement et de consommation. Bien que les services de télé linéaires traditionnels continuent d'enregistrer un nombre de téléspectateurs plus élevé dans l'ensemble comparativement aux autres formes de consommation de services vidéo, l'écart se resserre, car le public consomme de plus en plus du contenu sur un éventail élargi de plateformes et de formats. Les téléspectateurs regardent davantage de contenu en ligne, regardent moins la programmation en direct à l'horaire, consomment davantage de contenu vidéo sur des appareils mobiles et connectés et ont accès à des bibliothèques élargies de programmation sur demande.

Les services de diffusion en continu comme Crave, Netflix, Prime Video, Disney+, Apple TV+ et YouTube sont largement utilisés dans les foyers à titre de complément à la consommation de télé linéaire et un nombre grandissant de consommateurs utilisent ces services pour remplacer leurs forfaits de services linéaires traditionnels. Étant donné que le contenu est distribué plus largement entre différents fournisseurs, la concurrence pour capter l'attention des téléspectateurs s'est intensifiée, ce qui a contribué à la hausse des coûts du contenu et à la nécessité accrue pour les consommateurs de s'abonner à plusieurs services. En réponse, le secteur a lancé des forfaits, des formules à prix réduit soutenues par la publicité ainsi qu'un éventail élargi de chaînes FAST, y compris des plateformes telles que The Roku Channel, Tubi et Pluto TV. En 2026, Bell Média exploite 13 chaînes FAST de langue anglaise et de langue française proposant une programmation de divertissement, de documentaires, de nouvelles et de sports, disponibles sur de multiples plateformes de distribution, notamment LG Channels, Samsung TV Plus, Plex, The Roku Channel, Tubi et Bell Télé.

Le contenu vidéo de choix demeure un facteur clé de différenciation pour les entreprises de médias cherchant à attirer et à fidéliser le public et les annonceurs. Les émissions de sport et d'événements spéciaux en direct, en particulier, devraient continuer d'attirer un grand nombre de téléspectateurs. Toutefois, la concurrence pour les droits sur le contenu de choix s'est intensifiée, des entreprises mondiales telles que Netflix, Prime Video, Disney+, DAZN, Paramount+ et Apple TV+ accroissant la demande de contenu, ce qui contribue à la hausse des coûts des droits pour la programmation et à une concurrence accrue pour les propriétés clé.

Le comportement des consommateurs continue d'évoluer, incitant les entreprises de médias à adapter leurs stratégies de contenu, de distribution et de produits. Plusieurs sociétés ont élargi leurs offres directes aux consommateurs afin de mieux concurrencer les plateformes non traditionnelles, notamment le service bilingue Crave, RDS et TSN de Bell Média, offerts sur une vaste gamme d'appareils et de plateformes. Bien que les services VSDA dominent toujours le paysage de la diffusion en continu, les services VSDFP et FAST connaissent une forte croissance, soutenue en partie par la demande des consommateurs soucieux de faire des économies.

En parallèle, les habitudes d'achat de publicité évoluent sur l'ensemble des plateformes de médias. L'augmentation de la consommation du contenu numérique a accru la demande pour des solutions publicitaires plus ciblées et fondées sur des données, y compris des modèles d'achat programmatiques libre-service. Par conséquent, Bell Média et d'autres entreprises de médias renforcent leurs plateformes de publicité et leurs capacités à offrir des solutions publicitaires plus ciblées et mesurables au moyen des plateformes d'achat programmatiques et fondées sur des données.

## Perspectives commerciales et hypothèses

Cette section contient des déclarations prospectives, notamment des déclarations en ce qui a trait à notre performance financière projetée, ainsi qu'à nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

### Perspectives pour 2026

Bell Média cible une croissance positive des produits des activités ordinaires en 2026, grâce à l'expansion continue des services de publicité numérique pour les téléviseurs connectés, à la DAAI, aux forfaits de Crave soutenus par la publicité et à la croissance de la distribution de contenu à l'échelle mondiale par Sphere Abacus. Le marché de la publicité continue de se réorienter vers les plateformes numériques, alors que la majorité des services de télé et de radio traditionnels au Canada connaissent une stabilité et une baisse de leur auditoire. La croissance des produits tirés des frais d'abonnement devrait être soutenue par l'adoption continue des services de diffusion en continu de Crave, de RDS et de TSN grâce à une distribution rehaussée, à l'optimisation des offres de contenu et aux améliorations continues de l'expérience client. En même temps, la réorientation continue de l'utilisation des médias vers les services par contournement et les plateformes numériques des concurrents ainsi que la poursuite de la câbloréduction et du débranchement du câble devraient continuer d'exercer des pressions sur les volumes d'abonnés et les produits des activités ordinaires liés aux médias traditionnels.

Bell Média reste déterminée à faire progresser sa stratégie des médias numériques d'abord, notamment en augmentant les produits tirés du contenu numérique et le nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs. La société continue également de mettre l'accent sur le contrôle rigoureux des coûts en cherchant à réaliser des gains au chapitre de la productivité et des améliorations de l'efficacité opérationnelle dans toutes ses propriétés de médias, tout en continuant à investir dans du contenu de choix pour tous les écrans et toutes les plateformes.

Pour l'ensemble de son portefeuille de propriétés de médias, particulièrement en ce qui concerne les services vidéo, Bell Média entend tirer parti de sa position sur le marché et de ses capacités accrues de ciblage de public afin d'offrir aux annonceurs des occasions de choix de rejoindre un public à l'échelle nationale et locale. La mise en œuvre de la stratégie dans ce domaine repose sur l'acquisition continue d'émissions à cotes d'écoute élevées et de contenu différencié, le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur l'ensemble des plateformes ainsi que la production et la commande d'un contenu canadien de grande qualité. Bell Média prévoit également poursuivre l'expansion de la télévision connectée et de la DAAI, permettant un ciblage publicitaire plus précis et des expériences publicitaires personnalisées au niveau du foyer et de l'appareil.

Les offres de contenu de sports de Bell Média devraient demeurer un moteur important de la mobilisation du public, notamment grâce à la couverture d'événements majeurs tels que la Coupe du monde de la FIFA 2026. Ces offres, combinées à l'intégration continue des plateformes numériques, constituent le point central de la stratégie visant à accroître le nombre de téléspectateurs et leur engagement. Bell Média continuera également d'investir dans une programmation innovatrice de grande qualité en matière de sports, de nouvelles et de couverture éditoriale.

Dans la télé spécialisée dans des domaines autres que les sports, la croissance de l'auditoire et des produits tirés de la publicité devrait découler des investissements continus dans une programmation de qualité et des productions originales.

Crave, le service de diffusion en continu bilingue de choix de Bell Média, demeure le cœur de la stratégie numérique. À la suite de son expansion récente pour inclure du contenu additionnel, notamment des nouvelles, certains événements sportifs et une programmation jeunesse élargie, Bell Média prévoit continuer à tirer parti de son portefeuille de contenu de choix, dont HBO, Max, STARZ et une programmation originale en anglais et en français, afin d'attirer et de fidéliser les abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs. Les efforts continus porteront sur l'élargissement de la distribution et l'amélioration constante de la plateforme.

Bell Média continuera de soutenir la programmation originale de langue française, en mettant l'accent sur les plateformes numériques telles que Crave, Noovo.ca et iHeartRadio Canada, afin de mieux servir les publics francophones grâce à des expériences numériques plus personnalisées.

La distribution mondiale de contenu devrait demeurer un moteur de croissance important grâce à la participation majoritaire de Bell Média dans Sphere Abacus, qui agit comme principal distributeur international des droits sur le contenu détenus par Bell Média. Cette plateforme devrait accroître la portée mondiale, améliorer les occasions de monétisation et soutenir la distribution de contenu canadien et le rayonnement des créateurs canadiens à l'échelle internationale.

En ce qui a trait aux services audio, Bell Média entend continuer d'offrir aux annonceurs des occasions attrayantes à l'échelle nationale et locale, notamment par l'expansion de la DAAI. De plus, Bell Média cherchera à saisir des occasions de tirer parti des synergies dans l'ensemble de ses propriétés de vidéo et d'audio, notamment par la promotion du contenu, l'élargissement de la distribution de contenu par l'intermédiaire d'iHeartRadio Canada et la réalisation de gains d'efficacité opérationnelle.

Dans le secteur de l'affichage extérieur, Bell Média continue d'offrir aux annonceurs une exposition aux principaux marchés canadiens. La société cherchera les occasions de croissance dans le domaine de l'affichage extérieur numérique, notamment par la conversion de certaines structures extérieures statiques en formats numériques et l'aménagement de nouveaux emplacements numériques afin de répondre à la demande croissante des annonceurs.

### Hypothèses

- Des produits liés au contenu numérique totaux qui devraient refléter l'expansion des téléviseurs connectés, de la publicité directement aux consommateurs et de l'augmentation du nombre d'abonnés, ainsi que la croissance des services numériques dans nos activités d'affichage extérieur, contribuant à la mise en œuvre de notre stratégie des médias numériques d'abord.
- La mise à profit de données internes pour améliorer le ciblage, la prestation de services publicitaires, y compris une expérience de visionnement personnalisée, et l'attribution.
- La gestion stratégique de la croissance des coûts d'acquisition et de production du contenu pour obtenir une programmation différenciée de grande qualité sur tous les écrans et toutes les plateformes.
- Le soutien continu à l'adoption des produits de Crave, de RDS et de TSN grâce à une distribution rehaussée, à des partenariats, à une offre de contenu et à l'amélioration de l'expérience client.
- L'expansion de la distribution de contenu à l'échelle mondiale grâce à la participation majoritaire dans Sphere Abacus.
- Un soutien continu du contenu original en français privilégiant les plateformes numériques comme Crave, Noovo.ca et iHeartRadio Canada, pour mieux servir notre clientèle francophone en lui offrant une expérience numérique personnalisée.
- L'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans notre secteur des médias.

## Principaux facteurs de croissance

- Poursuite de la croissance des services de diffusion en continu de Crave, de RDS et de TSN au moyen d'un élargissement de la distribution, notamment par des forfaits et des partenariats.
- Croissance continue en ce qui concerne les téléviseurs connectés, la DAAI, Crave avec publicités et les chaînes FAST, ainsi que la croissance de l'affichage extérieur numérique.
- Offre d'un contenu captivant pour maintenir la solidité de la performance au chapitre de l'auditoire et augmenter la distribution de contenu international.
- Croissance des activités de distribution de contenu à l'échelle mondiale grâce à Sphere Abacus.

## Principaux risques d'entreprise

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise liés au secteur Bell Média en particulier. Pour obtenir une description détaillée des autres principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

### Incertitude relative aux produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement

#### Risque

- La publicité est fortement tributaire de la conjoncture économique et du nombre de téléspectateurs, et la pression est de plus en plus forte pour les médias traditionnels, qui doivent désormais partager l'attribution des dépenses de publicité avec des sociétés de services numériques non traditionnelles ou mondiales qui dominent le marché.
- Le marché publicitaire pourrait subir une fois de plus l'incidence du report ou de l'annulation de campagnes publicitaires dans de nombreux secteurs en raison du contexte économique.
- Bell Média a conclu des contrats avec diverses EDR en vertu desquels elle perçoit des frais d'abonnement mensuels pour les services de télé spécialisée et de télé payante, qui viennent à échéance à une date précise.

#### Incidence éventuelle

- Un climat d'incertitude économique pourrait continuer à peser sur les dépenses des annonceurs. Notre incapacité à augmenter ou à maintenir l'auditoire ou à obtenir une part du marché en évolution et fragmenté de la publicité, y compris des produits liés au contenu numérique, pourrait se traduire par la perte de produits tirés de la publicité.
- Si nous ne réussissons pas à conclure des ententes favorables avec les EDR, cela pourrait occasionner la perte de produits tirés des frais d'abonnement.

### Concurrence féroce

#### Risque

- L'intensité de l'activité de nos concurrents engendrée par les nouvelles technologies et les autres plateformes de distribution comme les offres de contenu des fournisseurs de services par contournement non réglementés, la VSD, les plateformes personnelles vidéo, la distribution directement au consommateur et le contenu piraté qui s'ajoutent aux services de télé généraliste, jumelée aux stratégies de produits et de ventes accrocheuses des entreprises non traditionnelles mondiales d'une taille beaucoup plus importante.

#### Incidence éventuelle

- Une concurrence accrue conjuguée à l'apparition de stratégies de produits et de ventes accrocheuses des entreprises pourrait avoir une incidence défavorable sur le nombre d'abonnements et/ou de téléspectateurs des services de télé de Bell Média et sur les sources de produits des activités ordinaires de Bell Média.

### Augmentation des coûts du contenu et capacité d'obtenir du contenu de premier plan

#### Risque

- L'augmentation des coûts du contenu liée au nombre croissant de concurrents nationaux et mondiaux convoitant le même contenu ou cherchant à conserver du contenu dans leur propre écosystème, et la capacité d'acquérir ou de créer du contenu différencié de premier plan pour stimuler la croissance des produits des activités ordinaires et des abonnements.

#### Incidence éventuelle

- L'augmentation des coûts au titre de la programmation pourrait nous obliger à engager des charges imprévues, ce qui pourrait peser lourdement sur le BAIIA ajusté.
- Notre incapacité à acquérir ou à créer du contenu de programmation populaire pourrait avoir une incidence défavorable sur le nombre de téléspectateurs et les niveaux d'abonnement de Bell Média et, en conséquence, sur les produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement.

# 6 Gestion financière et des capitaux



Nos ressources  
financières

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

## 6.1 Dette nette

|                                                                                | 2025    | 2024    | Variation (\$) | % de variation |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|----------------|----------------|
| Dette à long terme                                                             | 34 904  | 32 835  | 2 069          | 6,3 %          |
| Moins : 50 % des titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur <sup>(1)</sup> | (2 149) | –       | (2 149)        | n.s.           |
| Dette à court terme                                                            | 6 155   | 7 669   | (1 514)        | (19,7) %       |
| 50 % des actions privilégiées <sup>(2)</sup>                                   | 1 644   | 1 767   | (123)          | (7,0) %        |
| Trésorerie                                                                     | (314)   | (1 572) | 1 258          | 80,0 %         |
| Équivalents de trésorerie                                                      | (6)     | –       | (6)            | n.s.           |
| Placements à court terme                                                       | –       | (400)   | 400            | 100,0 %        |
| Dette nette <sup>(3)</sup>                                                     | 40 234  | 40 299  | (65)           | (0,2) %        |

n.s. : non significatif

- (1) Une proportion de 50 % des titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur au 31 décembre 2025 est exclue, car elle bénéficie d'un traitement en fonds propres de la part de certaines agences de notation.
- (2) Une proportion de 50 % des actions privilégiées en circulation représentant 3 288 millions \$ et 3 533 millions \$ au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, respectivement, sont classées en tant que dettes afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.
- (3) La dette nette est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR* du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

La diminution de 1 514 millions \$ de la dette à court terme et l'augmentation de 2 069 millions \$ de la dette à long terme s'explique par :

- l'émission par Bell Canada de billets de série A, d'un montant en capital total de 1 000 millions \$ US (1 416 millions \$ CA);
- l'émission par Bell Canada de billets de série B, d'un montant en capital total de 1 250 millions \$ US (1 771 millions \$ CA);
- l'émission par Bell Canada de billets de série C, d'un montant en capital total de 1 250 millions \$;
- l'émission par Bell Canada de débetures MTN, série M-64, d'un montant en capital total de 400 millions \$;
- l'émission par Bell Canada de débetures MTN, série M-65, d'un montant en capital total de 500 millions \$;
- l'émission par Bell Canada de débetures MTN, série M-66, d'un montant en capital total de 600 millions \$;
- l'émission par Bell Canada de débetures MTN, série M-67, d'un montant en capital total de 500 millions \$;
- l'augmentation des emprunts en cours de 487 millions \$ US (678 millions \$ CA) aux termes de la facilité de prêts à terme non garantis engagés de Bell Canada;
- l'augmentation de 1 998 millions \$ US (2 757 millions \$ CA) attribuable à l'acquisition de Ziplly Fiber comportant des billets à terme, dont le solde en capital s'établissait à 1 594 millions \$ US (2 199 millions \$ CA), des billets de financement garantis et liés aux revenus de réseaux de fibre optique (billets de financement), dont le solde en capital s'établissait à 367 millions \$ US (506 millions \$ CA), ainsi que des obligations locatives et d'autres dettes de 37 millions \$ US (52 millions \$ CA);
- l'augmentation des emprunts en cours de 500 millions \$ US (697 millions \$ CA) aux termes d'une nouvelle facilité de prêts à terme non garantis;
- l'augmentation des effets à payer (déduction faite des remboursements) de 452 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement à l'échéance des débetures MTN, série M-47, d'un montant en capital total de 1 500 millions \$;
- le remboursement à l'échéance des débetures MTN, série M-49, d'un montant en capital total de 600 millions \$;
- le rachat de billets, par Bell Canada, dans le cadre d'offres publiques de rachat, pour un prix de rachat total en trésorerie de 633 millions \$ US (903 millions \$ CA) :
  - un montant en capital de 174 millions \$ US (249 millions \$ CA) de billets de série US 2, dont le solde de capital s'établissait à 600 millions \$ US (856 millions \$ CA);
  - un montant en capital de 79 millions \$ US (112 millions \$ CA) de billets de série US 4, dont le solde de capital s'établissait à 500 millions \$ US (713 millions \$ CA);
  - un montant en capital de 183 millions \$ US (261 millions \$ CA) de billets de série US 5, dont le solde de capital s'établissait à 600 millions \$ US (856 millions \$ CA);
  - un montant en capital de 191 millions \$ US (273 millions \$ CA) de billets de série US 6, dont le solde de capital s'établissait à 650 millions \$ US (927 millions \$ CA);
  - un montant en capital de 217 millions \$ US (310 millions \$ CA) de billets de série US 7, dont le solde de capital s'établissait à 750 millions \$ US (1 070 millions \$ CA);

- le rachat de débentures, par Bell Canada, dans le cadre d'offres publiques de rachat, pour un prix de rachat total en trésorerie de 1 498 millions \$ :
  - un montant en capital de 105 millions \$ de ses débentures MTN, série M-39, dont le solde de capital s'établissait à 500 millions \$;
  - un montant en capital de 100 millions \$ de ses débentures MTN, série M-45, dont le solde de capital s'établissait à 500 millions \$;
  - un montant en capital de 1 166 millions \$ de ses débentures MTN, série M-51, dont le solde de capital s'établissait initialement à 1 250 millions \$;
  - un montant en capital de 460 millions \$ de ses débentures MTN, série M-55, dont le solde de capital s'établissait à 550 millions \$;
- la diminution de la dette de 636 millions \$ du fait d'un profit lié au remboursement anticipé de la dette découlant des offres publiques de rachat dont il est question plus haut;
- le rachat par Bell Canada, sur le marché libre, pour un prix de rachat en trésorerie de 6 millions \$, d'un montant en capital de 7 millions \$ de ses débentures MTN, série M-55, dont le solde en capital s'établissait à 90 millions \$, découlant des offres publiques de rachat dont il est question plus haut;
- le remboursement anticipé des débentures MTN, série M-41, dont le solde en capital s'établissait à 750 millions \$, pour un prix de rachat total de 750 millions \$;
- le remboursement de l'emprunt en cours de 600 millions \$ US (814 millions \$ CA) dans le cadre de l'entente de prêts commerciaux liée à Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité);
- le remboursement anticipé des billets à terme de Ziplly Fiber, dont le solde de capital s'établissait à 1 594 millions \$ US (2 192 millions \$ CA);
- le remboursement anticipé des billets de financement de Ziplly Fiber, dont le solde de capital s'établissait à 367 millions \$ US (509 millions \$ CA);
- la diminution nette de 1 058 millions \$ principalement attribuable à la baisse des obligations locatives et d'autres dettes, ainsi qu'aux fluctuations des taux de change visant la dette en dollars américains couverte. Se reporter à la section 6.5, *Gestion des risques financiers*, du présent rapport de gestion pour obtenir plus de détails.

La diminution de la trésorerie de 1 258 millions \$, la diminution des placements à court terme de 400 millions \$ et l'augmentation des équivalents de trésorerie de 6 millions \$ s'expliquent principalement par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 8 965 millions \$, exclusion faite des paiements de capital au titre des obligations locatives;
- des acquisitions d'entreprises de 4 905 millions \$, surtout au titre de l'acquisition de Ziplly Fiber;
- des dépenses d'investissement de 3 700 millions \$;
- des dividendes de 2 026 millions \$ payés sur les actions ordinaires de BCE;
- des paiements de capital au titre des obligations locatives de 1 127 millions \$;
- un montant de 216 millions \$ payé pour l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires de BCE en vue du règlement de paiements fondés sur des actions;
- les paiements au titre des autres activités de financement, y compris les coûts liés au remboursement anticipé de la dette relative à Ziplly Fiber, de 189 millions \$;
- d'un montant de 182 millions \$ payé pour le rachat d'actions privilégiées de BCE;
- des dividendes de 151 millions \$ payés sur les actions privilégiées de BCE;
- les paiements au titre des autres activités d'investissement, y compris le prêt consenti à Ziplly Fiber avant l'acquisition, de 95 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 7 809 millions \$;
- des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 6 993 millions \$;
- la diminution des placements de 4 684 millions \$ attribuable à la vente de notre participation minoritaire dans MLSE;
- l'augmentation des effets à payer (déduction faite des remboursements) de 452 millions \$;
- des cessions d'entreprises de 102 millions \$ découlant principalement de la vente de nos actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance ainsi que de nos stations de radio Bell Média.

## 6.2 Données liées aux actions en circulation

| Actions ordinaires en circulation                                                                                           | Nombre d'actions   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 2025                                                                              | 912 283 103        |
| Actions émises en vertu du régime d'actions différées                                                                       | 715                |
| Actions émises en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires (RRD) de BCE | 20 241 999         |
| <b>En circulation au 31 décembre 2025</b>                                                                                   | <b>932 525 817</b> |

| Options sur actions en cours                      | Nombre d'actions | Prix d'exercice moyen pondéré (\$) |
|---------------------------------------------------|------------------|------------------------------------|
| En cours au 1 <sup>er</sup> janvier 2025          | 6 545 819        | 61                                 |
| Frappées de déchéance ou expirées                 | (1 042 645)      | 57                                 |
| <b>En cours ou exerçables au 31 décembre 2025</b> | <b>5 503 174</b> | <b>62</b>                          |

Au 5 mars 2026, 932 525 817 actions ordinaires étaient en circulation et 8 803 902 options sur actions étaient en cours.

### Régime de réinvestissement de dividendes en actions nouvellement émises à escompte

Au T4 de 2024, BCE a modifié son RRD afin de procéder, à la discrétion du conseil de BCE, à l'émission de nouvelles actions ordinaires sur son capital autorisé à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen à compter du dividende à payer le 15 janvier 2025 aux actionnaires admissibles inscrits en date du 16 décembre 2024, et pour les périodes subséquentes.

Le 15 janvier 2025, 9 540 786 actions ordinaires ont été nouvellement émises pour 314 millions \$ en vertu du RRD en faveur des actionnaires inscrits le 16 décembre 2024 détenant 308 654 258 actions ordinaires.

Le 15 avril 2025, 10 701 213 actions ordinaires ont été nouvellement émises aux termes du RRD, à l'intention des actionnaires inscrits en date du 14 mars 2025 détenant 312 818 741 actions ordinaires, pour un montant de 319 millions \$.

Le 7 mai 2025, le conseil de BCE a déterminé que les actions ordinaires distribuées aux termes du RRD de BCE ne seront plus nouvellement émises à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen, mais seront plutôt achetées sur le marché secondaire par l'agent de BCE, Compagnie Trust TSX, au moyen de liquidités fournies par BCE. Ces modifications ont pris effet à compter du dividende payable le 15 juillet 2025 aux porteurs d'actions ordinaires admissibles à la date de clôture des registres tombant le 16 juin 2025, et s'appliqueront par la suite jusqu'à nouvel ordre.

## 6.3 Flux de trésorerie

|                                                                                                                             | 2025           | 2024         | Variation (\$) | % de variation |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------|----------------|----------------|
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>                                                            | <b>6 993</b>   | <b>6 988</b> | <b>5</b>       | <b>0,1 %</b>   |
| Dépenses d'investissement                                                                                                   | (3 700)        | (3 897)      | 197            | 5,1 %          |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées                                                                     | (151)          | (187)        | 36             | 19,3 %         |
| Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC                                                     | (51)           | (68)         | 17             | 25,0 %         |
| Coûts liés aux acquisitions et autres payés                                                                                 | 87             | 52           | 35             | 67,3 %         |
| <b>Flux de trésorerie disponibles</b>                                                                                       | <b>3 178</b>   | <b>2 888</b> | <b>290</b>     | <b>10,0 %</b>  |
| Paiements de capital au titre des obligations locatives                                                                     | (1 127)        | (1 142)      | 15             | 1,3 %          |
| <b>Flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives <sup>(1)</sup></b>                 | <b>2 051</b>   | <b>1 746</b> | <b>305</b>     | <b>17,5 %</b>  |
| Acquisitions d'entreprises                                                                                                  | (4 905)        | (624)        | (4 281)        | n.s.           |
| Cessions d'entreprises                                                                                                      | 102            | –            | 102            | n.s.           |
| Augmentation des placements                                                                                                 | (83)           | (34)         | (49)           | n.s.           |
| Diminution des placements                                                                                                   | 4 684          | 12           | 4 672          | n.s.           |
| Coûts liés aux acquisitions et autres payés                                                                                 | (87)           | (52)         | (35)           | (67,3) %       |
| Diminution des placements à court terme                                                                                     | 400            | 600          | (200)          | (33,3) %       |
| Licences d'utilisation du spectre                                                                                           | (3)            | (531)        | 528            | 99,4 %         |
| Autres activités d'investissement                                                                                           | (95)           | 36           | (131)          | n.s.           |
| Augmentation des effets à payer                                                                                             | 452            | 1 945        | (1 493)        | (76,8) %       |
| Émission de titres d'emprunt à long terme                                                                                   | 7 809          | 3 834        | 3 975          | n.s.           |
| Remboursement de titres d'emprunt à long terme, exclusion faite des paiements de capital au titre des obligations locatives | (8 965)        | (2 161)      | (6 804)        | n.s.           |
| Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions                                                       | (216)          | (235)        | 19             | 8,1 %          |
| Rachat d'actions privilégiées                                                                                               | (182)          | (92)         | (90)           | (97,8) %       |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires                                                                       | (2 026)        | (3 613)      | 1 587          | 43,9 %         |
| Autres activités de financement                                                                                             | (189)          | (31)         | (158)          | n.s.           |
|                                                                                                                             | (3 304)        | (946)        | (2 358)        | n.s.           |
| Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie                                  | 1              | –            | 1              | n.s.           |
| <b>(Diminution) augmentation nette de la trésorerie</b>                                                                     | <b>(1 258)</b> | <b>1 025</b> | <b>(2 283)</b> | <b>n.s.</b>    |
| <b>Augmentation (diminution) nette des équivalents de trésorerie</b>                                                        | <b>6</b>       | <b>(225)</b> | <b>231</b>     | <b>n.s.</b>    |

n.s. : non significatif

(1) Les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

### Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles

En 2025, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont augmenté de 5 millions \$ par rapport à 2024, du fait principalement de la hausse des fonds provenant du fonds de roulement et de la baisse de l'impôt sur le résultat payé, facteurs neutralisés en partie par le règlement de dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres,

la hausse des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés et l'augmentation des intérêts payés.

Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 290 millions \$ en 2025 par rapport à 2024, du fait surtout de la diminution des dépenses d'investissement.

### Dépenses d'investissement

|                      | 2025   | 2024   | Variation (\$) | % de variation |
|----------------------|--------|--------|----------------|----------------|
| Bell SCT             | 3 541  | 3 746  | 205            | 5,5 %          |
| Intensité du capital | 16,3 % | 17,3 % |                | 1,0 pt         |
| Bell SCT Canada      | 3 153  | 3 746  | 593            | 15,8 %         |
| Intensité du capital | 14,8 % | 17,3 % |                | 2,5 pts        |
| Bell SCT États-Unis  | 388    | –      | (388)          | n.s.           |
| Intensité du capital | 99,0 % | –      |                | (99,0) pts     |
| Bell Média           | 159    | 151    | (8)            | (5,3) %        |
| Intensité du capital | 5,0 %  | 4,8 %  |                | (0,2) pt       |
| BCE                  | 3 700  | 3 897  | 197            | 5,1 %          |
| Intensité du capital | 15,1 % | 16,0 % |                | 0,9 pt         |

n.s. : non significatif

Les **dépenses d'investissement de BCE** se sont établies à 3 700 millions \$ en 2025, en baisse de 197 millions \$ par rapport à 2024, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 15,1 %, en baisse de 0,9 pt par rapport à l'exercice précédent. La diminution des dépenses d'investissement de 2025 d'un exercice à l'autre reflète :

- la diminution des dépenses d'investissement au niveau de Bell SCT Canada par rapport à 2024, qui ont totalisé 593 millions \$ en 2025, ce qui reflète la réduction prévue des dépenses d'investissement au Canada

## Acquisitions d'entreprises

Le 1<sup>er</sup> août 2025, Bell Canada a réalisé l'acquisition de Zply Fiber, le principal fournisseur d'accès Internet par fibre de la région Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, pour une contrepartie en trésorerie de 3,64 milliards \$ US (5,01 milliards \$ CA) soit un montant de 3,52 milliards \$ US déduction faite de la trésorerie acquise (4,84 milliards \$ CA déduction faite de la trésorerie acquise).

Le 2 juillet 2024, Bell Canada a acquis Stratejm Inc. pour une contrepartie en trésorerie de 78 millions \$ (73 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise) et une contrepartie en trésorerie supplémentaire conditionnelle à la réalisation

## Cession d'entreprise

Au cours du premier semestre de 2025, Bell Média a réalisé la vente de la quasi-totalité des 45 stations de radio et actifs connexes. Le produit des stations de radio et des autres actifs liés aux services de radio devrait se chiffrer à 53 millions \$. Au 31 décembre 2025, Bell Média avait reçu un produit de 44 millions \$.

## Diminution des placements

Le 1<sup>er</sup> juillet 2025, BCE a réalisé la cession précédemment annoncée de sa participation minoritaire dans MLSE. Nous avons comptabilisé un produit brut de 4,7 milliards \$.

## Licences d'utilisation du spectre

Le 30 novembre 2023, Bell Mobilité a obtenu le droit d'acquérir 939 licences de spectre de la bande de 3 800 MHz dans l'ensemble du Canada pour un paiement de 518 millions \$. Le 17 janvier 2024, Bell a versé à ISDE un premier paiement de 104 millions \$. Le solde de 414 millions \$ a été versé le 29 mai 2024, date à laquelle Bell a acquis les licences de spectre de 3 800 MHz.

## Instruments d'emprunt

*Nous avons recours à une combinaison de dettes à court et à long terme pour financer nos activités. Notre dette à court terme est principalement constituée d'effets à payer en vertu de programmes d'emprunts sous forme de papier commercial, d'emprunts titrisés par des créances et des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil, ainsi que de facilités bancaires. Nous payons habituellement des taux d'intérêt fixes sur notre dette à long terme et des taux variables sur notre dette à court terme. Au 31 décembre 2025, la totalité de notre dette était libellée en dollars canadiens, à l'exception de notre papier commercial, des prêts commerciaux de Bell Mobilité, de nos billets des séries US, de nos billets américains subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe et de certains prêts en vertu d'ententes de prêts à terme non garantis, qui sont libellés en dollars américains et qui ont été couverts contre les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt. Se reporter à la section 6.5, Gestion des risques financiers, du présent rapport de gestion pour obtenir plus de détails.*

### 2025

En 2025, nous avons remboursé des titres d'emprunt, déduction faite des émissions, notamment :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 10 092 millions \$ comportant :
  - le remboursement à l'échéance des débentures MTN, série M-47, d'un montant en capital total de 1 500 millions \$;
  - le remboursement à l'échéance des débentures MTN, série M-49, d'un montant en capital total de 600 millions \$;
  - le rachat par Bell Canada, dans le cadre d'offres publiques de rachat, pour un prix d'achat total en trésorerie de 633 millions \$ US (903 millions \$ CA), d'un montant en capital total de 844 millions \$ US (1 205 millions \$ CA) représentant une partie du montant en capital impayé de cinq de ses séries de billets américains. Se reporter à la section 6.1, Dette nette, du présent rapport de gestion pour plus de détails;
  - le rachat par Bell Canada, dans le cadre d'offres publiques de rachat, pour un prix d'achat total en trésorerie de 1 498 millions \$, d'un montant

attribuable au ralentissement de l'expansion de la zone de couverture du réseau FTTP, et ce, en partie en raison des décisions réglementaires qui découragent les investissements dans le réseau;

- les dépenses d'investissement de Bell SCT États-Unis de 388 millions \$ en 2025, par rapport à néant à l'exercice précédent, qui s'expliquent par l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025. Les dépenses d'investissement étaient axées sur l'expansion continue du réseau FTTP de Zply Fiber aux États-Unis.

de certains objectifs de performance. La contrepartie conditionnelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de 20 millions \$.

Le 7 juin 2024, Bell Média a réalisé l'acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media Inc., OUTEDGE, pour une contrepartie en trésorerie de 429 millions \$ (418 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise). Conformément au consentement négocié avec le Bureau de la concurrence, en avril 2025, Bell Média s'est dessaisi de 669 panneaux publicitaires au Québec et en Ontario pour un produit de 14 millions \$.

Au T2 2025, BCE a conclu une entente en vue de vendre la quasi-totalité des actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance à a.p.i. ALARM Inc. Le 1<sup>er</sup> octobre 2025, BCE a réalisé la vente précédemment annoncée à a.p.i. ALARM Inc. pour 170 millions \$. Nous avons reçu un produit de 65 millions \$ et prévoyons recevoir un montant de 25 millions \$ en 2027, et un montant pouvant aller jusqu'à 80 millions \$ sera également obtenu en 2027 si certains objectifs de prestation sont atteints.

en capital total de 1 831 millions \$ représentant une partie du montant en capital impayé de quatre de ses séries de débentures MTN. Se reporter à la section 6.1, Dette nette du présent rapport de gestion pour plus de détails;

- le rachat par Bell Canada, sur le marché libre, pour un prix de rachat en trésorerie de 6 millions \$, d'un montant en capital de 7 millions \$ de ses débentures MTN, série M-55, dont le solde en capital s'établissait à 90 millions \$, découlant des offres publiques de rachat dont il est question plus haut;
- le remboursement anticipé des débentures MTN, série M-41, dont le solde en capital s'établissait à 750 millions \$, pour un prix de rachat total de 750 millions \$;
- le remboursement de l'emprunt en cours de 600 millions \$ US (814 millions \$ CA) dans le cadre de l'entente de prêts commerciaux liée à Bell Mobilité;
- le remboursement anticipé des billets à terme de Zply Fiber, dont le solde de capital s'établissait à 1 594 millions \$ US (2 192 millions \$ CA);

- le remboursement anticipé des billets de financement de Zipli Fiber, dont le solde de capital s'établissait à 367 millions \$ US (509 millions \$ CA);
- les paiements de capital au titre des obligations locatives de 1 127 millions \$;
- les paiements nets au titre d'autres dettes de 193 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 7 809 millions \$ comportant :
  - l'émission de billets de série A d'un montant en capital total de 1 000 millions \$ US (1 416 millions \$ CA);
  - l'émission de billets de série B d'un montant en capital total de 1 250 millions \$ US (1 771 millions \$ CA);
  - l'émission de billets de série C d'un montant en capital total de 1 250 millions \$;
  - l'émission par Bell Canada de débentures MTN, série M-64, d'un montant en capital total de 400 millions \$;
  - l'émission par Bell Canada de débentures MTN, série M-65, d'un montant en capital total de 500 millions \$;
  - l'émission par Bell Canada de débentures MTN, série M-66, d'un montant en capital total de 600 millions \$;
  - l'émission par Bell Canada de débentures MTN, série M-67, d'un montant en capital total de 500 millions \$;
  - l'augmentation des emprunts en cours de 487 millions \$ US (678 millions \$ CA) aux termes de la facilité de prêts à terme non garantis engagés de Bell Canada;
  - l'augmentation des emprunts en cours de 500 millions \$ US (697 millions \$ CA) aux termes d'une nouvelle facilité de prêts à terme non garantis;
  - l'émission d'autres dettes de 3 millions \$;
  - facteurs partiellement contrebalancés par les escomptes de 6 millions \$ sur nos émissions de titres d'emprunt;
- l'émission (déduction faite des remboursements) d'effets à payer de 452 millions \$.

## 2024

En 2024, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 3 834 millions \$ comportant :
  - l'émission de billets, série US-9, d'un montant en capital total de 700 millions \$ US (942 millions \$ CA);
  - l'émission de billets, série US-10, d'un montant en capital total de 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA);
  - l'émission de débentures MTN, série M-61, d'un montant en capital total de 400 millions \$;
  - l'émission de débentures MTN, série M-63, d'un montant en capital total de 1 100 millions \$;
  - l'augmentation de 324 millions \$ des emprunts en cours aux termes de l'entente de prêts commerciaux non engagés de Bell Mobilité;
  - l'émission d'autres titres d'emprunt de 66 millions \$, facteur partiellement contrebalancé par les escomptes de 7 millions \$ sur nos émissions de titres d'emprunt;
- l'émission (déduction faite des remboursements) d'effets à payer de 1 945 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 3 303 millions \$ comportant :
  - le remboursement des débentures MTN, série M-44, d'un montant en capital total de 1 000 millions \$;
  - le remboursement des billets, série US-3, d'un montant en capital total de 600 millions \$ US (748 millions \$ CA);
  - le remboursement de billets, série 10, d'un montant en capital total de 225 millions \$;
  - les paiements de capital au titre des obligations locatives de 1 142 millions \$;
  - les paiements nets au titre d'autres dettes de 188 millions \$.

## Rachat d'actions privilégiées

En 2025, BCE a racheté et annulé 9 848 200 actions privilégiées de premier rang aux termes de son OPRA pour un coût total de 182 millions \$.

Après la clôture de l'exercice, BCE a racheté et annulé 1 169 641 actions privilégiées de premier rang aux termes de son OPRA pour un coût total de 24 millions \$.

En 2024, BCE avait racheté et annulé 5 346 488 actions privilégiées de premier rang aux termes de son OPRA pour un coût total de 92 millions \$.

## Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires

En 2025, les dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires se sont élevés à 2 026 millions \$, en baisse de 1 587 millions \$ par rapport à 2024, car 20 241 999 actions ordinaires ont été nouvellement émises aux termes du RRD, pour un montant de 633 millions \$, et le dividende payé en 2025, soit 2,87 \$ par action ordinaire, a diminué comparativement à 3,96 \$ par action ordinaire en 2024.

## 6.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 859 millions \$, principalement attribuables à la hausse du taux d'actualisation, qui a été porté à 4,9 % au 31 décembre 2025, alors qu'il était de 4,7 % au 31 décembre 2024, et au rendement plus élevé que prévu des actifs des régimes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 796 millions \$, attribuables au rendement plus élevé que prévu des actifs des régimes et à la hausse du taux d'actualisation, qui a été porté à 4,7 % au 31 décembre 2024, alors qu'il était de 4,6 % au 31 décembre 2023, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation de l'effet de la limite de l'actif.

## 6.5 Gestion des risques financiers

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques significatifs et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux fluctuations du cours de l'action et le risque de longévité. Ces risques sont également décrits à la note 2, *Méthodes comptables significatives*, à la note 10, *Autres produits (charges)*, à la note 28, *Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi*, et à la note 30, *Gestion financière et des capitaux*, dans les états financiers consolidés 2025 de BCE.

Le tableau suivant présente nos risques financiers et indique comment nous gérons ces risques et les classons dans les états financiers.

| Risque financier           | Description du risque                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Gestion du risque et classement dans les états financiers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Risque de crédit</b>    | Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement de nos clients, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites dans les états consolidés de la situation financière (états de la situation financière). Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos créances clients et autres débiteurs, actifs sur contrats, instruments dérivés et créances à long terme, y compris les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil, sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations.                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nous avons un grand nombre de clients différents.</li> <li>Nous traitons avec des institutions dont la notation est élevée.</li> <li>Nous surveillons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition au crédit, et tenons compte, entre autres facteurs, des effets de la variation des taux d'intérêt et de l'inflation.</li> <li>Les soldes de nos créances clients et de la correction de valeur pour créances douteuses au 31 décembre 2025, qui comprennent la partie courante des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil, étaient de 4 113 millions \$ et de 164 millions \$, respectivement.</li> <li>Les soldes de la partie non courante des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil et de la correction de valeur pour créances douteuses au 31 décembre 2025 étaient de 399 millions \$ et de 11 millions \$, respectivement.</li> <li>Les soldes de nos actifs sur contrat au 31 décembre 2025 étaient de 847 millions \$, déduction faite du solde d'une correction de valeur pour créances douteuses de 12 millions \$.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Risque de liquidité</b> | Nous sommes exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nous disposons de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme suffisants, nous disposons de montants suffisants en vertu de notre programme de créances titrisées, nous générons assez de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et nous avons accès à suffisamment de financement éventuel provenant des marchés financiers pour financer nos activités et respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Si nos besoins de liquidités devaient excéder les sources de trésorerie précitées, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit engagées actuellement en place ou au moyen de nouvelles dettes, dans la mesure où ces ressources sont disponibles.</li> <li>Se reporter à la section 6.7, <i>Liquidité – Obligations contractuelles</i>, pour une analyse des échéances de nos passifs financiers comptabilisés.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Risque de change</b>    | Nous sommes exposés à un risque de change lié aux achats prévus et à certains titres d'emprunt libellés en devises.<br>L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait une perte de 22 millions \$ (une perte de 15 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2025 et un profit de 146 millions \$ (une perte de 126 millions \$) comptabilisé(e) au poste <i>Autres éléments de bénéfice global</i> au 31 décembre 2025, toutes les autres variables restant constantes.<br>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Au 31 décembre 2025, nous avions des contrats de change à terme et des options venant à échéance de 2026 à 2028, de 4,2 milliards \$ US (5,7 milliards \$ CA) et de 3,3 milliards de pesos philippins (79 millions \$ CA) en cours, pour gérer le risque de change lié aux achats prévus et à certains titres d'emprunt libellés en devises.</li> <li>Pour les couvertures de flux de trésorerie liés aux acquisitions prévues libellées en devises, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans nos états du résultat global, sauf celles de la partie inefficace de la relation de couverture, qui sont comptabilisées au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans les états du résultat net. Les profits et les pertes réalisés au poste <i>Cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale)</i> (cumul des autres éléments de bénéfice global) sont reclassés dans l'état du résultat net ou dans le coût initial de l'actif non financier connexe des mêmes périodes que celles pour lesquelles les transactions couvertes correspondantes sont comptabilisées.</li> <li>Pour les couvertures de flux de trésorerie liées à notre dette libellée en dollars américains aux termes de notre programme de papier commercial et de notre programme de titrisation de créance, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans les états du résultat net et compensent les écarts de conversion liés à la dette connexe, à l'exception de la partie de la relation de couverture qui est inefficace.</li> <li>Pour les couvertures économiques, les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans l'état du résultat net.</li> <li>Au 31 décembre 2025, nous avions des swaps de devises et de taux d'intérêt en cours, dont le montant notionnel s'élevait à 7 584 millions \$ US (10 227 millions \$ CA) servant à couvrir le risque de change lié aux billets américains venant à échéance de 2030 à 2055.</li> <li>Pour ces swaps de devises et de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans le poste <i>Autres éléments de bénéfice global</i>, sauf les montants comptabilisés au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans les états du résultat net visant à compenser les écarts de conversion liés à la dette connexe et la partie de la relation de couverture qui est inefficace.</li> <li>Au 31 décembre 2025, nous avons désigné un prêt à terme non garanti de 500 millions \$ US (697 millions \$ CA) afin de couvrir partiellement le risque de change lié au dollar américain relatif à notre investissement net dans Zipy Fiber.</li> <li>Les produits et les pertes de change liés à la dette à long terme en dollars américains sont comptabilisés dans le poste <i>Autres éléments de bénéfice global</i> afin de compenser partiellement le cumul des écarts de conversion correspondant.</li> </ul> |

| Risque financier                   | Description du risque                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Gestion du risque et classement dans les états financiers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Risque de change</b><br>(suite) |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Au 31 décembre 2025, nous avions des swaps de devises et de taux d'intérêt amortissables en cours d'un montant notionnel de 487 millions \$ US (678 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain des autres dettes qui viendront à échéance en 2029.</li> <li>Pour ces swaps de devises et de taux d'intérêt amortissables, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans le poste <i>Autres éléments de bénéfice global</i>, sauf les montants comptabilisés au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans les états du résultat net visant à compenser les écarts de conversion liés à la dette connexe et la partie de la relation de couverture qui est inefficace.</li> <li>Au 31 décembre 2025, nous avions des swaps de devises en cours, dont le montant notionnel s'élevait à 372 millions \$ US (521 millions \$ CA) servant à couvrir le risque de change lié aux billets américains.</li> <li>Pour ces swaps de devises, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans le poste <i>Autres éléments de bénéfice global</i>, sauf les montants comptabilisés au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans les états du résultat net visant à compenser les écarts de conversion liés à la dette connexe et la partie de la relation de couverture qui est inefficace.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Risque de taux d'intérêt</b>    | <p>Nous sommes exposés à un risque lié aux taux d'intérêt de notre dette et de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ainsi qu'aux taux de dividende rajustés sur nos actions privilégiées.</p> <p>L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une perte de 32 millions \$ (produit de 26 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2025 et un profit de 3 millions \$ (perte de 4 millions \$) comptabilisé(e) au poste <i>Autres éléments de bénéfice global</i> au 31 décembre 2025, toutes les autres variables restant constantes.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt, des swaps de devises variable-variable, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps de taux d'intérêt différés, des swaps de taux d'intérêt amortissables et des swaptions de taux d'intérêt et des taux d'intérêt plancher afin de couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux émissions de titres d'emprunt existantes et futures. Nous avons également recours à des options sur taux d'intérêt à effet de levier à titre de couverture économique des taux de dividende rajustés sur nos actions privilégiées.</li> <li>Au 31 décembre 2025, des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 595 millions \$ étaient en cours; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débentures MTN, série M-62, qui viendront à échéance en 2029.</li> <li>Pour ces swaps de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace.</li> <li>Au 31 décembre 2025, des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 250 millions \$ étaient en cours; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débentures MTN, série M-52, qui viendront à échéance en 2030.</li> <li>Pour ces swaps de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace.</li> <li>Au 31 décembre 2025, des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 350 millions \$ étaient en cours; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débentures MTN, série M-57, qui viendront à échéance en 2032.</li> <li>Pour ces swaps de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace.</li> <li>Au 31 décembre 2025, nous avions des swaps de taux d'intérêt en cours d'un montant notionnel de 372 millions \$ US (531 millions \$ CA) échéant en 2035 pour couvrir la juste valeur de nos billets de série B qui viennent à échéance en 2055.</li> <li>Pour ces swaps de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace.</li> <li>Au 31 décembre 2025, des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 300 millions \$ étaient en cours; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débentures MTN, série M-66, qui viendront à échéance en 2036.</li> <li>Pour ces swaps de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace.</li> <li>Au 31 décembre 2025, des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 300 millions \$ étaient en cours; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débentures MTN, série M-65, qui viendront à échéance en 2033.</li> <li>Pour ces swaps de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace.</li> </ul> |

| Risque financier                                        | Description du risque                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Gestion du risque et classement dans les états financiers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Risque de taux d'intérêt</b><br>(suite)              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Au 31 décembre 2025, des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 200 millions \$ étaient en cours; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débetures MTN, série M-45, qui viendront à échéance en 2047.</li> <li>Pour ces swaps de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace.</li> <li>Au 31 décembre 2025, des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 200 millions \$, venant à échéance en 2028, étaient en cours; ceux-ci ont été désignés comme couverture du coût financier de nos débetures MTN, série M-45, qui viendront à échéance en 2047.</li> <li>Pour ces swaps de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace.</li> <li>Au 31 décembre 2025, nous avions des swaps de taux d'intérêt différés, prenant effet à compter de 2028, d'un montant notionnel de 125 millions \$; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débetures MTN, série M-59, qui viendront à échéance en 2053.</li> <li>Pour ces swaps de taux d'intérêt différés, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace.</li> <li>Au 31 décembre 2025, nous avions des swaps de taux d'intérêt différés, prenant effet à compter de 2028, d'un montant notionnel de 400 millions \$; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débetures MTN, série M-61, qui viendront à échéance en 2053.</li> <li>Pour ces swaps de taux d'intérêt différés, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace.</li> <li>Au 31 décembre 2025, un swap de taux d'intérêt amortissable d'un montant notionnel de 69 millions \$ était en cours afin de couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux autres dettes qui viendront à échéance en 2028.</li> <li>Pour ces swaps de taux d'intérêt amortissables, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans nos états du résultat global.</li> <li>Au 31 décembre 2025, des options sur taux d'intérêt à effet de levier étaient en cours à titre de couverture économique des taux de dividende rajustés sur nos actions privilégiées d'un montant de 582 millions \$ assorties de différentes dates de rajustement en 2021 pour les périodes prenant fin en 2026.</li> <li>Pour les options sur taux d'intérêt à effet de levier, les variations de la juste valeur de ces dérivés ont été comptabilisées au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans les états du résultat net.</li> <li>En ce qui concerne nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le risque de taux d'intérêt est géré en suivant une approche axée sur l'appariement des passifs, ce qui réduit le risque de non-concordance, dans les régimes PD, entre la croissance des placements et la croissance des obligations.</li> </ul> |
| <b>Risque lié aux fluctuations du cours de l'action</b> | <p>Nous sommes exposés à un risque lié à nos flux de trésorerie qui découle des régimes de paiement fondé sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres.</p> <p>Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE donnerait lieu à un profit (une perte) de 16 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2025, toutes les autres variables restant constantes.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Au 31 décembre 2025, des contrats à terme sur actions, dont la juste valeur correspondait à un passif net de 187 millions \$, sur les actions ordinaires de BCE servaient de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres.</li> <li>Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat net au poste <i>Autres produits (charges)</i>.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Risque de longévité</b>                              | Nous sommes exposés à un risque lié à l'espérance de vie relativement à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le régime de retraite de Bell Canada a une entente d'investissement qui couvre une partie de l'exposition du régime à l'augmentation éventuelle de la longévité à l'égard d'obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'environ 3 milliards \$.</li> <li>Les variations de la juste valeur des swaps liés à la longévité sont comptabilisées dans nos états du résultat global.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

## Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent à divers degrés de risque. L'impôt sur le résultat et les autres charges susceptibles d'être engagées à la cession d'instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs ne correspondent pas nécessairement aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement de ces instruments.

La valeur comptable de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et autres passifs, des intérêts à payer, des dividendes à payer, des effets à payer et des emprunts garantis par des créances équivalent approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La valeur comptable des créances à long terme, y compris les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil, équivalent approximativement à leur juste valeur, car leur durée résiduelle moyenne est courte, et leur valeur comptable est diminuée d'une correction de valeur pour créances douteuses et d'une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires. La valeur comptable de nos facilités de prêts à terme et des emprunts commerciaux de Bell Mobilité équivalent approximativement à leur juste valeur, car ils portent intérêt à un taux variable.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des autres instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

|                                   |                                            |                                            | 31 décembre 2025 |              | 31 décembre 2024 |                             |
|-----------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------|--------------|------------------|-----------------------------|
|                                   | Classement                                 | Méthode d'établissement de la juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur <sup>(1)</sup> |
| Titres d'emprunt et autres dettes | Dettes à court terme et dette à long terme | Prix de marché des titres d'emprunt        | 31 236           | 31 286       | 31 247           | 30 022                      |

(1) Nous présentons les montants de la période précédente de façon à ce qu'ils soient conformes à la présentation de la période considérée.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

|                                                                                           |                                                                                                      | Juste valeur                            |                                                                                   |                                                             |                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                           | Classement                                                                                           | Valeur comptable de l'actif (du passif) | Prix de marché d'actifs identiques enregistrés dans des marchés actifs (niveau 1) | Données observables sur le marché (niveau 2) <sup>(1)</sup> | Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3) <sup>(2)</sup> |
| <b>31 décembre 2025</b>                                                                   |                                                                                                      |                                         |                                                                                   |                                                             |                                                                          |
| Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées <sup>(3)</sup> | Autres actifs non courants                                                                           | 1 198                                   | 105                                                                               | –                                                           | 1 093                                                                    |
| Instruments financiers dérivés                                                            | Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants | (513)                                   | –                                                                                 | (513)                                                       | –                                                                        |
| Placements                                                                                | Autres actifs non courants                                                                           | 246                                     | –                                                                                 | 246                                                         | –                                                                        |
| <b>31 décembre 2024</b>                                                                   |                                                                                                      |                                         |                                                                                   |                                                             |                                                                          |
| Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées <sup>(3)</sup> | Autres actifs non courants                                                                           | 877                                     | 35                                                                                | –                                                           | 842                                                                      |
| Instruments financiers dérivés                                                            | Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants | (368)                                   | –                                                                                 | (368)                                                       | –                                                                        |
| Placements                                                                                | Autres actifs non courants                                                                           | 225                                     | –                                                                                 | 225                                                         | –                                                                        |

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés, le prix des placements comparables et les ratios cours/produits des activités ordinaires et cours/bénéfice. Les variations de nos hypothèses d'évaluation à l'égard de certains placements dans des sociétés fermées pourraient donner lieu à une variation importante de la juste valeur de nos instruments financiers de niveau 3.

(3) Les profits et pertes latents sont comptabilisés dans les *Autres éléments de bénéfice global* dans les états du résultat global et sont reclassés hors du poste *Cumul des autres éléments de bénéfice global* dans le poste *Déficit* dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

# 6.6 Notations

Les notations indiquent généralement la mesure dans laquelle une société peut rembourser le capital et peut payer les intérêts sur ses emprunts ou payer des dividendes sur les actions privilégiées émises et en circulation. L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder au marché public des actions et des titres d'emprunt, au marché monétaire et au marché du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie des notations qui nous sont attribuées au moment de la mobilisation des capitaux. Le fait

d'avoir des notations élevées nous permet généralement, lorsque vient le moment d'emprunter de l'argent, d'obtenir des taux d'intérêt inférieurs à ceux qu'obtiennent les entreprises dont les notations sont moins élevées. Une révision à la baisse de nos notations pourrait avoir des conséquences défavorables sur le coût du financement et notre capacité d'en obtenir, ainsi que sur notre capacité d'accéder aux marchés financiers, au marché monétaire et/ou au marché du crédit bancaire.

Le tableau suivant présente les notations que DBRS, Moody's et S&P ont attribuées à BCE et à Bell Canada en date du 5 mars 2026.

## Principales notations

| 5 mars 2026                                          | Bell Canada <sup>(1)</sup> |         |                                                             |
|------------------------------------------------------|----------------------------|---------|-------------------------------------------------------------|
|                                                      | DBRS                       | Moody's | S&P                                                         |
| Papier commercial                                    | R-2 (moyenne)              | P-2     | A-2 (échelle canadienne)<br>A-2 (échelle mondiale)          |
| Dette à long terme de premier rang (non subordonnée) | BBB                        | Baa2    | BBB                                                         |
| Dette à long terme subordonnée                       | BB (élevée)                | Baa3    | BBB-                                                        |
| Dette à long terme subordonnée de rang inférieur     | BB (élevée)                | Baa3    | BB+                                                         |
|                                                      | BCE <sup>(1)</sup>         |         |                                                             |
|                                                      | DBRS                       | Moody's | S&P                                                         |
| Actions privilégiées                                 | Pfd-3                      | –       | P-3 (élevée) (échelle canadienne)<br>BB+ (échelle mondiale) |

(1) Ces notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps par l'agence de notation les ayant attribuées. Les notations sont déterminées par les agences de notation en fonction des critères que ces dernières établissent ponctuellement, et ces agences ne formulent aucun commentaire sur le cours des titres ou sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Chaque notation devrait être évaluée indépendamment de toute autre notation.

Le 8 mai 2025, S&P a revu les perspectives de BCE et de Bell Canada, les faisant passer de stables à négatives, principalement en raison du ratio de levier financier qui demeure supérieur aux seuils de S&P pour les notations actuelles. Cependant, S&P a confirmé les notations existantes de BCE et de Bell Canada.

Le 16 mai 2025, DBRS a abaissé la notation d'émetteur de Bell Canada de BBB (élevée) à BBB, la notation de la dette à long terme (non subordonnée) de premier rang de BBB (élevée) à BBB, la notation de la dette à long terme subordonnée de BBB (faible) à BB (élevée), la notation de la dette à long terme subordonnée de rang inférieur de BBB (faible) à BB (élevée) et la notation du papier commercial de R-2 (élevée) à R-2 (moyenne). En outre, DBRS a abaissé la notation d'émetteur de BCE de BBB à BBB (faible). La notation de Pfd-3 des actions privilégiées de BCE a été confirmée. En conséquence, DBRS a retiré la mention « sous examen avec implications négatives », qu'elle avait attribuée aux notations le 5 novembre 2024. Les perspectives

associées aux notations accordées par DBRS sont stables. Les abaissements sont principalement attribuables au ratio de levier financier qui demeure supérieur aux seuils établis par DBRS pour les notations précédentes. Toutes les nouvelles notations attribuées à la dette à long terme (non subordonnée) de premier rang et au papier commercial de Bell Canada demeurent élevées selon l'échelle de DBRS, les notations BBB (faible) et R-2 (faible) de DBRS représentant respectivement ses dernières catégories de notation élevée pour la dette à long terme et la dette à court terme. La nouvelle notation BB (élevée) attribuée à la dette à long terme subordonnée et à la dette à long terme subordonnée de rang inférieur de Bell Canada est considérée comme la notation la plus élevée à ne pas être de première qualité selon l'échelle de notation de DBRS.

Au 5 mars 2026, les notations de BCE et de Bell Canada présentaient aussi des perspectives stables selon Moody's.

## 6.7 Liquidité

Cette section contient des déclarations prospectives, notamment des déclarations portant sur nos dépenses d'investissement prévues, la capitalisation prévue de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les dividendes sur nos actions ordinaires et notre politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires, ainsi que les sources de liquidités auxquelles nous prévoyons recourir pour répondre à nos besoins de liquidités pour 2026. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

### Liquidités disponibles

Les liquidités disponibles totalisaient 2,5 milliards \$ au 31 décembre 2025, dont 314 millions \$ sous forme de trésorerie, 6 millions \$ sous forme d'équivalents de trésorerie, 700 millions \$ sous forme de montant disponible en vertu de notre programme de créances titrisées et 1,5 milliard \$ sous forme de montant disponible en vertu de facilités de crédit renouvelable et liées à l'expansion engagées de 4,0 milliards \$ (étant donné le papier commercial en cours d'un montant de 2,5 milliards \$).

Le 1<sup>er</sup> juillet 2025, BCE a conclu la vente annoncée de sa participation de 37,5 % dans MLSE pour un produit brut de 4,7 milliards \$. BCE a affecté le produit net de cette cession à l'acquisition de Ziplly Fiber.

Nous prévoyons que la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme dont nous disposons, les montants disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et d'éventuels financements provenant des marchés financiers nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2026 pour couvrir les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le paiement des dividendes, le règlement des obligations contractuelles, les titres d'emprunt venant à échéance, les besoins au titre des activités en cours ainsi que d'autres besoins de liquidités.

Si nos besoins de liquidités pour 2026 devaient excéder notre trésorerie, nos équivalents de trésorerie et nos placements à court terme, les flux de trésorerie liés à nos activités d'exploitation et les fonds provenant de nos financements sur les marchés financiers et de notre programme de créances titrisées, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit engagées actuellement en place ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces ressources sont disponibles.

En 2026, grâce à nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, à notre trésorerie, à nos équivalents de trésorerie et à nos placements à court terme, aux financements provenant des marchés financiers, au programme

de créances titrisées et aux facilités de crédit, nous devrions disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour soutenir nos plans de croissance des activités, ce qui comprend les acquisitions d'entreprises, ainsi que les paiements relatifs aux éventualités.

Nous surveillons constamment nos activités, les marchés financiers et l'économie canadienne dans le but de conserver des liquidités adéquates.

### Programme de titrisation

Notre programme de titrisation de créances est comptabilisé à titre d'emprunt renouvelable à taux variable garanti par certaines créances. Il comprend un coût de financement qui varie en fonction de notre performance par rapport à certaines cibles de rendement en matière de développement durable.

Aux termes de notre programme de titrisation, qui viendra à échéance en juin 2027, sauf si nous y mettons fin avant, nous continuons de gérer les créances clients et les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil. Le droit des prêteurs à l'égard du recouvrement de ces créances a priorité de rang sur notre droit, ce qui veut dire que nous sommes exposés à certains risques de non-paiement à l'égard des montants titrisés. Nous avons fourni divers rehaussements de crédit, comme le surdimensionnement et la subordination de nos droits conservés.

Les prêteurs n'ont aucun autre recours relativement à nos autres actifs dans l'éventualité d'un défaut de paiement par des clients.

Au 31 décembre 2025, le solde de nos emprunts garantis par des créances s'élevait à 1,2 milliard \$ US (1,6 milliard \$ CA) et le solde total des créances garanties dans le cadre du programme était de 3,5 milliards \$. Le risque de change lié à ces emprunts est géré au moyen de contrats de change à terme. Se reporter à la section 6.5, *Gestion des risques financiers*, du présent rapport de gestion pour obtenir plus de détails.

### Facilités de crédit

Le tableau suivant présente un sommaire du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2025.

| 31 décembre 2025                                                                        | Montant total disponible | Montant prélevé | Lettres de crédit | Papier commercial en cours | Montant net disponible |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------|-------------------|----------------------------|------------------------|
| <b>Facilités de crédit engagées</b>                                                     |                          |                 |                   |                            |                        |
| Facilités de crédit renouvelable et liée à l'expansion non garanties <sup>(1) (2)</sup> | 4 000                    | —               | —                 | 2 550                      | 1 450                  |
| Facilité de prêt à terme non garantie engagée                                           | 960                      | 668             | —                 | —                          | 292                    |
| Facilité de prêt à terme non garantie                                                   | 686                      | 686             | —                 | —                          | —                      |
| Facilités de crédit non renouvelables et non garanties                                  | 641                      | 55              | —                 | —                          | 586                    |
| Autres                                                                                  | 106                      | —               | 71                | —                          | 35                     |
| <b>Total des facilités de crédit engagées</b>                                           | <b>6 393</b>             | <b>1 409</b>    | <b>71</b>         | <b>2 550</b>               | <b>2 363</b>           |
| <b>Facilités de crédit non engagées</b>                                                 |                          |                 |                   |                            |                        |
| Bell Canada                                                                             | 1 840                    | —               | 604               | —                          | 1 236                  |
| <b>Total des facilités de crédit non engagées</b>                                       | <b>1 840</b>             | <b>—</b>        | <b>604</b>        | <b>—</b>                   | <b>1 236</b>           |
| <b>Total des facilités de crédit engagées et non engagées</b>                           | <b>8 233</b>             | <b>1 409</b>    | <b>675</b>        | <b>2 550</b>               | <b>3 599</b>           |

(1) La facilité de crédit renouvelable engagée de 2,7 milliards \$ de Bell Canada vient à échéance en décembre 2030 et sa facilité de crédit engagée liée à l'expansion de 1,3 milliard \$ vient à échéance en décembre 2028.

(2) Au 31 décembre 2025, les emprunts sous forme de papier commercial de Bell Canada incluaient un montant de 1 861 millions \$ US (2 550 millions \$ CA). La dette à court terme comprend la totalité du papier commercial en cours de Bell Canada.

Bell Canada peut émettre des effets en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 3,0 milliards \$, en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant maximal des effets ne dépasse jamais 3,5 milliards \$ en dollars canadiens.

Le 23 septembre 2025, Bell Canada a conclu une entente de prêts à terme non garantis de 500 millions \$ US (692 millions \$ CA) afin de financer certaines transactions aux États-Unis. Le 26 septembre 2025, un montant de 500 millions \$ US (697 millions \$ CA) avait été prélevé aux termes de cette entente de prêts. Le prêt à terme est remboursable à l'échéance en septembre 2032. L'entente de prêts a été désignée comme couverture de l'investissement net de l'investissement de Bell Canada dans Zipy Fiber.

Le 14 avril 2025, Bell Canada a conclu une entente de prêts à terme non garantis engagés de 700 millions \$ US (972 millions \$ CA) afin de financer certaines obligations d'achat. Un premier prélèvement d'un montant de 228 millions \$ US (315 millions \$ CA) a été effectué le 29 avril 2025. Le 19 août 2025, un deuxième prélèvement d'un montant de 148 millions \$ US (206 millions \$ CA) a été effectué. Le 4 novembre 2025, un troisième prélèvement d'un montant de 111 millions \$ US (157 millions \$ CA) a été effectué. Après la clôture de l'exercice, le 28 janvier 2026, un quatrième prélèvement de 102 millions \$ US (139 millions \$ CA) a été effectué. Les prêts à terme sont remboursables en plusieurs versements périodiques qui seront effectués de juillet 2026 jusqu'à l'échéance de la facilité de crédit en avril 2029. Les prélèvements ont été couverts contre les fluctuations des taux de change.

## Besoins en trésorerie

### Dépenses d'investissement

En 2026, nous prévoyons concentrer nos dépenses d'investissement prévues sur nos priorités stratégiques, comme nous l'avons mentionné lors de notre Journée des investisseurs 2025, ce qui se reflétera dans la réduction des dépenses d'investissement au Canada attribuable au ralentissement de l'expansion de la zone de couverture du réseau FTTP et sera en partie contrebalancé par l'augmentation des dépenses annuelles dans les investissements stratégiques, l'expansion du réseau FTTP aux États-Unis et les initiatives de croissance.

### Capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent des régimes de retraite PD et des régimes de retraite CD, ainsi que des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE). Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs et des passifs de nos régimes, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes, et les règlements et les normes actuarielles applicables. Les évaluations actuarielles les plus récentes de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi importants ont été effectuées en date du 31 décembre 2024.

Nous prévoyons faire une cotisation globale d'un montant d'environ 30 millions \$ à nos régimes de retraite PD en 2026, sous réserve de la finalisation d'évaluations actuarielles. Nous prévoyons faire une cotisation d'environ 5 millions \$ aux régimes de retraite CD et de verser environ 60 millions \$ aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE en 2026.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2024, Bell Canada a conclu une lettre d'engagement (lettre d'engagement) visant une facilité de prêt à terme non garantie (facilité liée à Zipy) libellée en dollars américains d'un montant de 3 700 millions \$ (5 048 millions \$ CA) sur laquelle elle pouvait prélever des montants pour financer l'acquisition de Zipy Fiber. Au T1 2025, conformément aux modalités de la lettre d'engagement, Bell Canada a effectué des réductions de 965 millions \$ US (1 387 millions \$ CA) du montant total de la lettre d'engagement. Le 15 avril 2025, Bell Canada a effectué d'autres réductions de 225 millions \$ US (314 millions \$ CA) du montant total de la lettre d'engagement. Le 2 juillet 2025, Bell Canada a résilié la facilité liée à Zipy et annulé le montant total restant de 2 510 millions \$ US (3 419 millions \$ CA) de la lettre d'engagement en raison de la cession précédemment annoncée de sa participation minoritaire dans MLSE.

Certaines de nos conventions de crédit nous obligent à respecter des ratios financiers précis et à offrir de rembourser et d'annuler les conventions de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada. En outre, certaines de nos conventions de titres d'emprunt nous obligent à faire une offre de rachat de certaines séries de titres d'emprunt à la suite d'un événement donnant lieu à un changement de contrôle, comme il est défini dans les conventions de titres d'emprunt pertinentes. Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions.

### Accords de financement de fournisseurs

Un accord de financement de fournisseurs est un accord en vertu duquel un apporteur de solutions de financement paie à un fournisseur participant des sommes dues par BCE et se voit rembourser ces sommes par BCE à une date ultérieure. Ces arrangements ont une durée moyenne de 5 ans, alors que les modalités de paiement de dettes fournisseurs comparables seraient de l'ordre de 30 à 60 jours.

### Dividende sur actions ordinaires

Le 5 février 2026, le conseil de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,4375 \$ par action ordinaire, à payer le 15 avril 2026 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 16 mars 2026. La politique en matière de dividendes de BCE, le taux de dividende sur actions ordinaires établi et la déclaration de dividendes sont à la discrétion du conseil de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de distribution de dividendes de BCE sera maintenue ou que sa cible sera atteinte, ni que le dividende sur actions ordinaires sera maintenu, ni que des dividendes seront déclarés. Les taux du dividende et la déclaration des dividendes par le conseil de BCE dépendent de la stratégie d'entreprise, des résultats d'exploitation et des résultats financiers de BCE, qui sont pour leur part assujettis à différents risques et hypothèses, dont ceux décrits dans le présent rapport de gestion.

## Obligations contractuelles

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2025, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

| Au 31 décembre 2025                                                                                  | 2026          | 2027         | 2028         | 2029         | 2030         | Par la suite  | Total         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| <b>Passifs financiers comptabilisés</b>                                                              |               |              |              |              |              |               |               |
| Total de la dette, excluant les obligations locatives                                                | 1 064         | 2 042        | 2 404        | 2 028        | 2 075        | 23 148        | 32 761        |
| Obligations locatives <sup>(1)</sup>                                                                 | 1 091         | 693          | 483          | 396          | 390          | 2 196         | 5 249         |
| Effets à payer                                                                                       | 2 566         | —            | —            | —            | —            | —             | 2 566         |
| Emprunt garanti par des créances                                                                     | 1 594         | —            | —            | —            | —            | —             | 1 594         |
| Intérêts à payer sur la dette à long terme, les effets à payer et l'emprunt garanti par des créances | 1 675         | 1 533        | 1 470        | 1 363        | 1 272        | 17 258        | 24 571        |
| Paiements (encaissements) nets sur swaps de devises et de taux d'intérêt                             | 15            | (7)          | (13)         | (27)         | 74           | (491)         | (449)         |
| <b>Engagements</b>                                                                                   |               |              |              |              |              |               |               |
| Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles                                    | 1 355         | 1 391        | 522          | 454          | 429          | 1 588         | 5 739         |
| Obligations d'achat                                                                                  | 893           | 607          | 464          | 398          | 343          | 642           | 3 347         |
| Contrats de location faisant l'objet d'un engagement mais n'ayant pas encore débuté                  | 15            | 22           | 23           | 24           | 24           | 64            | 172           |
| <b>Total</b>                                                                                         | <b>10 268</b> | <b>6 281</b> | <b>5 353</b> | <b>4 636</b> | <b>4 607</b> | <b>44 405</b> | <b>75 550</b> |

(1) Compte tenu d'intérêts théoriques de 940 millions \$.

Nous sommes aussi exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers dont la durée est de un an ou moins, comme il est indiqué dans les états de la situation financière.

Nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles comprennent des droits d'émissions et de longs métrages ainsi que des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux pour satisfaire à la demande de la clientèle.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation ainsi que d'autres obligations d'achat.

Nos engagements à l'égard des contrats de location n'ayant pas encore pris effet comprennent les biens immobiliers, les emplacements d'affichage extérieur et l'utilisation de la fibre optique. Ces contrats de location ne peuvent être annulés.

### Engagements d'indemnisation et garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions qui prévoient des indemnisations et accordons des garanties à des contreparties relativement à certaines opérations, qui comprennent des cessions d'entreprises, des ventes d'actifs, des ventes de services, des acquisitions et du développement d'actifs, des ententes de titrisation et des contrats de location. Certaines de ces conventions prévoient une exposition éventuelle maximale, tandis que d'autres ne prévoient pas de montant maximal ou de date de résiliation.

Il nous est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties, en raison de la nature de la presque totalité de ces engagements d'indemnisation et de ces garanties. Par conséquent, nous ne pouvons déterminer de quelle manière ces engagements peuvent toucher notre liquidité future, nos sources de financement ou notre profil en matière de risque de crédit. Nous n'avons pas versé de montants importants en vertu d'engagements d'indemnisation ou de garanties dans le passé.

## 6.8 Litiges

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations visant à obtenir des dommages-intérêts financiers ainsi que d'autres réparations. En particulier, et puisque nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à des réclamations substantielles en dommages pécuniaires. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus judiciaire, nous ne pouvons prédire ni l'issue des réclamations et des litiges, ni à quel moment ils seront résolus. Compte tenu de ce qui précède et d'après l'information

actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges en cours au 5 mars 2026, la direction estime que leur dénouement ne devrait pas avoir de répercussions défavorables significatives sur nos états financiers ou nos activités. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments à faire valoir et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

Pour obtenir une description des litiges importants en cours au 5 mars 2026, se reporter à la rubrique intitulée *Litiges* dans la notice annuelle 2025 de BCE.

## 7 Faits saillants annuels et trimestriels

### 7.1 Information financière annuelle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour 2025, 2024 et 2023, établies à partir des états financiers consolidés annuels préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des deux derniers exercices sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

|                                                                                              | 2025     | 2024     | 2023     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|
| <b>États consolidés du résultat net</b>                                                      |          |          |          |
| Produits d'exploitation                                                                      |          |          |          |
| Tirés des services                                                                           | 21 207   | 21 073   | 21 154   |
| Tirés des produits                                                                           | 3 261    | 3 336    | 3 519    |
| Total des produits d'exploitation                                                            | 24 468   | 24 409   | 24 673   |
| Coûts d'exploitation                                                                         | (13 810) | (13 820) | (14 256) |
| BAIIA ajusté                                                                                 | 10 658   | 10 589   | 10 417   |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres                              | (517)    | (454)    | (200)    |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                                | (3 861)  | (3 758)  | (3 745)  |
| Amortissement des immobilisations incorporelles                                              | (1 377)  | (1 283)  | (1 173)  |
| Charges financières                                                                          |          |          |          |
| Charges d'intérêts                                                                           | (1 775)  | (1 713)  | (1 475)  |
| Rendements nets liés aux obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 102      | 66       | 108      |
| Perte de valeur d'actifs                                                                     | (1 027)  | (2 190)  | (143)    |
| Profit net sur les placements                                                                | 5 217    | 57       | 80       |
| Autres produits (charges)                                                                    | 287      | (362)    | (546)    |
| Impôt sur le résultat                                                                        | (1 193)  | (577)    | (996)    |
| Bénéfice net                                                                                 | 6 514    | 375      | 2 327    |
| Bénéfice net attribuable aux :                                                               |          |          |          |
| Actionnaires ordinaires                                                                      | 6 305    | 163      | 2 076    |
| Actionnaires privilégiés                                                                     | 155      | 181      | 187      |
| Détenteurs de PNDPC                                                                          | 54       | 31       | 64       |
| Bénéfice net                                                                                 | 6 514    | 375      | 2 327    |
| Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué                                         | 6,79     | 0,18     | 2,28     |
| <b>Ratios</b>                                                                                |          |          |          |
| Marge du BAIIA ajusté (%)                                                                    | 43,6 %   | 43,4 %   | 42,2 %   |

|                                                                                                                             | 2025    | 2024    | 2023    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|---------|
| <b>États consolidés de la situation financière</b>                                                                          |         |         |         |
| Immobilisations corporelles                                                                                                 | 33 541  | 30 001  | 30 352  |
| Total de l'actif                                                                                                            | 80 165  | 73 485  | 71 940  |
| Dette à court terme (y compris les effets à payer et les emprunts garantis par des créances)                                | 6 155   | 7 669   | 5 042   |
| Dette à long terme                                                                                                          | 34 904  | 32 835  | 31 135  |
| Total des passifs non courants                                                                                              | 43 999  | 41 279  | 39 276  |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE                                                                       | 23 020  | 17 071  | 20 229  |
| Total des capitaux propres                                                                                                  | 23 310  | 17 360  | 20 557  |
| <b>Tableaux consolidés des flux de trésorerie</b>                                                                           |         |         |         |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation                                                                   | 6 993   | 6 988   | 7 946   |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement                                                                  | (3 600) | (4 438) | (5 781) |
| Dépenses d'investissement                                                                                                   | (3 700) | (3 897) | (4 581) |
| Diminution (augmentation) des placements à court terme                                                                      | 400     | 600     | (1 000) |
| Acquisitions d'entreprises                                                                                                  | (4 905) | (624)   | (222)   |
| Cessions d'entreprises                                                                                                      | 102     | –       | 209     |
| Augmentation des placements                                                                                                 | (83)    | (34)    | (55)    |
| Diminution des placements                                                                                                   | 4 684   | 12      | 10      |
| Licences d'utilisation du spectre                                                                                           | (3)     | (531)   | (183)   |
| Flux de trésorerie affectés aux activités de financement                                                                    | (4 646) | (1 750) | (1 542) |
| Augmentation (diminution) des effets à payer                                                                                | 452     | 1 945   | (646)   |
| Émission de titres d'emprunt à long terme                                                                                   | 7 809   | 3 834   | 5 195   |
| Remboursement de titres d'emprunt à long terme, exclusion faite des paiements de capital au titre des obligations locatives | (8 965) | (2 161) | (809)   |
| Paiements de capital au titre des obligations locatives                                                                     | (1 127) | (1 142) | (1 049) |
| Rachat d'un passif financier                                                                                                | –       | –       | (149)   |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires                                                                       | (2 026) | (3 613) | (3 486) |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées                                                                     | (151)   | (187)   | (182)   |
| Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC                                                     | (51)    | (68)    | (47)    |
| Flux de trésorerie disponibles                                                                                              | 3 178   | 2 888   | 3 144   |
| Flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives                                       | 2 051   | 1 746   | 2 095   |
| <b>Information sur les actions</b>                                                                                          |         |         |         |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions)                                                                     | 929,1   | 912,3   | 912,2   |
| Actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice (en millions)                                                      | 932,5   | 912,3   | 912,3   |
| Capitalisation boursière <sup>(1)</sup>                                                                                     | 30 530  | 30 398  | 47 595  |
| Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)                                                                       | 2,31    | 3,99    | 3,87    |
| Dividendes déclarés sur actions ordinaires                                                                                  | (2 150) | (3 646) | (3 530) |
| Dividendes déclarés sur actions privilégiées                                                                                | (155)   | (181)   | (187)   |
| Cours de clôture des actions ordinaires (en dollars)                                                                        | 32,74   | 33,32   | 52,17   |
| <b>Ratios</b>                                                                                                               |         |         |         |
| Intensité du capital (%)                                                                                                    | 15,1 %  | 16,0 %  | 18,6 %  |
| Ratio cours/bénéfice (fois) <sup>(2)</sup>                                                                                  | 4,82    | 185,11  | 22,88   |
| <b>Autres données</b>                                                                                                       |         |         |         |
| Nombre d'employés (en milliers)                                                                                             | 39      | 40      | 45      |

(1) Correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice multiplié par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice.

(2) Le ratio cours/bénéfice correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice divisé par le BPA.

## 7.2 Information financière trimestrielle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour chacun des trimestres de 2025 et de 2024. Cette information trimestrielle n'est pas audité, mais elle a été préparée sur la même base que les états financiers consolidés annuels. Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des huit derniers trimestres sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

|                                                                                  | 2025    |       |       |       | 2024  |         |       |         |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------|-------|-------|-------|-------|---------|-------|---------|
|                                                                                  | T4      | T3    | T2    | T1    | T4    | T3      | T2    | T1      |
| Produits d'exploitation                                                          |         |       |       |       |       |         |       |         |
| Tirés des services                                                               | 5 439   | 5 329 | 5 267 | 5 172 | 5 287 | 5 286   | 5 308 | 5 192   |
| Tirés des produits                                                               | 965     | 720   | 818   | 758   | 1 135 | 685     | 697   | 819     |
| Total des produits d'exploitation                                                | 6 404   | 6 049 | 6 085 | 5 930 | 6 422 | 5 971   | 6 005 | 6 011   |
| BAlIA ajusté                                                                     | 2 664   | 2 762 | 2 674 | 2 558 | 2 605 | 2 722   | 2 697 | 2 565   |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres                  | (147)   | (82)  | (41)  | (247) | (154) | (49)    | (22)  | (229)   |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                    | (1 002) | (969) | (949) | (941) | (933) | (934)   | (945) | (946)   |
| Amortissement des immobilisations incorporelles                                  | (368)   | (340) | (338) | (331) | (317) | (325)   | (325) | (316)   |
| Charges financières                                                              |         |       |       |       |       |         |       |         |
| Charges d'intérêts                                                               | (453)   | (457) | (442) | (423) | (431) | (440)   | (426) | (416)   |
| Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi          | 25      | 26    | 26    | 25    | 17    | 16      | 17    | 16      |
| Perte de valeur d'actifs                                                         | (40)    | (970) | (8)   | (9)   | (4)   | (2 113) | (60)  | (13)    |
| Profits (pertes) sur placements, montant net                                     | 52      | 5 175 | (8)   | (2)   | (1)   | 66      | (2)   | (6)     |
| Autres produits (charges)                                                        | 102     | (95)  | (30)  | 310   | (102) | (129)   | (99)  | (32)    |
| Impôt sur le résultat                                                            | (201)   | (495) | (240) | (257) | (175) | (5)     | (231) | (166)   |
| Bénéfice net (perte nette)                                                       | 632     | 4 555 | 644   | 683   | 505   | (1 191) | 604   | 457     |
| Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires               | 594     | 4 502 | 579   | 630   | 461   | (1 237) | 537   | 402     |
| Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire – de base et dilué               | 0,64    | 4,84  | 0,63  | 0,68  | 0,51  | (1,36)  | 0,59  | 0,44    |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions) | 932,5   | 932,5 | 930,9 | 920,3 | 912,3 | 912,3   | 912,3 | 912,3   |
| Autres renseignements                                                            |         |       |       |       |       |         |       |         |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation                        | 1 561   | 1 914 | 1 947 | 1 571 | 1 877 | 1 842   | 2 137 | 1 132   |
| Flux de trésorerie disponibles                                                   | 225     | 1 003 | 1 152 | 798   | 874   | 832     | 1 097 | 85      |
| Dépenses d'investissement                                                        | (1 317) | (891) | (763) | (729) | (963) | (954)   | (978) | (1 002) |

### Faits saillants du quatrième trimestre

| Produits d'exploitation                         | T4 2025      | T4 2024      | Variation (\$) | % de variation |
|-------------------------------------------------|--------------|--------------|----------------|----------------|
| Bell SCT                                        | 5 693        | 5 681        | 12             | 0,2 %          |
| <i>Bell SCT Canada</i>                          | 5 461        | 5 681        | (220)          | (3,9) %        |
| <i>Bell SCT États-Unis</i>                      | 232          | –            | 232            | n.s.           |
| Bell Média                                      | 804          | 832          | (28)           | (3,4) %        |
| Éliminations intersectorielles                  | (93)         | (91)         | (2)            | (2,2) %        |
| <b>Total des produits d'exploitation de BCE</b> | <b>6 404</b> | <b>6 422</b> | <b>(18)</b>    | <b>(0,3) %</b> |
| BAlIA ajusté                                    | T4 2025      | T4 2024      | Variation (\$) | % de variation |
| Bell SCT                                        | 2 513        | 2 436        | 77             | 3,2 %          |
| <i>Bell SCT Canada</i>                          | 2 413        | 2 436        | (23)           | (0,9) %        |
| <i>Bell SCT États-Unis</i>                      | 100          | –            | 100            | n.s.           |
| Bell Média                                      | 151          | 169          | (18)           | (10,7) %       |
| <b>Total du BAlIA ajusté de BCE</b>             | <b>2 664</b> | <b>2 605</b> | <b>59</b>      | <b>2,3 %</b>   |

n.s. : non significatif

Le total des produits d'exploitation de BCE a diminué de 0,3 % au quatrième trimestre de 2025 en regard de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison d'une baisse de 3,4 % des produits d'exploitation de Bell Média, contrebalancée en partie par la hausse de 0,2 % des produits d'exploitation de Bell SCT du fait de l'apport de 232 millions \$ de Bell SCT États-Unis à la suite de l'acquisition de Zipy Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025, facteur partiellement compensé par une diminution de 3,9 % des produits de Bell SCT Canada d'un exercice à l'autre. La baisse d'un exercice à l'autre reflète la diminution de 15,0 % des produits d'exploitation tirés des produits, contrebalancée en partie par l'accroissement de 2,9 % des produits tirés des services.

Le bénéfice net de BCE a augmenté de 25,1 % au quatrième trimestre de 2025 par rapport au quatrième trimestre de 2024, essentiellement en raison de l'augmentation des autres produits qui découle des profits nets liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, de la hausse du BAlIA ajusté et de la hausse des profits nets sur placements, facteurs annulés en partie par l'augmentation de la dotation aux amortissements et de la perte de valeur d'actifs.

Le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 2,3 % au quatrième trimestre de 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison d'une hausse de 3,2 % dans le secteur Bell SCT attribuable à l'apport de 100 millions \$ de notre secteur Bell SCT États-Unis à la suite de l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025, facteur partiellement contrebalancé par une diminution de 0,9 % dans notre secteur Bell SCT Canada. Le BAIIA ajusté de notre secteur Bell Média a reculé de 10,7 % d'un exercice à l'autre, ce qui a réduit la croissance du BAIIA ajusté de BCE. La croissance du BAIIA ajusté de BCE d'un exercice à l'autre traduit la baisse de 2,0 % des coûts d'exploitation, contrée en partie par la fléchissement des produits d'exploitation. Ces résultats se sont traduits par une marge du BAIIA ajusté de 41,6 % au quatrième trimestre de 2025, en hausse de 1,0 pt par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'avantage découlant des initiatives de réduction des coûts et des gains d'efficacité réalisés, et reflète la hausse des marges sur les produits du fait de notre approche rigoureuse en matière de nouveaux abonnés pendant la période des fêtes.

Les produits d'exploitation de Bell SCT ont augmenté de 0,2 % au quatrième trimestre de 2025 par rapport à la période correspondante de 2024, en raison de la hausse de 4,0 % des produits tirés des services, partiellement contrebalancée par la baisse de 15,0 % des produits d'exploitation tirés des produits. Ces résultats reflètent l'apport de 232 millions \$ du secteur Bell SCT États-Unis à la suite de l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025, facteur partiellement contrebalancé par un recul de 3,9 % dans le secteur Bell SCT Canada d'un exercice à l'autre. La baisse pour Bell SCT Canada s'explique par la diminution de 15,0 % des produits d'exploitation tirés des produits et de 1,1 % des produits tirés des services.

Les produits d'exploitation de Bell SCT Canada ont diminué de 3,9 % au quatrième trimestre de 2025 en regard du quatrième trimestre de 2024, ce qui s'explique en grande partie par la baisse de 15,0 % des produits d'exploitation tirés des produits, essentiellement du fait de la diminution des produits d'exploitation tirés des produits des services sans fil en raison du recul des ventes d'appareils sans fil en vertu de contrats découlant d'une proportion plus importante d'activations d'abonnés apportant leurs propres appareils, facteur atténué par des rabais moins généreux, de même que par la baisse des produits d'exploitation tirés des produits des services sur fil sous l'impulsion du repli des ventes de services de réseaux de radio mobile terrestre dans le secteur public pour des raisons de calendrier. Au quatrième trimestre de 2025, les produits tirés des services ont diminué de 1,1 % d'un exercice à l'autre, l'érosion continue des produits tirés des services de voix, de données et de télé traditionnels ayant été contrebalancée en partie par l'augmentation des produits tirés des services Internet dans le marché résidentiel, le marché de gros et le marché des grandes entreprises, reflétant la croissance du nombre d'abonnés du service FTTP ainsi que l'effet des augmentations des tarifs des services résidentiels, facteurs contrebalancés par les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels. L'augmentation des produits tirés des solutions propulsées par l'IA, y compris l'incidence des acquisitions de petite envergure réalisées en 2025, a également freiné la diminution des produits tirés des services. La modeste diminution des produits tirés des services sans fil reflète les pressions concurrentielles sur les prix des forfaits de base et les rabais, toujours présentes, mais en diminution, ainsi que la baisse des produits tirés des frais de dépassement et des services d'itinérance sortante.

Les produits d'exploitation de Bell SCT États-Unis se sont chiffrés à 232 millions \$ au quatrième trimestre de 2025 par rapport à néant pour la période correspondante de l'exercice précédent en raison de l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025. Les produits d'exploitation comprenaient les produits tirés des services, principalement des produits de 193 millions \$ tirés des services de données et de 41 millions \$ tirés des services voix.

Le BAIIA ajusté de Bell SCT a augmenté de 3,2 % au quatrième trimestre de 2025 par rapport au quatrième trimestre de 2024, en raison de l'apport de 100 millions \$ de notre secteur Bell SCT États-Unis à la suite de l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025, facteur partiellement contrebalancé par une diminution de 0,9 % dans notre secteur Bell SCT Canada. L'augmentation du BAIIA ajusté d'un exercice à l'autre reflète la baisse de 2,0 % des coûts

d'exploitation, jumelée à l'augmentation des produits d'exploitation. Ces facteurs ont entraîné une marge du BAIIA ajusté de 44,1 % pour Bell SCT au quatrième trimestre de 2025, en hausse de 1,2 pt par rapport au quatrième trimestre de 2024.

Le BAIIA ajusté de Bell SCT Canada a diminué de 0,9 % au quatrième trimestre de 2025 par rapport à la période correspondante de 2024, en raison de la diminution des produits d'exploitation, compensée en partie par la baisse des coûts d'exploitation. La baisse de 6,1 % des coûts d'exploitation d'un exercice à l'autre s'explique par la diminution du coût des produits vendus associée au repli des produits d'exploitation tirés des produits, et par les initiatives de réduction des coûts, essentiellement celles liées aux réductions de personnel et à diverses autres initiatives de contrôle des coûts dans l'ensemble de l'entreprise, y compris les gains d'efficacité opérationnelle réalisés grâce à la technologie et à l'automatisation. Ces facteurs ont entraîné une marge du BAIIA ajusté de 44,2 % au quatrième trimestre de 2025, en hausse de 1,3 pt par rapport au quatrième trimestre de 2024, ce qui s'explique par l'avantage découlant des initiatives de réduction des coûts et des gains d'efficacité opérationnelle réalisés, ainsi que par la hausse des marges sur les produits du fait de notre approche rigoureuse en matière de nouveaux abonnés pendant la période des fêtes.

Le BAIIA ajusté de Bell SCT États-Unis s'est élevé à 100 millions \$ au quatrième trimestre de 2025, par rapport à néant au quatrième trimestre de 2024, en raison de l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025, ce qui correspond à une marge du BAIIA ajusté de 43,1 % pour le trimestre.

Les produits d'exploitation de Bell Média ont diminué de 3,4 % au quatrième trimestre de 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse des produits tirés de la publicité, partiellement contrebalancée par la hausse des autres produits et des produits tirés des frais d'abonnement. Les produits d'exploitation reflètent la croissance de 3,4 % des produits liés au contenu numérique d'un exercice à l'autre. Les produits tirés de la publicité ont diminué de 11,1 % pour le trimestre par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'érosion continue de la demande de services de publicité traditionnelle dans toutes les plateformes et du recul des produits tirés de la publicité à la radio par suite de la cession, annoncée précédemment, de 45 stations de radio, contrebalancée en partie par l'augmentation des produits tirés de la publicité liés aux services de vidéo numériques attribuable à la croissance des formules d'abonnement à Crave soutenues par la publicité et à l'augmentation du nombre de téléviseurs connectés. Les autres produits ont augmenté d'un exercice à l'autre en raison de l'accroissement des ventes de programmes, surtout du fait de l'acquisition de Sphere Abacus en mai 2025. Les produits tirés des frais d'abonnement ont augmenté de 1,5 % au quatrième trimestre de 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la croissance des produits tirés de Crave et des services de diffusion en continu de sports, ce qui s'explique essentiellement par la hausse du nombre d'abonnés aux services de diffusion en continu directement aux consommateurs, neutralisée en partie par l'érosion continue du nombre d'abonnés des EDR.

Le BAIIA ajusté de Bell Média a diminué de 10,7 % au quatrième trimestre de 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la diminution des produits d'exploitation, partiellement contrebalancée par une baisse des coûts d'exploitation. La diminution de 1,5 % des coûts d'exploitation reflète les économies liées au coût du contenu, l'avantage des initiatives de réduction des coûts liées aux réductions de personnel et à d'autres gains d'efficacité opérationnelle, de même que la diminution des charges découlant de la cession de stations de radio, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation des coûts liés aux droits de diffusion d'événements sportifs et à la programmation, ainsi que par les charges d'exploitation de Sphere Abacus à la suite de son acquisition en 2025.

Les dépenses d'investissement de BCE se sont établies à 1 317 millions \$ au quatrième trimestre de 2025, en hausse de 354 millions \$ d'un exercice à l'autre, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 20,6 %, en hausse de 5,6 points par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison des dépenses d'investissement de 260 millions \$ dans le secteur Bell SCT États-Unis découlant de l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août

2025, ces investissements étant axés sur l'expansion continue du réseau FTTp de Zply Fiber aux États-Unis. Par ailleurs, les dépenses d'investissement dans le secteur Bell SCT Canada ont augmenté de 83 millions \$ d'un exercice à l'autre, ce qui s'explique essentiellement par le calendrier des dépenses et par la hausse de 11 millions \$ des dépenses d'investissement dans le secteur Bell Média du fait de la croissance des services de vidéo numérique, y compris l'expansion de Crave et la préparation en vue de la Coupe du Monde 2026 de la FIFA.

**Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de BCE** se sont élevés à 147 millions \$ au quatrième trimestre de 2025, soit une baisse de 7 millions \$ par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2024, en raison principalement de la baisse des coûts liés aux indemnités de départ au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires.

**L'amortissement des immobilisations corporelles de BCE** s'est établi à 1 002 millions \$ au quatrième trimestre de 2025, en hausse de 69 millions \$ d'un exercice à l'autre, essentiellement en raison de l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025.

**L'amortissement des immobilisations incorporelles de BCE** s'est établi à 368 millions \$ au quatrième trimestre de 2025, en hausse de 51 millions \$ d'un exercice à l'autre, essentiellement en raison d'un volume accru d'immobilisations à la suite de l'acquisition de Zply Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025.

**Les charges d'intérêts de BCE** se sont élevées à 453 millions \$ au quatrième trimestre de 2025, en hausse de 22 millions \$ par rapport au quatrième trimestre de 2024, en raison principalement de l'accroissement des niveaux d'endettement moyens et de la hausse du coût moyen de la dette.

**La perte de valeur d'actifs de BCE** s'est établie à 40 millions \$ au quatrième trimestre de 2025, en hausse de 36 millions \$ par rapport au quatrième trimestre de 2024, essentiellement en raison des charges pour perte de valeur à l'égard de divers actifs de notre secteur Bell SCT Canada.

**Les profits nets sur placements de BCE** ont totalisé 52 millions \$ au quatrième trimestre de 2025, en hausse de 53 millions \$ d'un exercice à l'autre, en raison surtout de la vente de la quasi-totalité de nos actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

**Les autres produits de BCE** se sont établis à 102 millions \$ au quatrième trimestre de 2025, en hausse de 204 millions \$ d'un exercice à l'autre, en

raison surtout des profits nets liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres en 2025, alors que des pertes avaient été enregistrées en 2024.

**L'impôt sur le résultat de BCE** s'est établi à 201 millions \$ au quatrième trimestre de 2025, en hausse de 26 millions \$ par rapport au quatrième trimestre de 2024, essentiellement en raison de l'augmentation du bénéfice imposable.

**Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de BCE** s'est élevé à 594 millions \$ au quatrième trimestre de 2025, soit 0,64 \$ par action, en hausse par rapport à 461 millions \$, soit 0,51 \$ par action, au quatrième trimestre de 2024. L'augmentation d'un exercice à l'autre traduit essentiellement l'augmentation des autres produits qui découle des profits nets liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, la hausse du BAIIA ajusté et la hausse des profits nets sur placements, facteurs annulés en partie par l'augmentation de la dotation aux amortissements et de la perte de valeur d'actifs. Le bénéfice net ajusté a diminué pour s'établir à 643 millions \$ au quatrième trimestre de 2025, comparativement à 719 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, et le BPA ajusté a accusé un recul pour passer à 0,69 \$, alors qu'il était de 0,79 \$ au quatrième trimestre de 2024.

**Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de BCE** ont totalisé 1 561 millions \$ au quatrième trimestre de 2025, comparativement à 1 877 millions \$ au quatrième trimestre de 2024. La diminution s'explique en grande partie par la hausse de l'impôt sur le résultat payé, les règlements sur les dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, ainsi que le calendrier des paiements des fournisseurs, facteurs contrés en partie par la diminution des intérêts payés.

**Les flux de trésorerie disponibles de BCE** se sont établis à 225 millions \$ au quatrième trimestre de 2025, comparativement à 874 millions \$ au quatrième trimestre de 2024. Cette baisse est essentiellement imputable à l'augmentation des dépenses d'investissement et au repli des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, exclusion faite de la trésorerie associée aux coûts liés aux acquisitions et autres coûts payés.

## Considérations sur le caractère saisonnier

Une partie des produits et des charges varie légèrement selon les saisons, ce qui pourrait avoir une incidence sur les résultats financiers d'un trimestre à l'autre.

**Services sans fil :** Les produits tirés des services et les produits d'exploitation tirés des produits sont sensibles aux dates de lancement de nouveaux appareils mobiles et aux offres promotionnelles saisonnières, comme la période du retour en classe, le Vendredi fou et la période des fêtes, ainsi qu'au niveau d'intensité de la concurrence dans l'ensemble. En raison de l'incidence saisonnière, les dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle découlant des mises à niveau d'appareils dans le cadre des renouvellements de contrats sont habituellement plus élevées au troisième et au quatrième trimestre. En ce qui concerne le RMU, nous avons enregistré historiquement des augmentations séquentielles saisonnières au deuxième et au troisième trimestre, en raison des niveaux d'utilisation et d'itinérance plus élevés au cours du printemps et de l'été, suivies habituellement par des diminutions séquentielles saisonnières au premier et au quatrième trimestre. Cependant, cette incidence saisonnière sur le RMU s'est atténuée, étant donné que les forfaits offrant des options de données plus importantes ou illimitées ou une couverture à l'échelle de l'Amérique du Nord sont de plus en plus répandus; ainsi, la variabilité des frais facturés pour l'utilisation des services de données est moindre.

**Services sur fil :** Les produits tirés des services et les produits d'exploitation tirés des produits ont tendance à être plus élevés au quatrième trimestre, en raison des ventes historiquement plus élevées de produits de données et d'équipements à la clientèle d'affaires. Cependant, cette situation varie d'une année à l'autre selon la vigueur de l'économie et la présence ou non d'initiatives de vente ciblées, ce qui peut influencer les dépenses de la clientèle. L'activité des abonnés des services de téléphonie, de télé et Internet est sujette à de légères fluctuations saisonnières, attribuables en grande partie aux déménagements des ménages pendant les mois d'été et à la période du retour en classe au troisième trimestre. Les efforts de commercialisation ciblés menés à diverses périodes de l'année pour coïncider avec des événements spéciaux ou les campagnes de commercialisation de grande envergure peuvent également avoir une incidence sur les produits tirés des services et les produits d'exploitation tirés des produits des services sur fil.

**Bell Média :** Les produits et les charges connexes provenant de la télédiffusion et de la radiodiffusion découlent en grande partie de la vente de publicité. La demande en publicité dépend de la conjoncture économique ainsi que des variations saisonnières et cycliques. Les variations saisonnières des services vidéo découlent du niveau des cotes d'écoute de la télé, en particulier au cours de la saison de programmation d'automne, des saisons des grandes ligues sportives et d'autres événements sportifs spéciaux, comme les Jeux olympiques, les séries éliminatoires de la LNH et de la NBA et la Coupe du monde de soccer de la FIFA, ainsi que des fluctuations dans l'activité de vente au détail au cours de l'exercice.

# 8 Cadre réglementaire

## 8.1 Cadre réglementaire canadien

### Introduction

Cette section décrit certaines lois qui régissent nos activités au Canada et présente les faits saillants relatifs aux récentes initiatives et instances réglementaires, aux récentes consultations gouvernementales et aux positions gouvernementales qui nous touchent, qui touchent nos activités et qui pourraient continuer de toucher notre capacité à rivaliser avec la concurrence du marché. Bell Canada ainsi que plusieurs de ses filiales directes et indirectes, dont Bell Mobilité, Bell ExpressVu société en commandite (ExpressVu), Bell Média, NorthernTel, société en commandite (NorthernTel), Télébec, société en commandite (Télébec), Groupe Maskatel Québec S.E.C. (Maskatel) et Northwestel, sont régies par la *Loi sur les télécommunications*, la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur la radiocommunication* et/ou la *Loi sur Bell Canada*. Nos activités sont touchées par la réglementation et les politiques de divers organismes de réglementation, et par les décisions rendues par ceux-ci, dont le CRTC, un organisme quasi judiciaire du gouvernement du Canada chargé de réglementer les services de télécommunications et de radiodiffusion du Canada, et d'autres ministères ou organismes du gouvernement fédéral, en particulier ISDE et le Bureau de la concurrence.

De façon plus particulière, le CRTC réglemente les prix que nous pouvons demander en matière de services de télécommunications de détail lorsqu'il juge que la concurrence est insuffisante pour protéger l'intérêt des consommateurs. Le CRTC a jugé que la concurrence est suffisante pour accorder l'exemption de la réglementation des prix de détail en vertu de la *Loi sur les télécommunications* à l'égard de la vaste majorité de nos services de télécommunications sur fil et sans fil de détail. Le CRTC peut également nous imposer de donner accès à nos réseaux sur fil et sans fil à nos concurrents et dicter les tarifs que nous pouvons leur demander. En particulier, actuellement, il rend obligatoire l'accès haute vitesse de gros pour les services filaires à large bande et les services sans fil nationaux

d'itinérance et l'accès de gros pour les ERMV dotés d'installations. L'imposition de tarifs de gros moindres, ou l'imposition de modalités défavorables pour les services obligatoires, nous dissuaderait d'investir dans les améliorations et le prolongement des réseaux, réduirait notre marge de manœuvre, influencerait sur la structure du marché, améliorerait la position commerciale de nos concurrents, estomperait le caractère distinctif de nos services fondés sur nos réseaux et aurait une incidence défavorable sur la performance financière de nos activités. Nos activités de distribution de services télé et nos activités de diffusion télé et radio sont assujetties à la *Loi sur la radiodiffusion* et, pour la plupart, ne sont assujetties à aucune réglementation en ce qui concerne les prix de détail.

Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, dont le CRTC, ISDE, Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence, continuent de jouer un rôle important en ce qui a trait aux questions de réglementation comme l'établissement et la modification de la réglementation concernant l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, l'approbation d'acquisitions, l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, les exigences relatives à la propriété étrangère, les obligations en matière de protection des renseignements personnels et de cybersécurité et le contrôle du piratage des droits d'auteur. Des décisions défavorables prises par les gouvernements et les organismes de réglementation, une réglementation plus rigoureuse ou l'absence de mesures efficaces de lutte contre le piratage pourraient avoir une incidence défavorable de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation.

### Loi sur les télécommunications

La *Loi sur les télécommunications* régit les télécommunications au Canada. Elle définit les grands objectifs de la politique canadienne de télécommunications et confère au gouvernement du Canada le pouvoir de donner au CRTC des instructions générales relatives aux objectifs de sa politique. Elle s'applique à plusieurs sociétés et sociétés de personnes du groupe BCE, notamment Bell Canada, Bell Mobilité, NorthernTel, Télébec, Maskatel et Northwestel.

Aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, tous les fournisseurs de services de télécommunications dotés d'installations au Canada, désignés par l'expression « entreprises de télécommunications », doivent obtenir une approbation réglementaire pour tous les services de télécommunications, à moins que les services en question ne soient exemptés de la réglementation ou qu'ils ne fassent l'objet d'une abstention. La plupart des services de détail offerts par les entreprises du groupe BCE sont exemptés de la réglementation relative aux services de détail. Le CRTC peut exempter toute une catégorie d'entreprises de télécommunications de l'application du règlement pris en vertu de la *Loi sur les télécommunications* si cette exemption est conforme aux objectifs de la politique canadienne de télécommunications. De plus, quelques grandes entreprises de télécommunications, y compris celles du groupe BCE, doivent également répondre à certaines exigences en matière de propriété canadienne. BCE surveille le niveau de propriété de ses actions ordinaires par des personnes non canadiennes et fait rapport périodiquement à ce sujet.

### Examen des services sans fil mobiles

Au troisième trimestre de 2023, nous avons commencé à fournir aux ERMV un service d'accès au réseau de Bell Mobilité dans certaines régions. Le 13 juillet 2023, le CRTC a accepté une demande de Québecor Média inc. d'initier l'arbitrage de l'offre finale concernant les tarifs du service d'accès pour les ERMV de Bell Mobilité. Le 10 octobre 2023, le CRTC a opté pour le tarif proposé par Bell Mobilité. Le 29 août 2024, le CRTC a rejeté une demande en vertu de la Partie 1 déposée par Québecor Média inc. concernant la date de début du service d'accès pour les ERMV de Bell Mobilité, et a fixé au 12 septembre 2024 la date de début de ce service, ordonnant aux parties de conclure une entente d'accès pour les ERMV d'ici cette date. Québecor Média inc. bénéficie maintenant de l'accès pour les ERMV de Bell Mobilité en vertu de cette entente.

Le 27 novembre 2024, Québecor Média inc. a demandé au CRTC de réviser et de modifier sa décision antérieure, et d'ordonner à Bell Mobilité de lui rembourser la différence entre les frais d'itinérance payés par Québecor Média inc. du 10 octobre 2023 au 12 septembre 2024, et le montant que Québecor Média inc. aurait payé si le tarif d'accès aux ERMV avait été appliqué pendant cette période. Le 20 janvier 2025, Bell Mobilité a présenté sa réponse, s'opposant à la demande de Québecor Média inc. parce qu'elle ne répondait pas aux critères établis par le CRTC pour une révision. Le CRTC n'a pas encore rendu sa décision sur la demande de Québecor Média inc.

Le CRTC a précédemment accepté une demande pour un arbitrage de l'offre finale de la part de Rogers Communications Canada Inc. et de Québecor Média inc. concernant les tarifs du service d'accès pour les ERMV de Rogers Communications Canada Inc. Le 24 juillet 2023, le CRTC a choisi le tarif proposé par Québecor Média inc., formulant plusieurs conclusions qui réduisent l'importance des incitatifs favorisant l'investissement dans les réseaux de télécommunications du Canada. Rogers Communications Canada Inc. a ensuite interjeté appel de la décision du CRTC auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 28 mai 2025, la Cour d'appel fédérale a confirmé la décision du CRTC, n'ayant trouvé aucune erreur dans le choix du tarif proposé par Québecor Média inc. Bien que la décision ultérieure du CRTC dans le cadre de l'arbitrage de l'offre finale visant Bell Mobilité et Québecor Média inc. semble nuancer cette approche en soulignant l'importance de procurer un rendement sur l'investissement aux fournisseurs de services de télécommunications dotés d'installations, les décisions réglementaires défavorables, comme celle liée à l'arbitrage de l'offre finale visant Rogers Communications Canada Inc. et Québecor Média inc., devraient avoir une incidence sur la manière dont nous investirons dans nos réseaux sans fil et sur fil, ainsi que sur les emplacements et le moment où nous le ferons.

### Examen par le CRTC des tarifs de détail pour l'itinérance internationale

Le 7 octobre 2024, le CRTC a fait savoir à Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc. et Telus Communications Inc. (collectivement, les sociétés) qu'à la suite d'un examen des frais que les Canadiens et les Canadiennes paient lorsqu'ils voyagent à l'étranger, il avait certaines préoccupations concernant le choix offert à la population canadienne en matière d'itinérance et de tarifs d'itinérance. Le CRTC a indiqué qu'il s'attendait à ce que les sociétés lui fassent rapport d'ici le 4 novembre 2024 sur les mesures qu'elles prennent pour répondre à ces préoccupations et que, s'il détermine que des mesures suffisantes ne sont pas prises, il entamera une instance officielle. Le 4 novembre 2024, chacune des sociétés de télécommunications a soumis sa réponse présentant son plan au CRTC. Le 7 mars 2025, le CRTC a répondu que certaines des mesures prises jusqu'à maintenant étaient « encourageantes », mais il s'attend à plus de progrès sur le plan de la réduction des frais d'itinérance, y compris en ce qui a trait aux offres de services payables à l'utilisation. Il a demandé aux sociétés de lui soumettre des mises à jour le 5 mai 2025 et le 5 novembre 2025, ce qu'elles ont fait. Le 5 février 2026, le CRTC a demandé des informations supplémentaires sur la gamme de services d'itinérance des entreprises, à fournir d'ici le 19 mars 2026. Bien que le moment et l'issue de tout autre processus du CRTC concernant nos tarifs d'itinérance internationale soient actuellement inconnus et qu'il soit difficile de déterminer l'incidence, le cas échéant, d'un tel processus, toute mesure prise par le CRTC pour réglementer les tarifs ou les caractéristiques des services d'itinérance internationale offerts par les entreprises de services sans fil est susceptible d'avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

### Examen du cadre des services d'accès haute vitesse de gros

Le 6 novembre 2023, dans la Décision de télécom CRTC 2023-358 (la « décision provisoire »), le CRTC a jugé que l'accès aux services groupés au moyen de la technologie FTTP de Bell Canada en Ontario et au Québec devrait être obligatoire temporairement et de manière accélérée et a fixé des tarifs d'accès provisoires.

Le 13 août 2024, dans le cadre de la Politique réglementaire de télécom CRTC 2024-180 (la « décision définitive »), le CRTC a statué que l'obligation provisoire de fournir l'accès de gros groupé aux installations FTTP de Bell Canada en Ontario et au Québec ainsi qu'à celles de Telus Communications Inc. au Québec serait rendue définitive. En outre, la décision définitive a élargi la portée géographique de la décision provisoire de sorte que Bell Canada était tenue de fournir l'accès de gros groupé à ses installations FTTP dans la région de l'Atlantique et au Manitoba d'ici le 13 février 2025. Telus Communications Inc. et Saskatchewan Telecommunications étaient

également tenues de fournir l'accès groupé à leurs installations FTTP respectives en Alberta, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan d'ici la même date. Cette obligation ne s'applique pas aux nouveaux réseaux FTTP que Bell Canada, Telus Communications Inc. ou Saskatchewan Telecommunications pourraient mettre à la disposition des particuliers au cours de la période de cinq ans comprise entre le 13 août 2024 et le 12 août 2029. Toutefois, cette période de cinq ans n'est pas une période continue. Toutes les nouvelles installations FTTP, quelle que soit la date à laquelle elles sont mises à la disposition des particuliers, seront soumises à l'obligation de fournir des services d'accès de gros groupés à compter du 12 août 2029. En vertu de la décision définitive, les câblodistributeurs sont exemptés de l'obligation de fournir des services d'accès de gros par FTTP et, à ce titre, ne sont pas tenus de fournir l'accès de gros à leurs réseaux FTTP. De plus, en vertu de la décision définitive, Bell Canada, Saskatchewan Telecommunications, Telus Communications Inc., Cogeco, Eastlink, Rogers Communications Canada Inc., Québecor Média inc. et leurs sociétés affiliées respectives ne sont pas autorisées à acheter des services d'accès haute vitesse de gros groupés obligatoires, que ce soit par cuivre, câble coaxial ou FTTP, à l'intérieur de leurs territoires de desserte des services filaires traditionnels. Par conséquent, Distributel et d'autres marques de Bell Canada devaient cesser de revendre des services d'accès haute vitesse de gros par câble coaxial à de nouveaux clients après le 12 septembre 2024, ce qu'elles ont fait.

Dans une requête datée du 12 septembre 2024, Saskatchewan Telecommunications a également demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision définitive auprès de la Cour fédérale d'appel.

Plusieurs parties, dont les Opérateurs des Réseaux Concurrentiels canadiens, Cogeco, Eastlink, Rogers Communications Canada Inc. et TekSavvy Solutions Inc., ont présenté des demandes en vertu de la Partie 1 afin que le CRTC examine et modifie plusieurs aspects de la décision définitive. Le 20 juin 2025, le CRTC a publié la Décision de télécom CRTC 2025-154 (la « décision sur les demandes de révision ») qui rejette toutes les demandes de révision et de modification. Dans une requête déposée le 18 juillet 2025, Cogeco et Eastlink ont demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision sur les demandes de révision devant la Cour d'appel fédérale, demande qui a été accordée le 10 septembre 2025.

Les Opérateurs des Réseaux Concurrentiels canadiens, Cogeco, Eastlink et Saskatchewan Telecommunications ont interjeté conjointement appel de la décision définitive auprès du gouverneur en conseil. Le 6 août 2025, le gouverneur en conseil a annoncé qu'il ne modifierait pas la décision définitive. En septembre 2025, Cogeco, Eastlink et Saskatchewan Telecommunications, Rogers Communications Canada Inc. et les Opérateurs des Réseaux Concurrentiels canadiens ont interjeté appel de la décision sur les demandes de révision auprès du gouverneur en conseil.

Le 25 octobre 2024, dans l'Ordonnance de télécom CRTC 2024-261, le CRTC a mis à jour les tarifs provisoires pour l'Ontario et le Québec et a fixé des tarifs provisoires pour les autres provinces. Si les tarifs définitifs diffèrent des tarifs provisoires, il y a un risque qu'ils soient appliqués rétroactivement.

L'imposition d'un accès groupé obligatoire aux installations FTTP et, en particulier, le fait de permettre à Telus Communications Inc. et à Rogers Communications Canada Inc. de revendre des services sur le réseau FTTP de Bell Canada, ont sapé la motivation de Bell Canada à investir dans les réseaux sans fil de prochaine génération. Par conséquent, Bell Canada a réduit ses dépenses d'investissement de 500 millions \$ en 2025 seulement et de plus de 1,2 milliard \$ depuis la décision provisoire de novembre 2023. Les répercussions financières de ces obligations réglementaires dépendront en partie de la question de savoir si le CRTC établit des tarifs définitifs qui compensent pleinement Bell Canada pour les coûts et les risques considérables qu'elle assume dans l'expansion et la mise à niveau de ses réseaux.

## Mise en place d'une subvention pour les services Internet de détail dans le Grand Nord

Le 16 janvier 2025, le CRTC a publié une décision quant à son instance visant à examiner le cadre réglementaire s'appliquant à Northwestel et l'état des services de télécommunications dans le Nord canadien. Dans cette décision, le CRTC a annoncé qu'il créerait une nouvelle subvention financée par son Fonds de contribution national afin d'améliorer l'accessibilité des services Internet de détail dans le Grand Nord. Le 16 janvier 2025, le CRTC a amorcé une nouvelle instance (Avis de consultation de télécom 2025-10) pour se pencher sur la mise en place de cette subvention, y compris son montant. Il est donc actuellement impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence de la décision du CRTC dans le cadre de cette instance sur nos activités et nos résultats financiers, y compris toute augmentation éventuelle supplémentaire du montant que BCE pourrait avoir à verser au Fonds de contribution national.

## Examen du CRTC concernant l'accès aux poteaux

Le 15 février 2023, le CRTC a publié une décision dans laquelle il a tiré certaines conclusions afin de faciliter l'accès de tiers aux poteaux appartenant à des entreprises canadiennes ou aux poteaux dont les entreprises canadiennes contrôlent l'accès. Entre autres directives, la décision du CRTC établit de nouveaux échéanciers pour chaque étape du processus d'émission des permis d'accès aux poteaux, réduit pour les demandeurs d'accès les obligations liées au paiement des réparations des poteaux, des mises à niveau ou des remplacements de poteaux requis, le cas échéant, afin de permettre l'ajout de leur équipement, accorde aux demandeurs d'accès plus de souplesse pour effectuer eux-mêmes des réparations et des mises à niveau de poteaux, maintient les circonstances où les propriétaires de poteaux peuvent obtenir un accès prioritaire ou une capacité de réserve pour leur utilisation future des poteaux, et impose de nouvelles obligations de notification et de communication aux propriétaires de poteaux. Le 3 avril 2023, les grandes ESLT, dont Bell Canada, ont révisé, par l'intermédiaire des Avis de modification tarifaire 977 et 978, leurs tarifs applicables en fonction des nouvelles conclusions, et ces tarifs ont été approuvés par le CRTC le 28 janvier 2025 au moyen de l'Ordonnance de télécom CRTC 2025-21.

Le 16 octobre 2023, Bell Canada a déposé l'Avis de modification tarifaire 981 afin de réviser les pages tarifaires de son tarif des services nationaux CRTC 7400, article 901 – Service de structure de soutènement, pour refléter la mise à jour du tarif mensuel de location de poteaux par unité applicable dans sa zone de desserte de l'Ontario et du Québec. Le 11 mars 2025, dans l'Ordonnance de télécom CRTC 2025-77, le CRTC a rendu provisoires les tarifs de location de poteaux existants. Le CRTC a rendu sa décision définitive sur le tarif le 17 octobre 2025, établissant un tarif définitif de 1,32 \$ par unité de facturation par mois pour le raccordement à nos poteaux, soit une hausse par rapport au tarif précédent de 1,04 \$, ce qui fera augmenter nos produits des activités ordinaires. Bell est en désaccord avec certains ajustements apportés à son étude de coûts et, le 15 janvier 2026, elle a déposé une demande visant à obtenir une révision et une dérogation de cette décision afin de corriger ces ajustements. Si le CRTC acceptait ces corrections, le tarif et les produits des activités ordinaires connexes augmenteraient encore davantage.

## Projet de loi C-8, Loi concernant la cybersécurité

Le 18 juin 2025, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-8, *Loi concernant la cybersécurité*, modifiant la *Loi sur les télécommunications* et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois (projet de loi C-8). Sauf quelques modifications mineures, le projet de loi C-8 reprend le texte du projet de loi C-26, *Loi concernant la cybersécurité*, qui a expiré au Feuilleton avec le déclenchement des élections fédérales de 2025. Le projet de loi C-8 promulguerait la *Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels*, laquelle établirait un cadre réglementaire obligeant les exploitants désignés dans les secteurs de la finance, des télécommunications, de

l'énergie et du transport à protéger leurs cybersystèmes essentiels. Le projet de loi C-8 propose également des modifications de la *Loi sur les télécommunications* qui établiraient de nouveaux pouvoirs permettant au gouvernement fédéral de prendre des mesures pour promouvoir la sécurité des réseaux de télécommunications canadiens, ce qui pourrait inclure des mesures à l'égard des fournisseurs à risque élevé, comme Huawei et ZTE. S'il est adopté, le projet de loi C-8 conférerait au Conseil des ministres fédéral et au ministre responsable d'ISDE des pouvoirs supplémentaires pour rendre des ordonnances et établirait une surveillance accrue des chaînes d'approvisionnement, un système de signalement et de résolution des incidents, des examens annuels et un régime d'exécution qui permettrait au ministre responsable d'ISDE, entre autres, d'imposer des sanctions administratives pécuniaires. Pour l'heure, il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications législatives sur nos activités et nos résultats financiers. Le projet de loi C-8 a été adopté en deuxième lecture à la Chambre des communes et a été renvoyé au Comité permanent de la sécurité publique et nationale pour étude.

## Instances du CRTC résultant des récentes modifications de la Loi sur les télécommunications

Le 22 novembre 2024, le CRTC a lancé trois consultations publiques afin d'examiner des mesures améliorées en vertu du Code sur les services sans fil et du Code sur les services Internet pour donner à la population canadienne plus de souplesse dans le choix de forfaits de services mobiles et Internet : Avis de consultation de télécom CRTC 2024-293, *Appel aux observations – Faciliter le choix d'un service téléphonique sans fil ou d'un service Internet – Améliorer les avis aux clients*; Avis de consultation de télécom CRTC 2024-294, *Appel aux observations – Faciliter le choix d'un service téléphonique sans fil ou d'un service Internet – Supprimer les obstacles au changement de forfaits*; et Avis de consultation de télécom CRTC 2024-295, *Appel aux observations – Faciliter le choix d'un service téléphonique sans fil ou d'un service Internet – Améliorer les mécanismes de libre-service*.

Les consultations font suite à l'adoption du projet de loi C-69, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024* (projet de loi C-69), qui a reçu la sanction royale le 20 juin 2024. Le projet de loi C-69 comprend des modifications à la *Loi sur les télécommunications* qui ordonnent au CRTC de mettre en œuvre certaines mesures précises liées aux ententes entre les fournisseurs de services de télécommunications et leur clientèle, y compris l'interdiction d'imposer certains frais supplémentaires pour changer de fournisseur ou modifier des ententes de service. Les modifications obligent le CRTC à préciser le type de droits auxquels les modifications s'appliqueront et les règles concernant la mise en œuvre des modifications.

Le 4 décembre 2024, le CRTC a publié un autre avis de consultation (Avis de consultation de télécom CRTC 2024-318, *Rendre le magasinage de services Internet plus simple pour les consommateurs*) à la suite des récentes modifications apportées à la *Loi sur les télécommunications* par le projet de loi C-288. Cet avis de consultation exigeait que le CRTC tienne des audiences publiques, qui ont eu lieu du 10 au 13 juin 2025, sur la façon dont les fournisseurs de services Internet devraient mettre à la disposition du public certains renseignements sur les services fixes à large bande.

Le moment où le CRTC rendrait sa décision à l'égard de ces instances est inconnu à l'heure actuelle et il est difficile de déterminer quelle incidence, le cas échéant, ces instances pourraient avoir sur nos activités et nos résultats financiers. Toute mesure prise par le CRTC pour réglementer les frais imposés par les entreprises de télécommunications, la façon dont les clients changent de fournisseur ou la façon dont les fournisseurs de services Internet doivent partager l'information avec les clients, est susceptible d'avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers en raison de l'augmentation des coûts d'exploitation ou d'autres conséquences négatives.

## Instances du CRTC sur la production de rapports lors d'interruptions de service, la protection des consommateurs en cas d'interruption de service et la résilience des réseaux

Le 4 septembre 2025, le CRTC a rendu une décision et lancé deux consultations qui pourraient avoir une incidence considérable sur les coûts d'exploitation et de conformité de Bell Canada. La Décision de télécom CRTC 2025-225 introduit des exigences en matière de production de rapports lors d'interruptions de service par les fournisseurs de services de télécommunications, y compris des seuils de minutes-utilisateurs qui augmenteraient considérablement le volume de rapports à produire par les fournisseurs, qui devaient auparavant signaler les interruptions de service touchant plus de 100 000 utilisateurs. À la demande d'un grand groupe de fournisseurs, le CRTC a suspendu l'application des nouveaux seuils pendant qu'il examine la requête de ce groupe demandant la modification du régime d'avis. Bien que l'application des seuils soit suspendue pour examen, Bell Canada s'attend à une augmentation des coûts de conformité découlant de la surveillance accrue et des systèmes de production de rapports et à une possible publicité négative à l'égard de ces interruptions.

Le CRTC a également lancé une consultation (Avis de consultation de télécom CRTC 2025-226) sur les normes de résilience des réseaux. Il cherche à recueillir des commentaires sur les mesures visant à renforcer les infrastructures, à améliorer la gestion des interruptions de service et à accroître la fiabilité des réseaux de télécommunications au Canada. Des exigences prescriptives pourraient nécessiter des dépenses d'investissement supplémentaires pour se conformer à la réglementation, notamment dans les régions rurales et éloignées, où les coûts de construction sont particulièrement élevés.

## Loi sur la radiodiffusion

La *Loi sur la radiodiffusion* présente les grands objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion et confie au CRTC la réglementation et la surveillance du système de radiodiffusion. Les objectifs clés de la *Loi sur la radiodiffusion* consistent à sauvegarder et à renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada et à favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne.

Pour exercer la plupart des activités de radiodiffusion, il faut obtenir une licence de programmation ou de distribution du CRTC. Le CRTC peut soustraire des entreprises de radiodiffusion à certaines exigences réglementaires et d'octroi de licences s'il est d'avis que le non-respect de ces exigences n'aura pas d'incidence significative sur la mise en œuvre de la politique canadienne de radiodiffusion. Pour qu'une société puisse obtenir une licence de programmation ou de distribution, elle doit également satisfaire aux exigences en matière de propriété et de contrôle canadiens. De plus, le transfert de la propriété effective d'un titulaire d'une licence de radiodiffusion doit être approuvé au préalable par le CRTC.

Nos activités de distribution de services de télé et nos activités de télédiffusion et de radiodiffusion sont assujetties aux exigences de la *Loi sur la radiodiffusion*, aux politiques et décisions du CRTC et à leurs licences de radiodiffusion respectives. Les changements de la *Loi sur la radiodiffusion*, les modifications qui sont apportées aux règlements et l'adoption de nouveaux règlements ou la modification des licences pourraient avoir une incidence défavorable sur notre position concurrentielle ou sur les coûts que nous devons engager pour fournir nos services.

## Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2023-138

Le 12 mai 2023, le CRTC a publié l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2023-138 intitulé *La voie à suivre – Travailler à l'élaboration d'un cadre réglementaire modernisé concernant les contributions pour soutenir le contenu canadien et autochtone*. Cet avis représente la première étape de l'établissement d'un cadre réglementaire mis à jour visant les entreprises de radiodiffusion, y compris les entreprises en ligne entrant maintenant dans le champ d'application de la *Loi sur la radiodiffusion* par le biais du projet de loi C-11, appelé *Loi sur la diffusion continue en ligne*. Une partie importante de ce nouveau cadre consiste à établir les conditions obligeant les services en ligne à effectuer des contributions financières, y compris des

Le CRTC sollicite aussi des commentaires sur la protection des consommateurs en cas d'interruption de service (Avis de consultation de télécom et de radiodiffusion CRTC 2025-227), entre autres sur une éventuelle compensation et/ou des cadres de notification lors d'interruption de service. Selon l'issue de la consultation, Bell Canada pourrait devoir respecter de nouvelles exigences en matière de crédits à la clientèle et de protocoles de communication, ce qui pourrait augmenter les coûts d'exploitation et nécessiter des changements à ses systèmes, entraînant ainsi un accroissement supplémentaire des coûts de conformité et du fardeau de la réglementation.

## Règles canadiennes relatives à la propriété étrangère des entreprises de télécommunications

En vertu de la *Loi sur les télécommunications*, aucune restriction à l'investissement étranger ne s'applique aux entreprises de télécommunications qui détiennent une proportion inférieure à 10 % des parts de l'ensemble du marché canadien des télécommunications, selon le chiffre d'affaires annuel. Cependant, le gouvernement peut toujours refuser l'investissement étranger dans les entreprises de télécommunications en vertu de la *Loi sur l'investissement Canada*. L'absence de restrictions relatives à la propriété étrangère applicables à ces entreprises de télécommunications de petite taille ou nouvellement venues pourrait donner lieu à la présence sur le marché canadien d'un nombre plus élevé d'entreprises étrangères, y compris par la voie de l'acquisition de licences de spectre ou d'entreprises de télécommunications canadiennes.

contributions de base initiales, afin de soutenir la création et la découvrabilité de contenu canadien et autochtone. Il déterminera également qui seront les bénéficiaires des contributions de base initiales. Le 4 juin 2024, le CRTC a rendu sa décision, exigeant des diffuseurs étrangers qu'ils versent 5 % de leurs revenus de radiodiffusion canadiens à partir de septembre 2024 à divers fonds définis par le CRTC. Toutefois, les diffuseurs canadiens affiliés à un radiodiffuseur titulaire d'une licence (par exemple, le service linéaire Crave de Bell Média disponible par l'intermédiaire de câblodistributeurs) ont été exemptés de cette exigence jusqu'à ce que le CRTC examine les obligations réglementaires existantes des propriétés médiatiques traditionnelles. Les diffuseurs étrangers, plus particulièrement Amazon.com.ca ULC, Apple Canada Inc., la Motion Picture Association Canada (qui représente Netflix Studios, LLC, Paramount Pictures Corporation, Sony Pictures Entertainment Inc., Universal City Studios LLC, Walt Disney Studios Motion Pictures et Warner Bros. Entertainment Inc.) et Spotify AB, ont tous demandé l'autorisation d'interjeter appel et/ou de demander une révision judiciaire de la décision du CRTC. Chaque société a contesté différents aspects de la décision, y compris, dans certains cas, le caractère raisonnable de l'exemption accordée par le CRTC aux diffuseurs canadiens affiliés à des radiodiffuseurs titulaires d'une licence, mais pas aux diffuseurs étrangers. Le CRTC a lancé des consultations supplémentaires, notamment sur la façon de soutenir la création de contenu canadien et autochtone (audiovisuel et audio), ainsi que sur des enjeux liés à la diversité, à l'inclusion et à la découvrabilité (voir l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2024-288 et l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2025-52 ci-après). En outre, le CRTC a lancé une consultation pour assurer un système de radiodiffusion durable (voir l'Avis de consultation sur la radiodiffusion CRTC 2025-2 ci-dessous). Enfin, le CRTC a l'intention de finaliser les exigences en matière de contributions de chaque entreprise ou groupe de propriétés, probablement dans le cadre de notre renouvellement de licence de groupe. Le moment et l'issue de toutes ces instances demeurent inconnus. Il est donc actuellement impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications réglementaires sur nos activités et nos résultats financiers.

## Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2024-288

Le 15 novembre 2024, le CRTC a publié l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2024 288 intitulé *La voie à suivre – Définir « émission canadienne » et soutenir la création et la distribution d'une programmation canadienne dans le secteur audiovisuel*. Cette consultation a pour but de moderniser la définition du contenu canadien et d'étudier les types de dépenses que les entreprises de radiodiffusion traditionnelles et les entreprises en ligne devraient consacrer à ce contenu. Le 18 novembre 2025, le CRTC a annoncé une définition révisée du contenu canadien, augmentant le nombre de postes de création devant être occupés par des Canadiens et mettant en œuvre un seuil progressif pour la détention des droits d'auteur par des Canadiens. Les productions internes des radiodiffuseurs canadiens continuent d'être considérées comme du contenu canadien et restent exemptées du processus de certification officiel du CRTC. En outre, le CRTC a décidé que les services de diffusion en continu étrangers doivent divulguer les revenus de radiodiffusion canadiens ainsi que les dépenses relatives au contenu canadien, ce que les radiodiffuseurs canadiens font déjà. Plusieurs parties ont demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision du CRTC. L'Association canadienne des producteurs médiatiques a contesté la conclusion du CRTC selon laquelle les Canadiens n'ont qu'à détenir 20 % des droits d'auteur d'une production pour que celle-ci soit considérée comme du contenu canadien. Par ailleurs, la Motion Picture Association Canada (qui représente Netflix Studios, LLC, Paramount Pictures Corporation, Sony Pictures Entertainment Inc., Universal City Studios LLC, Walt Disney Studios Motion Pictures et Warner Bros. Entertainment Inc.) et Apple Canada ont contesté l'obligation de publier leur information financière sans que leur confidentialité soit protégée. Enfin, le CRTC devrait rendre une deuxième décision en ce qui a trait aux dépenses que les entreprises de radiodiffusion canadiennes et les entreprises en ligne devraient consacrer au contenu canadien. L'issue et le moment de toutes ces instances demeurent inconnus. Il est donc actuellement impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications réglementaires sur nos activités et nos résultats financiers.

## Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2025-2

Le 9 janvier 2025, le CRTC a publié l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2025-2 intitulé *La voie à suivre – Travailler à l'établissement d'un système canadien de radiodiffusion durable*. Cette consultation examinera les dynamiques du marché entre les entreprises de programmation, les entreprises de distribution de radiodiffusion et les entreprises en ligne, afin de s'assurer que le secteur est en mesure de réaliser les objectifs de politique énoncés dans la *Loi sur la radiodiffusion*. Cette instance examinera également tous les outils réglementaires que les entreprises de programmation (comme Bell Média) et les entreprises de distribution de radiodiffusion (comme Bell Télé) utilisent dans les négociations avec d'autres titulaires de licences pour la fourniture et la distribution de services de programmation. Le CRTC a tenu une audience de trois semaines qui a commencé le 18 juin 2025 afin de se pencher sur ces questions. L'issue et le moment de cette décision demeurent inconnus. Il est donc actuellement impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications réglementaires sur nos activités et nos résultats financiers.

## Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2025-52

Le 20 février 2025, le CRTC a publié l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2025-52 intitulé *La voie à suivre – Soutenir le contenu audio canadien et autochtone*. Cette consultation vise à mettre à jour la définition de « pièce musicale canadienne », qui repose sur le système MAPL (musique, artiste interprète, production, paroles lyriques), et à fournir une définition de « musique vocale de langue française ». De plus, le CRTC a l'intention d'explorer les façons dont les stations de radio et les services de diffusion audio en continu peuvent donner du temps d'antenne aux artistes émergents et aux artistes autochtones, par des exigences éventuelles en matière de temps d'antenne et de dépenses. Le CRTC a tenu une audience qui a commencé le 18 septembre 2025 afin de se pencher sur ces questions. L'issue et le moment d'une décision demeurent inconnus. Il est donc actuellement impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications réglementaires sur nos activités et nos résultats financiers.

## Avis de consultation de radiodiffusion et de télécom CRTC 2025-274

Le 17 octobre 2025, le CRTC a publié l'Avis de consultation de radiodiffusion et de télécom CRTC 2025-274, *Mieux faire connaître les services de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom télévision inc.* Cette consultation sollicite des commentaires sur des mesures visant à mieux faire connaître la CPRST. Le CRTC estime, à titre préliminaire, qu'il faut modifier le Code sur les services Internet, le Code sur les services sans fil et le Code des fournisseurs de services de télévision (codes de protection des consommateurs) afin de normaliser la manière dont les clients sont informés de leur droit de déposer des plaintes non résolues à la CPRST et le moment où ils en sont informés. L'avis de consultation a fixé l'échéance du dépôt des premiers commentaires le 17 novembre 2025. Un grand groupe de fournisseurs de services, qui comprend Bell Canada, Rogers Communications Canada Inc., Telus Communications Inc., Cogeco, Québecor Média inc., Bragg Communications Inc., exerçant ses activités sous le nom d'Eastlink, Saskatchewan Telecommunications et Xplore Inc., a écrit au CRTC pour exprimer ses préoccupations quant à l'avis de consultation, notamment sur le fait que les mesures soutenues dans l'avis préliminaire du CRTC ne peuvent pas être appliquées en pratique, et a demandé au CRTC de suspendre le calendrier actuel et d'établir un processus différent pour examiner les questions pertinentes. Le 12 novembre 2025, le CRTC a suspendu temporairement toutes les échéances relatives à cette question jusqu'à nouvel ordre et a indiqué qu'il publierait un nouvel avis de consultation traitant des requêtes procédurales.

Le moment où le CRTC rendrait sa décision à l'égard de cette instance est inconnu à l'heure actuelle et il est difficile de déterminer quelle incidence, le cas échéant, cette instance pourrait avoir sur nos activités et nos résultats financiers. Toute mesure du CRTC exigeant que les fournisseurs de services de télécommunications intègrent de nouveaux flux de travail à leurs processus de résolution des plaintes aurait probablement un effet négatif sur nos activités et nos résultats financiers, du fait de l'augmentation des coûts d'exploitation ou d'autres conséquences négatives.

## Examen par le CRTC des pratiques de déverrouillage d'appareils de Bell

Le 22 avril 2025, Bell a avisé le CRTC du lancement, au cours de ce mois, d'une initiative de sécurité visant à contrer l'augmentation rapide des vols et des fraudes liés aux appareils sans fil, dans le cadre de laquelle les nouveaux appareils sans fil seraient automatiquement déverrouillés après 60 jours, avec possibilité de déverrouillage plus tôt sans frais sur demande. Le 9 mai 2025, le personnel du CRTC a demandé à Bell des informations sur la manière dont son approche resterait conforme au Code de conduite sur les services sans fil (code sur les services sans fil), ce à quoi Bell a répondu le 16 mai 2025 en décrivant son approche et en proposant des solutions pour régler les problèmes résiduels.

Le 28 novembre 2025, le CRTC a publié une lettre dans laquelle il laissait entendre que les pratiques de Bell n'étaient pas conformes au Code sur les services sans fil, et demandait à Bell de cesser de vendre des appareils verrouillés et de déverrouiller les appareils concernés, et d'aviser les clients touchés une fois cette mesure prise. Le 22 décembre 2025, Bell a déposé sa réponse demandant au CRTC d'annuler la lettre de novembre ou de préciser qu'il ne s'agissait pas d'une décision contraignante du CRTC. Si la lettre devait être traitée comme une décision par le CRTC, Bell a demandé à ce qu'elle soit révisée et modifiée, invoquant un doute sérieux quant à l'exactitude de la décision pour des raisons factuelles, juridiques et procédurales. Dans chaque cas, Bell a demandé un sursis en attendant le règlement de l'affaire.

Le calendrier de toute résolution définitive du CRTC à l'égard de cette question est actuellement inconnu. Toute mesure du CRTC exigeant que Bell abandonne ses pratiques actuelles de déverrouillage d'appareils aurait probablement un effet négatif sur nos activités et nos résultats financiers, notamment du fait de l'augmentation des coûts associés à la fraude ou à d'autres activités criminelles, ou d'autres conséquences négatives.

## Loi sur la radiocommunication

ISDE réglemente l'utilisation du spectre radio en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* et du *Règlement sur la radiocommunication*, en vue d'assurer le développement et l'exploitation efficaces des radiocommunications au Canada. Les entreprises qui souhaitent exploiter un appareil radio au Canada doivent être titulaires d'une licence de radiodiffusion ou d'une licence de spectre. Le *Règlement sur la radiocommunication* précise quelles sont les personnes (y compris des sociétés comme Bell Canada et Bell Mobilité) qui sont admissibles à des licences radio ou à des licences de spectre.

### Consultation sur un cadre de délivrance de licences de spectre dans les bandes de 26, de 28 et de 38 GHz (ondes millimétriques)

Le 6 juin 2022, ISDE a amorcé une consultation afin de recueillir des commentaires sur un cadre politique et de délivrance de licences régissant la mise aux enchères et l'utilisation des licences d'utilisation de spectre dans les bandes de 26, de 28 et de 38 Gigahertz (GHz) (ondes millimétriques). Le document de consultation sollicite des commentaires sur l'utilisation d'un spectre réservé pour certains enchérisseurs, ou d'un plafonnement du spectre dans les bandes de 26, de 28 et de 38 GHz. ISDE propose que les licences mises aux enchères aient une période de validité de 10 ans et qu'il y ait des limites à la transférabilité des licences pour les cinq premières années de la période de validité de la licence. De plus, ISDE propose que les titulaires de licences soient tenus de déployer un certain nombre de sites dans chaque zone visée par une licence pendant les cinq années et les 9 années et demie suivant la date de délivrance de la licence. Le document de consultation sollicite également des commentaires sur le processus de transition pour les titulaires actuels des licences d'utilisation de la bande de 38 GHz, qui passeront d'une utilisation fixe à une utilisation flexible

## Loi sur Bell Canada

Entre autres choses, la *Loi sur Bell Canada* restreint la façon dont les actions avec droit de vote de Bell Canada et les installations de Bell Canada peuvent être vendues ou transférées. Plus particulièrement, aux termes de la *Loi sur Bell Canada*, le CRTC doit approuver toute vente ou autre cession d'actions avec droit de vote de Bell Canada détenues par BCE, à moins que, par suite de cette vente ou cession, BCE ne continue de détenir au

## Autres

### Projet de loi C-18, Loi sur les nouvelles en ligne

Le 22 juin 2023, le projet de loi C-18, *Loi concernant les plateformes de communication en ligne rendant disponible du contenu de nouvelles aux personnes se trouvant au Canada (Loi sur les nouvelles en ligne)* a reçu la sanction royale. La Loi sur les nouvelles en ligne exige que les intermédiaires de nouvelles numériques, comme Google, qui partagent du contenu de nouvelles produit par d'autres médias d'information, négocient des accords commerciaux avec ces médias et les indemnisent pour le contenu de nouvelles partagé sur les plateformes numériques. La loi permet aux services de nouvelles généraux de Bell Média, comme CTV et Noovo, de toucher une indemnisation. Les détails du cadre d'indemnisation ont été établis dans le règlement qui a été publié le 15 décembre 2023 (le règlement). Le règlement précise que la *Loi sur les nouvelles en ligne* s'applique aux moteurs de recherche et aux sites de médias sociaux qui donnent accès à du contenu de nouvelles au Canada à condition que ces plateformes dégagent un revenu total annuel d'au moins 1 milliard \$ et comptent au moins 20 millions de visiteurs canadiens mensuellement. Toutefois, le règlement permet également à Google de demander à être exempté de certaines parties de la *Loi sur les nouvelles en ligne* s'il s'engage à verser 100 millions \$ par an (augmentés chaque année en fonction de l'inflation) à un organisme collectif (collectif)

c.-à-d., une utilisation pour les services mobiles ou une utilisation pour les services fixes), ainsi que sur les limites d'utilisation du spectre dans la bande de 38 GHz par les stations terrestres de télécommunications par satellite.

Le 6 mars 2025, ISDE a amorcé une consultation en tant qu'addenda à la *Consultation sur un cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre dans les bandes de 26, 28 et 38 GHz* de 2022 (consultation de 2022), afin de recueillir des commentaires sur la réattribution de la bande inférieure de 26 GHz (auparavant désignée la bande de 24 GHz) afin d'en autoriser l'utilisation flexible pour les services fixes et mobiles et de son inclusion dans la consultation de 2022. ISDE propose que 850 MHz de spectre dans la bande combinée de 26 GHz soient attribués à un processus de délivrance de licences non concurrentielles locales et que 2,4 GHz de spectre dans la bande combinée de 26 GHz soient attribués au processus de mise aux enchères décrit dans la consultation de 2022. Le document de consultation sollicite aussi des commentaires sur l'utilisation d'un plafonnement du spectre. ISDE n'a pas encore fixé la date à laquelle auront lieu les enchères. Il est impossible de déterminer clairement l'incidence que pourraient avoir les résultats de cette consultation et les futures procédures connexes sur nos activités et nos résultats financiers.

Le 6 mars 2025, ISDE a publié *Addenda au cadre de délivrance de licences non concurrentielles locales afin d'inclure le spectre dans la bande de 27,5 à 28,35 GHz*, qui stipule qu'ISDE mettra 850 MHz de spectre dans la bande de 28 GHz à disposition pour des activités du service d'utilisation flexible par l'intermédiaire d'un processus de délivrance de licences non concurrentielles locales. Sur les 850 MHz de spectre disponibles, 450 MHz seront réservés aux petits exploitants, y compris les petits fournisseurs de services mobiles commerciaux, les utilisateurs non traditionnels et les fournisseurs de services Internet sans fil.

moins 80 % de la totalité des actions avec droit de vote de Bell Canada émises et en circulation. Sauf dans le cours normal des affaires, la vente ou toute autre cession d'installations faisant partie intégrante des activités de télécommunications de Bell Canada doit également être approuvée par le CRTC.

qui les distribuera ensuite aux médias admissibles. Le 7 juin 2024, Google a soumis une demande d'exemption au CRTC et, le 28 octobre 2024, le CRTC a approuvé une exemption de cinq ans pour Google, ce dernier étant tenu de verser un paiement au collectif au plus tard le 27 décembre 2024 pour l'année civile 2024. Conformément au règlement, sur les 100 millions \$ que doit verser Google, les médias d'information qui sont également des diffuseurs privés, comme CTV et Noovo, ne peuvent recevoir plus de 30 % de l'indemnisation totale disponible (les autres médias d'information, comme ceux associés aux journaux et aux diffuseurs publics, recevant le reste). En 2024, Bell Média a reçu un paiement total de 8 162 577 \$. La demande d'indemnisation de Bell Média pour 2025 est en cours d'évaluation par le collectif, le paiement est prévu d'ici la fin du premier trimestre de 2026. Enfin, le 12 décembre 2024, le CRTC a établi le processus de négociation obligatoire qui s'appliquerait entre les médias d'information et les intermédiaires de nouvelles numériques visés par la *Loi sur les nouvelles en ligne*. Ce cadre était nécessaire pour que le CRTC puisse mettre en œuvre la *Loi sur les nouvelles en ligne*. Toutefois, étant donné que Google conserve son exemption, le processus de négociation obligatoire ne devrait pas être utilisé.

## Projet de loi C-2, Loi visant une sécurité rigoureuse à la frontière

Le 3 juin 2025, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-2, *Loi concernant certaines mesures liées à la sécurité de la frontière entre le Canada et les États-Unis et d'autres mesures connexes liées à la sécurité (Loi visant une sécurité rigoureuse à la frontière)*, en réponse aux demandes de l'administration américaine pour que la sécurité soit accrue le long de la frontière canado-américaine. Le projet de loi C-2 propose la création d'une nouvelle *Loi sur le soutien en matière d'accès autorisé à de l'information*, ainsi que des modifications du *Code criminel* et de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, qui accorderaient aux forces de l'ordre et à d'autres organismes gouvernementaux plus de pouvoir leur permettant d'obtenir des renseignements – y compris un plus large éventail de données sur les abonnés – auprès de fournisseurs de services comme Bell Canada. En cas d'urgence, ces demandes de renseignements pourraient être faites sans mandat. En outre, le projet de loi C-2 exigerait des fournisseurs de services qu'ils développent, testent et maintiennent de manière proactive des systèmes permettant l'extraction d'informations et leur communication aux forces de l'ordre. Les fournisseurs de services seraient tenus de faciliter l'accès aux données, de tester les systèmes et

de se conformer aux inspections ou aux vérifications, ce qui élargirait considérablement nos obligations au-delà de simplement répondre aux demandes de renseignements. Les lois établissent un cadre général pour l'indemnisation des fournisseurs de services, mais les détails clés sont réservés aux règlements futurs, et il est indiqué que l'indemnisation pour les arrêtés ministériels est discrétionnaire. L'élargissement de la portée des demandes d'accès légal nous obligera à accroître nos effectifs et à engager de nouveaux frais pour répondre aux demandes de renseignements. Les lois prévoient également des amendes et des sanctions administratives pécuniaires en cas de non-conformité. Pour l'heure, il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications législatives sur nos activités et nos résultats financiers.

Le 8 octobre 2025, le gouvernement fédéral a présenté la *Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada* (projet de loi C-12) comme une version simplifiée du projet de loi C-2 qui met l'accent sur les contrôles à la frontière et en matière d'immigration, mais qui ne comprend plus de dispositions sur l'accès légal qui avaient soulevé des critiques et des préoccupations quant aux libertés civiles. Le projet de loi C-2 n'a pas été officiellement retiré, mais son statut demeure incertain.

## 8.2 Cadre réglementaire américain

### Introduction

Certains services offerts par Zply Fiber aux États-Unis sont soumis à une réglementation fédérale, d'État et locale stricte, notamment à une surveillance de la FCC, des commissions des services publics d'États, de municipalités et d'autres autorités gouvernementales, qui influe dans son ensemble sur les tarifs, les modalités, le déploiement, l'interconnexion, les certifications et les conditions opérationnelles applicables à nos activités aux États-Unis. En tant qu'ESLT et ESLC, nous sommes visés par des cadres réglementaires qui comprennent des obligations en tant qu'entreprise de dernier recours dans certains États, des normes de qualité de service et

de reddition de comptes, ainsi que des règlements sur le plafonnement des prix, tandis que les municipalités et autres organismes gouvernementaux locaux réglementent les emprises et peuvent exiger des concessions, des licences, des permis et la conformité aux codes de construction locaux. L'effet cumulatif de ces régimes, et de toute modification qui y serait apportée, pourrait faire augmenter les coûts de conformité, limiter la marge de manœuvre opérationnelle et les ajustements tarifaires, influencer sur le financement des subventions et avoir une incidence significative sur la dynamique concurrentielle des marchés de Zply Fiber.

## 8 Modifications de nature réglementaire et risques aux États-Unis

Les points suivants mettent en évidence les modifications de nature juridique, réglementaire et politique aux États-Unis qui ont, ou pourraient avoir, une incidence sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Zply Fiber.

### Subventions fédérales et d'État, programmes de service universel et programmes d'accessibilité financière

Zply Fiber participe à des programmes de subventions du gouvernement fédéral et d'États américains destinés au déploiement de réseaux ruraux à coût élevé, notamment le programme Legacy High Cost Support, le Connect America Fund Phase II (CAF II) ainsi que son programme contemporain, le Rural Digital Opportunity Fund (RDOF). Ces subventions sont soumises à des conditions en matière d'étapes de construction, d'obligations de service et d'exigences d'information, et tout manquement à ces conditions peut entraîner des pénalités, des confiscations ou l'exclusion des programmes futurs. En outre, Zply Fiber participe à des programmes de subventions pour les personnes à faibles revenus au niveau fédéral et dans plusieurs États américains. Les contestations judiciaires en cours concernant certains aspects de ces programmes de service universel et les changements politiques potentiels pourraient nuire à la disponibilité de l'aide et à notre capacité à récupérer les contributions. De plus, la résiliation ou la modification substantielle des initiatives fédérales en matière d'accessibilité financière pourrait avoir une incidence sur la dynamique de la demande, l'adoption par les clients et les clientes à faibles revenus et les remboursements associés aux fournisseurs participants.

### Obligations des ESLT/ESLC et réglementation d'État sur la qualité du service et les tarifs

En tant qu'ESLT dans plusieurs États, Zply Fiber reste soumise à des obligations de service, notamment à des exigences en matière d'entreprise de dernier recours, ainsi qu'à diverses normes de qualité de service et obligations de communication de l'information, avec des sanctions potentielles ou d'autres mesures coercitives en cas de non-respect. Nous sommes soumis à un plafonnement des prix ou à des plans tarifaires de rechange pour certains services, et l'expiration des programmes peut nécessiter une renégociation susceptible de toucher les tarifs, les engagements d'investissement dans les infrastructures et la performance d'exploitation. Nous continuons à plaider en faveur d'une réglementation réduite ou inexistante auprès des organismes de réglementation de ces États. Nos activités en tant qu'ESLC sont également soumises à une certification d'État, à une réglementation tarifaire limitée et à des cadres d'interconnexion qui régissent nos relations avec les autres opérateurs et notre accès aux éléments critiques du réseau.

## Emprises, concessions et permis locaux

Le déploiement et l'exploitation de notre réseau dépendent de l'accès aux emprises publiques, aux poteaux et aux conduits. De plus, nous sommes tenus d'obtenir des concessions/licences locales, des permis et des autorisations connexes. Les autorités locales peuvent tenter de réviser, de restreindre ou de résilier les droits existants ou d'imposer de nouveaux frais ou de nouvelles obligations en matière de construction ou de service à la clientèle, ce qui pourrait faire augmenter considérablement les coûts ou retarder le déploiement. La jurisprudence et les précédents de la FCC concernant les droits d'emprise locaux restent incertains, et les développements futurs pourraient accroître nos obligations ou encourager l'arrivée de nouveaux concurrents.

## Fixations aux poteaux et accès aux infrastructures de services publics

La fixation rapide et rentable aux poteaux de tiers et l'accès aux conduits restent des éléments essentiels à nos programmes de déploiement de la fibre. Cependant, nous continuons à faire face à des risques liés à l'allongement des délais de mise en service, aux exigences sur le terrain, aux différends techniques et à la répartition des coûts de remplacement, autant de facteurs qui peuvent faire augmenter l'intensité du capital et allonger les délais de construction. Ces risques peuvent être plus importants lorsque les municipalités, les services publics locaux ou les coopératives d'électricité possèdent des poteaux qui ne sont pas soumis à des délais fédéraux uniformes ou lorsque les procédures locales imposent des inspections supplémentaires, des plans de gestion du trafic ou des moratoires saisonniers sur la construction.

Au niveau fédéral, la FCC a adopté des calendriers et d'autres garanties procédurales afin d'accélérer l'accès aux grandes applications pour certains demandeurs et a achevé l'élaboration de règles visant à rationaliser les fixations, notamment des propositions relatives aux paiements initiaux liés aux travaux préparatoires, aux limites de régularisation, à l'agrément et à l'intégration des sous-traitants, ainsi qu'aux procédures standardisées de résolution des différends. Même avec ces mesures, des obstacles pratiques – tels que la disponibilité limitée de personnel qualifié, les exigences de flux de travail séquentiels entre plusieurs propriétaires de poteaux et les désaccords sur la responsabilité des coûts liés au remplacement des poteaux ou aux travaux liés à la hauteur libre à mi portée – peuvent encore retarder considérablement les projets et faire augmenter les coûts.

Nous sommes également régis par un ensemble disparate de réglementations d'États et de municipalités qui peuvent diverger des règles fédérales en matière de fixation aux poteaux, notamment dans les territoires qui ont des procédures distinctes de travaux préparatoires à touche unique, des normes disparates en matière de sécurité ou de gestion de la végétation, ou des approches différentes en matière de répartition des coûts pour le remplacement des poteaux par rapport aux travaux préparatoires de routine. En outre, les programmes de financement public à grande échelle pour les services à large bande peuvent mettre à rude épreuve les ressources des propriétaires de poteaux et des bureaux chargés de délivrer les permis, ce qui peut allonger les cycles d'examen. Nous continuons à recourir aux procédures de plainte et de médiation de la FCC et des commissions d'État lorsque cela est approprié, tout en donnant la priorité aux accords négociés d'utilisation conjointe et de fixation afin de soutenir un déploiement rapide et efficace.

## Prise de participation étrangère et engagements en matière de sécurité nationale

En vertu des règles de la FCC et des politiques du pouvoir exécutif associées aux autorisations de la FCC détenues par Ziplly Fiber, la prise de participation non américaine dans Ziplly Fiber a déclenché certaines exigences spéciales en matière de dépôt, ainsi qu'un examen de la transaction par le Committee for the Assessment of Foreign Participation in the United States Telecommunications Services Sector. Pour conclure ce processus, Ziplly Fiber, BCE Holding Corporation et BCE ont signé une lettre d'entente avec le Committee for the Assessment of Foreign Participation in the United States Telecommunications Services Sector, le Department of Justice des États-Unis et le Department of Homeland Security des États-Unis (collectivement connus sous le nom de Team Telecom) dans laquelle elles ont pris certains engagements visant à garantir que la transaction serait compatible avec la sécurité nationale américaine, l'application de la loi et d'autres intérêts similaires. Comme il est d'usage dans ce type d'accords impliquant des exploitants américains détenus par des intérêts étrangers, la FCC a fait du respect de la lettre d'entente une condition de l'autorisation de la transaction touchant Ziplly Fiber par la FCC. Les règles de la FCC exigent également que Ziplly Fiber demande des autorisations supplémentaires si un investisseur non américain non approuvé précédemment obtient, ou cherche à obtenir, une participation directe ou indirecte dans Ziplly Fiber dépassant certains seuils. Si une nouvelle participation étrangère dans Ziplly Fiber devait dépasser ces seuils sans autorisation supplémentaire de la FCC ou si Ziplly Fiber, BCE Holding Corporation ou BCE ne respectaient pas leurs obligations en vertu de la lettre d'entente, la FCC pourrait soumettre Ziplly Fiber à une série de sanctions monétaires et autres, qui pourraient (dans des cas extrêmes) inclure une procédure de révocation de la licence. De telles sanctions pourraient avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Ziplly Fiber et, par conséquent, nuire à notre performance financière.

## Classement des services à large bande et neutralité du Net

Le statut réglementaire des services d'accès Internet à large bande reste une source d'incertitude et de risque pour les FSI, et a des implications importantes pour la flexibilité de la gestion des réseaux, les contraintes de conformité et les conflits potentiels entre les États et le gouvernement fédéral. Alors que la FCC a parfois traité l'accès Internet à large bande comme un service d'information non réglementé assujéti à des obligations fédérales limitées en matière de communication de l'information, les récentes mesures et décisions judiciaires fédérales ont été prudentes, et certains États ont adopté ou envisagé des mesures de neutralité du Net ou d'accessibilité financière aux services à large bande au niveau des États, contribuant ainsi à la création d'un ensemble disparate de règles. En janvier 2025, la Cour d'appel du sixième circuit des États-Unis a invalidé une décision de la FCC qui reclassait la large bande en tant que service de télécommunications de titre II et imposait des règles correspondantes de neutralité du Net. La prolifération des règlements d'États en matière de services à large bande pourrait faire augmenter les coûts de conformité et la complexité opérationnelle pour les FSI exerçant des activités dans plus d'un territoire.

# 9 Risques d'entreprise

Par risque, nous entendons la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. L'effet réel de tout événement pourrait être considérablement différent de ce que nous prévoyons à l'heure actuelle. Les risques décrits dans le présent rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable notable sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation.

Cette rubrique décrit les principaux risques d'entreprise susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation, et pouvant faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives. Certains de ces principaux risques d'entreprise ont déjà fait l'objet d'une analyse dans d'autres rubriques ou sections du présent rapport de gestion. Nous prions le lecteur de se reporter à ces rubriques ou sections pour obtenir une analyse des risques concernés. Toutes les analyses sur les risques présentées dans les rubriques et les sections mentionnées dans le tableau suivant, ainsi que l'analyse des risques liés à la conjoncture économique générale et aux événements géopolitiques présentée à la section 3.3, *Principaux risques d'entreprise*, sont intégrées par renvoi dans la présente rubrique 9.

| Risques présentés dans d'autres rubriques ou sections du présent rapport de gestion           | Rubriques et sections de référence                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Environnement concurrentiel                                                                   | Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i><br>Rubrique 5, <i>Analyse des secteurs d'activité</i> (sous-section <i>Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur de chaque secteur</i> ) |
| Cadre réglementaire et conformité                                                             | Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i><br>Rubrique 8, <i>Cadre réglementaire</i>                                                                                                                    |
| Gestion de la sécurité et gouvernance des données                                             | Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i>                                                                                                                                                              |
| Risques liés en particulier à nos secteurs Bell SCT Canada, Bell SCT États-Unis et Bell Média | Rubrique 5, <i>Analyse des secteurs d'activité</i> (sous-section <i>Principaux risques d'entreprise de chaque secteur</i> )                                                                                      |

Les autres principaux risques d'entreprise qui pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation sont présentés ci-après.

## Expérience client

-  Nos réseaux
-  Notre clientèle et nos relations
-  Nos produits et services

**Il est important de créer une expérience client positive dans tous les aspects de notre engagement envers la clientèle afin d'éviter la détérioration de la marque et d'autres incidences défavorables sur nos activités et notre performance financière**

Nous cherchons à créer des expériences exceptionnelles dans tous nos canaux afin de répondre aux attentes des parties prenantes. Pour ce faire, nous offrons, grâce à notre présence omnicanale, des plateformes permettant à la clientèle de faire des recherches, de communiquer et d'acheter des biens, et nous exploitons des outils d'IA dans toutes nos sphères d'activité. Alors que les attentes de la clientèle en ce qui concerne le service et la valeur obtenus continuent d'évoluer, notre incapacité à devancer ces attentes et à créer une expérience de service plus remarquable et constante reposant sur une proposition de valeur raisonnable pourrait empêcher nos produits et services de se distinguer et nuire à la fidélité de notre clientèle. L'efficacité du service à la clientèle repose sur la capacité à offrir des solutions simples dont la qualité est constante et élevée dans les meilleurs délais et selon des modalités convenues mutuellement. Cependant, même si nous nous efforçons de réduire la complexité de nos activités par la mise en œuvre d'initiatives de transformation, nous exerçons nos

activités au moyen de multiples plateformes technologiques, systèmes de passation de commandes et de facturation, canaux de vente et bases de données de commercialisation, et offrons une myriade de forfaits, d'offres promotionnelles, de marques et de gammes de produits, dans le contexte d'une imposante clientèle et de membres du personnel qui travaillent de façon hybride et à distance et qui doivent continuellement être formés, suivis et remplacés. Ces facteurs peuvent réduire notre capacité à réagir rapidement aux changements dans le marché et à diminuer les coûts et pourraient créer de la confusion pour la clientèle ou entraîner des erreurs de facturation, des erreurs liées aux services ou autres, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la satisfaction de la clientèle, son acquisition et sa fidélisation. L'attention médiatique sur les plaintes de clients ou de clientes pourrait également détériorer notre marque et notre réputation et avoir une incidence défavorable sur l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle. Par ailleurs, le contexte économique mondial actuel pourrait donner lieu à d'autres initiatives de réduction des effectifs ou limiter les investissements, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la rapidité de notre réponse aux demandes des clients et sur l'expérience client dans son ensemble.

Étant donné la multiplication des services de connectivité, des applications et des appareils, les clients et les clientes sont habitués à mener leurs activités au moment, de la façon et à l'endroit de leur choix par l'intermédiaire de sites Web, d'options libre-service, du clavardage, de centres d'appels et de médias sociaux. Ces demandes de clients se sont intensifiées au cours des années, ceux-ci s'attendant à pouvoir utiliser des outils numériques libre-service fluides, ce qui a entraîné une transition vers les transactions en ligne. Nous cherchons donc à offrir les plateformes dont les clients ont besoin pour faire des recherches, communiquer, acheter des biens et obtenir des services, et à améliorer en permanence l'expérience de nos centres d'appel et les outils en libre-service afin de bonifier le service à la clientèle et de favoriser le taux de pénétration. De plus en plus, les clients et les clientes effectuent leurs opérations sur des appareils mobiles, ce qui exige l'adaptation des sites Web, des plateformes de soutien à la clientèle et des activités de marketing. Dans le contexte d'une dynamique concurrentielle en pleine évolution, il est de plus en plus important d'avoir une compréhension globale de la relation client dans l'environnement multiproduits et d'offrir une expérience caractérisée par sa simplicité et sa fluidité, à un juste prix. Dans le cadre de notre stratégie visant à améliorer la prestation de services et l'efficacité opérationnelle, nous avons accru nos partenariats stratégiques avec de grands fournisseurs technologiques et nous nous appuyons de plus en plus sur des solutions et des plateformes infonuagiques. Bien que ces partenariats nous permettent d'offrir des services innovants et à grande échelle, ils créent également une dépendance à l'infrastructure et aux systèmes de tiers. Les pannes ou les interruptions de service subies par nos partenaires technologiques, comme Google, Amazon, ServiceNow ou d'autres fournisseurs de services infonuagiques, pourraient nuire à notre capacité de servir notre clientèle, de traiter les transactions et de poursuivre nos activités de façon fluide, ce qui pourrait entraîner l'insatisfaction de la clientèle, une diminution de produits des activités ordinaires et une atteinte à notre réputation.

Nous renouvelons sans relâche la manière dont nous interagissons avec notre clientèle et fournissons nos services et du soutien en misant sur une stratégie omnicanale, rationalisée et simplifiée afin d'éviter les frictions lors des transactions, de réduire les coûts, de rehausser les options libre-service, d'améliorer la résolution au premier contact, de réduire le risque de fraude (courriels, appels ou messages texte frauduleux), et ce, dans le but de bâtir la confiance, d'améliorer l'attrait de notre marque et de réduire le taux de désabonnement. Pour ce faire, nous améliorons le

nombre et les capacités de nos centres d'appels, de nos options en ligne de libre-service et de soutien, et nous déployons des outils innovateurs qui s'appuient sur l'IA et l'apprentissage automatique. Même si nous avons lancé de nouveaux services et de nouveaux outils, nous ne pouvons prévoir si ces services et outils seront suffisants pour répondre aux attentes de la clientèle. L'incapacité à développer de véritables fonctions omnicanales caractérisées par leur fluidité et leur simplicité et à améliorer l'expérience client par le truchement de la numérisation et d'un service uniforme et rapide proposant des solutions sur demande clés en main, avant et après les opérations de vente, en recourant à de nouvelles technologies comme l'IA et l'apprentissage automatique, tout en continuant de faire évoluer nos réseaux, pourrait également avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers, notre réputation et la valeur de notre marque. Toutes ces activités de développement pourraient aussi être entravées par la rareté des ressources qualifiées dans un marché de l'emploi très concurrentiel.

Même si l'IA, et notamment l'utilisation des robots conversationnels avec la clientèle, peut aider à offrir une expérience client améliorée, rentable et pratique, nous devons évaluer avec soin les défis liés à notre utilisation de cette technologie, comme la mauvaise utilisation intentionnelle ou non intentionnelle des outils d'IA par les membres de notre personnel ou des tiers, l'hallucination des modèles, la communication, par nos systèmes d'IA, d'informations inexacts sur nos produits ou services à notre clientèle, ou l'existence d'un parti pris explicite ou implicite dans nos modèles d'IA, ce qui pourrait nuire à notre marque et à notre réputation, perturber nos activités commerciales et nous exposer à des plaintes de clients ou de clientes, à une surveillance des autorités réglementaires et à des litiges. Pour plus de détails sur les risques liés à l'IA, se reporter à la section *Transformation* ci-après.

De plus, la perception qu'ont nos clients et nos clientes de nos produits, de nos services, de notre marque et de notre entreprise est aussi importante. Tenir compte des sujets importants pour les parties prenantes dans la proposition de valeur, notamment les pratiques liées à la durabilité et la communication d'information à ce sujet, améliore considérablement la perception qu'ont les clients et les clientes de notre société et, par le fait même, l'expérience client dans son ensemble. Notre incapacité d'influencer de façon positive les perceptions de la clientèle par une communication efficace, notamment en utilisant les médias sociaux et d'autres supports de communication ou d'autres moyens, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers, notre réputation et la valeur de notre marque.

## Transformation



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Nos ressources financières

### L'évolution et la transformation de nos réseaux, de nos systèmes et de nos activités grâce aux technologies de prochaine génération, qui permettent par ailleurs d'aplanir notre structure de coûts, sont essentielles afin d'assurer une concurrence efficace et une expérience client optimisée

La mondialisation, la concurrence accrue et les progrès technologiques modifient les attentes de la clientèle et exigent de s'adapter rapidement aux demandes du marché, de rehausser le service à la clientèle, d'améliorer l'expérience de l'utilisateur et d'offrir un service économique. La satisfaction de ces attentes nécessite le déploiement de nouvelles technologies pour les services et les produits et d'outils de service à la clientèle qui respectent la neutralité du réseau et dont l'environnement de développement est davantage coopératif et intégré. La disponibilité de réseaux et de technologies logicielles améliorés procure en outre la base nécessaire pour offrir des connexions supérieures et plus rapides, une efficacité de connexion qui s'est traduite par une croissance considérable du nombre d'applications IdO. Le changement peut être ardu et présenter des obstacles imprévus, ce qui pourrait avoir une incidence sur la réussite des projets, une transition rendue encore plus difficile par la complexité découlant de nos nombreux produits jumelée à la complexité de l'infrastructure de nos réseaux et de nos TI.

Nous poursuivons notre transformation opérationnelle, qui suppose une amélioration de l'expérience et de la valeur que nous offrons à la clientèle grâce à une infrastructure plus moderne, à des processus d'affaires simplifiés et automatisés et à un modèle de coûts approprié. L'incapacité de réaliser cette transformation et d'évaluer correctement le potentiel des nouvelles technologies, de procéder à des mises à jour essentielles des capacités existantes du réseau, de réaliser l'intégration de l'infonuagique, de renforcer la cybersécurité et de gérer les interdépendances grandissantes avec les fournisseurs technologiques tiers, ou d'investir et d'évoluer dans la direction appropriée dans un environnement où les modèles économiques changent pourrait limiter notre propre capacité d'offrir de la valeur à notre clientèle au moyen d'interactions d'achat et d'assistance simples et faciles et de lui permettre d'obtenir ce qu'elle veut beaucoup plus rapidement par n'importe quel canal, ainsi que limiter la capacité de notre clientèle à recevoir des produits, des services et du contenu sur n'importe quel appareil ou emplacement, quel que soit le type d'accès au réseau. Cela pourrait par conséquent avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Les activités liées à l'évolution de nos réseaux et de nos TI visent à exploiter de nouvelles technologies et des technologies émergentes, comme la virtualisation des fonctions réseau, l'IA et l'apprentissage automatique, l'automatisation des processus, la mise en réseau SDN (pour Software Defined Networking), les technologies infonuagiques, l'informatique multiaccès en périphérie de réseau, les logiciels libres, les mégadonnées et l'IdO. Ces activités visent également à transformer nos réseaux et nos systèmes au moyen du regroupement, de la virtualisation et de l'automatisation afin de nous aider à offrir nos services et d'exercer nos activités d'une manière plus agile, à fournir des fonctions omnicanales à notre clientèle et à réduire nos coûts. Nos mesures liées à l'évolution visent aussi à mettre sur pied des réseaux convergents sur fil et sans fil de prochaine génération en mettant à profit les principales technologies intelligentes, afin d'offrir une qualité et une expérience client concurrentielles selon une structure de coûts efficace alors que les exigences en matière de capacité sont de plus en plus grandes. L'harmonisation des plateformes technologiques, du développement de produits et de services et des activités est de plus en plus importante pour s'assurer d'obtenir les avantages voulus d'une substitution ainsi que pour optimiser l'affectation des ressources. Notre incapacité à adopter les meilleures pratiques en ce qui a trait aux technologies et de les appliquer à la transformation de nos activités en vue de créer les conditions propices à une expérience véritablement centrée sur le client pourrait limiter notre capacité à inspirer la confiance de la clientèle envers nos capacités novatrices et technologiques et à rivaliser avec la concurrence sur le plan des zones de couverture, de l'expérience en matière de service et de la structure de coûts. Elle pourrait aussi nous faire rater des occasions et nuire à la souplesse de nos activités et à notre croissance. La planification et l'exécution de plusieurs projets complexes dans les délais souhaités peuvent également s'avérer difficiles. L'un ou plusieurs des facteurs susmentionnés pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers et notre réputation.

La fidélisation de la clientèle et l'acquisition de nouveaux clients et clientes pourraient être compromises pendant la mise en œuvre de nos initiatives de transformation si celles-ci entraînaient une piètre performance du service, ce qui en retour pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs opérationnels et financiers. Notre incapacité à optimiser rapidement les infrastructures, les processus et les technologies adaptables afin de nous ajuster efficacement aux habitudes et aux comportements en mutation de notre clientèle et à tirer parti des services IP et de l'automatisation dans plusieurs facettes de nos réseaux et de notre portefeuille de produits et services pourrait empêcher la mise en œuvre d'une approche entièrement centrée sur le client. Cela pourrait nous rendre moins aptes à offrir une fonction libre-service complète et pratique et à assurer l'approvisionnement en temps réel, des économies de coûts et la flexibilité en matière de livraison et de consommation, et aurait une incidence défavorable sur nos activités et sur le plan financier.

Nous cherchons par ailleurs à étendre la zone de couverture de nos réseaux afin d'améliorer notre proposition de valeur et de répondre aux besoins de la clientèle tout en déployant des technologies pour soutenir la croissance. Cependant, des décisions défavorables rendues par les gouvernements, les organismes de réglementation ou les tribunaux pourraient avoir une incidence sur la nature de nos décisions en matière d'investissement, leur importance, ainsi que sur l'emplacement et le moment choisis. D'ailleurs, l'obligation de fournir un accès de gros groupé à nos installations utilisant la technologie FTTP, la diminution par le CRTC des tarifs des services de gros obligatoires à l'égard des installations utilisant la technologie FTTP ou la technologie de réseau FTTN, l'imposition de modalités défavorables ou l'adoption de tarifs défavorables par suite d'un processus d'arbitrage lié au service d'accès pour les ERMV dotés d'installations mis en place par le CRTC, l'élargissement possible de l'accès obligatoire à nos réseaux ou l'imposition d'obligations élargies pour les services de gros sur les réseaux sans fil pourraient dissuader les fournisseurs d'infrastructure numérique

dotés d'installations d'investir dans des réseaux sur fil et sans fil de prochaine génération. L'incapacité à continuer d'investir dans des fonctions de prochaine génération de manière rigoureuse, opportune et stratégique pourrait limiter notre capacité à faire concurrence de façon efficace, à générer les activités souhaitées et à atteindre les résultats financiers voulus. D'autres exemples de risques qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation de notre transformation souhaitée comprennent les suivants :

- L'absence d'évolution de notre équipe, de nos processus et de notre culture vers une approche interfonctionnelle afin d'éliminer le cloisonnement des unités d'affaires et de promouvoir un état d'esprit global partagé à l'échelle de l'entreprise peut avoir une incidence sur nos initiatives de transformation.
- Le contexte économique mondial actuel et les événements géopolitiques pourraient donner lieu à des coûts supplémentaires, à des retards ou à la non-disponibilité du matériel, des matières premières et des ressources, ce qui pourrait nuire à notre capacité de poursuivre la mise sur pied de réseaux convergents de prochaine génération et de lancer de nouvelles initiatives de transformation.
- Les coûts associés aux réseaux traditionnels, aux systèmes de TI et le recours à des TI imparties, ainsi que le risque d'exécution et les économies moins importantes ou moins rapides que prévu réalisées au moyen d'initiatives d'économies ciblées (p. ex., gestion des fournisseurs, optimisation des biens immobiliers) pourraient nuire à notre capacité d'investir dans notre transformation.
- L'incapacité de travailler efficacement avec des partenaires externes et d'autres secteurs pourrait freiner l'innovation et limiter les occasions sur le marché.
- Les difficultés liées à l'embauche, à la rétention, à l'internalisation et au développement de ressources techniques et qualifiées pourraient avoir un impact négatif sur les initiatives de transformation. Les réductions de personnel, les réductions de coûts ou les restructurations dont sont témoins les membres de notre équipe pourraient affecter leur moral et réduire le niveau de priorité attribué aux initiatives de transformation et ainsi avoir une incidence défavorable sur notre transformation et nos résultats financiers.
- La canalisation sous optimale des capitaux dans la construction des réseaux, la mise à niveau de l'infrastructure et des processus ainsi que l'amélioration du service à la clientèle pourraient contrecarrer les efforts que nous déployons pour faire face à la concurrence.
- Une stratégie basée sur l'infonuagique avec de multiples fournisseurs de services nécessite un cadre d'architecture et une exécution différents pour chaque fournisseur de services, ce qui pourrait ralentir le rythme de notre transformation.
- Nous pourrions, à l'instar des autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, ne pas être en mesure d'acheter en temps opportun et à un coût raisonnable, de l'équipement et des services liés aux réseaux fiables et de grande qualité auprès de tiers fournisseurs.
- La construction et le déploiement de réseaux sur les propriétés municipales ou privées requièrent l'obtention de consentements municipaux ou des propriétaires, respectivement, pour l'installation de l'équipement de réseau, ce qui pourrait faire augmenter le coût et retarder le déploiement des technologies de fibre et sans fil.
- Le déploiement réussi des services mobiles 5G pourrait subir l'incidence de divers facteurs ayant des répercussions sur la couverture et les coûts.
- La plus forte demande pour une vitesse et une capacité Internet accrues, qui s'ajoute aux politiques et aux initiatives gouvernementales, crée des tensions en ce qui a trait à l'emplacement géographique et au rythme privilégiés pour le déploiement des réseaux FTTP.

- La dépendance accrue aux applications pour la diffusion du contenu, les ventes, la participation de la clientèle et l'expérience en matière de service créent le besoin d'utiliser des ressources nouvelles et plus rares (trouvées à l'interne ou à l'externe) qui pourraient ne pas être disponibles ainsi que le besoin d'intégrer les processus opérationnels connexes dans les activités en cours.
- Les nouveaux produits, services ou applications pourraient faire diminuer la demande de nos gammes de services actuelles les plus rentables ou occasionner un recul de leurs prix, entraînant ainsi le raccourcissement du cycle de vie des technologies existantes ou en cours de développement et, par le fait même, l'augmentation de la dotation aux amortissements.
- Le démantèlement des anciens équipements pourrait être remis en cause par des clients ou des clientes ou aller à l'encontre des exigences réglementaires qui exigeraient de continuer à utiliser d'anciennes technologies ainsi que par les risques inhérents à la transition vers de nouveaux systèmes.
- Au fur et à mesure que les modèles d'affaires des fournisseurs changent, que les habitudes de consommation de contenu évoluent et que le nombre d'options de visionnement augmente, notre capacité à regrouper et à distribuer des contenus pertinents et à développer d'autres moyens de transmission afin d'être compétitifs dans les nouveaux marchés et d'augmenter l'engagement de la clientèle et les sources de produits des activités ordinaires pourrait être compromise par l'investissement considérable nécessaire au développement de logiciels et aux réseaux.
- La gestion efficace de l'élaboration et de la mise en œuvre en temps opportun de solutions pertinentes permettant de suivre le rythme de l'adoption de l'IdO dans les secteurs de la vente au détail, des entreprises et des organismes gouvernementaux pourrait être difficile.
- Les clients et les clientes continuent de s'attendre à des améliorations en ce qui a trait au service à la clientèle, aux nouvelles fonctions et caractéristiques et à la diminution du prix facturé pour la prestation de ces services. Notre capacité d'offrir ces améliorations repose de plus en plus sur l'utilisation d'un certain nombre de technologies qui évoluent rapidement, notamment l'IA et l'apprentissage automatique. L'utilisation de ces technologies fait toutefois l'objet d'une attention croissante de la part des législateurs et des organismes de réglementation. Si nous n'arrivons pas à devenir un chef de file en acquérant les compétences nécessaires à l'utilisation de ces nouvelles technologies d'une façon qui respecte les valeurs sociales, nous pourrions ne pas être en mesure de répondre aux attentes changeantes de la clientèle et de poursuivre la croissance de nos activités.

### **Nous utilisons des technologies d'IA dans nos solutions d'affaires et nos activités, ce qui pourrait présenter des risques d'entreprise, d'atteinte à la réputation et de conformité**

Nous veillons à ce que les technologies d'IA, tant au sein de BCE que dans le cadre de nos partenariats, soient conçues et utilisées de façon responsable. En 2023, BCE a adopté une Politique sur l'IA responsable afin de gérer de manière proactive les risques liés à l'IA. Notre approche à l'égard de la conception d'outils d'IA et de l'utilisation de l'IA est conforme à nos exigences en matière d'éthique, de protection des renseignements personnels et de sécurité, ainsi qu'à nos objectifs généraux en matière de durabilité pour favoriser la confiance de la clientèle, du personnel et des autres parties prenantes envers cette technologie.

Nous avons mis en place des technologies d'IA dans différentes sphères de nos activités. Certaines améliorent l'expérience client, la qualité du réseau et l'efficacité opérationnelle, alors que d'autres entraînent des agents ou servent d'assistants virtuels. Nous offrons également à nos entreprises clientes des solutions alimentées par l'IA, y compris par des centres de données d'IA. Toutefois, l'utilisation accrue de l'IA, en particulier l'IA générative, augmente également notre exposition aux risques d'entreprise, d'atteinte à la réputation et de conformité.

Par conséquent, nous devons absolument évaluer et gérer avec soin les défis associés à notre utilisation des technologies d'IA, mais aussi à celle de notre clientèle, de nos partenaires commerciaux et de nos fournisseurs tiers. Il s'agit notamment d'empêcher l'utilisation inadéquate, intentionnelle ou non, d'outils d'IA par le personnel, la clientèle ou des tiers; de veiller à ce que nos systèmes d'IA ne fournissent pas d'informations inexactes ou trompeuses à la clientèle, au personnel et aux autres utilisateurs; d'éviter les biais ou la discrimination explicites ou implicites dans les modèles d'IA; d'obtenir le consentement approprié pour la collecte et l'utilisation de renseignements personnels afin d'entraîner et d'exploiter les systèmes d'IA et d'empêcher la génération de contenu susceptible de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers. L'incapacité à gérer adéquatement les risques liés à l'IA pourrait entraîner la divulgation non autorisée de données confidentielles et de renseignements personnels; le vol, la fraude ou des cyberattaques; l'interruption de nos activités; des pertes financières; une atteinte à notre marque et à notre réputation; une baisse de la confiance de la clientèle et des investisseurs; un risque de plaintes de clients ou de clientes, de sanctions réglementaires ou de poursuites et la perte d'avantages concurrentiels.

L'utilisation accrue de l'IA par nos fournisseurs tiers pourrait augmenter notre exposition à ces risques, car nous n'avons pas de contrôle direct sur l'ensemble de notre profil de risque.

À mesure que le cadre juridique et réglementaire concernant l'IA évolue, de nouvelles exigences pourraient accroître notre exposition au risque de litiges et de sanctions réglementaires, faire augmenter les coûts de conformité, limiter notre capacité à intégrer certaines capacités d'IA dans nos produits et services et nuire à la demande de la clientèle et à notre performance financière.

Notre réputation risque d'être entachée si nos initiatives en matière d'IA n'atteignent pas leurs objectifs, ne sont pas intégrées sans heurts ou sont perçues comme infructueuses. Nous risquons également de perdre notre position concurrentielle si nos concurrents exploitent l'IA plus efficacement pour améliorer leurs processus internes ou pour créer ou améliorer des produits ou services que nous ne pouvons égaler. S'ils réussissent mieux que nous à adopter et à mettre en œuvre l'IA, nous pourrions être moins concurrentiels, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers. De plus, la conception et l'utilisation de technologies d'IA dans nos activités pourraient engendrer beaucoup de coûts et nécessiter d'importantes ressources supplémentaires, ce qui, si les avantages attendus de l'adoption de l'IA ne se concrétisent pas, pourrait nuire à notre performance financière.

L'incapacité à obtenir ou à conserver l'acceptabilité sociale pour ce qui est de l'exploitation de centres de données d'IA nous expose à des risques opérationnels, financiers et d'atteinte à la réputation, y compris des retards, une augmentation des coûts, des pertes financières, une perte de confiance de la part de la clientèle, des investisseurs et du public, des sanctions réglementaires ou des poursuites, des difficultés à attirer et à retenir des talents et la perte d'avantages concurrentiels, et pourrait ultimement entraîner la suspension ou l'annulation des initiatives prévues pour les centres de données d'IA.

De plus, l'intégration de solutions d'IA dans nos produits ou services d'une manière qui est perçue comme controversée, en raison des répercussions potentielles sur l'emploi, la protection des renseignements personnels ou le respect des droits de la personne, pourrait entraîner des désavantages concurrentiels, une diminution de l'adoption de nos produits et services par la clientèle ou des pertes financières, nuire à notre marque et à notre réputation et avoir des conséquences juridiques ou réglementaires.

## Performance opérationnelle



Nos  
réseaux



Nos produits  
et services



Nos ressources  
financières

### Nos réseaux et nos systèmes de TI servent d'assises à une offre de services dont la qualité est constante et élevée, ce qui est essentiel pour répondre aux attentes en matière de service

Notre capacité à établir et à exécuter des stratégies en suivant des plans, à fournir à la clientèle des services sans fil, sur fil, de médias et d'IA constants, fiables, résilients et de grande qualité dans un contexte d'exploitation complexe et changeant est essentielle à la réussite continue de nos activités. Il est donc essentiel que nous perfectionnions sans cesse notre modèle d'exploitation afin de répondre aux attentes de la clientèle en ce qui a trait aux produits et à l'expérience en matière de service au moyen d'une structure de coûts efficace, tout en exploitant les entreprises et les compétences acquises et en gérant les partenariats stratégiques de manière proactive.

La demande d'une capacité de réseau nécessaire pour alimenter les offres de contenu et autres applications qui exigent beaucoup de bande passante sur nos réseaux sur fil et sans fil augmente à des rythmes sans précédent. Des pressions inattendues sur la capacité de nos réseaux pourraient avoir une incidence défavorable sur leur performance et notre capacité à fournir des services. L'évolution du comportement de la clientèle et son utilisation de nos réseaux, de nos produits et de nos services ont exercé une pression accrue sur la capacité dans certaines zones de nos réseaux sans fil, sur fil et de médias, et rien ne garantit que nos réseaux continueront à supporter cette utilisation plus intensive. Par ailleurs, nous pourrions devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux. La tendance que constitue le déménagement des familles quittant les centres urbains pour s'installer dans des zones moins urbanisées a également accru la nécessité de développer ou d'améliorer nos réseaux dans des régions où il n'y avait pas de services ou qui étaient mal desservies.

Notre clientèle et d'autres parties prenantes s'attendent à ce que la performance de nos services soit fiable, grâce à nos réseaux et à nos autres infrastructures, ainsi qu'aux réseaux et aux autres infrastructures des fournisseurs tiers sur lesquels nous comptons. Des problèmes liés à la disponibilité des réseaux, à la vitesse, à la constance du service et à la gestion du trafic de nos réseaux récents ou traditionnels pourraient avoir un effet négatif sur notre clientèle, notamment en l'empêchant d'obtenir des services essentiels. De tels problèmes pourraient aussi avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation et notre performance financière. Une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires en ce qui concerne la disponibilité du réseau pourrait conduire à une augmentation des cas de non-conformité et à des amendes. En outre, nous pourrions devoir envisager la possibilité d'une certaine instabilité dans le contexte de nos initiatives de transformation, notamment alors que nous nous orientons vers une convergence des réseaux sur fil et sans fil et des technologies plus récentes, comme la mise en réseau SDN qui utilise des logiciels ouverts et les services en nuage, et le recours accru à des fournisseurs tiers de services infonuagiques à grande échelle. Des défaillances et des ralentissements de réseau, qu'ils soient causés par des facteurs internes ou externes, des erreurs humaines ou des menaces ou des événements externes, pourraient entacher notre marque et notre réputation et avoir une incidence défavorable sur l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle, de même que sur nos résultats financiers. Nous investissons dans la résilience de nos réseaux et de nos autres infrastructures et nous établissons des stratégies d'intervention et des protocoles de continuité des affaires afin d'assurer la constance du service, mais rien ne garantit que ces investissements et protocoles seront suffisants pour prévenir la défaillance des réseaux ou d'autres infrastructures, ou une perturbation de la prestation de nos services.

De plus, nous utilisons actuellement de nombreux systèmes interconnectés de soutien aux opérations conçus à l'interne ou fournis par des tiers pour

l'approvisionnement, le réseautage, la distribution, la gestion de la diffusion, la passation de commandes, la facturation et la comptabilité, ce qui pourrait limiter notre efficacité opérationnelle. Si nous ne parvenons pas à mettre en œuvre, à maintenir ou à gérer des systèmes de TI très performants qui sont soutenus par un cadre de gouvernance et opérationnel efficace, ni à mettre en œuvre des initiatives de transformation afin de rationaliser et intégrer nos processus et nos systèmes, la performance pourrait être inconstante et la clientèle pourrait être insatisfaite, ce qui pourrait éventuellement faire augmenter le taux de désabonnement. Cela pourrait aussi limiter notre capacité d'effectuer des ventes croisées dans notre portefeuille de produits et de services.

D'autres exemples de risques liés à la performance opérationnelle qui pourraient avoir une incidence sur notre réputation, nos activités et notre performance financière comprennent les suivants :

- Le contexte économique mondial actuel et les événements géopolitiques pourraient donner lieu à des coûts supplémentaires, à des retards, à la non-disponibilité du matériel, des matières premières et des ressources, ce qui pourrait entraver notre capacité d'assurer le maintien ou la mise à niveau de nos réseaux en réaction à l'intensification de leur utilisation et d'offrir le niveau voulu de service à la clientèle.
- L'incapacité à maintenir le niveau de service requis en cas de problèmes opérationnels (y compris ceux liés aux initiatives d'économies de coûts ciblés et à la disponibilité de personnel possédant les compétences requises) et la transformation de notre infrastructure et des technologies pourraient avoir une incidence défavorable sur notre marque, notre réputation et nos résultats financiers.
- Nous pourrions perdre des ventes si nous ne parvenons pas à maximiser l'efficacité des canaux, y compris les canaux libre-service et numériques qui deviennent de plus en plus importants, ce qui pourrait nuire à nos résultats financiers.
- Les restructurations d'entreprises, les remplacements et les mises à niveau de systèmes, les refontes de processus, les réductions de personnel et l'intégration des entreprises acquises pourraient ne pas générer les avantages attendus ou ne pas avoir lieu au moment prévu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités continues.
- L'incapacité à réduire la quantité de nos nombreux systèmes de TI traditionnels et à améliorer de façon proactive la performance opérationnelle pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et sur nos résultats financiers.
- Le nombre d'interruptions de service ou de pannes pourrait être plus élevé en raison de l'obsolescence de l'infrastructure traditionnelle. Dans certains cas, le soutien du fournisseur n'est plus disponible ou le fournisseur de l'équipement traditionnel a cessé ses activités. Le vol de cuivre et le vandalisme sur nos infrastructures de télécommunications peuvent également entraîner des interruptions de service et mettre en péril la sécurité de la communauté.
- Une augmentation du taux d'accidents entraînant un arrêt de travail des membres de notre personnel pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités courantes.
- Il pourrait manquer de pièces de remplacement et de ressources compétentes et rentables pour effectuer la gestion du cycle de vie et exécuter les mises à niveau nécessaires pour maintenir les réseaux et les systèmes informatiques traditionnels dans un état fonctionnel.
- Les changements climatiques augmentent la probabilité de phénomènes météorologiques violents tels que les tempêtes de pluie verglaçante, de neige et de vent, les feux de forêt, les inondations, les canicules prolongées, les ouragans, les tornades et les tsunamis, de même que la fréquence, l'intensité et la durée de ces phénomènes, qui pourraient tous avoir une incidence sur la disponibilité et la performance des réseaux et donner lieu à plus de réparations d'équipement lié aux réseaux.

## La continuité de nos activités et de nos affaires dépend de notre capacité à protéger, à tester, à maintenir, à remplacer et à mettre à niveau nos réseaux, nos systèmes de TI, notre équipement et nos autres installations

La bonne marche de nos activités, la performance de nos services, notre réputation, la continuité de nos activités et notre stratégie dépendent de notre capacité, de celle de nos fournisseurs de produits et de services ainsi que de celle d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à protéger nos réseaux et systèmes de TI et les leurs, ainsi que les autres infrastructures et installations contre les incidents comme les atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, les incendies, les catastrophes naturelles, les pannes de courant, les fuites d'air conditionné dans les bâtiments, les actes de guerre ou de terrorisme, le sabotage, le vandalisme, les actions de voisins et d'autres événements du même ordre. Les changements climatiques pourraient accroître le risque que les événements mentionnés ci-dessus surviennent. Nous devons également gérer les problèmes de continuité des affaires causés par des facteurs internes, comme l'erreur humaine, les menaces et les inefficacités d'origine humaine. L'établissement de stratégies d'adaptation et de protocoles de continuité des affaires afin d'assurer la constance du service en cas d'incidents perturbateurs est essentiel à la prestation d'un service à la clientèle efficace. Tout événement mentionné ci-dessus, de même que notre propre incapacité, ou celle d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de nos réseaux, de notre équipement et d'autres installations, ou des leurs, ce qui, entre autres facteurs, dépend de notre capacité, ou de la capacité de ces autres entreprises de télécommunications, à acheter de l'équipement et des services auprès de tiers fournisseurs, pourraient perturber nos activités (y compris les interruptions qui découlent des défaillances de nos réseaux ou autres infrastructures, d'erreurs de facturation et des retards dans le service à la clientèle). Cela pourrait également nécessiter des ressources importantes et occasionner des coûts de restauration élevés, ce qui en retour pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière ou nuire à notre capacité à retenir nos abonnés ou à en attirer de nouveaux.

Par ailleurs, le contexte économique mondial actuel et les événements géopolitiques pourraient donner lieu à des coûts supplémentaires, à des retards ou à la non-disponibilité du matériel, des matières premières et des ressources, ce qui pourrait avoir une incidence sur nos activités et nos stratégies de continuité des activités.

## Les satellites utilisés pour fournir notre service de télé par satellite sont exposés à d'importants risques opérationnels, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière

Conformément à une série d'ententes commerciales établies entre ExpressVu et Télésat Canada (Télésat), nous détenons actuellement des satellites en vertu d'un contrat conclu avec Télésat. Télésat exploite ces satellites ou en dirige l'exploitation, lesquels utilisent des technologies très complexes et sont en activité dans un milieu inhospitalier, à savoir l'espace. Par conséquent, ils sont exposés à des risques opérationnels importants lorsqu'ils sont en orbite. Ces risques comprennent les défaillances de matériel en orbite, les défauts et d'autres problèmes, habituellement désignés sous le terme défaillance, qui pourraient réduire l'utilité commerciale d'un satellite utilisé pour fournir notre service de télé par satellite. Ces satellites peuvent aussi être endommagés par des actes de guerre ou de terrorisme, des tempêtes magnétiques, électrostatiques ou solaires ou par des débris spatiaux ou des météorites. Toute perte, toute défaillance, tout défaut de fabrication, tout dommage ou toute destruction de ces satellites, de notre infrastructure de radiodiffusion terrestre ou des installations de poursuite, de télémétrie et de contrôle de Télésat qui font fonctionner les satellites pourrait avoir des répercussions défavorables sur nos activités et notre performance financière et faire en sorte que des clients ou des clientes annulent leurs abonnements à notre service de télé par satellite.

## Le plan d'expansion de la zone de couverture de la fibre de Zply Fiber et les avantages qui devraient découler de la création de Network FiberCo sont exposés à des risques et des incertitudes

Dans le cadre du plan d'expansion de la zone de couverture de la fibre de Zply Fiber, nous avons l'intention de développer le réseau de fibre de Zply Fiber afin d'augmenter les produits et la clientèle de Zply Fiber, et d'accroître ainsi sa rentabilité et ses flux de trésorerie. Ces programmes et initiatives nécessitent des investissements et des ressources considérables et peuvent détourner l'attention des activités en cours et d'autres initiatives stratégiques. Rien ne garantit que les initiatives et programmes actuels et futurs de Zply Fiber seront couronnés de succès, ou que les bénéfices réels de ces programmes et initiatives ne seront pas inférieurs aux prévisions ou ne prendront pas plus de temps à se concrétiser que nous ne l'anticipons. Par exemple, nous pourrions ne pas atteindre nos cibles d'expansion et de pénétration du réseau de fibre existant de Zply Fiber dans les délais que nous prévoyons, ou ne pas les atteindre du tout. Si les programmes et initiatives actuels et futurs de Zply Fiber n'aboutissent pas, si leur rendement est inférieur à nos prévisions ou si leur réalisation prend plus de temps que prévu, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de Zply Fiber et, par conséquent, se répercuter sur la performance financière du secteur Bell SCT États-Unis.

En outre, rien ne garantit que les avantages qui devraient découler de la création de Network FiberCo, partenariat stratégique à long terme entre BCE et Investissements PSP visant à accélérer le développement de l'infrastructure de fibre par l'intermédiaire de Zply Fiber, se concrétiseront. De plus, Network FiberCo est exposée à bon nombre des mêmes risques que Zply Fiber, y compris ceux liés aux questions réglementaires, aux ententes de raccordement aux poteaux et aux licences. Se reporter à la section 8.2 *Cadre réglementaire américain* du présent rapport de gestion pour en savoir plus.

## L'intégration de Zply Fiber en tant que filiale de BCE pourrait ne pas connaître le succès prévu, et les perturbations liées à la transaction pourraient nuire à nos activités

L'acquisition de Zply Fiber (l'acquisition) s'accompagne de la nécessité d'en intégrer les fonctions stratégiques, financières, comptables, juridiques, fiscales et autres. Des difficultés d'intégration de Zply Fiber en tant que filiale de BCE pourraient se traduire par une performance différente des attentes pour l'entité regroupée. Cette acquisition pourrait également avoir une incidence défavorable sur nos autres activités. Plus précisément, les difficultés pouvant survenir dans le cadre du processus d'intégration touchent notamment les facteurs suivants :

- l'incapacité de réussir l'intégration de Zply Fiber en tant que filiale de BCE d'une manière qui nous permette de réaliser les avantages escomptés de l'acquisition;
- des déficits de performance au sein de Zply Fiber ou de BCE résultant du détournement de l'attention de la direction causé par l'acquisition;
- le financement des activités et des dépenses d'investissement prévues de Zply Fiber;
- la perturbation ou la perte d'élan de nos activités ou des incohérences dans les normes, les contrôles, les procédures et les politiques;
- l'intégration des relations avec les clients, les fournisseurs et les partenaires d'affaires.



### Si nous ne réussissons pas à mobiliser le capital nécessaire ou à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants, nous devrons peut-être limiter nos dépenses d'investissement ou nos investissements dans de nouvelles activités, ou encore tenter de mobiliser du capital en cédant des actifs

Notre capacité à répondre à nos besoins de liquidités, à financer nos dépenses d'investissement et à soutenir la croissance planifiée dépend de l'accès à des sources de capital adéquates et de notre capacité à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, laquelle est touchée par différents risques, dont les risques décrits dans le présent rapport de gestion.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder au marché public des actions et des titres d'emprunt, au marché monétaire et au marché du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en grande partie des conditions actuelles des marchés, des perspectives pour notre entreprise ainsi que des notations qui nous sont attribuées au moment de la mobilisation des capitaux.

Les facteurs de risque comme les perturbations du marché financier; l'instabilité politique, de l'économie et du marché des capitaux au Canada, aux États-Unis ou à l'étranger; les tarifs douaniers; les politiques gouvernementales; les politiques monétaires des banques centrales; les taux d'intérêt à la hausse; l'inflation; les modifications apportées aux règles relatives à la capitalisation bancaire ou à d'autres règles; la baisse des activités de prêt des banques de façon générale ou la réduction du nombre de banques en raison du ralentissement des activités et des opérations de regroupement pourraient entraîner la diminution des capitaux disponibles ou en faire augmenter le coût. De plus, l'augmentation du niveau des emprunts pourrait de son côté entraîner une baisse de nos notations, une augmentation de nos coûts d'emprunt et une réduction du montant de financement à notre disposition, y compris par l'entremise de placements de titres. Les acquisitions d'entreprises pourraient, en plus de nuire à nos perspectives et à nos notations, avoir des conséquences défavorables similaires. Rien ne garantit que nous conserverons nos notations, et une révision à la baisse de celles-ci pourrait avoir des conséquences défavorables sur le coût du financement et notre capacité d'en obtenir, ainsi que sur notre capacité d'accéder aux marchés financiers, au marché monétaire ou au marché du crédit bancaire. De plus, les participants des marchés des titres publics et de la dette bancaire ont des politiques internes qui limitent leur capacité à consentir du crédit à toute entité, à tout groupe d'entités ou à tout secteur d'activité donné, ou à y investir. Enfin, vu l'importance croissante accordée par les marchés financiers à la performance en matière de durabilité et à la communication d'information à ce sujet, il est possible que le coût et la disponibilité du financement soient de plus en plus liés à la qualité de nos pratiques liées à la durabilité et des mesures connexes que nous présentons.

Nos facilités de crédit bancaire, notamment les facilités de crédit sur lesquelles repose notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial, sont fournies par diverses institutions financières. Bien que nous ayons l'intention de renouveler certaines de ces facilités de crédit au moment voulu, nous ne pouvons garantir qu'elles le seront à des conditions favorables ou à des montants semblables.

Les marchés des capitaux mondiaux ont connu, et pourraient connaître de nouveau, une volatilité et une faiblesse importantes en raison de perturbations du marché, y compris en ce qui a trait à l'économie, à l'imposition de tarifs douaniers et aux événements géopolitiques. Le contexte économique mondial actuel pourrait continuer d'avoir un effet négatif sur les marchés des capitaux propres et des capitaux d'emprunt, causer la volatilité et des variations des taux d'intérêt et des taux de change et avoir une incidence défavorable sur notre capacité d'obtenir du financement sur les marchés publics des capitaux, sur le marché du crédit bancaire et/ou sur le marché du papier commercial, et sur le coût d'un tel financement.

Par ailleurs, l'incidence défavorable du contexte économique mondial et d'une éventuelle récession ainsi que des niveaux élevés d'inflation et de taux d'intérêt sur la situation financière de notre clientèle pourrait avoir un effet défavorable sur notre capacité d'obtenir le règlement des créances et conduire à d'autres augmentations des créances douteuses. Cette éventualité aurait une incidence défavorable sur nos produits des activités ordinaires et nos flux de trésorerie et pourrait aussi nuire à notre situation aux termes de notre programme de titrisation de créances.

Des écarts entre les résultats financiers réels ou prévus de BCE et les prévisions publiées par des analystes financiers, de même que des événements touchant nos activités ou notre contexte d'exploitation, peuvent contribuer à la volatilité du cours des titres de BCE. Un recul important des marchés des capitaux en général, ou une baisse du cours de marché ou la fluctuation du volume des transactions sur les titres de BCE, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à obtenir du financement par emprunt ou à mobiliser des capitaux, à retenir les membres de la haute direction et d'autres membres du personnel clés, à procéder à des acquisitions stratégiques ou encore à établir des partenariats.

Si nous ne pouvons accéder aux capitaux dont nous avons besoin dans des conditions acceptables ou générer des flux de trésorerie pour mettre en œuvre notre plan d'affaires ou satisfaire à nos obligations financières, nous pourrions devoir limiter nos dépenses d'investissement courantes et nos investissements dans de nouvelles activités ou tenter de mobiliser des capitaux supplémentaires par la vente ou par un autre mode de cession d'actifs. L'une ou l'autre de ces mesures pourrait avoir un effet défavorable sur nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et nos perspectives de croissance.

### Il est impossible de garantir que notre politique de distribution de dividendes sera maintenue ou atteinte, ou que des dividendes seront maintenus ou déclarés

Le maintien ou l'atteinte de la politique de distribution de dividendes de BCE, le maintien du dividende sur actions ordinaires de BCE, ainsi que la déclaration de dividendes de BCE sur toutes ses actions en circulation, sont à la discrétion du conseil et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de distribution de dividendes de BCE sera maintenue ou atteinte, que le dividende sur actions ordinaires sera maintenu ni que des dividendes seront déclarés sur toute action en circulation de BCE. Le maintien ou l'atteinte de la politique de distribution de dividendes de BCE, le maintien du dividende et la déclaration des dividendes par le conseil de BCE dépendent ultimement de la stratégie d'entreprise, des résultats d'exploitation et des résultats financiers de BCE, qui sont pour leur part assujettis à différents risques et hypothèses, dont ceux mentionnés dans le présent rapport de gestion.

### Notre incapacité à réduire les coûts, toute augmentation imprévue de coûts ainsi que l'incapacité d'optimiser nos dépenses d'investissements pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à réaliser notre stratégie d'affaires et à respecter notre orientation financière

Notre objectif d'alléger notre structure de coûts et d'atteindre nos cibles de désendettement reste audacieux et axé sur la transformation et la réduction des coûts, mais rien ne garantit que ces initiatives seront couronnées de succès. Les exemples de risques liés à notre capacité à réduire les coûts, à atteindre nos cibles de désendettement ou à limiter les augmentations de coûts éventuelles comprennent les suivants :

- L'inflation pourrait continuer de donner lieu à une augmentation des coûts des intrants liés aux équipements, aux produits et aux services, et exercer une pression accrue pour l'augmentation des salaires.

- La hausse des coûts liée aux tarifs douaniers et aux événements géopolitiques, notamment leurs répercussions sur notre chaîne d'approvisionnement, pourrait se prolonger pour une période indéterminée.
- L'augmentation des taux d'intérêt ou des taux d'intérêt élevés pourraient avoir une incidence négative sur le coût de notre financement.
- Nos objectifs de réduction de coûts nécessitent des négociations intenses avec nos fournisseurs, et rien ne garantit que ces négociations seront fructueuses ni que les produits de remplacement ou les services offerts ne causeront pas de difficultés opérationnelles.
- Les fournisseurs continuant de réduire le cycle de vie des logiciels, le coût lié au maintien de solutions efficaces de sécurité de l'information augmente.
- La réalisation des réductions de coûts en temps opportun au cours de la transition vers un réseau fondé sur la technologie IP dépend du démantèlement rigoureux du réseau, qui peut être retardé à cause d'engagements contractuels envers des clients, de considérations réglementaires et d'autres obstacles imprévus.
- L'incapacité à maîtriser l'augmentation des coûts d'exploitation relatifs aux sites des réseaux, à la performance et à la résilience des réseaux, à l'expansion de la zone de couverture, aux licences de spectre, à l'assurance et à l'acquisition de contenu et d'équipement pourrait avoir une incidence défavorable sur notre performance financière.
- Outre l'incidence éventuelle du contexte économique mondial et des événements géopolitiques, les politiques gouvernementales visant à faire face aux changements climatiques, comme la tarification du carbone, ont aussi une influence partielle sur les fluctuations des coûts de l'énergie, ce qui, jumelé à la demande grandissante des services de données, y compris les centres de données d'IA, de laquelle découle une augmentation de nos besoins en énergie, pourrait faire grimper nos coûts liés à l'énergie à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles.
- Notre incapacité à respecter nos engagements contractuels, que ce soit en raison d'incidents liés à la sécurité, de problèmes opérationnels ou d'autres raisons, pourrait entraîner des sanctions pécuniaires et des pertes de produits des activités ordinaires.

Par ailleurs, dans le cadre de nos activités d'exploitation et de transformation opérationnelle, il est essentiel que nous optimisions nos dépenses d'investissement et que nous nous assurions d'obtenir les avantages voulus d'une substitution dans le cadre de l'affectation de nos ressources. Cependant, l'incapacité d'évaluer adéquatement les priorités en matière d'investissement et de trouver un compromis optimal pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

## Nous sommes exposés à différents risques de crédit, de liquidité et de marché

Notre exposition aux risques de crédit, de liquidité et de marché, y compris les fluctuations du cours de l'action, des taux d'intérêt et des taux de change, est décrite à la section 6.5, *Gestion des risques financiers*, du présent rapport de gestion annuel et à la note 30 des états financiers consolidés 2025 de BCE. Historiquement, nos ventes étaient libellées en dollars canadiens. Cependant, dans la foulée de l'acquisition de Zply Fiber, une partie de nos produits, de nos actifs, de nos passifs et de notre structure de coûts est désormais exposée au dollar américain. De ce fait, l'augmentation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain pourrait avoir une incidence défavorable sur nos produits et nos activités. La vente de produits, la fourniture de services ou l'achat de stocks ou d'équipements en dollars américains pourraient amplifier notre exposition au risque de change. De plus, les membres du personnel de Zply Fiber sont situés aux États-Unis; par conséquent, une partie de notre masse salariale ainsi que certaines autres dépenses d'exploitation sont réglées en dollars américains. Nos résultats d'exploitation sont libellés en dollars canadiens et la différence entre les taux de change d'une période à l'autre peut avoir des répercussions directes sur la comparaison de nos résultats d'exploitation d'une période à l'autre. En outre, les fluctuations des taux de change peuvent rendre difficile la prévision de nos résultats d'exploitation. Nous pouvons mettre en œuvre des stratégies de couverture de temps à autre pour atténuer les risques

liés à l'incidence des fluctuations des taux de change. Cependant, tous les risques ne peuvent être couverts et, lorsque des couvertures sont mises en place sur la base de l'exposition prévue au risque de change, elles reposent sur des prévisions qui peuvent varier ou qui peuvent s'avérer inexactes par la suite. L'incapacité à se couvrir avec succès ou à anticiper les risques de change avec précision pourrait nuire à nos résultats d'exploitation.

Notre incapacité à déterminer et à gérer notre exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et du cours de l'action de BCE et aux autres conditions de marché pourrait nous faire rater des occasions, augmenter les coûts, diminuer les marges bénéficiaires, entraîner des flux de trésorerie insuffisants, nous empêcher d'effectuer les dépenses d'investissement prévues, retarder nos initiatives de désendettement, nuire à notre réputation, dévaluer les titres de capitaux propres et les titres d'emprunt et occasionner des difficultés à mobiliser du capital à des conditions concurrentielles.

## L'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses pourrait entraîner une perte financière et la détérioration de la marque

En tant que société ouverte offrant une gamme enviable de produits et de services de qualité et comptant un grand nombre de membres du personnel, BCE exige la mise en place d'un programme rigoureux qui couvre la gouvernance ainsi que l'identification et l'évaluation du risque et qui prévoit des mesures de prévention, de détection et de signalement en tenant compte du risque de corruption, de détournement d'actifs et de manipulation intentionnelle des états financiers par des membres du personnel et/ou des parties externes. Le contexte économique mondial actuel et les progrès des technologies d'IA pourraient aussi accroître les activités frauduleuses, ce qui pourrait entraîner des pertes financières et la détérioration de la marque. Quelques exemples qui nous semblent pertinents comprennent les suivants :

- violation de droits d'auteur et autres formes d'utilisations non autorisées qui nuisent au caractère exclusif du contenu offert par Bell Média et pourraient faire dévier les utilisateurs vers des plateformes de fournisseurs qui ne détiennent pas de licences, ou qui sont illégales d'une autre manière, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre capacité à tirer des produits des services de distribution et de publicité;
- des personnes non autorisées s'emparant d'un compte en ligne sans l'autorisation du propriétaire du compte afin d'accéder à des produits sans fil ou à des biens par divers moyens;
- les abonnements frauduleux pour lesquels les fraudeurs utilisent leur propre identité ou une identité volée ou synthétique afin d'obtenir des appareils mobiles et des services qu'ils n'ont pas l'intention de payer;
- l'usage frauduleux des réseaux, comme la revente de codes de cartes d'appel valides qui permettent d'obtenir des services d'appels par l'intermédiaire de nos réseaux sur fil et sans fil ou des incidents liés aux composantes de réseau, comme le vol de cuivre;
- les tentatives constantes qui visent à voler les services des fournisseurs de services de télé, y compris Bell Canada et ExpressVu, en compromettant l'intégrité des systèmes de sécurité des transmissions ou en contournant ceux-ci, ce qui entraîne des pertes de produits des activités ordinaires;
- les activités du crime organisé ciblant des stocks de grande valeur.

## Les montants relatifs à l'impôt et aux taxes à la consommation pourraient différer de façon significative des montants prévus

Nos activités d'exploitation sont complexes et sont assujetties à différentes lois fiscales au Canada, aux États-Unis et dans d'autres territoires, ainsi qu'à des conventions, règles et règlements fiscaux connexes et à des directives administratives. L'adoption de nouveaux règlements fiscaux ou de nouvelles lois ou conventions fiscales, les règles qui s'y rattachent, et les modifications qui y sont apportées ou qui sont apportées à leur interprétation ou à leur application par les autorités fiscales, pourraient nuire à notre position fiscale, entre autres en entraînant une majoration des taux d'imposition, de nouvelles taxes ou d'autres incidences fiscales défavorables. Bien que nous soyons

d'avis que nous avons constitué des provisions suffisantes pour couvrir tout l'impôt sur le résultat et toutes les taxes à la consommation en nous fondant sur l'information dont nous disposons actuellement, dans bien des cas, pour calculer l'impôt sur le résultat et déterminer l'applicabilité des taxes à la consommation, il faut faire preuve de jugement solide pour interpréter les règles et règlements fiscaux. Nos déclarations fiscales pourraient faire l'objet d'audits gouvernementaux qui pourraient donner lieu à une modification significative du montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé et des autres passifs et pourraient, dans certaines circonstances, se traduire par l'imposition d'intérêts et de pénalités.

### Un certain nombre de facteurs pourraient avoir une incidence sur nos estimations et nos états financiers

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment, sans s'y limiter, notre expérience, les événements en cours et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. La modification de ces hypothèses peut avoir une incidence sur nos états financiers, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne les tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur, les pertes de crédit attendues et les taux utilisés pour actualiser la valeur des flux de trésorerie. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

### La conjoncture économique, les règles en matière de régimes de retraite ou une gouvernance inefficace pourraient avoir une incidence défavorable sur nos obligations au titre des régimes de retraite et nous pourrions être obligés d'augmenter les cotisations à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Compte tenu du nombre considérable de participants à nos régimes de retraite et du fait que les régimes de retraite à prestations définies subissent à la fois les pressions de la conjoncture économique mondiale et les modifications des exigences liées à la réglementation et à la présentation de l'information, nos obligations au titre des régimes de retraite sont exposées à une volatilité éventuelle. Notre incapacité à prendre en compte et à gérer les risques économiques et les modifications aux règles en matière de régimes de retraite, ou à nous assurer qu'une gouvernance efficace est en place pour la gestion et la capitalisation des actifs des régimes de retraite et des

obligations qui y sont liées, pourrait avoir une incidence défavorable sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs des régimes et des obligations qui y sont liées, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, l'inflation, les données démographiques des régimes (y compris la longévité) et les règlements et les normes actuarielles applicables. Des modifications de ces facteurs, y compris des changements causés par le contexte économique mondial actuel et les événements géopolitiques récents, pourraient faire en sorte que les cotisations futures diffèrent de façon importante de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui, conséquemment, aurait un effet négatif sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Rien ne garantit que le taux de rendement prévu des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pourra être réalisé. Une tranche substantielle des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est investie dans des titres de participation de sociétés ouvertes et fermées et dans des titres d'emprunt. Par conséquent, la capacité des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi d'enregistrer le taux de rendement que nous avons prévu dépend surtout du rendement des marchés financiers. Les conditions des marchés ont également une incidence sur le taux d'actualisation utilisé pour calculer nos obligations au titre de la solvabilité de nos régimes de retraite et pourraient donc aussi avoir une incidence importante sur nos besoins de capitalisation en trésorerie.

### Le calendrier et la réalisation prévus de la cession proposée de Northwestel sont soumis à des conditions de clôture ainsi qu'à d'autres risques et incertitudes

Le calendrier et la réalisation prévus de la cession proposée de Northwestel sont soumis à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, mais sans s'y limiter, l'obtention par l'acheteur d'un financement, qui peuvent avoir une incidence sur la réalisation, les conditions ou le calendrier de la cession. En conséquence, rien ne garantit que la cession proposée aura lieu, ou qu'elle aura lieu selon les modalités et conditions, ou au moment envisagé actuellement. La cession proposée pourrait être modifiée, restructurée ou résiliée. Rien ne garantit non plus que les possibles avantages qui devraient découler de la cession proposée seront réalisés.

## Notre équipe



Notre  
équipe

### Attirer, perfectionner et retenir une équipe talentueuse capable de faire avancer notre stratégie d'affaires et notre transformation opérationnelle est essentiel à notre réussite

La bonne marche de nos activités dépend des efforts, de l'engagement et de l'expertise des membres de notre direction, des membres du personnel autres que les membres de la direction et des sous-traitants que nous engageons, qui doivent être en mesure d'effectuer leur travail de façon efficace et sécuritaire compte tenu de leurs responsabilités et du contexte dans lequel ils travaillent. La demande de personnel hautement qualifié demeure un enjeu, car le rythme des progrès technologiques, les départs à la retraite, la fluctuation des niveaux d'immigration et un accroissement des dispositions de télétravail favorisant les possibilités de concurrence à l'échelle mondiale ont rendu le marché encore plus concurrentiel. Cette situation dénote l'importance de l'élaboration et du maintien d'une stratégie globale et inclusive en ce qui a trait aux ressources humaines et d'une proposition de valeur aux membres du personnel qui nous permettent de rivaliser efficacement dans l'obtention des talents de même que dans le repérage et la fidélisation de candidats très performants pour assurer un vaste éventail de fonctions et de responsabilités. En outre, la mise en place d'un bassin de talents suffisamment qualifiés par suite d'embauches,

d'internalisation, de perfectionnement des compétences et de requalification est essentielle pour soutenir l'évolution des priorités commerciales dans le contexte d'une transformation continue des activités ayant une incidence sur la nature de l'emploi et les compétences professionnelles requises. L'atteinte de notre objectif de transformation de notre entreprise nécessite un changement de culture et une capacité d'évoluer, ce qui influe sur notre stratégie de recrutement et la répartition de nos ressources. Nous cherchons à faire en sorte que les membres de notre personnel s'adaptent à de nouvelles méthodes de travail, car les entreprises de télécommunications traditionnelles s'orientent vers des structures de travail plus horizontales, en tirant parti de l'IA générative, en décloisonnant et en rendant les structures d'entreprise plus interfonctionnelles. Ces changements peuvent entraîner la nécessité de perfectionner les compétences et de remanier les ressources rapidement et accroître le risque de perturbation de la main d'œuvre. L'incapacité à attirer, à former, à motiver et à rémunérer adéquatement ou à bien répartir les membres du personnel au moyen d'initiatives qui nous permettent de réaliser notre stratégie d'affaires et notre objectif de transformation opérationnelle ou à remplacer de façon efficiente les membres du personnel qui quittent leur emploi pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à attirer et à retenir des gens de talent et à stimuler le rendement dans toute l'organisation. Le manque de main d'œuvre

qualifiée pourrait nuire à notre capacité à mettre en œuvre nos priorités stratégiques, ainsi qu'à vendre nos produits et services, et, de façon plus générale, à servir notre clientèle.

Instaurer une culture qui favorise l'inclusion et l'engagement, l'épanouissement et l'avancement des membres du personnel est essentiel pour attirer et retenir des gens de talent. En outre, les membres du personnel sont habituellement plus engagés au travail lorsque les valeurs de l'entreprise qui les emploie cadrent avec leur propre système de valeurs. Nous avons renforcé notre offre de formation du personnel afin de soutenir notre transformation et nous nous efforçons constamment d'élaborer et d'améliorer nos programmes et de procurer des ressources afin d'offrir aux membres de l'équipe du soutien dans un éventail de domaines, notamment des services et du soutien en santé mentale. L'incapacité à établir et à améliorer davantage des programmes efficaces pour concrétiser ces aspirations pourrait toutefois nuire à notre capacité d'attirer de nouveaux membres de l'équipe et de les retenir. Notre incapacité à répondre de façon satisfaisante aux attentes en constante évolution des membres du personnel pourrait également nuire à notre capacité d'attirer et de retenir des membres au sein de notre équipe.

D'autres exemples de risques liés au personnel comprennent les suivants :

- La complexité accrue de nos activités sur les plans technologique et opérationnel et la demande élevée sur le marché de ressources qualifiées dans des zones stratégiques créent un contexte difficile pour l'embauche, le développement et la rétention de ces talents.
- Notre incapacité à établir un plan de relève complet et efficace incluant la préparation des talents à l'interne et le repérage de candidats potentiels à l'externe, lorsqu'un tel plan est pertinent pour les cadres de la haute direction et autres postes clés, s'il y a lieu, pourrait nuire à nos activités jusqu'à ce que des remplaçants qualifiés soient trouvés.
- Assurer la santé et la sécurité des membres de notre personnel qui travaillent dans différents environnements, dont des puits d'accès, des poteaux de téléphone, des tours cellulaires, des véhicules, des bureaux

de nouvelles à l'étranger, des zones de guerre, dans un contexte de pandémie ou pendant des phénomènes météorologiques violents, exige de la détermination, des processus efficaces et de la souplesse afin d'éviter les blessures, la maladie, les interruptions de service, les amendes et les répercussions sur notre réputation.

- Les réductions de personnel, les réductions de coûts ou les restructurations dont sont témoins les membres du personnel pourraient affecter leur moral et leur engagement, et ainsi avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

### Les enjeux liés aux conventions collectives pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités

Environ 39 % des membres du personnel de BCE étaient représentés par des syndicats et étaient visés par des conventions collectives au 31 décembre 2025. L'engagement favorable des membres de notre équipe représentés par des syndicats est conditionnel à la négociation de conventions collectives qui prévoient des conditions de travail concurrentielles et un service ininterrompu, ces deux éléments étant essentiels à la réalisation des objectifs liés à nos activités.

Il nous est impossible de prédire l'issue des négociations de conventions collectives. Le renouvellement des conventions collectives pourrait entraîner une hausse des coûts de la main d'œuvre et pourrait se révéler ardu dans le contexte d'une charge de travail décroissante attribuable à la transformation, au degré de maturité élevé de notre zone de couverture, à l'amélioration de l'efficacité et aux décisions gouvernementales ou liées à la réglementation défavorables. Si, au cours du processus de négociation, il y a des retards dans l'exécution des projets ou des perturbations de travail, y compris des arrêts ou des ralentissements de travail, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur le service offert à notre clientèle et, ainsi, sur notre relation avec la clientèle et notre performance financière.

## Renommée de notre marque et pratiques ESG



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Notre environnement



Notre équipe

### Notre capacité à maintenir des relations positives avec la clientèle dépend fortement de notre réputation

Il est essentiel de comprendre la perception du public pour investir dans des domaines clés comme l'expérience client, l'attrait de la marque, la couverture médiatique, les médias sociaux et le marketing. Le choix que font nombre de consommateurs d'acheter nos produits et nos services est directement lié à la perception qu'ils ont de notre société. C'est pourquoi notre capacité à maintenir des relations positives avec la clientèle et à gagner ou à conserver des clients et des clientes dépend fortement de notre réputation. Notre société est exposée à plusieurs sources de risques liés à la réputation, comme il est expliqué dans le présent rapport de gestion. Si nos perspectives, nos plans, nos priorités ou nos actions, perçus ou réels, ou ceux de notre personnel ou de nos fournisseurs ne concordent pas avec les attentes des parties prenantes, cela pourrait se répercuter sur notre réputation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre marque, notre capacité à conserver ou à gagner de la clientèle et, plus globalement, sur nos activités, notre situation financière, nos liquidités et nos résultats financiers.

### Rien ne garantit que nous réussirons à intégrer de manière significative la durabilité à notre stratégie d'affaires, à nos activités et à notre gouvernance pour générer des résultats positifs pour les parties prenantes

Nous cherchons à comprendre l'évolution du contexte entourant la durabilité et à cerner les thèmes et les activités pouvant nous exposer aux risques liés à la durabilité, mais rien ne garantit que nous parviendrons à intégrer de manière significative la durabilité à notre stratégie d'affaires, à nos activités et à notre gouvernance pour générer des résultats positifs pour les parties prenantes. De bonnes pratiques liées à la durabilité sont une

mesure importante de la performance des entreprises et de la création de valeur. C'est pourquoi notre façon de traiter les questions liées à la durabilité qui importent pour nos parties prenantes est soumise à une surveillance de plus en plus serrée. Une grande variété de questions liées à la durabilité ont progressivement pris de l'importance dans notre culture d'entreprise et le fait de chercher à les intégrer renforce notre proposition de valeur, ce qui contribue à attirer et à retenir du personnel. Les clients et les clientes accordent de plus en plus d'importance à des considérations d'ordre plus général lorsqu'ils prennent leurs décisions d'achat et recherchent des entreprises dont le comportement reflète leurs valeurs personnelles. Les investisseurs fondent davantage leurs décisions de placement sur la qualité des pratiques liées à la durabilité et sur des indicateurs connexes qui sont présentés. Par ailleurs, nous avons lié directement des éléments de tarification aux termes de certaines ententes de financement à notre performance en ce qui a trait aux cibles en matière de durabilité. Les pressions d'ordre juridique et réglementaire se sont intensifiées dans le domaine de la durabilité, notamment, sans s'y limiter, en ce qui a trait à la protection des renseignements personnels, à la gouvernance des données, à l'IA responsable et aux changements climatiques. Par conséquent, l'incapacité à intégrer la durabilité à nos activités de gouvernance et à gérer efficacement les risques et les occasions liés à la durabilité pourrait nuire à notre marque et à notre réputation et avoir une incidence défavorable de nature commerciale, financière, légale ou réglementaire sur la société. Toute non concordance perçue entre nos actions et les attentes des parties prenantes pourrait également nuire à notre marque et à notre réputation, et entraîner des conséquences financières et autres. Enfin, la communication d'informations plus complètes sur la durabilité pourrait accroître le risque que la société fasse l'objet de réclamations pour déclaration trompeuse sur le marché primaire ou secondaire.

## Divers facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos cibles en matière de durabilité

Nous avons établi un certain nombre de cibles en matière de durabilité afin de surveiller notre performance sur le plan de la durabilité et mieux orienter notre stratégie d'affaires. Notre capacité à atteindre ces cibles dépend toutefois de nombreux facteurs et est assujettie à de nombreux risques qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses et nos estimations se révèlent inexactes et que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon importante de nos attentes actuelles exprimées ou sous-entendues dans ces cibles. Notre incapacité à répondre de façon satisfaisante aux attentes en constante évolution des membres du personnel, de la clientèle, des investisseurs et des autres parties prenantes par l'atteinte de nos cibles en matière de durabilité pourrait nuire à notre marque, à notre réputation et à notre compétitivité en plus d'avoir une incidence défavorable de nature commerciale, financière, légale et réglementaire sur la société.

Les principaux facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur certaines de nos cibles clés en matière de durabilité sont énoncés ci-dessous.

### Cibles de réduction des émissions de GES et cibles liées à l'engagement des fournisseurs

L'atteinte de notre cible basée sur la science relativement à nos émissions de GES de portée 1 et 2 nécessitera l'achat d'une quantité importante de CER. En ce qui concerne cette cible basée sur la science, seuls les CER pourront compter, car les normes de la SBTi ne permettent pas l'utilisation de crédits carbone à cette fin. S'il nous était impossible de trouver la quantité nécessaire de CER acceptables (conformément aux lignes directrices de la SBTi), ou si le coût de leur acquisition devait être jugé trop élevé, si des fonds suffisants n'étaient pas disponibles, si les lois, les règlements et les normes applicables ou la perception du public, ou d'autres facteurs, devaient limiter le nombre de CER que nous pouvons acheter, en tout ou en partie, l'atteinte de notre cible de réduction des émissions de GES de portée 1 et 2 basée sur la science pourrait s'en trouver affectée.

Nos cibles de réduction des émissions de GES de portée 2 et 3 dépendent de l'intensité des émissions générées par le réseau de distribution d'électricité dans les territoires où nous exerçons nos activités et sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle. Si une hausse importante de l'intensité de ces émissions était enregistrée dans un ou plusieurs territoires où nous exerçons nos activités, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur l'atteinte de nos cibles basées sur la science liées à nos émissions de GES de portée 2 et 3. De plus, nos centres de données d'IA actuels et ceux que nous proposons de construire pourraient accroître nos émissions de GES de portée 1, 2 et 3 de façon importante. Nous n'avons pas encore suffisamment de données pour quantifier l'incidence de nos centres de données d'IA sur nos émissions de GES; ces centres sont toutefois reconnus pour être énergivores en raison de la nature de leurs activités. Les endroits où seront construits les centres de données d'IA pourraient également influencer sur nos émissions de GES si, par exemple, l'intensité des émissions du réseau électrique d'un territoire est élevée. Si l'incidence de nos centres de données d'IA sur nos émissions de GES se révélait importante, ces centres pourraient nuire à notre capacité d'atteindre nos cibles de réduction des émissions de GES.

Une partie de nos cibles de réduction des émissions de GES dépendent aussi de notre capacité à mettre en œuvre des initiatives d'affaires et d'entreprise adéquates pour permettre de réduire les émissions de GES aux niveaux souhaités. Notre incapacité à mettre en œuvre de telles initiatives conformément aux échéanciers prévus en raison de changements dans nos plans d'affaires, notre incapacité à mettre en œuvre les changements opérationnels ou technologiques requis, la non disponibilité de capitaux, de technologies, d'équipement ou de membres de notre personnel, la répartition des coûts, le dépassement des coûts réels par rapport aux coûts prévus ou d'autres facteurs, ou l'échec de telles initiatives, y compris des nouvelles technologies, à générer les réductions d'émissions de GES prévues, pourraient nuire à notre capacité d'atteindre nos cibles de réduction des émissions de GES. Par ailleurs, les initiatives d'entreprise à venir, comme les acquisitions et les cessions d'entreprises, dont la cession en cours annoncée précédemment

de Northwestel et l'acquisition de Ziplly Fiber, la construction de centres de données d'IA et la croissance interne pourraient nuire à notre capacité d'atteindre nos cibles, comme le ferait l'adoption de nouvelles technologies qui sont elles-mêmes des sources d'émissions de carbone ou qui ne génèrent pas les économies d'énergie attendues.

Si des améliorations ou des modifications apportées aux normes internationales ou à la méthode que nous utilisons pour calculer les émissions de GES donnaient lieu à une augmentation de nos émissions de GES, cela pourrait nuire à l'atteinte de nos cibles. En outre, en ce qui a trait plus particulièrement à nos cibles basées sur la science, nous devons, conformément à la SBTi, recalculer nos cibles lorsque surviennent certains événements, comme des acquisitions ou des ventes d'entreprises, ou en fonction de l'évolution de la méthode ou des normes de la SBTi. Un nouveau calcul donnant lieu à des cibles plus ambitieuses pourrait les rendre plus difficiles à atteindre pour nous.

L'atteinte de nos cibles basées sur la science en ce qui a trait à la proportion des dépenses en biens et services auprès de fournisseurs qui se sont fixés des cibles basées sur la science pourrait être compromise si nous n'arrivons pas à susciter le niveau d'engagement et de collaboration requis de la part de nos fournisseurs sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, malgré les mesures que nous pourrions mettre en place pour susciter l'engagement, ou si nous apportons un changement important dans la répartition de nos dépenses par fournisseur.

Par ailleurs, nous avons beaucoup moins d'influence sur la réduction de nos émissions de GES de portée 3 que sur nos émissions de portée 1 et 2, étant donné que nous dépendons de l'engagement et de la collaboration de nos fournisseurs et des autres intervenants de notre chaîne de valeur pour la réduction de leurs propres émissions de GES. Par conséquent, notre incapacité à susciter l'engagement et la collaboration de nos fournisseurs et des autres intervenants de notre chaîne de valeur pourrait nuire à notre capacité d'atteindre notre cible de réduction des émissions de GES de portée 3.

### L'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, notamment les changements climatiques, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités

Nous sommes exposés à des risques liés aux phénomènes environnementaux, notamment les événements liés au climat, qui pourraient se répercuter sur nos activités, la performance de nos services, notre réputation, la continuité de nos activités, ainsi que le coût des primes d'assurance et la possibilité de souscrire une assurance, et, de façon plus générale, avoir un effet défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation. Plus particulièrement, les changements climatiques présentent des risques pour nos activités, les membres de notre personnel, notre clientèle, nos fournisseurs et nos sous-traitants, de même que pour les collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités. Une gestion inadéquate des enjeux environnementaux associés à notre société et à nos activités, ainsi qu'à nos fournisseurs et autres parties prenantes, pourrait aussi avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers et notre réputation en raison des conséquences que cela aurait pour la société et les diverses parties prenantes.

Conformément aux normes de l'International Sustainability Standards Board (ISSB), nous classons les risques liés aux changements climatiques dans deux catégories, les risques physiques et les risques de transition :

- Les risques physiques sont associés aux impacts physiques des changements climatiques, changements qui prennent la forme d'événements climatiques (à impacts aigus) ou de tendances climatiques à long terme (à impacts chroniques). Les données scientifiques à l'échelle mondiale laissent entendre que les changements climatiques auront pour effet d'augmenter la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les inondations, les feux de forêt et les canicules. Ces phénomènes pourraient avoir un impact dévastateur sur l'infrastructure et les installations de notre réseau de communications,

ce qui pourrait se répercuter sur notre capacité de fournir des services essentiels pour notre clientèle et la société. Une perturbation des services causée par des phénomènes météorologiques extrêmes aurait des répercussions financières, comme une augmentation des dépenses d'investissement liées à la reconstruction et au renforcement des infrastructures, ainsi qu'une hausse des coûts d'exploitation découlant de l'entretien et des réparations et des coûts de la main-d'œuvre ou des systèmes de chauffage et de refroidissement et de l'équipement endommagé. Nous pourrions voir nos primes d'assurance augmenter ou être confrontés à une diminution de l'assurabilité dans les zones à haut risque. Cela pourrait également compromettre la satisfaction de la clientèle et occasionner une baisse de nos revenus. En outre, si les températures moyennes là où nous exerçons nos activités se réchauffent ou se refroidissent d'année en année et sur de longues périodes, les besoins en capacité de refroidissement ou de chauffage de nos installations augmenteraient. Ainsi, notre consommation d'énergie augmentera, tout comme les coûts d'exploitation connexes. De plus, afin de rester résilients face à ces hausses ou ces baisses de température, nous devrions augmenter nos investissements dans nos infrastructures pour remédier à leur dégradation accélérée, ce qui entraînerait aussi une augmentation des dépenses d'investissement et des coûts d'exploitation.

- Les risques de transition découlent de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Ce virage peut nécessiter de profonds changements des règlements, des technologies et des marchés afin de réduire les effets des changements climatiques et de s'y adapter. Ces risques peuvent inclure l'augmentation des dépenses d'investissement nécessaires à la mise à niveau des équipements pour se conformer aux nouvelles normes d'efficacité énergétique et aux réglementations en matière de résilience climatique; une hausse des coûts d'exploitation découlant de la hausse du prix de l'énergie par suite de la réglementation sur la tarification du carbone; la volatilité du marché de l'énergie et l'évolution de l'offre et de la demande en énergie; l'augmentation de l'intensité des émissions du réseau de distribution d'électricité, qui pourrait nuire à notre capacité d'atteindre nos cibles liées aux émissions de GES; une hausse des coûts d'exploitation liés à l'obsolescence des équipements et aux programmes de traitement et aux systèmes de gestion des déchets électroniques; des pénuries potentielles ou des augmentations de prix des matériaux essentiels aux technologies à faible émission de carbone qui pourraient avoir des répercussions sur les offres de services et le développement de produits; ainsi que des risques d'atteinte à la réputation liés à notre gestion des enjeux liés au climat ainsi qu'à la quantité d'information que nous présentons à ce sujet. Il y a aussi un risque de réputation lié au fait de ne pas démontrer de comportement proactif en ce qui a trait aux changements climatiques, ce qui pourrait avoir une incidence sur la perception des clients et des clientes et le coût et la disponibilité du financement, lesquels risquent d'être de plus en plus liés à la qualité de nos pratiques en matière de durabilité et des mesures connexes que nous présentons, et ainsi avoir un effet défavorable sur le plan financier.

Par ailleurs, les événements liés au climat pourraient aussi avoir une incidence sur nos fournisseurs et nos sous-traitants, ce qui pourrait se répercuter sur nos activités. Comme certains de nos tiers fournisseurs et sous-traitants sont situés à l'étranger, dans des régions où des phénomènes météorologiques sont plus susceptibles de se produire, les catastrophes naturelles locales survenant dans ces pays pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

De plus, plusieurs aspects de nos activités soulèvent d'autres questions environnementales, notamment le stockage de carburant, les émissions de GES et la réduction de notre consommation d'énergie, la consommation et le rejet d'eau, la gestion des déchets, l'élimination de matières résiduelles dangereuses, la récupération et le recyclage, en fin de cycle de vie, des produits électroniques que nous vendons ou louons et d'autres répercussions liées au réseau (p. ex., poteaux en bois traité, effluents de puits d'accès, câbles en plomb, etc.).

Les membres de notre équipe, notre clientèle, nos investisseurs et les gouvernements s'attendent à ce que nous considérions la protection de

l'environnement comme une partie intégrante des affaires et que nous cherchions à limiter les répercussions négatives sur l'environnement de nos activités et à en créer des positives lorsque cela est possible. L'incapacité à comprendre leurs attentes en constante évolution et à y répondre adéquatement, à prendre des mesures pour réduire les répercussions négatives de nos activités sur l'environnement, à atteindre nos objectifs en matière d'environnement et à communiquer efficacement l'information sur les questions environnementales pourrait nous valoir des amendes et nuire à notre marque, à notre réputation ou à notre compétitivité, en plus d'avoir une incidence défavorable de nature commerciale, financière, légale ou réglementaire sur la société.

### **Rien ne garantit que nos pratiques de gouvernance d'entreprise permettront d'empêcher les violations de normes juridiques et éthiques**

Les membres de notre personnel et de notre haute direction, les membres du conseil de BCE, nos fournisseurs, nos mandataires et nos autres partenaires d'affaires, au Canada, aux États-Unis et à l'étranger, doivent se conformer aux normes juridiques et éthiques applicables, incluant, sans s'y limiter, les lois anticorruption ainsi que nos politiques de gouvernance et obligations contractuelles. La non-conformité à ces lois, politiques, normes et obligations contractuelles pourrait nous exposer à des enquêtes ou à des litiges ainsi qu'à des amendes et à des pénalités substantielles, nuire à notre réputation ou nous rendre inadmissibles au processus d'appel d'offres pour l'obtention de contrats. Bien que nous ayons élaboré et mis en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise, notamment au moyen de notre Code de conduite qui est mis à jour régulièrement et que les membres de notre équipe doivent passer en revue chaque année, rien ne garantit que ces pratiques et mesures permettront d'empêcher les violations de normes juridiques et éthiques. Un tel manquement ou une telle violation pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation.

### **Divers enjeux sociaux, s'ils ne sont pas adéquatement gérés, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités**

La gestion efficace du risque social fait partie des bonnes pratiques liées à la durabilité. Une gestion inadéquate des enjeux sociaux associés à notre société et à nos activités ainsi qu'à nos fournisseurs et autres parties prenantes pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers et notre réputation. Ces enjeux peuvent se rapporter à des questions sociales dont il est fait mention ailleurs dans le présent rapport de gestion, comme le bien-être du personnel, la santé et la sécurité, l'acceptabilité sociale entourant l'exploitation de centres de données d'IA, l'approvisionnement responsable ainsi que d'autres questions sociales comme les droits de la personne, y compris les droits des Autochtones, la consultation de ceux-ci et les accommodements qui leur sont destinés, et l'acceptation et l'engagement communautaires. L'incapacité à gérer les enjeux sociaux et à communiquer suffisamment d'information à ce sujet ainsi qu'à réaliser nos engagements sociaux pourrait nuire à notre marque et à notre réputation et avoir une incidence défavorable de nature commerciale, financière, légale ou réglementaire sur la société.

### **Les risques pour la santé, notamment les pandémies, épidémies et autres préoccupations liées à la santé, y compris les émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités**

Les risques pour la santé, notamment les pandémies et les épidémies, pourraient survenir, ce qui pourrait nuire à notre capacité d'assurer le fonctionnement de nos réseaux et de fournir des produits et services à notre clientèle, et à la capacité de nos fournisseurs de nous offrir les produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités. Les risques liés à des pandémies ou épidémies et d'autres risques liés à la santé pourraient avoir une incidence défavorable sur l'économie et les marchés des capitaux et entraîner une baisse du niveau d'activité de détail et commerciale, ce qui

pourrait avoir une incidence défavorable sur la demande de nos produits et services et sur les prix de ceux-ci.

Plusieurs études ont été effectuées ou sont en cours afin d'évaluer si les appareils de communication mobile, comme les téléphones intelligents, les réseaux sans fil et les pylônes présentent un risque éventuel pour la santé. Bien que certaines études suggèrent qu'il y a un lien entre les émissions de radiofréquences et certains états de santé, d'autres études concluent qu'il n'y a pas de lien de causalité entre l'utilisation des téléphones mobiles et les effets néfastes sur la santé. Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale de la santé a déterminé que les champs électromagnétiques de radiofréquences associés aux téléphones sans fil étaient possiblement cancérigènes pour les humains. Toutefois, il a également indiqué qu'il n'a pas été possible d'exclure avec suffisamment de certitude que le hasard, des biais ou des facteurs de confusion aient pu jouer un rôle. Le CIRC a également demandé que d'autres recherches soient menées sur l'utilisation massive de téléphones mobiles à long terme. ISDE est responsable de l'approbation du matériel qui émet des radiofréquences et de l'évaluation de sa conformité, et la norme sur l'exposition aux émissions de radiofréquences qu'il suit est basée sur le Code de sécurité 6 de Santé Canada, qui établit les limites d'exposition aux radiofréquences à la maison ou au travail. Ce Code indique également les

exigences applicables en matière de sécurité relatives à l'installation et au fonctionnement des appareils qui émettent des champs de radiofréquences, comme les appareils de communication mobile, les technologies Wi-Fi et les antennes de stations de base. ISDE a rendu la conformité au Code de sécurité 6 obligatoire pour tous les promoteurs et les exploitants d'installations de radiocommunication.

Les enjeux suivants, entre autres, pourraient découler du fait que nos activités dépendent largement des technologies liées aux radiofréquences : nous pourrions être exposés à des poursuites relativement aux effets néfastes allégués sur la santé de notre clientèle ainsi que relativement à nos pratiques en matière de commercialisation et de présentation de l'information en ce qui concerne ces appareils, et l'issue probable de ces poursuites éventuelles ne peut être prédite et pourrait changer au fil du temps; les changements liés aux preuves scientifiques et/ou aux perceptions du public pourraient entraîner des règlements gouvernementaux supplémentaires et des coûts associés à l'adaptation de l'infrastructure et des combinés afin d'assurer la conformité; et les préoccupations du public pourraient occasionner un ralentissement du déploiement de l'infrastructure nécessaire au maintien et/ou à l'expansion de nos réseaux sans fil, comme l'exige l'évolution du marché, ou empêcher un tel déploiement. Ces événements pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

## Gestion des fournisseurs tiers



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Notre environnement



Nos ressources financières

### Nous dépendons de tiers fournisseurs, de sous-traitants et de consultants, dont certains nous sont essentiels, qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin et nous aident à respecter différentes obligations

Nous dépendons d'importants tiers fournisseurs et sous-traitants, sur lesquels nous n'exerçons aucun contrôle opérationnel ou financier, qui nous offrent des produits et services dont certains sont essentiels à la bonne marche de nos activités. S'il y a des lacunes dans les processus de sélection, de gouvernance ou de surveillance de nos fournisseurs conçus pour tâcher d'assurer la transparence en ce qui concerne le risque au moment de l'achat et tout au long de la relation, y compris lors des renégociations de contrat, il existe un risque que l'approvisionnement soit interrompu, ce qui pourrait avoir une incidence sur notre capacité à effectuer des ventes, à offrir du service à la clientèle et à atteindre nos objectifs liés aux activités et sur le plan financier. De plus, ces lacunes pourraient entraîner une gestion sous-optimale du répertoire de nos fournisseurs, l'augmentation des coûts et la perte d'occasions. Les relations en cours doivent en outre être gérées de manière adéquate pour qu'elles répondent aux exigences d'exploitation et de conformité actuelles et nouvelles. Certains de nos tiers fournisseurs et sous-traitants sont situés à l'étranger, ce qui augmente le risque que l'approvisionnement soit interrompu en raison des risques liés à l'exercice d'activités dans des territoires étrangers où les lois, les contextes géopolitiques et les cultures sont différents, ainsi que l'exposition au risque de catastrophes naturelles locales. Les inquiétudes liées aux événements géopolitiques, comme des conflits, pourraient exercer une pression sur notre chaîne d'approvisionnement et nécessiter une attention accrue sur la diversification de la chaîne d'approvisionnement afin d'en assurer la continuité.

Une concentration accrue du marché en ce qui concerne les fournisseurs de technologies, d'équipement, de logiciels, de services infonuagiques et de contenu pourrait accroître les risques de dépendance à un petit nombre de fournisseurs, voire à un seul, et réduire le pouvoir de négociation.

Nous pourrions devoir choisir différents tiers fournisseurs d'équipement ou d'autres produits et services, ou différents sous-traitants, afin de respecter les politiques et les lignes directrices internes en constante évolution de la société ainsi que les exigences prévues par la loi et la réglementation. Si nous décidons de mettre fin à une relation avec un fournisseur ou un sous-traitant existant, ou que nous sommes tenus de le faire en raison d'une autorité gouvernementale ou pour une autre raison, le nombre de fournisseurs ou de sous-traitants disponibles diminuerait, ce qui pourrait entraîner une hausse importante des coûts ainsi que des difficultés liées à la transition, au soutien, au service, à la qualité ou à la continuité des activités, retarder la mise en œuvre de nouvelles technologies liées aux réseaux et autres ainsi que l'offre de nouveaux produits et services, et avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

En règle générale, le recours à des tiers fournisseurs et l'externalisation des services entraînent un transfert des risques, et nous devons prendre les mesures appropriées pour nous assurer que l'approche de nos fournisseurs et sous-traitants en ce qui a trait à la gestion du risque est conforme à nos propres normes, afin de préserver la continuité de l'approvisionnement et la force de la marque. Les risques liés aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et de l'IA, à la protection des renseignements personnels, à l'approvisionnement responsable et aux facteurs de durabilité de portée plus générale nécessitent une attention accrue, car les actions ou les omissions des fournisseurs pourraient avoir des répercussions importantes sur nos activités, nos résultats financiers, notre marque et notre réputation. En outre, les modèles infonuagiques des fournisseurs ont poursuivi leur évolution et leur progression et, même s'ils offrent de nombreux avantages potentiels, les services en nuage peuvent également modifier le niveau ou les types de risques. C'est pourquoi nos pratiques en matière de gestion de l'approvisionnement et des fournisseurs doivent également continuer d'évoluer et de prendre entièrement en compte les risques possibles associés aux services en nuage.

Par ailleurs, certaines initiatives de la société sont fortement tributaires des services de consultation professionnels fournis par des tiers, et un manquement relativement à ces services fournis par des tiers pourrait ne pas être décelé avant que les travaux ne soient terminés ou retardés. Les difficultés liées à la mise en œuvre de stratégies correctives en ce qui concerne les services de consultation professionnels fournis par des tiers qui ne sont pas effectués de façon appropriée ou dans un délai acceptable pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à respecter nos différentes obligations, y compris les exigences applicables sur le plan juridique et comptable.

D'autres exemples de risques liés aux tiers fournisseurs et aux sous-traitants comprennent les suivants :

- Nous comptons sur la mise en œuvre et l'exécution réussies des plans de poursuite des activités de nos fournisseurs de produits et services. Dans la mesure où ces plans ne permettraient pas d'atténuer les conséquences du contexte économique mondial actuel, d'événements géopolitiques ou d'autres événements et où nos fournisseurs subiraient des défaillances opérationnelles ou des contraintes liées aux stocks, ces défaillances ou contraintes pourraient entraîner des perturbations de la chaîne d'approvisionnement susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur nos activités, ou aggraver celles existant déjà. Des coûts supplémentaires, des retards ou la non-disponibilité de matériel, de matières premières, de produits ou de services ainsi que la non-disponibilité des membres de notre personnel, de nos fournisseurs ou sous-traitants en raison de grèves, d'initiatives de réduction des effectifs ou d'autres facteurs, pourraient avoir des conséquences sur les ventes et la réalisation de notre stratégie d'affaires et nuire à nos activités et à nos résultats financiers.
- Le contexte économique mondial actuel et les récents événements géopolitiques ont donné naissance à des pressions inflationnistes et à une montée abrupte des prix, dont l'imposition de tarifs douaniers sur certains produits par certains pays, ce qui pourrait accroître davantage la pression sur la chaîne d'approvisionnement mondiale et les coûts d'achat.
- La demande de produits et services offerts seulement par un nombre limité de fournisseurs, dont certains ayant une présence dominante dans le marché mondial, pourrait entraîner une diminution de la disponibilité, une hausse des coûts ou des retards dans la livraison de ces produits ou la prestation de ces services, car les fournisseurs pourraient choisir de favoriser des concurrents mondiaux de taille supérieure à la nôtre et qui, par conséquent, achèteraient un plus gros volume de produits et services. De plus, les problèmes de production ou les événements géopolitiques qui touchent ces fournisseurs ou d'autres fournisseurs pourraient entraîner une diminution de la quantité des produits et services fournis, ou tout simplement empêcher qu'ils soient fournis. Toutes ces situations pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à respecter notre engagement envers la clientèle et à répondre à la demande.
- La dépendance envers des fournisseurs qui sont de nouveaux joueurs dans le domaine des technologies en évolution peut créer des incertitudes et des défis en raison du manque d'expérience prouvée de ces fournisseurs et de l'absence d'autres fournisseurs, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités.
- Le coût de nos initiatives de transformation, en raison de l'envergure des réseaux et des systèmes de TI traditionnels et de la dépendance historique envers l'impartition des TI, pourrait nuire à nos résultats financiers.
- La dépendance excessive à l'égard des fournisseurs de TI tiers ou le manque de transparence de ces relations pourrait nous exposer à des risques opérationnels liés aux TI, comme les interruptions de service et les vulnérabilités en matière de sécurité informatique. De plus, les dépendances, dont nous n'avons pas connaissance, à l'égard des fournisseurs tiers eux-mêmes peuvent amplifier ces risques. L'incapacité de surveiller et de gérer adéquatement nos relations directes et indirectes avec les fournisseurs de TI pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, la sécurité des données et la performance globale de l'entreprise.

- L'utilisation accrue de l'IA par nos fournisseurs tiers pourrait accroître davantage notre exposition aux risques d'entreprise, d'atteinte à la réputation et de conformité.
- L'insolvabilité d'un ou de plusieurs de nos fournisseurs pourrait occasionner une interruption de l'approvisionnement et avoir une incidence défavorable sur nos activités, notamment sur notre capacité à effectuer des ventes ou à offrir du service à la clientèle, ainsi que sur nos résultats financiers.
- Un modèle d'externalisation sous-optimal pourrait entraîner la perte de connaissances organisationnelles clés, réduire l'efficacité et l'efficience et nuire à l'offre agile de nouveaux produits ou de nouvelles technologies.
- Les solutions infonuagiques pourraient accroître le risque lié à la sécurité et à la fuite de données si les protocoles de contrôle de la sécurité et les configurations mis en œuvre par nos partenaires ou fournisseurs d'informatique en nuage ou par nous-mêmes, et dont nous conservons la responsabilité, étaient inadéquats.
- Si nos fournisseurs actuels ne disposent pas d'autres produits ou services infonuagiques appropriés, notre capacité à mener à terme les migrations souhaitées vers le nuage pourrait être limitée ou retardée.
- Notre incapacité à faire preuve de rigueur dans l'administration des fournisseurs (surtout au moment de l'établissement du compte) pourrait ne pas permettre de voir certains risques financiers et opérationnels et compliquer la résolution des problèmes éventuels.
- Si des produits et services importants pour nos activités comportent des défauts de fabrication ou ne sont pas conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables, notamment les pratiques en matière de sécurité des produits, notre capacité à vendre les produits et à fournir les services en temps opportun pourrait être amoindrie. Nous travaillons avec nos fournisseurs afin de repérer les défauts importants des produits, y compris les incidents liés à la sécurité, et d'élaborer des stratégies correctives appropriées, lesquelles peuvent inclure le rappel des produits. Si un fournisseur ne participe pas activement à un rappel de ses produits, et/ou que la principale responsabilité financière ne lui incombe pas, notre capacité à effectuer le programme de rappel à un coût raisonnable et/ou dans des délais acceptables pourrait être amoindrie. Les situations susmentionnées pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation et nos résultats financiers.
- Les produits (y compris les logiciels) et les services qui nous sont fournis pourraient présenter des problèmes de sécurité, y compris, sans s'y limiter, des problèmes de sécurité latents qui ne seraient pas apparents lors d'une inspection. Si un problème de sécurité ne peut être corrigé par nous ou par un fournisseur dans un délai acceptable, il pourrait y avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation et nos résultats financiers.
- Nous nous appuyons à l'occasion sur d'autres entreprises de télécommunications pour la prestation de nos services. Si ces entreprises de télécommunications ne réussissent pas à déployer de nouveaux réseaux ou à mettre à niveau leurs réseaux existants, ou encore si leurs réseaux devaient subir des défaillances opérationnelles ou des interruptions de service, de tels problèmes pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à fournir des services qui reposent sur l'utilisation de réseaux de ces entreprises; par conséquent, ils pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation et nos résultats financiers.
- BCE dépend de centres d'appels et de services de soutien technique fournis par un nombre de fournisseurs externes et de sous-traitants, dont certains sont situés à l'étranger. Ces fournisseurs ont accès aux renseignements sur la clientèle et à l'information interne de BCE nécessaires à la prestation de leurs services de soutien. La gestion inappropriée des questions liées à l'accès aux renseignements et à la prestation de services pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation, la qualité des services offerts à la clientèle et la vitesse à laquelle ils sont fournis, ou notre capacité à résoudre les problèmes techniques.

# 10 Méthodes comptables

La présente rubrique traite des estimations et des hypothèses clés faites par la direction et de leur incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Elle décrit aussi les principales modifications des normes et de nos méthodes comptables et présente leur incidence sur nos états financiers.

Nous avons préparé nos états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité. D'autres principales méthodes comptables n'impliquant pas le même niveau d'incertitude relative à la mesure que celles présentées dans cette rubrique sont malgré tout importantes pour comprendre nos états financiers. Se reporter à la note 2, *Méthodes comptables significatives*, des états financiers consolidés 2025 de BCE pour obtenir plus de renseignements sur les méthodes comptables que nous avons suivies pour préparer nos états financiers consolidés.

## Estimations comptables critiques et jugements clés

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment, sans s'y limiter, notre expérience, les événements en cours, la conjoncture économique et les conditions des marchés des capitaux, comme les taux d'intérêt et l'inflation et le risque de récession, les événements géopolitiques et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. La modification de ces hypothèses peut avoir une incidence sur nos états financiers, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne les tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur, les pertes de crédit attendues et les taux utilisés pour actualiser la valeur des flux de trésorerie. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

Nous considérons que les estimations et les jugements décrits dans cette sous-section jouent un rôle important en vue de la compréhension de nos états financiers du fait que la direction doit formuler des hypothèses à propos de sujets encore très incertains au moment où les estimations sont faites et les jugements sont formulés, et que des variations de ces estimations et de ces jugements pourraient avoir une incidence significative sur nos états financiers et nos secteurs.

Notre haute direction a examiné l'élaboration et le choix des estimations et des jugements comptables critiques décrits dans cette sous-section avec le comité d'audit du conseil de BCE.

Toute analyse de sensibilité comprise dans cette sous-section doit être utilisée avec prudence, puisque les changements sont hypothétiques et que l'incidence que des changements pourraient avoir sur les hypothèses clés pourrait ne pas être linéaire.

Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

### Estimations

#### Durées d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Nous révisons nos estimations de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sur une base annuelle et ajustons l'amortissement des immobilisations corporelles ou des immobilisations incorporelles sur une base prospective, au besoin.

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée représentent une importante proportion du total de nos actifs. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs, les changements climatiques et nos initiatives en matière de durabilité, de même que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels, pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

La durée d'utilité estimative des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est établie au moyen d'analyses internes de la durée d'utilité des actifs, qui tiennent compte des données réelles et prévues concernant l'utilisation future, l'usure, l'historique de remplacement et les hypothèses sur l'évolution de la technologie. Lorsque des facteurs indiquent que la durée d'utilité des actifs est différente de l'évaluation antérieure, nous amortissons de façon prospective la valeur comptable résiduelle sur la durée d'utilité estimative ajustée.

### Acquisitions d'entreprises

Nous utilisons diverses estimations, dont les coûts de remplacement, le taux de désabonnement et les taux d'actualisation, pour établir la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cadre des acquisitions d'entreprises, en particulier en ce qui a trait aux immobilisations corporelles et incorporelles.

### Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

Nos actuaires effectuent une évaluation au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des AAPE. L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation de la rémunération, le taux d'indexation du coût de la vie, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des membres du personnel.

Même si nous croyons que ces hypothèses sont raisonnables, des écarts par rapport aux résultats réels ou des modifications des hypothèses pourraient avoir un effet significatif sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net futur des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Nous comptabilisons les écarts entre les résultats réels et les résultats prévus des obligations au titre des avantages et du rendement des régimes dans les AERG, où ils sont alors immédiatement comptabilisés dans le déficit.

Les hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie.

Un taux d'actualisation est utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui, d'après nos prévisions, seront nécessaires pour satisfaire aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

**Analyse de sensibilité**

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés utilisées pour évaluer les obligations nettes au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour nos régimes de retraite PD et nos régimes AAPE.

|                                     | Variation de l'hypothèse | Incidence d'une augmentation (diminution) sur le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour 2025 |                           | Incidence d'une augmentation (diminution) sur les obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2025 |                           |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
|                                     |                          | Augmentation de l'hypothèse                                                                                        | Diminution de l'hypothèse | Augmentation de l'hypothèse                                                                                                               | Diminution de l'hypothèse |
| Taux d'actualisation                | 0,5 %                    | (79)                                                                                                               | 76                        | (1 026)                                                                                                                                   | 1 102                     |
| Taux d'indexation du coût de la vie | 0,5 %                    | 54                                                                                                                 | (42)                      | 997                                                                                                                                       | (800)                     |
| Espérance de vie à 65 ans           | 1 an                     | 41                                                                                                                 | (40)                      | 782                                                                                                                                       | (782)                     |

**Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients**

Nous sommes tenus de faire des estimations ayant une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, y compris des estimations sur les prix de vente spécifiques des produits et services.

En ce qui concerne les regroupements de contrats, nous comptabilisons individuellement les produits et les services lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut les utiliser pour son propre compte ou en les combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. La contrepartie totale du regroupement de contrats est répartie entre chacun des produits et services inclus dans le contrat conclu avec le client en fonction de son prix de vente spécifique. Habituellement, nous déterminons les prix de vente spécifiques selon les prix observables auxquels nous vendons les produits séparément sans contrat de services et les prix des offres de services non groupés dans la même gamme de services, ajustés en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin. Lorsque les produits et les services semblables ne sont pas vendus séparément, nous utilisons la méthode du coût attendu plus marge pour déterminer les prix de vente spécifiques. Les produits et les services achetés par un client qui excèdent ceux inclus dans le regroupement de contrats sont comptabilisés séparément.

**Dépréciation des actifs non financiers**

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués à chaque période de présentation de l'information financière, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs autres que le goodwill sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement autres que celles qui sont attribuables au goodwill sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur fait l'objet d'une reprise.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances concordent avec celles des flux de trésorerie estimatifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'espérance de vie se fonde sur les tables de mortalité canadiennes accessibles au public et est ajustée selon les données antérieures de la société en la matière.

Une baisse du taux d'actualisation et une hausse de l'espérance de vie se traduisent par une augmentation de l'obligation nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi et du coût des services rendus au cours de la période.

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation. Les charges pour perte de valeur, s'il en est, sont comptabilisées au poste *Perte de valeur d'actifs*.

Au troisième trimestre de 2025, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 976 millions \$ relativement aux services de télé et aux marchés de la radio en français et en anglais et à la division de publicité extérieure de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 554 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion, les licences de spectre et autres et les marques; un montant de 250 millions \$ imputé aux droits d'émissions et de longs métrages; un montant de 103 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel et des actifs en cours de construction; un montant de 47 millions \$ imputé aux logiciels; un montant de 18 millions \$ imputé aux charges payées d'avance et aux stocks et un montant de 4 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au titre des marques de commerce. Les pertes de valeur ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 décembre 2030, au moyen de taux d'actualisation de 9 % à 11 % et de taux de croissance perpétuels de (2) % à 2 %, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Un changement défavorable apporté à l'une de ces hypothèses ou projections pourrait entraîner d'autres charges pour pertes de valeur pour certains groupes d'UGT. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable des UGT concernées s'élevait à 352 millions \$.

En 2025, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur additionnelles de 51 millions \$ liées à différents actifs du secteur Bell SCT Canada.

Au troisième trimestre de 2024, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 958 millions \$ relativement aux services de télé et aux marchés de la radio en français et en anglais de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 627 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et les marques, un montant de 144 millions \$ imputé aux droits d'émissions et de longs métrages, un montant de 85 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel, un montant de 85 millions \$ imputé aux logiciels, un montant de 10 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au titre des marques de commerce, et un montant de 7 millions \$ imputé aux charges payées d'avance. Les pertes de valeur ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen du modèle d'actualisation des flux de trésorerie du modèle d'évaluation fondée sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires passés en revue par la haute direction pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 décembre 2029, au moyen de taux d'actualisation de 9 % à 11 % et de taux de croissance perpétuels de (2) % à 0 %, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable des UGT concernées s'élevait à 811 millions \$.

En outre, en 2024, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 100 millions \$ essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

## Tests de dépréciation du goodwill

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos UGT ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill, et chaque fois qu'il existe une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Nous déterminons toute perte de valeur potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la sortie et la valeur d'utilité sont fondées sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat d'exploitation réel et des plans d'affaires, ainsi que de l'incidence, le cas échéant, des variations des taux d'intérêt et de l'inflation. Nous comptabilisons une charge pour perte de valeur dans les états du résultat net en réduisant la valeur comptable du goodwill lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à laquelle est attribué le goodwill est inférieure à sa valeur comptable. Toute charge pour perte de valeur supérieure à la valeur comptable du goodwill associé réduit proportionnellement la valeur comptable de chacun des autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT correspondant, jusqu'à concurrence de la valeur recouvrable de l'actif.

Aux fins du test de dépréciation du goodwill, nos UGT ou nos groupes d'UGT correspondent à nos secteurs à présenter, tels qu'ils sont décrits à la note 3, *Information sectorielle*, des états financiers consolidés 2025 de BCE.

Toute modification importante apportée à chacune des estimations utilisées pourrait avoir une incidence significative sur le calcul de la valeur recouvrable et sur la charge pour perte de valeur qui en résulterait. Par conséquent, nous ne pouvons raisonnablement quantifier l'incidence qu'aurait eue l'utilisation d'hypothèses différentes sur notre performance financière dans son ensemble.

Nous ne pouvons prévoir si un événement qui déclenche une dépréciation surviendra, ni quand il surviendra, ni comment il se répercutera sur les valeurs de l'actif que nous avons présentées.

Nous sommes d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles reposent l'estimation de la valeur recouvrable du groupe d'UGT de Bell SCT Canada ne ferait en sorte que sa valeur comptable excède sa valeur recouvrable.

Pour le groupe d'UGT de Bell SCT États-Unis, une diminution de 1,2 % du taux de croissance perpétuel ou une augmentation de 1,0 % du taux d'actualisation ferait en sorte que sa valeur recouvrable serait égale à sa valeur comptable.

Pour le groupe d'UGT de Bell Média, une diminution de 2,1 % du taux de croissance perpétuel ou une augmentation de 1,2 % du taux d'actualisation ferait en sorte que sa valeur recouvrable serait égale à sa valeur comptable.

Aucune charge au titre de la perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée en 2025.

Au troisième trimestre de 2024, en raison d'une baisse persistante de la demande et des dépenses publicitaires dans le marché linéaire du côté des services de télé et des marchés de la radio du secteur Bell Média, il y a eu une indication que le goodwill pourrait s'être déprécié pour le groupe d'UGT de Bell Média. Une charge pour perte de valeur de 1 132 millions \$ a donc été comptabilisée au poste *Perte de valeur d'actifs* dans les états du résultat net.

## Impôt différé

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qu'on prévoit être applicables lorsque l'actif ou le passif sera recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les montants des actifs et des passifs d'impôt différé sont estimés en tenant compte du calendrier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

Comme l'exigent les Normes IFRS de comptabilité, nous ne comptabilisons ni ne présentons aucune information sur les actifs et les passifs d'impôt différé liés au modèle de règles du Pilier 2 publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il peut notamment s'agir d'une loi instaurant un impôt complémentaire minimum national qui est admissible selon ces règles.

## Contrats de location

L'application d'IFRS 16 exige que nous fassions des estimations ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation, ce qui comprend la détermination du taux d'actualisation approprié à utiliser pour évaluer les obligations locatives. Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, actualisés au moyen de notre taux d'emprunt marginal, à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. Notre taux d'emprunt marginal est établi selon les taux d'intérêt sans risque accessibles au public, lesquels sont ajustés en fonction des écarts de taux applicables et de la durée des contrats de location. Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires.

## Juste valeur des instruments financiers

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les états du résultat net et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice.

## Éventualités

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations visant à obtenir des dommages-intérêts financiers ainsi que d'autres réparations. Les litiges et réclamations en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements, en fonction de l'information alors disponible.

Si le règlement final d'une affaire juridique ou réglementaire entraînait un jugement défavorable pour nous ou nous obligerait à verser une somme considérable à titre de règlement, cela pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur nos états financiers consolidés dans la période au cours de laquelle le jugement ou le règlement surviendrait.

## Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus d'un contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

## Jugements

### Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

L'établissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi exige l'exercice de jugement. Le taux est établi en fonction du rendement des placements à revenu fixe à long terme de sociétés de première catégorie sur le marché au début de chaque exercice. Il faut une part de jugement considérable afin d'établir les critères d'inclusion des placements à revenu fixe dans la population à partir de laquelle la courbe du taux de rendement est tirée. Les critères les plus importants relativement à la sélection des placements sont, notamment, la taille de l'émission des placements, la qualité du crédit et le repérage des valeurs aberrantes, qui sont exclues.

### Impôt sur le résultat

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé. La direction estime avoir établi des montants suffisants pour ce qui est des questions fiscales en cours, en fonction de l'information actuellement disponible.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra la résorption des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

## Contrats de location

L'application d'IFRS 16 exige que nous formulions des jugements ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie.

À la date de passation du contrat, nous déterminons si un contrat comprend un bien déterminé, si nous avons le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien et si nous avons le droit de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser. Lorsque nous déterminons la durée du contrat de location, nous incluons les périodes couvertes par des options de renouvellement pour lesquelles nous avons la certitude raisonnable qu'elles seront exercées. De façon similaire, nous incluons les périodes couvertes par des options de résiliation pour lesquelles nous avons la certitude qu'elles ne seront pas exercées. Afin d'évaluer si nous avons la certitude raisonnable qu'une option sera exercée, nous tenons compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer les options de renouvellement (ou à ne pas exercer les options de résiliation). Les avantages économiques incluent les coûts liés à la résiliation d'un contrat de location, l'importance des améliorations locatives et l'importance des actifs sous-jacents pour nos activités.

## Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'identification des obligations de prestation contenues dans un contrat et le calendrier d'exécution des obligations de prestation dans le cadre de contrats à long terme exigent l'exercice d'un jugement. En ce qui concerne les regroupements de contrats, nous comptabilisons individuellement les produits et les services lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut les utiliser pour son propre compte ou en les combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. Lorsque notre droit à une contrepartie d'un client correspond directement à la valeur, pour le client, des produits et des services fournis jusqu'alors, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires pour le montant que nous avons le droit de facturer. Nous comptabilisons des produits d'exploitation tirés des produits dans le cadre de la vente de combinés et d'appareils mobiles et d'équipements filaires lorsqu'un client prend possession du produit. Nous comptabilisons des produits tirés des services progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les produits des activités ordinaires liés à certains contrats à long terme sont comptabilisés selon des méthodes fondées sur les extrants en fonction des produits livrés, des prestations exécutées jusqu'à la date considérée, du temps écoulé et des étapes importantes franchies.

En outre, la détermination des coûts d'obtention d'un contrat, y compris l'identification des coûts marginaux, exige également l'exercice d'un jugement. Les coûts marginaux d'obtention d'un contrat conclu avec un client, qui comprennent principalement des commissions de ventes et des coûts d'exécution d'un contrat prépayés, sont inclus au poste *Coûts des contrats* dans les états de la situation financière, sauf si la période d'amortissement est de un an ou moins, auquel cas les coûts d'obtention d'un contrat sont immédiatement passés en charges. Les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base systématique correspondant à la période et au modèle de fourniture des produits ou des services associés au client.

## UGT

La détermination des UGT ou des groupes d'UGT aux fins du test de dépréciation exige l'exercice de jugement.

## Éventualités

Il faut exercer un jugement pour déterminer si un litige et une réclamation pourraient entraîner une perte et si une sortie de ressources est probable. Nous comptabilisons une perte éventuelle si nous jugeons que la perte est probable et qu'une sortie de ressources est probable et peut être estimée de manière raisonnable en fonction de l'information alors disponible. Toute charge serait imputée au bénéfice et incluse au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* ou au poste *Autres passifs non courants*. Tout paiement exigé par un jugement ou tout règlement en trésorerie serait retranché des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements.

## Futures modifications de normes comptables

La norme comptable et les modifications de normes comptables suivantes publiées par l'IASB n'ont pas encore été adoptées par BCE.

| Norme                                                                                                                       | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Incidence                                                                       | Date d'entrée en vigueur                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir</b>                                                   | <p>Énonce des exigences et des directives quant à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers, notamment à l'égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de la présentation des produits et des charges dans l'état du résultat net selon des catégories définies – exploitation, investissement, financement, impôt sur le résultat et activités abandonnées;</li> <li>de la présentation de nouveaux sous-totaux dans l'état du résultat net – bénéfice d'exploitation et bénéfice avant financement et impôt;</li> <li>de la communication d'explications concernant les mesures de la performance définies par la direction et liées à l'état du résultat net;</li> <li>du regroupement ou de la ventilation des informations et de l'endroit où elles doivent être présentées (dans les états financiers ou dans les notes annexes);</li> <li>de la présentation de certaines charges selon leur nature.</li> </ul> <p>IFRS 18 remplace IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>, mais reprend nombre des exigences d'IAS 1 telles quelles.</p> | Nous évaluons actuellement l'incidence de cette norme.                          | Exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2027. L'application anticipée est autorisée. |
| <b>Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7</b> | <p>Plus particulièrement, ces modifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>apportent des précisions sur le classement des actifs financiers ayant des caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance et des caractéristiques similaires;</li> <li>apportent des précisions sur la date de décomptabilisation des passifs financiers et introduisent une nouvelle méthode comptable pour les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique si certaines conditions sont remplies.</li> </ul> <p>Les modifications exigent aussi que des informations supplémentaires soient présentées au sujet des instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui font référence à une éventualité et des placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.</p>                                                                                                                                                                    | Ces modifications n'auront pas d'incidence importante sur nos états financiers. | Exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026.                                        |

# 11 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes IFRS de comptabilité ou aux PCGR, tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le *Règlement 52-112*) prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes :

- Mesures financières non conformes aux PCGR
- Ratios non conformes aux PCGR

- Total des mesures sectorielles
- Mesures de gestion du capital
- Mesures financières supplémentaires

La présente rubrique fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le *Règlement 52-112* que nous utilisons pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent rapport de gestion si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

## 11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR

Une mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure financière utilisée pour décrire notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie passés ou futurs prévus et, en ce qui concerne sa composition, elle exclut un montant compris dans la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés de base de BCE ou encore inclut un montant non compris dans cette mesure. Nous sommes d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR

reflètent nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs de comprendre le point de vue de la direction et l'analyse de notre rendement. Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons pour expliquer nos résultats et les rapprochements avec les mesures financières conformes aux Normes IFRS de comptabilité les plus directement comparables sont présentés ci-après.

### Bénéfice net ajusté

Le terme *bénéfice net ajusté* n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts (profits) nets liés au remboursement anticipé de la dette, la perte de valeur d'actifs et les activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts (profits) nets liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires est la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net ajusté sur une base consolidée.

|                                                                                                                                                                                                                                       | T4 2025 | T4 2024 | 2025    | 2024  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|---------|-------|
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires                                                                                                                                                                                  | 594     | 461     | 6 305   | 163   |
| Éléments de rapprochement :                                                                                                                                                                                                           |         |         |         |       |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres                                                                                                                                                                       | 147     | 154     | 517     | 454   |
| (Profits nets) pertes nettes lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres | (2)     | 198     | 9       | 269   |
| Pertes nettes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises                                                                                                                             | —       | —       | —       | 247   |
| (Profits nets) pertes nettes sur placements                                                                                                                                                                                           | (52)    | 1       | (5 217) | (57)  |
| Profits nets liés au remboursement anticipé de la dette                                                                                                                                                                               | (46)    | —       | (249)   | —     |
| Perte de valeur d'actifs                                                                                                                                                                                                              | 40      | 4       | 1 027   | 2 190 |
| Impôt lié aux éléments de rapprochement ci-dessus                                                                                                                                                                                     | (38)    | (99)    | 217     | (467) |
| PNDPC au titre des éléments de rapprochement susmentionnés                                                                                                                                                                            | —       | —       | (8)     | (26)  |
| Bénéfice net ajusté                                                                                                                                                                                                                   | 643     | 719     | 2 601   | 2 773 |

Liquidités disponibles

Le terme *liquidités disponibles* n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les liquidités disponibles comme la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les montants disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances et de nos facilités de crédit bancaire engagées, à l'exclusion des facilités de crédit qui ne sont disponibles qu'à des fins prédéterminées.

Nous considérons les liquidités disponibles comme un indicateur important de la solidité financière et du rendement de nos activités, car elles présentent les fonds disponibles pour répondre à nos besoins de trésorerie, notamment pour les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les versements de dividendes, le paiement des obligations contractuelles, la dette arrivant à échéance, les activités courantes, l'acquisition de licences de spectre et d'autres besoins de trésorerie. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les liquidités disponibles pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable est la trésorerie.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la trésorerie et des liquidités disponibles sur une base consolidée.

|                                                                                            | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Trésorerie                                                                                 | 314              | 1 572            |
| Équivalents de trésorerie                                                                  | 6                | —                |
| Placements à court terme                                                                   | —                | 400              |
| Montants disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances <sup>(1)</sup> | 700              | 700              |
| Montants disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées <sup>(2)</sup>  | 1 450            | 1 810            |
| Liquidités disponibles                                                                     | 2 470            | 4 482            |

- (1) Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, 700 millions \$ étaient disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances, aux termes duquel nous avons emprunté 1 163 millions \$ US (1 594 millions \$ CA) et 1 112 millions \$ US (1 600 millions \$ CA) au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, respectivement. Les emprunts garantis par des créances sont inclus au poste *Dette à court terme* dans nos états financiers consolidés.
- (2) Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, respectivement, 1 450 millions \$ et 1 810 millions \$ étaient disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées, compte tenu des emprunts sous forme de papier commercial de 1 861 millions \$ US (2 550 millions \$ CA) et de 1 522 millions \$ US (2 190 millions \$ CA) au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, respectivement. Les emprunts sous forme de papier commercial sont inclus au poste *Dette à court terme* dans nos états financiers consolidés.

Flux de trésorerie disponibles, flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives et flux de trésorerie disponibles excédentaires

Les termes *flux de trésorerie disponibles*, *flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives* et *flux de trésorerie disponibles excédentaires* n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que ces mesures soient comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les paiements de capital au titre des obligations locatives, les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme les flux de trésorerie disponibles, diminués des dividendes payés sur les actions ordinaires.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles, les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives et les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme des indicateurs

importants de la solidité financière et de la performance de nos activités. Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives indiquent le montant de trésorerie disponible pour verser des dividendes sur les actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Les flux de trésorerie disponibles excédentaires indiquent le montant des fonds disponibles pour rembourser la dette et réinvestir dans notre société, après le versement de dividendes sur les actions ordinaires. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles, les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives et les flux de trésorerie disponibles excédentaires pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles, flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives et flux de trésorerie disponibles excédentaires, sur une base consolidée.

|                                                                                              | 2025         | T4 2025     | T3 2025      | T2 2025      | T1 2025    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|--------------|--------------|------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation                                    | 6 993        | 1 561       | 1 914        | 1 947        | 1 571      |
| Dépenses d'investissement                                                                    | (3 700)      | (1 317)     | (891)        | (763)        | (729)      |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées                                      | (151)        | (46)        | (28)         | (38)         | (39)       |
| Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC                      | (51)         | (13)        | (25)         | –            | (13)       |
| Coûts liés aux acquisitions et autres payés                                                  | 87           | 40          | 33           | 6            | 8          |
| <b>Flux de trésorerie disponibles</b>                                                        | <b>3 178</b> | <b>225</b>  | <b>1 003</b> | <b>1 152</b> | <b>798</b> |
| Paiements de capital au titre des obligations locatives                                      | (1 127)      | (248)       | (297)        | (278)        | (304)      |
| <b>Flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives</b> | <b>2 051</b> | <b>(23)</b> | <b>706</b>   | <b>874</b>   | <b>494</b> |

|                                                                                              | 2024         | T4 2024    | T3 2024    | T2 2024      | T1 2024      | 2023         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation                                    | 6 988        | 1 877      | 1 842      | 2 137        | 1 132        | 7 946        |
| Dépenses d'investissement                                                                    | (3 897)      | (963)      | (954)      | (978)        | (1 002)      | (4 581)      |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées                                      | (187)        | (53)       | (43)       | (45)         | (46)         | (182)        |
| Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC                      | (68)         | (12)       | (14)       | (28)         | (14)         | (47)         |
| Coûts liés aux acquisitions et autres payés                                                  | 52           | 25         | 1          | 11           | 15           | 8            |
| <b>Flux de trésorerie disponibles</b>                                                        | <b>2 888</b> | <b>874</b> | <b>832</b> | <b>1 097</b> | <b>85</b>    | <b>3 144</b> |
| Paiements de capital au titre des obligations locatives                                      | (1 142)      | (270)      | (305)      | (270)        | (297)        | (1 049)      |
| <b>Flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives</b> | <b>1 746</b> | <b>604</b> | <b>527</b> | <b>827</b>   | <b>(212)</b> | <b>2 095</b> |

|                                                                         | 2025         | T4 2025      | T3 2025      | T2 2025      | T1 2025    |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation               | 6 993        | 1 561        | 1 914        | 1 947        | 1 571      |
| Dépenses d'investissement                                               | (3 700)      | (1 317)      | (891)        | (763)        | (729)      |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées                 | (151)        | (46)         | (28)         | (38)         | (39)       |
| Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC | (51)         | (13)         | (25)         | –            | (13)       |
| Coûts liés aux acquisitions et autres payés                             | 87           | 40           | 33           | 6            | 8          |
| <b>Flux de trésorerie disponibles</b>                                   | <b>3 178</b> | <b>225</b>   | <b>1 003</b> | <b>1 152</b> | <b>798</b> |
| Dividendes payés sur actions ordinaires                                 | (2 026)      | (408)        | (408)        | (608)        | (602)      |
| <b>Flux de trésorerie disponibles excédentaires</b>                     | <b>1 152</b> | <b>(183)</b> | <b>595</b>   | <b>544</b>   | <b>196</b> |

|                                                                         | 2024         | T4 2024     | T3 2024     | T2 2024      | T1 2024      | 2023         |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation               | 6 988        | 1 877       | 1 842       | 2 137        | 1 132        | 7 946        |
| Dépenses d'investissement                                               | (3 897)      | (963)       | (954)       | (978)        | (1 002)      | (4 581)      |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées                 | (187)        | (53)        | (43)        | (45)         | (46)         | (182)        |
| Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC | (68)         | (12)        | (14)        | (28)         | (14)         | (47)         |
| Coûts liés aux acquisitions et autres payés                             | 52           | 25          | 1           | 11           | 15           | 8            |
| <b>Flux de trésorerie disponibles</b>                                   | <b>2 888</b> | <b>874</b>  | <b>832</b>  | <b>1 097</b> | <b>85</b>    | <b>3 144</b> |
| Dividendes payés sur actions ordinaires                                 | (3 613)      | (910)       | (910)       | (910)        | (883)        | (3 486)      |
| <b>Flux de trésorerie disponibles excédentaires</b>                     | <b>(725)</b> | <b>(36)</b> | <b>(78)</b> | <b>187</b>   | <b>(798)</b> | <b>(342)</b> |

Au T1 2026, nous mettrons à jour nos définitions des flux de trésorerie disponibles, des flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives et des flux de trésorerie disponibles excédentaires afin d'exclure l'impôt sur le résultat payé sur les cessions importantes inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Ce changement n'a pas d'incidence sur les montants des flux de trésorerie disponibles, des flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives et des flux de trésorerie disponibles excédentaires présentés précédemment. Nous excluons cet élément parce qu'il pourrait avoir une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure cet élément ne veut pas dire qu'il est non récurrent.

Dette nette

Le terme *dettes nettes* n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées en circulation, moins 50 % des titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur inclus dans la dette à long terme et moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, comme il est présenté dans les états consolidés de la situation financière de BCE.

Au T1 2025, nous avons mis à jour notre définition de la dette nette pour inclure 50 % des titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur. Ce changement n'a pas d'incidence sur les montants de la dette nette présentés précédemment. Nous incluons 50 % des actions privilégiées en circulation et 50 % des titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur dans notre dette nette afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation et compte tenu de caractéristiques structurelles, dont la priorité des paiements.

Tout comme certains investisseurs et analystes, nous considérons la dette nette comme un important indicateur du levier financier de la société.

La dette nette est calculée selon plusieurs catégories d'actifs et de passifs figurant dans les états de la situation financière. La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable est la dette à long terme. Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et de la dette nette sur une base consolidée.

|                                                                 | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Dettes à long terme                                             | 34 904           | 32 835           |
| moins : 50 % des titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur | (2 149)          | –                |
| Dettes à court terme                                            | 6 155            | 7 669            |
| 50 % des actions privilégiées                                   | 1 644            | 1 767            |
| Trésorerie                                                      | (314)            | (1 572)          |
| Équivalents de trésorerie                                       | (6)              | –                |
| Placements à court terme                                        | –                | (400)            |
| <b>Dettes nettes</b>                                            | <b>40 234</b>    | <b>40 299</b>    |

11.2 Ratios non conformes aux PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière présentée sous la forme d'un ratio, d'une fraction, d'un pourcentage ou d'une représentation similaire et dont une ou plusieurs composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

BPA ajusté

Le terme *BPA ajusté* n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur le bénéfice net ajusté, se reporter à la section 11.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous utilisons le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique

des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts (profits) nets liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Ratio de distribution et ratio de distribution après les paiements au titre des obligations locatives

Les termes *ratio de distribution* et *ratio de distribution après les paiements au titre des obligations locatives* n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que ces mesures soient comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le ratio de distribution comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Nous définissons le ratio de distribution après les paiements au titre des obligations locatives comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre

des obligations locatives. Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour plus de détails sur les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives, se reporter à la section 11.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous considérons le ratio de distribution et le ratio de distribution après les paiements au titre des obligations locatives comme d'importants indicateurs de la solidité financière et de la performance de nos activités, car ils mettent en évidence la pérennité des paiements de dividendes de la société.

## 11.3 Total des mesures sectorielles

Un total de mesures sectorielles est une mesure financière qui correspond à un total partiel ou à un total de deux secteurs à présenter ou plus et qui est présentée dans les notes des états financiers consolidés de base de BCE.

### BAIIA ajusté et BAIIA ajusté de Bell SCT

Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Nous définissons le BAIIA ajusté de Bell SCT comme le BAIIA ajusté de BCE, moins le BAIIA ajusté de Bell Média.

La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable est le bénéfice net (la perte nette). Les tableaux suivants présentent des rapprochements du bénéfice net (de la perte nette) et du BAIIA ajusté de BCE et du BAIIA ajusté de Bell SCT.

|                                                                         | 2025          | T4 2025      | T3 2025      | T2 2025      | T1 2025      |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Bénéfice net                                                            | 6 514         | 632          | 4 555        | 644          | 683          |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres         | 517           | 147          | 82           | 41           | 247          |
| Amortissement des immobilisations corporelles                           | 3 861         | 1 002        | 969          | 949          | 941          |
| Amortissement des immobilisations incorporelles                         | 1 377         | 368          | 340          | 338          | 331          |
| Charges financières                                                     |               |              |              |              |              |
| Charges d'intérêts                                                      | 1 775         | 453          | 457          | 442          | 423          |
| Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | (102)         | (25)         | (26)         | (26)         | (25)         |
| Perte de valeur d'actifs                                                | 1 027         | 40           | 970          | 8            | 9            |
| (Profits nets) pertes nettes sur placements                             | (5 217)       | (52)         | (5 175)      | 8            | 2            |
| Autres (produits) charges                                               | (287)         | (102)        | 95           | 30           | (310)        |
| Impôt sur le résultat                                                   | 1 193         | 201          | 495          | 240          | 257          |
| <b>BAIIA ajusté de BCE</b>                                              | <b>10 658</b> | <b>2 664</b> | <b>2 762</b> | <b>2 674</b> | <b>2 558</b> |
| Moins : BAIIA ajusté de Bell Média                                      | (782)         | (151)        | (237)        | (235)        | (159)        |
| <b>BAIIA ajusté de Bell SCT</b>                                         | <b>9 876</b>  | <b>2 513</b> | <b>2 525</b> | <b>2 439</b> | <b>2 399</b> |

|                                                                         | 2024          | T4 2024      | T3 2024      | T2 2024      | T1 2024      | 2023          |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Bénéfice net (perte nette)                                              | 375           | 505          | (1 191)      | 604          | 457          | 2 327         |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres         | 454           | 154          | 49           | 22           | 229          | 200           |
| Amortissement des immobilisations corporelles                           | 3 758         | 933          | 934          | 945          | 946          | 3 745         |
| Amortissement des immobilisations incorporelles                         | 1 283         | 317          | 325          | 325          | 316          | 1 173         |
| Charges financières                                                     |               |              |              |              |              |               |
| Charges d'intérêts                                                      | 1 713         | 431          | 440          | 426          | 416          | 1 475         |
| Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | (66)          | (17)         | (16)         | (17)         | (16)         | (108)         |
| Perte de valeur d'actifs                                                | 2 190         | 4            | 2 113        | 60           | 13           | 143           |
| (Profits nets) pertes nettes sur placements                             | (57)          | 1            | (66)         | 2            | 6            | (80)          |
| Autres charges                                                          | 362           | 102          | 129          | 99           | 32           | 546           |
| Impôt sur le résultat                                                   | 577           | 175          | 5            | 231          | 166          | 996           |
| <b>BAIIA ajusté de BCE</b>                                              | <b>10 589</b> | <b>2 605</b> | <b>2 722</b> | <b>2 697</b> | <b>2 565</b> | <b>10 417</b> |
| Moins : BAIIA ajusté de Bell Média                                      | (758)         | (169)        | (254)        | (218)        | (117)        | (697)         |
| <b>BAIIA ajusté de Bell SCT</b>                                         | <b>9 831</b>  | <b>2 436</b> | <b>2 468</b> | <b>2 479</b> | <b>2 448</b> | <b>9 720</b>  |

## 11.4 Mesures de gestion du capital

Une mesure de gestion du capital est une mesure financière qui vise à permettre au lecteur d'évaluer nos objectifs, politiques et processus de gestion du capital et qui est présentée dans les notes des états financiers consolidés de BCE.

### Ratio de levier financier net

Le ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. La dette nette utilisée dans le calcul du ratio de levier financier net est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur la dette nette, se reporter à la section 11.1, *Mesures financières non conformes*

Le référentiel d'information financière utilisé pour préparer les états financiers exige la présentation d'informations qui aident les lecteurs à évaluer les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital de la société, tels qu'ils sont énoncés dans IAS 1, *Présentation des états financiers* des Normes IFRS de comptabilité. BCE a ses propres méthodes de gestion du capital et des liquidités, et les Normes IFRS de comptabilité ne prescrivent aucune méthode de calcul particulière.

*aux PCGR.* Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

Nous utilisons le ratio de levier financier net et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer le levier financier.

## 11.5 Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire est une mesure financière qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de BCE et qui est, ou est destinée à être, présentée périodiquement pour représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie passés ou futurs prévus.

Une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent rapport de gestion si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

## 11.6 IPC

En plus des mesures financières non conformes aux PCGR et des autres mesures financières décrites précédemment, nous utilisons les indicateurs de performance clés qui suivent pour évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos priorités stratégiques. Ces indicateurs ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

| Indicateurs de performance clés | Définition                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Marge du BAIIA ajusté           | La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| RMU                             | Le RMU se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT Canada divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Intensité du capital            | L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Taux de désabonnement           | Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond aux annulations d'abonnement aux services par les abonnés utilisant des téléphones mobiles. Il s'agit d'une mesure de notre capacité à conserver nos clients. Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond au nombre de désactivations au cours d'une période donnée divisé par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles de notre clientèle pour une période visée, et est exprimé en pourcentage par mois.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Unité d'abonnement              | <p>Une unité d'abonnement pour téléphones mobiles se compose d'une unité portable génératrice de produits récurrents (p. ex., les téléphones intelligents et les téléphones de base) associée à un forfait actif, qui a accès à nos réseaux sans fil et qui comprend un accès aux services vocaux, de messagerie texte et (ou) de données. Nous présentons les unités d'abonnement pour téléphones mobiles en deux catégories, soit les unités d'abonnement des services postpayés et les unités d'abonnement des services prépayés. Les unités d'abonnement des services prépayés pour téléphones mobiles sont considérées comme étant actives pendant une période de 90 jours après l'expiration du solde prépayé de l'abonné.</p> <p>Une unité d'abonnement pour appareils mobiles connectés se compose d'une unité portable génératrice de produits récurrents (p. ex., les tablettes, la technologie prêt-à-porter, les appareils mobiles connectés à Internet et l'IdO) associée à un forfait actif, qui a accès à nos réseaux sans fil et qui est destinée à une fonctionnalité vocale cellulaire limitée, voire nulle.</p> <p>Une unité d'abonnement des services sur fil se compose d'une unité génératrice de produits active ayant accès à nos services, dont les services Internet, de télé IP et (ou) les SAR filaires résidentiels de détail. Un abonné compte parmi notre clientèle d'abonnés une fois que le service a été installé dans ses locaux et qu'il est fonctionnel, et qu'une relation de facturation a été établie.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Les abonnés des services Internet et de télé IP de détail ont accès aux services sur une base individuelle et sont représentés principalement par une unité de logement ou un emplacement d'affaires.</li><li>Les abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ont une ligne associée à un compte et sont représentés par un numéro de téléphone unique.</li></ul> |

## 12 Efficacité des contrôles internes

### Contrôles et procédures de communication de l'information

Nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information que nous devons présenter dans les rapports déposés ou transmis en vertu des lois canadiennes et américaines en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans la période requise en vertu de ces lois et qu'elle comprend les contrôles et les procédures conçus pour fournir l'assurance que l'information est recueillie et communiquée à la direction, y compris au président et chef de la direction et au vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE, afin de permettre la prise de décisions en temps opportun au sujet de la communication de l'information.

Au 31 décembre 2025, la direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de nos contrôles et procédures conçus pour fournir l'assurance de l'information, au sens de la règle 13a-15(e) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, et du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109).

Le chef de la direction et le chef des affaires financières BCE Inc. ont limité l'étendue de leur conception des contrôles et des procédures de communication de l'information afin d'en exclure les contrôles, politiques

et procédures de Zply Fiber, dont nous avons fait l'acquisition le 1<sup>er</sup> août 2025, dans la mesure où ces contrôles et procédures de communication de l'information sont intégrés dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière. L'apport des activités de Zply Fiber dans nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 a représenté environ 2 % des produits des activités ordinaires consolidés et (1) % du bénéfice net consolidé. De plus, au 31 décembre 2025, les actifs et les passifs courants de Zply Fiber représentaient environ 2 % et 2 % de nos actifs et de nos passifs courants consolidés, respectivement, et les actifs et les passifs non courants de Zply Fiber représentaient environ 12 % et 1 % de nos actifs et de nos passifs non courants consolidés, respectivement. La conception et l'évaluation des contrôles et des procédures de communication de l'information de Zply Fiber seront achevées au troisième trimestre de 2026. Des détails sur l'acquisition de Zply Fiber sont présentés à la note 4, *Acquisitions et cessions d'entreprises*, des états financiers consolidés de 2025 de BCE.

Selon les résultats de l'évaluation, qui excluait les contrôles et les procédures de communication de l'information de Zply Fiber, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et les procédures de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2025.

### Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquat, au sens de la règle 13a-15(f) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, et du *Règlement 52-109*. Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances et mis en œuvre par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel de BCE pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB. Cependant, en raison de ses limitations intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes en temps opportun.

La direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025, en se fondant sur les critères établis dans l'*Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (COSO). Le chef de la direction et le chef des affaires financières BCE Inc. ont limité l'étendue de leur conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière afin d'en exclure le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Zply Fiber comme il est décrit plus en détail dans le *Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière*.

Selon les résultats de l'évaluation, qui excluait le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Zply Fiber, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2025.

### Changements dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement ayant eu, ou susceptible d'avoir eu, une incidence significative sur lui.

# Rapports sur le contrôle interne

## Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de BCE Inc. (BCE) d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de BCE pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière conformément aux Normes IFRS® de comptabilité, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou déceler les anomalies en temps opportun. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction a évalué, sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025, en se fondant sur les critères établis dans l'*Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (COSO).

L'évaluation par la direction de l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière et la conclusion à l'égard de cette efficacité ne comprenaient pas d'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Zply Fiber, dont nous avons fait l'acquisition le 1<sup>er</sup> août 2025. L'apport des activités de Zply Fiber dans nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 a représenté environ 2 % des produits

des activités ordinaires consolidés et (1) % du bénéfice net consolidé. De plus, au 31 décembre 2025, les actifs et les passifs courants de Zply Fiber représentaient environ 2 % et 2 % de nos actifs et de nos passifs courants consolidés, respectivement, et les actifs et les passifs non courants de Zply Fiber représentaient environ 12 % et 1 % de nos actifs et de nos passifs non courants consolidés, respectivement.

Selon les résultats de l'évaluation, qui excluait le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Zply Fiber, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2025. Aucune faiblesse significative n'a été décelée par la direction de BCE en ce qui concerne le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025.

Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025 a été audité par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui a aussi audité nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a émis une opinion sans réserve sur l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025.

(signé) Mirko Bibic  
*Président et chef de la direction*

(signé) Curtis Millen  
*Vice-président exécutif et chef des affaires financières*

(signé) Thierry Chaumont  
*Premier vice-président, contrôleur et fiscalité*

Le 5 mars 2026

# Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de BCE Inc.

## Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de BCE Inc. au 31 décembre 2025, selon les critères établis dans le rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013) (les «critères du COSO»). À notre avis, BCE Inc. (la «société») a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025 selon les critères du COSO.

Comme il est indiqué dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint, l'évaluation et la conclusion de la direction quant à l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière ne comprenaient pas le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Northwest Fiber Holdco, LLC (qui exerce ses activités sous le nom de Zply Fiber ("Zply Fiber")), qui a été acquise le 1<sup>er</sup> août 2025. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, Zply Fiber a contribué à hauteur d'environ 2 % aux produits consolidés et (1) % au résultat net consolidé de la société. De plus, au 31 décembre 2025, les actifs et passifs courants de Zply Fiber représentaient respectivement environ 2 % et 2 % des actifs et passifs courants consolidés de la société, et les actifs et passifs non courants de Zply Fiber représentaient respectivement environ 12 % et 1 % des actifs et passifs non courants consolidés de la société. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société ne comprenait pas l'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Zply Fiber.

Nous avons aussi effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (PCAOB), des états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 5 mars 2026 exprime une opinion sans réserve à cet égard.

## Fondement de l'opinion

La direction de la société est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, qui figure dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le contrôle interne à l'égard de l'information financière a été efficace dans tous ses aspects significatifs.

Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de l'évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit fournit une base raisonnable pour fonder notre opinion.

## Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention ou à la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

/s/ Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Montréal, Canada

Le 5 mars 2026

# États financiers consolidés

## Table des matières

|                                                                                         |     |         |                                                                    |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----|---------|--------------------------------------------------------------------|-----|
| Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière | 125 | Note 14 | Stocks                                                             | 152 |
| Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant                             | 126 | Note 15 | Actifs et passifs sur contrats                                     | 153 |
| Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant                             | 128 | Note 16 | Coûts des contrats                                                 | 153 |
| États consolidés du résultat net                                                        | 129 | Note 17 | Actifs et passifs détenus en vue de la vente                       | 153 |
| États consolidés du résultat global                                                     | 129 | Note 18 | Immobilisations corporelles                                        | 155 |
| États consolidés de la situation financière                                             | 130 | Note 19 | Contrats de location                                               | 156 |
| États consolidés des variations des capitaux propres                                    | 131 | Note 20 | Immobilisations incorporelles                                      | 157 |
| Tableaux consolidés des flux de trésorerie                                              | 132 | Note 21 | Participations dans des entreprises associées et des coentreprises | 158 |
| Notes annexes                                                                           | 133 | Note 22 | Autres actifs non courants                                         | 158 |
| Note 1 Renseignements sur la société                                                    | 133 | Note 23 | Goodwill                                                           | 159 |
| Note 2 Méthodes comptables significatives                                               | 133 | Note 24 | Dettes fournisseurs et autres passifs                              | 160 |
| Note 3 Information sectorielle                                                          | 142 | Note 25 | Dette à court terme                                                | 160 |
| Note 4 Acquisitions et cession d'entreprises                                            | 145 | Note 26 | Dette à long terme                                                 | 162 |
| Note 5 Coûts d'exploitation                                                             | 147 | Note 27 | Provisions                                                         | 164 |
| Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres                  | 147 | Note 28 | Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi                         | 165 |
| Note 7 Charges d'intérêts                                                               | 148 | Note 29 | Autres passifs non courants                                        | 168 |
| Note 8 Perte de valeur d'actifs                                                         | 148 | Note 30 | Gestion financière et des capitaux                                 | 169 |
| Note 9 Profits nets sur placements                                                      | 149 | Note 31 | Capital-actions                                                    | 175 |
| Note 10 Autres produits (charges)                                                       | 149 | Note 32 | Paiements fondés sur des actions                                   | 177 |
| Note 11 Impôt sur le résultat                                                           | 150 | Note 33 | Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie            | 178 |
| Note 12 Bénéfice par action                                                             | 151 | Note 34 | Obligations de prestation qui restent à remplir                    | 179 |
| Note 13 Créances clients et autres débiteurs                                            | 152 | Note 35 | Engagements et éventualités                                        | 179 |
|                                                                                         |     | Note 36 | Transactions entre parties liées                                   | 180 |
|                                                                                         |     | Note 37 | Filiale importante partiellement détenue                           | 181 |

# Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Ces états financiers constituent la base de toute l'information financière qui figure dans ce rapport.

La responsabilité des états financiers, de même que celle de toute l'information figurant dans ce rapport, incombe à la direction de BCE Inc. (BCE); ces états et cette information ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Les états financiers ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes IFRS® de comptabilité, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Selon ces principes, la direction a établi des estimations et des hypothèses qui sont reflétées dans les états financiers et les notes annexes. La direction est d'avis que ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats opérationnels et des flux de trésorerie consolidés de BCE.

Pour fournir une assurance raisonnable de la justesse et du caractère complet à tous les égards importants des états financiers, la direction s'est dotée d'un système de contrôles internes. Ce système est soutenu par la fonction d'audit interne qui relève du comité d'audit, et comprend la communication aux membres du personnel des politiques liées à l'éthique en matière de conduite des affaires. La direction croit que les contrôles internes donnent une assurance raisonnable que nos documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour la préparation des états financiers, et que nos actifs sont convenablement comptabilisés et protégés.

Le conseil d'administration a mis en place un comité d'audit formé d'administrateurs non liés et indépendants. Les responsabilités du comité d'audit comprennent l'examen des états financiers et d'autres renseignements contenus dans ce rapport et la recommandation de leur approbation par le conseil d'administration. Une description des autres responsabilités du comité d'audit figure dans le présent rapport. Les auditeurs internes et les auditeurs désignés par les actionnaires peuvent, en toute liberté et en toute indépendance, rencontrer le comité d'audit.

(signé) Mirko Bibic  
*Président et chef de la direction*

(signé) Curtis Millen  
*Vice-président exécutif et chef des affaires financières*

(signé) Thierry Chaumont  
*Premier vice-président, contrôleur et fiscalité*

Le 5 mars 2026

# Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de BCE Inc.

## Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit de l'état consolidé de la situation financière ci-joint de BCE Inc. (la «société») au 31 décembre 2025, de l'état consolidé des résultats, de l'état consolidé du résultat global, de l'état consolidé des variations des capitaux propres et du tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes annexes (collectivement, les «états financiers consolidés»). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons aussi effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (PCAOB), du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société en date du 31 décembre 2025, selon les critères établis dans le rapport intitulé *Internal Control - Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013), et notre rapport daté du 5 mars 2026 exprime une opinion sans réserve à cet égard.

## Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquaient notamment la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent une anomalie significative, que celle-ci résulte de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures qui répondent à ces risques. Ces procédures comprenaient le contrôle par sondages des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Nos audits comportaient également l'appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos audits fournissent une base raisonnable pour fonder notre opinion.

## Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit ci-dessous sont des questions relevées au cours de l'audit des états financiers de la période considérée qui ont été ou doivent être communiquées au comité d'audit et qui 1) se rapportent à des comptes ou à des informations à fournir qui sont significatifs par rapport aux états financiers et 2) requièrent des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et ne signifie pas que nous exprimons des opinions distinctes sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou les informations fournies connexes.

## Estimation de la valeur recouvrable du goodwill et des immobilisations incorporelles – Bell Média

### Description de la question

Comme il est mentionné aux notes 2, 8, 20 et 23 des états financiers consolidés, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée au sein des unités génératrices de trésorerie («UGT») ou du groupe d'UGT du groupe Bell Média («Bell Média») sont soumis à un test de dépréciation chaque année ou plus fréquemment en cas d'indices de dépréciation. Au cours du troisième trimestre de 2025, une baisse de la demande et des dépenses liées à la publicité traditionnelle dans le marché linéaire a été relevée à l'égard de certaines UGT de Bell Média. L'estimation de la valeur recouvrable des UGT et du groupe d'UGT est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen des flux de trésorerie actualisés et des approches de marché. À la suite de cette évaluation, la direction a comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 976 millions \$ liées aux immobilisations incorporelles et autres actifs des services de télé en français et en anglais, des marchés de la radio et aux activités d'affichage extérieur du secteur Bell Média.

L'audit de la valeur recouvrable de certaines UGT et du groupe d'UGT du secteur Bell Média est considéré comme une question critique de l'audit en raison du jugement important porté par l'auditeur, compte tenu de la sensibilité des valeurs recouvrables estimées aux hypothèses importantes sous-jacentes. Les hypothèses importantes comprennent les projections des flux de trésorerie d'exploitation, les données liées au multiplicateur de marché, les taux d'actualisation et les taux de croissance perpétuels. Les hypothèses importantes utilisées dans les modèles d'évaluation sont prospectives, et toute modification apportée à ces hypothèses peut avoir une incidence importante sur la détermination de la valeur recouvrable.

### Façon dont la question a été traitée dans le cadre de notre audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles à l'égard des processus d'évaluation de la dépréciation de la société. Nos procédures comprenaient les tests des contrôles à l'égard de la revue par la direction des modèles d'évaluation et la détermination des hypothèses importantes décrites ci-dessus.

Nos procédures d'audit pour tester l'évaluation de la dépréciation par la direction comprenaient, entre autres, l'évaluation des méthodes d'évaluation et des hypothèses importantes mentionnées ci-dessus, ainsi que des données sous-jacentes utilisées pour élaborer ces hypothèses. Nous avons comparé les prévisions des flux de trésorerie d'exploitation utilisées pour estimer la valeur recouvrable aux résultats historiques, aux plans communiqués à la haute direction ou à la documentation sous-jacente, ainsi qu'aux données externes du marché et du secteur. Avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, nous avons examiné les méthodes d'évaluation appliquées, élaboré une fourchette indépendante de taux d'actualisation raisonnables et les avons comparés aux taux de la société, évalué le taux de croissance perpétuel de certaines UGT et du groupe d'UGT pour en déterminer le caractère raisonnable en fonction des données de marché accessibles au public, et analysé les multiplicateurs de marché appliqués à certaines UGT et du groupe d'UGT par rapport aux transactions antérieures et aux informations publiques comparables. Nous avons effectué des analyses de sensibilité à l'égard des hypothèses importantes de la société afin de déterminer l'incidence des variations sur la valeur recouvrable de certaines UGT et du groupe d'UGT.

## Acquisition de Ziplly Fiber – Évaluation de certains actifs liés à l'infrastructure et à l'équipement réseau

### Description de la question

Comme il est mentionné aux notes 1, 2 et 4 des états financiers consolidés, le 1<sup>er</sup> août 2025, la société a fait l'acquisition de Northwest Fiber Holdco, LLC (qui exerce ses activités sous le nom de Ziplly Fiber («Ziplly Fiber»)) pour une contrepartie en trésorerie de 5,01 milliards \$. Les actifs identifiables nets acquis ont été comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition et ont compris un montant de 2,97 milliards \$ relativement aux actifs liés à l'infrastructure et à l'équipement réseau. La détermination des coûts de remplacement des actifs liés à l'infrastructure et à l'équipement réseau acquis de Ziplly Fiber nous a demandé de recourir à des estimations.

L'audit de l'évaluation par la société des actifs liés à l'infrastructure et à l'équipement réseau dans le cadre de l'acquisition de Ziplly Fiber a constitué une question critique de l'audit en raison du jugement important porté par l'auditeur lors de l'appréciation des méthodes d'évaluation appliquées et des hypothèses relatives aux coûts de remplacement posées par la direction. De plus, les travaux d'audit associés à ces hypothèses ont nécessité la participation de nos spécialistes en évaluation.

### Façon dont la question a été traitée dans le cadre de notre audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles à l'égard du processus d'estimation de la juste valeur des actifs liés à l'infrastructure et à l'équipement réseau par la direction, y compris les hypothèses sur les coûts de remplacement.

Pour tester la juste valeur de certains actifs liés à l'infrastructure et à l'équipement réseau acquis de la société, nous avons mis en œuvre des procédures d'audit qui ont compris, entre autres, la participation de nos spécialistes en évaluation pour nous aider à évaluer le caractère approprié des méthodes d'évaluation de la société et des hypothèses importantes utilisées. Nous avons évalué le caractère raisonnable de certaines hypothèses relatives aux coûts de remplacement en les comparant aux données historiques de Ziplly Fiber pour un échantillon de l'infrastructure et de l'équipement réseau sous-jacents. Nous avons fait appel à nos spécialistes en évaluation pour nous aider à évaluer les hypothèses relatives aux coûts de remplacement d'un échantillon des actifs liés à l'infrastructure et à l'équipement réseau en les comparant aux données historiques de Ziplly Fiber et aux données de marché disponibles.

/s/ Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Nous agissons à titre d'auditeurs de la société depuis 2024.

Montréal, Canada

Le 5 mars 2026

# Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de BCE Inc.

## Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de BCE Inc. et de ses filiales (la « Société »), au 31 décembre 2024, et des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour les exercices compris dans la période close le 31 décembre 2024 ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers »). À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices compris dans la période close le 31 décembre 2024, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

## Fondement de l'opinion

La responsabilité des présents états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la Société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en oeuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en oeuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Nos audits comprennent également l'appréciation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Montréal, Canada

Le 6 mars 2025

Nous avons agi à titre d'auditeur de la Société à compter de 1880. En 2025 nous sommes devenus l'auditeur précédent.

# États consolidés du résultat net

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions)

|                                                                                         | Note      | 2025         | 2024         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------|--------------|
| Produits d'exploitation                                                                 | 3         | 24 468       | 24 409       |
| Coûts d'exploitation                                                                    | 3, 5      | (13 810)     | (13 820)     |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres                         | 6         | (517)        | (454)        |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                           | 18        | (3 861)      | (3 758)      |
| Amortissement des immobilisations incorporelles                                         | 20        | (1 377)      | (1 283)      |
| Charges financières                                                                     |           |              |              |
| Charges d'intérêts                                                                      | 7         | (1 775)      | (1 713)      |
| Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi                 | 28        | 102          | 66           |
| Perte de valeur d'actifs                                                                | 8, 18, 20 | (1 027)      | (2 190)      |
| Profits nets sur placements                                                             | 9         | 5 217        | 57           |
| Autres produits (charges) <sup>(1)</sup>                                                | 10        | 287          | (362)        |
| Impôt sur le résultat                                                                   | 11        | (1 193)      | (577)        |
| <b>Bénéfice net</b>                                                                     |           | <b>6 514</b> | <b>375</b>   |
| <b>Bénéfice net attribuable aux :</b>                                                   |           |              |              |
| Actionnaires ordinaires                                                                 |           | 6 305        | 163          |
| Actionnaires privilégiés                                                                |           | 155          | 181          |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle                                 | 37        | 54           | 31           |
| <b>Bénéfice net</b>                                                                     |           | <b>6 514</b> | <b>375</b>   |
| <b>Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué</b>                             | 12        | <b>6,79</b>  | <b>0,18</b>  |
| <b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)</b> | 12        | <b>929,1</b> | <b>912,3</b> |

(1) Nous présentons les montants de la période précédente afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

# États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                                                                                                                                       | Note | 2025         | 2024       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------------|------------|
| <b>Bénéfice net</b>                                                                                                                                                                                                   |      | <b>6 514</b> | <b>375</b> |
| <b>Autres éléments de bénéfice global, après impôt sur le résultat</b>                                                                                                                                                |      |              |            |
| Éléments qui seront reclassés par la suite en résultat net                                                                                                                                                            |      |              |            |
| Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de (201) millions \$ et de 144 millions \$ pour 2025 et 2024, respectivement             |      | 551          | (393)      |
| Perte sur le cumul des écarts de conversion                                                                                                                                                                           |      | (37)         | –          |
| Éléments qui ne seront pas reclassés par la suite en bénéfice net                                                                                                                                                     |      |              |            |
| Gains actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt sur le résultat de (229) millions \$ et de (213) millions \$ pour 2025 et 2024, respectivement                                       | 28   | 630          | 583        |
| Variation nette de la valeur des placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées, après impôt sur le résultat de (40) millions \$ et de (38) millions \$ pour 2025 et 2024, respectivement |      | 253          | 239        |
| Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôts sur le résultat de 6 millions \$ et de (21) millions \$ pour 2025 et 2024, respectivement               |      | (15)         | 59         |
| <b>Autres éléments de bénéfice global</b>                                                                                                                                                                             |      | <b>1 382</b> | <b>488</b> |
| <b>Total du bénéfice global</b>                                                                                                                                                                                       |      | <b>7 896</b> | <b>863</b> |
| <b>Total du bénéfice global attribuable aux :</b>                                                                                                                                                                     |      |              |            |
| Actionnaires ordinaires                                                                                                                                                                                               |      | 7 689        | 648        |
| Actionnaires privilégiés                                                                                                                                                                                              |      | 155          | 181        |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle                                                                                                                                                               | 37   | 52           | 34         |
| <b>Total du bénéfice global</b>                                                                                                                                                                                       |      | <b>7 896</b> | <b>863</b> |

# États consolidés de la situation financière

| (en millions de dollars canadiens)                                     | Note  | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|------------------------------------------------------------------------|-------|------------------|------------------|
| <b>ACTIF</b>                                                           |       |                  |                  |
| <b>Actifs courants</b>                                                 |       |                  |                  |
| Trésorerie                                                             |       | 314              | 1 572            |
| Équivalents de trésorerie                                              |       | 6                | –                |
| Placements à court terme                                               |       | –                | 400              |
| Créances clients et autres débiteurs                                   | 13    | 4 474            | 4 489            |
| Stocks                                                                 | 8, 14 | 389              | 420              |
| Actifs sur contrats                                                    | 15    | 575              | 477              |
| Coûts des contrats                                                     | 16    | 849              | 702              |
| Charges payées d'avance                                                | 8     | 379              | 259              |
| Autres actifs courants                                                 |       | 414              | 524              |
| Actifs détenus en vue de la vente                                      | 17    | 7                | 80               |
| <b>Total des actifs courants</b>                                       |       | <b>7 407</b>     | <b>8 923</b>     |
| <b>Actifs non courants</b>                                             |       |                  |                  |
| Actifs sur contrats                                                    | 15    | 272              | 282              |
| Coûts des contrats                                                     | 16    | 959              | 888              |
| Immobilisations corporelles                                            | 8, 18 | 33 541           | 30 001           |
| Immobilisations incorporelles                                          | 8, 20 | 17 234           | 16 786           |
| Actifs d'impôt différé                                                 | 11    | 178              | 136              |
| Participations dans des entreprises associées et des coentreprises     | 21    | 396              | 341              |
| Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi                   | 28    | 4 310            | 3 578            |
| Autres actifs non courants                                             | 22    | 2 637            | 2 289            |
| Goodwill                                                               | 4, 23 | 13 231           | 10 261           |
| <b>Total des actifs non courants</b>                                   |       | <b>72 758</b>    | <b>64 562</b>    |
| <b>Total de l'actif</b>                                                |       | <b>80 165</b>    | <b>73 485</b>    |
| <b>PASSIF</b>                                                          |       |                  |                  |
| <b>Passifs courants</b>                                                |       |                  |                  |
| Dettes fournisseurs et autres passifs                                  | 24    | 4 392            | 4 507            |
| Passifs sur contrats                                                   | 15    | 872              | 774              |
| Intérêts à payer                                                       |       | 435              | 392              |
| Dividendes à payer                                                     |       | 425              | 933              |
| Passifs d'impôt exigible                                               |       | 567              | 42               |
| Dettes à court terme                                                   | 25    | 6 155            | 7 669            |
| Passifs détenus en vue de la vente                                     | 17    | 10               | 529              |
| <b>Total des passifs courants</b>                                      |       | <b>12 856</b>    | <b>14 846</b>    |
| <b>Passifs non courants</b>                                            |       |                  |                  |
| Passifs sur contrats                                                   | 15    | 374              | 350              |
| Dettes à long terme                                                    | 26    | 34 904           | 32 835           |
| Passifs d'impôt différé                                                | 11    | 6 105            | 5 244            |
| Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi              | 28    | 1 151            | 1 204            |
| Autres passifs non courants                                            | 29    | 1 465            | 1 646            |
| <b>Total des passifs non courants</b>                                  |       | <b>43 999</b>    | <b>41 279</b>    |
| <b>Total du passif</b>                                                 |       | <b>56 855</b>    | <b>56 125</b>    |
| Engagements et éventualités                                            | 35    |                  |                  |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                                |       |                  |                  |
| <b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE</b>           |       |                  |                  |
| Actions privilégiées                                                   | 31    | 3 288            | 3 533            |
| Actions ordinaires                                                     | 31    | 21 493           | 20 860           |
| Surplus d'apport                                                       | 31    | 1 308            | 1 278            |
| Cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale)           |       | 573              | (159)            |
| Déficit                                                                |       | (3 642)          | (8 441)          |
| <b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE</b> |       | <b>23 020</b>    | <b>17 071</b>    |
| Participations ne donnant pas le contrôle                              | 37    | 290              | 289              |
| <b>Total des capitaux propres</b>                                      |       | <b>23 310</b>    | <b>17 360</b>    |
| <b>Total du passif et des capitaux propres</b>                         |       | <b>80 165</b>    | <b>73 485</b>    |

# États consolidés des variations des capitaux propres

|                                                                                                               |      | Attribuables aux actionnaires de BCE                                                    |                       |                     |     |       |                                                                               |                                      |         |       |                                                    |                                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------|-----|-------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------|-------|----------------------------------------------------|----------------------------------|
|                                                                                                               |      | Cumul des autres éléments de<br>(perte globale) bénéfice global                         |                       |                     |     |       |                                                                               |                                      |         |       |                                                    |                                  |
|                                                                                                               |      | Placements<br>dans des<br>sociétés<br>cotées en<br>bourse et<br>des sociétés<br>fermées |                       |                     |     |       | Dérivés<br>désignés<br>à titre de<br>couvertures<br>des flux de<br>trésorerie | Cumul des<br>écarts de<br>conversion | Déficit | Total |                                                    |                                  |
| Pour l'exercice clos le<br>31 décembre 2025<br>(en millions de dollars canadiens)                             | Note | Actions<br>privilégiées                                                                 | Actions<br>ordinaires | Surplus<br>d'apport |     |       |                                                                               |                                      |         |       | Participations<br>ne donnant<br>pas le<br>contrôle | Total des<br>capitaux<br>propres |
| Solde au 31 décembre 2024                                                                                     |      | 3 533                                                                                   | 20 860                | 1 278               | 658 | (817) | —                                                                             | (8 441)                              | 17 071  |       | 289                                                | 17 360                           |
| Bénéfice net                                                                                                  |      | —                                                                                       | —                     | —                   | —   | —     | —                                                                             | 6 460                                | 6 460   |       | 54                                                 | 6 514                            |
| Autres éléments de bénéfice<br>global (perte globale)                                                         |      | —                                                                                       | —                     | —                   | 253 | 538   | (37)                                                                          | 630                                  | 1 384   |       | (2)                                                | 1 382                            |
| Total du bénéfice global (de la<br>perte globale)                                                             |      | —                                                                                       | —                     | —                   | 253 | 538   | (37)                                                                          | 7 090                                | 7 844   |       | 52                                                 | 7 896                            |
| Actions ordinaires émises<br>en vertu d'un régime de<br>réinvestissement de dividendes                        | 31   | —                                                                                       | 633                   | —                   | —   | —     | —                                                                             | —                                    | 633     |       | —                                                  | 633                              |
| Autre rémunération fondée sur<br>des actions                                                                  | 31   | —                                                                                       | —                     | (33)                | —   | —     | —                                                                             | 14                                   | (19)    |       | —                                                  | (19)                             |
| Rachat d'actions privilégiées                                                                                 | 31   | (245)                                                                                   | —                     | 63                  | —   | —     | —                                                                             | —                                    | (182)   |       | —                                                  | (182)                            |
| Dividendes déclarés sur<br>actions ordinaires et<br>privilégiées de BCE                                       |      | —                                                                                       | —                     | —                   | —   | —     | —                                                                             | (2 305)                              | (2 305) |       | —                                                  | (2 305)                          |
| Dividendes déclarés par des<br>filiales aux détenteurs de<br>participations ne donnant<br>pas le contrôle     |      | —                                                                                       | —                     | —                   | —   | —     | —                                                                             | —                                    | —       |       | (51)                                               | (51)                             |
| Règlement de couvertures des<br>flux de trésorerie transféré<br>dans le coût de base des<br>éléments couverts |      | —                                                                                       | —                     | —                   | —   | (22)  | —                                                                             | —                                    | (22)    |       | —                                                  | (22)                             |
| Solde au 31 décembre 2025                                                                                     |      | 3 288                                                                                   | 21 493                | 1 308               | 911 | (301) | (37)                                                                          | (3 642)                              | 23 020  |       | 290                                                | 23 310                           |

|                                                                                                                 |      | Attribuables aux actionnaires de BCE                                                                   |                       |                     |     |       |                                                                                              |         |       |                                                    |                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------|-----|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------|----------------------------------------------------|----------------------------------|
|                                                                                                                 |      | Cumul des autres éléments<br>de perte globale                                                          |                       |                     |     |       |                                                                                              |         |       |                                                    |                                  |
|                                                                                                                 |      | Placements<br>dans des<br>sociétés<br>cotées en<br>bourse et des<br>sociétés<br>fermées <sup>(1)</sup> |                       |                     |     |       | Dérivés<br>désignés<br>à titre de<br>couvertures<br>des flux de<br>trésorerie <sup>(1)</sup> |         |       |                                                    |                                  |
| Pour l'exercice clos le<br>31 décembre 2024<br>(en millions de dollars canadiens)                               | Note | Actions<br>privilégiées                                                                                | Actions<br>ordinaires | Surplus<br>d'apport |     |       |                                                                                              | Déficit | Total | Participations<br>ne donnant<br>pas le<br>contrôle | Total des<br>capitaux<br>propres |
| Solde au 31 décembre 2023                                                                                       |      | 3 667                                                                                                  | 20 859                | 1 258               | 419 | (461) | (5 513)                                                                                      | 20 229  |       | 328                                                | 20 557                           |
| Bénéfice net                                                                                                    |      | —                                                                                                      | —                     | —                   | —   | —     | 344                                                                                          | 344     |       | 31                                                 | 375                              |
| Autres éléments de bénéfice global<br>(perte globale)                                                           |      | —                                                                                                      | —                     | —                   | 239 | (337) | 583                                                                                          | 485     |       | 3                                                  | 488                              |
| Total du bénéfice global (de la perte globale)                                                                  |      | —                                                                                                      | —                     | —                   | 239 | (337) | 927                                                                                          | 829     |       | 34                                                 | 863                              |
| Autre rémunération fondée<br>sur des actions                                                                    | 31   | —                                                                                                      | 1                     | (22)                | —   | —     | (33)                                                                                         | (54)    |       | —                                                  | (54)                             |
| Rachat d'actions privilégiées                                                                                   | 31   | (134)                                                                                                  | —                     | 42                  | —   | —     | —                                                                                            | (92)    |       | —                                                  | (92)                             |
| Dividendes déclarés sur<br>actions ordinaires et<br>privilégiées de BCE                                         |      | —                                                                                                      | —                     | —                   | —   | —     | (3 827)                                                                                      | (3 827) |       | —                                                  | (3 827)                          |
| Dividendes déclarés par des<br>filiales aux détenteurs de<br>participations ne donnant<br>pas le contrôle       |      | —                                                                                                      | —                     | —                   | —   | —     | —                                                                                            | —       |       | (68)                                               | (68)                             |
| Règlement de couvertures des<br>flux de trésorerie transférées<br>dans le coût de base des<br>éléments couverts |      | —                                                                                                      | —                     | —                   | —   | (19)  | —                                                                                            | (19)    |       | —                                                  | (19)                             |
| Acquisition d'une participation minoritaire                                                                     |      | —                                                                                                      | —                     | —                   | —   | —     | 5                                                                                            | 5       |       | (5)                                                | —                                |
| Solde au 31 décembre 2024                                                                                       |      | 3 533                                                                                                  | 20 860                | 1 278               | 658 | (817) | (8 441)                                                                                      | 17 071  |       | 289                                                | 17 360                           |

(1) Nous présentons les montants de la période précédente afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

# Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre  
(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                             | Note   | 2025           | 2024           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|----------------|----------------|
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>                                                 |        |                |                |
| Bénéfice net                                                                                                |        | 6 514          | 375            |
| Ajustements afin de rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation  |        |                |                |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres                                             | 6      | 517            | 454            |
| Amortissements                                                                                              | 18, 20 | 5 238          | 5 041          |
| Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi                                                         | 28     | 96             | 142            |
| Charges d'intérêts nettes                                                                                   |        | 1 696          | 1 590          |
| Perte de valeur d'actifs                                                                                    | 8      | 1 027          | 2 190          |
| Profits nets sur placements                                                                                 | 9      | (5 217)        | (57)           |
| Profits nets liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt                                             | 10     | (249)          | –              |
| Pertes nettes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises   | 10     | –              | 247            |
| Impôt sur le résultat                                                                                       | 11     | 1 193          | 577            |
| Cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi                                                  | 28     | (49)           | (52)           |
| Paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi                                     | 28     | (59)           | (61)           |
| Coûts liés aux indemnités de départ et autres payés                                                         |        | (425)          | (330)          |
| Intérêts payés                                                                                              |        | (1 808)        | (1 759)        |
| Impôt sur le résultat payé (après remboursements)                                                           |        | (737)          | (783)          |
| Coûts liés aux acquisitions et autres payés                                                                 |        | (87)           | (52)           |
| Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation                                                    |        | (657)          | (534)          |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>                                            |        | <b>6 993</b>   | <b>6 988</b>   |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>                                               |        |                |                |
| Dépenses d'investissement                                                                                   | 3      | (3 700)        | (3 897)        |
| Diminution des placements à court terme                                                                     |        | 400            | 600            |
| Acquisitions d'entreprises                                                                                  | 4      | (4 905)        | (624)          |
| Cessions d'entreprise                                                                                       |        | 102            | –              |
| Augmentation des placements <sup>(1)</sup>                                                                  |        | (83)           | (34)           |
| Diminution des placements <sup>(1)</sup>                                                                    | 17     | 4 684          | 12             |
| Licences de spectre                                                                                         | 20     | (3)            | (531)          |
| Autres activités d'investissement <sup>(1)</sup>                                                            |        | (95)           | 36             |
| <b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>                                           |        | <b>(3 600)</b> | <b>(4 438)</b> |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>                                                 |        |                |                |
| Augmentation des effets à payer                                                                             |        | 452            | 1 945          |
| Émission de titres d'emprunt à long terme                                                                   | 26     | 7 809          | 3 834          |
| Remboursements sur la dette à long terme                                                                    | 26     | (10 092)       | (3 303)        |
| Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions                                       | 32     | (216)          | (235)          |
| Rachat d'actions privilégiées                                                                               | 31     | (182)          | (92)           |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires                                                       |        | (2 026)        | (3 613)        |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées                                                     |        | (151)          | (187)          |
| Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 37     | (51)           | (68)           |
| Autres activités de financement                                                                             |        | (189)          | (31)           |
| <b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>                                             |        | <b>(4 646)</b> | <b>(1 750)</b> |
| <b>Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>       |        |                |                |
|                                                                                                             |        | 1              | –              |
| (Diminution) augmentation nette de la trésorerie                                                            |        | (1 258)        | 1 025          |
| Trésorerie au début de l'exercice                                                                           |        | 1 572          | 547            |
| <b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>                                                                    |        | <b>314</b>     | <b>1 572</b>   |
| Augmentation (diminution) nette des équivalents de trésorerie                                               |        | 6              | (225)          |
| Équivalents de trésorerie au début de l'exercice                                                            |        | –              | 225            |
| <b>Équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>                                                     |        | <b>6</b>       | <b>–</b>       |

(1) Nous présentons les montants de la période précédente afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

# Notes annexes

Les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et *la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées.

## Note 1 Renseignements sur la société

BCE est une société constituée en société par actions et ayant son siège au Canada. Le siège social de BCE est situé au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, Verdun (Québec) Canada. BCE est une entreprise de communications qui fournit des produits et services au Canada et, depuis l'acquisition de Northwest Fiber Holdco, LLC [qui exerce ses activités sous le nom de Ziply Fiber (Ziply Fiber)], le 1<sup>er</sup> août 2025, dans la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis. Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT) comprend notre secteur Bell SCT Canada qui fournit des services sans fil, sur fil, Internet, de diffusion en continu et de télévision (télé) à une clientèle

résidentielle, d'affaires et de gros au Canada et notre secteur Bell SCT États-Unis qui fournit des services sur fil, Internet et de télé à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros de la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis. Le secteur Bell Média détient un portefeuille d'actifs permettant d'offrir des produits vidéo et audio, des services d'affichage extérieur et des services de médias numériques de choix à une clientèle de partout au Canada. Les états financiers consolidés (états financiers) ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 5 mars 2026.

## Note 2 Méthodes comptables significatives

### A) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur, comme il est décrit dans nos méthodes comptables.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

### Monnaie fonctionnelle

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de BCE.

La monnaie fonctionnelle de Ziply Fiber est le dollar américain. Les actifs et passifs des établissements à l'étranger ayant une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien sont convertis au taux de change en vigueur à la date des états consolidés de la situation financière (états de la situation financière). Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen pour la période, qui correspond approximativement au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les écarts de conversion connexes sont constatés au poste *Autres éléments de bénéfice global*.

### B) Méthode de consolidation

Nous consolidons les états financiers de toutes nos filiales.

Les résultats des filiales acquises en cours d'exercice sont consolidés à partir de la date d'acquisition, et les résultats des filiales vendues en cours d'exercice sont déconsolidés à partir de la date de la cession. Les transactions, soldes, produits et charges intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

### C) Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Les produits des activités ordinaires sont évalués en fonction de la valeur de la contrepartie prévue dans un contrat conclu avec un client et excluent les taxes de vente et les autres montants que nous percevons pour le compte de tiers. Nous comptabilisons les produits des activités ordinaires lorsque le contrôle d'un produit ou d'un service est transféré au client. Lorsque notre droit à une contrepartie d'un client correspond directement à la valeur, pour le client, des produits et des services fournis jusqu'alors, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires pour le montant que nous avons le droit de facturer.

En ce qui concerne les regroupements de contrats, nous comptabilisons individuellement les produits et les services lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut les utiliser pour son propre compte ou en les combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. La contrepartie totale du regroupement de contrats est répartie entre chacun des produits et services inclus dans le contrat conclu avec le client en fonction de son prix de vente spécifique. Habituellement, nous déterminons les prix de vente spécifiques selon les prix observables auxquels nous vendons les produits séparément sans contrat de services et les prix des offres de services non groupés dans la même gamme de services, ajustés en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin. Lorsque

les produits et les services semblables ne sont pas vendus séparément, nous utilisons la méthode du coût attendu plus marge pour déterminer les prix de vente spécifiques. Les produits et les services achetés par un client qui excèdent ceux inclus dans le regroupement de contrats sont comptabilisés séparément.

Nous pouvons conclure des accords en vertu desquels des sous-traitants et d'autres entités fournissent des services à nos clients. Dans le cadre de ces accords, lorsque nous agissons pour notre propre compte, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires en fonction des montants facturés à nos clients. Sinon, nous comptabilisons dans les produits des activités ordinaires le montant net que nous conservons.

Un actif sur contrat est comptabilisé dans les états de la situation financière lorsque notre droit à une contrepartie dans le cadre de la fourniture de produits ou de services à un client dépend de notre obligation de fournir d'autres produits ou services. Les actifs sur contrats sont transférés dans les créances clients lorsque notre droit à une contrepartie dépend uniquement du passage du temps. Un passif sur contrat est comptabilisé dans les états de la situation financière lorsque nous recevons une contrepartie avant la fourniture de produits ou de services au client. Les actifs et les passifs sur contrats liés au même contrat sont présentés pour leur montant net.

Les coûts marginaux d'obtention d'un contrat conclu avec un client, qui comprennent principalement des commissions de vente et des coûts d'exécution de contrats prépayés, sont inclus au poste *Coûts des contrats* dans les états de la situation financière, sauf si la période d'amortissement est de un an ou moins, auquel cas les coûts d'obtention d'un contrat sont immédiatement passés en charges. Les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base systématique correspondant à la période et au modèle de fourniture des produits ou des services associés au client.

### Produits des secteurs Bell SCT Canada et Bell SCT États-Unis

Nous comptabilisons des produits d'exploitation tirés des produits dans le cadre de la vente d'équipements lorsqu'un client prend possession du produit. Nous comptabilisons des produits tirés des services progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les produits des activités ordinaires liés à certains contrats à long terme sont comptabilisés selon des méthodes fondées sur les extrants en fonction des produits livrés, des prestations exécutées jusqu'à la date considérée, du temps écoulé et des étapes importantes franchies.

En ce qui a trait aux produits et aux services sans fil vendus séparément, habituellement, les clients paient le montant total au moment de la vente pour ce qui est des produits et sur une base mensuelle pour ce qui est des services. En ce qui concerne les produits et les services sans fil vendus dans le cadre de regroupements de contrats, y compris les plans de financement d'appareils, les clients paient un montant mensuel sur la durée d'un contrat allant jusqu'à 24 mois, avec une option de financement du solde à payer

sur l'appareil sur 12 mois supplémentaires. Lorsqu'elles comprennent une composante financement importante, les créances au titre des plans de financement d'appareils sont actualisées aux taux du marché et les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la période de remboursement prévue au contrat.

Pour ce qui est des clients des services sur fil, habituellement, les produits sont payés en totalité au moment de la vente. Les services sont payés sur une base mensuelle, sauf si un calendrier de facturation a été établi avec certains clients d'affaires dans le cadre de contrats à long terme dont la durée peut aller jusqu'à dix ans.

### Produits des activités ordinaires du secteur Bell Média

Nous comptabilisons les produits tirés de la publicité après que les publicités ont été lancées à la radio ou à la télé, ou affichées sur nos sites Web, nos applications ou sur nos panneaux publicitaires et notre mobilier urbain. Les produits des activités ordinaires liés aux frais d'abonnement sont comptabilisés sur une base mensuelle, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les paiements des clients des services de publicité et les frais d'abonnement provenant des distributeurs sont habituellement exigibles mensuellement, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les paiements des clients liés aux frais d'abonnement pour les services offerts directement aux consommateurs sont payés en totalité au moment de la vente.

Se reporter à la note 3, *Information sectorielle*, pour obtenir plus de détails.

## D) Paiements fondés sur des actions

Nos accords de paiement fondé sur des actions comprennent un régime d'épargne des employés (REE), les unités d'actions restreintes (UAR) et les unités d'actions liées au rendement (UALR), les unités d'actions différées (UAD) et les options sur actions.

### REE

Nous comptabilisons nos cotisations versées au REE à titre de charge de rémunération au poste *Coûts d'exploitation* dans les états consolidés du résultat net (états du résultat net) au cours de la période d'acquisition des droits de deux ans. Nous portons le montant correspondant au crédit du surplus d'apport. La valeur d'un REE à la date d'attribution est égale à la valeur d'une action ordinaire de BCE. Des actions liées au REE additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur actions ordinaires de BCE. Lors du règlement des actions liées au REE, toute différence entre le coût des actions ordinaires de BCE achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

### UAR et UALR

Pour chacune des UAR/UALR attribuées, une charge de rémunération est comptabilisée au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net au cours de la période d'acquisition des droits de trois ans. Nous portons le montant correspondant au crédit du surplus d'apport. La valeur des UAR/UALR à la date d'attribution est égale à la valeur d'une action ordinaire de BCE, ou à la valeur calculée à l'aide d'une simulation de Monte-Carlo dans le cas des UAR qui ont le rendement total procuré aux actionnaires comme condition de rendement. Des UAR/UALR additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur actions ordinaires de BCE. Lors du règlement des UAR/UALR, toute différence entre le coût des actions ordinaires de BCE achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit. Les UAR/UALR dont les droits ont été acquis sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE, sous forme d'UAD ou au moyen d'une combinaison de ces formes de règlement.

### UAD

Si la rémunération choisie est sous forme d'UAD, nous émettons un nombre d'UAD correspondant à la juste valeur des services reçus. Nous portons le montant correspondant au crédit du surplus d'apport. Des UAD additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur actions ordinaires. Les UAD sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE achetées sur le marché libre à la suite de la cessation d'emploi ou lorsqu'un administrateur quitte son siège au conseil. Lors du règlement des UAD, toute différence entre le coût des actions ordinaires de BCE achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

### Options sur actions

La juste valeur des options attribuées est déterminée au moyen d'une variation du modèle binomial d'évaluation des options qui tient compte des facteurs spécifiques au régime d'options sur actions. Nous comptabilisons une charge de rémunération au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net au cours de la période d'acquisition des droits de trois ans. Nous portons le montant correspondant au crédit du surplus d'apport.

À l'exercice des options sur actions, nous portons au crédit du capital-actions la somme reçue ainsi que les montants portés précédemment au crédit du surplus d'apport.

## E) Impôt sur le résultat et autres taxes

La charge d'impôt sur le résultat exigible et différé est comptabilisée dans les états du résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global ou dans les capitaux propres directement.

Nous utilisons la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les actifs et les passifs d'impôt différé découlant :

- des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante;
- du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où ils peuvent être utilisés dans l'avenir.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qu'on prévoit être applicables lorsque l'actif ou le passif sera recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si nous contrôlons la date à laquelle la différence

temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les passifs d'impôt sont, lorsqu'il est permis, portés en réduction des actifs d'impôt relatifs à la même entité imposable et à la même autorité fiscale.

Comme l'exigent les normes IFRS de comptabilité, nous ne comptabilisons pas d'actifs ou de passifs d'impôt différé liés au Modèle de règles du Pilier 2 publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques, y compris les lois fiscales instaurant un impôt complémentaire minimum national admissible selon ces règles, et nous ne présentons pas non plus d'informations à l'égard de tels actifs ou passifs.

### Crédits d'impôt à l'investissement (CII), autres crédits d'impôt et subventions publiques

Nous comptabilisons les CII et les autres crédits d'impôt et subventions publiques liés aux dépenses admissibles lorsqu'il est raisonnablement certain qu'ils seront réalisés. Nous utilisons la méthode de la réduction du coût pour comptabiliser les CII et les subventions publiques, en vertu de laquelle les crédits sont portés en diminution de la charge ou de l'actif auquel les CII ou les subventions publiques se rapportent.

## F) Équivalents de trésorerie et autres dépôts à court terme

Les équivalents de trésorerie se composent de placements très liquides dont l'échéance initiale était de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition et qui sont évalués au coût amorti. Les dépôts à court terme dont l'échéance initiale était de plus de trois mois sont inclus au poste *Placements à court terme* dans les états de la situation financière et sont évalués au coût amorti.

## G) Titrisation de créances

Le produit de la titrisation de créances est comptabilisé comme un emprunt garanti, puisque nous ne transférons pas à une autre entité la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

## H) Stocks

Nous évaluons les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Les stocks comprennent tous les coûts engagés pour acheter et convertir les stocks ainsi que pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Nous établissons le coût au moyen de la méthode d'identification spécifique pour le matériel principal destiné à la revente et de la méthode du coût moyen pondéré pour tous les autres stocks. Nous maintenons des provisions pour perte de valeur des stocks à l'égard des articles difficiles à écouler ou qui pourraient être obsolètes, lesquelles sont évaluées en procédant à une analyse chronologique des stocks.

## I) Immobilisations corporelles

Nous comptabilisons les immobilisations corporelles au coût. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif, notamment le coût d'acquisition et la main-d'œuvre.

Les coûts d'emprunt liés à des actifs qualifiés sont inscrits à l'actif si le temps nécessaire à la construction ou au développement des actifs dépasse un an, à un taux d'intérêt moyen pondéré fondé sur le solde de notre dette à long terme. Les profits et les pertes sur la vente ou la mise hors service des immobilisations corporelles sont comptabilisés au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net.

### Contrats de location

Nous concluons des contrats de location liés à l'infrastructure et à l'équipement réseau, aux terrains et aux bâtiments dans le cours normal des activités. Habituellement, les contrats de location sont conclus pour des périodes déterminées, mais peuvent prévoir des options d'achat, de renouvellement et de résiliation. Les contrats de location sont négociés individuellement et prévoient des modalités très variées.

Nous avons adopté IFRS 16, *Contrats de location*, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Certains contrats de location-financement conclus avant 2019 ont été initialement comptabilisés selon IAS 17, *Contrats de location*, comme le permettent les dispositions transitoires d'IFRS 16.

### IFRS 16

Nous déterminons si un contrat comprend un contrat de location à la date de passation du contrat. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. Nous comptabilisons les obligations locatives et les actifs au titre de droits d'utilisation correspondants pour tous les contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location liés à des actifs de valeur peu élevée, qui sont comptabilisés en charges de manière linéaire pendant toute la durée du contrat de location. La contrepartie d'un contrat est répartie entre les composantes locatives et non locatives en proportion de la valeur intrinsèque. Habituellement, nous comptabilisons les composantes locatives et les composantes non locatives connexes comme une seule composante locative.

Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, actualisés au moyen de notre taux d'emprunt marginal, à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires. Les paiements de loyers inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements suivants :

- les paiements de loyers fixes (et fixes en substance), moins les incitatifs à la location;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;

- les paiements attendus au titre des garanties de valeur résiduelle et les paiements liés aux périodes couvertes par des options d'achat et des options de renouvellement dont on a la certitude raisonnable qu'elles seront exercées (ou des périodes couvertes par des options de résiliation dont on n'a pas la certitude raisonnable qu'elles seront exercées).

Les obligations locatives sont par la suite évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées, un ajustement correspondant étant apporté aux actifs au titre de droits d'utilisation connexes, lorsqu'une variation d'un indice ou d'un taux entraîne la variation des paiements de loyers variables ou lorsque nous modifions notre évaluation visant à déterminer si les options d'achat, de renouvellement ou de résiliation seront exercées.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût et comprennent l'évaluation initiale des obligations locatives correspondantes, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant celle-ci et les coûts directs initiaux. Ils sont amortis ultérieurement de manière linéaire et diminués des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs au titre de droits d'utilisation peuvent également être ajustés de manière à refléter la réévaluation des obligations locatives connexes. Si nous devenons propriétaires de l'actif loué à la fin du contrat de location ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation reflète l'exercice d'une option d'achat, nous amortissons l'actif au titre du droit d'utilisation à partir de la date de début du contrat de location jusqu'à la fin de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Sinon, nous amortissons l'actif au titre du droit d'utilisation à partir de la date de début du contrat de location jusqu'à la fin de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou de la durée du contrat de location, selon la première occurrence.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives et des actifs au titre de droits d'utilisation. Les paiements connexes sont comptabilisés en charges dans les coûts d'exploitation dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

## J) Immobilisations incorporelles

### Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

#### Logiciels

Nous comptabilisons au coût les logiciels destinés à un usage interne. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou au développement d'un logiciel, notamment le coût d'acquisition et la main-d'œuvre.

Les frais de développement d'un logiciel sont inscrits à l'actif lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la faisabilité technique peut être démontrée;
- la direction a l'intention et la capacité de mener à bien le développement de l'actif à des fins d'utilisation ou de vente;
- il est probable que des avantages économiques en seront tirés;
- les coûts imputables à l'actif peuvent être évalués de façon fiable.

#### Relations clients

L'acquisition d'actifs liés aux relations clients se fait au moyen d'acquisitions d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

#### Droits d'émissions et de longs métrages

Nous comptabilisons les droits d'émissions et de longs métrages en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque ces actifs sont acquis à des fins de distribution au moyen de services de radiodiffusion, de médias numériques et de diffusion en continu. Les droits d'émissions et de longs métrages, qui incluent les montants avancés au producteur et les droits de licences payés avant la réception de l'émission ou du film, sont présentés au coût

Du point de vue du bailleur, un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent, sinon il est classé en tant que contrat de location simple. Les contrats de location-financement sont comptabilisés dans les états de la situation financière en tant que placement net dans le contrat de location, lequel est principalement composé de la valeur actualisée des paiements de loyers à recevoir. Les paiements de loyers reçus aux termes des contrats de location simple sont comptabilisés dans l'état du résultat net selon la méthode linéaire.

### IAS 17

Avant 2019, en vertu d'IAS 17, les contrats de location liés aux immobilisations corporelles étaient comptabilisés en tant que contrats de location-financement lorsque nous obtenions la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs sous-jacents. À la date de passation, nous comptabilisons un actif ainsi qu'une obligation locative à long terme correspondante au plus faible de la juste valeur de l'actif loué ou de la valeur actualisée des paiements de loyers minimaux futurs, exclusion faite des composantes non locatives.

### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS)

Dans un premier temps, nous évaluons et enregistrons les OMHS selon les meilleures estimations de la direction, au moyen de la méthode de la valeur actualisée, lesquelles sont ultérieurement rajustées pour refléter tout changement à l'échéancier ou au montant des flux de trésorerie et les variations des taux d'actualisation. Nous incorporons dans le coût de l'actif les coûts de mise hors service des immobilisations en tant qu'immobilisations connexes, puis les amortissons au fil du temps par imputation au résultat. Nous augmentons également les OMHS et enregistrons un montant correspondant dans les charges d'intérêts pour refléter le passage du temps.

d'acquisition moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les émissions et les longs métrages qui font l'objet de contrats de licence sont comptabilisés en tant qu'actifs au titre des droits acquis et de passifs au titre des obligations prises en charge, lorsque :

- nous recevons du matériel original à diffuser et que le coût des nouvelles licences d'émissions et de longs métrages est connu ou peut être déterminé de façon raisonnable; ou
- la période de validité des licences commence dans le cas de prolongations de périodes de validité des licences ou des émissions souscrites.

Les passifs connexes aux émissions et aux longs métrages sont classés comme étant courants ou non courants en fonction des modalités de paiement. L'amortissement des droits d'émissions et de longs métrages est comptabilisé au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net.

### Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

L'acquisition d'actifs liés à des marques de commerce, composés principalement des marques de commerce Bell, Bell Média, Bell MTS et Zipy Fiber, et des licences de radiodiffusion se fait au moyen d'acquisitions d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition moins le cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les licences de spectre pour les services sans fil sont comptabilisées au coût d'acquisition, y compris les coûts d'emprunt lorsque le temps nécessaire à la construction ou au développement du réseau connexe dépasse un an. Les coûts d'emprunt sont calculés au taux d'intérêt moyen pondéré fondé sur le solde de notre dette à long terme.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun facteur sur le plan juridique, réglementaire, concurrentiel ou autre qui limite les durées d'utilité de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

## K) Amortissements

Nous amortissons les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Nous révisons annuellement les durées d'utilité estimées et ajustons les amortissements de manière prospective, comme il est exigé. Les terrains et les immobilisations en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis.

|                                                            | Durée d'utilité estimative |
|------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Immobilisations corporelles                                |                            |
| Infrastructure et équipement réseau                        | 2 à 40 ans                 |
| Bâtiments                                                  | 5 à 50 ans                 |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée |                            |
| Logiciels                                                  | 2 à 12 ans                 |
| Relations clients                                          | 2 à 26 ans                 |
| Droits d'émissions et de longs métrages                    | Jusqu'à 5 ans              |

## L) Participations dans des entreprises associées et des partenariats

Nos états financiers comprennent notre part des résultats de nos entreprises associées et de nos partenariats selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme détenue en vue de la vente. Le bénéfice sur participations mises en équivalence est comptabilisé au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net.

Les participations dans des entreprises associées et des partenariats sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour tenir compte de la part du bénéfice ou de la perte et du résultat global revenant à la société sur une base après impôt.

## M) Acquisitions d'entreprises et goodwill

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'une acquisition d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés, au poste *Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres* dans les états du résultat net.

Les actifs et les passifs identifiables des entreprises acquises, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date

d'acquisition. Lorsque nous acquérons le contrôle d'une entreprise, toute participation antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur, et le profit ou la perte à la réévaluation est comptabilisé au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net. L'excédent de la contrepartie de l'achat et de toute participation antérieurement détenue sur la juste valeur des actifs nets identifiables est comptabilisé au poste *Goodwill* dans les états de la situation financière.

Nous comptabilisons notre quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des entreprises communes conformément aux ententes contractuelles connexes.

## N) Dépréciation des actifs non financiers

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuellement, et s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués à chaque période de présentation de l'information financière, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs autres que le goodwill sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement autres que celles qui sont attribuables au goodwill sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur fait l'objet d'une reprise.

### Tests de dépréciation du goodwill

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos unités génératrices de trésorerie (UGT) ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill, et chaque fois qu'il existe une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Nous déterminons toute perte de valeur potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la sortie et la valeur d'utilité sont fondées sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat d'exploitation réel et des plans d'affaires, ainsi que de l'incidence, le cas échéant, des variations des taux d'intérêt et de l'inflation. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT auquel un goodwill est attribué est inférieure à sa valeur comptable, nous comptabilisons une charge pour perte de valeur dans les états du résultat net en réduisant la valeur comptable du goodwill. Toute charge pour perte de valeur en excédent de la valeur comptable du goodwill connexe vient réduire la valeur comptable de chacun des autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT correspondant au prorata, mais pas en deçà de la valeur recouvrable de chaque actif.

Aux fins du test de dépréciation du goodwill, nos UGT ou nos groupes d'UGT correspondent à nos secteurs à présenter, tels qu'ils sont décrits à la note 3, *Information sectorielle*.

## O) Instruments financiers et actifs sur contrats

Nous évaluons les créances clients et autres débiteurs, y compris les créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil, au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

Nos placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments de bénéfice global et sont présentés au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière. Ces titres sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, y compris les coûts de transaction connexes, et sont ajustés à la juste valeur à chaque date de clôture. Les profits et les pertes latents correspondants sont comptabilisés au poste *Autres éléments de bénéfice global* dans les états consolidés du résultat global (états du résultat global) et sont reclassés hors du poste *Cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale)* au poste *Déficit* dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

Les autres passifs financiers, qui incluent les dettes fournisseurs et les charges à payer, la rémunération à payer, les intérêts à payer et la dette à long terme, sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

## P) Instruments financiers dérivés

Nous avons recours à des instruments financiers dérivés pour gérer nos risques de change et de taux d'intérêt et nos risques liés aux fluctuations du cours des actions ordinaires de BCE. Nous n'utilisons pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation ou de transaction.

Les dérivés qui viennent à échéance d'ici un an sont inclus aux postes *Autres actifs courants* ou *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière, tandis que les dérivés qui viennent à échéance dans plus de un an sont inclus aux postes *Autres actifs non courants* ou *Autres passifs non courants*.

### Comptabilité de couverture

#### Couvertures de juste valeur

Nous utilisons des swaps de devises et de taux d'intérêt pour gérer le risque de change et de taux d'intérêt sur une partie de la dette à long terme libellée en dollars américains. Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt, y compris des swaps de taux d'intérêt différés, pour gérer le risque de taux d'intérêt sur une partie de la dette à long terme. Les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe sont comptabilisées au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net et se compensent l'une l'autre, à moins qu'une quelconque partie de la relation de couverture ne soit inefficace.

#### Couvertures de flux de trésorerie

Nous utilisons des contrats de change à terme et des options afin de gérer le risque de change lié aux acquisitions prévues libellées en devises. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées au poste *Autres éléments de bénéfice global*, sauf pour toute partie inefficace de la relation de couverture, qui est comptabilisée au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net. Les profits et les pertes réalisés au poste *Cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale)* sont reclassés dans les états du résultat net ou dans le coût initial de l'actif non financier visé des mêmes périodes que celles pour lesquelles les transactions couvertes correspondantes sont comptabilisées.

Nous évaluons les corrections de valeur pour créances douteuses et la dépréciation des actifs sur contrats selon un modèle des pertes de crédit attendues qui tient compte de la conjoncture économique, de l'information historique et de l'information prospective, y compris les taux d'intérêt et l'inflation. En ce qui a trait aux créances clients et autres débiteurs et aux actifs sur contrats, nous utilisons la méthode simplifiée pour évaluer les pertes en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les montants considérés comme irrécouvrables sont radiés et comptabilisés au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net.

Les frais d'émission des titres d'emprunt sont compris dans la dette à long terme, laquelle est comptabilisée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'émission des titres de capitaux propres sont présentés dans les états consolidés des variations des capitaux propres en tant qu'imputation au déficit.

Nous utilisons des contrats de change à terme pour gérer le risque de change lié à la dette libellée en dollars américains aux termes de notre programme de papier commercial et à notre programme de titrisation de créances. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net et elles contrebalancent les écarts de conversion de la dette connexe, à moins qu'une quelconque partie de la relation de couverture ne soit inefficace.

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt et de devises pour gérer le risque de change et de taux d'intérêt sur une partie de la dette à long terme libellée en dollars américains. Nous utilisons également des swaps de taux d'intérêt, y compris des swaps de taux d'intérêt différés, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié à une partie de la dette à long terme libellée en dollars canadiens. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées au poste *Autres éléments de bénéfice global*, à l'exception des montants comptabilisés au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net pour contrebalancer les écarts de conversion de la dette connexe et toute partie inefficace de la relation de couverture.

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt différés pour gérer le risque de taux d'intérêt lié à certaines émissions futures de titres d'emprunt. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées au poste *Autres éléments de bénéfice global*, sauf pour toute partie inefficace de la relation de couverture, qui est comptabilisée au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net. Les profits et les pertes réalisés au poste *Cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale)* sont reclassés au poste *Charges d'intérêts* dans les états du résultat net sur la durée de la dette connexe, une fois qu'elle a été émise.

Nous utilisons des contrats de change à terme afin de gérer le risque de change lié aux acquisitions d'entreprises prévues. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées au poste *Autres éléments de bénéfice global*, sauf pour toute partie inefficace de la relation de couverture, qui est comptabilisée au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net. Les profits et les pertes réalisés au poste *Cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale)* sont reclassés au coût initial de l'entité acquise à la date d'acquisition.

## Couvertures d'un investissement net dans des établissements à l'étranger

Nous utilisons la dette à long terme libellée en dollars américains afin de couvrir une partie du risque de change lié au dollar américain relatif à notre investissement net dans Zply Fiber. Les profits et les pertes de change relatifs à la dette à long terme libellée en dollars américains sont comptabilisés au poste *Autres éléments de bénéfice global* afin de contrebalancer partiellement les écarts de conversion cumulatifs correspondants.

## Q) Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

### Régimes à prestations définies (PD) et régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE)

Nous offrons des régimes de retraite PD qui assurent des prestations de retraite à certains de nos employés et retraités. Les prestations sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du taux salarial moyen au cours des cinq années de service consécutives les mieux rémunérées de l'employé. La plupart des employés ne sont pas tenus de contribuer aux régimes. Certains régimes prévoient des ajustements au coût de la vie afin de protéger le revenu des employés retraités contre l'inflation.

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul du coût autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales, les prestations liées aux années de service futures et l'espérance de vie.

Nous offrons des AAPE à une partie de nos employés, y compris :

- des indemnités en cas de maladie et de décès au cours de la retraite. Ces avantages font l'objet d'un abandon graduel pour les nouveaux retraités depuis le 31 décembre 2016. La plupart de ces régimes AAPE sont sans capitalisation et les indemnités sont versées lorsqu'un événement l'exigeant survient;
- d'autres avantages, y compris des régimes d'indemnisation des accidentés du travail et de remboursement des frais médicaux aux anciens employés et aux employés inactifs, à leurs bénéficiaires et à leurs personnes à charge, après la période d'emploi, mais avant la retraite, dans certaines circonstances.

Nous comptabilisons nos obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes d'avantages. Le coût des prestations de retraite et des AAPE est établi à l'aide des éléments suivants :

- la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, qui tient compte des niveaux de salaires futurs;
- un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché applicables aux placements à revenu fixe de sociétés de première catégorie dont les échéances correspondent au moment du versement des prestations prévues en vertu des régimes;
- les meilleures estimations de la direction relativement à la hausse des salaires, à l'âge de la retraite des employés, aux coûts des soins de santé attendus et à l'espérance de vie.

## R) Provisions

Des provisions doivent être comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés;
- il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour satisfaire à l'obligation;
- le montant peut être raisonnablement estimé.

## Dérivés utilisés comme couvertures économiques

Nous utilisons des dérivés pour gérer l'exposition des flux de trésorerie découlant de nos régimes de paiement fondé sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et des acquisitions prévues libellées en devises, le risque de taux d'intérêt lié au rajustement des taux de dividende sur les actions privilégiées et le risque de taux d'intérêt lié aux émissions de titres d'emprunt existantes et prévues. Puisque ces dérivés ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états du résultat net au poste *Autres produits (charges)*.

Nous évaluons les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à leur juste valeur au moyen des valeurs de marché actuelles.

Le coût des services rendus au cours de la période au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est inclus au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net. Les intérêts liés aux actifs et aux obligations de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés au poste *Charges financières* dans les états du résultat net et représentent la désactualisation des intérêts sur les actifs et des obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le taux d'intérêt dépend des conditions de marché existantes au début de l'exercice. Les écarts actuariels pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés au poste *Autres éléments de bénéfice global* dans les états du résultat global au cours de la période où ils se produisent et sont immédiatement comptabilisés dans le déficit.

La date d'évaluation de nos principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est le 31 décembre. Nos actuaires effectuent une évaluation fondée sur les hypothèses de la direction au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des AAPE. L'évaluation actuarielle la plus récente de nos principaux régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2024.

### Régimes de retraite à cotisations définies (CD)

Nous offrons des régimes de retraite CD qui assurent des prestations à certains de nos employés. En vertu de ces régimes, nous avons la responsabilité de cotiser un montant prédéterminé à l'épargne-retraite d'un employé, fondé sur un pourcentage du salaire de cet employé.

Nous comptabilisons un coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi lié aux régimes de retraite CD au moment de la prestation de services par les employés à la société, qui coïncide généralement avec le moment où nos cotisations en trésorerie sont versées. Les nouveaux employés, s'ils sont admissibles, ne peuvent participer qu'aux régimes de retraite CD.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des estimations de dépenses nécessaires pour satisfaire à l'obligation, si l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative. La valeur actualisée est déterminée au moyen d'appréciations actuelles du marché du taux d'actualisation et des risques spécifiques de l'obligation. L'obligation s'accroît au fil du temps, ce qui entraîne des charges d'intérêts qui sont comptabilisées au poste *Charges financières* dans les états du résultat net.

## S) Estimations et jugements clés

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment, sans s'y limiter, notre expérience, les événements en cours, la conjoncture économique et les conditions des marchés des capitaux, comme les taux d'intérêt, l'inflation et le risque de récession, les événements géopolitiques et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. La modification de ces hypothèses peut avoir une incidence sur nos états financiers, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne les tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur, les pertes de crédit attendues et les taux utilisés pour actualiser la valeur des flux de trésorerie. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents. Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

### Estimations

#### Durées d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée représentent une importante proportion de notre total de l'actif. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs, les changements climatiques et nos initiatives en matière de durabilité, de même que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels, pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

#### Acquisitions d'entreprises

Nous utilisons diverses estimations, notamment des coûts de remplacement, des taux de désabonnement et des taux d'actualisation, pour déterminer la juste valeur attribuée aux actifs acquis et aux passifs repris dans le cadre d'acquisitions d'entreprises, plus particulièrement en ce qui concerne les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles.

#### Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation de la rémunération, le taux d'indexation du coût de la vie, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Les hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances concordent avec celles des flux de trésorerie estimatifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'espérance de vie se fonde sur les tables de mortalité canadiennes accessibles au public et est ajustée selon les données antérieures de la société en la matière.

#### Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Nous sommes tenus de faire des estimations ayant une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, y compris des estimations sur les prix de vente spécifiques des produits et services.

#### Dépréciation des actifs non financiers

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation.

#### Impôt différé

Les montants des actifs et des passifs d'impôt différé sont estimés en tenant compte du calendrier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

#### Contrats de location

L'application d'IFRS 16 exige que nous fassions des estimations ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation, ce qui comprend la détermination du taux d'actualisation approprié à utiliser pour évaluer les obligations locatives. Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, actualisés au moyen de notre taux d'emprunt marginal, à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. Notre taux d'emprunt marginal est établi selon les taux d'intérêt sans risque accessibles au public, lesquels sont ajustés en fonction des écarts de taux applicables et de la durée des contrats de location. Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires.

#### Juste valeur des instruments financiers

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les états du résultat net et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice.

#### Éventualités

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cadre desquels les demandeurs réclament des dommages pécuniaires ainsi que d'autres réparations. Les litiges et réclamations en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements, en fonction de l'information alors disponible.

#### Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus d'un contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

## Jugements

### Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

L'établissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi exige l'exercice de jugement. Le taux est établi en fonction du rendement des placements à revenu fixe à long terme de sociétés de première catégorie sur le marché au début de chaque exercice. Il faut une part de jugement considérable afin d'établir les critères d'inclusion des placements à revenu fixe dans la population à partir de laquelle la courbe des taux de rendement est tirée. Les critères les plus importants relativement à la sélection des placements sont, notamment, la taille de l'émission des placements, la qualité du crédit et le repérage des valeurs aberrantes, qui sont exclues.

### Impôt sur le résultat

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé. La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra la résorption des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

### Contrats de location

L'application d'IFRS 16 exige que nous formulions des jugements ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. À la date de passation du contrat, nous déterminons si un contrat comprend

un bien déterminé, si nous avons le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien et si nous avons le droit de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser. Lorsque nous déterminons la durée du contrat de location, nous incluons les périodes couvertes par des options de renouvellement pour lesquelles nous avons la certitude raisonnable qu'elles seront exercées. De façon similaire, nous incluons les périodes couvertes par des options de résiliation pour lesquelles nous avons la certitude qu'elles ne seront pas exercées. Afin d'évaluer si nous avons la certitude raisonnable qu'une option sera exercée, nous tenons compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer les options de renouvellement (ou à ne pas exercer les options de résiliation). Les avantages économiques incluent les coûts liés à la résiliation d'un contrat de location, l'importance des améliorations locatives et l'importance des actifs sous-jacents pour nos activités.

### Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'identification des obligations de prestation contenues dans un contrat et le calendrier de l'exécution des obligations de prestation dans le cadre de contrats à long terme exigent l'exercice d'un jugement. En outre, la détermination des coûts d'obtention d'un contrat, y compris l'identification des coûts marginaux, exige également l'exercice d'un jugement.

### UGT

La détermination des UGT ou des groupes d'UGT aux fins du test de dépréciation exige l'exercice de jugement.

### Éventualités

Il faut exercer un jugement pour déterminer si un litige et une réclamation pourraient entraîner une perte et si une sortie de ressources est probable.

## T) Futures modifications de normes comptables

Les normes comptables et les modifications des normes comptables publiées par l'IASB qui suivent n'ont pas encore été adoptées par BCE.

| Norme                                                                                                                       | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Incidence                                                                       | Date d'entrée en vigueur                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir</b>                                                   | Énonce des exigences et des directives quant à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers, notamment à l'égard : <ul style="list-style-type: none"><li>de la présentation des produits et des charges dans les états consolidés du résultat net (états du résultat net) selon des catégories définies – exploitation, investissement, financement, impôt sur le résultat et activités abandonnées;</li><li>de la présentation de nouveaux sous-totaux dans les états du résultat net – bénéfice d'exploitation et bénéfice avant financement et impôt;</li><li>de la communication d'explications concernant les mesures de la performance définies par la direction et liées à l'état du résultat net;</li><li>du regroupement ou de la ventilation des informations et de l'endroit où elles doivent être présentées (dans les états financiers ou dans les notes annexes);</li><li>de la présentation de certaines charges selon leur nature.</li></ul> IFRS 18 remplace IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i> , mais reprend nombre des exigences d'IAS 1 telles quelles. | Nous évaluons actuellement l'incidence de cette norme.                          | Exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2027. L'application anticipée est autorisée. |
| <b>Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7</b> | Plus particulièrement, ces modifications : <ul style="list-style-type: none"><li>apportent des précisions sur le classement des actifs financiers ayant des caractéristiques liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise et des caractéristiques similaires;</li><li>apportent des précisions sur la date de décomptabilisation des passifs financiers et introduisent une nouvelle méthode comptable pour les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique si certaines conditions sont remplies.</li></ul> Les modifications exigent aussi que des informations supplémentaires soient présentées au sujet des instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui font référence à une éventualité et des placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.                                                                                                                                                                                           | Ces modifications n'auront pas d'incidence importante sur nos états financiers. | Exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026.                                        |

## Note 3 Information sectorielle

Les méthodes comptables utilisées pour la présentation d'information des secteurs sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 2, *Méthodes comptables significatives*. Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance. Par conséquent, nous exploitons et gérons nos secteurs à titre d'unités d'affaires stratégiques organisées par produits et services. Les ventes intersectorielles sont négociées comme si les secteurs étaient sans lien de dépendance.

Nous mesurons la performance de chaque secteur en fonction du BAIIA ajusté, qui correspond aux produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation du secteur. La quasi-totalité de nos coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de nos amortissements, de nos charges financières et de nos autres produits (charges) sont gérés de manière consolidée et ne sont donc pas reflétés dans les résultats sectoriels.

Le 1<sup>er</sup> août 2025, Bell Canada a acquis Ziplly Fiber, le principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique de la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, qui fournit des services sur fil, Internet et de télé à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros de cette région. Les résultats des activités acquises de Ziplly Fiber sont inclus dans un nouveau secteur, Bell SCT États-Unis, depuis la date d'acquisition.

Nos résultats sont donc désormais présentés en trois secteurs : Bell SCT Canada, Bell SCT États-Unis et Bell Média.

La quasi-totalité de nos activités d'exploitation et de nos actifs dans les secteurs Bell SCT Canada et Bell Média sont situés au Canada. Les activités d'exploitation et les actifs dans le secteur Bell SCT États-Unis sont situés aux États-Unis.

Notre secteur Bell SCT Canada offre une vaste gamme de produits et de services de communications aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements partout au Canada. Les produits et services sans fil comprennent des forfaits et des appareils pour les services mobiles de données et de voix et des services de diffusion en continu offerts à l'échelle

nationale. Les produits et les services sur fil incluent des services de données (notamment des services d'accès Internet et de télé sur protocole Internet [télé IP]), des services en nuage, des solutions alimentées par l'IA et des solutions d'affaires), de voix, de diffusion en continu ainsi que d'autres produits et services de communications à notre clientèle résidentielle et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité à la clientèle d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, en 2024, de même que les résultats d'exploitation de notre détaillant national de produits électroniques grand public La Source (Bell) Électronique inc. (La Source). En 2024, Bell a mis progressivement fin aux activités du siège social de La Source et à ses fonctions administratives et a fermé 107 magasins La Source.

Notre secteur Bell SCT États-Unis, composé de Ziplly Fiber, fournit des produits et des services de communications sur fil au moyen d'un réseau combinant des infrastructures de fibre optique et de cuivre à des clients résidentiels, d'affaires et de gros dans la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis. Les produits et les services sur fil incluent des services de données (notamment des services Internet à large bande offrant différentes vitesses et des fonctionnalités à valeur ajoutée, des services Ethernet commerciaux, des services d'accès Internet ou non commuté dédiés, ainsi que d'autres solutions de réseau pour le transport de données), des services voix (services traditionnels et services voix sur protocole Internet [VoIP], y compris des services locaux et interurbains, des communications unifiées en tant que service [UCaaS] et des services vidéo [télé IP]).

Le secteur Bell Média détient un portefeuille d'actifs permettant d'offrir des produits vidéo et audio, des services d'affichage extérieur et des services de médias numériques de choix à une clientèle de partout au Canada.

## Information sectorielle

| Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025                                | Note   | Bell SCT<br>Canada <sup>(1)</sup> | Bell SCT<br>États-Unis <sup>(2)</sup> | Bell<br>SCT   | Bell<br>Média | Éliminations<br>intersectorielles | BCE           |
|-------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------------------------|---------------------------------------|---------------|---------------|-----------------------------------|---------------|
| Produits d'exploitation                                                 |        |                                   |                                       |               |               |                                   |               |
| Produits externes tirés des services                                    |        | 18 000                            | 392                                   | 18 392        | 2 815         | –                                 | 21 207        |
| Produits intersectoriels tirés des services                             |        | 28                                | –                                     | 28            | 339           | (367)                             | –             |
| <b>Produits d'exploitation tirés des services</b>                       |        | <b>18 028</b>                     | <b>392</b>                            | <b>18 420</b> | <b>3 154</b>  | <b>(367)</b>                      | <b>21 207</b> |
| <b>Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits</b>     |        | <b>3 261</b>                      | <b>–</b>                              | <b>3 261</b>  | <b>–</b>      | <b>–</b>                          | <b>3 261</b>  |
| Total des produits externes                                             |        | 21 261                            | 392                                   | 21 653        | 2 815         | –                                 | 24 468        |
| Total des produits intersectoriels                                      |        | 28                                | –                                     | 28            | 339           | (367)                             | –             |
| <b>Total des produits d'exploitation<sup>(3)</sup></b>                  |        | <b>21 289</b>                     | <b>392</b>                            | <b>21 681</b> | <b>3 154</b>  | <b>(367)</b>                      | <b>24 468</b> |
| Coûts d'exploitation                                                    | 5      | (11 584)                          | (221)                                 | (11 805)      | (2 372)       | 367                               | (13 810)      |
| <b>BALIA ajusté<sup>(4)</sup></b>                                       |        | <b>9 705</b>                      | <b>171</b>                            | <b>9 876</b>  | <b>782</b>    | <b>–</b>                          | <b>10 658</b> |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres         | 6      |                                   |                                       |               |               |                                   | (517)         |
| Amortissements                                                          | 18, 20 |                                   |                                       |               |               |                                   | (5 238)       |
| Charges financières                                                     |        |                                   |                                       |               |               |                                   |               |
| Charges d'intérêts                                                      | 7      |                                   |                                       |               |               |                                   | (1 775)       |
| Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 28     |                                   |                                       |               |               |                                   | 102           |
| Perte de valeur d'actifs                                                | 8      |                                   |                                       |               |               |                                   | (1 027)       |
| Profits nets sur placements                                             | 9      |                                   |                                       |               |               |                                   | 5 217         |
| Autres produits                                                         | 10     |                                   |                                       |               |               |                                   | 287           |
| Impôt sur le résultat                                                   | 11     |                                   |                                       |               |               |                                   | (1 193)       |
| <b>Bénéfice net</b>                                                     |        |                                   |                                       |               |               |                                   | <b>6 514</b>  |
| Immobilisations corporelles                                             | 18     | 28 402                            | 4 114                                 | 32 516        | 1 025         | –                                 | 33 541        |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée              | 20     | 6 007                             | 862                                   | 6 869         | 952           | –                                 | 7 821         |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée            | 20     | 8 574                             | 261                                   | 8 835         | 578           | –                                 | 9 413         |
| Goodwill                                                                | 23     | 8 286                             | 3 003                                 | 11 289        | 1 942         | –                                 | 13 231        |
| Dépenses d'investissement                                               |        | 3 153                             | 388                                   | 3 541         | 159           | –                                 | 3 700         |

(1) Comprend toutes les filiales de Bell SCT à l'exception de Zply Fiber et de ses filiales.

(2) Comprend les résultats de Zply Fiber exclusivement.

(3) La quasi-totalité des produits tirés des secteurs Bell SCT Canada et Bell Média est générée au Canada et les produits tirés du secteur Bell SCT États-Unis sont générés aux États-Unis.

(4) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

| Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024                                | Note   | Bell SCT      | Bell Média   | Éliminations<br>intersectorielles | BCE           |
|-------------------------------------------------------------------------|--------|---------------|--------------|-----------------------------------|---------------|
| Produits d'exploitation                                                 |        |               |              |                                   |               |
| Produits externes tirés des services                                    |        | 18 256        | 2 817        | –                                 | 21 073        |
| Produits intersectoriels tirés des services                             |        | 27            | 334          | (361)                             | –             |
| <b>Produits d'exploitation tirés des services</b>                       |        | <b>18 283</b> | <b>3 151</b> | <b>(361)</b>                      | <b>21 073</b> |
| <b>Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits</b>     |        | <b>3 336</b>  | <b>–</b>     | <b>–</b>                          | <b>3 336</b>  |
| Total des produits externes                                             |        | 21 592        | 2 817        | –                                 | 24 409        |
| Total des produits intersectoriels                                      |        | 27            | 334          | (361)                             | –             |
| <b>Total des produits d'exploitation <sup>(1)</sup></b>                 |        | <b>21 619</b> | <b>3 151</b> | <b>(361)</b>                      | <b>24 409</b> |
| Coûts d'exploitation                                                    | 5      | (11 788)      | (2 393)      | 361                               | (13 820)      |
| <b>BAILA ajusté <sup>(2)</sup></b>                                      |        | <b>9 831</b>  | <b>758</b>   | <b>–</b>                          | <b>10 589</b> |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres         | 6      |               |              |                                   | (454)         |
| Amortissements                                                          | 18, 20 |               |              |                                   | (5 041)       |
| Charges financières                                                     |        |               |              |                                   |               |
| Charges d'intérêts                                                      | 7      |               |              |                                   | (1 713)       |
| Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 28     |               |              |                                   | 66            |
| Perte de valeur d'actifs                                                | 8      |               |              |                                   | (2 190)       |
| Profits nets sur placements                                             | 9      |               |              |                                   | 57            |
| Autres charges <sup>(3)</sup>                                           | 10     |               |              |                                   | (362)         |
| Impôt sur le résultat                                                   | 11     |               |              |                                   | (577)         |
| <b>Bénéfice net</b>                                                     |        |               |              |                                   | <b>375</b>    |
| Immobilisations corporelles                                             | 18     | 28 880        | 1 121        | –                                 | 30 001        |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée              | 20     | 6 157         | 887          | –                                 | 7 044         |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée            | 20     | 8 611         | 1 131        | –                                 | 9 742         |
| Goodwill                                                                | 23     | 8 266         | 1 995        | –                                 | 10 261        |
| Dépenses d'investissement                                               |        | 3 746         | 151          | –                                 | 3 897         |

(1) En 2024, nous avons deux secteurs, Bell SCT et Bell Média, et la quasi-totalité de leurs produits était générée au Canada.

(2) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

(3) Nous présentons les montants de la période précédente afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

## Produits des activités ordinaires par gammes de services et de produits

Le tableau suivant présente nos produits des activités ordinaires ventilés par type de services et de produits par secteur.

| Pour les exercices clos les 31 décembre     | 2025          | 2024          |
|---------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Services <sup>(1)</sup></b>              |               |               |
| Services voix et données sans fil           | 7 053         | 7 136         |
| Services de données filaires <sup>(2)</sup> | 8 439         | 8 117         |
| Services voix filaires <sup>(3)</sup>       | 2 520         | 2 672         |
| Services de médias <sup>(4)</sup>           | 2 882         | 2 830         |
| Autres services sur fil                     | 313           | 318           |
| <b>Total des gammes de services</b>         | <b>21 207</b> | <b>21 073</b> |
| <b>Produits <sup>(5)</sup></b>              |               |               |
| Services sans fil                           | 2 634         | 2 715         |
| Services sur fil <sup>(6)</sup>             | 627           | 621           |
| <b>Total des gammes de produits</b>         | <b>3 261</b>  | <b>3 336</b>  |
| <b>Total des produits d'exploitation</b>    | <b>24 468</b> | <b>24 409</b> |

(1) Nos produits tirés des services sont habituellement comptabilisés progressivement.

(2) Les services de données filaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 incluent des produits de 322 millions \$ tirés du secteur Bell SCT États-Unis.

(3) Les services voix filaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 incluent des produits de 70 millions \$ tirés du secteur Bell SCT États-Unis.

(4) Inclut les produits tirés des services directement aux consommateurs de Crave.

(5) Nos produits d'exploitation tirés des produits sont habituellement comptabilisés à un moment précis.

(6) Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025 comprennent les produits tirés d'un contrat de location-financement visant notre première installation d'intelligence artificielle (IA).

## Note 4 Acquisitions et cession d'entreprises

### 2025

#### Acquisition de Ziplly Fiber

Le 1<sup>er</sup> août 2025, Bell Canada a réalisé l'acquisition de Ziplly Fiber, le principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique de la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, en contrepartie d'un montant en trésorerie de 3,64 milliards \$ US (5,01 milliards \$ CA). Cette transaction devrait rehausser le profil de croissance et la position stratégique de Bell Canada en lui permettant de percer le vaste marché sous-exploité de la fibre optique aux

États-Unis, ainsi que d'augmenter son envergure, de diversifier la couverture de ses activités et de générer d'importantes occasions de croissance. Les résultats de Ziplly Fiber sont pris en compte dans notre secteur Bell SCT États-Unis.

La répartition du prix d'acquisition de Ziplly Fiber reflète les estimations provisoires, plus particulièrement en ce qui a trait aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles.

Le tableau suivant présente un résumé de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs et tient compte des ajustements apportés aux estimations provisoires présentées au T3 2025, qui se rapportent principalement aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles et aux passifs d'impôt différé.

|                                                                           | Total        |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Contrepartie en trésorerie versée <sup>(1)</sup>                          | 5 013        |
| Règlement du prêt présumé <sup>(2)</sup>                                  | 103          |
| <b>Coût total à attribuer</b>                                             | <b>5 116</b> |
| Créances clients et autres débiteurs                                      | 96           |
| Charges payées d'avance                                                   | 43           |
| Immobilisations corporelles <sup>(3)</sup>                                | 3 945        |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée <sup>(4)</sup> | 873          |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée              | 263          |
| Actif au titre des avantages postérieurs à l'emploi                       | 20           |
| Dettes fournisseurs et autres passifs                                     | (207)        |
| Passifs sur contrats                                                      | (44)         |
| Dettes à court terme <sup>(5)</sup>                                       | (3)          |
| Dettes à long terme <sup>(5)</sup>                                        | (2 754)      |
| Passifs d'impôt différé                                                   | (257)        |
| Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi                 | (43)         |
| Autres passifs non courants                                               | (4)          |
|                                                                           | 1 928        |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                   | 166          |
| <b>Juste valeur des actifs nets acquis</b>                                | <b>2 094</b> |
| <b>Goodwill <sup>(6)</sup></b>                                            | <b>3 022</b> |

(1) Reflète un profit net de 7 millions \$ provenant du règlement des contrats de change à terme et de la trésorerie désignée comme couverture du coût d'acquisition de Ziplly Fiber. Se reporter à la note 30, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

(2) Le 25 juin 2025, Bell Canada a conclu une entente en vue de prêter à Ziplly Fiber un montant pouvant aller jusqu'à 150 millions \$ US. Le 30 juillet 2025, un premier prélèvement de 75 millions \$ US (103 millions \$ CA) a été effectué par Ziplly Fiber.

(3) Comprend une infrastructure et de l'équipement réseau d'une valeur de 2 973 millions \$, des terrains et des bâtiments d'une valeur de 537 millions \$ et des actifs en cours de construction d'une valeur de 435 millions \$.

(4) Composées principalement de relations clients.

(5) Se reporter à la note 26, *Dettes à long terme*, pour obtenir plus de détails.

(6) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues dont un montant d'environ 1 584 millions \$ est déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'UGT de Bell SCT États-Unis.

Les produits d'exploitation de 392 millions \$ liés à Ziplly Fiber sont inclus dans les états du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les produits d'exploitation de BCE se seraient chiffrés à 25 019 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 si l'acquisition de Ziplly Fiber avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Une perte nette de 87 millions \$ liée à Ziplly Fiber est incluse dans les états du résultat net pour l'exercice clos le

31 décembre 2025 et reflète les coûts liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt de 109 millions \$, avant impôt. Se reporter à la note 26, *Dettes à long terme*, pour obtenir plus de détails. Le bénéfice net de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 aurait été de 6 496 millions \$ si l'acquisition de Ziplly Fiber avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ces montants pro forma rendent compte de la répartition du prix d'achat.

### 2024

#### Acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media

Le 7 juin 2024, Bell Média a réalisé l'acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media Inc., OUTEDGE Media Canada (OUTEDGE), pour une contrepartie en trésorerie de 429 millions \$ (418 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise). L'acquisition

d'OUTEDGE devrait soutenir la stratégie numérique de Bell Média et permettre d'offrir des solutions de marketing multicanal partout au Canada. Les résultats d'OUTEDGE sont inclus dans le secteur Bell Média.

Conformément au consentement négocié avec le Bureau de la concurrence, en avril 2025, Bell Média a cédé 669 panneaux publicitaires au Québec et en Ontario pour un produit de 14 millions \$.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs et reflète les ajustements des estimations provisoires présentées en 2024 principalement à l'égard des immobilisations corporelles et des passifs d'impôt différé.

|                                                            | Total |
|------------------------------------------------------------|-------|
| Contrepartie en trésorerie versée                          | 429   |
| <b>Coût total à attribuer</b>                              | 429   |
| Créances clients et autres débiteurs                       | 40    |
| Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie      | 7     |
| Actifs détenus en vue de la vente                          | 16    |
| Immobilisations corporelles                                | 290   |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée | 17    |
| Autres actifs non courants                                 | 30    |
| Dettes fournisseurs et autres passifs                      | (12)  |
| Passifs sur contrats                                       | (1)   |
| Dettes à court terme                                       | (20)  |
| Passifs détenus en vue de la vente                         | (10)  |
| Dettes à long terme                                        | (100) |
| Passifs d'impôt différé                                    | (41)  |
| Autres passifs non courants                                | (7)   |
|                                                            | 209   |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                    | 11    |
| <b>Juste valeur des actifs nets acquis</b>                 | 220   |
| <b>Goodwill <sup>(1)</sup></b>                             | 209   |

(1) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'UGT de Bell Média.

Des produits d'exploitation de 65 millions \$ liés à OUTEDGE sont compris dans les états du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les produits d'exploitation de BCE se seraient chiffrés à 24 457 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 si l'acquisition d'OUTEDGE avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce montant pro forma rend compte de l'élimination des transactions intersociétés et de la répartition du prix d'achat. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Elle n'aurait pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net si elle avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Acquisition de Stratejm

Le 2 juillet 2024, Bell Canada a acquis Stratejm Inc. (Stratejm) pour une contrepartie en trésorerie de 78 millions \$ (73 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise) et une contrepartie en trésorerie supplémentaire conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de performance. La contrepartie conditionnelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de 20 millions \$. Stratejm tire parti de l'intelligence artificielle pour offrir des solutions de sécurité en tant que service de bout en bout, détecter les menaces en temps réel et y répondre et rationaliser les processus de gestion des incidents. Les résultats de Stratejm sont inclus dans notre secteur Bell SCT Canada.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs et reflète les ajustements des estimations provisoires présentées en 2024 principalement à l'égard des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée.

|                                                            | Total |
|------------------------------------------------------------|-------|
| Contrepartie en trésorerie versée                          | 78    |
| Contrepartie conditionnelle <sup>(1)</sup>                 | 11    |
| <b>Coût total à attribuer</b>                              | 89    |
| Créances clients et autres débiteurs                       | 6     |
| Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie      | 2     |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée | 21    |
| Autres actifs non courants                                 | 1     |
| Dettes fournisseurs et autres passifs                      | (3)   |
| Passifs sur contrats                                       | (7)   |
| Passifs d'impôt différé                                    | (6)   |
|                                                            | 14    |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                    | 5     |
| <b>Juste valeur des actifs nets acquis</b>                 | 19    |
| <b>Goodwill <sup>(2)</sup></b>                             | 70    |

(1) La juste valeur de la contrepartie conditionnelle à la date d'acquisition était estimée à 11 millions \$ (17 millions \$ au 31 décembre 2025).

(2) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'UGT de Bell SCT Canada.

Des produits d'exploitation de 10 millions \$ liés à Stratejm sont compris dans les états du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les produits d'exploitation de BCE se seraient chiffrés à 24 421 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 si l'acquisition de Stratejm avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce montant pro forma rend compte de l'élimination des transactions intersociétés et de la répartition du prix d'achat. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Elle n'aurait pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net si elle avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### Cession proposée de Northwestel

En juin 2024, Bell Canada a conclu une entente en vue de la cession de Northwestel Inc. (Northwestel) à Sixty North Unity, un consortium de communautés autochtones du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 milliard \$, sous réserve d'ajustements. Nous prévoyions initialement que la transaction serait réalisée en 2025 et nous continuons de travailler de concert avec Sixty North Unity en vue de réaliser la clôture de la transaction en 2026. La transaction demeure assujettie à certaines conditions de clôture, notamment l'obtention du financement par Sixty North Unity; par conséquent, rien ne garantit que la transaction se concrétisera ultimement. Les résultats de Northwestel sont inclus dans notre secteur Bell SCT Canada.

## Note 5 Coûts d'exploitation

| Pour les exercices clos les 31 décembre                                                                                            | Note | 2025            | 2024            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-----------------|-----------------|
| Coûts de la main-d'œuvre                                                                                                           |      |                 |                 |
| Salaires et impôts et avantages connexes                                                                                           |      | (3 992)         | (4 134)         |
| Coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants inscrits à l'actif) | 28   | (198)           | (208)           |
| Autres coûts de la main-d'œuvre <sup>(1)</sup>                                                                                     |      | (883)           | (987)           |
| Moins :                                                                                                                            |      |                 |                 |
| Main-d'œuvre inscrite à l'actif                                                                                                    |      | 1 094           | 1 130           |
| <b>Total des coûts de la main-d'œuvre</b>                                                                                          |      | <b>(3 979)</b>  | <b>(4 199)</b>  |
| Coût des ventes <sup>(2)</sup>                                                                                                     |      | (7 720)         | (7 705)         |
| Autres coûts d'exploitation <sup>(3)</sup>                                                                                         |      | (2 111)         | (1 916)         |
| <b>Total des coûts d'exploitation</b>                                                                                              |      | <b>(13 810)</b> | <b>(13 820)</b> |

(1) Les autres coûts de la main-d'œuvre incluent les coûts liés aux entrepreneurs et à l'importation.

(2) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et des autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux technologies de l'information, les honoraires ainsi que les loyers.

Des frais de recherche et développement de 60 millions \$ et de 66 millions \$ sont inclus dans les coûts d'exploitation pour 2025 et 2024, respectivement.

## Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

| Pour les exercices clos les 31 décembre                                          | 2025         | 2024         |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Coûts liés aux indemnités de départ                                              | (380)        | (383)        |
| Coûts liés aux acquisitions et autres <sup>(1)</sup>                             | (137)        | (71)         |
| <b>Total des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres</b> | <b>(517)</b> | <b>(454)</b> |

(1) Comprend des coûts d'acquisition de 67 millions \$ liés à l'acquisition de Zply Fiber. Se reporter à la note 4, *Acquisitions et cession d'entreprises*, pour obtenir plus de détails.

### Coûts liés aux indemnités de départ

Les coûts liés aux indemnités de départ se composent de charges de cessation d'emploi involontaire ou volontaire.

### Coûts liés aux acquisitions et autres

Les coûts liés aux acquisitions et autres se composent des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ d'employés dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos activités d'exploitation, des coûts liés aux litiges et aux décisions liées à la réglementation, lorsque ces coûts sont importants, et autres.

## Note 7 Charges d'intérêts

| Pour les exercices clos les 31 décembre     | 2025    | 2024    |
|---------------------------------------------|---------|---------|
| Charges d'intérêt sur la dette à long terme | (1 718) | (1 623) |
| Charges d'intérêts sur les autres dettes    | (179)   | (233)   |
| Intérêts inscrits à l'actif                 | 122     | 143     |
| Total des charges d'intérêts                | (1 775) | (1 713) |

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme comprennent les charges d'intérêts sur les obligations locatives de 194 millions \$ et de 218 millions \$ en 2025 et en 2024, respectivement.

Les intérêts inscrits à l'actif ont été calculés selon un taux moyen de 4,6 % et de 4,5 % en 2025 et en 2024, respectivement, ce qui reflète le taux d'intérêt moyen pondéré sur le solde de notre dette à long terme.

## Note 8 Perte de valeur d'actifs

### 2025

Au cours du troisième trimestre de 2025, nous avons relevé des indices de dépréciation pour nos services de télé Bell Média, nos marchés de la radio et nos activités d'affichage extérieur, en raison d'une baisse de la demande pour la publicité traditionnelle et des dépenses dans le marché publicitaire linéaire en raison de notre transition au numérique. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de certains groupes d'UGT ainsi que du goodwill pour le groupe d'UGT de Bell Média.

Nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 976 millions \$ relativement aux services de télé et aux marchés de la radio en français et en anglais et à la division de publicité extérieure de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 554 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion, les licences de spectre et autres et les marques; un montant de 250 millions \$ imputé aux droits d'émissions et de longs métrages; un montant de 103 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel et des actifs en cours de construction; un montant de 47 millions \$ imputé aux logiciels; un montant de 18 millions \$ imputé aux charges payées d'avance et aux stocks et un montant de 4 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au

### 2024

Au cours du troisième trimestre de 2024, nous avons relevé des indices de dépréciation pour nos services de télé Bell Média et nos marchés de la radio, en raison d'une nouvelle baisse de la demande et des dépenses dans le marché publicitaire linéaire. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de certains groupes d'UGT ainsi que du goodwill pour le groupe d'UGT de Bell Média.

Nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 958 millions \$ relativement aux services de télé et aux marchés de la radio en français et en anglais de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 627 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et les marques; un montant de 144 millions \$ imputé aux droits d'émissions et de longs métrages; un montant de 85 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel; un montant de 85 millions \$ imputé aux logiciels; un montant de 10 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au titre des marques de commerce et un montant de 7 millions \$ imputé aux charges payées d'avance. Les pertes de valeur ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée

titre des marques de commerce. Les pertes de valeur ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 décembre 2030, au moyen de taux d'actualisation de 9 % à 11 % et de taux de croissance perpétuels de (2) % à 2 %, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Un changement défavorable apporté à l'une de ces hypothèses ou projections pourrait entraîner d'autres charges pour pertes de valeur pour certains groupes d'UGT. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable des UGT concernées s'élevait à 352 millions \$.

Le goodwill de Bell Média n'a subi aucune perte de valeur. Se reporter à la note 23, *Goodwill*, pour obtenir plus de détails.

Nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur additionnelles de 51 millions \$ en 2025 relativement à divers actifs dans notre secteur Bell SCT Canada.

des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 décembre 2029, au moyen de taux d'actualisation de 9 % à 11 % et de taux de croissance perpétuels de (2) % à 0 %, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable des UGT concernées s'élevait à 811 millions \$.

Au T3 2024, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur du goodwill de 1 132 millions \$. Se reporter à la note 23, *Goodwill*, pour obtenir plus de détails.

En outre, en 2024, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 100 millions \$ essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains locaux de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

## Note 9 Profits nets sur placements

### 2025

En 2025, BCE a réalisé la vente précédemment annoncée de la quasi-totalité de ses actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance à a.p.i. ALARM Inc. pour un montant de 170 millions \$. Nous avons reçu un produit de 65 millions \$ et prévoyons recevoir un montant de 25 millions \$ en 2027, et un montant pouvant aller jusqu'à 80 millions \$ sera également obtenu en 2027 si certains objectifs de prestation sont atteints. Un profit sur la vente de 57 millions \$ a été comptabilisé. Se reporter à la note 17, *Actifs et passifs détenus en vue de la vente*, pour obtenir plus de détails.

En 2025, BCE a réalisé la cession précédemment annoncée de sa participation minoritaire dans Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (MLSE). Nous avons comptabilisé un produit brut de 4,7 milliards \$ et un passif d'impôt de 542 millions \$. Un profit sur la vente de 5,2 milliards \$ a été comptabilisé. Se reporter à la note 17, *Actifs et passifs détenus en vue de la vente*, pour obtenir plus de détails.

### 2024

En 2024, nous avons enregistré un profit sur placements de 69 millions \$ lié à une obligation de rachat à la juste valeur de la participation minoritaire dans l'une de nos filiales.

## Note 10 Autres produits (charges)

| Pour les exercices clos les 31 décembre                                                                                                                                                                              | Note   | 2025       | 2024         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------|--------------|
| Profits nets liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt                                                                                                                                                      | 26     | 249        | –            |
| Produits d'intérêts                                                                                                                                                                                                  |        | 79         | 123          |
| Bénéfice (perte) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises                                                                                                         | 17, 21 |            |              |
| Pertes sur placements                                                                                                                                                                                                |        | –          | (247)        |
| Exploitation                                                                                                                                                                                                         |        | 8          | 10           |
| Pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles                                                                                                                         |        | (26)       | (38)         |
| Pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres | 30     | (9)        | (269)        |
| Autres                                                                                                                                                                                                               |        | (14)       | 59           |
| <b>Total des autres produits (charges)</b>                                                                                                                                                                           |        | <b>287</b> | <b>(362)</b> |

### Bénéfice (perte) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises

Nous avons comptabilisé une perte sur placements de 247 millions \$ en 2024, découlant de pertes sur participations mises en équivalence liées à notre quote-part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans MLSE. Se reporter à la note 17, *Actifs et passifs détenus en vue de la vente*, pour obtenir plus de détails.

## Note 11 Impôt sur le résultat

Le tableau suivant présente les composantes importantes de l'impôt sur le résultat déduit du résultat net.

| Pour les exercices clos les 31 décembre                                                       | 2025           | 2024         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------|
| Impôt exigible                                                                                |                |              |
| Impôt exigible                                                                                | (1 084)        | (494)        |
| Positions fiscales incertaines                                                                | 22             | 4            |
| Modification des estimations liées aux périodes antérieures                                   | 11             | 8            |
| Impôt différé                                                                                 |                |              |
| Montant d'impôt différé afférent à la naissance et à la résorption de différences temporaires | (216)          | (120)        |
| Modification des estimations liées aux périodes antérieures                                   | (11)           | (7)          |
| Comptabilisation et utilisation des reports en avant de pertes                                | 85             | 29           |
| Économies d'impôt non comptabilisées antérieurement                                           | –              | 3            |
| <b>Total de l'impôt sur le résultat</b>                                                       | <b>(1 193)</b> | <b>(577)</b> |

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le montant présenté de l'impôt sur le résultat dans les états du résultat net et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de 26,8 % pour 2025 et 2024.

| Pour les exercices clos les 31 décembre                                  | 2025           | 2024          |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------|
| Bénéfice net                                                             | 6 514          | 375           |
| Réintégration de l'impôt sur le résultat                                 | 1 193          | 577           |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat                                     | 7 707          | 952           |
| Taux d'imposition prévu par la loi applicable                            | 26,8 %         | 26,8 %        |
| Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables     | (2 065)        | (255)         |
| Tranche non imposable des profits nets sur placements                    | 850            | 18            |
| Positions fiscales incertaines                                           | 22             | 4             |
| Perte de valeur du goodwill                                              | –              | (303)         |
| Modification des estimations liées aux périodes antérieures              | –              | 1             |
| Tranche non imposable des pertes sur participations mises en équivalence | –              | (66)          |
| Économies d'impôt non comptabilisées antérieurement                      | –              | 3             |
| Autres                                                                   | –              | 21            |
| <b>Total de l'impôt sur le résultat</b>                                  | <b>(1 193)</b> | <b>(577)</b>  |
| <b>Taux d'imposition moyen effectif</b>                                  | <b>15,5 %</b>  | <b>60,6 %</b> |

Le tableau suivant présente l'impôt exigible et différé total lié aux éléments comptabilisés hors des états du résultat net.

| Pour les exercices clos les 31 décembre        | 2025                              |          | 2024                               |             |
|------------------------------------------------|-----------------------------------|----------|------------------------------------|-------------|
|                                                | Autre éléments de bénéfice global | Déficit  | Autres éléments de bénéfice global | Déficit     |
| Impôt exigible                                 | –                                 | 1        | –                                  | –           |
| Impôt différé                                  | (464)                             | 1        | (128)                              | (26)        |
| <b>Total de (la charge) l'économie d'impôt</b> | <b>(464)</b>                      | <b>2</b> | <b>(128)</b>                       | <b>(26)</b> |

Le tableau suivant présente l'impôt différé résultant des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante ainsi que des reports en avant de pertes fiscales.

| Passif net d'impôt différé                                    | Reports en avant de pertes autres qu'en capital | Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée | Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée <sup>(1)</sup> | Obligations locatives <sup>(1)</sup> | Autres      | Total          |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------|----------------|
| <b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>                            | 36                                              | (443)                                      | (1 805)                                                      | (4 069)                                                                                                  | 1 288                                | 220         | (4 773)        |
| États du résultat net                                         | 31                                              | 25                                         | 148                                                          | (213)                                                                                                    | (102)                                | 16          | (95)           |
| Acquisitions d'entreprises                                    | –                                               | (3)                                        | (5)                                                          | (116)                                                                                                    | 32                                   | (2)         | (94)           |
| Autres éléments de (perte globale) bénéfice global            | –                                               | (213)                                      | –                                                            | –                                                                                                        | –                                    | 85          | (128)          |
| Déficit                                                       | –                                               | –                                          | –                                                            | –                                                                                                        | –                                    | (26)        | (26)           |
| Reclassé dans les passifs (actifs) détenus en vue de la vente | –                                               | –                                          | –                                                            | 3                                                                                                        | (3)                                  | –           | –              |
| Autres                                                        | 6                                               | –                                          | –                                                            | 2                                                                                                        | –                                    | –           | 8              |
| <b>31 décembre 2024</b>                                       | 73                                              | (634)                                      | (1 662)                                                      | (4 393)                                                                                                  | 1 215                                | 293         | (5 108)        |
| États du résultat net                                         | <b>84</b>                                       | <b>12</b>                                  | <b>90</b>                                                    | <b>(167)</b>                                                                                             | <b>(88)</b>                          | <b>(73)</b> | <b>(142)</b>   |
| Acquisitions d'entreprises                                    | <b>243</b>                                      | <b>20</b>                                  | <b>(37)</b>                                                  | <b>(520)</b>                                                                                             | <b>12</b>                            | <b>64</b>   | <b>(218)</b>   |
| Autres éléments de perte globale                              | –                                               | (229)                                      | –                                                            | –                                                                                                        | –                                    | (235)       | (464)          |
| Déficit                                                       | –                                               | –                                          | –                                                            | –                                                                                                        | –                                    | 1           | 1              |
| Écarts de conversion nets                                     | (3)                                             | –                                          | –                                                            | 5                                                                                                        | –                                    | –           | 2              |
| Reclassé dans les passifs (actifs) détenus en vue de la vente | –                                               | –                                          | –                                                            | 2                                                                                                        | (2)                                  | –           | –              |
| Autres                                                        | –                                               | –                                          | (4)                                                          | (3)                                                                                                      | –                                    | 9           | 2              |
| <b>31 décembre 2025</b>                                       | <b>397</b>                                      | <b>(831)</b>                               | <b>(1 613)</b>                                               | <b>(5 076)</b>                                                                                           | <b>1 137</b>                         | <b>59</b>   | <b>(5 927)</b> |

(1) Nous présentons les montants de la période précédente afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Au 31 décembre 2025, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 1 636 millions \$.

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 397 millions \$ sur un montant de 1 632 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à expiration en montants annuels variables de 2036 à indéfiniment.
- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé sur un montant de 4 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à expiration en montants annuels variables de 2033 à 2045.

Au 31 décembre 2025, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 54 millions \$, ces pertes pouvant être reportées en avant de façon indéfinie.

Au 31 décembre 2024, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 281 millions \$.

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 73 millions \$ sur un montant de 277 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à expiration en montants annuels variables de 2036 à 2044.
- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé sur un montant de 4 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à expiration en montants annuels variables de 2036 à 2044.

Au 31 décembre 2024, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 55 millions \$, ces pertes pouvant être reportées en avant de façon indéfinie.

## Note 12 Bénéfice par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice net par action ordinaire de base et dilué pour le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.

| Pour les exercices clos les 31 décembre                                               | 2025         | 2024  |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------|
| <b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – de base</b>                 | <b>6 305</b> | 163   |
| Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)                                 | 2,31         | 3,99  |
| <b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)</b>         |              |       |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base                    | 929,1        | 912,3 |
| Exercice présumé d'options sur actions <sup>(1)</sup>                                 | –            | –     |
| <b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)</b> | <b>929,1</b> | 912,3 |

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions tient compte de l'incidence du coût de rémunération futur moyen non comptabilisé des options ayant un effet dilutif. Il exclut les options dont le prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE. Le nombre d'options exclues totalisait 5 503 174 en 2025 et 6 545 819 en 2024.

## Note 13 Créances clients et autres débiteurs

| Pour les exercices clos les 31 décembre                                 | Note | 2025         | 2024         |
|-------------------------------------------------------------------------|------|--------------|--------------|
| Créances clients <sup>(1)</sup>                                         |      | 4 113        | 4 305        |
| Provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires |      | (158)        | (191)        |
| Correction de valeur pour créances douteuses                            | 30   | (164)        | (120)        |
| Actifs d'impôt exigible                                                 |      | 348          | 112          |
| Taxes à la consommation à recouvrer                                     |      | 10           | 7            |
| Autres débiteurs                                                        |      | 325          | 376          |
| <b>Total des créances clients et autres débiteurs</b>                   |      | <b>4 474</b> | <b>4 489</b> |

(1) La note 25, *Dette à court terme*, présente le détail des créances titrisées.

### Créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil

Les créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil représentent les montants dus à la société aux termes des accords de financement d'appareils sans fil qui n'ont pas encore été facturés. La partie courante de ces soldes est prise en compte dans les *Créances clients* au poste *Créances clients et autres débiteurs* dans les états de la situation financière et la partie non courante est comptabilisée au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil.

| Pour les exercices clos les 31 décembre                                                         | Note | 2025         | 2024         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------------|--------------|
| Partie courante                                                                                 |      | 1 076        | 1 063        |
| Partie non courante                                                                             | 22   | 399          | 410          |
| <b>Total des créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil <sup>(1)</sup></b> |      | <b>1 475</b> | <b>1 473</b> |

(1) Exclut une correction de valeur pour créances douteuses et une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires sur la partie courante de 39 millions \$ et de 45 millions \$ aux 31 décembre 2025 et 2024, respectivement, et une correction de valeur pour créances douteuses sur la partie non courante de 11 millions \$ et de 12 millions \$ aux 31 décembre 2025 et 2024, respectivement.

## Note 14 Stocks

| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2025       | 2024       |
|-----------------------------------------|------------|------------|
| Appareils sans fil et accessoires       | 230        | 239        |
| Marchandises et autres                  | 159        | 181        |
| <b>Total des stocks</b>                 | <b>389</b> | <b>420</b> |

Le montant total des stocks passés en charges par la suite dans le coût des ventes se chiffrait à 2 988 millions \$ et à 3 133 millions \$ pour 2025 et 2024, respectivement.

## Note 15 Actifs et passifs sur contrats

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations importantes des soldes des actifs sur contrats et des passifs sur contrats.

| Pour les exercices clos les 31 décembre                                                                                             | Note  | Actifs sur contrats <sup>(1)</sup> |            | Passifs sur contrats |              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------------------------------------|------------|----------------------|--------------|
|                                                                                                                                     |       | 2025                               | 2024       | 2025                 | 2024         |
| Solde d'ouverture aux 1 <sup>ers</sup> janvier                                                                                      |       | 759                                | 735        | 1 124                | 1 088        |
| Produits des activités ordinaires comptabilisés inclus dans les passifs sur contrats au début de l'exercice                         |       | –                                  | –          | (856)                | (834)        |
| Produits des activités ordinaires comptabilisés des passifs sur contrats inclus dans les actifs sur contrats au début de l'exercice |       | 104                                | 102        | –                    | –            |
| Augmentation des passifs sur contrats au cours de l'exercice                                                                        |       | –                                  | –          | 958                  | 895          |
| Augmentation des passifs sur contrats inclus dans les actifs sur contrats au cours de l'exercice                                    |       | (87)                               | (108)      | –                    | –            |
| Augmentation des actifs sur contrats découlant des produits des activités ordinaires comptabilisés au cours de l'exercice           |       | 905                                | 789        | –                    | –            |
| Actifs sur contrats transférés dans les créances clients                                                                            |       | (692)                              | (635)      | 15                   | 20           |
| (Cessions) acquisitions                                                                                                             | 4, 17 | (28)                               | 1          | 47                   | 13           |
| Contrats résiliés transférés dans les créances clients                                                                              |       | (63)                               | (62)       | 9                    | 2            |
| Autres                                                                                                                              |       | (51)                               | (63)       | (51)                 | (60)         |
| <b>Solde de clôture aux 31 décembre</b>                                                                                             |       | <b>847</b>                         | <b>759</b> | <b>1 246</b>         | <b>1 124</b> |

(1) Déduction faite des corrections de valeur pour créances douteuses de 12 millions \$ et de 18 millions \$ au 31 décembre 2025 et 2024, respectivement. Se reporter à la note 30, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

## Note 16 Coûts des contrats

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde des coûts des contrats.

| Pour les exercices clos les 31 décembre                                   | Note | 2025         | 2024         |
|---------------------------------------------------------------------------|------|--------------|--------------|
| Solde d'ouverture aux 1 <sup>ers</sup> janvier                            |      | 1 590        | 1 412        |
| Coûts marginaux d'obtention de contrats et coûts d'exécution des contrats |      | 1 035        | 969          |
| Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation                        |      | (811)        | (791)        |
| Cessions                                                                  | 17   | (6)          | –            |
| <b>Solde de clôture aux 31 décembre</b>                                   |      | <b>1 808</b> | <b>1 590</b> |

Les coûts des contrats sont amortis sur des périodes dont la durée varie de 12 à 84 mois.

## Note 17 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

### Stations de radio de Bell Média

Au cours du premier semestre de 2025, Bell Média a réalisé la vente de la quasi-totalité des 45 stations de radio et actifs connexes. Le produit des stations de radio et des autres actifs liés aux services de radio devrait se chiffrer à 53 millions \$, ce qui donnerait lieu à un profit de 6 millions \$ comptabilisé dans les états du résultat net. Au 31 décembre 2025, Bell Média avait reçu un produit de 44 millions \$ et comptabilisé un profit de 3 millions \$ au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net et une perte de 6 millions \$ au poste *Profits nets sur placements* dans les états

du résultat net. La réalisation de la vente devrait avoir lieu au premier semestre de 2026.

Nos résultats pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 comprennent des produits des activités ordinaires pour ces stations de radio de 9 millions \$ et de 35 millions \$, qui sont comptabilisés dans le secteur Bell Média. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net de 2025 et de 2024.

### Panneaux publicitaires d'OUTEDGE

Le 7 juin 2024, Bell Média a réalisé l'acquisition d'OUTEDGE. Conformément au consentement négocié avec le Bureau de la concurrence, Bell Média devait se départir de 669 panneaux publicitaires au Québec et en Ontario. Le 4 octobre 2024, nous avons conclu un accord visant la vente de ces

panneaux publicitaires. En avril 2025, Bell Média a réalisé la vente des panneaux publicitaires pour un produit net de 14 millions \$, ce qui a donné lieu à un profit de 4 millions \$ comptabilisé au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net.

## Actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance

Au T2 2025, BCE a conclu une entente en vue de vendre la quasi-totalité de ses actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance à a.p.i. ALARM Inc. Le 1<sup>er</sup> octobre 2025, BCE a réalisé la vente précédemment annoncée à a.p.i. ALARM Inc. pour un montant de 170 millions \$. Nous avons reçu un produit de 65 millions \$ et prévoyons recevoir un montant de 25 millions \$ en 2027, et un montant pouvant aller jusqu'à 80 millions \$ sera également obtenu en 2027 si certains objectifs de prestation sont atteints. Un profit sur la vente de 57 millions \$ a également été comptabilisé au poste *Profits nets sur placements* dans les états du résultat net.

Les immobilisations incorporelles comprises dans les actifs détenus en vue de la vente ne sont plus amorties depuis juin 2025.

Nos résultats pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 comprennent les produits des activités ordinaires des actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance de 48 millions \$ et de 69 millions \$, respectivement, et sont comptabilisés dans le secteur Bell SCT Canada. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net de 2025 et de 2024.

## Participation minoritaire dans MLSE

Le 1<sup>er</sup> juillet 2025, BCE a réalisé la cession précédemment annoncée de sa participation minoritaire dans MLSE. Nous avons comptabilisé un produit brut de 4,7 milliards \$ et un passif d'impôt de 542 millions \$. Un profit sur la vente de 5,2 milliards \$ a également été comptabilisé au poste *Profits nets sur placements* dans les états du résultat net.

Un passif net de 493 millions \$ était inclus dans les passifs détenus en vue de la vente dans nos états de la situation financière au 31 décembre 2024, et reflète la quote-part de BCE d'une obligation de racheter à la juste valeur

la participation minoritaire dans MLSE. Depuis le 18 septembre 2024, BCE ne comptabilise plus de bénéfice ou de perte sur sa participation mise en équivalence dans MLSE ni de variation de la juste valeur de l'obligation de racheter la participation minoritaire dans MLSE.

Nos résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprenaient un bénéfice sur participations mises en équivalence de 6 millions \$, comptabilisé au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et des passifs classés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

| Pour les exercices clos les 31 décembre             | Note  | 2025       | 2024         |
|-----------------------------------------------------|-------|------------|--------------|
| <b>Actifs détenus en vue de la vente :</b>          |       |            |              |
| Stations de radio de Bell Média                     |       |            |              |
| Immobilisations corporelles                         | 18    | –          | 12           |
| Immobilisations incorporelles                       | 20    | –          | 26           |
| Goodwill                                            | 23    | –          | 17           |
| Panneaux publicitaires d'OUTEDGE                    |       |            |              |
| Immobilisations corporelles                         | 4, 18 | –          | 22           |
| Immobilisations incorporelles                       | 4, 20 | –          | 3            |
| Autres                                              |       |            |              |
| Créances clients et autres débiteurs                |       | 3          | –            |
| Immobilisations corporelles                         | 18    | 3          | –            |
| Immobilisations incorporelles                       | 20    | 1          | –            |
| <b>Total des actifs détenus en vue de la vente</b>  |       | <b>7</b>   | <b>80</b>    |
| <b>Passifs détenus en vue de la vente :</b>         |       |            |              |
| Participation minoritaire dans MLSE                 | 10    | –          | 493          |
| Stations de radio de Bell Média                     |       |            |              |
| Dettes à long terme                                 |       | –          | 7            |
| Passifs d'impôt différé                             |       | –          | 6            |
| Autres passifs non courants                         |       | –          | 2            |
| Panneaux publicitaires d'OUTEDGE                    |       |            |              |
| Dettes à court terme                                |       | –          | 3            |
| Dettes à long terme                                 |       | –          | 18           |
| Autres                                              |       |            |              |
| Dettes fournisseurs et autres passifs               |       | 3          | –            |
| Dettes à court terme                                |       | 4          | –            |
| Dettes à long terme                                 |       | 3          | –            |
| <b>Total des passifs détenus en vue de la vente</b> |       | <b>10</b>  | <b>529</b>   |
| <b>Actifs nets détenus en vue de la vente</b>       |       | <b>(3)</b> | <b>(449)</b> |

## Note 18 Immobilisations corporelles

| Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025               | Note | Infrastructure<br>et équipement<br>réseau <sup>(1)</sup> | Terrains et<br>bâtiments <sup>(1)</sup> | Actifs en cours<br>de construction | Total         |
|--------------------------------------------------------|------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------|---------------|
| <b>Coût</b>                                            |      |                                                          |                                         |                                    |               |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2025                           |      | 76 151                                                   | 10 161                                  | 2 225                              | 88 537        |
| Entrées                                                |      | 1 983                                                    | 515                                     | 2 080                              | 4 578         |
| Acquisitions d'entreprises                             | 4    | 3 000                                                    | 537                                     | 435                                | 3 972         |
| Transferts                                             |      | 1 163                                                    | 3                                       | (2 149)                            | (983)         |
| Mises hors service et cessions                         |      | (2 791)                                                  | (109)                                   | (5)                                | (2 905)       |
| (Pertes de valeur) reprises comptabilisées en résultat | 8    | (135)                                                    | 12                                      | –                                  | (123)         |
| Reclassées dans les actifs détenus en vue de la vente  | 17   | (1)                                                      | (2)                                     | –                                  | (3)           |
| Écarts de conversion nets                              |      | (23)                                                     | (4)                                     | (5)                                | (32)          |
| <b>31 décembre 2025</b>                                |      | <b>79 347</b>                                            | <b>11 113</b>                           | <b>2 581</b>                       | <b>93 041</b> |
| <b>Amortissement cumulé</b>                            |      |                                                          |                                         |                                    |               |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2025                           |      | 52 681                                                   | 5 855                                   | –                                  | 58 536        |
| Amortissements                                         |      | 3 319                                                    | 542                                     | –                                  | 3 861         |
| Mises hors service et cessions                         |      | (2 764)                                                  | (80)                                    | –                                  | (2 844)       |
| Transferts                                             |      | 9                                                        | (15)                                    | –                                  | (6)           |
| Écarts de conversion nets                              |      | (1)                                                      | –                                       | –                                  | (1)           |
| Autres                                                 |      | (40)                                                     | (6)                                     | –                                  | (46)          |
| <b>31 décembre 2025</b>                                |      | <b>53 204</b>                                            | <b>6 296</b>                            | <b>–</b>                           | <b>59 500</b> |
| <b>Valeur comptable nette</b>                          |      |                                                          |                                         |                                    |               |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2025                           |      | 23 470                                                   | 4 306                                   | 2 225                              | 30 001        |
| 31 décembre 2025                                       |      | 26 143                                                   | 4 817                                   | 2 581                              | 33 541        |

(1) Comprend les actifs au titre du droit d'utilisation. Voir la note 19, *Contrats de location*, pour plus de détails.

| Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024              | Note | Infrastructure<br>et équipement<br>réseau <sup>(1)</sup> | Terrains et<br>bâtiments <sup>(1)</sup> | Actifs en cours<br>de construction | Total         |
|-------------------------------------------------------|------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------|---------------|
| <b>Coût</b>                                           |      |                                                          |                                         |                                    |               |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2024                          |      | 74 676                                                   | 9 805                                   | 2 355                              | 86 836        |
| Entrées                                               |      | 2 092                                                    | 430                                     | 2 107                              | 4 629         |
| Acquisitions d'entreprises                            | 4    | 72                                                       | 184                                     | 10                                 | 266           |
| Transferts                                            |      | 881                                                      | 79                                      | (2 239)                            | (1 279)       |
| Mises hors service et cessions                        |      | (1 484)                                                  | (232)                                   | (8)                                | (1 724)       |
| Pertes de valeur comptabilisées en résultat           | 8    | (85)                                                     | (95)                                    | –                                  | (180)         |
| Reclassées dans les actifs détenus en vue de la vente | 17   | (1)                                                      | (10)                                    | –                                  | (11)          |
| <b>31 décembre 2024</b>                               |      | <b>76 151</b>                                            | <b>10 161</b>                           | <b>2 225</b>                       | <b>88 537</b> |
| <b>Amortissement cumulé</b>                           |      |                                                          |                                         |                                    |               |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2024                          |      | 50 926                                                   | 5 558                                   | –                                  | 56 484        |
| Amortissement                                         |      | 3 245                                                    | 513                                     | –                                  | 3 758         |
| Mises hors service et cessions                        |      | (1 447)                                                  | (214)                                   | –                                  | (1 661)       |
| Autres                                                |      | (43)                                                     | (2)                                     | –                                  | (45)          |
| <b>31 décembre 2024</b>                               |      | <b>52 681</b>                                            | <b>5 855</b>                            | <b>–</b>                           | <b>58 536</b> |
| <b>Valeur comptable nette</b>                         |      |                                                          |                                         |                                    |               |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2024                          |      | 23 750                                                   | 4 247                                   | 2 355                              | 30 352        |
| 31 décembre 2024                                      |      | 23 470                                                   | 4 306                                   | 2 225                              | 30 001        |

(1) Comprend les actifs au titre du droit d'utilisation. Voir la note 19, *Contrats de location*, pour plus de détails.

## Note 19 Contrats de location

### Actifs au titre de droits d'utilisation

Les principaux actifs au titre de droits d'utilisation détenus en vertu des contrats de location conclus par BCE se composent de satellites, de locaux de bureaux, de terrains, d'emplacements de pylônes cellulaires, d'établissements de vente au détail et d'emplacements d'affichage extérieur. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés au poste *Immobilisations corporelles* dans les états de la situation financière.

| Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025               | Note | Infrastructure<br>et équipement<br>réseau | Terrains et<br>bâtiments | Total        |
|--------------------------------------------------------|------|-------------------------------------------|--------------------------|--------------|
| <b>Coût</b>                                            |      |                                           |                          |              |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2025                           |      | 4 421                                     | 4 999                    | 9 420        |
| Entrées                                                |      | 379                                       | 473                      | 852          |
| Transferts                                             |      | (282)                                     | (93)                     | (375)        |
| Acquisitions d'entreprises                             |      | –                                         | 52                       | 52           |
| Résiliation de contrats de location                    |      | (668)                                     | (56)                     | (724)        |
| (Pertes de valeur) reprises comptabilisées en résultat | 8    | (8)                                       | 17                       | 9            |
| Reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente   | 17   | –                                         | (2)                      | (2)          |
| <b>31 décembre 2025</b>                                |      | <b>3 842</b>                              | <b>5 390</b>             | <b>9 232</b> |
| <b>Amortissement cumulé</b>                            |      |                                           |                          |              |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2025                           |      | 2 397                                     | 2 470                    | 4 867        |
| Amortissement                                          |      | 461                                       | 413                      | 874          |
| Transferts                                             |      | (141)                                     | (20)                     | (161)        |
| Résiliation de contrats de location                    |      | (660)                                     | (29)                     | (689)        |
| <b>31 décembre 2025</b>                                |      | <b>2 057</b>                              | <b>2 834</b>             | <b>4 891</b> |
| <b>Valeur comptable nette</b>                          |      |                                           |                          |              |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2025                           |      | 2 024                                     | 2 529                    | 4 553        |
| 31 décembre 2025                                       |      | 1 785                                     | 2 556                    | 4 341        |

| Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024             | Note | Infrastructure<br>et équipement<br>réseau | Terrains et<br>bâtiments | Total        |
|------------------------------------------------------|------|-------------------------------------------|--------------------------|--------------|
| <b>Coût</b>                                          |      |                                           |                          |              |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2024                         |      | 4 271                                     | 4 774                    | 9 045        |
| Entrées                                              |      | 444                                       | 327                      | 771          |
| Transferts                                           |      | (245)                                     | (5)                      | (250)        |
| Acquisitions d'entreprises                           |      | –                                         | 140                      | 140          |
| Résiliation de contrats de location                  |      | (49)                                      | (141)                    | (190)        |
| Pertes de valeur comptabilisées en résultat          | 8    | –                                         | (86)                     | (86)         |
| Reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente | 17   | –                                         | (10)                     | (10)         |
| <b>31 décembre 2024</b>                              |      | <b>4 421</b>                              | <b>4 999</b>             | <b>9 420</b> |
| <b>Amortissement cumulé</b>                          |      |                                           |                          |              |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2024                         |      | 2 103                                     | 2 216                    | 4 319        |
| Amortissement                                        |      | 464                                       | 384                      | 848          |
| Transferts                                           |      | (135)                                     | 2                        | (133)        |
| Résiliation de contrats de location                  |      | (35)                                      | (132)                    | (167)        |
| <b>31 décembre 2024</b>                              |      | <b>2 397</b>                              | <b>2 470</b>             | <b>4 867</b> |
| <b>Valeur comptable nette</b>                        |      |                                           |                          |              |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2024                         |      | 2 168                                     | 2 558                    | 4 726        |
| 31 décembre 2024                                     |      | 2 024                                     | 2 529                    | 4 553        |

## Contrats de location comptabilisés dans le bénéfice net

Le tableau suivant présente les charges liées aux contrats de location comptabilisées dans le bénéfice net.

| Pour les exercices clos les 31 décembre                                                                                      | 2025 | 2024 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|
| Charges d'intérêts sur les obligations locatives                                                                             | 194  | 218  |
| Charges liées aux paiements de loyers variables qui ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des obligations locatives | 112  | 116  |
| Charges liées aux contrats de location liés à des actifs de valeur peu élevée                                                | 77   | 69   |
| Charges liées aux contrats de location à court terme                                                                         | 31   | 31   |

## Contrats de location comptabilisés dans les tableaux des flux de trésorerie

Le total des sorties de trésorerie liées aux contrats de location s'est élevé à 1 537 millions \$ et à 1 567 millions \$ pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, respectivement.

## Paievements de capital au titre d'obligations locatives

Le total des paiements de capital effectués sur les obligations locatives inclus au poste *Remboursements sur la dette à long terme* des tableaux consolidés des flux de trésorerie (tableaux des flux de trésorerie) se sont établis à 1 127 millions \$ et à 1 142 millions \$ pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, respectivement.

## Obligations d'informations à fournir supplémentaires

Se reporter à la note 25, *Dette à court terme*, et à la note 26, *Dette à long terme*, pour connaître les soldes des obligations locatives inclus dans les états de la situation financière.

Se reporter à la note 30, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir une analyse des échéances des obligations locatives.

Se reporter à la note 35, *Engagements et éventualités*, pour obtenir l'information sur les contrats de location conclus, mais qui n'ont pas encore débuté au 31 décembre 2025.

## Note 20 Immobilisations incorporelles

| Pour l'exercice clos le<br>31 décembre 2025           | Note | À durée d'utilité déterminée |                   |                                         |            |               | À durée d'utilité indéterminée |                               |                             |              | Total des immobilisations incorporelles |
|-------------------------------------------------------|------|------------------------------|-------------------|-----------------------------------------|------------|---------------|--------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|--------------|-----------------------------------------|
|                                                       |      | Logiciels                    | Relations clients | Droits d'émissions et de longs métrages | Autres     | Total         | Marques de commerce            | Licences de spectre et autres | Licences de radio-diffusion | Total        |                                         |
| <b>Coût</b>                                           |      |                              |                   |                                         |            |               |                                |                               |                             |              |                                         |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2025                          |      | 12 000                       | 1 818             | 677                                     | 514        | 15 009        | 2 387                          | 6 500                         | 855                         | 9 742        | 24 751                                  |
| Entrées                                               |      | 332                          | –                 | 1 403                                   | 9          | 1 744         | –                              | 6                             | –                           | 6            | 1 750                                   |
| Acquisitions d'entreprises                            | 4    | 64                           | 834               | 23                                      | 1          | 922           | 233                            | 30                            | –                           | 263          | 1 185                                   |
| Transferts                                            |      | 920                          | –                 | –                                       | 13         | 933           | (13)                           | –                             | –                           | (13)         | 920                                     |
| Mises hors service et cessions                        |      | (579)                        | (43)              | –                                       | (35)       | (657)         | –                              | –                             | –                           | –            | (657)                                   |
| Pertes de valeur comptabilisées en résultat           | 8    | (48)                         | (1)               | (250)                                   | (3)        | (302)         | (43)                           | (17)                          | (523)                       | (583)        | (885)                                   |
| Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation    |      | –                            | –                 | (1 105)                                 | –          | (1 105)       | –                              | –                             | –                           | –            | (1 105)                                 |
| Écarts de conversion nets                             |      | (1)                          | (5)               | –                                       | –          | (6)           | (2)                            | –                             | –                           | (2)          | (8)                                     |
| Reclassées dans les actifs détenus en vue de la vente | 17   | –                            | (1)               | –                                       | –          | (1)           | –                              | –                             | –                           | –            | (1)                                     |
| <b>31 décembre 2025</b>                               |      | <b>12 688</b>                | <b>2 602</b>      | <b>748</b>                              | <b>499</b> | <b>16 537</b> | <b>2 562</b>                   | <b>6 519</b>                  | <b>332</b>                  | <b>9 413</b> | <b>25 950</b>                           |
| <b>Amortissement cumulé</b>                           |      |                              |                   |                                         |            |               |                                |                               |                             |              |                                         |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2025                          |      | 6 517                        | 1 185             | –                                       | 263        | 7 965         | –                              | –                             | –                           | –            | 7 965                                   |
| Amortissement                                         |      | 1 225                        | 124               | –                                       | 28         | 1 377         | –                              | –                             | –                           | –            | 1 377                                   |
| Transferts                                            |      | 4                            | –                 | –                                       | –          | 4             | –                              | –                             | –                           | –            | 4                                       |
| Mises hors service et cessions                        |      | (572)                        | (23)              | –                                       | (35)       | (630)         | –                              | –                             | –                           | –            | (630)                                   |
| <b>31 décembre 2025</b>                               |      | <b>7 174</b>                 | <b>1 286</b>      | <b>–</b>                                | <b>256</b> | <b>8 716</b>  | <b>–</b>                       | <b>–</b>                      | <b>–</b>                    | <b>–</b>     | <b>8 716</b>                            |
| <b>Valeur comptable nette</b>                         |      |                              |                   |                                         |            |               |                                |                               |                             |              |                                         |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2025                          |      | 5 483                        | 633               | 677                                     | 251        | 7 044         | 2 387                          | 6 500                         | 855                         | 9 742        | 16 786                                  |
| 31 décembre 2025                                      |      | 5 514                        | 1 316             | 748                                     | 243        | 7 821         | 2 562                          | 6 519                         | 332                         | 9 413        | 17 234                                  |

|                                                       |      | À durée d'utilité déterminée |                   |                                         |      |         | À durée d'utilité indéterminée |                               |                             |       | Total des immobilisations incorporelles |
|-------------------------------------------------------|------|------------------------------|-------------------|-----------------------------------------|------|---------|--------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-------|-----------------------------------------|
|                                                       |      |                              |                   | Droits d'émissions et de longs métrages |      | Total   | Marques de commerce            | Licences de spectre et autres | Licences de radio-diffusion | Total |                                         |
| Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024              | Note | Logiciels                    | Relations clients |                                         |      |         |                                |                               |                             |       |                                         |
| Coût                                                  |      |                              |                   |                                         |      |         |                                |                               |                             |       |                                         |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2024                          |      | 11 345                       | 1 778             | 651                                     | 521  | 14 295  | 2 432                          | 5 949                         | 1 434                       | 9 815 | 24 110                                  |
| Entrées                                               |      | 317                          | –                 | 1 328                                   | 4    | 1 649   | –                              | 553                           | –                           | 553   | 2 202                                   |
| Acquisitions d'entreprises                            | 4    | 4                            | 40                | –                                       | –    | 44      | 4                              | 1                             | –                           | 5     | 49                                      |
| Transferts                                            |      | 1 279                        | –                 | –                                       | –    | 1 279   | –                              | –                             | –                           | –     | 1 279                                   |
| Mises hors service et cessions                        |      | (860)                        | –                 | –                                       | (1)  | (861)   | –                              | –                             | (1)                         | (1)   | (862)                                   |
| Pertes de valeur comptabilisées en résultat           | 8    | (85)                         | –                 | (144)                                   | (10) | (239)   | (49)                           | –                             | (578)                       | (627) | (866)                                   |
| Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation    |      | –                            | –                 | (1 158)                                 | –    | (1 158) | –                              | –                             | –                           | –     | (1 158)                                 |
| Reclassées dans les actifs détenus en vue de la vente | 17   | –                            | –                 | –                                       | –    | –       | –                              | (3)                           | –                           | (3)   | (3)                                     |
| 31 décembre 2024                                      |      | 12 000                       | 1 818             | 677                                     | 514  | 15 009  | 2 387                          | 6 500                         | 855                         | 9 742 | 24 751                                  |
| Amortissement cumulé                                  |      |                              |                   |                                         |      |         |                                |                               |                             |       |                                         |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2024                          |      | 6 193                        | 1 089             | –                                       | 219  | 7 501   | –                              | –                             | –                           | –     | 7 501                                   |
| Amortissement                                         |      | 1 142                        | 96                | –                                       | 45   | 1 283   | –                              | –                             | –                           | –     | 1 283                                   |
| Mises hors service et cessions                        |      | (818)                        | –                 | –                                       | (1)  | (819)   | –                              | –                             | –                           | –     | (819)                                   |
| 31 décembre 2024                                      |      | 6 517                        | 1 185             | –                                       | 263  | 7 965   | –                              | –                             | –                           | –     | 7 965                                   |
| Valeur comptable nette                                |      |                              |                   |                                         |      |         |                                |                               |                             |       |                                         |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2024                          |      | 5 152                        | 689               | 651                                     | 302  | 6 794   | 2 432                          | 5 949                         | 1 434                       | 9 815 | 16 609                                  |
| 31 décembre 2024                                      |      | 5 483                        | 633               | 677                                     | 251  | 7 044   | 2 387                          | 6 500                         | 855                         | 9 742 | 16 786                                  |

## Note 21 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les tableaux suivants présentent un sommaire de l'information financière en ce qui a trait aux entreprises associées et aux coentreprises de BCE. Pour obtenir plus de renseignements sur nos entreprises associées et nos coentreprises, se reporter à la note 36, *Transactions entre parties liées*.

### États de la situation financière

| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2025       | 2024       |
|-----------------------------------------|------------|------------|
| Actifs                                  | 1 473      | 1 531      |
| Passifs                                 | (730)      | (796)      |
| <b>Total de l'actif net</b>             | <b>743</b> | <b>735</b> |
| <b>Quote-part de l'actif net de BCE</b> | <b>396</b> | <b>341</b> |

### États du résultat net

| Pour les exercices clos les 31 décembre                   | Note | 2025      | 2024         |
|-----------------------------------------------------------|------|-----------|--------------|
| Produits                                                  |      | 1 691     | 2 426        |
| Charges                                                   |      | (1 676)   | (2 906)      |
| <b>Total des profits nets (pertes nettes)</b>             |      | <b>15</b> | <b>(480)</b> |
| <b>Quote-part des profits nets (pertes nettes) de BCE</b> | 10   | <b>8</b>  | <b>(237)</b> |

## Note 22 Autres actifs non courants

| Pour les exercices clos les 31 décembre                                      | Note | 2025         | 2024         |
|------------------------------------------------------------------------------|------|--------------|--------------|
| Créances à long terme au titre des plans de financement d'appareils sans fil | 13   | 399          | 410          |
| Créances à long terme                                                        |      | 599          | 430          |
| Actifs dérivés                                                               | 30   | 73           | 224          |
| Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées   | 30   | 1 198        | 877          |
| Placements <sup>(1)</sup>                                                    | 30   | 246          | 225          |
| Autres                                                                       |      | 122          | 123          |
| <b>Total des autres actifs non courants</b>                                  |      | <b>2 637</b> | <b>2 289</b> |

(1) Ces montants ont été donnés en garantie relativement à des obligations liées à certains avantages du personnel et ne peuvent servir à des fins générales.

## Note 23 Goodwill

Les tableaux suivants présentent les détails portant sur les variations de la valeur comptable du goodwill pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024. Les groupes d'UGT de BCE aux fins des tests de dépréciation du goodwill correspondent à nos secteurs à présenter.

| Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 | Note | Bell SCT<br>Canada | Bell SCT<br>États-Unis | Bell Média     | BCE            |
|------------------------------------------|------|--------------------|------------------------|----------------|----------------|
| <b>Coût</b>                              |      |                    |                        |                |                |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2025             |      | 8 266              | –                      | 3 127          | 11 393         |
| Acquisitions et cession                  | 4    | 20                 | 3 022                  | (53)           | 2 989          |
| Écarts de conversion nets                |      | –                  | (19)                   | –              | (19)           |
| <b>31 décembre 2025</b>                  |      | <b>8 286</b>       | <b>3 003</b>           | <b>3 074</b>   | <b>14 363</b>  |
| <b>Cumul des pertes de valeur</b>        |      |                    |                        |                |                |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2025             |      | –                  | –                      | (1 132)        | (1 132)        |
| <b>31 décembre 2025</b>                  |      | <b>–</b>           | <b>–</b>               | <b>(1 132)</b> | <b>(1 132)</b> |
| <b>Valeur comptable nette</b>            |      |                    |                        |                |                |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2025             |      | 8 266              | –                      | 1 995          | 10 261         |
| <b>31 décembre 2025</b>                  |      | <b>8 286</b>       | <b>3 003</b>           | <b>1 942</b>   | <b>13 231</b>  |

| Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 | Note | Bell SCT     | Bell Média     | BCE            |
|------------------------------------------|------|--------------|----------------|----------------|
| <b>Coût</b>                              |      |              |                |                |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2024             |      | 8 099        | 2 843          | 10 942         |
| Acquisitions                             | 4    | 167          | 284            | 451            |
| <b>31 décembre 2024</b>                  |      | <b>8 266</b> | <b>3 127</b>   | <b>11 393</b>  |
| <b>Cumul des pertes de valeur</b>        |      |              |                |                |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2024             |      | –            | –              | –              |
| Pertes de valeur                         | 8    | –            | (1 132)        | (1 132)        |
| <b>31 décembre 2024</b>                  |      | <b>–</b>     | <b>(1 132)</b> | <b>(1 132)</b> |
| <b>Valeur comptable nette</b>            |      |              |                |                |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2024             |      | 8 099        | 2 843          | 10 942         |
| <b>31 décembre 2024</b>                  |      | <b>8 266</b> | <b>1 995</b>   | <b>10 261</b>  |

### Test de dépréciation

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement, au T4, mais aussi plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que le goodwill peut s'être déprécié, en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur, moins les coûts de sortie, et sa valeur d'utilité.

Au T3 2024, en raison d'une baisse persistante de la demande et des dépenses publicitaires dans le marché linéaire du côté des services de télé et des marchés de la radio du secteur Bell Média, nous avons relevé des indices de dépréciation éventuels pour le groupe d'UGT de Bell Média. Une charge pour perte de valeur de 1 132 millions \$ a donc été comptabilisée au poste *Perte de valeur d'actifs* dans les états du résultat net.

### Valeur recouvrable

La valeur recouvrable du groupe d'UGT de Bell SCT Canada correspond à sa valeur d'utilité. La valeur recouvrable de chacun des groupes d'UGT de Bell SCT États-Unis et de Bell Média correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La valeur recouvrable de nos groupes d'UGT est déterminée en actualisant les projections sur cinq ans des flux de trésorerie selon les plans d'affaires revus par la haute direction. Les projections reflètent les attentes de la direction par rapport aux produits des activités ordinaires, au BAIIA ajusté, aux dépenses d'investissement, au fonds de roulement et aux flux de trésorerie d'exploitation sur la base de l'expérience passée et des attentes futures liées à la performance opérationnelle, y compris l'incidence, le cas échéant, des variations des taux d'intérêt et de l'inflation.

Au-delà de la période de cinq ans, les flux de trésorerie font l'objet d'extrapolations selon des taux de croissance perpétuels. Aucun des taux de croissance perpétuels n'excède les taux de croissance historiques à long terme pour les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités.

Les taux d'actualisation sont appliqués aux projections des flux de trésorerie et sont dérivés du coût moyen pondéré du capital pour chaque groupe d'UGT.

Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées pour estimer la valeur recouvrable de nos groupes d'UGT.

| Groupes d'UGT       | Hypothèses utilisées         |                      |
|---------------------|------------------------------|----------------------|
|                     | Taux de croissance perpétuel | Taux d'actualisation |
| Bell SCT Canada     | 1,5 %                        | 7,0 %                |
| Bell SCT États-Unis | 3,5 %                        | 9,0 %                |
| Bell Média          | 0,5 %                        | 10,8 %               |

Nous sommes d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles repose l'estimation de la valeur recouvrable du groupe d'UGT de Bell SCT Canada ne ferait en sorte que sa valeur comptable excède sa valeur recouvrable.

Pour le groupe d'UGT de Bell SCT, une diminution de 1,2 % du taux de croissance perpétuel ou une augmentation de 1,0 % du taux d'actualisation auraient fait en sorte que sa valeur recouvrable soit égale à sa valeur comptable.

Pour le groupe d'UGT de Bell Média, une diminution de 2,1 % du taux de croissance perpétuel ou une augmentation de 1,2 % du taux d'actualisation auraient fait en sorte que sa valeur recouvrable soit égale à sa valeur comptable.

## Note 24 Dettes fournisseurs et autres passifs

| Pour les exercices clos les 31 décembre                | Note | 2025         | 2024         |
|--------------------------------------------------------|------|--------------|--------------|
| Dettes fournisseurs et charges à payer                 |      | 2 817        | 2 961        |
| Rémunération à payer                                   |      | 547          | 543          |
| Coûts liés aux indemnités de départ et autres à payer  |      | 193          | 157          |
| Taxes à la consommation à payer                        |      | 118          | 146          |
| Passifs dérivés                                        | 30   | 76           | 41           |
| Provisions                                             | 27   | 55           | 65           |
| Autres passifs courants                                |      | 586          | 594          |
| <b>Total des dettes fournisseurs et autres passifs</b> |      | <b>4 392</b> | <b>4 507</b> |

## Note 25 Dette à court terme

| Pour les exercices clos les 31 décembre                       | Note | Taux d'intérêt<br>moyen pondéré au<br>31 décembre 2025 | 2025         | 2024         |
|---------------------------------------------------------------|------|--------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Effets à payer <sup>(1)</sup>                                 | 30   | 2,40 %                                                 | 2 566        | 2 203        |
| Emprunts garantis par des créances <sup>(2)</sup>             | 30   | 3,29 %                                                 | 1 594        | 1 600        |
| Accords de financement de fournisseurs à court terme          | 26   | 4,00 %                                                 | 70           | 73           |
| Tranche à court terme de la dette à long terme <sup>(3)</sup> | 26   | 4,10 %                                                 | 1 925        | 3 793        |
| <b>Total de la dette à court terme</b>                        |      |                                                        | <b>6 155</b> | <b>7 669</b> |

(1) Inclut du papier commercial au montant de 1 861 millions \$ US (2 550 millions \$ CA) et de 1 522 millions \$ US (2 190 millions \$ CA) aux 31 décembre 2025 et 2024, respectivement, émis en vertu de notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial américain et couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de contrats de change à terme. Se reporter à la note 30, *Gestion financière et des capitaux*, pour plus de détails.

(2) Les emprunts garantis par des créances totalisaient 1 163 millions \$ US (1 594 millions \$ CA) et 1 112 millions \$ US (1 600 millions \$ CA) aux 31 décembre 2025 et 2024, respectivement, et ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de contrats de change à terme. Se reporter à la note 30, *Gestion financière et des capitaux*, pour plus de détails.

(3) La tranche à court terme de la dette à long terme comprend la tranche courante des obligations locatives de 933 millions \$ et de 1 088 millions \$ aux 31 décembre 2025 et 2024, respectivement.

### Créances titrisées

Notre programme de créances titrisées est comptabilisé à titre d'emprunt renouvelable à taux variable garanti par certaines créances clients. Le programme de titrisation comprend un coût de financement qui varie en fonction de notre performance par rapport à certaines cibles de rendement en matière de développement durable.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur notre programme de créances titrisées pour les exercices 2025 et 2024.

| Pour les exercices clos les 31 décembre                                    | 2025   | 2024   |
|----------------------------------------------------------------------------|--------|--------|
| Taux d'intérêt moyen tout au long de l'exercice                            | 3,78 % | 5,50 % |
| Créances titrisées                                                         | 3 470  | 3 405  |
| Montant maximal disponible dans le cadre de notre programme de titrisation | 2 300  | 2 300  |

Aux termes de notre programme de titrisation, qui viendra à échéance en juin 2027, sauf si nous y mettons fin avant cette date d'échéance, nous continuons de gérer les créances clients et les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil. Le droit des prêteurs à l'égard du recouvrement de ces créances a priorité de rang sur notre droit, ce qui veut dire que nous sommes exposés à certains risques de non-paiement à l'égard des montants titrisés.

Nous avons fourni divers rehaussements de crédit, comme le surdimensionnement et la subordination de nos droits conservés.

Les prêteurs n'ont aucun autre recours relativement à nos autres actifs dans l'éventualité d'un défaut de paiement par des clients.

## Facilités de crédit

Bell Canada peut émettre des effets en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 3,0 milliards \$, en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant maximal des effets ne dépasse jamais 3,5 milliards \$ en dollars canadiens.

Le 23 septembre 2025, Bell Canada a conclu une entente de prêts à terme non garantis de 500 millions \$ US (692 millions \$ CA) afin de financer certaines transactions aux États-Unis. Le 26 septembre 2025, un montant de 500 millions \$ US (697 millions \$ CA) avait été prélevé aux termes de cette entente de prêts. Le prêt à terme est remboursable à l'échéance en septembre 2032. L'entente de prêts a été désignée comme couverture de l'investissement net de l'investissement de Bell Canada dans Zply Fiber. Se reporter à la note 30, *Gestion financière et des capitaux*, pour plus de détails.

Le 14 avril 2025, Bell Canada a conclu une entente de prêts à terme non garantis engagés de 700 millions \$ US (972 millions \$ CA) afin de financer certaines obligations d'achat. Un premier prélèvement d'un montant de 228 millions \$ US (315 millions \$ CA) a été effectué le 29 avril 2025. Le 19 août 2025, un deuxième prélèvement d'un montant de 148 millions \$ US (206 millions \$ CA) a été effectué. Le 4 novembre 2025, un troisième

prélèvement d'un montant de 111 millions \$ US (157 millions \$ CA) a été effectué. Après la clôture du trimestre, le 28 janvier 2026, un quatrième prélèvement d'un montant de 102 millions \$ US (139 millions \$ CA) a été effectué. Les prêts à terme sont remboursables en plusieurs versements périodiques qui seront effectués de juillet 2026 jusqu'à l'échéance de la facilité de crédit, en avril 2029. Les prélèvements ont été couverts contre les fluctuations des taux de change.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2024, Bell Canada a conclu une lettre d'engagement (lettre d'engagement) visant une facilité de prêt à terme non garantie (facilité liée à Zply) libellée en dollars américains d'un montant de 3 700 millions \$ (5 048 millions \$ CA) sur laquelle elle pouvait prélever des montants pour financer l'acquisition de Zply Fiber. Au T1 2025, conformément aux modalités de la lettre d'engagement, Bell Canada a effectué des réductions de 965 millions \$ US (1 387 millions \$ CA) du montant total de la lettre d'engagement. Le 15 avril 2025, Bell Canada a effectué d'autres réductions de 225 millions \$ US (314 millions \$ CA) du montant total de la lettre d'engagement. Le 2 juillet 2025, Bell Canada a résilié la facilité liée à Zply et annulé le montant total restant de 2 510 millions \$ US (3 419 millions \$ CA) de la lettre d'engagement en raison de la cession précédemment annoncée de sa participation minoritaire dans MLSE.

Le tableau suivant présente un sommaire du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2025.

|                                                                                                     | Montant total disponible | Prélevé      | Lettres de crédit | Emprunts sous forme de papier commercial | Montant disponible net |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------|-------------------|------------------------------------------|------------------------|
| <b>Facilités de crédit engagées</b>                                                                 |                          |              |                   |                                          |                        |
| Facilités de crédit renouvelable et liées à l'expansion non garanties <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup> | 4 000                    | –            | –                 | 2 550                                    | 1 450                  |
| Facilité de prêt à terme non garantie engagée                                                       | 960                      | 668          | –                 | –                                        | 292                    |
| Facilité de prêt à terme non garantie                                                               | 686                      | 686          | –                 | –                                        | –                      |
| Facilités de crédit non renouvelables et non garanties                                              | 641                      | 55           | –                 | –                                        | 586                    |
| Autres                                                                                              | 106                      | –            | 71                | –                                        | 35                     |
| <b>Total des facilités de crédit engagées</b>                                                       | <b>6 393</b>             | <b>1 409</b> | <b>71</b>         | <b>2 550</b>                             | <b>2 363</b>           |
| <b>Facilités de crédit non engagées</b>                                                             |                          |              |                   |                                          |                        |
| Bell Canada                                                                                         | 1 840                    | –            | 604               | –                                        | 1 236                  |
| <b>Total des facilités de crédit non engagées</b>                                                   | <b>1 840</b>             | <b>–</b>     | <b>604</b>        | <b>–</b>                                 | <b>1 236</b>           |
| <b>Total des facilités de crédit engagées et non engagées</b>                                       | <b>8 233</b>             | <b>1 409</b> | <b>675</b>        | <b>2 550</b>                             | <b>3 599</b>           |

(1) La facilité de crédit renouvelable engagée de 2,7 milliards \$ de Bell Canada vient à échéance en décembre 2030 et sa facilité de crédit engagée liée à l'expansion de 1,3 milliard \$ vient à échéance en décembre 2028.

(2) Au 31 décembre 2025, les emprunts sous forme de papier commercial de Bell Canada incluaient un montant de 1 861 millions \$ US (2 550 millions \$ CA). Le poste *Dettes à court terme* comprend la totalité du papier commercial en cours de Bell Canada.

## Restrictions

Certaines de nos conventions de crédit :

- nous obligent à respecter des ratios financiers précis;
- nous obligent à offrir de rembourser et d'annuler les conventions de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions de crédit.

## Note 26 Dette à long terme

| Pour les exercices clos les 31 décembre                                      | Note | Taux d'intérêt<br>moyen pondéré au<br>31 décembre 2025 | Échéance  | 2025          | 2024          |
|------------------------------------------------------------------------------|------|--------------------------------------------------------|-----------|---------------|---------------|
| Titres d'emprunt                                                             |      |                                                        |           |               |               |
| Acte de fiducie de 1997 <sup>(1)</sup>                                       |      | 4,42 %                                                 | 2026–2055 | 17 502        | 20 273        |
| Acte de fiducie de 1976                                                      |      | 9,38 %                                                 | 2027–2054 | 975           | 975           |
| Acte de fiducie américain de 2016 <sup>(2)</sup>                             |      | 4,37 %                                                 | 2032–2054 | 7 840         | 9 445         |
| Acte de fiducie de 1996 (débitures subordonnées)                             |      | 8,21 %                                                 | 2026–2031 | 275           | 275           |
| Acte de fiducie canadien de 2025<br>(débitures subordonnées)                 |      | 5,63 %                                                 | 2055      | 1 250         | –             |
| Acte de fiducie américain de 2025 (débitures<br>subordonnées) <sup>(3)</sup> |      | 6,94 %                                                 | 2055      | 3 088         | –             |
| Obligations locatives                                                        |      | 4,24 %                                                 | 2026–2069 | 4 309         | 4 591         |
| Prêts commerciaux liés à Bell Mobilité <sup>(4)</sup>                        |      |                                                        |           | –             | 863           |
| Facilité de prêt à terme non garantie engagée <sup>(5)</sup>                 |      | 4,40 %                                                 | 2026–2029 | 668           | –             |
| Facilité de prêt à terme non garantie <sup>(6)</sup>                         |      | 5,38 %                                                 | 2032      | 686           | –             |
| Accords de financement de fournisseurs                                       |      | 4,00 %                                                 | 2026–2030 | 165           | 197           |
| Autres                                                                       |      |                                                        |           | 312           | 243           |
| <b>Total de la dette</b>                                                     |      |                                                        |           | <b>37 070</b> | <b>36 862</b> |
| Escompte non amorti, montant net                                             |      |                                                        |           | (8)           | (29)          |
| Frais d'émission de titres d'emprunt non amortis                             |      |                                                        |           | (163)         | (132)         |
| Moins : tranche à court terme                                                |      |                                                        |           |               |               |
| Accords de financement de Fournisseurs                                       | 25   |                                                        |           | (70)          | (73)          |
| Dette à long terme                                                           | 25   |                                                        |           | (1 925)       | (3 793)       |
| <b>Total de la dette à long terme</b>                                        |      |                                                        |           | <b>34 904</b> | <b>32 835</b> |

(1) Aux 31 décembre 2025 et 2024, le taux fixe d'une tranche de 1 995 millions \$ et d'une tranche de 1 300 millions \$, respectivement, a été échangé contre un taux variable au moyen de swaps de taux d'intérêt. Aux 31 décembre 2025 et 2024, le taux fixe d'une tranche de 525 millions \$ a été échangé contre un taux variable au moyen de swaps de taux d'intérêt différés à compter de 2028. Se reporter à la note 30, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

(2) Aux 31 décembre 2025 et 2024, les billets émis en vertu de l'acte de fiducie américain de 2016 représentaient des montants totaux respectifs de 5 706 millions \$ US et 6 550 millions \$ US et étaient couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. Se reporter à la note 30, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

(3) Au 31 décembre 2025, les billets émis en vertu de l'acte de fiducie américain de 2025 (débitures subordonnées) représentaient un montant total de 2 250 millions \$ US et étaient couverts contre les fluctuations de change et de taux d'intérêt au moyen de swaps de devises, de swaps de taux d'intérêt et de swaps de devises et de taux d'intérêt. Se reporter à la note 30, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

(4) En 2025, Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) a remboursé par anticipation les prêts de 600 millions \$ US contractés dans le cadre de l'entente de prêts commerciaux à Bell Mobilité. L'entente de prêts était couverte contre les fluctuations des taux de change. Se reporter à la note 30, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

(5) Au 31 décembre 2025, les prêts contractés dans le cadre de la facilité de prêt à terme non garantie engagée représentaient un montant total de 487 millions \$ US et ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises. Se reporter à la note 30, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

(6) Au 31 décembre 2025, les prêts contractés dans le cadre de la facilité de prêt à terme non garantie représentaient un montant total de 500 millions \$ US afin de couvrir partiellement le risque de change lié au dollar américain relatif à notre investissement net dans Zply Fiber. Se reporter à la note 30, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

Les titres d'emprunt de Bell Canada ont été émis en dollars canadiens, à l'exception des titres d'emprunt émis en vertu de l'acte de fiducie américain de 2016 et de l'acte de fiducie américain de 2025 (débitures subordonnées), qui ont été émis en dollars américains. Tous les titres d'emprunt ont été émis

à un taux fixe. Nous avons conclu des instruments dérivés sur taux d'intérêt et sur devises et taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt, comme il est indiqué à la note 30, *Gestion financière et des capitaux*.

### Accords de financement de fournisseurs

Les accords de financement de fournisseurs sont des ententes en vertu desquelles une personne qui fournit du financement verse, à un fournisseur parti à l'accord, des montants se rapportant à des factures que BCE doit payer et reçoit en contrepartie le règlement de la part de BCE à une date

ultérieure. Ces accords ont une durée moyenne de 5 ans, alors que les dettes fournisseurs comparables ont des modalités de paiement allant de 30 à 60 jours.

### Restrictions

Certaines de nos conventions de titres d'emprunt :

- nous imposent des clauses restrictives et prévoient des tests de nouvelle émission;
- nous obligent à faire une offre de rachat de certaines séries de titres d'emprunt à la suite d'un événement donnant lieu à un changement de contrôle, comme il est défini dans les conventions de titres d'emprunt pertinentes.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions de titres d'emprunt.

Tous les titres d'emprunt en circulation ont été émis aux termes d'actes de fiducie, étaient non garantis, mais sont cautionnés par BCE. Tous les titres d'emprunt ont été émis en séries, et certaines séries sont rachetables au gré de Bell Canada avant l'échéance, au prix, au moment et aux conditions précisés pour chaque série.

## 2025

Le 8 décembre 2025, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, l'entière part de ses débentures à moyen terme (MTN), série M-41, à 3,55 %, dont le solde du capital s'établissait à 750 millions \$, pour un prix de rachat total de 750 millions \$. Nous avons comptabilisé des coûts de 1 million \$ liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net, qui découlent principalement des pertes liées au dénouement de la fixation du taux des obligations.

Le 28 août 2025, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, tous les billets à terme garantis et liés aux revenus de réseaux de fibre optique (billets à terme) initialement émis par Zply Fiber, dont le solde de capital s'établissait à 1 594 millions \$ US (2 192 millions \$ CA), pour un prix de rachat total de 1 672 millions \$ US (2 300 millions \$ CA). Nous avons comptabilisé des coûts de 109 millions \$ liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net. Ces coûts comprenaient des ajustements aux estimations provisoires de la juste valeur attribuée aux billets à terme. Se reporter à la note 4, *Acquisitions et cession d'entreprises*, pour obtenir plus de détails.

Le 20 août 2025, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, tous les billets de financement garantis et liés aux revenus de réseaux de fibre optique (billets de financement) initialement émis par Zply Fiber, dont le solde de capital s'établissait à 367 millions \$ US (509 millions \$ CA), pour un prix de rachat total de 367 millions \$ US (509 millions \$ CA).

Le 19 août 2025, Bell Canada a racheté, sur le marché libre, un montant en capital de 7 millions \$ de ses débentures MTN, série M-55, à 4,05 %, dont le solde de capital s'établissait à 90 millions \$ et qui venaient à échéance le 17 mars 2051, pour un prix de rachat en trésorerie de 6 millions \$. Nous avons comptabilisé des profits de 1 million \$ liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net, qui découlent principalement de l'escompte de juste valeur, contrebalancé par la comptabilisation de frais d'émission non amortis liés à ces titres d'emprunt.

Le 14 août 2025, Bell Canada a émis, en vertu de son acte de fiducie de 1997 :

- des débentures MTN, série M-64, à 3,65 %, dont le montant en capital s'établit à 400 millions \$ et qui viennent à échéance le 14 août 2029;
- des débentures MTN, série M-65, à 4,30 %, dont le montant en capital s'établit à 500 millions \$ et qui viennent à échéance le 14 mars 2033;
- des débentures MTN, série M-66, à 4,70 %, dont le montant en capital s'établit à 600 millions \$ et qui viennent à échéance le 14 mars 2036;
- des débentures MTN, série M-67, à 5,25 %, dont le montant en capital s'établit à 500 millions \$ et qui viennent à échéance le 14 août 2055.

À la suite de l'acquisition de Zply Fiber, le 1<sup>er</sup> août 2025, Bell Canada a pris en charge le solde de la dette de Zply Fiber de 1,94 milliard \$ US (2,68 milliards \$ CA).

Le 30 juin 2025, Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) a remboursé par anticipation les prêts de 600 millions \$ US (819 millions \$ CA) contractés dans le cadre de l'entente de prêts commerciaux à Bell Mobilité. L'entente de prêts était couverte contre les fluctuations des taux de change. Se reporter à la note 30, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

Le 12 juin 2025, Bell Canada a racheté, dans le cadre d'offres publiques de rachat :

- un montant en capital de 105 millions \$ de ses débentures MTN, série M-39, à 4,35 %, dont le solde de capital s'établissait à 500 millions \$ et qui viennent à échéance le 18 décembre 2045;
- un montant en capital de 100 millions \$ de ses débentures MTN, série M-45, à 4,45 %, dont le solde de capital s'établissait à 500 millions \$ et qui viennent à échéance le 27 février 2047;
- un montant en capital de 35 millions \$ de ses débentures MTN, série M-51, à 3,50 %, dont le solde de capital s'établissait à 119 millions \$ et qui viennent à échéance le 30 septembre 2050;

- un montant en capital de 460 millions \$ de ses débentures MTN, série M-55, à 4,05 %, dont le solde de capital s'établissait à 550 millions \$ et qui viennent à échéance le 17 mars 2051;

pour un prix de rachat total en trésorerie de 602 millions \$.

En raison de ces offres publiques de rachat en espèces, nous avons comptabilisé au T2 2025 des profits de 91 millions \$ liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net, qui découlent principalement de l'escompte de juste valeur, contrebalancé par la comptabilisation de frais d'émission non amortis liés à ces titres d'emprunt.

Le 27 mars 2025, Bell Canada a racheté, dans le cadre d'offres publiques de rachat :

- un montant en capital de 174 millions \$ US (249 millions \$ CA) de ses billets de série US-2, à 4,300 %, dont le solde de capital s'établissait à 600 millions \$ US (856 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 29 juillet 2049;
- un montant en capital de 79 millions \$ US (112 millions \$ CA) de ses billets de série US-4, à 3,650 %, dont le solde de capital s'établissait à 500 millions \$ US (713 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 17 mars 2051;
- un montant en capital de 183 millions \$ US (261 millions \$ CA) de ses billets de série US-5, à 2,150 %, dont le solde de capital s'établissait à 600 millions \$ US (856 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2032;
- un montant en capital de 191 millions \$ US (273 millions \$ CA) de ses billets de série US-6, à 3,200 %, dont le solde de capital s'établissait à 650 millions \$ US (927 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2052;
- un montant en capital de 217 millions \$ US (310 millions \$ CA) de ses billets de série US-7, à 3,650 %, dont le solde de capital s'établissait à 750 millions \$ US (1 070 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 août 2052;

pour un prix de rachat total en trésorerie de 633 millions \$ US (903 millions \$ CA).

De plus, à la même date, Bell Canada a racheté, dans le cadre d'une offre publique de rachat, un montant en capital de 1 131 millions \$ de ses débentures MTN, série M-51, à 3,50 %, dont le solde de capital s'établissait à 1 250 millions \$ et qui viennent à échéance le 30 septembre 2050, pour un prix de rachat en trésorerie de 896 millions \$.

En raison de ces offres publiques de rachat en espèces, nous avons comptabilisé au T1 2025 des profits de 266 millions \$ liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net, qui découlent principalement de l'escompte de juste valeur, contrebalancé par la comptabilisation de frais d'émission non amortis liés à ces titres d'emprunt et par les pertes sur les swaps de devises et de taux d'intérêt dénoués.

Le 27 mars 2025, Bell Canada a émis, en vertu de l'acte de fiducie canadien des débentures subordonnées daté du 27 mars 2025, modifié de temps à autre (l'acte de fiducie canadien des débentures subordonnées de 2025), des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série C (billets de série C), échéant le 27 mars 2055, dont le montant de capital s'établit à 1 250 millions \$ et qui portent initialement intérêt au taux annuel de 5,625 % avec rajustement tous les cinq ans à compter du 27 mars 2030 à un taux annuel correspondant au taux de rendement des titres du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré d'une marge de 2,950 %, à la condition que le rajustement du taux d'intérêt au cours de toute période de cinq ans ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 5,625 %. Bell Canada peut rembourser les billets de série C, en tout ou en partie, à un prix de remboursement équivalent à 100 % du montant en capital total à compter de la première date de rajustement applicable.

Le 18 février 2025, Bell Canada a émis, en vertu de l'acte de fiducie américain des débentures subordonnées daté du 18 février 2025, modifié de temps à autre (l'acte de fiducie américain des débentures subordonnées de 2025), des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série A (billets de série A), échéant le 15 septembre 2055, dont le montant de capital s'établit à 1 000 millions \$ US (1 416 millions \$ CA) et qui portent initialement intérêt au taux annuel de 6,875 % avec rajustement tous les cinq ans à compter du 15 septembre 2030 à un taux annuel correspondant au taux des bons du Trésor américain à cinq ans, majoré d'une marge de 2,390 %, à la condition que le rajustement du taux d'intérêt au cours de toute période de cinq ans ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 6,875 %. En outre, à la même date, Bell Canada a émis, en vertu de l'acte de fiducie américain des débentures subordonnées de 2025, des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série B (billets de série B), échéant le 15 septembre 2055, dont le solde du capital s'établit à 1 250 millions \$ US (1 771 millions \$ CA) et qui portent initialement intérêt au taux annuel de 7,000 % avec rajustement tous les cinq ans à compter du 15 septembre 2035 à un taux annuel correspondant au taux des bons du Trésor américain à cinq ans, majoré d'une marge de 2,363 %, à la condition que le rajustement du taux d'intérêt au cours de toute période de cinq ans ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 7,000 %. Bell Canada peut rembourser les billets de série A et B, en tout ou en partie, à un prix de remboursement équivalent à 100 % du montant en capital total à compter de la première date de rajustement applicable. Les billets de série A et B ont été couverts contre les fluctuations de change et de taux d'intérêt au moyen de swaps de devises échéant en 2025, de swaps de taux d'intérêt échéant en 2030 et 2035, et de swaps de devises et de taux d'intérêt échéant en 2030 et 2035. Se reporter à la note 30, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

## 2024

Le 24 mai 2024, Bell Canada a émis, en vertu de son acte de fiducie de 1997, des débentures MTN, série M-61, à 5,60 %, dont le solde du capital s'établit à 400 millions \$ et qui viennent à échéance le 11 août 2053. Les débentures de série M-61 ont été émises dans le cadre de la réouverture d'une série de débentures MTN existante. De plus, à la même date, Bell Canada a émis, en vertu de son acte de fiducie de 1997, des débentures MTN, série M-63, à 5,15 %, dont le solde du capital s'établit à 1,1 milliard \$ et qui viennent à échéance le 24 août 2034.

Le 15 février 2024, Bell Canada a émis, en vertu de son acte de fiducie de 2016, des billets, série US-9, à 5,200 %, dont le solde du capital s'établit à 700 millions \$ US (942 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le

Les débentures MTN de série M-64, M-65, M-66, M-67 et les billets de série A, B et C sont totalement et inconditionnellement garantis par BCE.

Après la clôture de l'exercice, le 12 février 2026, Bell Canada a émis, en vertu de l'acte de fiducie des débentures subordonnées canadiennes de 2025, des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série D (billets de série D), échéant le 12 mai 2056, dont le solde du capital s'établit à 750 millions \$ et qui portent initialement intérêt au taux annuel de 5,375 % avec rajustement tous les cinq ans à compter du 12 mai 2031 à un taux annuel correspondant au taux de rendement des titres du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré d'une marge de 2,388 %, à la condition que le rajustement du taux d'intérêt au cours de toute période de cinq ans ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 5,375 %. En outre, à la même date, Bell Canada a émis, en vertu de l'acte de fiducie des débentures subordonnées canadiennes de 2025, des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série E (billets de série E), échéant le 12 mai 2056, dont le solde du capital s'établit à 750 millions \$ et qui portent initialement intérêt au taux annuel de 5,875 % avec rajustement tous les cinq ans à compter du 12 mai 2036 à un taux annuel correspondant au taux de rendement des titres du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré d'une marge de 2,440 %, à la condition que le rajustement du taux d'intérêt au cours de toute période de cinq ans ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 5,875 %. Bell Canada peut rembourser les billets de série D et E, en tout ou en partie, à un prix de remboursement équivalent à 100 % du montant en capital total à compter de la première date de rajustement applicable.

15 février 2034. Les billets de série US-9 ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. De plus, à la même date, Bell Canada a émis, en vertu de son acte de fiducie de 2016, des billets, série US-10, à 5,550 %, dont le solde du capital s'établit à 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2054. Les billets de série US-10 ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. Se reporter à la note 30, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

Les débentures MTN, série M-61 et série M-63, et les billets, série US-9 et série US-10, sont totalement et inconditionnellement garantis par BCE.

## Note 27 Provisions

| Pour l'exercice clos le 31 décembre | Note | OMHS       | Autres <sup>(1)</sup> | Total      |
|-------------------------------------|------|------------|-----------------------|------------|
| 1 <sup>er</sup> janvier 2025        |      | 161        | 192                   | 353        |
| Entrées                             |      | 25         | 28                    | 53         |
| Utilisation                         |      | (7)        | (34)                  | (41)       |
| Reprises                            |      | (1)        | (11)                  | (12)       |
| <b>31 décembre 2025</b>             |      | <b>178</b> | <b>175</b>            | <b>353</b> |
| Montant courant                     | 24   | 29         | 26                    | 55         |
| Montant non courant                 | 29   | 149        | 149                   | 298        |
| <b>31 décembre 2025</b>             |      | <b>178</b> | <b>175</b>            | <b>353</b> |

(1) La colonne Autres comprend les provisions liées aux questions environnementales et juridiques et aux locaux vacants et les autres provisions.

Les OMHS reflètent les meilleures estimations de la direction quant aux coûts futurs attendus de la remise en état des locaux actuellement loués à leur état initial avant la date de passation du contrat. Les sorties de trésorerie associées à nos passifs au titre des OMHS devraient habituellement

être effectuées aux dates de remise en état des actifs auxquels elles se rapportent et dont la nature est à long terme. Le moment et l'ampleur des travaux de remise en état qui seront nécessaires pour ces emplacements sont incertains.

## Note 28 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

### Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite PD, des régimes de retraite CD et des AAPE.

Nous gérons nos régimes de retraite PD et CD en respectant les lois canadiennes et américaines, lesquelles prescrivent des exigences de financement minimal et maximal pour les régimes PD. Les actifs des régimes sont détenus en fidéicommis, et la surveillance de la gouvernance des régimes, ce qui comprend les décisions sur les placements, les cotisations aux régimes PD et la sélection des possibilités de placement des régimes CD offertes aux participants, incombe au comité du risque et de la caisse de retraite, un comité de notre conseil d'administration.

Le risque de taux d'intérêt est géré en suivant une approche axée sur l'appariement des passifs, ce qui réduit le risque de non-concordance, dans les régimes PD, entre la croissance des placements et la croissance des obligations.

Le risque de longévité est géré à l'aide d'un swap lié à la longévité, ce qui réduit l'exposition des régimes PD au risque de la hausse de l'espérance de vie.

### Composantes du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

| Pour les exercices clos les 31 décembre                                                          | 2025         | 2024         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Régimes de retraite PD                                                                           | (125)        | (134)        |
| Régimes de retraite CD                                                                           | (132)        | (136)        |
| AAPE                                                                                             | (1)          | (1)          |
| Moins :                                                                                          |              |              |
| Coût des régimes d'avantages inscrit à l'actif                                                   | 60           | 63           |
| <b>Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi</b> | <b>(198)</b> | <b>(208)</b> |

### Composantes des produits financiers au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

| Pour les exercices clos les 31 décembre                                                  | 2025       | 2024      |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------|
| Régimes de retraite PD                                                                   | 133        | 99        |
| AAPE                                                                                     | (31)       | (33)      |
| <b>Total des rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi</b> | <b>102</b> | <b>66</b> |

Les états du résultat global comprennent les montants suivants, avant impôt sur le résultat.

|                                                                                                            | 2025         | 2024         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Profits cumulés comptabilisés directement dans les capitaux propres aux 1 <sup>ers</sup> janvier           | 1 228        | 432          |
| Gains actuariels dans les autres éléments de bénéfice global <sup>(1)</sup>                                | 881          | 984          |
| Augmentation de l'effet de la limite de l'actif dans les autres éléments de bénéfice global <sup>(2)</sup> | (22)         | (188)        |
| <b>Profits cumulés comptabilisés directement dans les capitaux propres aux 31 décembre</b>                 | <b>2 087</b> | <b>1 228</b> |

(1) Les gains actuariels cumulés comptabilisés dans les états du résultat global s'élevaient à 2 729 millions \$ au 31 décembre 2025.

(2) L'augmentation cumulative de l'effet de la limite d'actif comptabilisée dans les états du résultat global s'élevait à 642 millions \$ au 31 décembre 2025.

## Composantes des actifs (des obligations) au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau suivant présente les variations des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et les variations de la juste valeur des actifs des régimes.

| Note                                                                                    | Régimes de retraite PD |                 | Régimes AAPE   |                | Total           |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|
|                                                                                         | 2025                   | 2024            | 2025           | 2024           | 2025            | 2024            |
| Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 1 <sup>ers</sup> janvier | (20 134)               | (20 595)        | (1 054)        | (1 074)        | (21 188)        | (21 669)        |
| Coût des services rendus au cours de la période                                         | (125)                  | (134)           | (1)            | (1)            | (126)           | (135)           |
| Intérêts liés aux obligations                                                           | (924)                  | (927)           | (48)           | (49)           | (972)           | (976)           |
| Gains actuariels <sup>(1)</sup>                                                         | 437                    | 214             | 36             | –              | 473             | 214             |
| Versements des prestations                                                              | 1 404                  | 1 349           | 69             | 70             | 1 473           | 1 419           |
| Cotisations des employés                                                                | (7)                    | (8)             | –              | –              | (7)             | (8)             |
| Regroupements d'entreprises                                                             | (181)                  | (33)            | (43)           | –              | (224)           | (33)            |
| Autres                                                                                  | (2)                    | –               | –              | –              | (2)             | –               |
| <b>Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 31 décembre</b>       | <b>(19 532)</b>        | <b>(20 134)</b> | <b>(1 041)</b> | <b>(1 054)</b> | <b>(20 573)</b> | <b>(21 188)</b> |
| Juste valeur des actifs des régimes, aux 1 <sup>ers</sup> janvier                       | 24 188                 | 23 768          | 370            | 330            | 24 558          | 24 098          |
| Rendement attendu des actifs des régimes <sup>(2)</sup>                                 | 1 104                  | 1 062           | 17             | 16             | 1 121           | 1 078           |
| Gains actuariels <sup>(1)</sup>                                                         | 401                    | 737             | 7              | 33             | 408             | 770             |
| Versements des prestations                                                              | (1 404)                | (1 349)         | (69)           | (70)           | (1 473)         | (1 419)         |
| Cotisations de l'employeur                                                              | 50                     | 48              | 59             | 61             | 109             | 109             |
| Cotisations des employés                                                                | 7                      | 8               | –              | –              | 7               | 8               |
| Transferts aux régimes CD                                                               | (127)                  | (132)           | –              | –              | (127)           | (132)           |
| Regroupements d'entreprises                                                             | 201                    | 47              | –              | –              | 201             | 47              |
| Impôt remboursable                                                                      | (6)                    | –               | –              | –              | (6)             | –               |
| Autres                                                                                  | (1)                    | (1)             | –              | –              | (1)             | (1)             |
| <b>Juste valeur des actifs des régimes, aux 31 décembre</b>                             | <b>24 413</b>          | <b>24 188</b>   | <b>384</b>     | <b>370</b>     | <b>24 797</b>   | <b>24 558</b>   |
| Actif (déficit) des régimes                                                             | 4 881                  | 4 054           | (657)          | (684)          | 4 224           | 3 370           |
| Effet de la limite de l'actif                                                           | (1 018)                | (960)           | –              | –              | (1 018)         | (960)           |
| Intérêts sur l'effet de la limite de l'actif                                            | (47)                   | (36)            | –              | –              | (47)            | (36)            |
| <b>Actif (passif) au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 31 décembre</b>    | <b>3 816</b>           | <b>3 058</b>    | <b>(657)</b>   | <b>(684)</b>   | <b>3 159</b>    | <b>2 374</b>    |
| Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi                                    | 4 310                  | 3 578           | –              | –              | 4 310           | 3 578           |
| Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi                               | (494)                  | (520)           | (657)          | (684)          | (1 151)         | (1 204)         |

(1) Les gains actuariels comprennent des gains liés à l'expérience de 391 millions \$ en 2025 et de 809 millions \$ en 2024.

(2) Le rendement réel des actifs des régimes s'est chiffré à 1 529 millions \$, ou 6,4 %, en 2025 et à 1 848 millions \$, ou 8,1 %, en 2024.

## Situation de capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation de nos obligations au titre des prestations constituées.

| Pour les exercices clos les 31 décembre                                         | Capitalisés  |              | Partiellement capitalisés <sup>(1)</sup> |              | Sans capitalisation <sup>(2)</sup> |              | Total        |              |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|------------------------------------------|--------------|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
|                                                                                 | 2025         | 2024         | 2025                                     | 2024         | 2025                               | 2024         | 2025         | 2024         |
| Valeur actualisée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | (18 981)     | (19 558)     | (1 347)                                  | (1 425)      | (245)                              | (205)        | (20 573)     | (21 188)     |
| Juste valeur des actifs des régimes                                             | 24 355       | 24 123       | 442                                      | 435          | –                                  | –            | 24 797       | 24 558       |
| Surplus (déficit) des régimes                                                   | 5 374        | 4 565        | (905)                                    | (990)        | (245)                              | (205)        | 4 224        | 3 370        |
| Effet et intérêts de la limite de l'actif                                       | (1 065)      | (996)        | –                                        | –            | –                                  | –            | (1 065)      | (996)        |
| <b>Actif (passif) au titre des avantages postérieurs à l'emploi</b>             | <b>4 309</b> | <b>3 569</b> | <b>(905)</b>                             | <b>(990)</b> | <b>(245)</b>                       | <b>(205)</b> | <b>3 159</b> | <b>2 374</b> |

(1) Les régimes partiellement capitalisés sont composés des régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction pour les employés admissibles et de certains AAPE. La société capitalise partiellement les régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction au moyen de lettres de crédit et d'un compte lié à une convention de retraite auprès de l'Agence du revenu du Canada. Certaines prestations d'assurance vie payées sont capitalisées par des contrats d'assurance vie.

(2) Nos régimes sans capitalisation consistent en certains AAPE pour lesquels des indemnités sont versées lorsque les demandes d'indemnisation sont soumises.

## Hypothèses importantes

Nous avons utilisé les hypothèses clés qui suivent pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages pour les régimes de retraite PD et les régimes AAPE. Ces hypothèses portent sur des événements à long terme, ce qui correspond à la nature des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

| Pour les exercices clos les 31 décembre                   | Régimes de retraite PD et régimes AAPE |        |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------|--------|
|                                                           | 2025                                   | 2024   |
| Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi |                                        |        |
| Taux d'actualisation                                      | 4,9 %                                  | 4,7 %  |
| Taux d'augmentation de la rémunération                    | 2,25 %                                 | 2,25 % |
| Taux d'indexation du coût de la vie <sup>(1)</sup>        | 1,6 %                                  | 1,6 %  |
| Espérance de vie à 65 ans (en années)                     | 23,2                                   | 23,4   |

(1) Le taux d'indexation du coût de la vie s'applique uniquement aux régimes de retraite PD.

| Pour les exercices clos les 31 décembre                   | Régimes de retraite PD et régimes AAPE |        |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------|--------|
|                                                           | 2025                                   | 2024   |
| Coûts nets des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi |                                        |        |
| Taux d'actualisation                                      | 4,8 %                                  | 4,7 %  |
| Taux d'augmentation de la rémunération                    | 2,25 %                                 | 2,25 % |
| Taux d'indexation du coût de la vie <sup>(1)</sup>        | 1,6 %                                  | 1,6 %  |
| Espérance de vie à 65 ans (en années)                     | 23,4                                   | 23,4   |

(1) Le taux d'indexation du coût de la vie s'applique uniquement aux régimes de retraite PD.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi est de 10 ans.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées sont les suivantes :

- une augmentation annuelle du coût des médicaments de 6,5 % en 2025, laquelle va en diminuant à 4,0 % sur 20 ans;
- une augmentation annuelle du coût des avantages au titre des soins dentaires couverts de 4,5 %;
- une augmentation annuelle du coût des avantages au titre des soins liés à l'hospitalisation couverts de 3,8 %;
- une augmentation annuelle du coût des autres avantages au titre des soins de santé couverts de 4,5 %.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées ont une incidence importante sur les montants présentés au titre des régimes de soins de santé.

Le tableau suivant présente l'incidence d'une variation de 1 % des tendances présumées des coûts des soins de santé.

| Incidence d'une augmentation (diminution) sur les avantages postérieurs à l'emploi | Augmentation de 1 % | Diminution de 1 % |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------|
| Total du coût des prestations au titre des services et du coût financier           | 2                   | (2)               |
| Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi                          | 55                  | (47)              |

## Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés utilisées pour évaluer les obligations nettes au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour nos régimes de retraite PD et nos régimes AAPE.

|                                     | Variation de l'hypothèse | Incidence d'une augmentation (diminution) sur le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour 2025 |                           | Incidence d'une augmentation (diminution) sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2025 |                           |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
|                                     |                          | Augmentation de l'hypothèse                                                                                        | Diminution de l'hypothèse | Augmentation de l'hypothèse                                                                                                     | Diminution de l'hypothèse |
| Taux d'actualisation                | 0,5 %                    | (79)                                                                                                               | 76                        | (1 026)                                                                                                                         | 1 102                     |
| Taux d'indexation du coût de la vie | 0,5 %                    | 54                                                                                                                 | (42)                      | 997                                                                                                                             | (800)                     |
| Espérance de vie à l'âge de 65 ans  | 1 an                     | 41                                                                                                                 | (40)                      | 782                                                                                                                             | (782)                     |

## Actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, la stratégie de placement consiste à détenir un portefeuille diversifié d'actifs constitué de manière prudente afin de garantir le maintien des avantages.

Le tableau suivant présente les répartitions cibles pour 2025 et la répartition des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2025 et 2024.

| Catégorie d'actifs         | Moyenne pondérée de la répartition cible | Total de la juste valeur des actifs des régimes |                  |
|----------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------|
|                            | 2025                                     | 31 décembre 2025                                | 31 décembre 2024 |
| Titres de capitaux propres | 0 %–40 %                                 | 14 %                                            | 13 %             |
| Titres d'emprunt           | 40 %–100 %                               | 52 %                                            | 53 %             |
| Autres placements          | 0 %–60 %                                 | 34 %                                            | 34 %             |
| <b>Total</b>               |                                          | <b>100 %</b>                                    | <b>100 %</b>     |

Le tableau suivant présente la juste valeur de chaque catégorie d'actifs des régimes de retraite PD.

| Pour les exercices clos les 31 décembre               | 2025          | 2024          |
|-------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Données observables sur le marché</b>              |               |               |
| Titres de capitaux propres                            |               |               |
| Titres canadiens                                      | 759           | 862           |
| Titres étrangers                                      | 2 577         | 2 344         |
| Titres d'emprunt                                      |               |               |
| Titres canadiens                                      | 10 075        | 11 117        |
| Titres étrangers                                      | 2 224         | 1 426         |
| Titres du marché monétaire                            | 357           | 257           |
| <b>Données d'entrée non observables sur le marché</b> |               |               |
| Autres placements                                     |               |               |
| Titres de sociétés fermées                            | 1 077         | 1 066         |
| Fonds de couverture                                   | 1 543         | 1 301         |
| Titres du secteur immobilier et infrastructure        | 4 452         | 4 341         |
| Titres d'emprunt de sociétés fermées                  | 1 325         | 1 451         |
| Autres                                                | 24            | 23            |
| <b>Total</b>                                          | <b>24 413</b> | <b>24 188</b> |

Les titres de capitaux propres comprenaient des actions ordinaires de BCE de moins de 0,1 million \$, soit moins de 0,1 % du total des actifs des régimes, aux 31 décembre 2025 et 2024.

Les titres d'emprunt comprenaient des débentures de Bell Canada d'environ 36 millions \$, ou 0,1 % du total des actifs des régimes au 31 décembre 2025, et des débentures de Bell Canada d'environ 41 millions \$, ou 0,2 % du total des actifs des régimes au 31 décembre 2024.

Le régime de retraite de Bell Canada a une entente d'investissement qui couvre une partie de l'exposition du régime à l'augmentation éventuelle de la longévité à l'égard d'obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'environ 3 milliards \$. La juste valeur de cette entente est incluse dans les autres placements.

## Flux de trésorerie

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul du coût autorisées par les autorités de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales et les prestations liées aux années de service futures. Des modifications de ces facteurs pourraient faire en sorte que les cotisations futures réelles diffèrent de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à éventuellement augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Nous cotisons aux régimes de retraite CD au fur et à mesure de la prestation des services par les employés.

Le tableau suivant présente les montants que nous avons versés aux régimes de retraite PD et CD ainsi que les paiements versés aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE.

| Pour les exercices clos les 31 décembre | Régimes de PD |      | Régimes CD |      | Régimes AAPE |      |
|-----------------------------------------|---------------|------|------------|------|--------------|------|
|                                         | 2025          | 2024 | 2025       | 2024 | 2025         | 2024 |
| Cotisations/versements                  | (44)          | (48) | (5)        | (4)  | (59)         | (61) |

Nous prévoyons faire une cotisation globale d'un montant d'environ 30 millions \$ à nos régimes de retraite PD en 2026, sous réserve de la finalisation d'évaluations actuarielles. Nous prévoyons faire une cotisation d'environ 5 millions \$ aux régimes de retraite CD et verser environ 60 millions \$ aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE en 2026.

## Note 29 Autres passifs non courants

| Pour les exercices clos les 31 décembre                      | Note | 2025         | 2024         |
|--------------------------------------------------------------|------|--------------|--------------|
| Provisions                                                   | 27   | 298          | 288          |
| Obligation au titre des régimes d'invalidité de longue durée |      | 266          | 271          |
| Passifs dérivés                                              | 30   | 639          | 863          |
| Autres                                                       |      | 262          | 224          |
| <b>Total des autres passifs non courants</b>                 |      | <b>1 465</b> | <b>1 646</b> |

## Note 30 Gestion financière et des capitaux

### Gestion financière

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques significatifs et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux fluctuations du cours de l'action.

#### Dérivés

Nous avons recours à des instruments dérivés pour gérer nos risques de change et de taux d'intérêt et nos risques liés aux fluctuations du cours des actions ordinaires de BCE.

#### Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent à divers degrés de risque. L'impôt sur le résultat et les autres charges

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des autres instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

|                                   | Classement                                  | Méthode d'établissement de la juste valeur | Note   | 31 décembre 2025 |              | 31 décembre 2024 |                             |
|-----------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------------------|--------|------------------|--------------|------------------|-----------------------------|
|                                   |                                             |                                            |        | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur <sup>(1)</sup> |
| Titres d'emprunt et autres dettes | Dettes à court terme et dettes à long terme | Prix de marché des titres d'emprunt        | 25, 26 | 31 236           | 31 286       | 31 247           | 30 022                      |

(1) Nous présentons les montants de la période précédente afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

|                                                                                           |                                                                                                      |      | Juste valeur                            |                                                                                   |                                                             |                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                           | Classement                                                                                           | Note | Valeur comptable de l'actif (du passif) | Prix de marché d'actifs identiques enregistrés dans des marchés actifs (niveau 1) | Données observables sur le marché (niveau 2) <sup>(1)</sup> | Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3) <sup>(2)</sup> |
| 31 décembre 2025                                                                          |                                                                                                      |      |                                         |                                                                                   |                                                             |                                                                          |
| Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées <sup>(3)</sup> | Autres actifs non courants                                                                           | 22   | 1 198                                   | 105                                                                               | –                                                           | 1 093                                                                    |
| Instruments financiers dérivés                                                            | Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants |      | (513)                                   | –                                                                                 | (513)                                                       | –                                                                        |
| Placements                                                                                | Autres actifs non courants                                                                           | 22   | 246                                     | –                                                                                 | 246                                                         | –                                                                        |
| 31 décembre 2024                                                                          |                                                                                                      |      |                                         |                                                                                   |                                                             |                                                                          |
| Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées <sup>(3)</sup> | Autres actifs non courants                                                                           | 22   | 877                                     | 35                                                                                | –                                                           | 842                                                                      |
| Instruments financiers dérivés                                                            | Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants |      | (368)                                   | –                                                                                 | (368)                                                       | –                                                                        |
| Placements                                                                                | Autres actifs non courants                                                                           | 22   | 225                                     | –                                                                                 | 225                                                         | –                                                                        |

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés, les prix d'investissements comparables et les ratios cours/produits des activités ordinaires et cours/bénéfice. Les variations de nos hypothèses d'évaluation à l'égard de certains placements dans des sociétés fermées pourraient donner lieu à une variation importante de la juste valeur de nos instruments financiers de niveau 3.

(3) Les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les *Autres éléments de bénéfice global* dans les états du résultat global et sont reclassés hors du poste *Cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale)* dans le poste *Déficit* dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

Risque de crédit

Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement liées aux clients, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites dans les états de la situation financière.

Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos créances clients et autres débiteurs, actifs sur contrats, instruments dérivés et créances à long terme, y compris les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil, sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs

obligations. La concentration du risque de crédit à l'égard de nos clients est réduite en raison du grand nombre de clients différents que nous comptons. Aux 31 décembre 2025 et 2024, le risque de crédit lié aux instruments dérivés était minime. Nous traitons avec des institutions financières dont la notation est élevée, et nous prévoyons qu'elles seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations. Nous évaluons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition à ce risque et prenons en considération, entre autres, l'effet des variations des taux d'intérêt et de l'inflation.

Le tableau suivant présente la variation de la correction de valeur pour créances douteuses liée aux créances clients.

|                                    | Note | 2025         | 2024         |
|------------------------------------|------|--------------|--------------|
| Solde aux 1 <sup>ers</sup> janvier |      | (120)        | (118)        |
| Entrées <sup>(1)</sup>             |      | (235)        | (169)        |
| Utilisations et reprises           |      | 191          | 167          |
| <b>Solde aux 31 décembre</b>       | 13   | <b>(164)</b> | <b>(120)</b> |

(1) Comprend 38 millions \$ provenant de l'acquisition de Ziply Fiber en 2025. Voir la note 4, *Acquisitions et cession d'entreprises*, pour plus de détails.

Dans de nombreux cas, les créances clients sont radiées et transférées directement dans les créances douteuses si la créance n'a pas été recouvrée après une période prédéterminée.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

| Aux 31 décembre                                                                             | 2025         | 2024         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Créances clients en règle                                                                   | 3 321        | 3 346        |
| Créances clients en souffrance                                                              |              |              |
| Moins de 60 jours                                                                           | 383          | 484          |
| De 60 à 120 jours                                                                           | 171          | 240          |
| Plus de 120 jours                                                                           | 74           | 115          |
| <b>Créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses</b> | <b>3 949</b> | <b>4 185</b> |

Le tableau suivant présente la variation de la correction de valeur pour créances douteuses liée aux actifs sur contrats.

|                                    | Note | 2025        | 2024        |
|------------------------------------|------|-------------|-------------|
| Solde aux 1 <sup>ers</sup> janvier |      | (18)        | (18)        |
| Entrées                            |      | (18)        | (20)        |
| Utilisations et reprises           |      | 24          | 20          |
| <b>Solde aux 31 décembre</b>       |      | <b>(12)</b> | <b>(18)</b> |
| Montant courant                    |      | (7)         | (6)         |
| Montant non courant                |      | (5)         | (12)        |
| <b>Solde aux 31 décembre</b>       | 15   | <b>(12)</b> | <b>(18)</b> |

Risque de liquidité

Notre trésorerie, nos équivalents de trésorerie, nos placements à court terme, les montants disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et le financement éventuel provenant des marchés financiers devraient être suffisants pour nous permettre de financer nos activités et de respecter

nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Si nos besoins de liquidités devaient excéder les sources de trésorerie susmentionnées, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités bancaires engagées actuelles ou au moyen de nouveaux emprunts, dans la mesure où ces sources sont disponibles.

Le tableau suivant présente une analyse au 31 décembre 2025 des passifs financiers comptabilisés pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

| Au 31 décembre 2025                                                                                  | Note | 2026         | 2027         | 2028         | 2029         | 2030         | Par la suite  | Total         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| Dette totale, déduction faite des obligations locatives                                              | 26   | 1 064        | 2 042        | 2 404        | 2 028        | 2 075        | 23 148        | 32 761        |
| Obligations locatives <sup>(1)</sup>                                                                 | 26   | 1 091        | 693          | 483          | 396          | 390          | 2 196         | 5 249         |
| Effets à payer                                                                                       | 25   | 2 566        | —            | —            | —            | —            | —             | 2 566         |
| Emprunt garanti par des créances                                                                     | 25   | 1 594        | —            | —            | —            | —            | —             | 1 594         |
| Intérêts à payer sur la dette à long terme, les effets à payer et l'emprunt garanti par des créances |      | 1 675        | 1 533        | 1 470        | 1 363        | 1 272        | 17 258        | 24 571        |
| Paiements (encaissements) nets sur swaps de devises et de taux d'intérêt et swaps de taux d'intérêt  |      | 15           | (7)          | (13)         | (27)         | 74           | (491)         | (449)         |
| <b>Total</b>                                                                                         |      | <b>8 005</b> | <b>4 261</b> | <b>4 344</b> | <b>3 760</b> | <b>3 811</b> | <b>42 111</b> | <b>66 292</b> |

(1) Compte tenu d'intérêts théoriques de 940 millions \$.

Nous sommes aussi exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers dont la durée est de un an ou moins, comme il est indiqué dans les états de la situation financière.

## Risque de marché

### Risque de change

En 2025, nous avons conclu puis réglé des contrats de change à terme conditionnels à la réalisation de la transaction d'un montant notionnel de 905 millions \$ US (1 241 millions \$ CA) et des contrats de change à terme d'un montant notionnel de 1 019 millions \$ US (1 402 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain relatif au coût d'acquisition de Zply Fiber. Nous avons également désigné des dépôts en trésorerie libellés en dollars américains de 3 545 millions \$ (4 908 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain relatif au coût d'acquisition de Zply Fiber. Un profit net de 7 millions \$ tiré du règlement des contrats de change à terme et des dépôts en trésorerie est reflété dans le coût d'acquisition de Zply Fiber.

En 2025, nous avons désigné un prêt à terme non garanti de 500 millions \$ US (697 millions \$ CA) afin de couvrir partiellement le risque de change lié au dollar américain relatif à notre investissement net dans Zply Fiber.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt amortissables d'un montant notionnel de 487 millions \$ US (678 millions \$ CA) afin de couvrir le risque de change lié au dollar américain des autres dettes qui viendront à échéance en 2029. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt amortissables au 31 décembre 2025 correspondait à un passif net de 11 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons dénoué des swaps de devises et de taux d'intérêt conclus en 2023 et 2024 d'un montant notionnel de 600 millions \$ US (814 millions \$ CA) utilisés pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent les prêts venant à échéance en 2025 et en 2026 dans le cadre de notre entente de prêts commerciaux liée à Bell Mobilité. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt à la date de dénouement était de 4 millions \$.

En 2025, après le rachat d'une partie de la dette avant son échéance, nous avons dénoué une partie proportionnelle des swaps de devises et de taux d'intérêt correspondants utilisés pour couvrir le risque de change lié au dollar américain associé à cette dette. Plus précisément, nous avons dénoué des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 174 millions \$ US (235 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-2; de 79 millions \$ US (100 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-4; de 183 millions \$ US (230 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-5; de 191 millions \$ US (241 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-6 et de 217 millions \$ US (276 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-7. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt à la date de dénouement correspondait à un passif net de 110 millions \$, ce qui reflète la juste valeur initiale des swaps de devises et de taux d'intérêt liés à nos billets de série A et B décrits ci-dessous.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises d'un montant notionnel de 1 000 millions \$ US (1 398 millions \$ CA) échéant en 2025 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets

de série A venant à échéance en 2055. Ces swaps de devises ont été dénoués en 2025. La juste valeur des swaps de devises aux dates de leur dénouement correspondait à un passif net de 12 millions \$, qui reflète la juste valeur initiale des swaps de devises et de taux d'intérêt liés à nos billets de série A décrits ci-dessous.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises d'un montant notionnel de 1 250 millions \$ US (1 769 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série B venant à échéance en 2055. Les swaps de devises sont venus à échéance en 2025. La juste valeur des swaps de devises à leur échéance était de 13 millions \$. Par la suite, nous avons conclu des swaps de devises d'un montant notionnel de 828 millions \$ US (1 167 millions \$ CA) échéant en 2025 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série B. En 2025, nous avons dénoué une partie de ces swaps de devises d'un montant notionnel de 456 millions \$ US (643 millions \$ CA). La juste valeur des swaps de devises aux dates de leur dénouement correspondait à un passif de 24 millions \$, dont une tranche de 14 millions \$ reflète la juste valeur initiale des swaps de devises et de taux d'intérêt liés à nos billets de série B décrits ci-dessous. La tranche restante des swaps de devises d'un montant notionnel de 372 millions \$ US (524 millions \$ CA) est venue à échéance en 2025. La juste valeur des swaps de devises à leur échéance correspondait à un passif de 2 millions \$. Par la suite, nous avons conclu des swaps de devises d'un montant notionnel de 372 millions \$ US (521 millions \$ CA, ce qui reflète le passif net des swaps de devises arrivés à échéance). La juste valeur des swaps de devises au 31 décembre 2025 correspondait à un passif net de 13 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 1 000 millions \$ US (1 468 millions \$ CA) échéant en 2030 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série A venant à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 31 décembre 2025 correspondait à un passif net de 69 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Cette juste valeur reflète un passif net initial de 55 millions \$ au dénouement des swaps de devises et de taux d'intérêt et un passif initial de 12 millions \$ au dénouement des swaps de devises, tous deux mentionnés précédemment, et un actif initial de 9 millions \$ au dénouement des swaps de taux d'intérêt mentionnés plus loin.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 878 millions \$ US (1 288 millions \$ CA) échéant en 2035 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série B venant à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 31 décembre 2025 correspondait à un passif net de 59 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants*, *Dettes fournisseurs et*

autres passifs et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Cette juste valeur reflète un passif net initial de 55 millions \$ au dénouement des swaps de devises et de taux d'intérêt mentionnés précédemment et un passif initial de 14 millions \$ lié aux swaps de devises dénoués également mentionnés précédemment. En 2024, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 700 millions \$ US (942 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent les billets de série US-9 venant à échéance en 2034. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 31 décembre 2025 et 2024 correspondait à un passif net de 4 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants* et à un actif net de 5 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière, respectivement. En 2024, nous avons conclu des swaps

de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série US-10 venant à échéance en 2054. Parallèlement à ces swaps, des swaps de devises variable-variable en cours au 31 décembre 2023 d'un montant notionnel de 644 millions \$ ont été réglés. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt aux 31 décembre 2025 et 2024 correspondait à un passif net de 17 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants* et à un passif net de 44 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

Se reporter à la note 4, *Acquisitions et cession d'entreprises*, à la note 25, *Dette à court terme*, et à la note 26, *Dette à long terme*, pour obtenir plus de détails.

Le tableau suivant présente des détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 31 décembre 2025.

| Type de couverture                  | Monnaie d'achat | Montant à recevoir | Monnaie de vente | Montant à payer | Échéance | Élément couvert      |
|-------------------------------------|-----------------|--------------------|------------------|-----------------|----------|----------------------|
| Flux de trésorerie <sup>(1)</sup>   | \$ US           | 1 167              | \$ CA            | 1 604           | 2026     | Emprunts             |
| Flux de trésorerie                  | \$ US           | 1 874              | \$ CA            | 2 602           | 2026     | Papier commercial    |
| Flux de trésorerie                  | \$ US           | 641                | \$ CA            | 852             | 2026     | Acquisitions prévues |
| Flux de trésorerie                  | PHP             | 3 299              | \$ CA            | 79              | 2026     | Acquisitions prévues |
| Flux de trésorerie                  | \$ US           | 440                | \$ CA            | 589             | 2027     | Acquisitions prévues |
| Économique – options d'achat        | \$ US           | 120                | \$ CA            | 158             | 2026     | Acquisitions prévues |
| Économique – options <sup>(2)</sup> | \$ US           | 10                 | \$ CA            | 13              | 2026     | Acquisitions prévues |
| Économique – options d'achat        | \$ CA           | 348                | \$ US            | 240             | 2026     | Acquisitions prévues |
| Économique – options de vente       | \$ US           | 161                | \$ CA            | 212             | 2026     | Acquisitions prévues |
| Économique – options de vente       | \$ CA           | 148                | \$ US            | 110             | 2026     | Acquisitions prévues |
| Économique – options d'achat        | \$ US           | 150                | \$ CA            | 197             | 2027     | Acquisitions prévues |
| Économique – options de vente       | \$ US           | 120                | \$ CA            | 158             | 2027     | Acquisitions prévues |
| Économique – options <sup>(2)</sup> | \$ US           | 100                | \$ CA            | 135             | 2027     | Acquisitions prévues |
| Économique – options d'achat        | \$ CA           | 360                | \$ US            | 240             | 2028     | Acquisitions prévues |

(1) Contrats à terme visant à couvrir les emprunts garantis par des créances dans le cadre de notre programme de titrisation. Se reporter à la note 25, *Dette à court terme*, pour obtenir plus de détails.

(2) Options de change contenant une clause à effet de levier et un profit plafond.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait une perte de 22 millions \$ (une perte de 15 millions \$) comptabilisée dans le bénéfice net au 31 décembre 2025 et un profit de 146 millions \$ (perte de 126 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global* au 31 décembre 2025, toutes les autres variables restant constantes.

### Risque de taux d'intérêt

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 200 millions \$, afin de couvrir la juste valeur de nos débentures MTN, série M-45, échéant en 2047 et des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 200 millions \$, échéant en 2028, afin de couvrir le coût financier de ces débentures. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 31 décembre 2025 correspondait à un passif net de 9 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 300 millions \$ afin de couvrir la juste valeur de nos débentures MTN, série M-65, échéant en 2033. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 31 décembre 2025 correspondait à un passif net de 1 million \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 300 millions \$ afin de couvrir la juste valeur de nos débentures MTN, série M-66, échéant en 2036. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 31 décembre 2025 correspondait à un passif net de 3 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 690 millions \$, échéant en 2030 et en 2035, afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos billets de série A et B échéant en 2055 à hauteur de 3 millions \$. Les swaptions de taux d'intérêt ont été dénoués ou ont expiré sans avoir été exercés.

En 2025, nous avons conclu des contrats à terme sur obligations d'un montant notionnel de 300 millions \$ afin de couvrir économiquement le coût du remboursement d'une partie de nos débentures MTN, série M-55, échéant en 2051. La juste valeur de ces contrats à terme sur obligations à leur date d'échéance en 2025 correspondait à une perte de 3 millions \$.

En 2025, nous avons conclu, puis dénoué par la suite, des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 372 millions \$ US (531 millions \$ CA) échéant en 2030 afin de couvrir la juste valeur de nos billets de série A qui viennent à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt aux dates de dénouement correspondait à un actif de 9 millions \$, qui reflète la juste valeur initiale des swaps de devises et de taux d'intérêt liés à nos billets de série A décrits plus haut.

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 372 millions \$ US (531 millions \$ CA) échéant en 2035 afin de couvrir la juste valeur de nos billets de série B qui viennent à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 31 décembre 2025 correspondait à un actif net de 4 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons dénoué des taux plancher garantis d'un montant notionnel de 350 millions \$ utilisés pour couvrir économiquement le coût financier de nos débentures MTN, série M-62, échéant en 2029. En 2025, nous avons également dénoué des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 105 millions \$ utilisés pour couvrir la juste valeur de ces débentures. La juste valeur des taux plancher garantis et des swaps de taux d'intérêt à la date du dénouement était de néant.

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2025, d'un montant notionnel de 423 millions \$ échéant en 2055 afin de couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt des futures émissions de titres d'emprunt. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt différés à l'émission de nos débentures MTN, série M-67, correspondait à un actif de 25 millions \$.

En 2025, nous avons conclu, puis dénoué, des swaps de devises variable-variable différés d'un montant notionnel de 350 millions \$ US (500 millions \$ CA) afin de couvrir économiquement le risque de taux d'intérêt de base au dénouement des swaps de devises et de taux d'intérêt mentionnés précédemment. La juste valeur des swaps de devises variable-variable différés à la date du dénouement correspondait à un passif de 3 millions \$.

En 2024, nous avons dénoué des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 625 millions \$ utilisés pour couvrir la juste valeur de nos débentures MTN, série M-53, échéant en 2027. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt à la date du dénouement correspondait à un actif de 6 millions \$.

En 2024, nous avons conclu, puis dénoué, des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2026, d'un montant notionnel de 336 millions \$ afin de couvrir la juste valeur de nos billets, série US-10, qui viennent à échéance en 2054. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt différés à la date de leur dénouement correspondait à un actif de 20 millions \$.

En 2024, nous avons dénoué des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 250 millions \$ utilisés pour couvrir la juste valeur de nos débentures MTN, série M-52, échéant en 2030. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt à la date du dénouement correspondait à un actif de 6 millions \$.

En 2024, nous avons dénoué une série de swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 200 millions \$, échéant en 2025 et en 2032, utilisés pour couvrir la juste valeur de nos débentures MTN, série M-57, échéant en 2032. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt à la date du dénouement correspondait à un actif de 6 millions \$.

En 2024, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2025, d'un montant notionnel de 800 millions \$ US (1 080 millions \$ CA), la première moitié de 400 millions \$ US échéant en 2030 et la deuxième, en 2035, afin de couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt des futures émissions de titres d'emprunt en dollars américains. En outre, en 2024, nous avons dénoué une partie de ces swaps de taux d'intérêt différés d'un montant notionnel de 250 millions \$ US (338 millions \$ CA). La juste valeur des swaps de taux d'intérêt différés à la date de leur

dénouement correspondait à un actif de 7 millions \$. La juste valeur de la tranche restante des swaps de taux d'intérêt différés d'un montant notionnel de 550 millions \$ US (742 millions \$ CA), la première moitié de 275 millions \$ US échéant en 2030 et la deuxième, en 2035, à leur date d'entrée en vigueur et au 31 décembre 2024, correspondait à un actif de 50 millions \$ et de 38 millions \$, respectivement, comptabilisé au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2024, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt en dollars américains d'un montant notionnel de 214 millions \$ US (289 millions \$ CA), échéant en 2024, afin de couvrir économiquement la juste valeur des futures émissions de titres d'emprunt en dollars américains. Les swaptions de taux d'intérêt ont été dénoués ou ont expiré sans avoir été exercés.

En 2024, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt, échéant en 2024, d'un montant notionnel de 300 millions \$ afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débentures MTN, série M-17, échéant en 2035. Les swaptions de taux d'intérêt ont expiré sans avoir été exercés.

En 2024, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt, échéant en 2024, d'un montant notionnel de 750 millions \$ afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débentures MTN, série M-53, échéant en 2027. Les swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 625 millions \$ ont été réglés. La juste valeur des swaptions de taux d'intérêt à la date du règlement correspondait à un passif de 6 millions \$. La tranche restante des swaptions de taux d'intérêt a expiré sans avoir été exercés.

En 2024, nous avons acheté, et par la suite résilié, des options sur taux d'intérêt, échéant en 2026, d'un montant notionnel de 440 millions \$ afin de couvrir économiquement le coût financier de nos débentures MTN, série M-62, échéant en 2029. La juste valeur des options sur taux d'intérêt à la date de la résiliation correspondait à un actif de 1 million \$.

Se reporter à la note 25, *Dettes à court terme*, et à la note 26, *Dettes à long terme*, pour obtenir plus de détails.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une perte de 32 millions \$ (profit de 26 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2025, et un profit de 3 millions \$ (perte de 4 millions \$) comptabilisé(e) dans les *Autres éléments du résultat global* au 31 décembre 2025, toutes les autres variables restant constantes.

## Risques liés aux fluctuations du cours de l'action

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions aux 31 décembre 2025 et 2024 correspondait à un passif net de 187 millions \$ et de 429 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Une perte de 9 millions \$ et de 269 millions \$ pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, respectivement, au titre de ces contrats à terme sur actions est comptabilisée au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net. Se reporter à la note 32, *Paiements fondés sur des actions*, pour obtenir plus de détails.

Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE donnerait lieu à un profit (une perte) de 16 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2025, toutes les autres variables restant constantes.

## Gestion des capitaux

Pour tenter d'atteindre nos objectifs de gestion des capitaux, nous utilisons des politiques, des procédures et des processus divers liés aux capitaux. Ces objectifs comprennent l'optimisation de notre coût du capital et la maximisation du rendement procuré aux actionnaires, tout en assurant l'équilibre des intérêts des parties prenantes.

Notre définition du capital inclut les capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE, la dette, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme.

En 2025, les ratios clés que nous utilisons pour surveiller et gérer notre structure du capital étaient le ratio de levier financier net<sup>(1)</sup>. En 2025 et 2024, la fourchette cible de notre ratio de levier financier net était de 3,0 fois le BAIIA ajusté. Aux 31 décembre 2025 et 2024, nous avons excédé la limite de la fourchette cible de notre ratio interne de levier financier net de 0,78 et de 0,81, respectivement.

Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent notre ratio de levier financier net comme mesure du levier financier et de la solidité financière de la société.

Le tableau suivant présente un sommaire de notre ratio clé.

| Aux 31 décembre               | 2025 | 2024 |
|-------------------------------|------|------|
| Ratio de levier financier net | 3,78 | 3,81 |

Le 5 février 2026, le conseil d'administration de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,4375 \$ par action ordinaire, à payer le 15 avril 2026.

Le 7 mai 2025, le conseil a établi le dividende annualisé à 1,75 \$ par action ordinaire de BCE avec prise d'effet pour le versement de dividende du 15 juillet 2025.

De plus, le 7 mai 2025, le conseil a déterminé que les actions ordinaires distribuées aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires (RRD) de BCE ne seront plus nouvellement émises à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen des actions ordinaires précédant la date de paiement de dividendes applicable (le « cours moyen »), mais seront plutôt achetées sur le marché secondaire par l'agent de BCE, Compagnie Trust TSX, au moyen de liquidités fournies par BCE. Ces modifications ont pris effet à compter du dividende payable le 15 juillet 2025 aux porteurs d'actions ordinaires admissibles à la date de clôture des registres tombant le 16 juin 2025, et s'appliqueront par la suite jusqu'à nouvel ordre. Se reporter à la note 31, *Capital-actions*, pour obtenir plus de détails.

Au T4 2024 et au T4 2025, BCE a renouvelé son offre publique de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités visant ses actions privilégiées de premier rang. Se reporter à la note 31, *Capital-actions*, pour obtenir plus de détails.

(1) Notre ratio de levier financier net représente la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. Au 31 décembre 2025, nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées en circulation, moins 50 % des titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur inclus dans la dette à long terme et moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme comme il est présenté dans nos états de la situation financière. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

## Note 31 Capital-actions

### Actions privilégiées

Les statuts de fusion de BCE, tels qu'ils ont été modifiés, prévoient un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et de second rang, toutes sans valeur nominale. Les modalités énoncées dans les statuts autorisent les administrateurs de BCE à émettre ces actions en une ou en plusieurs séries et à déterminer le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions qui s'y rattachent.

Le tableau suivant présente un résumé des principales modalités rattachées aux actions privilégiées de premier rang de BCE émises et en circulation au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2025, il n'y avait aucune action privilégiée de second rang émise et en circulation. Les modalités détaillées relatives à ces actions sont énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

| Série             | Taux de dividende annuel | Convertible en | Date de conversion             | Date de rachat                 | Prix de rachat | Nombre d'actions émises et en circulation | Capital déclaré  |                  |
|-------------------|--------------------------|----------------|--------------------------------|--------------------------------|----------------|-------------------------------------------|------------------|------------------|
|                   |                          |                |                                |                                |                |                                           | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
| Q                 | variable                 | Série R        | 1 <sup>er</sup> décembre 2030  | en tout temps                  | 25,50 \$       | –                                         | –                | –                |
| R <sup>(1)</sup>  | 4,733 %                  | Série Q        | 1 <sup>er</sup> décembre 2030  | 1 <sup>er</sup> décembre 2030  | 25,00 \$       | 6 913 600                                 | 173              | 190              |
| S                 | variable                 | Série T        | 1 <sup>er</sup> novembre 2026  | en tout temps                  | 25,50 \$       | 1 875 977                                 | 47               | 50               |
| T <sup>(1)</sup>  | 4,99 %                   | Série S        | 1 <sup>er</sup> novembre 2026  | 1 <sup>er</sup> novembre 2026  | 25,00 \$       | 5 041 533                                 | 126              | 129              |
| Y                 | variable                 | Série Z        | 1 <sup>er</sup> décembre 2027  | en tout temps                  | 25,50 \$       | 5 382 087                                 | 135              | 149              |
| Z <sup>(1)</sup>  | 5,346 %                  | Série Y        | 1 <sup>er</sup> décembre 2027  | 1 <sup>er</sup> décembre 2027  | 25,00 \$       | 2 387 648                                 | 60               | 66               |
| AA <sup>(1)</sup> | 4,94 %                   | Série AB       | 1 <sup>er</sup> septembre 2027 | 1 <sup>er</sup> septembre 2027 | 25,00 \$       | 10 186 378                                | 260              | 285              |
| AB                | variable                 | Série AA       | 1 <sup>er</sup> septembre 2027 | en tout temps                  | 25,50 \$       | 6 062 639                                 | 155              | 163              |
| AC <sup>(1)</sup> | 5,08 %                   | Série AD       | 1 <sup>er</sup> mars 2028      | 1 <sup>er</sup> mars 2028      | 25,00 \$       | 6 160 274                                 | 157              | 161              |
| AD                | variable                 | Série AC       | 1 <sup>er</sup> mars 2028      | en tout temps                  | 25,50 \$       | 10 944 329                                | 279              | 299              |
| AE                | variable                 | Série AF       | 1 <sup>er</sup> février 2030   | en tout temps                  | 25,50 \$       | 3 220 472                                 | 80               | 146              |
| AF <sup>(1)</sup> | 5,496 %                  | Série AE       | 1 <sup>er</sup> février 2030   | 1 <sup>er</sup> février 2030   | 25,00 \$       | 10 507 633                                | 263              | 221              |
| AG <sup>(1)</sup> | 3,37 %                   | Série AH       | 1 <sup>er</sup> mai 2026       | 1 <sup>er</sup> mai 2026       | 25,00 \$       | 8 097 685                                 | 202              | 208              |
| AH                | variable                 | Série AG       | 1 <sup>er</sup> mai 2026       | en tout temps                  | 25,50 \$       | 4 188 913                                 | 105              | 116              |
| AI <sup>(1)</sup> | 3,39 %                   | Série AJ       | 1 <sup>er</sup> août 2026      | 1 <sup>er</sup> août 2026      | 25,00 \$       | 8 738 340                                 | 218              | 224              |
| AJ                | variable                 | Série AI       | 1 <sup>er</sup> août 2026      | en tout temps                  | 25,50 \$       | 3 776 360                                 | 94               | 96               |
| AK <sup>(1)</sup> | 3,306 %                  | Série AL       | 31 décembre 2026               | 31 décembre 2026               | 25,00 \$       | 19 242 741                                | 481              | 535              |
| AL <sup>(2)</sup> | variable                 | Série AK       | 31 décembre 2026               | en tout temps                  |                | 1 489 288                                 | 37               | 43               |
| AM <sup>(1)</sup> | 2,939 %                  | Série AN       | 31 mars 2026                   | 31 mars 2026                   | 25,00 \$       | 8 861 751                                 | 203              | 228              |
| AN <sup>(2)</sup> | variable                 | Série AM       | 31 mars 2026                   | en tout temps                  |                | 950 322                                   | 22               | 23               |
| AQ <sup>(1)</sup> | 6,538 %                  | Série AR       | 30 septembre 2028              | 30 septembre 2028              | 25,00 \$       | 7 727 909                                 | 191              | 201              |
| AR <sup>(3)</sup> | variable                 | Série AQ       | 30 septembre 2033              | en tout temps                  |                | –                                         | –                | –                |
|                   |                          |                |                                |                                |                |                                           | <b>3 288</b>     | <b>3 533</b>     |

(1) Les actions privilégiées de premier rang de ces séries sont rachetables par BCE à la date de rachat applicable et tous les cinq ans par la suite.

(2) BCE pourrait racheter des actions privilégiées de premier rang, séries AL et AN, au prix de 25,00 \$ par action le 31 décembre 2026 et le 31 mars 2026, respectivement, et tous les cinq ans par la suite (ces dates sont les dates de conversion d'une série). BCE pourrait aussi racheter les actions privilégiées de premier rang, série AL ou AN, au prix de 25,50 \$ par action à tout autre moment qui ne correspond pas à la date de conversion des séries d'actions privilégiées de premier rang concernées.

(3) Si des actions privilégiées de premier rang, série AR, sont émises le 30 septembre 2028, BCE pourrait racheter ces actions au prix de 25,00 \$ par action le 30 septembre 2033 et tous les cinq ans par la suite (ces dates sont les dates de conversion de la série). BCE pourrait aussi racheter les actions privilégiées, série AR, au prix de 25,50 \$ par action à tout autre moment qui ne correspond pas à la date de conversion de cette série d'actions privilégiées de premier rang.

### Offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les actions privilégiées de premier rang de BCE

Le 6 novembre 2025, BCE a annoncé le renouvellement de son OPRA dans le cours normal des activités en vue de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 10 % du flottant de chaque série les actions privilégiées en circulation de BCE cotées à la Bourse de Toronto (la TSX). L'OPRA dans le cours normal des activités commencera le 11 novembre 2025 et prendra fin le 10 novembre 2026 ou à une date antérieure si BCE a terminé les rachats en vertu de l'OPRA dans le cours normal des activités.

En 2025, BCE a racheté et annulé 9 848 200 actions privilégiées de premier rang aux termes de son OPRA dans le cours normal des activités d'un capital déclaré de 245 millions \$ pour un coût total de 182 millions \$. Les 63 millions \$ restants ont été inscrits au surplus d'apport.

Après la clôture de l'exercice, BCE a racheté et annulé 1 169 641 actions privilégiées de premier rang aux termes de son OPRA dans le cours normal des activités d'un capital déclaré de 29 millions \$ pour un coût total de 24 millions \$. Les 5 millions \$ restants ont été inscrits au surplus d'apport.

Le 7 novembre 2024, BCE a annoncé le renouvellement de son OPRA dans le cours normal des activités en vue de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 10 % du flottant de chaque série d'actions privilégiées de premier rang de BCE cotées à la TSX. L'OPRA dans le cours normal des activités a commencé le 11 novembre 2024 et a pris fin le 10 novembre 2025.

En 2024, BCE a racheté et annulé 5 346 488 actions privilégiées de premier rang aux termes de son OPRA dans le cours normal des activités d'un capital déclaré de 134 millions \$ pour un coût total de 92 millions \$. Les 42 millions \$ restants ont été inscrits au surplus d'apport.

Droit de vote

Au 31 décembre 2025, toutes les actions privilégiées de premier rang émises et en circulation étaient sans droit de vote, sauf dans certaines circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

Priorité et droit aux dividendes

Les actions privilégiées de premier rang de toutes les séries sont de même rang et ont priorité sur toutes les autres actions de BCE en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries R, T, Z, AA, AC, AF, AG, AI, AK, AM et AQ, ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels fixes. Le taux de dividende sur ces actions est rajusté tous les cinq ans, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries S, Y, AB, AD, AE, AH et AJ, ont droit à des dividendes cumulatifs mensuels ajustables variables.

Actions ordinaires et actions de catégorie B

Les statuts de fusion de BCE prévoient un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote, toutes sans valeur nominale. Les actions ordinaires et les actions de catégorie B sont de même rang en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la

Le tableau suivant fournit de l'information concernant les actions ordinaires en circulation de BCE.

|                                                                       | 2025             |                 | 2024             |                 |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------|------------------|-----------------|
|                                                                       | Nombre d'actions | Capital déclaré | Nombre d'actions | Capital déclaré |
| En cours aux 1 <sup>ers</sup> janvier                                 | 912 283 103      | 20 860          | 912 274 545      | 20 859          |
| Actions émises en vertu d'un régime d'actions différées               | 715              | –               | 8 558            | 1               |
| Actions émises en vertu d'un régime de réinvestissement de dividendes | 20 241 999       | 633             | –                | –               |
| En cours aux 31 décembre                                              | 932 525 817      | 21 493          | 912 283 103      | 20 860          |

Régime de réinvestissement de dividendes en actions nouvellement émises à escompte

Au T4 2024, BCE a modifié son RRD afin de procéder, à la discrétion du conseil d'administration de BCE, à l'émission de nouvelles actions ordinaires sur le capital autorisé à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen à compter du dividende à payer le 15 janvier 2025 aux actionnaires admissibles inscrits en date du 16 décembre 2024, et aux périodes suivantes.

Le 15 janvier 2025, 9 540 786 nouvelles actions ordinaires ont été émises en vertu du RRD, à l'intention des actionnaires inscrits en date du 16 décembre 2024 détenant 308 654 258 actions ordinaires, pour un montant de 314 millions \$.

Le 15 avril 2025, 10 701 213 nouvelles actions ordinaires ont été émises en vertu du RRD, à l'intention des actionnaires inscrits en date du 14 mars 2025 détenant 312 818 741 actions ordinaires, pour un montant de 319 millions \$.

Le taux de dividende variable sur ces actions est calculé chaque mois, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries AL et AN, ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels variables. Le taux de dividende variable sur ces actions est calculé chaque trimestre, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les dividendes sont payés sur toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang lorsque le conseil d'administration de BCE en déclare.

Modalités de conversion

Toutes les actions privilégiées de premier rang émises et en circulation au 31 décembre 2025 sont convertibles au gré du porteur en une autre série connexe d'actions privilégiées de premier rang à raison de une action pour une conformément aux modalités énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE, après les paiements dus aux actionnaires privilégiés. Aucune action de catégorie B n'était en circulation aux 31 décembre 2025 et 2024.

Le 7 mai 2025, le conseil a déterminé que les actions ordinaires distribuées aux termes du RRD de BCE ne seront plus nouvellement émises à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen, mais seront plutôt achetées sur le marché secondaire par l'agent de BCE, Compagnie Trust TSX, au moyen de liquidités fournies par BCE. Ces modifications ont pris effet à compter du dividende payable le 15 juillet 2025 aux porteurs d'actions ordinaires admissibles à la date de clôture des registres tombant le 16 juin 2025, et s'appliqueront par la suite jusqu'à nouvel ordre.

Surplus d'apport

Le surplus d'apport en 2025 et en 2024 inclut des primes par rapport à la valeur nominale au moment de l'émission d'actions ordinaires de BCE et une charge de rémunération fondée sur des actions déduction faite des règlements.

# Note 32 Paiements fondés sur des actions

Les montants suivants liés aux paiements fondés sur des actions sont compris dans le poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net.

| Pour les exercices clos les 31 décembre           | 2025        | 2024        |
|---------------------------------------------------|-------------|-------------|
| UAR et UALR                                       | (61)        | (52)        |
| REE et UAD                                        | (29)        | (32)        |
| <b>Total des paiements fondés sur des actions</b> | <b>(90)</b> | <b>(84)</b> |

## Description des régimes

### REE

Le REE est conçu pour encourager les employés de BCE et de ses filiales participantes à acquérir des actions de BCE. Les employés peuvent choisir d'acheter des actions ordinaires de BCE au moyen de retenues à la source régulières pouvant atteindre 12 % de leur revenu annuel admissible. Dans certains cas, des cotisations de l'employeur sont ajoutées, jusqu'à concurrence de 2 % du revenu annuel admissible de l'employé. Des dividendes sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les cotisations de l'employeur au REE et les dividendes connexes sont conditionnels à ce que les employés détiennent leurs actions pendant une période d'acquisition des droits de deux ans.

Les actions ordinaires de BCE sont achetées, au nom des participants, par le fiduciaire du REE sur le marché libre, au moyen d'un achat privé ou sur le capital autorisé. BCE détermine la méthode que le fiduciaire utilise pour acheter les actions.

Le tableau suivant présente un sommaire des UAR/UALR en cours aux 31 décembre 2025 et 2024.

| Nombre d'UAR/UALR                                  | 2025             | 2024             |
|----------------------------------------------------|------------------|------------------|
| En cours aux 1 <sup>ers</sup> janvier              | 3 578 900        | 3 412 812        |
| Attribuées <sup>(1)</sup>                          | 2 357 223        | 1 236 690        |
| Dividendes crédités                                | 377 264          | 284 530          |
| Réglées                                            | (1 184 961)      | (1 296 656)      |
| Frappées de déchéance                              | (159 573)        | (58 476)         |
| <b>En cours aux 31 décembre</b>                    | <b>4 968 853</b> | <b>3 578 900</b> |
| <b>Droit acquis aux 31 décembre <sup>(2)</sup></b> | <b>1 238 636</b> | <b>1 090 574</b> |

(1) La juste valeur moyenne pondérée des UAR/UALR attribuées était de 35 \$ en 2025 et de 50 \$ en 2024.

(2) Les droits sur les UAR/UALR acquis le 31 décembre 2025 ont été entièrement réglés, en février 2026, en actions ordinaires de BCE et/ou en UAD.

### UAD

Des primes admissibles et des UAR peuvent être versées sous la forme d'UAD lorsque des cadres supérieurs ou d'autres employés admissibles choisissent ou sont tenus de participer au régime. La valeur d'une UAD à la date d'attribution est égale à la valeur d'une action ordinaire de BCE. Dans le cas des administrateurs qui ne sont pas des dirigeants, la rémunération est versée sous forme d'UAD jusqu'à ce que l'exigence relative à la détention d'actions minimale soit respectée; par la suite, au moins 50 % de leur rémunération est versée sous forme d'UAD. Il n'y a pas d'exigences relatives à l'acquisition des droits des UAD. Des dividendes sous la forme d'UAD additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les UAD sont réglées au moment où le porteur quitte la société.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, il y avait respectivement 2 264 207 et 3 560 305 UAD en cours.

Au 31 décembre 2025, l'émission de 4 360 087 actions ordinaires sur le capital autorisé était autorisée aux termes du REE. Aux 31 décembre 2025 et 2024, il y avait respectivement 1 436 100 et 1 239 411 cotisations d'employeur au REE dont les droits n'étaient pas acquis.

### UAR/UALR

Les UAR/UALR sont attribuées à des cadres supérieurs et à d'autres employés admissibles. Des dividendes sous la forme d'UAR/UALR additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les cadres supérieurs et les autres employés admissibles reçoivent, pour une période de service donnée, un nombre précis d'UAR/UALR en fonction principalement du poste qu'ils occupent. Les droits sur les UAR/UALR sont entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution et si des objectifs de rendement, tels qu'ils sont établis par le conseil d'administration, sont atteints pour les UALR.

### Options sur actions

En vertu des régimes d'intéressement à long terme de BCE, cette dernière peut attribuer des options aux cadres supérieurs pour l'achat d'actions ordinaires de BCE. Le prix de souscription d'une attribution est fondé sur le plus élevé des montants suivants :

- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché le jour de bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution;
- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché pour les cinq derniers jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution.

Au 31 décembre 2025, en plus des options sur actions en cours, l'émission de 6 477 438 actions ordinaires était autorisée aux termes de ces régimes. Les droits sur les options seront acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution. Les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées au cours d'une période de dix ans à compter de la date d'attribution.

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions en cours aux 31 décembre 2025 et 2024.

|                                               | 2025             |                                    | 2024             |                                    |
|-----------------------------------------------|------------------|------------------------------------|------------------|------------------------------------|
|                                               | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré (\$) | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré (\$) |
| En cours aux 1 <sup>ers</sup> janvier         | 6 545 819        | 61                                 | 7 484 561        | 61                                 |
| Frappées de déchéance ou échues               | (1 042 645)      | 57                                 | (938 742)        | 59                                 |
| <b>En cours et exerçables aux 31 décembre</b> | <b>5 503 174</b> | <b>62</b>                          | <b>6 545 819</b> | <b>61</b>                          |

Le tableau suivant présente de l'information supplémentaire sur les régimes d'options sur actions de BCE aux 31 décembre 2025 et 2024.

| Fourchette des prix d'exercice | Options sur actions en cours |                                          |                                    |                  |                                          |                                    |
|--------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------|------------------|------------------------------------------|------------------------------------|
|                                | 2025                         |                                          |                                    | 2024             |                                          |                                    |
|                                | Nombre                       | Durée restante moyenne pondérée (années) | Prix d'exercice moyen pondéré (\$) | Nombre           | Durée restante moyenne pondérée (années) | Prix d'exercice moyen pondéré (\$) |
| 50 \$–59 \$                    | 2 348 283                    | 3                                        | 58                                 | 3 390 928        | 3                                        | 58                                 |
| 60 \$ et plus                  | 3 154 891                    | 4                                        | 65                                 | 3 154 891        | 5                                        | 65                                 |
|                                | <b>5 503 174</b>             | <b>4</b>                                 | <b>62</b>                          | <b>6 545 819</b> | <b>4</b>                                 | <b>61</b>                          |

## Note 33 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Les tableaux suivants présentent des rapprochements des variations des actifs et des passifs découlant des activités de financement.

|                                                                                                             | Note | Dettes à court terme et dette à long terme | Dérivé utilisé à titre de couverture du risque de change sur la dette <sup>(1)</sup> | Dividendes à payer | Autres passifs <sup>(2)</sup> | Total          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------------------|----------------|
| <b>1<sup>er</sup> janvier 2025</b>                                                                          |      | <b>40 504</b>                              | <b>(975)</b>                                                                         | <b>933</b>         | <b>5</b>                      | <b>40 467</b>  |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement                                                        |      |                                            |                                                                                      |                    |                               |                |
| Augmentation des effets à payer                                                                             |      | 475                                        | (23)                                                                                 | –                  | –                             | 452            |
| Émission de titres d'emprunt à long terme                                                                   |      | 7 809                                      | –                                                                                    | –                  | –                             | 7 809          |
| Remboursements au titre d'accords de financement de fournisseurs <sup>(2)</sup>                             |      | (79)                                       | –                                                                                    | –                  | –                             | (79)           |
| Remboursements sur la dette à long terme                                                                    |      | (10 013)                                   | –                                                                                    | –                  | –                             | (10 013)       |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires et privilégiées                                       |      | –                                          | –                                                                                    | (2 177)            | –                             | (2 177)        |
| Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 37   | –                                          | –                                                                                    | (51)               | –                             | (51)           |
| Autres activités de financement                                                                             |      | (74)                                       | –                                                                                    | –                  | (115)                         | (189)          |
| <b>Total des flux de trésorerie affectés aux activités de financement excluant les capitaux propres</b>     |      | <b>(1 882)</b>                             | <b>(23)</b>                                                                          | <b>(2 228)</b>     | <b>(115)</b>                  | <b>(4 248)</b> |
| Variations sans contrepartie de trésorerie découlant des éléments suivants :                                |      |                                            |                                                                                      |                    |                               |                |
| Augmentation des obligations locatives                                                                      |      | 850                                        | –                                                                                    | –                  | –                             | 850            |
| Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées                                                  |      | –                                          | –                                                                                    | 2 305              | –                             | 2 305          |
| Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle            |      | –                                          | –                                                                                    | 51                 | –                             | 51             |
| Incidence des variations des taux de change                                                                 |      | (664)                                      | 664                                                                                  | –                  | –                             | –              |
| Acquisitions d'entreprises                                                                                  | 4    | 2 757                                      | –                                                                                    | –                  | –                             | 2 757          |
| Actions ordinaires émises en vertu d'un régime de réinvestissement de dividendes                            |      | –                                          | –                                                                                    | (633)              | –                             | (633)          |
| (Profits nets) pertes nettes sur les rachats anticipés de débentures américaines et canadiennes             |      | (599)                                      | 122                                                                                  | –                  | 116                           | (361)          |
| Ajouts aux accords de financement des fournisseurs                                                          |      | 47                                         | –                                                                                    | –                  | –                             | 47             |
| Reclassement dans les passifs détenus en vue de la vente                                                    | 17   | (7)                                        | –                                                                                    | –                  | –                             | (7)            |
| Autres                                                                                                      |      | 53                                         | 20                                                                                   | (3)                | –                             | 70             |
| <b>Total des variations sans contrepartie de trésorerie</b>                                                 |      | <b>2 437</b>                               | <b>806</b>                                                                           | <b>1 720</b>       | <b>116</b>                    | <b>5 079</b>   |
| <b>31 décembre 2025</b>                                                                                     |      | <b>41 059</b>                              | <b>(192)</b>                                                                         | <b>425</b>         | <b>6</b>                      | <b>41 298</b>  |

(1) Inclus aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

(2) Inclus au poste *Remboursement de la dette à long terme* dans les tableaux des flux de trésorerie.

|                                                                                                                         | Note | Dettes à court terme et dette à long terme | Dérivé utilisé à titre de couverture du risque de change sur la dette <sup>(1)</sup> | Dividendes à payer | Autres passifs <sup>(2)</sup> | Total          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------------------|----------------|
| <b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>                                                                                      |      | 36 177                                     | (153)                                                                                | 910                | 78                            | 37 012         |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement                                                                    |      |                                            |                                                                                      |                    |                               |                |
| Augmentation des effets à payer                                                                                         |      | 1 817                                      | 128                                                                                  | –                  | –                             | 1 945          |
| Émission de titres d'emprunt à long terme                                                                               |      | 3 834                                      | –                                                                                    | –                  | –                             | 3 834          |
| Remboursements au titre d'accords de financement de fournisseurs <sup>(2)</sup>                                         |      | (78)                                       | –                                                                                    | –                  | –                             | (78)           |
| Remboursements sur la dette à long terme                                                                                |      | (3 289)                                    | 64                                                                                   | –                  | –                             | (3 225)        |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires et privilégiées                                                   |      | –                                          | –                                                                                    | (3 800)            | –                             | (3 800)        |
| Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle             | 37   | –                                          | –                                                                                    | (68)               | –                             | (68)           |
| Autres activités de financement                                                                                         |      | (27)                                       | –                                                                                    | –                  | (4)                           | (31)           |
| <b>Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement excluant les capitaux propres</b> |      | <b>2 257</b>                               | <b>192</b>                                                                           | <b>(3 868)</b>     | <b>(4)</b>                    | <b>(1 423)</b> |
| Variations sans contrepartie de trésorerie découlant des éléments suivants :                                            |      |                                            |                                                                                      |                    |                               |                |
| Augmentation des obligations locatives                                                                                  |      | 774                                        | –                                                                                    | –                  | –                             | 774            |
| Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées                                                              |      | –                                          | –                                                                                    | 3 827              | –                             | 3 827          |
| Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle                        |      | –                                          | –                                                                                    | 68                 | –                             | 68             |
| Incidence des variations des taux de change                                                                             |      | 987                                        | (987)                                                                                | –                  | –                             | –              |
| Acquisitions d'entreprises                                                                                              | 4    | 120                                        | –                                                                                    | –                  | –                             | 120            |
| Reclassement dans les passifs détenus en vue de la vente                                                                | 17   | (10)                                       | –                                                                                    | –                  | –                             | (10)           |
| Ajouts aux accords de financement des fournisseurs                                                                      |      | 58                                         | –                                                                                    | –                  | –                             | 58             |
| Autres                                                                                                                  |      | 141                                        | (27)                                                                                 | (4)                | (69)                          | 41             |
| <b>Total des variations sans contrepartie de trésorerie</b>                                                             |      | <b>2 070</b>                               | <b>(1 014)</b>                                                                       | <b>3 891</b>       | <b>(69)</b>                   | <b>4 878</b>   |
| <b>31 décembre 2024</b>                                                                                                 |      | <b>40 504</b>                              | <b>(975)</b>                                                                         | <b>933</b>         | <b>5</b>                      | <b>40 467</b>  |

(1) Inclus aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

(2) Inclus au poste *Remboursements sur la dette à long terme* dans les tableaux des flux de trésorerie.

## Note 34 Obligations de prestation qui restent à remplir

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires qui devraient être comptabilisés dans l'avenir relativement aux obligations de prestation non remplies (ou remplies partiellement) au 31 décembre 2025.

|                     | 2026         | 2027         | 2028       | 2029       | 2030       | Par la suite | Total        |
|---------------------|--------------|--------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|
| Bell SCT Canada     | 3 397        | 1 703        | 561        | 310        | 205        | 494          | 6 670        |
| Bell SCT États-Unis | 13           | 3            | 3          | 3          | 1          | 3            | 26           |
| <b>Total</b>        | <b>3 410</b> | <b>1 706</b> | <b>564</b> | <b>313</b> | <b>206</b> | <b>497</b>   | <b>6 696</b> |

Pour effectuer l'estimation des prix de transaction minimaux affectés aux obligations de prestation non remplies, ou remplies partiellement, restantes, BCE a appliqué la mesure de simplification permettant de ne pas présenter l'information à fournir sur les obligations de prestation restantes dont la durée initiale attendue est de un an ou moins et les contrats dans le cadre desquels nous facturons un montant correspondant à la valeur des produits ou services fournis au client.

## Note 35 Engagements et éventualités

### Engagements

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2025, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

|                                                                                      | 2026         | 2027         | 2028         | 2029       | 2030       | Par la suite | Total        |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|------------|------------|--------------|--------------|
| Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles                    | 1 355        | 1 391        | 522          | 454        | 429        | 1 588        | 5 739        |
| Obligations d'achat                                                                  | 893          | 607          | 464          | 398        | 343        | 642          | 3 347        |
| Contrats de location faisant l'objet d'un engagement, mais n'ayant pas encore débuté | 15           | 22           | 23           | 24         | 24         | 64           | 172          |
| <b>Total</b>                                                                         | <b>2 263</b> | <b>2 020</b> | <b>1 009</b> | <b>876</b> | <b>796</b> | <b>2 294</b> | <b>9 258</b> |

Nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles comprennent des droits d'émissions et de longs métrages ainsi que des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux pour satisfaire à la demande des clients.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation ainsi que d'autres obligations d'achat.

### Éventualités

Dans le cadre de son examen en cours des tarifs pour les services Internet de gros, le 6 octobre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a considérablement réduit, de manière provisoire, certains tarifs de gros que Bell Canada et d'autres principaux fournisseurs facturent pour l'accès des tiers revendeurs de services Internet aux réseaux fibre jusqu'au nœud (FTTN) ou de câble, selon le cas. Le 15 août 2019, le CRTC a réduit davantage les tarifs de gros que les revendeurs de services Internet paient pour l'accès à l'infrastructure de réseau construite par des fournisseurs de services dotés d'installations comme Bell Canada, avec effet rétroactif à mars 2016.

La décision d'août 2019 a été suspendue, tout d'abord par la Cour d'appel fédérale puis par le CRTC, de sorte qu'elle n'est jamais entrée en vigueur. En réaction aux demandes de révision et de modification déposées séparément par Bell Canada, cinq principaux câblodistributeurs (Cogeco Communications Inc., Bragg Communications Inc. (Eastlink), Rogers Communications Canada Inc., Shaw Communications Inc. et Vidéotron ltée) et TELUS Communications Inc., le 27 mai 2021, le CRTC a rendu la décision 2021-181, qui a essentiellement rétabli les tarifs pratiqués avant août 2019, avec certaines réductions des tarifs de Bell Canada, avec prise d'effet rétroactive à mars 2016. En conséquence, au T2 2021, nous avons comptabilisé un montant de 44 millions \$ en diminution des produits dans nos états du résultat net.

Bien que demeure l'obligation de rembourser des sommes à des tiers revendeurs de services Internet, l'entrée en vigueur de tarifs de gros définitifs similaires aux tarifs pratiqués depuis 2019 réduit l'incidence de l'examen de longue date des tarifs pour les services Internet de gros du CRTC. Le plus important revendeur, TekSavvy Solutions Inc. (TekSavvy), a obtenu l'autorisation d'interjeter appel de la décision du 27 mai 2021 du

Nos engagements prévus dans les contrats de location qui n'ont pas encore débuté comprennent des actifs immobiliers, des emplacements d'affichage extérieur et l'utilisation de la fibre. Ces contrats de location ne peuvent être annulés.

CRTC auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 22 juillet 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu un jugement dans lequel elle rejette l'appel déposé par TekSavvy visant la décision 2021-181 aux termes de laquelle le CRTC avait, en mai 2021, rétabli en grande partie les tarifs pour les services Internet de gros qui étaient en vigueur avant août 2019. Le 30 septembre 2024, TekSavvy a demandé l'autorisation d'interjeter appel de cette décision devant la Cour suprême du Canada, demande qui a été rejetée par la Cour suprême du Canada le 27 mars 2025. La décision a également été contestée dans trois requêtes présentées devant le Cabinet par TekSavvy, le Consortium des Opérateurs de Réseaux Canadiens Inc. et le Libertel de la capitale nationale, mais, le 26 mai 2022, le Cabinet a annoncé qu'il ne changerait pas la décision.

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations visant à obtenir des dommages-intérêts financiers ainsi que d'autres réparations. En particulier, et puisque nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à des réclamations substantielles en dommages pécuniaires. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus judiciaire, nous ne pouvons prédire ni l'issue des réclamations et des litiges, ni à quel moment ils seront résolus. Compte tenu de ce qui précède et d'après l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges en cours au 5 mars 2026, la direction estime que leur dénouement ne devrait pas avoir de répercussions défavorables significatives sur nos états financiers. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments à faire valoir et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

## Note 36 Transactions entre parties liées

### Filiales

Le tableau suivant présente les principales filiales de BCE au 31 décembre 2025. BCE compte d'autres filiales qui n'apparaissent pas dans le tableau, car elles représentent moins de 10 %, individuellement, et moins de 20 %, globalement, du total des produits des activités ordinaires consolidés.

Toutes ces principales filiales sont constituées en sociétés par actions au Canada et se fournissent mutuellement des services dans le cours normal des activités. La valeur de ces transactions est éliminée lors de la consolidation.

| Filiale            | Pourcentage de la participation |       |
|--------------------|---------------------------------|-------|
|                    | 2025                            | 2024  |
| Bell Canada        | 100 %                           | 100 % |
| Bell Mobilité Inc. | 100 %                           | 100 % |
| Bell Média Inc.    | 100 %                           | 100 % |

### Transactions avec les partenariats et les entreprises associées

En 2025 et 2024, dans le cours normal de ses activités et dans des conditions de concurrence normale, BCE a fourni des services de communications à ses coentreprises et à ses entreprises associées et a obtenu de celles-ci du contenu de programmation et d'autres services. Nos coentreprises et nos entreprises associées comprennent MLSE, jusqu'à la conclusion de la vente le 1<sup>er</sup> juillet 2025, Gentel Inc. et Dome Productions Partnership.

BCE pourrait, de temps à autre, devoir verser des apports en capital dans ses participations.

En 2025, BCE a comptabilisé des produits des activités ordinaires et a engagé des charges relativement à des transactions effectuées avec ses coentreprises et ses entreprises associées de 16 millions \$ (9 millions \$ en 2024) et de 145 millions \$ (150 millions \$ en 2024), respectivement.

## Fonds Unitaire BCE

Bimcor Inc. (Bimcor), une filiale entièrement détenue de Bell Canada, est l'administrateur du Fonds Unitaire. Bimcor a comptabilisé des frais de gestion versés par le Fonds Unitaire de 14 millions \$ pour 2025 et 2024. La note 28, *Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi*, présente les détails des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de BCE.

## Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 qui figure dans nos états du résultat net. Les principaux dirigeants ont l'autorité et la responsabilité de superviser, de planifier, de diriger et de contrôler nos activités commerciales. Ils sont composés de notre conseil d'administration et de notre équipe de haute direction.

| Pour les exercices clos les 31 décembre                         | 2025        | 2024        |
|-----------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Salaires, jetons de présence et impôts et avantages connexes    | (18)        | (19)        |
| Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des AAPE | (3)         | (3)         |
| Rémunération fondée sur des actions                             | (32)        | (26)        |
| <b>Charge de rémunération des principaux dirigeants</b>         | <b>(53)</b> | <b>(48)</b> |

## Note 37 Filiale importante partiellement détenue

Les tableaux suivants présentent l'information financière résumée de notre filiale pour laquelle le pourcentage des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC) est important.

### États résumés de la situation financière

| Pour les exercices clos les 31 décembre                                | CTV Specialty <sup>(1)</sup> |              |
|------------------------------------------------------------------------|------------------------------|--------------|
|                                                                        | 2025                         | 2024         |
| Actifs courants                                                        | 400                          | 423          |
| Actifs non courants                                                    | 768                          | 733          |
| <b>Total de l'actif</b>                                                | <b>1 168</b>                 | <b>1 156</b> |
| Passifs courants                                                       | 164                          | 164          |
| Passifs non courants                                                   | 99                           | 92           |
| <b>Total du passif</b>                                                 | <b>263</b>                   | <b>256</b>   |
| <b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE</b> | <b>634</b>                   | <b>631</b>   |
| <b>PNDPC</b>                                                           | <b>271</b>                   | <b>269</b>   |

(1) Aux 31 décembre 2025 et 2024, le pourcentage des PNDPC dans CTV Specialty Television Inc. (CTV Specialty) était de 29,9 %. CTV Specialty a été constituée en société par actions au Canada et y exerçait ses activités à ces dates.

### Faits saillants sur le résultat et les flux de trésorerie

| Pour les exercices clos les 31 décembre                       | CTV Specialty <sup>(1)</sup> |            |
|---------------------------------------------------------------|------------------------------|------------|
|                                                               | 2025                         | 2024       |
| Produits d'exploitation                                       | 970                          | 991        |
| Bénéfice net                                                  | 179                          | 100        |
| Bénéfice net attribuable aux détenteurs de PNDPC              | 54                           | 31         |
| <b>Total du bénéfice global</b>                               | <b>174</b>                   | <b>108</b> |
| Total du bénéfice global attribuable aux détenteurs de PNDPC  | 52                           | 34         |
| <b>Dividendes en trésorerie payés aux détenteurs de PNDPC</b> | <b>51</b>                    | <b>68</b>  |

(1) Le bénéfice net et le total du bénéfice global de CTV Specialty comprennent des montants de néant et de 2 millions \$ directement attribuables aux détenteurs de PNDPC pour 2025 et 2024, respectivement.

# Conseil d'administration

En date du 5 mars 2026

## Gordon M. Nixon,

C.M., O.Ont.

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés

Président du Conseil,

BCE Inc. et Bell Canada

Administrateur depuis novembre 2014

## Mirko Bibic

ONTARIO, CANADA

Président et chef de la direction,

BCE Inc. et Bell Canada

Administrateur depuis janvier 2020

## Robert P. Dexter

NOUVELLE-ÉCOSSE, CANADA

Président du Conseil et

chef de la direction,

Maritime Travel Inc.

Administrateur depuis novembre 2014

## Katherine Lee

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis août 2015

## Monique F. Leroux,

C.M., O.Q., FCPA, F.ICD

QUÉBEC, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis avril 2016

## Sheila A. Murray

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis mai 2020

## Louis P. Pagnutti,

FCPA, FCA

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis novembre 2020

## Calin Rovinescu,

C.M.

ONTARIO, CANADA

Président du Conseil,

CAE Inc.

Administrateur depuis avril 2016

## Karen Sheriff

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis avril 2017

## Jennifer Tory,

C.M.

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis avril 2021

## Louis Vachon,

C.M., O.Q.

QUÉBEC, CANADA

Partenaire des opérations,

J.C. Flowers & Co.

Administrateur depuis octobre 2022

## Steve Weed

NEVADA, ÉTATS-UNIS

Chef de la direction,

WaveDivision Capital

Administrateur depuis novembre 2025

## Johan Wibergh

BARBADE

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis novembre 2023

## Cornell Wright

ONTARIO, CANADA

Président,

Wittington Investments, Limited

Administrateur depuis avril 2021

## Comités du conseil d'administration

### Comité d'audit

L.P. Pagnutti (président),

K. Lee, M.F. Leroux, J. Tory,

J. Wibergh, C. Wright

Le comité d'audit aide le conseil à superviser :

- l'intégrité des états financiers de BCE et de l'information connexe
- la conformité de BCE aux exigences applicables prévues par la loi et la réglementation
- l'indépendance, les compétences et la nomination de l'auditeur externe
- la performance des auditeurs externe et interne
- la responsabilité de la direction quant à l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes et à la présentation de l'information à cet égard
- les risques auxquels BCE est exposée en matière de présentation de l'information financière.

### Comité de gouvernance

M.F. Leroux (présidente), K. Lee,

S.A. Murray, K. Sheriff, C. Wright

Le comité de gouvernance aide le conseil à :

- élaborer et mettre en œuvre les politiques et lignes directrices de BCE en matière de gouvernance
- identifier les personnes possédant les compétences nécessaires pour devenir membre du conseil
- déterminer la composition du conseil et de ses comités
- établir la rémunération à verser aux administrateurs et administratrices pour qu'ils s'acquittent de leurs fonctions au conseil et à ses comités
- élaborer un processus d'évaluation du conseil, des comités du conseil, de la présidence du conseil, de la présidence des comités ainsi que des administrateurs et administratrices, et en surveiller l'application
- surveiller l'application des politiques relatives à la conduite des affaires, à l'éthique, à la communication de l'information importante, à la gouvernance en matière d'IA et à d'autres questions
- superviser la stratégie et les programmes de BCE en matière de responsabilité de l'entreprise, de même que les stratégies visant à préserver et améliorer la réputation de BCE, ainsi que leur intégration dans la stratégie commerciale globale de BCE, et les informations à l'égard des questions en matière de durabilité.

### Comité des ressources en cadres et de rémunération

S.A. Murray (présidente),

R.P. Dexter, C. Rovinescu,

J. Tory, L. Vachon, S. Weed

Le comité des ressources en cadres et de rémunération aide le conseil à superviser :

- la rémunération, la nomination, l'évaluation et la planification de la relève des membres de la direction et autres cadres
- les politiques et pratiques de BCE relatives au milieu de travail (y compris les politiques en matière de santé et sécurité, les politiques veillant à assurer un milieu de travail respectueux et exempt d'harcèlement et les politiques veillant à assurer un milieu de travail diversifié et inclusif)
- l'exposition de BCE au risque lié à la rémunération des membres de la haute direction et aux politiques connexes ainsi qu'à l'identification des pratiques et des politiques pour atténuer ce risque.

### Comité du risque et de la caisse de retraite

C. Rovinescu (président),

R.P. Dexter, L.P. Pagnutti, K. Sheriff,

L. Vachon, J. Wibergh

Le comité du risque et de la caisse de retraite aide le conseil à superviser :

- le cadre de gouvernance du risque d'entreprise de BCE et les politiques, procédures et contrôles que la direction utilise pour évaluer et gérer les principaux risques auxquels BCE est exposée
- l'exposition de BCE aux principaux risques, à l'exception des risques qui demeurent sous la responsabilité principale d'un autre comité du conseil
- l'administration, la capitalisation et le placement des régimes de retraite et des caisses de retraite de BCE
- l'identification, l'évaluation, la gestion et la surveillance des risques susceptibles d'avoir une incidence négative sur la capacité des régimes à fonctionner comme prévu et à offrir des prestations aux bénéficiaires des régimes de retraite
- les fonds communs unitaires parrainés par BCE pour le placement collectif de ses caisses de retraite et du fonds unitaire BCE.

# Haute direction

---

En date du 5 mars 2026

## **Mirko Bibic**

Président et chef de la direction  
BCE Inc. et Bell Canada

## **Sean Cohan**

Président, Bell Média  
Bell Canada

## **Hadeer Hassaan**

Vice-présidente exécutive et  
cheffe de l'information et de l'expérience client  
Bell Canada

## **Blaik Kirby**

Président de groupe, marché consommateur  
et petites entreprises  
Bell Canada

## **Devorah Lithwick**

Première vice-présidente et cheffe de la gestion de la marque  
Bell Canada

## **Robert Malcolmson**

Vice-président exécutif et  
chef des affaires juridiques et réglementaires  
BCE Inc. et Bell Canada

## **Mark McDonald**

Vice-président exécutif et  
chef du développement technologique  
Bell Canada

## **Curtis Millen**

Vice-président exécutif et  
chef des affaires financières  
BCE Inc. et Bell Canada

## **Nikki Moffat**

Vice-présidente exécutive, services généraux  
et cheffe des ressources humaines  
BCE Inc. et Bell Canada

## **Karine Moses**

Première vice-présidente, ventes  
et présidente, direction du Québec  
Bell Canada

## **John Watson**

Président de groupe,  
marchés affaires, IA et Ateko  
Bell Canada

# Renseignements aux investisseurs

## Information boursière

Symbole  
BCE

### Inscriptions

Bourses de Toronto (TSX)  
et de New York (NYSE)

Vous trouverez le sommaire des différences entre nos pratiques en matière de gouvernance et celles de la Bourse de New York dans la section Gouvernance de notre site internet à l'adresse [BCE.ca](https://www.bce.ca).

### Actions ordinaires en circulation

31 décembre 2025 – 932 525 817

### Calendrier des dividendes 2026\*

| Date d'inscription | Date de paiement* |
|--------------------|-------------------|
| 16 mars 2026       | 15 avril 2026     |
| 15 juin 2026       | 15 juillet 2026   |
| 15 septembre 2026  | 15 octobre 2026   |
| 15 décembre 2026   | 15 janvier 2027   |

\* Sous réserve de la déclaration de dividendes par le conseil d'administration. Lorsque la date de paiement d'un dividende tombe un jour non ouvrable, le versement est effectué le jour ouvrable suivant.

### Dates de publication des résultats trimestriels 2026

|                     |                 |
|---------------------|-----------------|
| Premier trimestre   | 7 mai 2026      |
| Deuxième trimestre  | 6 août 2026     |
| Troisième trimestre | 5 novembre 2026 |
| Quatrième trimestre | 4 février 2027  |

Les rapports trimestriels et annuels ainsi que d'autres documents de l'entreprise se trouvent sur notre site internet. Vous pouvez aussi demander une copie des rapports annuels et trimestriels ainsi que les circulaires de la direction en complétant le formulaire disponible sur notre site : <https://www.bce.ca/investisseurs/info-actionnaires/demande-de-copies-de-documents>.

## Renseignements fiscaux

Les actionnaires sont tenus de payer de l'impôt sur les dividendes reçus ainsi que sur les gains en capital qu'ils réalisent, le cas échéant, lorsqu'ils vendent leurs actions ou qu'ils sont réputés les avoir vendues.

### La vente ou disposition de vos actions pourrait générer un gain en capital

**IMPORTANT :** Si vous avez reçu des actions ordinaires de Nortel Networks en mai 2000 et/ou des parts du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales en juillet 2006, consultez la section des Investisseurs sur [BCE.ca](https://www.bce.ca) pour de plus amples renseignements concernant les incidences fiscales de ces plans d'arrangement sur le calcul de votre coût ou visitez notre site internet à l'adresse <https://www.bce.ca/investisseurs/info-actionnaires/operations-societe>.

### Dividendes

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, et ce, à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents canadiens se qualifient comme dividendes déterminés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*. Depuis le 24 mars 2006, et ce, à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents du Québec se qualifient également comme dividendes déterminés.

### Non-résidents du Canada

Les dividendes versés ou crédités à des non-résidents du Canada sont assujettis à une retenue d'impôt de 25 %, sauf si ce taux est réduit par convention fiscale. En vertu des conventions fiscales actuelles, les résidents des États-Unis et du Royaume-Uni sont assujettis à une retenue d'impôt de 15 %.

L'Agence du revenu du Canada a introduit de nouvelles règles en 2012, exigeant que les résidents d'un pays ayant conclu une convention fiscale avec le Canada certifient qu'ils résident dans cet autre pays et sont admissibles aux avantages prévus par la convention fiscale afin que le taux réduit de retenue d'impôt au Canada pour les non-résidents continue de s'appliquer. Les actionnaires inscrits devraient avoir complété et retourné la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents à l'agent des transferts.

### Résidents des États-Unis

En plus de la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents mentionnée ci-dessus, nous devons exiger de certains résidents des États-Unis qu'ils fournissent un numéro d'identification de contribuable et une formule de déclaration de résidence W-9 de l'Internal Revenue Service (IRS). Si nous ne recevons pas ces informations, nous pourrions être tenus de prélever une retenue fiscale de garantie fixée par l'IRS. Pour plus de précisions, veuillez communiquer avec l'agent des transferts ou le groupe des Relations avec les investisseurs.

---

## Services aux actionnaires

### Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (RRD)

Le RRD est un moyen pratique pour les porteurs d'actions admissibles de réinvestir leurs dividendes et d'effectuer des contributions en espèces facultatives pour acheter des actions ordinaires supplémentaires sans frais de courtage. Pour plus de détails, consulter notre site <https://www.bce.ca/investisseurs/info-actionnaires/regime-reinvestissement-dividendes#> ou contactez l'agent des transferts.

### Service de virement automatique des dividendes

Évitez les retards postaux et les déplacements à la banque en profitant du service de virement automatique des dividendes.

### Système d'inscription directe (DRS)

#### Détenir ses actions sous forme électronique au lieu de certificats d'actions

Les avoirs sont représentés par un relevé émis lorsque vous établissez ou modifiez ultérieurement votre solde dans le système d'inscription directe. Cette option élimine les risques inhérents à la détention de certificats d'actions incluant la conservation de ceux-ci et surtout, atténue la procédure de remplacement. Notez que des frais s'appliquent pour le remplacement de certificats perdus ou volés, de même que pour le remplacement des certificats envoyés par la poste qui n'auraient pas été reçus par l'actionnaire (si réclamés un an après l'envoi). Généralement, un pourcentage de la valeur des actions représentées.

### Service de diffusion électronique

Inscrivez-vous à notre service de diffusion électronique pour recevoir les documents de procuration, le rapport financier annuel et/ou les rapports trimestriels par courriel. En optant pour cette méthode écologique, vous recevez vos documents plus rapidement et vous aidez l'entreprise à réduire ses coûts.

### Envois multiples

Éliminez les envois multiples en regroupant vos comptes.

### Gérez votre compte d'actionnaire

Inscrivez-vous à *Centre pour les investisseurs* à l'adresse [tsxtrust.com/issuer-investor-login?lang=fr](https://tsxtrust.com/issuer-investor-login?lang=fr) et bénéficiez d'une vaste gamme d'outils libre-service qui vous permettront de suivre et de gérer vos actions.

Pour plus de renseignements sur ces services, les actionnaires inscrits (les actions sont inscrites à votre nom) doivent communiquer avec l'agent des transferts. Les actionnaires non-inscrits doivent communiquer avec leurs courtiers.

## Pour nous contacter

### Agent des transferts et agent comptable des registres

Pour en savoir plus sur les services aux actionnaires ou pour toute autre demande concernant votre compte (transfert d'actions, incluant les transferts à des successions, changement d'adresse, certificats perdus et formulaires d'impôt), communiquez avec :

Compagnie Trust TSX  
301 – 100 Adelaide St. West  
Toronto, Ontario M5H 4H1

courriel [bce@tmx.com](mailto:bce@tmx.com)

tél. 416 682-3861 ou 1 800 561-0934  
(sans frais au Canada et aux États-Unis)

télec. 514 985-8843 ou 1 888 249-6189  
(sans frais au Canada et aux États-Unis)

site internet [tsxtrust.com](https://tsxtrust.com)

### Relations avec les investisseurs

#### Pour toutes questions financières :

1 Carrefour Alexander-Graham-Bell  
Tour A, 8<sup>e</sup> étage  
Verdun, Québec H3E 3B3

courriel [relations.investisseurs@bce.ca](mailto:relations.investisseurs@bce.ca)

tél. 1 800 339-6353

télec. 514 786-3970

ou visitez la section Investisseurs de notre site internet à l'adresse [BCE.ca](https://bce.ca)

